

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### Réunion des 16 et 17 décembre 2019

-----

## PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental les 16 et 17 décembre 2019 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 15.

*Nombre de membres en exercice : 82*

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).



(La séance est ouverte à 11 heures 13, sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF,  
Président du Conseil départemental du Nord.)

**M. le Président.-** Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place.

Je vais demander à Doriane BECUE de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Doriane BECUE)

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Vous constatez que le quorum est largement atteint et que nous pouvons donc valablement délibérer.

Mes chers collègues, je vous informe que l'ordre de passage des orateurs des groupes d'élus pour la séance sera d'abord le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ensuite le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et, enfin, le Groupe Union pour le Nord.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

**M. le Président.-** Je vous propose de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil départemental du 7 octobre 2019. Pour cela, je vous demande si vous avez des observations à faire, des corrections à souhaiter voir enregistrer. (Aucune remarque).

Ce procès-verbal est considéré comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 est adopté par assentiment de l'Assemblée départementale.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

### DÉCLARATION D'URGENCE D'UN RAPPORT

**M. le Président.-** Je fais une demande de déclaration d'urgence sur un certain nombre de rapports sur lesquels nous avons eu des informations de dernière minute et qui, je crois, ne présentent pas de difficulté particulière. Il s'agit de trois dossiers qui figurent parmi les dossiers du président.

- La composition du conseil d'administration de l'office public de l'habitat Partenord Habitat et la désignation des représentants incombant au Département du Nord, nous sommes obligés de procéder à la re-nomination dans la mesure où Partenord a, comme vous le savez, intégré l'office de Saint-Quentin. L'office de Saint-Quentin a désigné une personne et nous allons redésigner les mêmes que ceux qui étaient nos représentants jusqu'à présent, mais il faut redélibérer. Si vous en êtes d'accord, on appellera cette délibération.
- En ce qui concerne le canal Seine-Nord Europe, un avenant à la convention relative au financement des dépenses 2018-2019 du canal Seine-Nord Europe nous a été transmis.  
Cet avenant est d'ailleurs plutôt intéressant puisqu'il s'agit, sur notre contribution de 2018-2019, qui était d'un peu plus de 6 M€, de récupérer la TVA puisqu'il y a désormais récupération de TVA. Nous allons donc récupérer un peu plus de 1 M€, mais il faut effectivement qu'on l'acte par délibération.
- Il y a enfin la rénovation de la Maison natale Charles de Gaulle où une souscription publique est ouverte en partenariat avec la fondation du patrimoine et avec la fondation Charles de Gaulle. On a besoin de notre signature pour ouvrir la souscription qui devrait d'ailleurs bien se passer.

Par ailleurs, étant donné que nous allons avoir une séance de commission permanente qui risque d'être un peu particulière en raison des événements de la semaine, je vous propose de faire passer un dossier important de la commission permanente à la séance plénière. C'est le dossier qui concerne les orientations sur la maîtrise des consommations énergétiques. Cela concerne essentiellement pour 2020 la réhabilitation de certains collèges « passoires thermiques » dans l'Avesnois, qui sera suivie en 2021 par la restauration de collèges présentant les mêmes caractéristiques dans le Cambrésis.

Je souhaite également vous faire part de décisions qui ont été prises à la conférence des présidents. Les deux groupes d'opposition ont insisté sur le fait qu'il y avait demain une journée un peu particulière et de nombreuses manifestations auxquelles un certain nombre de collègues de l'opposition souhaitent participer.

Je souhaitais également de mon côté qu'une délibération importante comme la délibération budgétaire puisse se faire en présence de l'ensemble des collègues du Département si possible et, en tout cas, de la représentation de chacun des groupes. Nous ne sommes que trois groupes, je crois que nous nous félicitons tous du fait que les relations entre ces groupes soient d'une nature différente de ce qui se passe au niveau du Conseil régional. J'estime qu'un budget privé de la présence de l'un ou l'autre groupe n'aurait pas tout à fait la même signification. Nous sommes donc d'accord pour nous organiser pour que le vote du budget puisse intervenir aujourd'hui.

Pour cela, il faudra que vous acceptiez de rallonger quelque peu la période où vous resterez au Département. Il est vraisemblable que cela se terminera vers 21 heures – on peut essayer de faire mieux. Nous avons également décidé en conférence des présidents pour éviter un allongement plus considérable de supprimer exceptionnellement pour cette assemblée les questions d'actualité. Nous essaierons les uns et les autres, non pas de nous censurer, mais d'être peut-être un peu moins longs que nous l'aurions souhaité de façon à ce que l'on puisse terminer effectivement vers 21 heures. Le budget sera donc voté.

Après, il y a la journée de demain où il y aura les autres dossiers, dont beaucoup sont des dossiers importants – le dossier sur le Cambrésis, le dossier sur les gens du voyage, le dossier sur le canal Seine-Nord et beaucoup d'autres –, mais au moins le budget aura pu être voté par l'ensemble des collègues. Demain, nous aurons une séance le matin qui permettra de terminer le Conseil, c'est-à-dire que l'ensemble des problèmes qui doivent être évoqués au niveau du Conseil départemental auront été examinés pour demain midi. Je sais bien que, pour venir à partir de 9 heures, il y aura parfois des difficultés de circulation, aussi bien des trains que des routes et autoroutes. On s'arrangera pour terminer globalement le Conseil départemental demain midi. Demain après-midi, on verra à quelle heure on démarrera en fonction de l'évolution des événements, soit à partir de 14 heures, soit à partir de 16 heures, nous passerons à l'examen de la commission permanente. Très honnêtement, les problèmes qui sont abordés en commission permanente, en plus avec le transfert qu'on réalisera tout à l'heure dans le cadre des déclarations d'urgence, sont certes des problèmes intéressants, mais ce ne sont pas des problèmes essentiels. Vous savez que les conditions de quorum sont beaucoup plus souples au niveau de la commission permanente qu'au niveau de la séance plénière du Conseil départemental. Bien évidemment, tous les collègues sont invités à cette commission permanente, on prévoira également la possibilité de se restaurer même rapidement après la séance, de façon à ce que ceux qui souhaitent après cette séance participer à la manifestation puissent le faire et on verra à quelle heure on peut reprendre les travaux de la commission permanente. Si les groupes d'opposition, en raison des événements de demain, choisissaient de ne pas participer à la commission permanente, on conserverait 14 heures pour pouvoir libérer plus vite les membres du groupe majoritaire, sachant que nous retirerons immédiatement l'investiture du groupe majoritaire à tous ceux qui voudraient s'esquiver avant d'avoir contribué au quorum. Je vous signale quand même que le quorum est réalisé sur les présents et les représentés, c'est donc un peu plus facile d'y parvenir.

Voilà donc ces quelques remarques.

De même, je ferai les communications demain. Ainsi, on ne perdra pas de temps et on pourra avancer plus vite.

Je donne la parole à Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.**- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, demain 17 décembre est une journée importante dans le cadre des mobilisations contre la réforme des retraites que proposent Monsieur MACRON et son gouvernement. C'est un enjeu sociétal qui est en jeu.

Dans un premier temps, l'organisation de ces deux jours de séance plénière faisait que le vote du budget se déroulait le mardi matin. Par conséquent, nous avons souhaité que soit suspendue la séance budgétaire de manière à ce que nous puissions participer également au vote du budget. Visiblement, ce n'est pas possible et Monsieur le directeur du service des assemblées m'a confirmé ce matin qu'il y a une jurisprudence qui ne permet pas d'interrompre de cette façon une séance plénière. Par conséquent, nous avons trouvé un terrain d'entente, vous avez proposé que la séance budgétaire se déroule tout ce lundi et que nous puissions examiner les autres dossiers le mardi avec une suspension de séance pour que celles et ceux qui veulent assister à la manifestation de Lille demain à 14 heures puissent le faire.

Effectivement, nous vous remercions d'avoir réaménagé cette séance plénière.



Le groupe communiste ne participera pas demain à la journée de travail, tant la séance plénière que la commission permanente, pour une raison toute simple. D'une part, les choses allant tellement bien dans ce pays, il y a une manifestation à 10 heures à la fois à Douai et à Valenciennes et nous allons y participer. Les choses continuant à se dégrader dans les hôpitaux publics, il y a également à l'hôpital de Dechy une manifestation à 13 heures à l'interne ; nous envisageons évidemment d'y participer et ensuite de rejoindre la manifestation de 14 heures à Lille. De ce fait, toute la journée, nous sommes pris pour accompagner le mouvement social.

Je rappellerai que, pour notre part, il s'agit d'accompagner le mouvement social parce que nous partageons les exigences d'abandon de la réforme de Monsieur MACRON et de son gouvernement. C'est aussi un geste d'accompagnement et de solidarité envers les salariés, les lycéens, les étudiants, envers les retraités, envers toutes celles et tous ceux qui sont concernés ou qui seront concernés par la réforme de Monsieur MACRON, à commencer par les agents de notre collectivité.

Par conséquent, nous participerons à la journée de ce jour et nous ne participerons pas à celle de demain. Par contre, demain, nous ferons entendre nos propositions pour préserver et améliorer le système actuel de retraite.

**M. le Président.-** Merci, Charles BEAUCHAMP.

Didier MANIER.

**M. MANIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme vous l'avez dit, nous nous sommes mis d'accord en bonne intelligence républicaine ce matin et c'est de bon aloi. Moi-même, je vous avais interpellé jeudi dernier non pas dans la perspective, comme l'a évoqué Charles, de ne pas venir toute la journée de demain, mais dans la perspective de demander une suspension de séance demain après-midi. Nous nous sommes donc mis d'accord pour changer l'ordre du jour de cette séance plénière. Je pense que c'est une bonne chose. Cela permettra à tout le moins demain après-midi à ceux qui le souhaitent, de l'opposition et de la majorité départementale – pourquoi limiter le mouvement social à l'opposition départementale, je suis convaincu que certains collègues ne sont pas tout à fait d'accord sur ce qui est proposé –, d'être à nos côtés pour manifester demain après-midi pour le plus grand nombre d'entre nous.

**M. le Président.-** Merci, Didier MANIER.

Deux mots pour dire que, bien évidemment, ce qui a été dit jusqu'à présent n'engage que le groupe communiste pour la première déclaration et le groupe socialiste pour la deuxième déclaration.

Personnellement, je n'irai pas manifester. Je considère effectivement qu'il y a un gouvernement légitime, qu'il y a un parlement qui ne l'est pas moins. Je considère que la discussion peut parfaitement continuer sans qu'il y ait un blocage du fonctionnement de notre pays ; mais tout cela ne relève pas de nos responsabilités de conseillers départementaux. Je considère également que, même si le budget est la décision fondamentale de l'année, puisque c'est le budget qui conditionne beaucoup d'autres décisions, il n'en reste pas moins que, sur Seine-Nord Europe – Monsieur le Ministre, Dieu sait si vous y êtes également pour quelque chose –, c'est une décision un peu historique que de dire qu'il n'y a désormais plus de point d'interrogation et que la participation définitive du Département – en tout cas, je l'espère – a été fixée et actée. De la même manière, la délibération sur le Cambrésis me paraît également une délibération importante ; nous avons jusqu'à présent, dans les quatre arrondissements du sud qui présentent des problèmes à peu près similaires, trois arrondissements qui avaient un régime un peu privilégié, deux grâce à l'ERBM (l'engagement sur le renouveau du bassin minier) et l'un grâce au pacte de Sambre-Avesnois-Thiérache ; désormais, en accord d'ailleurs avec Monsieur le Préfet, il y aura pour l'arrondissement de Cambrai, qui ne se porte pas mieux que les trois autres qui l'entourent, des dispositifs de discrimination positive et je pense que c'est une bonne chose.

Bien évidemment, on entendra tous les collègues présents et on sait très bien que, même si le groupe communiste ne sera pas là, c'est un dossier qui lui importe au même titre que les autres.

Mes chers collègues, nous supprimons également le débat des groupes qui était initialement prévu.

Après que Jean-Luc DETAVERNIER nous aura présenté le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire du département du nord, nous passerons à l'examen budgétaire.

Ce rapport bénéficie de cette priorité tout simplement parce que la loi exige que ce rapport soit examiné avant l'examen du budget. C'est ce à quoi nous allons maintenant procéder.

Mon cher Jean-Luc, tu as la parole.

## AFFAIRES DIVERSES

### ▪ **Rapport 1-4 - Rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire du département du Nord**

**M. DETAVERNIER.**- Effectivement, comme le prévoit la loi du 4 août 2014, je vous présente, avant le débat budgétaire, le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur le territoire.

Cette présentation est d'autant plus importante que l'accord national du 30 novembre 2018, confirmé par la loi du mois d'août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, impose désormais aux collectivités la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel à adopter avant le 31 décembre 2020.

Ce rapport permet de faire le point sur la politique du Département en direction de ses agentes et agents, les actions menées en 2018-2019 par le Département sur son territoire et enfin les orientations prochaines visant à garantir et à favoriser cette égalité.

Tout d'abord, quelques données relatives au niveau des ressources humaines.

Au niveau de la collectivité, les effectifs demeurent majoritairement féminins, à hauteur de 72 %, et le taux passe à 77 % si on prend en compte les assistantes et les assistants familiaux.

Le taux d'encadrement féminin reste stable à 61 %, 443 femmes encadrantes contre 280 hommes. Parmi les DGA, nous avons trois femmes (en comptant Madame PRADEILLES qui va bientôt nous quitter) et deux hommes. Nous avons un DGS homme et une directrice de cabinet. La parité est donc respectée à ce niveau.

Un focus sur l'articulation des temps vie personnelle/vie professionnelle.

Le temps partiel est majoritairement utilisé par les femmes, à hauteur de 95 %. 21 % des agents sont à temps partiel, ce qui est moins que la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale.

À noter que 100 % des hommes utilisent désormais les 11 jours de congé paternité.

Le travail à distance est majoritairement utilisé par les femmes. Sur 587 agents qui télétravaillent, 80 % sont des femmes.

Idem pour l'organisation du temps de travail sur quatre jours ou quatre jours et demi, 131 agents sont concernés.

Concernant les promotions 2018, sur les 1 249 agents ayant bénéficié d'un avancement de grade, on retrouve 910 femmes et 339 hommes. Sur la promotion interne où on dénombre 77 agents, 51 sont des hommes pour 26 femmes. Or, la proportion des femmes promouvables étant supérieure à celle des hommes, leur taux de promotion devrait être nettement supérieur, ce qui n'est pas le cas ; c'est effectivement un point de vigilance qu'il nous faudra analyser.

Concernant le plan d'actions pluriannuel déjà engagé, je vous rappelle qu'il s'appuie sur trois axes :

- Assurer une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Cela passe notamment par le fait de continuer à communiquer sur les dispositifs de télétravail, de coworking, de travail sur site distant qui se met en place et sur la possibilité de travailler sur quatre jours ou quatre jours et demi.  
L'accompagnement des agentes avant et après leur congé maternité est prévu d'être renforcé. Une charte des temps est à l'étude.
- Sur le second axe, qui est de lutter contre les stéréotypes au travail, je vous rappelle la mise en place du dispositif d'alerte contre les violences sexuelles et sexistes que je vous ai présenté lors de la dernière séance plénière. Je vous confirme que la formation sur cette thématique est prévue pour l'ensemble des agents et des élus.
- Le troisième axe est de promouvoir l'égalité dans le déroulement de carrière. Cela passe par le fait de sensibiliser les évaluateurs à la non-discrimination entre les hommes et les femmes, par le fait de ne pas pénaliser les agents à temps partiel dans le déroulement de carrière et par la nécessité de veiller à promouvoir la même proportion d'hommes et de femmes.

Pour affiner et enrichir le plan d'action, les groupes de travail avec les organisations syndicales vont reprendre. Le directeur adjoint des ressources humaines Olivier DELSART, qui est arrivé il n'y a pas très longtemps au sein de la collectivité, s'est d'ailleurs vu confier cette thématique parmi ses missions prioritaires.

La deuxième partie de ce rapport présente les politiques menées par le Département sur son territoire. Je ne reprendrai que quelques orientations essentielles et je vous renvoie au rapport pour des précisions complémentaires.

Dans le domaine de l'éducation, le Département finance dans le cadre du projet éducatif départemental du collégien les projets en lien avec la thématique d'égalité femmes-hommes.

Dans le domaine du sport, le Département subventionne les fédérations sportives qui développent des initiatives pour promouvoir la pratique féminine.

Dans le domaine de la culture, les équipements culturels départementaux mettent en lumière des artistes féminines, avec notamment l'exposition « Rappelle-toi Barbara » à la Maison natale Charles de Gaulle, la lecture d'archives des « petites oubliées de la grande guerre » aux archives départementales, mais encore l'accueil d'une majorité d'auteures à la maison Marguerite Yourcenar.

Dans le domaine de l'action sociale et médicosociale, les agents de la DGASOL agissent au quotidien pour promouvoir l'égalité, que ce soient au sein des DT, mais aussi au sein des UTPAS.

Pour les années 2019 à 2020, la DGASOL propose que l'ensemble de ses champs de compétence comportent un volet lié à cette thématique et que l'égalité femmes-hommes soit un levier d'insertion et de lutte contre la pauvreté.

Voilà en conclusion des actions qui ont été mises en place. Elles vont se développer. D'autres vont voir le jour car cette thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité au sein de notre collectivité.

**M. le Président.-** Merci, Jean-Luc DETAVERNIER.

Avant de donner la parole à qui la souhaite, je voudrais profiter de cette opportunité, puisque Virginie PRADEILLES a été citée, pour la remercier pour le travail qu'elle a accompli dans notre collectivité depuis novembre 2015 et la féliciter pour sa nomination comme conseiller référendaire à la Cour des comptes.

D'autre part, je souhaite également saluer le retour d'Aude FOURNIER qui revient de congé maternité.

Et puis, je ne sais pas si c'est lié au fait que la Vice-présidente à la culture soit une femme, mais je faisais un peu l'inventaire sur les hauts lieux culturels du département qui sont au nombre de dix : l'un de ces lieux recherche actuellement un directeur, c'est le Forum des sciences ; pour le reste, Patrice DEPARPE à Matisse est un peu isolé puisque, que ce soit à Cassel, à Bavay, à la Maison natale Charles de Gaulle, à Sars-Poteries, aux archives départementales, à Vaucelles, à la médiathèque ou à la maison Marguerite Yourcenar, les responsables sont toutes des femmes.

**M. MANIER.-** Cela devait arriver.

*(Rires).*

**M. le Président.-** Mes chers collègues, qui souhaite prendre la parole sur ce dossier ?

Soraya FAHEM.

**Mme FAHEM.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Le rapport brosse classiquement avant chaque débat budgétaire, le tableau de l'égalité hommes-femmes au Département du Nord.

Je tenais tout d'abord à féliciter toutes les équipes de la qualité du document produit et des données qui permettent d'avoir une vision d'ensemble sur l'égalité professionnelle, mais également sur l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques thématiques mises en œuvre par le Département du Nord.

Je note à l'interne au sein de notre collectivité que les femmes sont davantage exposées aux risques pour leur santé (accidents de service, de trajet et maladies professionnelles). Ce sont hélas les femmes qui sont les plus touchées à respectivement 69 %, 87 % et 80 %. Cela nécessite donc une vraie réflexion sur le plan de la prévention santé.

De même, hélas, nous ne pouvons qu'observer une inégalité de traitement de salaires sur les postes de contractuels de catégorie A, un différentiel qui s'élève à 1 000 € entre les femmes et les hommes. Nous vous appelons donc à la plus grande vigilance sur ce point et à mettre tout en œuvre pour y remédier.

Sur la question du harcèlement et des violences envers les femmes sur leur lieu de travail, deux dispositifs d'alerte, de signalement et de traitement ont vu le jour en cette fin d'année. Il est particulièrement important en effet d'en faire la publicité sur l'intranet au sein des locaux aussi afin qu'aucune femme ne puisse ignorer ce recours.

D'autre part, je tenais aussi à me faire le relais d'une question dont nous avons déjà débattu avec Jean-Luc DETAVERNIER qui serait la question de la formation à ces questions-là pour les agents quelle que soit la catégorie.

Enfin, dernière observation, le Département du Nord a inscrit l'égalité femmes-hommes dans ses politiques culturelles, sportives, éducatives en lien avec la citoyenneté. Nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement.

Nous souhaiterions, en lien avec le travail de diagnostic territorial actuellement en œuvre, que la lutte contre les violences faites aux femmes fasse aussi l'objet d'une grande mobilisation départementale sur l'ensemble des territoires nordistes qui présentent des indicateurs particulièrement négatifs en matière de violences conjugales.

Merci de votre attention et, dans cette attente, nous vous donnons, Monsieur le Président, acte du rapport.

**M. le Président.-** Merci Soraya FAHEM.

Je suis d'accord avec l'intégralité du contenu de votre intervention.

Vous avez raison d'insister sur l'importance des formations. Je me demande même parfois si, à côté des formations de nos personnels, il ne serait pas utile que les groupes d'élus puissent également avoir une formation leur permettant de se rendre compte de l'importance de cette lutte contre tout mécanisme de harcèlement et qu'ils prennent réellement conscience des dommages que cela peut causer dans la vie quotidienne de nos collaboratrices et des agents du Département.

Je laisse Jean-Luc vous répondre.

**M. DETAVERNIER.-** C'est un point que nous avons développé il n'y a pas très longtemps. Effectivement, au sein de la collectivité, non seulement, nous avons mis en place un document pour relever toutes ces violences qui peuvent être relevées, tant au niveau sexuel que sexiste. Il ne s'agit pas que de l'imprimé en tant que tel, mais il faut aussi que l'on s'améliore au niveau de l'écoute de ce qui peut se passer au sein de la collectivité. Là-dessus, on s'est attaché les services de personnes extérieures spécialisées dans ce domaine.

La formation a été évoquée, non pas seulement la formation au niveau des agents, mais la formation aussi au niveau des syndicats et des élus. C'est un point qui va être développé au cours de l'année 2020.

Le chapitre des sanctions a aussi été abordé. Effectivement, il faut que l'on soit rigoureux là-dessus. J'ai déjà mis en garde les syndicats au niveau des conseils de discipline. Fatalement, si on relève un certain nombre d'anomalies au sein de la collectivité, cela fera l'objet de sanctions qui seront posées au conseil de discipline. Or, comme, en conseil de discipline, les syndicats trouvent toujours de bonnes raisons pour ne pas accepter les sanctions proposées, je les ai déjà mis en garde sur la sévérité que l'on aura sur les personnes qui auront été reconnues coupables de violences dans ces domaines.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Je n'avais pas la liste des intervenants que j'ai maintenant retrouvée. J'aurais d'abord dû donner la parole à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, qui l'a maintenant, avec mes excuses.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Il n'y a pas de souci, Monsieur le Président. Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Comme chaque année, la présentation de ce rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes fait principalement état de chiffres et d'évolutions en matière de ressources humaines. Un constat : la situation n'évolue que très peu.

Je l'ai déjà évoqué dans cet hémicycle, mais il me semble important de le répéter : professionnellement, les femmes souhaitent juste être évaluées sur leurs compétences et sur ce qu'elles apportent à leur entreprise ou leur institution.

Ce postulat de base posé, de grandes marges de manœuvre dans la bataille pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle existent encore.

Dans notre département, comme depuis plusieurs années, ce sont les femmes qui alimentent davantage que les hommes les comptes épargne-temps. Ce n'est pas logique. Si un véritable équilibre vie professionnelle/vie personnelle existait, cette tendance s'inverserait. La question est de connaître les raisons pour lesquelles les femmes n'utilisent pas tous leurs jours de congé. Une hypothèse émerge assez naturellement : le temps partiel presque exclusivement féminin n'amène-t-il pas des charges de travail trop lourdes ne permettant pas aux salariées de poser normalement leurs congés ? Ne peut-on envisager l'idée qu'une pression insidieuse s'installe et les incite à faire ces choix ?

Vous pointez également des écarts importants du montant de la pension en défaveur des femmes et constatez que l'âge moyen de leur départ en retraite (62,3 ans contre 61,7 ans pour les hommes) augmente.

À ce niveau, nous ne pouvons que dénoncer la réforme des retraites en cours, mortifère, qui ne fera qu'accroître ces différences. Les femmes qui auront le plus grand mal à boucler une carrière complète seront encore une fois pénalisées ; alors que, avec un salaire identique aux hommes, c'est 6 milliards supplémentaires qui rentreraient dans les caisses de retraite.

Les constatations de L'INSEE au sujet de l'impact de la maternité sur la carrière des femmes ne disent pas le contraire : les femmes réduisent leur temps de travail, leur rémunération diminue pendant plusieurs années contrairement aux pères, les congés longs sont aussi largement plus féminins. Tout ceci ne va pas vraiment dans le sens de l'égalité.

Par ailleurs, notre administration est majoritairement féminine (72 %) et toujours davantage de promotions pour les hommes. Par contre, la formation est équilibrée, alors que la logique voudrait qu'elle bénéficie davantage aux femmes dans la mesure où elles sont plus nombreuses. Ici, la copie est de toute évidence à revoir.

Pour aboutir à une réelle amélioration, les cinq axes de travail choisis au sein du Département devront être pleinement exploités.

Il faut noter également que les propositions d'activité sportives sont une bonne chose, tout comme les formations et les procédures de signalement contre les violences sexistes et sexuelles. Sur ce dernier point, permettez-moi une petite mise en garde contre les excès qui pourraient conduire à détruire la qualité des relations hommes-femmes, qu'elles soient professionnelles ou interpersonnelles. Mais, dans ce cadre, la formation jouera son rôle.

Envers les Nordistes maintenant, vous évoquez les actions au sein des collèges, vous valorisez les actions en faveur d'une culture d'égalité entre les sexes, le respect mutuel et la mixité des filières d'étude. Ces actions sont initiées grâce au PEDC qui est un dispositif global, sur lequel nous avons d'ailleurs déjà pointé la baisse des budgets. Même si nous intervenons financièrement, ces actions ne sont pas des actions directes du Département, elles dépendent des projets des équipes éducatives. Inclure expressément une thématique sur l'égalité hommes-femmes dans les axes du PEDC pourrait constituer une action incitative du Département.

En matière de sport, c'est pareil, notre collectivité n'a qu'une action très indirecte et dépend des volontés des comités sportifs.

Par contre, l'ensemble des services du Département peuvent initier des actions directes et concrètes. Par exemple, la valorisation des actions pour le travail des femmes, surtout les plus fragiles, doit être intensifiée afin de développer notamment leur autonomie financière.

Par ailleurs, nous souhaiterions, afin d'assurer la pérennité de leurs actions, que les aides départementales aux associations venant en aide aux femmes sur des thèmes aussi variés que l'insertion, la santé, la violence, la culture soient augmentées et sanctuarisées.

Tout en veillant à une répartition équitable des projets sur l'ensemble des territoires, car la métropole dans ce rapport semble prééminente, ces associations pourraient ainsi accentuer les actions pour l'éducation au respect et à l'égalité des droits.

De même, une action efficace du Département en faveur des femmes serait de développer le nombre de crèches, d'assistantes maternelles assurant non seulement le temps plein, mais également les temps de garde sur les horaires atypiques, mais aussi d'œuvrer à rendre les tarifs abordables pour tous afin de laisser aux femmes un réel choix pour l'organisation de leur temps de travail.

Bref, beaucoup reste à faire. Notre groupe prend acte de la présentation de ce rapport qui a le mérite de permettre un point d'étape et une introspection des actions menées et à mener. Elles seront nombreuses, devront être offensives, pragmatiques, développées et intensifiées pour répondre aux difficultés des femmes de ce Département dans tous les aspects de leur vie.

Dans ce domaine, notre groupe restera attentif aux publics les plus en difficulté et restera force de proposition constructive.

**M. le Président.-** Merci, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

La parole est à Jacques HOUSSIN.

**M. HOUSSIN.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

J'interviens au nom du groupe Union pour le Nord pour défendre l'importance que porte notre groupe à l'égalité entre les femmes et les hommes, principe constitutionnel. Le Département du Nord souhaite avoir un engagement sans faille sur ces questions.

De nombreuses lois ont été instaurées, des efforts croissants ont été réalisés pour renforcer l'égalité et la mixité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes a aussi été déclarée grande cause du quinquennat par le Président de la République le 25 novembre 2017.

Ces engagements viennent aussi conforter les actions déjà engagées par le Département du Nord en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de services ou dans le cadre de ses politiques départementales.

L'égalité entre femmes et hommes est une priorité pour notre institution, elle s'inscrit pleinement dans son projet d'administration. Les chiffres en témoignent : la fonction publique est composée à 62 % de femmes et elle représente 20 % de l'emploi en France. Elle doit jouer un rôle structurant et être exemplaire.

L'égalité professionnelle constitue un enjeu fort d'attractivité et d'efficacité des services publics. En ce qui concerne les agents de notre Département, au 31 décembre 2018, l'effectif départemental de l'ensemble des agents comprenant les assistants familiaux est à 77,4 % féminin. C'est un chiffre particulièrement important, il est supérieur de 11 points au taux relevé en 2015 dans la fonction publique.

La politique des ressources humaines du Département du Nord en matière d'égalité entre les femmes et les hommes porte ses fruits. Les actions menées avec le plan d'actions pluriannuel départemental sont de qualité et nous devons nous en réjouir.

Cependant, la qualité de ce qui est fait au sein de notre institution ne doit pas nous empêcher de voir que les inégalités entre les femmes et les hommes apparaissent tôt et sont encore plus prégnantes sur notre territoire qu'au niveau national. Elles existent dans tous les domaines. Les champs concernés par les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont nombreux et sont autant de domaines dans lesquels le Département du Nord intervient : la petite enfance, l'accès à la santé, l'éducation, la lutte contre les violences, l'insertion sociale et professionnelle. Les actions menées par nos agents sur ces questions sont importantes et je tiens encore une fois à les saluer.

Notre dispositif d'alerte contre les violences sexuelles et sexistes est en train d'être mis en œuvre. Un grand plan de sensibilisation et de formation des agents à cette thématique sera construit et déployé. Il s'appuiera notamment sur des dispositifs innovants de formation en e-learning. Nous saluons cette décision. Nous devons être exemplaires au sein même de notre administration pour porter une politique crédible pour ces questions sur le territoire.

Le groupe UPN se réjouit donc que tous les acteurs départementaux soient formés spécifiquement à ces enjeux.

Nous savons que différents groupes de travail vont se réunir pour poursuivre les actions engagées et construire notre nouveau plan d'actions pluriannuel pour les années 2020 à 2023. C'est une bonne nouvelle.

L'année 2020 s'annonce donc comme une année charnière pour agir et réussir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Continuons d'avancer ensemble.

**M. le Président.-** Merci, Jacques HOUSSIN.

Je sais en outre que ce problème de l'égalité hommes-femmes est un problème qui vous préoccupe également dans le cadre de vos fonctions de Premier vice-président du SDIS, SDIS où il reste bien des progrès à faire en la matière.

Jean-Luc DETAVERNIER, pour une ultime réponse.

**M. DETAVERNIER.-** Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est pour dire que, effectivement, la politique que l'on mène depuis quelque temps commence vraiment à porter ses fruits, même si tout n'est pas encore parfait, il y a encore des points d'amélioration certains. On voit que certaines politiques, même si elles causaient problème au début pour certains, notamment au niveau des organisations syndicales, comme tout ce qui tourne autour du télétravail, commencent à trouver vraiment des amateurs au sein de la collectivité puisque nous sommes aujourd'hui environ 600 télétravailleurs. Je rappelle que, initialement, les syndicats n'étaient pas très favorables à cette possibilité. On essaye aussi de s'orienter autrement que par le télétravail avec le travail sur site distant et, demain, le travail sur des situations de coworking. Là, encore une fois, les choses progressent ; nous devons faire un point après la phase d'expérimentation qui se termine en fin d'année et nous reviendrons sur le sujet en début d'année 2020.

Sur les points sur lesquels il reste à être particulièrement attentifs, il y a notamment ce chiffre au niveau de la promotion interne qui mérite d'être étudié, le problème qui a été évoqué au niveau des accidents du travail au sein de la collectivité où on a un taux plus conséquent au niveau des dames et qui mérite d'être étudié de près ; la formation, où on retrouve un écart assez sensible entre hommes et femmes. Je dirai que, sur la formation, ce n'est pas que cette différence entre hommes et femmes ; j'estime personnellement qu'on ne développe pas assez la formation au sein de la collectivité. On verra au cours de ces deux jours que le budget qui était de 1,4 M€ va passer à 1,7 M€ pour 2020. Je crois que c'est important bien évidemment pour le personnel féminin, mais aussi très important pour tout agent au sein de la collectivité.

**M. le Président.-** Merci.

Mes chers collègues, j'ai cru comprendre que vous étiez d'accord pour donner acte de la présentation de ce rapport.

Il n'y a pas d'objection ? (*Aucune*).

Il en est ainsi décidé. Je vous en remercie.

Le Conseil départemental donne acte de la présentation du rapport 2019 sur la situation du Département du Nord en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au vote du budget départemental.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nous allons passer au débat budgétaire.

Je vais demander à Christian POIRET de bien vouloir nous rejoindre à la tribune.

## POINT PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2020

### I. Présentation générale du projet de budget

**M. le Président.-** Monsieur le Premier vice-président, vous avez la parole pour la présentation de ce budget primitif 2020.

**M. POIRET.-** Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, pour cette présentation budgétaire, je vais vous donner quelques chiffres mais, comme le nombre de chiffres sera important, j'ai souhaité vous montrer quelques graphes, cela permet à chacun de se repérer. C'est un souhait de ne perturber personne avec ces chiffres, ils seront simplement affichés.

Je dirai simplement que c'est aujourd'hui le premier beau budget sincère que nous avons depuis de nombreuses années.

Nous avons aujourd'hui des recettes de fonctionnement optimisées, des dépenses de fonctionnement maîtrisées, une épargne restaurée, un investissement renforcé et une dette diminuée. Ce sont donc des signaux au vert.

Les recettes sont dynamiques en dépit de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Avant, on nous prenait de l'argent sans rien nous dire ou en nous disant simplement qu'on le prenait, mais il n'y avait pas la contractualisation. Aujourd'hui, on voit bien que les dotations de l'État baissent un peu depuis 2017 : on était à 525 M€, 523 M€, 521 M€, 519 M€. Il y a donc une certaine érosion, mais cela ne nous empêche pas d'avoir des recettes de fonctionnement qui évoluent.

Comment les recettes de fonctionnement évoluent ? C'est simplement par la gestion à tous les niveaux, grâce aux négociations importantes de notre Président avec l'ADF et avec le gouvernement et on aura l'occasion d'y revenir dans le débat. C'est également la culture de la recette dans notre collectivité. 1 M€, c'est important et il faut aller les chercher à chaque fois, vous verrez quelques exemples. C'est également au niveau du patrimoine.

Nous avons une évolution au niveau de la recette en ayant le taux le plus bas des Hauts-de-France en termes de foncier bâti. Je pense qu'il est important de le rappeler. Quand on est à 19,29 %, le Pas-de-Calais est à 22,26 %, l'Oise est à 21,54 %, la Somme est à 25,54 %. Je ne donnerai pas le taux de l'Aisne qui n'a pas les mêmes volumes de fiscalité et de base sur son territoire et qui a la nécessité d'avoir un taux plus élevé.

Une des recettes importantes dans notre département, ce sont les Droits de Mutation à Titre Onéreux. La proposition qui vous est faite dans ce budget 2020 est d'être à hauteur de 365 M€, ce qui devrait être notre atterrissage. Vous verrez sur les slides que nous avons mis quelques atterrissages de CA et du CA prévisionnel 2019 – en étant mi-décembre, il reste une quinzaine de jours, on sait comment on va atterrir en 2019. On était à 335 M€ en 2018, à 331 M€ en 2017, à 283 M€ en 2016, à 273 M€ en 2015. On voit bien la fragilité des DMTO dans la prospective. Mais, aujourd'hui, le marché de l'immobilier fonctionne bien et, pour les années qui viennent, nous ne sommes pas particulièrement inquiets. C'est pourquoi nous vous proposons 365 M€ et on verra avec les années futures comment cela évolue au niveau de ce marché.

Autre point également pour faire évoluer nos recettes de fonctionnement, ce sont les recours sur successions des personnes âgées à l'aide sociale. C'est une convention qui est signée. Lorsque la personne a malheureusement quitté ce monde et qu'il y a un héritage, on doit aller vers les notaires. Aujourd'hui, nous avons optimisé véritablement ces successions parce que nous avons pris cela à bras-le-corps de façon à avoir un partenariat avec la chambre des notaires du Nord qui sait dans les 3 minutes s'il y a une dette ou pas pour une personne décédée dans ce département. Je sais que le Pas-de-Calais est également maintenant très intéressé par cela ; avec une volonté sur l'année qui arrive que l'on puisse même donner tout de suite le montant de la dette même s'il reste un mois ou deux et que l'on puisse titrer tout de suite. Cela permet de faire de l'optimisation en interne, de ne pas avoir un compte d'attente et de ne pas perdre du temps à faire les rapprochements. Quand on était il y a quelques années à 5,3 M€, nous sommes à 12 M€ de recettes par an. Je vous rappelle que l'atterrissage de notre budget en CA est à 27 M€. Vous voyez que tous les millions sont importants quand on est dans l'atterrissage.

Ensuite, dans la culture de la recette, vous avez également les recettes fiscales. Aujourd'hui, nous avons mis en place un observatoire fiscal qui nous permet de travailler. Cet observatoire fiscal est intéressant pour le Département puisque, quand on était à 2,76 M€, on est à 4,670 M€ de rôles supplémentaires. De plus, on aide les communes, car, s'il y a des rôles supplémentaires au Département, il y a des rôles supplémentaires aux Communes et des rôles supplémentaires aux Intercos. Quand les Intercos font également le job, elles aident les Communes et, en même temps, elles aident le Département. Nous sommes vraiment partenaires tous les trois. Plus il y aura d'Intercos qui feront de l'optimisation fiscale et travailleront sur l'observatoire fiscal, plus ce sera intéressant.

S'agissant de l'observatoire fiscal, c'est très simple. Simplement, des bâtiments doivent être aujourd'hui en modèle par comparaison, mais ils passent en modèle U compte tenu de l'investissement qui est réalisé dedans en prod-activité. On doit les passer en modèle U, c'est-à-dire le modèle comptable et, quand on les passe en modèle comptable, la valeur locative est souvent multipliée par 3,2. Cela change tout de suite les recettes au niveau des Communes, au niveau du Département et des Intercos. Il faut donc être très attentif à cela.

Quand vous regardez, il y a également la Cotisation Foncière des Entreprises qui est déclarative pour les petites entreprises. Vous avez des déclarations sur 2015, vous n'en avez plus sur 2016, vous en avez une sur 2017. Il faut donc aller les chercher – je parle des Intercos – pour aller chercher des recettes supplémentaires pour tout le monde.

Dans la culture de la recette, il faut également noter la mobilisation accrue des fonds européens. Nous étions à 2,7 M€ en CA 2015 ; nous sommes en CA prévisionnel en atterrissage 2019 à 7,8 M€ en fonds européens et 8,2 M€ au niveau du budget.

Toujours dans la culture de la recette – c'est tout le travail de notre Président –, vous avez la défense des intérêts du Département en matière de péréquation horizontale.

Sur la péréquation horizontale et également la péréquation verticale – puisqu'il y a une partie de péréquation verticale à un certain moment, même si je sais que notre Président n'est pas complètement satisfait de ce qu'il a pu obtenir en péréquation verticale, mais, quand notre Président ramène 18 M€ dans les caisses du Département, cela me satisfait quand même –, nous étions sur 115 M€, nous allons passer en péréquation verticale sur une enveloppe de 250 M€ en 2021, on devrait donc aller chercher un peu plus que les 18 M€.

Aujourd'hui, nous n'avons pas pris en compte les derniers éléments de la loi de finances qui a encore bougé il y a quelques jours. Nous sommes restés sur les chiffres que nous avons, mais vous voyez que l'évolution entre 2018 et 2020 est colossale. Il y aura du bonus et, dans la dernière négociation et le vote de la loi de finances, ce bonus viendra dans le budget, dans la Décision Modificative. Il n'y a aucun souci, on n'a pas tous les éléments, on ne va pas annoncer des chiffres sans être sûrs de les toucher. C'est le seul point dans ce budget où nous avons une petite incertitude et cela viendra sur la DM. Ce n'est pas neutre, on pourrait s'attendre à 15 M€, 18 M€. On verra bien ce que l'on obtiendra.

Par ailleurs, il y a une chose qui a été militée de nombreuses fois, ce sont les marges de manœuvre au niveau des Départements pour leur donner la possibilité de faire évoluer les taux de fiscalité générale à un certain moment et je pense que cela fera son chemin, c'est l'évolution des DMTO dans les années qui viennent.

Vous voyez donc la péréquation horizontale et la péréquation verticale, mais ce sera supérieur à cela.

Ensuite, vous avez des nouvelles recettes sociales mobilisées par ce Département. On pourrait se dire que c'est normal, que c'est l'État qui vient mettre 50 %, entre autres sur le plan pauvreté. En face de ces 50 %, il faut que l'on puisse mettre 50 %. Si nous n'avions pas appliqué une gestion rigoureuse, nous n'aurions pas pu mettre ces 50 % et nous n'aurions pas pu faire profiter les Nordistes de l'ensemble de cette politique avec l'État pour aider les plus démunis.

Dans les recettes, il y a également le patrimoine départemental. Nous sommes montés à des chiffres intéressants sur 2018 et 2019, parce qu'il y a des bâtiments qui ont nécessité des négociations importantes – Max-André et notre Président ont fait le job à ce niveau-là. Nous en avons encore à vendre dans les années à venir, je pense au Rectorat et à Transpole qui n'est pas dans ce calcul...

**M. le Président.-** L'inspection académique.

**M. POIRET.-** En 2018, on était à 23 M€. En 2019, en atterrissage, on est à 22 M€. Pour l'inspection académique, cela devrait être réalisé en 2020 – je l'espère – et peut-être pour Transpole à 50 % sur 2020. Ce n'est pas neutre.



Tout cela nous amène à 2 883 M€ de recettes, avec :

- une fiscalité indirecte qui représente 37 %,
- d'autres recettes à 1 %,
- les recettes sociales à 7 %,
- la péréquation horizontale à 5 % – nous arrivons à 132 M€ –,
- la dotation de compensation à 22 %,
- la fiscalité directe à 29 %.

Quand on regarde les recettes dans le détail au niveau du fonctionnement, on voit que :

- En fiscalité (foncier bâti, CVAE, FNGIR, DCP), on est à +1,9 % de BP à BP.
- En fiscalité indirecte (DMTO et autres, TSCA, TCFE), on est à +6 % de BP à BP. Je vous rappelle que nous avons appliqué une évolution des DMTO sur les DM, que nous n'avons donc pas sur le BP.
- En péréquation horizontale, on voit véritablement le bond à +30 %.
- Sur les recettes sociales (concours AA, PCH, compensations MNA, FDMI, plan pauvreté), on est à +5,5 %.

Une fois qu'on a fait un maximum de recettes, on peut penser aux dépenses. Sans recettes, on ne peut pas aller aux dépenses. Compte tenu que l'on fait évoluer les recettes, on peut faire évoluer les dépenses.

En dépenses de fonctionnement, vous pouvez voir que, de 2016 à 2020, les dépenses de fonctionnement augmenteront de 6,6 %. C'est donc une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses réelles de fonctionnement du BP 2020 sont dans tous nos champs de compétence : solidarité territoriale, solidarité humaine, finances. Vous avez étudié les chiffres dans le budget, mais je vous donne quelques zooms importants :

- Les AIS : 1 007 M€. Ce n'est pas neutre.
- L'enfance 247 M€, dont 26 M€ au niveau des MNA.
- Le SDIS est toujours à 93 M€, même si nous avons évolué en investissement, mais on en parlera juste après.
- Un point important, on vous propose un effort financier qui n'est pas neutre sur le service informatique, le développement des nouvelles technologies à l'intérieur de notre Département. Nous avons beaucoup de retard. En fonctionnement, on était à 5 M€. En investissement, on était à 5 M€ également. Dans « une machine » comme la nôtre, on a besoin d'être au top au niveau fonctionnement et investissement. C'est pour optimiser notre fonctionnement et notre gestion, c'est également l'ensemble de vos politiques, mais également pour apporter un service supplémentaire aux Nordistes. Quand on voit aujourd'hui ce qu'est capable de faire la caisse primaire d'assurance-maladie et la caisse d'allocations familiales au niveau de leur portail, on voit qu'on a un retard considérable qui date de quelques années. Tout cela va nous permettre d'avancer un peu plus.
- L'entretien dans les collèges à hauteur de 16 M€.
- L'hébergement : 226 M€ en termes de PH.

Je souhaiterais faire un petit zoom sur le RSA. C'est quand même la colonne vertébrale qui nous coûte très cher, mais le travail réalisé va nous permettre de l'améliorer d'année en année. On voit déjà le résultat aujourd'hui sur le RSA, avec la maîtrise et le fait que les entrants dans les MDIE, avec le coaching, vont plus vite à l'emploi – on est sur le flux et non pas encore sur le stock, mais cela viendra avec le temps. Je vous rappelle que, il y a quelques années, on augmentait de 50 M€ par an le montant du RSA dans cette collectivité. Aujourd'hui, on est dans la maîtrise. L'objectif est d'être demain dans la baisse. C'est le travail réalisé avec l'ensemble des collaborateurs.

Au niveau du RSA, c'est la première année que l'on va mettre dans ce budget 12 mois de RSA. Le Préfet CORDET ne pensait peut-être pas que nous allions y arriver dans le mandat. Eh bien, nous arrivons dans le mandat à avoir 12 mois de RSA.

Il faut savoir que le RSA représente 288 M€ à la charge du Département. Le 1<sup>er</sup> janvier, nous faisons un chèque de 288 M€, 371 M€ étant à la charge de l'État. À chaque fois qu'il y a une évolution du RSA, quand on prend 2 % de RSA, on prend 12 M€ de dépenses supplémentaires. On l'a pris pendant cinq ans avec l'ancien gouvernement qui l'avait décidé, en plus de l'évolution de l'inflation. C'est l'effet Kiss cool.

Au niveau du RSA, l'objectif est d'arriver à 100 000 foyers allocataires en 2021. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit juste avant. Le travail est fait avec les équipes et, aujourd'hui, on voit bien les opérations d'envergure qui ont été réalisées et qui permettent d'être plus proches des personnes qui veulent rebondir dans le monde du travail.

Ensuite, il y a l'APA. C'est un sujet sur lequel l'évolution des dépenses existe, mais on le sait et elles évolueront encore. Il faut y travailler pour que, demain, cela évolue modérément, juste ce qu'il faut, mais avec des nouvelles politiques qui ont été mises en place dans ce département. On voit bien qu'on est à 36 % à charge de l'État, 64 % à charge de ce Département.

En 2015, on était à 190 M€ d'APA. En 2020 au niveau du BP, on est à 234 M€. On ajoute 44 M€ au niveau de l'APA sur le temps du mandat, ce qui n'est pas neutre, ce qui montre bien toute l'attention que nous portons aux personnes âgées et les nouvelles politiques que nous souhaitons mettre en place.

Autre point important sur l'augmentation des dépenses, ce sont les dépenses de PCH. Il y a un questionnement, mais la mission d'Olivier HENNO a permis de lever les quelques questionnements à la demande de nos collègues. Cette commission était intéressante, car on a pu voir comment on pouvait, non pas maîtriser la PCH, mais donner la PCH aux personnes qui en ont véritablement besoin. On était à une évolution de 10 % par an. On était à 83 M€ en 2015, on est passé à 90 M€, à 98 M€, puis à 108 M€. On a pris 10 M€ sur une année, alors que nos collègues du Pas-de-Calais sont à une évolution entre 5 % et 6 %. Il était intéressant de se poser la question du pourquoi. Même si on sait que le fait d'avoir un CHR sur notre territoire est un plus et que les personnes sont plus proches de la métropole, c'est un sujet dont nous avons débattu et nous savons maintenant pourquoi, mais il fallait poser toutes les questions. Aujourd'hui, cela nécessite surtout sur le flux de regarder les plans, chose que la MDPH fait avec attention, pour maîtriser nos dépenses, pour qu'elles soient bien justifiées partout.

Je vous rappelle quand même que, au niveau de cette PCH, la partie départementale restant à charge est à 75 %.

Aujourd'hui, la majorité de ce Département est attentive aux personnes handicapées. Le Département met les moyens dans son budget. Ce n'est pas une PCH minorée, c'est la vraie PCH dont nous avons besoin sur ce territoire du département du Nord.

Au niveau de la masse salariale, la proposition qui vous est faite est d'être à 393,4 M€ sur le BP 2020. Nous avons un atterrissage prévu à 383 M€ en 2019. Vous voyez que l'évolution de notre masse salariale entre 2016 et 2019 est de + 2,6 %. C'est donc une maîtrise de la masse salariale, tout en augmentant globalement le nombre de postes et surtout dans le secteur où nous en avons le plus besoin, au niveau du social, avec les mesures qui ont été prises.

Nous réalisons tout cela dans le cadre de la contractualisation. Vous allez dire que, en CA 2019 et CA 2020, on envisage une contractualisation à 1,35 %. Oui, parce qu'il y aura des retraitements. On est à plus de 1,35 % aujourd'hui, mais, si tout va bien avec les services de l'État et avec les négociations qui se passeront en bonne intelligence, nous serons dans les 1,35 % de contractualisation, avec le retraitement du FSE, du plan pauvreté et des MNA. On fera le nécessaire pour ne pas être pénalisé.

Une fois qu'on a vu les recettes et les dépenses et qu'on voit la contractualisation, on peut voir qu'on a une épargne restaurée. C'est intéressant de voir le travail de fourmi qu'on a pu réaliser entre les recettes et les dépenses. De ce fait, il vous est proposé une épargne nette en BP 2020 à 57 M€, une épargne brute à 210 M€. Je vous laisse regarder le graphe pour apprécier les différentes épargnes qui ont pu se succéder entre 2011 et 2020. Je pense que c'est intéressant. Aujourd'hui, la situation au niveau de l'épargne est restaurée et sereine.

On peut parler maintenant de l'investissement.

En ce qui concerne les dépenses d'équipements, on a évolué. La proposition qui vous est faite cette année est de 291 M€ en investissement.

C'est notre dernier budget. On aurait pu dire « on va se mettre à 330 M€ ou à 340 M€ ». Ce n'est pas le but de l'opération. Le but aujourd'hui est de rester à l'endettement où nous allons atterrir, ce n'est pas de faire une com' sur l'investissement. On maîtrise notre investissement à 291 M€. Il faudra les produire en interne – je dis bien « les produire », même si c'est plus un mot du privé – pour pouvoir faire ces investissements. Ce n'est pas en claquant dans les doigts qu'on arrive à faire X millions d'investissement, il y a la machine qui est derrière. Si on arrive à faire ces investissements à 291 M€, que la DM se présente et qu'on ajoute de nouvelles opérations, ce sera avec plaisir, on sera disposé à augmenter l'investissement.

Nous lançons de nouvelles opérations en termes d'investissement – je pense que notre Président aura l'occasion de vous en parler –, mais elles n'ont pu être décidées que ces derniers mois compte tenu de notre trajectoire.

Dans ces 291 M€, il y a 18 M€ de canal Seine-Nord. Dans l'endettement, dans les années qui viennent, vous aurez l'endettement classique, l'endettement du canal Seine-Nord et vous aurez un *slide* qui fera l'endettement global du Département.

Nous avons donc 291 M€ à réaliser. C'est le but de l'opération. Vous verrez tout à l'heure que c'est avec une épargne qui est en phase avec l'emprunt. Nous ne sommes pas en épargne négative et c'est important.

Sur ces 291 M€ de dépenses réelles d'investissement, nous avons :

- Les grands chantiers.
- Le patrimoine départemental.
- Le système d'information au niveau de la DSI, à 10 M€.
- Les infrastructures et réseaux à 65,9 M€.

- Les projets stratégiques en cofinancement à 24,4 M€.
- Le développement territorial et cadre de vie à 19,6 M€.
- L'aide aux territoires, qu'on avait dû arrêter à un certain moment, à 39,2 M€. On sera certainement un peu au-dessus parce qu'on a eu beaucoup de retours sur l'appel à projets en ce qui concerne les voiries communales. En un mois de temps, nous avons eu plus de 131 dossiers qui représentent environ 3,9 M€ de subventions – on doit y travailler encore cette semaine et la semaine prochaine –, on avait prévu 2 M€, on ira au maximum. Avec la DM, on pourra monter à près de 4 M€ au niveau des communes rurales. La plus petite commune a 57 habitants, la plus grande a presque 2 000 habitants. Il y a également la sécurité en agglomération sur les départementales, c'est une délibération qui a été votée à hauteur de 3 M€.
- Etc.

Vous avez vu le tour d'horizon des projets en investissement dans le document. Vous avez tous les éléments.

L'évolution des politiques : en commission, on m'avait demandé dans quelles politiques on était un peu plus élevé.

- Sur les projets stratégiques autofinancement, de 6 M€ au BP 2019, on passe à 24 M€.
- En ce qui concerne l'aide au territoire, cela évolue également.
- Sur le patrimoine départemental, on évolue également.
- Sur le système d'information, on évolue également.
- Sur l'investissement au niveau de nos musées – on aura l'occasion d'y revenir lorsqu'on aura la présentation sur la politique.

Nous avons une politique de maîtrise de l'endettement, puisque c'est bien aussi de maîtriser l'endettement. On a des recettes, on fait des dépenses, on a une épargne, on fait de l'investissement et on maîtrise l'endettement. Voilà le bilan de ce budget 2020.

Vous voyez que, au BP, nous sommes à un atterrissage à 1 182 M€. Pour la première fois, nous allons emprunter un peu plus que ce que nous remboursions. On est à 171 M€ pour 153 M€. Je vous rappelle que, en 2022, nous rembourserons 118 M€. Ce sera donc une marge de manœuvre supplémentaire, parce que, là, il y a le canal Seine-Nord, ce qui nous fait évoluer en termes d'endettement.

Les ratios de la dette : quand nous étions il y a quelques années à plus de 13, nous sommes au BP 2019 à 6,99. On sera un peu inférieurs à 6 ans en atterrissage par rapport à l'emprunt, pour un atterrissage à 5,64 au niveau des capacités d'endettement de ce Département, c'est-à-dire le temps pour rembourser la dette sans faire d'investissement dans ce Département.

Un dernier point, le taux moyen de la dette est à 1,59 %, quand les autres départements sont à 2,20 % et quand l'ensemble des collectivités est à 2,24 %. Nous avons toujours eu une dette en volume important, mais en taux tout à fait raisonnable et bien négocié par toutes les majorités qui ont pu se suivre.

Voilà, Président, ce budget qui est un beau budget.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Christian. Je crois que c'était très clair sur l'évolution de ce budget.

Je vous dis deux mots avant de suspendre la séance.

On a l'impression, de cette manière, que pas mal d'indicateurs se sont mis au vert. C'est assez paradoxal, dans une situation où, au niveau de la réforme de la fiscalité, on conserve des raisons d'inquiétude fortes, mais où, à court terme et à moyen terme, une multitude d'indicateurs sont favorables. Après tout, profitons-en et soyons-en satisfaits. J'en donne quelques-uns.

Ce n'est pas tellement le foncier bâti, il augmente de 12,7 M€, cela veut dire qu'il augmente de 2,7 %. Cette année, la TVA augmente de 3. Sur ce plan-là, ce n'est donc pas un événement.

En revanche, si on prend la péréquation horizontale, il y a encore des aléas sur cette année pour connaître son niveau précis, mais, entre 2018 et 2019, la péréquation horizontale a augmenté de près de 50 M€ (49,1 M€), ce qui est quand même assez considérable. Cette année, elle va encore vraisemblablement augmenter de 10 à 16 M€. On est donc là sur des chiffres tout à fait intéressants.

Si on prend les DMTO, elles ont augmenté de manière importante cette année puisqu'elles finiront certainement autour de 365 M€. Si vous retournez un peu en arrière, au compte administratif 2016, c'était 283 M€. De 2016 à 2019, on a pris 82 M€ en DMTO et, en 2020, on est partis pour certainement faire encore un peu mieux. Comme je le disais, il y a une limite, on ne pourra

pas toujours augmenter nos DMTO et augmenter notre péréquation DMTO. À la limite, moins j'aurai de péréquation et plus je serai content, parce que cela voudra dire que nous créons nous-mêmes nos richesses. En attendant, ce sont quand même des chiffres tout à fait intéressants.

Je veux vous dire aussi que nous avons fait le point sur le nombre d'allocataires du RSA payés depuis 2015. En 2015, il y en avait 111 715. En novembre 2019, il y en a 102 564. Cela veut dire qu'il y a 9 151 allocataires de moins, tout simplement parce que beaucoup ont retrouvé du travail. La journée « réussir sans attendre » du 14 novembre est un exemple type de ce qu'il faut recommencer à faire. La principale satisfaction est pour ces près de 10 000 personnes qui ont retrouvé toute leur place dans la société du travail, mais cela représente également une économie car, sinon, on aurait pu financer davantage de 60 M€. Ces 60 M€, ce n'est pas une baisse de notre reste à charge parce que, entre deux, vous avez eu l'augmentation de 10 % qu'avait décidée le Président HOLLANDE, d'une part, et, d'autre part, l'évolution annuelle sur l'inflation. Il n'en reste pas moins que cela n'a pas augmenté et que nous pouvons budgéter, au budget 2020, 10 M€ de moins sur le RSA que nous n'avions budgété au budget 2019. Je croise les doigts, je touche du bois, mais je pense que le mouvement va s'accélérer. En effet, désormais, le partenariat avec Pôle Emploi est idyllique, les initiatives entrent totalement dans leur période opérationnelle.

Je ne reviens pas sur l'évolution favorable des chiffres sur l'enfance, sur l'APA.

Sur les ressources humaines, il me paraît important d'y revenir, parce que j'avais été un peu énervé par des tweets que je trouvais entachés d'erreurs profondes ou de malveillance – mais qui ne venaient pas de vous, mes chers collègues, je vous rassure tout de suite – où on nous disait « c'est scandaleux, le Département dit qu'il va faire beaucoup pour l'aide sociale à l'enfance et il a baissé de 300 les postes dans les UTPAS ». J'ai fait vérifier. J'ai constaté que, non seulement il n'y avait pas moins de postes aujourd'hui dans les UTPAS et plus largement dans le social, mais qu'il y en avait davantage. En effet, il y avait 3 310 postes occupés au 31 décembre 2014 et il y en a 3 395 aujourd'hui, soit 85 de plus et, surtout, dans les UTPAS, nous nous engageons à continuer de manière très volontariste les embauches. Vous savez que, grâce aux recrutements externes, on est parvenu à avoir quelques réussites.

S'agissant de l'endettement, on l'a baissé de 2015 à 2020 très précisément de 228 M€. C'est plus – disons que c'est autant, pour ne pas exagérer – que le coût du canal Seine-Nord pour le Département puisque ce coût a été réactualisé à 217 M€. Cela veut dire que l'on serait capable, sans avoir d'endettement supplémentaire, de financer notre contribution au canal Seine-Nord.

Il ne faut pas non plus que tout cela nous fasse dire que tout va bien. Non, tout ne va pas bien. Sur la péréquation verticale, le compte n'y est pas ; mais je pense que, sur la péréquation horizontale, c'était au moins aussi éthique et moral que la péréquation verticale. Je suis très heureux que la Ville de Paris ait 1,5 Md€ de DMTO par an, mais je rappelle quand même qu'elle a 400 000 habitants de moins que nous qui n'avons que 365 M€. Il est donc normal que les plus riches contribuent également à aider ceux qui le sont moins ; surtout que cela ne dépend pas du génie des exécutifs que d'avoir des DMTO importantes ou des DMTO qui le sont moins, ce sont réellement des effets d'aubaine.

Il n'en reste pas moins que, sur la péréquation verticale, il reste énormément de choses à faire et que le combat des années à venir sera de retrouver un levier fiscal. J'avoue que je ne vois pas d'autre levier fiscal alternatif au foncier bâti que les DMTO. Pour nous, ce serait un levier fiscal intéressant puisque, un peu à la fois, notre niveau de DMTO se rapproche du niveau du foncier bâti.

Je n'en dis pas plus. Merci à vous pour votre attention.

Je propose que nous puissions aller chercher quelque nourriture terrestre.

La séance est suspendue, nous reprenons à 14 heures.

(La séance, suspendue à 12 heures 40, est reprise à 14 heures 07.)

**M. le Président.-** Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

Nous abordons les débats thématiques sur le projet de budget.

## **II. Débats thématiques sur le projet de budget**

**M. le Président.-** Nous commençons par les solidarités humaines. La parole est pour 5 minutes à Geneviève MANNARINO sur la politique de l'autonomie

- **SOLIDARITÉS HUMAINES**

- **Politique de l'autonomie**

**Mme MANNARINO.-** Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Le budget 2020 de l'autonomie est un budget cohérent avec la stratégie départementale de l'autonomie mise en place depuis 2015, mais aussi dans un contexte où on fait le constat d'une augmentation de notre population vieillissante dans le département (en 2050, une personne sur six aura plus de 65 ans) et cohérent aussi dans un contexte d'une politique inclusive.

Vous savez que le Département s'est engagé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Éducation nationale et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans la démarche d'un territoire 100 % inclusif et solidaire, démarche qui va permettre à tous les acteurs engagés d'accompagner autrement le parcours de vie d'une personne en situation de handicap.

Le Département s'est investi et continuera dans ce budget 2020 à s'investir autour des services d'aide à domicile, avec les 40 propositions qui ont été retranscrites dans un livre vert et qui constituent un plan d'action volontariste de notre Département. Juste à titre d'exemple, l'accompagnement spécifique sur les plans d'aide où nous mettons plus de souplesse, c'était une proposition des services à domicile eux-mêmes, et la déclinaison très opérationnelle du Département qui a été initiée par la signature du contrat de branche génération S avec le Conseil régional, qui permet de développer des parcours de formation pour mettre en avant des métiers beaucoup plus attractifs.

Nous allons renouveler le partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (la CNSA) pour poursuivre le soutien au secteur de l'aide à domicile.

Ce virage inclusif se prolongera avec le développement de solutions d'habitat inclusif pour les personnes âgées et pour les personnes vivant avec un handicap. Au moins dix nouveaux projets seront soutenus en 2020. Juste un chiffre : environ 44 projets sont maintenant identifiés sur l'habitat inclusif et cela touche environ 400 personnes.

Le Département s'est saisi, suite à un décret de mai 2007, d'une nouvelle nomenclature des établissements sociaux et médicosociaux pour personnes en situation de handicap afin de faciliter le parcours de la personne et apporter surtout une meilleure adéquation des réponses aux besoins.

Nous poursuivons aussi les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) territoriaux qui vont être plus inclusifs et qui vont intégrer cette démarche, avec un nombre de places transformées ; environ 1 000 places supplémentaires ont été créées grâce à cette transformation de l'offre et c'est dans ce sens que nous poursuivons.

Bien évidemment, avec la conférence des financeurs, nous poursuivons la politique de prévention. Les SPASAD, les résidences autonomie, les EHPAD, les acteurs en territoire pourront s'appuyer aussi sur la mobilisation accrue des concours de la CNSA.

La maison départementale de l'autonomie finalisera les outils de modernisation de la relation à l'utilisateur. Nous avons déjà 40 réseaux relais autonomie, un accueil téléphonique unique avec une plate-forme qui a maintenant pris place pour être sur un décroché le plus optimal possible et un portail des usagers qui va faciliter le dépôt des demandes et bien évidemment le suivi des droits. Ce portail est en cours de test cette semaine et sera donc opérationnel, comme nous l'avons prévu, avant Noël.

C'est un département inclusif et solidaire qui continuera d'assurer dans les meilleures conditions le maintien à domicile et le besoin d'autonomie des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap, en mettant l'accent sur l'accessibilité du logement pour les bénéficiaires de l'APA, J'Amén'Âge 59, et les aides techniques et l'innovation.

Juste quelques petits exemples :

Huit unités de vie pour personnes en situation de handicap seront créées en EHPAD afin de répondre à la question du vieillissement des personnes handicapées sur chaque territoire.

Ce budget 2020 consacré à l'autonomie s'élèvera à 688 M€, soit une augmentation de 9,5 M€ par rapport à 2019.

L'allocation personnalisée d'autonomie APA évoluera aussi de 5,8 % – Christian POIRET en a parlé ce matin –, pour atteindre 234,7 M€, avec le développement du panier de services – c'était une délibération – qui permet d'accompagner mieux les bénéficiaires et surtout leurs proches aidants.

L'enveloppe d'APA en établissement évolue de 1 % pour la dépendance et de 2 % pour l'aide sociale dans le cadre de l'hébergement. C'est une augmentation qui va permettre une meilleure allocation des moyens en dépendance via cette convergence tarifaire. C'était attendu par les EHPAD en particulier.

Pour le secteur des personnes en situation handicap, les dépenses d'hébergement s'élèveront à hauteur de 225,5 M€ en 2020.

Nous avons fait ce matin le point avec la PCH. Je voudrais me féliciter, suite à la mission MDPH et PCH en cours, de la façon dont on contient cette PCH. Je vous rappelle quand même que nous avons près de 15 300 bénéficiaires pour lesquels la compensation par l'État est très limitée depuis plusieurs années.

Il est prévu aussi un appel à candidatures conjoint avec l'ARS relatif à l'attribution de places supplémentaires de SAMSAH sur l'ensemble du territoire : 90 places, ce n'est pas anodin.

Nous allons aussi conforter la politique de relance de l'investissement avec un budget de 12 M€ alloué aux structures pour les personnes vivant avec un handicap et pour les personnes âgées.

À noter également une augmentation de 2 M€ de subventions d'investissement à destination des établissements pour personnes âgées dépendantes qui permettra d'améliorer la qualité de vie au travail des professionnels, mais aussi la qualité de l'accueil et l'environnement pour les personnes âgées.

Voilà ce que je peux dire, Monsieur le Président, chers collègues. Je terminerai en remerciant l'équipe, toutes les personnes qui ont travaillé pour ce budget et la DG Sol qui a contribué fortement à ce que l'on mette du plus dans ces politiques de l'autonomie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Geneviève MANNARINO.

Vous avez été exemplaire y compris sur le temps. Nous espérons que les autres le seront également.

Je passe la parole à Yves DUSART sur la politique de l'enfance.

#### o Politique de l'enfance

**M. DUSART.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le budget relatif à l'enfance famille jeunesse est, pour la deuxième année consécutive, en hausse. Nous inscrivons pour 2020 plus de 24,2 M€ supplémentaires, soit une hausse de 5,2 %. Notre budget atteindra donc 486,3 M€ en fonctionnement et 3 M€ en investissement.

Je vous avais présenté le budget 2019 comme un budget charnière. Vous vous en souvenez, il était impacté positivement par une multitude de dispositifs qui devaient répondre aux questionnements de la fin de l'année 2018 ; je veux bien sûr parler de la stratégie pauvreté, de la campagne de recrutements des ASSFAM ou encore du deuxième appel à projets MNA que nous avons mené.

Ce budget 2020 que je vous présente nous permet cette fois, je le pense, de basculer totalement de modèle. En effet, dès que l'on place l'intérêt de l'enfant au rang de préoccupation centrale, le maintien au domicile et la promotion du milieu familial deviennent des évidences.

Les lois de 2007 et 2016 appelaient déjà à une diversification des accompagnements entre milieu ouvert et hébergement. Aujourd'hui, nous le savons, ce changement de paradigme a fait son chemin. Les magistrats nous encouragent à aller plus loin, les organismes gestionnaires sont parvenus à s'adapter et sont maintenant de nouveau forces de propositions. Nous pouvons donc avancer plus vite. C'est pourquoi nous engagerons une série de nouvelles dispositions autour de deux objectifs principaux.

Le premier objectif, très structurel et ô combien important pour les enfants et les familles, est de tourner définitivement la page d'une politique de places à une véritable stratégie d'accompagnement de parcours, avec une palette de dispositifs qui répondent aux besoins, en laissant bien évidemment toute sa place au dispositif de prévention. Le deuxième gros objectif, un peu plus organisationnel, consistera au nécessaire besoin de coordination de l'ensemble de nos dispositifs, de l'adaptation de nos équipes et de leur accompagnement.

Pour atteindre ces deux gros objectifs, nous pouvons nous appuyer sur plusieurs gros chantiers.

La deuxième année du plan pauvreté : les principales actions sont engagées et nous rééquilibrerons prochainement avec les équipes de l'État notre feuille de route. Sont toutefois déjà prévus pour cette année 2020 l'ouverture de trois maisons des parents

avec 200 000 € en année pleine par maison, le déploiement des neuf derniers postes d'ALSES qui, je le rappelle, portera à 80 le nombre de postes d'ALSES à l'échelle du département.

Nous verrons aussi la montée en puissance tant attendue des équipes mobiles d'intervention auprès des situations complexes. Elle est tant attendue parce qu'une véritable aide aux jeunes qui en ont besoin et qui ne doivent pas s'enfoncer dans plus de difficultés est également une véritable aide aux professionnels qui étaient dépourvus de moyens adaptés.

Deuxième gros dispositif, la poursuite des mesures Ressources Humaines (RH). Elles apportent de véritables réponses au sein de nos Unités Territoriales (UT). Je veux bien sûr parler de tout ce qui a été entrepris afin de permettre l'embauche sur l'année 2019 de près de 150 agents.

Troisième sujet, les Mineurs Non Accompagnés (MNA). Le déploiement du deuxième appel à projets a permis de répondre à l'arrivée de plus de 780 nouveaux MNA cette année pour porter à 1 320 le nombre de jeunes accueillis. Nous attendons avec impatience janvier prochain la nouvelle clef de répartition qui a été négociée par notre Président et qui devrait contribuer à stabiliser nos dispositifs.

Quatrième dispositif et non des moindres, les CPOM 2, CPOM deuxième génération. Nous devons les mettre en place en 2019, mais, compte tenu du télescopage des stratégies nationales – je veux parler de la stratégie pauvreté et de la stratégie protection de l'enfance – et des objectifs qui sont induits par ces deux stratégies, nous avons décidé de repousser ces CPOM à 2020. Nos équipes travaillent actuellement de façon très cohérente et concertée avec les organismes gestionnaires pour peaufiner leurs propositions et trouver les meilleurs dispositifs en adéquation avec les besoins de nos territoires. Cette année, près de 246,6 M€ seront inscrits sur l'hébergement, soit 17,5 M€ supplémentaires par rapport à l'année 2019.

De grosses délibérations permettent également de faire un pas en avant. Je veux parler de la délibération cadre de l'accueil familial qui permettra une nouvelle fois de développer et de qualifier le métier. En effet, nous sommes convaincus qu'il faut continuer à promouvoir ce mode d'accueil auquel nous consacrons 1 M€ supplémentaire pour un budget total de près de 149 M€.

Sur le volet jeunesse, une nouvelle délibération EVA plus souple, plus lisible fixera de nouvelles conditions pour toujours mieux accompagner les jeunes de l'ASE vers l'autonomie. Récemment encore, nous avons validé de nouvelles modalités de financement des projets jeunesse portés par les centres sociaux et répondu favorablement aux 11 nouvelles demandes de financement. Près de 400 000 € supplémentaires sont inscrits pour l'année 2020.

Sur le volet interventions préventives et accompagnement des familles, nous mettrons en place les actions du premier appel à initiative lancé en juillet dernier. 600 000 € lui seront consacrés et permettront de rééquilibrer l'offre territoriale.

En 2020, ce travail sera d'ailleurs croisé avec la CAF pour trouver toujours plus de complémentarité.

Dernier gros dispositif en cours, et le plus récent, la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Les grands axes de travail sont définis et nous sommes en train de les traduire avec les équipes de la DG Sol et de la DEFJ en actions opérationnelles, notamment en nous appuyant sur les CPOM deuxième génération. Il s'agira de renforcer les interventions précoces, de promouvoir les droits de l'enfant et de sécuriser les parcours des jeunes.

Nous travaillerons aussi à renforcer les coopérations institutionnelles – je pense notamment aux coopérations que nous devons avoir avec l'ARS – et accompagnerons les équipes dans l'évolution des pratiques professionnelles.

Comme vous le voyez, nous mènerons grâce à ce budget des actions importantes à tous les étages de la délégation et en parfaite cohérence avec les deux objectifs que je vous donnais au début de mon intervention.

C'est donc avec beaucoup de sérénité, mais aussi beaucoup d'impatience que j'aborde ce budget et les transformations qui vont de pair et ce, pour une raison principale, nous portons une vraie et belle ambition, celle de créer les conditions pour répondre au parcours de vie des jeunes et des familles que nous accompagnons.

Enfin, je continuerai à le marteler et je tenais expressément à terminer sur ces propos, dans cette délégation peut-être plus que dans les autres, nous avons besoin de sérénité, de parler positivement de nos dispositifs de prévention et de la protection de l'enfance pour le bien des jeunes, des familles et de tous les professionnels qui travaillent à leurs côtés.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Yves DUSART.

C'est une délégation très sensible que vous menez, une délégation où les problèmes de l'enfance, de l'enfance en danger, de l'enfance en souffrance sont parfois très préoccupants et où nous avons l'intention d'être extrêmement présents et d'en faire une politique prioritaire dès cette année 2020.

La parole est à Joëlle COTTENYE sur la politique collèges.

o **Politique collèges**

**Mme COTTENYE.-** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues,

Il me revient le plaisir de vous présenter le budget primitif 2020 de la délégation éducation collèges.

Comme vous le savez, la réussite de nos collégiens constitue un objet prioritaire du Département du Nord au cours de ce mandat. Cette priorité s'est traduite par une vraie méthode de travail et des principes énoncés clairement aux équipes éducatives : autonomie des établissements et valorisation de leurs initiatives, dialogue constant et concertation afin de faire évoluer nos politiques vers plus de simplicité administrative. Ce dialogue a permis d'installer une relation de confiance et de transparence.

Le budget 2020 reflète à la fois cette priorité départementale et la proximité entretenue avec les collèges du Nord. Ce budget se porte à 155,8 M€, soit une hausse générale de 13,8 M€ de budget primitif à budget primitif (soit 9 %) que nous pouvons financer aujourd'hui grâce à une gestion responsable depuis 2015.

82,2 M€ sont inscrits en fonctionnement. Vous constaterez l'augmentation des moyens humains mis à la disposition des collèges pour la mission entretien et notamment le passage de cinq à six heures par jour pour les prestations récurrentes ; une décision saluée par les équipes de direction puisqu'elle répond à leurs attentes et au résultat de l'évaluation réalisée à partir des retours des gestionnaires. Elle concluait à une satisfaction qualitative et à un volume horaire parfois insuffisant.

L'augmentation en fonctionnement se retrouve également dans le budget consacré aux politiques volontaristes et notamment l'aide à la demi-pension. Cette évolution démontre les résultats obtenus grâce à l'effet combiné de la quasi-généralisation de la démarche d'approvisionnement local sur le mandat et de l'augmentation des moyens humains en restauration depuis 2015 permettant de développer une restauration locale, durable et de qualité à moins de 1 € en moyenne pour les familles les plus modestes.

Vous retrouverez également une hausse du budget consacré aux collèges numériques. L'année 2020 verra le marché haut débit se terminer. Le déploiement d'une nouvelle solution par le prestataire CELESTE, référencé à UGAP, permettra notamment une montée en débit significative pour accompagner la stratégie de développement des usages dans les établissements.

Vous le voyez, nous sommes vigilants à doter les collèges d'une infrastructure réseau adaptée aux équipements et aux usages que nous déployons, ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas par le passé.

Je clôture la présentation du budget de fonctionnement en vous indiquant que la dotation initiale de fonctionnement versée aux établissements a augmenté de 460 000 € en 2020 du fait de la baisse des prélèvements effectués par le Département.

En ce qui concerne l'investissement, le budget 2020 s'élève à 73,6 M€, un budget qui pourrait encore évoluer, comme l'évoquait notre Vice-président aux finances, en fonction de l'arrivée de nos différents projets au cours de l'année et ils sont nombreux, en lien avec les deux axes forts de notre politique éducative, transition numérique et transition écologique.

La transition numérique : avec un budget de 6 M€ en investissement qui s'ajoutent aux 3,5 M€ en fonctionnement, soit 9,5 M€ au global, et une autorisation de programme de 17,7 M€ qui fera l'objet d'une délibération spécifique début 2020. Celle-ci permettra de faire un point d'étape un an après le vote à l'unanimité par cette assemblée de notre délibération cadre pour le développement des usages et des pratiques innovantes et de valider de nouvelles mesures concrètes.

Je lisais ici ou là que les crédits pour l'équipement numérique des établissements étaient limités. Voici donc à nouveau la preuve qu'il ne faut pas toujours croire ce que l'on peut lire dans les tribunes politiques et l'important est bien de vérifier les informations à la source.

Nous maintenons une autorisation de programme de 1 M€ pour les investissements dans les collèges privés, prioritairement sur des projets de mise en accessibilité et de mise en sécurité.

Notre stratégie patrimoniale est confirmée et budgétairement renforcée avec la maintenance et le gros entretien des collèges. Nous parlons notamment :

- de la réhabilitation du collège de Bergues suite à l'abandon du projet de fermeture du collège de Crochte décidé avant 2015,
- de l'extension du collège Saint-Exupéry et de la construction d'une salle de sport à proximité du collège Ronsard à Hautmont,
- ou encore de l'extension très attendue de la demi-pension de Sin-le-Noble.



Déjà fortement présent sur le volet environnemental, un Gros Entretien Renouvellement (GER) spécifique Nord durable viendra s'ajouter au programme GER annuel, ainsi que la réalisation du contrat de performance sur quatre collèges de l'Avesnois avant de passer au Cambrésis. Nous l'évoquerons plus en détail demain.

En ce qui concerne les travaux, acquisitions, constructions et reconstructions, les travaux du collège d'Anzin et de Wavrin se poursuivent. Le chantier du collège Chasse Royale à Valenciennes sera lancé au mois de janvier avec un projet ambitieux de collège d'excellence numérique avec l'ensemble des partenaires du territoire, un équipement structurant au cœur d'un quartier rénové.

De nouveaux projets vont également pouvoir être lancés. Je pense notamment aux collèges Rouges Barres à Marcq-en-Barœul et Paul Duez à Cambrai. Là aussi, il faut remettre l'église au milieu du village ou plutôt le collège au milieu du pôle gare. Le projet n'a pas été retardé en raison du changement de majorité, chers collègues, il l'a été en raison de l'exploitation de carrières souterraines de craie à une période où je n'étais pas encore née – c'est donc vous dire. Nous devons faire aussi avec l'histoire de nos territoires et assurer les conditions de sécurité nécessaires pour nos collégiens. Cet impératif s'impose à tous.

Un point particulier également pour vous indiquer que l'Ad'AP se poursuit et intégrera pleinement la programmation des travaux 2020 sur laquelle nous avons travaillé avec l'ensemble des unités territoriales il y a une semaine tout juste.

Ce budget reflète le chemin parcouru au cours de ce mandat. La priorité a toujours été d'assurer le fonctionnement quotidien des collèges et, à ce titre, je tiens à remercier l'ensemble des agents des services départementaux qui œuvrent chaque jour sur le terrain en prise directe avec la communauté éducative. Je sais leur engagement au quotidien et dans la proximité. Je félicite aussi l'ensemble des professionnels qui travaillent dans les collèges pour assurer l'accueil, la maintenance, l'entretien, l'accompagnement social et la restauration.

Une fois le quotidien assuré, nous avons voulu nous engager pour la réussite des collégiens avec des politiques volontaristes fortes et des mesures sociales indispensables en faveur de l'égalité des chances et pour lutter contre le déterminisme social.

Ces dispositifs ont été évalués, salués, parfois améliorés, mais surtout reconduits.

La seconde partie du mandat nous a ainsi permis d'aller plus loin dans notre politique éducative en anticipant les transformations de la société et le monde de demain. Nous abordons cette année 2020 avec un cadre clair et des actions ambitieuses pour accompagner nos jeunes dans un monde en transition. Les collèges du Nord sont acteurs de la transition numérique et écologique. Avec eux, le Département du Nord innove pour préparer notre jeunesse au défi du monde qui les attend.

Chers collègues, je suis fière de pouvoir œuvrer en ce sens à vos côtés.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Joëlle COTTENYE.

La parole est à Doriane BÉCUE sur la politique de l'insertion professionnelle.

#### o **Politique de l'insertion professionnelle**

**Mme BÉCUE.-** Mes chers collègues,

Depuis 2015, nous avons fait du retour à l'emploi des allocataires du RSA une priorité et les résultats sont là. En 2015, nous comptons 111 000 foyers allocataires du RSA. Aujourd'hui, nous sommes à 102 564 foyers payés.

Cette baisse permet dans un premier temps aux familles de sortir de la précarité puisque, lorsqu'on a un travail, on a un salaire et c'est beaucoup plus facile pour vivre au quotidien ; mais, surtout, elle nous permet de réduire nos dépenses et d'investir sur d'autres politiques sociales comme la protection de l'enfance ou l'autonomie.

Pour 2020, le budget de fonctionnement s'élèvera à 718 M€. On vous présente un budget sincère ; 660 M€ seront consacrés au versement de l'allocation RSA et c'est la première fois depuis le début de ce mandat que nous pouvons inscrire 12 mois de RSA.

Le RSA, c'est d'abord le droit à l'accompagnement. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la précarité nous a permis de déployer sept maisons départementales de l'insertion et de l'emploi ; avec un objectif, la priorité est de permettre aux nouveaux allocataires du RSA de réussir sans attendre. Ces maisons ont pour mission d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les allocataires du RSA dans le mois de la demande. Aujourd'hui, entre la demande de l'allocation du RSA et le premier rendez-vous, nous sommes à 17 jours.

Également, nous avons mis en place un dispositif coach'emploi qui permet d'accompagner de manière renforcée les nouveaux allocataires du RSA avec au minimum un rendez-vous par semaine pendant trois mois.

On n'oublie pas les jeunes puisqu'un quart des allocataires du RSA a moins de 30 ans sur le département et l'enjeu est très fort. Grâce à la Région et grâce à l'IEJ, on a pu mettre en place un coach Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).

En décembre 2019, les chiffres montrent que plus de 60 % des personnes qui sont passées par coach'emploi ont déjà retrouvé un travail ou une formation et, pour les coachs IEJ, nous sommes à 81 %. C'est vraiment exceptionnel.

Je tiens à renouveler mes remerciements à Olivier NOBLECOURT, le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté qui a soutenu notre projet depuis le début et qui a permis la participation financière de l'État. Pour 2020, cela représente 4,3 M€.

De plus, notre appel à projets est un outil essentiel. Nous avons fait le choix de mettre l'accent sur les actions d'insertion professionnelle, sans oublier les actions d'insertion sociale pour les personnes les plus fragiles et les plus éloignées de l'emploi. En huit mois, ce second appel à projets comptabilise 2 526 sorties, dont 2 034 en sorties vers l'emploi et 492 en formation. Cela démontre que les personnes les plus éloignées de l'emploi peuvent retrouver un travail.

Les partenaires de notre appel à projets contribuent fortement au retour à l'emploi et, sur trois ans, c'est au total 76,4 M€ qui y sont dédiés.

De la même façon, Pôle Emploi est un acteur majeur de notre politique départementale. Dans notre convention partenariale signée en juin dernier, nous avons officialisé notre collaboration qui est très forte. Celle-ci se matérialise par la mise en place d'actions communes concrètes, comme la journée « réussir sans attendre » du 14 novembre. Cette journée n'aurait pas pu se tenir sans Pôle Emploi. Je tiens vraiment à remercier Caroline RIFFARD et ses équipes pour leur collaboration, mais aussi l'ensemble des agents du Département qui ont contribué à la réussite de cette journée qui a mobilisé près de 10 000 allocataires du RSA.

Dans les autres collaborations fortes, il y a aussi le travail qui est fait avec les entreprises. Je peux citer une collaboration, celle de Toyota qui proposait plus de 500 recrutements sur notre département. Parce qu'on a voulu travailler avec Pôle Emploi, parce qu'il y a une question de confiance et parce qu'ensemble on est plus fort, un tiers des recrutements est pour des allocataires du RSA.

En 2020, nous avons boosté le dispositif d'accompagnement global. Vous savez que, dans notre convention, nous avons acté que 4 000 personnes seraient en accompagnement global. L'accompagnement global, c'est un travailleur social du Département qui accompagne sur les questions sociales (logement, santé), qui travaille en binôme avec un conseiller Pôle Emploi sur les questions de l'emploi. 80 % des personnes qui sont en accompagnement global sont des allocataires du RSA, avec un objectif très fort de 50 % de sorties à l'emploi et formations. L'Etat, avec le service public de l'insertion, demande à ce qu'on double ce nombre d'accompagnements et nous serons donc au rendez-vous avec Pôle Emploi puisque, pour 2020, nous souhaitons 8 000 personnes accompagnées.

Le décloisonnement entre le professionnel et le social fonctionne. C'est pourquoi nous souhaitons aller encore plus loin dans notre partenariat. Demain, je vous présenterai une délibération sur le coach'emploi spécial Pôle Emploi. C'est exactement la même chose que le coach'emploi dans nos maisons départementales, mais, là, ce sont des agents de Pôle Emploi qui vont accompagner de manière renforcée plus de 2 000 allocataires du RSA qui y sont depuis plus de 24 mois.

Nous avons également délégué la prescription des parcours emploi compétences et des contrats initiative à Pôle Emploi.

Le CIE est un outil important pour le positionnement sur le secteur marchand. En 2018, nous avons pris la décision de doubler le nombre des CIE, passant de 1 000 à 2 000 contrats. Je vous rappelle que 80 % des gens qui passent par un CIE retrouvent un emploi durable.

Pour les parcours emploi compétences, 400 contrats sont prévus dans le cadre de notre CAOM. Pour l'année 2020, nos engagements restent inchangés et nous y consacrons 7,7 M€.

Également, pour permettre une insertion réussie, en 2018, nous avons fait le choix de mettre en place un coup de pouce avec l'aide Activ'emploi à destination des allocataires du RSA qui sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle ou dans une formation. Elle peut être mobilisée en moins de 48 heures et aller jusqu'à 150 € pour la garde d'enfants, la mobilité ou encore l'achat de matériel. Cette année, le montant moyen de cette aide a été de 142 €. Elle est principalement mobilisée pour des

questions de mobilité (à 66 %) ou pour l'achat d'équipement professionnel (22 %). En 2020, nous allons bien évidemment reconduire cette enveloppe de 500 000 € qui est très précieuse.

Vous l'aurez compris, ces outils précieux permettent une insertion professionnelle réussie.

Sur le volet de l'insertion sociale, le Département du Nord maintient son soutien financier aux acteurs de la lutte contre les exclusions. Les centres sociaux sont des acteurs de proximité qui permettent de créer une dynamique autour de projets de quartier et qui contribuent également à la mixité sociale. Nous croyons beaucoup à leurs actions. C'est pourquoi, en 2020, 3,13 M€ financeront l'animation globale de 152 centres sociaux.

De la même façon, nous maintenons notre soutien aux associations caritatives pour 900 000 €.

Le logement est également un vecteur important d'insertion. C'est pourquoi, pour 2020, nous inscrivons le même montant qu'en 2019, soit 5,6 M€. Ces crédits seront fléchés vers des associations qui permettent de favoriser l'accompagnement et le maintien dans un logement.

Pour conclure, je dirai que retrouver un travail, c'est retrouver sa place dans la société et c'est en alliant nos forces que nous serons plus forts.

Faire le choix de réussir sans attendre, c'est faire le choix de lutter contre la précarité. Avec l'État, la Région, Pôle Emploi, les associations et les entreprises, le Département du Nord est bien là.

**M. le Président.-** Merci, Doriane BÉCUE.

Il y a beaucoup de promesses pour l'avenir dans ce que vous nous avez dit.

La parole est à Jean-Luc DETAVERNIER sur la politique ressources humaines.

#### o **Politique ressources humaines**

**M. DETAVERNIER.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

Depuis notre arrivée au Département, l'exécutif est animé par la volonté de trouver un équilibre entre la nécessaire maîtrise des dépenses de personnel et le maintien d'un service public de qualité. Le budget des ressources humaines 2020 s'inscrit dans cette démarche avec un budget de 397,80 M€. Il est en augmentation de 9,9 M€ puisqu'il intègre les efforts considérables qui ont été effectués dans le domaine du social et notamment de la protection de l'enfance pour répondre aux besoins des DT et des UTPAS au sein des territoires.

En 2019, 494 recrutements externes ont été effectués. Ceci a permis l'arrivée en DGA Sol de 371 agents recrutés à l'externe, faisant passer le taux de vacances en territoire à 5 %, ce qui est tout à fait inédit. Une centaine de recrutements est toujours en cours. Le plan pauvreté et le dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes ont cofinancé ces postes à hauteur de 2,161 M€, 74 postes dans le cadre du plan pauvreté et 19 pour le dispositif Initiative Emploi des Jeunes.

Pour assurer la stabilité des équipes, nous avons transformé les CDD de courte durée de 72 agents en contrat de trois ans et nous avons permis à 82 agents qui étaient en CDD et avaient une excellente valeur professionnelle de devenir fonctionnaires stagiaires. Ces agents sont comptabilisés dans les 494 recrutements externes cités précédemment.

Le budget 2020 vient stabiliser la masse salariale. Afin de diversifier les recrutements et d'attirer des jeunes, le Département a choisi d'attribuer 42 bourses à des étudiants assistants sociaux que nous avons eu le plaisir d'accueillir récemment avec le Président. Ces étudiants une fois diplômés intégreront les services départementaux. Le coût de la mesure s'élève à un peu plus de 4 200 € par an par élève, soit à peu près 180 000 €.

Cette démarche participe de la volonté de notre collectivité de réaffirmer sa présence auprès des écoles de travailleurs sociaux.

C'est pourquoi nous avons également, lors de la séance plénière de novembre dernier, passé une convention avec quatre centres de formation de travailleurs sociaux. Cette volonté de renforcer l'attractivité du Département s'inscrit d'ailleurs dans le développement de la marque employeur que le Département est en train de mettre en place.

Hors du champ du social, la collectivité a conventionné avec Sciences Po Lille ainsi qu'avec des écoles d'ingénieurs et de techniciens, Polytech, l'IUT de génie civil de Béthune et l'école nationale des techniciens de l'équipement de Valenciennes, et ce, afin de faire connaître les métiers du Département, d'accueillir des stagiaires, d'embaucher parmi les jeunes diplômés de ces filières et de renouveler et diversifier l'offre de formation.

Par ailleurs, le budget formation, comme je l'ai dit tout à l'heure, a augmenté passant de 1,4 M€ à 1,8 M€.

Concernant l'apprentissage, il appartient au Département de jouer pleinement son rôle. C'est ainsi que, comme l'année dernière, une centaine d'apprentis sera dans nos services dans le domaine social, mais également en restauration dans les collèges et, dans une moindre mesure, dans d'autres domaines tels que l'environnement, la communication ou le juridique. Le montant estimé pour l'apprentissage et les stagiaires gratifiés est de 1 432 000 €.

En direction de la jeunesse encore, le Département accueillera 60 jeunes en service civique volontaire dont la mission sera d'accompagner les publics qui en ont besoin dans le domaine du numérique. Le coût de la mesure est estimé à 77 000 €.

En direction des allocataires du RSA, la collectivité va développer l'immersion professionnelle afin de faire découvrir les métiers de la collectivité et de leur permettre de candidater sur des postes ouverts à l'externe.

Le Département accueillera aussi des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général, ce qui n'a d'ailleurs pas d'effet sur la masse salariale.

Concernant les agents qui font fonctionner au quotidien notre collectivité, le budget 2020 prévoit 5,2 M€ dans le cadre de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Il s'agit de l'augmentation automatique des dépenses salariales liées aux promotions, avancements de grade et d'échelon, et 900 000 € au titre des mesures du PPCR.

Le RIFSEEP continue de se déployer à mesure que sont publiés les arrêtés ministériels permettant son application aux différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. L'enveloppe du CIA, qui est la part variable du RIFSEEP liée à la manière de servir, est reconduite à hauteur de 2,7 M€. Plus de 95 % des agents entrés dans le dispositif en bénéficient.

L'allocation sociale est reconduite dans les mêmes montants : 1 700 € pour les catégories A, 1 567 € pour les catégories B et 1 428 € pour les catégories C.

La convention signée il y a quatre ans avec le FIPHFP se poursuit jusqu'en avril 2020. Ensuite, nous conventionnerons à nouveau avec cet organisme. Sur ces quatre ans passés, le Département a augmenté le taux d'emploi de personnes en situation de handicap qui est aujourd'hui de 9 %. Le Département a ainsi pu percevoir de ce fonds sur la durée de la convention un peu plus de 900 000 €. Nous avons augmenté de 100 000 € la ligne budgétaire relative à l'aménagement des postes de travail des personnes en situation de handicap. C'est ainsi que le montant passe de 100 000 à 210 000 €.

Enfin et pour conclure, les subventions versées aux associations du personnel sont maintenues à des niveaux identiques à 2019 : pour le COS, 1 084 000 € ; pour l'ASDN, 8 400 € et pour Nord seniors, 2 000 €.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Jean-Luc DETAVERNIER.

On continue avec Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER sur la politique culturelle.

#### o **Politique culturelle**

**Mme DESCAMPS-PLOUVIER.-** Merci, Monsieur le Président.

La politique culturelle du Département, approuvée par le Conseil départemental le 22 mai 2017, s'articule autour de trois axes majeurs :

- la réduction des inégalités territoriales en apportant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires où la culture est la moins présente ;
- agir en faveur des publics prioritaires du Département en privilégiant les actions de médiation plutôt que les actions de diffusion ;
- enfin, le soutien à toutes les actions d'innovation culturelle.

Le budget 2020 pour la politique culturelle se monte à 23,8 M€, à comparer avec les 18,6 M€ en 2019, soit une hausse de 5,2 M€ liée à l'augmentation du budget investissement qui passe de 4,2 M€ à 9,3 M€.

Le budget fonctionnement est quasiment stable, avec une légère hausse de 0,1 M€. Il se chiffre à 14,5 M€.

En fonctionnement, la mise en œuvre des trois priorités de notre politique se décline à travers deux types d'action et de financement :

- d'abord, le Département soutient et accompagne les nombreux acteurs culturels du département pour 6,4 M€ ;

- ce budget finance aussi la programmation culturelle et les projets des dix équipements culturels départementaux. Pour mémoire, il s'agit de la Maison natale Charles de Gaulle, du MusVerre, du Musée Matisse, du Musée de Flandre, de l'Abbaye de Vaucelles, du Forum des Sciences, de la Médiathèque départementale, des Archives départementales, du Forum antique de Bavay et de la villa Yourcenar. Le budget de ces dix équipements se monte à 8,1 M€, identique au budget 2019.

Les programmes d'investissement prévoient 9,3 M€ de dépenses, soit, je le répète, une augmentation de 5,1 M€.

Certains grands projets en phase d'étude en 2019 démarreront de manière progressive en 2020, à savoir :

- la restauration et la remise à niveau technique de la Maison natale Charles de Gaulle. Vous serez tous invités le 22 novembre 2020 au 130<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du général de Gaulle pour l'inauguration de ces travaux ;
- autre projet couvert par ce programme d'investissement, la couverture du cryptoportique de Bavay.

D'autres projets en phase étude ou en cours de planification :

- l'agrandissement du Musée Matisse et les travaux de remise à niveau technique prévus au Musée de Flandre et son éventuelle extension ;
- le Forum des sciences poursuivra les opérations de réaménagement des espaces accueil ;
- la Médiathèque développera la modernisation de ses outils d'inventaire par le biais de la technologie RFID ;
- concernant l'Abbaye de Vaucelles, la poursuite des travaux d'urgence génère une inscription de 0,57 M€ par an pour la période 2019-2022.

Le budget 2020 prévoit un maintien du budget pour les aides à l'investissement des équipements n'ayant pas l'appellation Musée de FRANCE et le soutien à la restauration et la mise en valeur des monuments historiques pour 0,2 M€.

Pour terminer, je voudrais dire que, en plus de la mise en œuvre annuelle habituelle de notre politique culturelle, je serai particulièrement attentive à la réalisation de trois dispositifs :

- le renouvellement du dispositif « résidence d'artistes en collègue », expérimenté en 2019 et qui se réalisera en 2020 sur deux fois plus de collèges, collèges situés en milieu rural ou en REP+ ;
- l'engagement sur la prévention de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme avec, entre autres, le recrutement d'un chargé de mission lié à cette problématique ;
- enfin, la programmation d'un événement culturel commun aux dix équipements culturels départementaux ciblant de manière privilégiée les publics prioritaires sur le modèle des escapes games en 2018 et le plein des sens en 2019 qui ont connu un grand succès et ont accueilli un public peu ou pas habitué à fréquenter les musées.

Voilà, Monsieur le Président, la présentation du budget et les ambitions de la politique culturelle du Nord.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER.

Je passe la parole à Marie-Annick DEZITTER sur la politique santé.

#### o **Politique santé**

**Mme DEZITTER.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Le budget de fonctionnement pour la santé – sachant qu'il n'y a uniquement que du fonctionnement, il n'y a pas d'investissement – s'élève pour 2020 à 5,75 M€ en dépenses et à 3,8 M€ de recettes en provenance de l'État et de l'assurance-maladie. C'est un budget en hausse de 6,5 % par rapport à l'année 2019.

La répartition des dépenses sera la suivante :

- 3 M€ consacrés aux actions santé au sein des services PMI,
- 2,4 M€ destinés à la prévention.

Un crédit de 350 000 € est proposé au BP 2020 pour lutter contre les déserts médicaux et favoriser le recrutement des médecins.

Au titre des missions de PMI, le Département va poursuivre en 2020 ses actions de protection de la santé de l'enfant et de la famille, en l'occurrence par l'intermédiaire des consultations infantiles qui sont réalisées dans des lieux fixes (356 lieux fixes),

mais aussi dans 26 lieux desservis par les cars itinérants de PMI qui proposent tous les 20 examens de santé prévus par le code de santé publique entre 0 et 6 ans.

Les services déploient progressivement également l'offre de service des examens des enfants de 2 ans et ceci pour un repérage précoce des situations qu'il convient d'accompagner.

La surveillance prénatale se concrétise par un suivi médicosocial de prévention pour les femmes enceintes en consultation à domicile.

Le programme de retour à domicile (PRADO) en PMI a permis d'améliorer la continuité de la prise en charge des femmes suivies en PMI en proposant une intervention précoce pour les plus vulnérables. La Caisse nationale d'assurance-maladie met fin à ce dispositif en 2020, mais le repérage des situations de vulnérabilité va se poursuivre. Nous allons nous appuyer sur le dispositif des coordonnateurs maternité de telle façon que le public concerné puisse continuer à bénéficier de l'intervention précoce d'une sage-femme.

En 2020, les efforts seront également poursuivis en matière de planification familiale pour améliorer et développer l'offre. L'action volontariste dans les établissements scolaires sera également confortée.

Au titre de la prévention santé, 1,6 M€ sont mobilisés pour la prévention exercée par les SPS et les CeGIDD, et 660 000 € pour les actions de prévention.

Les services départementaux œuvrent au travers des dix SPS pour assurer les compétences conventionnées avec l'ARS en matière de lutte contre la tuberculose, les vaccinations et la prévention du cancer, et les CeGIDD puisque nous sommes habilités depuis 2016.

Les services de prévention santé mènent également des actions de prévention en direction des publics prioritaires et notamment les allocataires du RSA.

660 000 € seront destinés aux actions de prévention. C'est le financement au titre de l'appel à projets qui est pluriannuel depuis 2018. Je vous rappelle simplement le montant sur ces trois ans : 1 970 000 € pour ces appels à projet.

En 2019, les nouvelles orientations en matière de santé qui ont été adoptées en mars 2019 pour la période 2019-2023 ont été déclinées en objectifs pour permettre aux publics prioritaires du Département d'avoir recours à l'offre de santé et de soins, pour améliorer l'offre de service du Département et bien sûr essayer de réduire au maximum les inégalités sociales et territoriales.

À ce jour, 95 actions ont été présentées en commissions thématiques. Elles seront déclinées en plus de 500 actions au niveau territorial.

Enfin, afin de mettre ses compétences et ses missions de PMI et de prévention santé, le Département a recours à des médecins pour organiser les consultations. Aussi, pour faciliter leur recrutement et les fidéliser davantage, il sera proposé lors de la première commission permanente de 2020 une deuxième revalorisation du coût horaire des vacations. Un crédit de 250 000 € est inscrit à cet effet au BP 2020.

Un crédit de 100 000 € est inscrit au BP pour la réalisation d'une étude pour un plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé, offre de soins et de prévention en faveur des publics et territoires prioritaires du Département du Nord. Cette étude est d'ailleurs cofinancée par la caisse des dépôts et consignations.

**M. le Président.**- Merci à Marie-Annick DEZITTER.

Nous passons à la politique tourisme, avec Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE.

o **Politique tourisme**

**Mme ASTRUC-DAUBRESSE.**- Monsieur le Président, chers collègues,

S'agissant de la politique touristique, nous poursuivons la trajectoire que nous nous sommes fixée par la délibération cadre relative à la politique touristique pour la période 2017-2020.

Notre budget tourisme évolue dans ce sens. Le BP 2020 s'élève à 5,9 M€ en dépenses et à 0,5 M€ en recettes.

Quelques avancées sont à souligner :

- La fin de la location de la maison du tourisme nous permet d'envisager une économie en fonctionnement de plus de 1 M€ en 2020.
- L'ADRT, notre agence touristique poursuit sa réorganisation. Nous réorientons les missions, mais nous avons la volonté de perfectionner notre action à l'échelle départementale. L'agence deviendra dès 2020 une agence d'innovation touristique. L'agence participe à l'effort financier car, je le rappelle, la subvention est passée de 1,8 M€ en 2017 à 1,5 M€ en 2020.
- L'association des Gites de France Nord, que nous accompagnons et finançons depuis plus de 30 ans, ne sollicitera plus le soutien financier du Département pour 2020. Les revenus qu'ils dégagent désormais en commercialisant l'offre de six départements leur permettent de prendre le pari de l'autonomie financière. Néanmoins, l'association reste un des acteurs majeurs de la politique touristique départementale avec qui nous continuerons de travailler. Cette économie nous permet à budget constant de lancer le dispositif d'accompagnement aux micro clusters touristiques inscrits dans notre feuille de route. Je vous présenterai ce dispositif en séance demain.
- Enfin, des dépenses liées à la station touristique du ValJoly sont inscrites en vue de la bonne mise en place de la DSP.

Je remercie tous les services qui ont contribué à l'élaboration de notre budget.

**M. le Président.-** Merci, Brigitte.

La dernière intervenante pour l'exécutif sur ce premier débat solidarités humaines est Martine ARLABOSSE sur la politique sportive.

#### o Politique sportive

**Mme ARLABOSSE.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Avec plus d'un million de pratiquants, le Nord est l'un des départements les plus actifs dans le domaine sportif. Les partenaires institutionnels (fédérations, ligues ou comités) du Conseil départemental du Nord engagent de nombreux projets avec pour objectif de faciliter l'accès au sport pour tous.

Le Département du Nord établit avec près de 90 structures départementales, fédérales et scolaires, des contrats d'objectifs où la santé et le bien-être sont prioritaires. Cette politique volontariste s'appuie aussi sur le pôle de haut niveau pour valoriser les valeurs du sport et rendre visible l'action citoyenne et sociétale des clubs et athlètes qui évoluent au plus haut niveau de leur discipline sportive auprès du jeune public.

En définitive, le budget sport, de 3,4 M€, reste relativement stable avec une augmentation de 100 000 € qui tient compte du développement du dispositif « je nage au ValJoly » et de l'engagement du Nord aux côtés de la Région Hauts-de-France dans le cadre des futurs Jeux olympiques de 2024 afin de valoriser notre territoire.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux premières interventions des groupes.

C'est le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés qui va démarrer et plus précisément Maryline LUCAS qui va intervenir sur la politique de l'insertion professionnelle.

**Mme LUCAS.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Sur la politique en faveur des allocataires du RSA, je ne redévelopperai pas nos accords et désaccords, vous les connaissez.

Je voudrais simplement rappeler que, certes, nous avons voté pour renforcer notre action en direction de la réinsertion professionnelle des allocataires ainsi que la délibération qui visait à élargir nos interventions dans le domaine « marchand » avec toutes les réserves que nous avons émises à l'époque.

Nous avons toujours insisté pour que la politique d'insertion du Département soit menée sur deux axes, pour nous indissociables : l'insertion professionnelle et l'insertion sociale (santé, mobilité, mode de garde des enfants, etc.).

Nous constatons que, sur l'insertion sociale, nous ne voyons que peu d'évolution positive. Nous avons même le sentiment d'un recul. Bon nombre de privés d'emploi, allocataires du RSA ont un degré d'employabilité faible, voire très faible. Plus de 24 % d'entre eux sont concernés par l'illettrisme. Comment peuvent-ils trouver une issue à leur situation dramatique par la seule insertion professionnelle en sachant que seule la politique culturelle traite de l'illettrisme ? Cela ne peut suffire.

Nous vous avons demandé un bilan précis des effets des différentes actions menées en direction des allocataires du RSA en termes d'insertion sociale. Qu'en est-il ?

Nous demandons également un bilan précis sur les sorties du RSA, celui des 9 151 allocataires depuis 2015. Vers quels emplois ? Pour quelle durée ?

J'en viens à notre partenariat avec les centres sociaux qui sont, pour les collectivités territoriales, des acteurs irremplaçables, surtout pour l'activité d'insertion dans la vie sociale d'une population toujours plus nombreuse et fragilisée.

Ne devons-nous pas agir afin de favoriser l'implantation de ces centres sociaux dans la ruralité ? Mais, nous en conviendrons, tout cela demande des moyens plus importants. Or, nous constatons que le budget dédié aux centres sociaux est à la même hauteur que le budget 2019, soit 3,13 M€ et ce, avec des ouvertures supplémentaires sur l'année dernière, ce qui signifie à terme une asphyxie financière de chaque structure, puisque répartir la même enveloppe sur plus de structures ne peut qu'avoir des répercussions négatives sur la force d'intervention des professionnels concernés.

Il en est de même pour le budget dédié à Activ'Emploi (0,5 M€) qui permet de financer des frais de mobilité, de garde d'enfants et d'achat de matériel professionnel pour ces allocataires du RSA, afin de favoriser leur retour à l'emploi.

Il nous paraît important de revoir notre implication financière dans ce domaine d'insertion sociale en adéquation avec les intentions affichées.

Inquiétude également au sujet du financement des postes de prévention jeunesse. En passant d'un système de financement poste à poste à un système de financement forfaitaire alloué en fonction du projet jeunesse des centres sociaux et avec l'augmentation de ces centres, le risque grandit de voir les postes de prévention jeunesse non financés intégralement.

Pour l'ensemble de ces éléments, nous ne voterons pas ce budget.

**M. le Président.-** Merci, chère collègue.

L'époque n'est plus où on votait budget par budget, on vote une fois pour toutes, mais on a bien compris que, sur ce budget-là, vous n'étiez pas en harmonie.

Nous continuons avec la politique de l'autonomie. C'est notre collègue Claudine DEROEUX qui prend le relais.

**Mme DEROEUX.-** Monsieur le Président, chers collègues,

L'année 2019 semblait être une année charnière, c'est en tout cas ce qui transparaissait dans la présentation ambitieuse que vous faisiez de la politique autonomie en ce début d'année. Vous évoquez un tournant pour la mise en œuvre d'un Département inclusif et solidaire, la relation aux usagers, le soutien aux solutions innovantes ou encore celle de répit aux aidants. Nous avions dès lors rappelé que de nombreuses préoccupations étaient partagées par l'ensemble de notre assemblée, toutes sensibilités confondues.

Sans chercher la surenchère, nous sommes convaincus de l'utilité de rappeler aujourd'hui plus que jamais la nécessité de rompre avec l'idée d'une prétendue conjoncture imposée par les choix gouvernementaux et qui mettent nos collectivités en porte-à-faux entre leur aspiration à répondre au mieux aux besoins de nos populations et le constat fataliste du manque de moyens. Nous pourrions faire tellement plus dans un pays comme le nôtre, une des premières puissances mondiales, si les moyens financiers existants n'étaient pas détournés scandaleusement par une minorité d'individus qui s'accaparent les trois quarts de nos richesses au détriment de la redistribution et de la solidarité.

Or, de solidarité sur ces questions d'autonomie, il en est question plus qu'ailleurs car il s'agit là d'enjeux majeurs de société extrêmement anxiogènes pour les Français.

Le budget autonomie départemental propose une augmentation de 1,4 %, ce qui, ramené à l'inflation, signifie un budget à moyens constants.

Où se situe l'ambition ? Comment répondre aux besoins des personnes vulnérables confrontées ici au handicap, là à la dépendance, ou encore à l'ambition d'un Département 100 % inclusif sans moyen, Monsieur le Président ?

Comment contribuer à la nécessité absolue de réduire la fracture sociale et de répondre aux réclamations de la rue avec si peu d'ambition ? Les moyens votés par la caisse nationale restent insuffisants, les contraintes de chaque territoire pèsent sur le système de protection sociale et vont générer de lourdes iniquités entre départements.

C'est pourquoi nous avons toujours réclamé un financement solidaire par la sécurité sociale de la perte d'autonomie et cela est de la responsabilité de l'État. Vous adaptez les politiques de solidarité de notre Département et notamment ces dépenses aux réalités financières qu'il nous impose.



Vous dites faire du secteur de l'aide à domicile une priorité départementale. Je rappelle à nouveau que la prise en charge financière réelle ne correspond pas à la réalité des besoins estimés en moyenne à 25 € de l'heure, alors précisément qu'il s'agit du levier essentiel ; d'où un reste à charge payant pour l'utilisateur. Dans l'impossibilité de facturer un surcoût aux personnes handicapées, qu'en adviendra-t-il ?

Alors que vous évoquez les perspectives de professionnalisation et de modernisation du secteur dans ce cadre prétendument ambitieux, vous n'accompagnez pas le mouvement. Quelle déception.

En ne développant pas non plus les aménagements et les améliorations qualitatives souhaitées en investissement, vous contribuez à laisser les personnes concernées dans leur fragilité existentielle quotidienne.

Quant aux structures d'accueil, vous leur imposez les CPOM qui les étranglent, ne leur laissant que peu de marges de manœuvre, sauf à les inciter à faire de la déshabilitation partielle.

Le fameux virage inclusif ne peut se faire sans moyens et ne doit pas servir de prétexte aux économies. Ce que vous appelez par exemple la maîtrise des dépenses de transport scolaire des enfants en situation de handicap (une baisse de 12,3 %, soyons clairs) et l'orientation vers les transports en commun lorsque les capacités le permettent est une véritable régression car le cas par cas demeure toujours un arbitrage difficile et, dans les faits, souvent injuste.

Après le regroupement des CLIC et l'élargissement des partenariats de missions aux autres services du Département, au CCAS – d'ailleurs sans contrepartie financière –, toutes nos inquiétudes se sont traduites par une dégradation des services rendus aux populations vulnérables qui ont besoin de repères et d'interlocuteurs aguerris. Les maisons de l'autonomie ne remplissent pas pour l'heure leurs objectifs d'accueil des usagers, les moyens humains n'étant pas à la hauteur des besoins de publics très différents en manque d'interlocuteurs. Nous le constatons chaque jour, nous élus, en recevant nos administrés. Les mécontentements concernent malheureusement les demandes d'APA ou les révisions de dossiers en cas de dégradation de l'état de santé où les délais restent trop longs, à l'instar de la DDAS de Valenciennes où, en novembre, on traitait seulement les dossiers de juillet, et bien sûr l'éternel problème de retard des dossiers MDPH.

Notre collectivité doit avoir davantage d'ambition pour apporter des réponses plus adaptées à ces publics vulnérables, plus confrontés ici qu'ailleurs aux indicateurs alarmants.

Ce qui nous laisse pour le moins perplexe, vous l'avez compris, c'est que nous sommes toujours d'accord sur le constat, jamais sur les réponses à apporter. Vous l'avez d'ailleurs rappelé, c'est dans la continuité de la délibération cadre de 2015 et en attente de la loi « grand âge et autonomie ». Partons plutôt des besoins pour ajuster les moyens. Les enjeux sont énormes pour faire face au vieillissement de notre société.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Jean-Claude DULIEU sur la politique de l'enfance.

**M. DULIEU.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Suite à notre demande, vous avez mis en place une commission chargée d'une mission d'information et d'évaluation relative à la politique départementale de l'enfance. Nous y avons eu des échanges très fructueux avec le personnel du Département, mais aussi avec l'ensemble des partenaires.

En février, nous aurons l'occasion d'en débattre puisque le rapport sera présenté et nous échangerons sur la globalité du rapport et les nombreuses propositions que nous avons définies.

Aujourd'hui, je vais me limiter à quelques remarques.

Premièrement, le budget consacré à la politique enfance famille jeunesse au BP 2020 s'élève à 489 M€. Vous proposez une hausse de 7 M€ par rapport à 2015, mais après une réduction budgétaire cumulée de 100 M€ depuis 2015. Monsieur DUSART nous invite à parler positivement de cette politique. Il a raison et nous aurions aimé le faire depuis 2015.

La progression de ce budget en cette année ne saurait en aucun cas éclipser cette chute libre que vous lui avez infligée depuis 2015.

En tant que chef de file et financeur de cette politique, vous avez suivi une trajectoire tournée vers la recherche d'économies. Les économies réalisées sur la politique enfance famille jeunesse l'ont été au forceps, avec une temporalité imposée aux partenaires, une temporalité très resserrée, une brutalité dans les changements imposés aux professionnels et aux organismes gestionnaires et une verticalité des décisions – nous en reparlerons en février – au regard des interventions des partenaires.

La réduction drastique des crédits alloués à cette politique a été rendue possible par des sacrifices et non par de simples ajustements à la marge.

Pour réaliser ces économies, vous avez actionné principalement trois leviers :

- les CPOM imposés aux organismes gestionnaires en 2015,
- le non-pourvoi de centaines de postes de travailleurs sociaux,
- la transformation de places d'hébergement en mesures de prévention.

Pour les CPOM, ce sont 15 % d'économies qui ont été commandées aux organismes gestionnaires sur trois ans.

Pour les postes vacants – Monsieur le Président, je reprends vos propos –, ce sont quelque 284 postes qui sont restés non pourvus au plus haut de la crise, situation que vous venez de rectifier en 2019, mais tous ces salariés ont manqué pour la qualité du service rendu.

Concernant la transformation de places d'hébergement en mesures de prévention, les économies furent au rendez-vous du fait simplement que le prix de journée moyen en établissement au niveau national se situe entre 180 € et 200 €, alors que le prix de journée d'AEMO se situe entre 8 et 20 €.

Nous ne sommes pas surpris. On ne peut pas vous enlever une chose, Monsieur le Président. Vous avez annoncé la couleur en écrivant par exemple dans le compte administratif de 2016 que vous vouliez engager la restructuration de l'ensemble de l'offre de service enfance (moins de places d'hébergement, plus de places d'accompagnement et de prévention). Mais vous écriviez également dans ce document vouloir arrêter le financement de la suractivité.

Il émane de la mobilisation de ces dernières semaines et ces derniers mois des travailleurs sociaux dans le Nord, mais aussi dans les échanges avec l'ensemble des partenaires le manque de places. Il se dégage également qu'il faut disposer d'un réservoir de places vacantes. C'est d'autant plus important que cela pose la question de l'urgence de la réaction de notre institution. En effet, les jeunes enfants arrivent avec des troubles de la relation au monde et à eux-mêmes. Pour réduire l'ampleur de ces troubles il est important d'agir immédiatement, de trouver de suite des solutions concrètes ; d'où le besoin de ces places vacantes afin de répondre à cette urgence.

Ces grands efforts d'économie ont été difficilement soutenables pour l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le champ de l'enfance. Travailleurs sociaux débordés, découragés, familles d'accueil saturées, perte de sens généralisée, ces souffrances se sont fortement exprimées lors des auditions.

Comment des adultes en souffrance peuvent-ils efficacement œuvrer pour réduire celle que connaissent les enfants et jeunes confiés ?

Comment s'étonner dès lors que les travailleurs sociaux s'épuisent à rechercher des places en établissement ? Nous savons tous que l'aide à l'enfance ne peut être considérée uniquement ou se limiter dans les faits à offrir un lieu d'hébergement.

La question de l'accompagnement des jeunes et des familles est essentielle. Cet accompagnement doit être pluridisciplinaire et non seulement basé sur un référent. Cette équipe doit être constituée d'éducateurs, d'assistantes sociales, mais aussi de psychologues, de psychiatres et de psychanalystes – pour ne citer qu'eux – et cela nécessite des moyens importants supplémentaires.

Comment s'étonner que le projet personnalisé pour l'enfant (le PPE) soit mis en œuvre seulement à hauteur de 30 % alors que c'est le fondement même de la loi de 2016 ?

Comment s'étonner de ce fait que les sorties de l'ASE se fassent non pas une fois l'autonomie acquise, mais au plus vite, une fois l'âge de la majorité arrivé ?

Il est crucial que le Département assouplisse fortement les conditions d'accès aux contrats et aux aides pour les jeunes majeurs. Sur ce sujet, vous témoignez de très timides avancées dans ce BP, avec par exemple le financement de deux appart'écoles pour les jeunes majeurs. C'est vraiment trop peu, loin des défis qui s'imposent à nous.

On sait que les besoins existent et que ce type de solutions fonctionne. Alors, il faut s'y engager pour de bon, avec audace.

Nous serons vigilants également sur vos propositions pour la refondation du dispositif EVA, entrée dans la vie adulte.

Par ailleurs, nous regrettons que la part consacrée à l'investissement soit minimaliste, entre 2 et 3 M€ selon les années, d'autant que le Nord est le Département prenant en charge le plus grand nombre d'enfants dans le cadre de l'ASE. Certains départements ont opté pour des orientations plus volontaristes en la matière. Le Département du Val-de-Marne dépense 4,3 M€ d'investissement pour la protection de l'enfance et le Département de Gironde a quant à lui fait un choix très net avec 22,5 M€ d'investissement pour la politique enfance.

Puisqu'il faut conclure, nous dirons que les choix opérés sur cette politique depuis 2015 ont été marqués par une grande dureté, une dureté renforcée par la faiblesse des moyens que nous propose l'État dans le cadre des diverses contractualisations et par la réduction drastique des budgets entre 2015 et 2019 – je le rappelle, 100 M€.

Oui, il faut parler positivement de cette politique, mais nous avons eu du mal pendant quatre années.

La mission d'information et d'évaluation sur l'enfance a révélé avec force que les besoins étaient et restent considérables. Ces besoins auraient nécessité un engagement financier du Département plus conséquent. L'engagement financier proposé aujourd'hui de rattraper les retards est loin des exigences. Nous le verrons encore plus nettement dans la présentation du rapport de la mission d'information en février.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de revoir sans attendre ce budget. Votre réponse à cette demande déterminera notre vote.

**M. le Président.-** Merci, Jean-Claude DULIEU.

La parole est à Bernard BAUDOUX sur la politique collège.

**M. BAUDOUX.-** Monsieur le Président, chers collègues ;

À la rentrée de septembre 2019, 94 920 élèves sont accueillis dans 203 collèges publics, 43 990 élèves dans 81 collèges privés sous contrat.

Le budget des collèges s'élève à 82,2 M€ en fonctionnement et à 73,6 M€ en investissement. Que ce soit en fonctionnement ou en investissement, l'austérité reste la règle. Même si nous constatons une progression des crédits de fonctionnement, nous savons qu'ils correspondent essentiellement à l'augmentation des crédits d'externalisation de l'entretien dans les collèges – j'y reviendrai.

Par contre, vous maintenez les restrictions sur les crédits pédagogiques. J'insiste sur les crédits pédagogiques car ils permettent à nos enseignants d'approcher certaines disciplines de manière plus interactive et plus participative, notamment pour les enfants des milieux défavorisés. Ce qui apparaît souvent comme une dépense peut être une économie car il permet de combattre l'échec scolaire et parfois la sortie sans formation du système scolaire, avec tous les problèmes que nous connaissons.

Notre groupe réitère sa proposition concernant ces crédits qui pourraient être bonifiés dans les établissements qui ne sont ni en REP, ni en REP+ et qui, pourtant, sont aussi dans des secteurs en grande difficulté. Ils sont souvent limitrophes par rapport au barème des revenus permettant l'éligibilité à ces politiques REP et REP+.

Nous pourrions avoir notre propre politique et venir compléter celle de l'Éducation nationale. Nous avons déjà fait cette proposition, je pense qu'elle n'est pas faite dans un sens polémique, elle est dans un sens constructif au service de nos enfants et de ces collèges qui connaissent également tant de difficultés. Incontestablement, cela serait un signe fort pour ces établissements qui agissent au quotidien pour défendre nos valeurs d'égalité et de fraternité.

Vous maintenez la baisse des subventions aux associations de parents d'élèves, alors que nous savons tous le rôle essentiel qu'elles doivent jouer pour la réussite de l'enfant.

La bourse départementale supprimée et remplacée par l'ARC dont les crédits ne sont pas totalement consommés et viennent donc en retrait par rapport à ces familles qui en ont tant besoin, et souvent pour des utilisations certes louables, mais pas exclusivement tournées vers les familles en grande difficulté.

Je n'insisterai pas sur la diminution des heures de salle de sport qui a été mise en place ces dernières années.

Notre groupe reconnaît que, dans le domaine du numérique, la progression est réelle et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons voté vos récentes propositions en la matière.

Nous partageons l'aide à la restauration scolaire et la mise en place des circuits courts que nous avons également initiée.

Dans ces périodes si difficiles où la misère se développe et où de nombreux enfants vivent dans des familles en dessous du seuil de pauvreté, cette politique est une nécessité impérieuse.

Je reviens sur l'externalisation qui nous inquiète énormément. Elle se développe et nécessite dans le budget 9,5 M€ dans le chapitre entretien général et petit matériel. Cela m'amène à deux questions.

Premièrement, dans ce chapitre, à combien est la part réelle réservée à l'externalisation ?

Deuxièmement, il faut admettre que cette dépense est en progression pour 2017, 2018 et 2019. Nous souhaiterions avoir ces chiffres pour mesurer cette progression et savoir quel est l'objectif final.

Il faut admettre que 9,5 M€ en 2020, c'est un rythme conséquent, pour ne pas dire plus.

J'attire l'attention de l'assemblée sur l'attribution des crédits, car ils posent la question des lois Falloux et Debré et de l'aide que nous apportons aux établissements privés sous contrat. Nous allons en effet devoir appliquer une répercussion pour ces établissements par rapport à des crédits de fonctionnement selon la vieille règle de 3 en usage depuis ces lois. Je rappelle : dépense de fonctionnement divisée par le nombre d'élèves du public et multipliée par le nombre d'élèves du privé. J'ai fait le calcul sur la base de 9 M€, cela fait 4 170 986 €. Je ne connais pas la diminution par rapport au budget éducation du personnel éducation

des collèges, mais je doute que nous retrouvions les 9 M€. Dans ce cas, il faudra voter une subvention supplémentaire aux établissements privés dans le cadre de l'application de cette loi. Notre groupe souhaiterait avoir des précisions à ce sujet.

Au niveau de l'investissement, même si on enregistre une progression cette année, je pense que l'on est loin des besoins et des nécessités. Je concède que les politiques de Messieurs SARKOZY, HOLLANDE et MACRON ont laminé les moyens des collectivités territoriales. Cependant, il me semble qu'un effort supplémentaire est nécessaire et que le taux d'intérêt de l'argent est si bas que nous pourrions raisonnablement – j'insiste « raisonnablement » – l'utiliser et permettre de répondre à des besoins qui sont très urgents, notamment dans des établissements qui connaissent beaucoup d'amiante.

Merci de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, mon cher collègue.

La parole est au Président Charles BEAUCHAMP, sur la politique ressources humaines.

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Le budget consacré aux ressources humaines pour 2020, dans son volet fonctionnement, s'élève à 397,8 M€, soit une hausse de 9,8 M€ par rapport à l'an dernier. Cette augmentation ne saurait cacher votre volonté de diminuer la masse salariale de notre collectivité. La lecture des CA de 2014 à 2018 montre clairement une diminution de 5,1 M€.

Pendant plusieurs années avant le renouvellement de 2015, le Président du groupe UPN n'avait cessé de demander la diminution de la masse salariale et la remise en cause des acquis sociaux. Sitôt le renouvellement, vous avez engagé la réduction des effectifs. Vous avez tenu votre promesse.

Nous pourrions d'ailleurs évoquer l'externalisation de l'entretien des collèges que vous ambitionnez de poursuivre en 2020. Depuis l'an dernier, nous demandons le bilan de celle-ci. Vous ne la refusez pas, mais nous n'avons toujours rien.

Nous pourrions évoquer le retard dans le traitement des dossiers APA et MDPH. Face à ces difficultés, mais aussi à l'aggravation de la situation sociale et économique, vous avez été dans l'obligation de recruter notamment dans les secteurs sociaux et médicosociaux sous statut contractuel. Est-ce suffisant ? Nous ne le pensons pas, lorsque nous constatons le mal-être dans certains services de notre collectivité et les services sociaux et médicosociaux ne sont pas les seuls concernés.

Les emplois liés à nos politiques d'investissement ont diminué, soit du fait du départ volontaire de certains agents, soit du fait des réorganisations de certains services comme ceux de la voirie. Il existe sans doute un rapport entre la diminution de ces emplois et votre refus d'aller vers davantage d'investissements.

Il se dit aussi, mais ce n'est sans doute pas la réalité, que, aujourd'hui, pour éviter le départ de certains agents, des négociations salariales individuelles s'engageraient. Ce n'est pas la réalité car nous serions très éloignés de la philosophie du statut de la fonction publique.

Au sujet du statut de la fonction publique, nous vous confirmons notre inquiétude quant au recrutement de personnels contractuels. Je ne reviens pas sur la remise en cause des acquis sociaux des agents départementaux, nous l'avons dénoncée en son temps.

Nous avons une conception totalement différente de la politique des ressources humaines. Nous sommes donc opposés à vos orientations qui ne répondent ni aux attentes des Nordistes en matière de services rendus, ni aux attentes des agents départementaux pour un véritable épanouissement dans leur travail et dans leur vie.

Quant aux conseils de discipline, évoqués par notre collègue Jean-Luc DETAVERNIER ce matin, ils sont de plus en plus fréquents et pour des motifs qui pourraient d'ailleurs se régler dans certains cas entre l'agent concerné et sa hiérarchie. Pourriez-vous, Monsieur le Président, nous en expliquer les raisons ?

Merci de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, mon cher collègue.

La parole est à Michel LEFEBVRE qui va d'abord intervenir sur la politique culturelle, puis sur la politique santé.

**M. LEFEBVRE.-** Monsieur le Président, chers collègues,

A l'heure où nous débattons de la politique culturelle du Département, me reviennent en tête ces propos de l'écrivain « *l'intelligence est à la croisée des chemins, il lui faut choisir la guerre ou la paix, le mensonge ou la vérité, la passivité ou l'action, la misère ou le bien-être créateur* ».

Quelle formidable résonance actuelle dans ces mots tirés d'un discours célèbre de Paul VAILLANT-COUTURIER d'octobre 1936 et qu'il concluait en invitant, face au fascisme, à des états généraux de l'intelligence française.

Notre époque n'est pas la même, mais ces mots résonnent pourtant très fort. Ne doivent-ils pas nous inspirer à un moment où nous vivons nous aussi le temps des choix décisifs ?

C'est dire qu'il nous faut mettre en œuvre tout ce qui peut permettre aux femmes et aux hommes d'être individuellement et collectivement les actrices et les acteurs du destin commun. Cela suppose plus d'audace dans la pensée, une libération des imaginaires, de fortes capacités d'invention, de larges partages d'informations. C'est à partir de ce point d'ancrage-là que se mesure l'enjeu culturel.

C'est pourquoi à nos yeux sont prioritaires et intimement liées la redéfinition des missions de service public pour renouveler les liens entre art et éducation populaire, l'action désormais majeure pour que l'art retrouve sa place dans l'école, dans nos collèges.

Il faut prendre très au sérieux et soutenir les expériences nouvelles conduites par des artistes au cœur de nos villes ou dans les zones rurales liant ruralité ou périurbain à la création. Je pense au monde de la musique où la création est permanente, en dehors des sentiers encadrés par les industries culturelles. Je pense aux élus locaux mobilisés pour leur cinéma de quartier ou de village, qui investissent pour des médiathèques de notre temps, qui font en sorte que le patrimoine soit le plus partagé et vivant et non restreint à une petite couche de la population. Je pense à ces salons du livre jeunesse et aux rencontres avec les auteurs qui favorisent l'accès à la culture. Je pense à tous ces concours d'écriture ou de photographie dans les quartiers encadrés par des professionnels. Je pense au monde associatif si vigoureux malgré la crise et la suppression de leur emploi, mais sans lequel les pratiques artistiques encadrées par des professionnels seraient réduites à si peu de chose.

Monsieur le Président, chaque année, le ministère de la Culture dépense 139 € par Francilien contre 15 € pour l'habitant d'une autre région, un rapport de 1 à 9 au profit de l'Ile-de-France, un scandale français méconnu.

En matière de culture, l'aménagement du territoire fonctionne à l'envers et consiste à donner plus à ceux qui ont plus et moins à ceux qui ont moins. Nous devons crier notre indignation devant le sort réservé à notre département et exiger de l'État une répartition équitable pour donner les moyens à toutes celles et tous ceux qui considèrent que c'est la culture qui nous fait humains, que c'est par elle que nous nous émancipons, que nous prenons notre liberté, qu'elle est la condition de notre épanouissement personnel et collectif.

Nous ne pouvons rester l'arme au pied devant ces statistiques surréalistes. Nous revendiquons une plus juste répartition pour permettre d'investir dans nos structures culturelles départementales et consacrer ainsi beaucoup plus aux associations, aux acteurs, aux initiatives et de revenir notamment au financement que vous avez abandonné d'instruments de musique très appréciés en faveur des harmonies qui représentent plusieurs milliers de personnes à l'échelle de notre département.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci. Et encore – si je puis m'exprimer ainsi.

**M. LEFEBVRE.-** Il me paraît impensable, Monsieur le Président, en évoquant le budget consacré à la santé, de ne pas évoquer l'hécatombe silencieuse qui se profile.

Notre groupe avait déposé il y a quelques semaines une motion tendant à la prise en compte des revendications du personnel soignant au motif que les politiques d'austérité menées vis-à-vis de l'hôpital public depuis des années mettaient en cause le système de santé français. Comme nous avons raison.

Depuis ce moment, le nombre de services d'urgence en grève à travers la France n'a cessé de progresser pour atteindre 273 et le mouvement a continué de se développer avec cette formidable mobilisation des professionnels de santé toutes catégories confondues le 14 novembre, le 5 décembre et nul doute qu'ils seront encore plus nombreux demain. Du jamais vu dans notre pays !

Mais le chef de l'État et sa ministre de la Santé, Agnès BUZYN, restent sourds et indifférents à ces mobilisations dans les établissements et aux cris d'alarme des personnels.

Le quatrième plan d'urgence en 14 mois prévoit d'augmenter l'ONDAM de l'hôpital de 2,1 % à 2,4 %, alors qu'il était à 2,5 % l'an dernier, soit 300 M€ de plus. Voyez un peu dans quel marché de dupe nous sommes !

Faut-il rappeler que le gouvernement avait initialement prévu de priver les hôpitaux publics de 1 Md€ en 2020. Si je calcule bien, avec les largesses de ce gouvernement, il les prive tout de même de 700 M€.

Dans une tribune publiée dans la presse il y a quelques jours, près de 2000 professionnels de santé en pédiatrie se sont élevés contre le manque de moyens dans les hôpitaux, notamment dans les services où sont soignés les enfants. Un professeur chef de service pédiatrie dans un grand hôpital parisien dénonce : « alors que l'épidémie de bronchiolite débute, on est obligé de transférer des enfants, certains à plusieurs centaines de kilomètres, faute de places. Tout le monde a bien conscience qu'il s'agit d'une prise de risque pour ces petits patients.

Le plan d'urgence devrait comporter des ouvertures immédiates de lits, surtout quand on sait que 100 000 d'entre eux ont été fermés en 20 ans. Eh bien, pas du tout. Le gouvernement persiste et signe dans ses choix mortifères pour l'hôpital. La réalité, c'est qu'il ne répond à aucune des revendications fondamentales des personnels qui sont attachés à l'hôpital et qui veulent des moyens réels pour améliorer la qualité des soins de leurs patients.

À l'exigence d'une augmentation de 300 € par mois des salaires, Madame BUZYN répond par une prime de 300 € qui n'entre pas dans le calcul de la retraite. Comment rendre attractive une profession pourtant appréciée ? Et ceci est valable pour notre institution.

Alors qu'il manque partout de médicaux et de paramédicaux, de personnels dans les EHPAD, il n'y a rien sur l'embauche de personnels, pas plus sur les conditions de travail des internes. On poursuit sans ciller les fermetures de services et d'hôpitaux sous le vocable de regroupement, malgré l'aggravation des déserts médicaux.

Et pourtant, les établissements publics font chaque jour la preuve de leur utilité sociale en accueillant la première vague des maladies de la grippe.

L'enjeu, c'est d'en finir avec le service public hospitalier. Cette casse de l'hôpital public largement amorcée depuis de nombreuses années avec les cures d'austérité successives (8,4 Md€ d'économies réalisées en 14 ans selon la fédération hospitalière de France) impliquant des réductions de dépenses de personnels, des reports d'investissements, des fermetures de services et suppressions de lits, franchit un nouveau pas avec « ma santé 2022 ».

En faisant des hôpitaux de proximité des coquilles vides, en faisant un pas de plus dans la porosité publique privée souhaitée par le Président, c'est tout un pan de notre système public de santé qui est offert au privé commercial, avec des conséquences néfastes pour une large partie de la population et un risque grandissant de non-recours aux soins.

Dans un contexte de pénurie de médecins et de déserts médicaux, la perspective de l'éloignement des structures publiques de santé se limitant aux CHU ou aux gros hôpitaux de secteur ne peut constituer une réponse aux besoins de santé, à la proximité et à l'égalité d'accès aux soins en tout point des territoires auxquels aspirent la population et les professionnels de santé.

C'est ce que va confirmer sans nul doute l'étude que vous commandez.

Devant cette situation, la prévention doit devenir un axe majeur de notre intervention, une priorité, dirai-je même. Or, nous constatons que le budget santé PMI et prévention est en recul de 700 000 € par rapport à 2015, ce qui n'est pas acceptable au regard des gains attendus sur le moyen et sur le long terme dans ce domaine.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci à vous.

Je précise à tous mes vice-présidents que, bien évidemment, ils doivent être attentifs par rapport à ce qui est exposé, mais que, s'ils ne l'étaient pas, j'ai pour chacun des intervenants des observations à faire également, que bien évidemment je supprimerai au fur et à mesure que la réponse aura été apportée.

Nous passons maintenant au Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

La première intervention sera celle de Marie-Christine STANIEC-WAVRANT sur la politique autonomie.

**Mme STANIEC-WAVRANT.-** Monsieur le Président,

Après les interventions de mes collègues communistes sur les questions de famille, enfance, jeunesse et autonomie, propos avec lesquels nous sommes complètement en accord, je pourrai sans doute rentrer dans les 5 minutes parce que je ne répéterai pas ce qui a été dit.

Pour autant, je voudrais insister sur quelques éléments, puisque les délibérations budgétaires qui sont présentées aujourd'hui montrent effectivement une augmentation de budget, mais après plusieurs années de diminution de financement pour les partenaires du secteur médicosocial et pour le monde associatif.

Vos politiques ont fragilisé le secteur avec des suppressions d'emplois et donc des réponses moindres à la population.

Aujourd'hui, en vous appuyant sur les politiques gouvernementales bien insuffisantes, vous relancez des actions sur le territoire départemental, même si je dois constater que, sur le territoire de la MEL, le déficit financier au regard de la population et des besoins reste réel.

Le secteur associatif pour l'accompagnement des personnes âgées à domicile est très en difficulté. Les EHPAD, les établissements médicosociaux sont fragilisés. Les relais autonomie, même s'ils constatent un effet positif, signalent avoir besoin de moyens supplémentaires. La modification des prises en charge pour les jeunes, ne suffit pas pour répondre aux besoins.

Les missions MDPH et enfance famille ont permis de rencontrer les différents acteurs et elles ont montré les limites de vos politiques.

Par ailleurs, même si vous organisez des rencontres avec les partenaires associatifs, à leur niveau, il y a le constat de décisions descendantes sans réelle concertation, avec des discussions qui finalement aboutissent à vos décisions.

Pour la dernière année du mandat, nous constatons une augmentation des dépenses et nous nous en félicitons, mais nous restons lucides sur la gestion financière globale des années antérieures ; car, avec votre dogmatisme financier sur la gestion de la dette qui doit être à moins de six années, nous aurions pu être légèrement au-dessus des six années et cela nous aurait peut-être permis d'avoir entre 12 et 18 M€ de façon à mettre plus d'argent sur les besoins pour répondre à la population fragile de notre département. C'est un regret, car on ne rattrape jamais ce qui a été perdu.

Monsieur le Président, j'ai eu la possibilité, grâce à vous, d'aller dans une unité territoriale où vous avez rencontré les personnels. Le constat qui nous a été présenté est très alarmant.

Ils constatent une situation de la population qui se fragilise énormément : beaucoup moins de ressources, des difficultés sociales plus lourdes, des problématiques qui n'existaient pas il y a quelques années, le développement de la drogue, de la violence font qu'ils ont plus de difficulté à faire l'accompagnement qu'ils faisaient.

Ils constatent également une diminution des partenaires sur le terrain. Il y a moins d'éducateurs spécialisés, il y a moins de financement pour les associations et les centres sociaux et ils se retrouvent seuls.

Nous avons rencontré des personnes très volontaires et très dynamiques, qui connaissent parfaitement le sujet et qui sont très investies dans leur mission. Pourtant, ce qui est apparu, c'est vraiment leur fragilité et leurs craintes pour l'avenir du travail social qu'elles font.

Vous vous êtes engagé par ailleurs – et c'est important – à remplacer les postes vacants. Il y a en effet beaucoup d'arrêts maladie et vous vous êtes engagé à remplacer les postes vacants parce que, aujourd'hui, ce seront peut-être les seuls à pouvoir intervenir dans les quartiers difficiles.

C'est vrai, dans le social, on ne peut pas mettre des machines. Il faut des professionnels, des professionnels diplômés, avec des approches différentes pour pouvoir aborder l'ensemble des problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain avec les familles, avec les enfants, avec les jeunes.

Travailler sur la prévention est un élément important, travailler sur le curatif est également un élément important. Ce sont deux jambes nécessaires aujourd'hui. Cela a un coût pour le présent, mais on sait que ce sera une économie pour l'avenir. Il est donc important qu'il y ait des moyens sur ces questions.

**M. le Président.**- Merci, ma chère collègue.

La parole est à Roger VICOT sur les politiques d'insertion professionnelle.

**M. VICOT.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Je raccourcirai également mon propos puisque, sur la partie insertion sociale, insertion professionnelle, Madame LUCAS a détaillé excellemment ce que j'avais l'intention de dire et, par conséquent, je ne répéterai pas ce qu'elle a dit tout à l'heure, ce ne serait qu'une redite.

Néanmoins, je ferai une première observation sur le rapport en question, il est particulièrement laudateur en ce qui concerne le bilan du retour à l'emploi des allocataires du RSA. C'est ce qu'a détaillé Monsieur POIRET ce matin, ce que nous a redit Madame BÉCUE cet après-midi, un peu comme si, grâce à vos seules politiques, le nombre de foyers serait passé d'un peu plus de 111 000 allocataires payés en 2015 à un peu plus de 102 000 payés en 2019.

Nous souhaitons vous rappeler – comme Didier MANIER le fait à chaque séance – qu'il ne s'agit pas d'une tendance qui serait strictement départementale liée au contexte du département du Nord, mais qu'il s'agit d'une tendance nationale, même si, bien entendu, on relève une dynamique économique régionale et nationale très présente ici et qui influe évidemment sur le

nombre d'allocataires et, bien entendu, sur le fait que vous travaillez quasi exclusivement sur les allocataires proches de l'emploi – c'est ce que disait Madame LUCAS tout à l'heure.

Deuxième observation, nous constatons que les moyens ne progressent pas pour les dispositifs d'insertion, un peu comme d'habitude si j'ose dire. Vous avez inscrit des crédits au budget primitif 2020 à hauteur de 718 M€ qui seront consommés à hauteur de 660 M€ pour le versement de l'allocation RSA et vous financez cette année les 12 mois dès le projet de budget. En 2019, vous aviez inscrit au budget primitif des crédits à hauteur de 693,9 M€ dont 633,6 M€ pour le RSA. Par conséquent, si nos calculs sont bons, vous prévoyez 58 M€ en 2020 pour les actions d'insertion contre 60 M€ en 2019. Pouvez-vous me confirmer ces chiffres, nous dire pourquoi 2 M€ en moins sur les crédits d'insertion, nous expliquer dans le détail cette diminution de crédit et la justifier ?

**M. le Président.-** On ne pourra pas, je vous le dis tout de suite, pas plus d'ailleurs que sur les chiffres précédents sur le fait qu'il y aurait une baisse généralisée du nombre d'allocataires, mais on essaiera.

**M. VICOT.-** C'est pourtant une réalité.

**M. le Président.-** Les chiffres que j'ai sont des chiffres incontestables. L'augmentation du nombre d'allocataires dans les départements millionnaires est incontestable, actée, notée dans l'ensemble des rapports. Mais je vous les ferai passer, mon cher collègue VICOT, je sais que vous les regarderez avec attention.

**M. VICOT.-** Ce sera bien, Monsieur le Président, parce que, en commission – et cela a été également relevé par Madame LUCAS et Monsieur DULIEU tout à l'heure –, nous demandons fréquemment un certain nombre de documents écrits, qui nous sont fréquemment promis et que nous ne recevons jamais. Par conséquent, si c'était le cas cette fois, j'en serais ravi.

Je ne reviendrai pas sur l'appel à projets « objectif emploi », ni sur le cofinancement des contrats aidés, ainsi que les autres dispositifs que nous connaissons bien au titre de la lutte contre les exclusions.

Une observation malgré tout : en dehors des priorités fléchées du plan pauvreté, vous ne renforcez pas véritablement les crédits des actions d'insertion et des actions de solidarité. Pourtant – je crois que cela a été signalé dans chaque intervention –, les besoins sont importants dans le domaine caritatif, dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes ou de la jeunesse, alors que vous avez supprimé la subvention de fonctionnement aux missions locales en 2018, alors que le taux de chômage des jeunes dans notre région reste supérieur à 20 %, c'est-à-dire une dizaine de points supérieurs au taux de chômage global.

En outre, nous nous interrogeons sur la suppression des crédits au titre de l'insertion par la culture, qui était encore récemment cofinancée par la direction de l'insertion professionnelle et de la lutte contre les exclusions. Il s'agit d'un mauvais signe – cela a également été relevé par tout le monde – pour les structures qui agissent dans ce domaine car elles connaissent les apports et les effets bénéfiques de ce travail de médiation culturelle.

Enfin, Madame BÉCUE disait tout à l'heure que le RSA reste un droit à l'accompagnement. Nous sommes bien d'accord, mais – et, sur ce point, je ne m'étalerai pas – vous restez depuis le début de ce mandat sur un accompagnement que nous qualifions depuis le départ d'accompagnement à deux vitesses des allocataires du RSA. Nous ne sommes pas en phase – c'est un point fort, fondamental depuis le début de ce mandat – sur cette manière d'accompagner les publics. À notre sens, l'accompagnement des publics ne devrait pas se limiter uniquement à des objectifs chiffrés de baisse du nombre d'allocataires. La lutte contre les exclusions est un domaine qui, nous semble-t-il, demande une autre ambition.

Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

**M. le Président.-** Merci.

La parole passe à Marc GODEFROY sur la politique santé.

**M. GODEFROY.-** Monsieur le Président, chers collègues,

La compétence du Département en matière de santé porte principalement sur la prévention et singulièrement sur la prévention relative à l'enfance et à la famille, alors même que les enjeux du soin sont largement mis en fragilité au niveau national, comme on l'a souligné tout à l'heure.



Nous l'avons déjà indiqué, les orientations générales poursuivies par le plan prévention santé et les services nous paraissent bienvenues, d'autant qu'elles confortent le plus souvent des orientations que nous avons nous-mêmes initiées. Il faut toutefois rapporter ces ambitions aux efforts budgétaires réellement consentis.

Le budget de fonctionnement que vous présentez pour 2020 s'élève à 5,75 M€ hors dépenses de personnels et à 3,8 M€ de recettes provenant essentiellement de l'ARS pour la vaccination et l'agrément CeGIDD pour les actions de prévention. Au total donc, 5,75 M€ moins 3,8 M€, 2 M€ de fonds propres affectés aux politiques de santé en dépense directe par le Département. Cette dépense directe de 2 M€ est néanmoins très marginale par rapport aux 43 M€ affectés aux dépenses de personnel pour la PMI (environ 80 %), pour les services de prévention santé (environ 17 %) et pour le service EPICéA (environ 1,5 %) qui réalise les actions de prévention des addictions.

Au regard de l'importance de ces enjeux de prévention santé dans une région et un département particulièrement impactés – je ne redonne pas tous les chiffres qui viennent alourdir le bilan de notre territoire –, on peut légitimement s'interroger sur la part très faible (environ 1,5 %, y compris les dépenses de personnel) consacrée à cette politique sur l'ensemble de notre budget.

D'autre part, il nous faut souligner que la dépense de personnel envisagée en valeur nette est quasiment stable de 2015 à 2019. Elle s'accompagne par conséquent, du fait du glissement vieillesse technicité, d'une baisse constante des effectifs sur la même période, passant sur cette question de la santé de 796 collaborateurs en 2015 à 752 en 2019. Ce sont les chiffres qui nous ont été communiqués, puisque, exception à la règle précédente, nous avons obtenu la réponse à notre demande lors de la dernière séance de la commission. Bien sûr, les difficultés de recrutement ne sont pas neutres, mais la stabilité de la dépense ne permettra pas de faire face aux difficultés de recrutement. Il faut créer des postes.

La revalorisation de 20 % de la rémunération des médecins vacataires que vous proposez, pour indispensable et bienvenue qu'elle soit, ne représente qu'une part infime de ce budget.

Globalement, ce budget ne répondra pas, de notre point de vue, pour 2020 aux enjeux structurels auxquels il doit faire face.

**M. le Président.-** Merci, mon cher collègue.

La parole est à Soraya FAHEM sur la politique ressources humaines.

**Mme FAHEM.-** Monsieur le Président, chers collègues,

L'augmentation du budget consacré aux ressources humaines pour 2020 marque une évolution positive de votre majorité et un certain changement de cap politique. On ne peut que s'en réjouir.

En effet, on se souvient de votre premier rapport d'orientations budgétaires de 2016 où vous indiquiez alors la trajectoire des effectifs permanents sur la durée du mandat avec précisément 1 050 suppressions de postes prévues entre 2015 et 2020. D'après les comptes administratifs entre 2016 et 2017, 397 équivalents temps pleins ont été supprimés. À ces suppressions de postes se sont ajoutées hélas des coupes budgétaires dans les CDD et les contrats aidés qui se chiffrent par centaines.

Au sein des DPAS et des UTPAS, 282 postes n'étaient toujours pas pourvus en juillet 2018, ce qui a eu pour conséquence pour nos agents de mener leurs missions dans des conditions de travail plus que difficiles et qui a engendré une réelle souffrance professionnelle.

Les agents du département ont connu depuis 2015 une réorganisation générale des services qui a conduit dans certains secteurs à une certaine désorganisation. Les conséquences ont été lourdes, avec une perte de sens du travail, un mal-être pour beaucoup et une fuite de compétences.

À qui ou à quoi doit-on aujourd'hui l'augmentation de 9,8 M€ de ce budget en ressources humaines ?

Sûrement, Monsieur le Président, avez-vous été sensible aux fortes mobilisations des agents départementaux et en premier lieu au sein des DPAS et des UTPAS et aussi à la mise en lumière de la dégradation de la mise en œuvre par des agents de la politique de protection de l'enfance.

Sûrement aussi avez-vous été, je l'espère en tout cas, sensibilisé par nos multiples interventions en séance du conseil pour vous alerter, pour aider et renforcer les équipes des agents du Département.

Quelles qu'en soient les raisons, nous prenons acte de vos intentions de recrutements qui sont devenus urgents et nécessaires.

L'augmentation de ce budget, nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement pour tous nos agents. Néanmoins, nous notons la démultiplication des ouvertures de poste à l'externe. Si ces recrutements de contractuels peuvent sembler légitimes pour les métiers en tension, comme dans le champ des solidarités, afin de faire face à l'urgence et soulager les équipes, ils nous interrogent pour d'autres. Globalement, nous ne pouvons adhérer à cette politique de recrutements en CDD. Au 31 décembre 2018, 378 contractuels occupaient un emploi permanent, dont 338 en CDD. Comment donner toutes les conditions de réussite à l'action publique que nous menons auprès de nos concitoyens les plus précaires, si nous-mêmes, employeur, jouons la carte de

la précarité pour nos agents ? Sans parler des salaires de ces agents en CDD. J'ai en effet appris récemment – ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités – que le traitement salarial était calculé sur l'indice le plus bas de la grille et qu'il n'y a aucune reprise de l'ancienneté professionnelle dans le calcul du salaire.

Cela doit également vous interroger sur l'organisation des concours sur notre territoire et les remontées d'informations que nous devrions faire auprès du centre de gestion. En effet, à plusieurs reprises, il nous est fait état du fait de ne pas trouver de statutaires. Mais, sans concours organisés, il est certain que nous n'aurons pas de candidats statutaires aux recrutements. Forcément, cela a une conséquence importante sur le turn-over dans les équipes, la précarisation des agents contractuels et la baisse du niveau d'expertise en général.

Pendant plusieurs années, vous n'avez pas fait cette remontée d'informations – nous avons vérifié auprès du CDG. Heureusement, cette année, il en a été tout autre puisque les besoins ont été remontés au centre de gestion. Nous espérons donc que, pour les mois à venir – même si on sait que l'organisation d'un concours demande un certain temps –, les concours seront ouverts pour les médecins, pour la filière médicosociale et que l'on pourra changer le cap de recrutement et s'adresser plutôt à des fonctionnaires qu'à des contractuels.

Vous le savez, Monsieur le Président, je vous interpelle régulièrement et vous fais part à chaque fois de notre profond attachement au statut de la fonction publique.

Le statut de la fonction publique est le seul qui garantisse des conditions d'exercice optimales, valorisantes pour nos agents eu égard aux difficiles et complexes missions qu'ils mènent, et qui garantisse aussi une action publique de qualité pérenne pour tous nos concitoyens.

Le Département du Nord et ses agents méritent un peu plus qu'un management de concepts et d'anglicismes qui propose de développer la marque employeur ou de participer aux JO, ces fameuses journées de l'optimisme qui peuvent raisonner aussi chez certains agents comme une sorte de défiance – je vous interpelle et vous demande une grande vigilance.

Les agents départementaux veulent aujourd'hui du concret. Nous avançons, le budget RH a été augmenté, mais ils ont aussi besoin de bienveillance et de bonnes conditions de travail et qu'on leur redonne du sens dans leurs missions.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, chère collègue.

La parole est à Roméo RAGAZZO sur la politique culturelle.

**M. RAGAZZO.-** Monsieur le Président, chers collègues,

La culture est une politique volontariste qui doit occuper une place importante dans les politiques départementales. En effet, elle favorise l'émancipation et crée du lien social, elle est aussi un facteur d'attractivité, un générateur de richesses et d'emplois.

C'est pourquoi nous avons toujours défendu depuis le début du mandat la politique culturelle départementale. Cependant, nous regrettons que le budget dédié à l'action culturelle n'ait pas été sanctuarisé comme cela avait été fait par la majorité de gauche qui vous a précédés.

En 2015, le budget culture a été amputé de 1 057 000 €. En 2016, 2017 et 2018, cette politique d'économie a été reconduite. Le budget se chiffrait alors en fonctionnement à environ 11 M€. En 2019, vous avez décidé de renforcer les moyens de la politique culturelle, ce que vous confirmez en 2020 où le budget se chiffre à 14,5 M€ en fonctionnement. 8,1 M€ seront affectés aux équipements culturels départementaux, 6,4 M€ seront consacrés au financement des acteurs culturels.

Le Nord a un très beau réseau de musées innovants et attractifs qui doit être soutenu. Pour autant, nous souhaiterions que les acteurs culturels du territoire puissent bénéficier d'un soutien équivalent. Le Département du Nord pourrait soutenir cet effort. Il s'agirait d'un signal positif pour les associations qui défendent la culture pour tous sur notre territoire. La politique culturelle doit en effet fonctionner sur ses deux jambes, avec la culture muséale d'un côté et la culture vivante de l'autre.

Enfin, en matière d'investissement, nous avons noté le haut niveau de budget inscrit pour 2020, à 9,3 M€, soit le double de 2019, avec les réalisations de la Maison natale Charles de Gaulle et du cryptoportique au musée de Bayard. Dont acte.

Je souhaite aussi évoquer, Monsieur le Président, chers collègues, la nécessité de penser pour l'avenir à un dispositif pour sauver le patrimoine du bassin minier. En effet, un article paru le 1<sup>er</sup> décembre dernier dans « Aujourd'hui en France » notait une forte dégradation, un manque criant de financements et un risque certain de perdre à terme le label « patrimoine mondial de l'Unesco ». Je suis convaincu que, là aussi, notre collectivité aura un rôle important à jouer.

À cela s'ajoutent deux préoccupations importantes concernant l'action culturelle départementale.

La première est la politique de lecture publique. Nous vous avons déjà interpellé sur ce sujet. Vous nous avez répondu qu'un grand projet innovant allait être lancé pour la Médiathèque départementale. Nous souhaiterions en savoir plus.

Enfin, nous sommes régulièrement interpellés par les acteurs de terrain dans le domaine de l’insertion par la culture qui jadis était cofinancée par les deux délégations. Des crédits de la politique d’insertion ont depuis été supprimés, nous trouvons cela regrettable.

Merci de votre écoute.

**M. le Président.-** Merci, Roméo RAGAZZO.

Dernière oratrice inscrite pour le groupe socialiste, Alexandra LECHNER qui intervient sur la politique collèges.

**Mme LECHNER.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Je mettrai à profit les 3 minutes qui me sont accordées pour dire, comme l’ont dit mes collègues précédemment, que nous partageons le point de vue du groupe communiste, notamment sur la diminution sur les crédits pédagogiques, la sous-consommation de l’enveloppe de l’aide à la réussite des collégiens, que nous partageons votre politique sur l’approvisionnement local.

Je vais passer le temps qui reste à l’expérimentation que vous avez commencée en 2016 sur l’externalisation de l’entretien des collèges.

À chaque commission, nous avons demandé les résultats de l’enquête sur l’expérimentation, le bilan qui en serait fait et nous ne l’avons jamais obtenu. A priori, nous ne sommes pas opposés à l’externalisation si cela répond à des besoins temporaires et pour des questions de réactivité. Ce n’est pas un point de vue dogmatique.

Nous avons appris que le bilan sur cette expérimentation avait été rendu. Vous aviez missionné le CLERSÉ, qui est une unité de recherches sociologiques et économiques qui dépend de l’université de Lille et du CNRS. Ce CLERSÉ aurait rendu son rapport le 28 avril 2017. Nous avons pu nous procurer une partie de ce rapport et je vais vous citer les conclusions qui évoquent trois paradoxes.

« Le premier paradoxe repose sur la volonté d’économies budgétaires tout en recourant à des heures de travail plus coûteuses, une heure prestée par le marché étant plus chère qu’une heure d’un salarié contractuel ».

Le second paradoxe renvoie – je cite – « au souhait d’optimiser la qualité du service tout en réduisant le nombre d’heures de travail disponibles. Ce point est résumé par le remplacement d’une journée de travail d’un AEP, soit huit ou sept heures, par une prestation de cinq heures ».

Enfin, le troisième paradoxe concerne l’objectif d’amélioration des conditions de travail. « En effet, les réorganisations que provoque l’externalisation redéfinissent le travail des agents d’entretien polyvalents en réduisant notamment la dimension collective de leur activité et en intensifiant souvent les tâches à réaliser ».

Depuis 2017, nous vous avons fait remonter les retours que nous avons des conseils d’administration des collèges et vous nous avez toujours répondu que c’étaient des retours parcellaires et forcément subjectifs – ce qui est vrai. Je souhaiterais donc aujourd’hui que vous puissiez partager l’intégralité du rapport et je souhaite connaître l’analyse et les suites qui seront données à ce rapport. En effet, sur les 1 200 agents des collèges qui restent en 2019, 75 % seront à la retraite d’ici 2021.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, chère collègue.

Nous passons maintenant aux questions du Groupe Union pour le Nord.

Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY intervient sur la politique de l’autonomie.

**Mme DESCAMPS-MARQUILLY.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Depuis le début du mandat, notre majorité a engagé une politique dynamique à destination des personnes âgées en situation de handicap et n’a eu de cesse de développer des outils à destination des Nordistes les plus fragiles afin de faciliter leur autonomie et de les rendre véritablement acteurs de leur avenir.

Notre Département du Nord se voit en effet dans l’obligation de répondre au défi démographique. Comme nous le rappelait tout à l’heure Geneviève MANNARINO, en 2020, la population des 60 ans et plus représentera 23 % de la population totale, soit, chez nous dans le Nord, 600 000 personnes.

Pour faire face à cet enjeu sociétal, nous avons adopté en février 2018 le schéma départemental des solidarités humaines 2018-2022. Notre ambition : mieux accompagner le vieillissement de la population et favoriser l'inclusion des personnes vivant avec un handicap, en agissant au plus près sur l'environnement de la personne. Agir pour prévenir la perte d'autonomie, soutenir la vie à domicile et les aidants, diversifier l'offre de service et d'hébergement dans le respect des choix de vie des personnes reste une priorité pour le Département.

Le budget primitif en matière d'autonomie a donc été revu à la hausse pour cette nouvelle année : +1,4 %, soit 9,5 M€ en plus par rapport à 2019.

La stratégie départementale pour l'autonomie a fait l'objet de nouvelles réalisations en 2019, avec tout d'abord un appel à projets pour lutter contre l'isolement des personnes âgées ; ensuite, par l'amélioration de l'accueil, de l'information et de l'orientation des usagers grâce à l'implication d'une quarantaine de relais autonomie.

La stratégie de développement de solutions innovantes en matière d'habitat inclusif ou d'accueil familial a, quant à elle, été renouvelée. Pas moins de 17 nouveaux porteurs de projet ont été accompagnés en 2019. Une dizaine le seront encore en 2020 pour diversifier l'offre d'hébergement vers une offre plus inclusive.

Après la rédaction d'un livre vert pour le secteur de l'aide à domicile, le budget qui est ici présenté pour le soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile est à la hauteur des objectifs qui ont été partagés avec les professionnels.

Pour demain, il s'agit de garantir à tous une société ouverte dans un département qui se veut inclusif et solidaire. Nous nous sommes engagés depuis peu dans la démarche « territoires 100 % inclusifs », qui vise à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne âgée ou en situation de handicap. Il s'agit alors de lutter contre les ruptures de parcours à l'école, en entreprise ou dans les loisirs, en apportant des réponses adaptées.

Cet engagement se poursuivra en 2020 afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles le maintien à domicile et le besoin d'autonomie des personnes âgées et handicapées. Seront alors développées des aides techniques indispensables à l'adaptation de l'environnement immédiat de ces personnes fragiles ou encore verront le jour huit unités de vie sur le territoire nordiste afin de répondre à la question du vieillissement des personnes vivant avec un handicap.

En matière d'investissement, l'institution départementale conforte sa politique de relance lancée dès 2017 par l'inscription au budget de 12 M€ alloués aux structures accueillant des personnes âgées, mais aussi des personnes en situation de handicap. Qualité de vie au travail, cadre de vie des résidents, transition écologique sont autant de champs sur lesquelles le Département investit.

Concernant le volet santé, le Département réaffirme en 2020 et pour les années à venir sa volonté d'agir pour la santé des Nordistes en actionnant les leviers de la prévention et en veillant à la qualité de son offre de service public en la matière.

En mars dernier, notre institution départementale a revu au travers d'une délibération cadre ses orientations en matière de politique santé. Elle positionne dorénavant la santé comme un levier pour l'autonomie à tous les âges de la vie.

Deux axes forts en sont ressortis : le premier, lutter contre les inégalités sociales et territoriales ; le second, améliorer le recours à l'offre de prévention et de soins.

L'institution départementale souhaite garantir un accès équitable à l'offre de soins en développant davantage ses actions de prévention et de dépistage pour une amélioration durable de l'état de santé des Nordistes, avec une attention particulière portée aux publics les plus vulnérables.

C'est pourquoi ce budget fait apparaître le financement d'une étude conjointe avec la banque des territoires visant à développer des solutions innovantes pour lutter contre les déserts médicaux.

Afin de garantir un service de santé ouvert et accessible à tous, la politique santé du Département s'appuie, rappelons-le, sur plus de 900 professionnels de santé. Afin de les conforter dans leur mission, le Département propose de revaloriser une nouvelle fois le montant de leurs vacations. Tous les territoires sont confrontés à des difficultés de recrutement de professionnels de santé. Ainsi, avec cette revalorisation et le développement des maisons de santé, le Nord montre sa volonté dynamique d'accueillir de nouveaux professionnels pour le bien-être des habitants.

Le groupe UPN votera donc en faveur de ces deux budgets qui envoient un véritable signe concret et positif en matière de politique globale des solidarités humaines.

**M. le Président.-** Merci, ma chère collègue.

La parole est à Caroline SANCHEZ sur la politique de l'enfance.

**Mme SANCHEZ.-** Ce sera Françoise DEL PIERO.

**M. le Président.-** Très bien.

**Mme DEL PIERO.-** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, mes chers collègues,

En 2019, le Département du Nord a poursuivi la déclinaison opérationnelle des délibérations cadres votées le 17 décembre 2015, aussi bien en matière d'insertion qu'en matière de protection de l'enfance ou encore en matière de ressources humaines.

Monsieur le Président, dans le domaine de l'enfance, l'an passé, vous nous avez déjà présenté un budget en hausse de 18 M€. Cette année, c'est 24 M€ de plus. Cette hausse inédite est un signal fort traduisant la volonté du Département de redonner du sens au travail social et de valoriser les enfants qui nous sont confiés.

Je me souviens des interrogations concernant la contractualisation et le plan pauvreté. Nous avons eu les mêmes cris d'alarme en octobre sur la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance présentée par Adrien TAQUET. Or, aujourd'hui, force est de constater que les opportunités saisies portent leurs fruits.

En décembre 2018, le Département du Nord a été le premier à s'engager dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la précarité aux côtés de l'État. Cette stratégie nous a d'abord permis de développer de nouveaux outils pour mieux accueillir et accompagner les Nordistes dans le besoin. En effet, l'action conjointe du Département et de l'État se veut préventive pour enrayer la reproduction de la pauvreté au sein de la famille. C'est en ce sens que deux maisons des parents ont ouvert leur porte à Valenciennes et Douai en 2019 et que trois nouvelles sortiront de terre à Lille, Tourcoing et Cambrai en 2020. C'est en ce sens également que nous avons expérimenté l'évaluation de la procédure d'agrément des assistantes maternelles par un opérateur extérieur pour ainsi libérer du temps de travail et permettre à nos professionnels d'agir auprès des familles. Enfin, nous avons aussi financé 11 nouveaux postes d'acteurs de liaison sociale dans les collèges en 2019 et une deuxième vague de 10 postes supplémentaires interviendra dès janvier 2020 dans le bassin minier.

Cette stratégie permet également de développer de nouvelles réponses pour la prise en charge des situations urgentes et complexes. Trois équipes mobiles ont été créées en 2019. Une de plus verra le jour en 2020.

Enfin, l'aide sociale à l'enfance, c'est aussi l'aide à devenir adulte. Le Département se fixe un objectif de zéro sortie sèche pour donner une chance à chaque jeune en préparation et en l'accompagnant dans la réalisation de ses projets.

Concernant la dynamique lancée de contractualisation des CPOM engagée en 2016, celle-ci va se poursuivre en 2020 avec la deuxième génération. L'objectif est de mettre en œuvre de nouvelles réponses dans la prise en charge des mineurs qui répondent à la fois à l'évolution des besoins des enfants et de leur famille, mais aussi aux demandes des professionnels, travailleurs sociaux et magistrats dans le cadre d'une approche territoriale.

Quant à l'accueil familial qui est, rappelons-le, le premier mode d'accueil, de protection de l'enfance dans le Nord, il va être significativement renforcé. La priorité a, de ce fait, été donnée au recrutement de nouveaux assistants familiaux, à la reconnaissance de leur statut professionnel et à leur accompagnement dans l'exercice de leur métier ô combien précieux pour notre collectivité.

L'objectif en 2020 concernant les postes d'assistants familiaux est de renouveler les effectifs en remplaçant systématiquement les départs à la retraite, mais également de professionnaliser davantage leur fonction, notamment en clarifiant les dispositifs à caractère financier sur lesquels repose leur rémunération, en leur garantissant un accès à la formation supplémentaire et en sécurisant davantage le cadre de leur mission.

Enfin, la prise en charge des MNA se poursuit et s'adapte au flux d'arrivées sur notre territoire pour offrir à ces mineurs un accompagnement à la hauteur de leurs besoins. En effet, cette prise en charge n'offre pas simplement un hébergement. Le rôle joué par les travailleurs sociaux et employeurs pour leur trouver une formation, un apprentissage ou encore un contrat de travail est immense et je tiens à les remercier.

Bien sûr, nous avons d'autres chantiers à améliorer. La mission d'information et d'évaluation relative à la politique de l'enfance, que nous avons conduite sous la présidence de Paul CHRISTOPHE, présentera d'ailleurs ses propositions le 3 février. À cet effet, nous aurons l'occasion de poursuivre à vos côtés, Monsieur le Vice-président, cher Yves, le travail engagé.

Sur le volet insertion, l'année 2019 aura été marquée par le développement massif de notre vaste plan de mesures favorisant le retour à l'emploi des allocataires du RSA, priorité forte depuis le début de notre mandat, rappelons-le. Cela nous permet aujourd'hui d'inscrire 12 mois sur 12 de RSA pour un montant total de 660 M€, une première depuis bien longtemps.

En 2015, le département du Nord comptait près de 111 000 foyers allocataires du RSA. Aujourd'hui, grâce à notre politique de remobilisation d'accès à l'emploi, nous en comptons désormais un peu moins de 103 000. Preuve, si nous devons en fournir une, que notre stratégie en matière d'insertion porte ses fruits.

La délibération cadre de 2015 nous a permis de créer différents outils à destination des allocataires pour leur permettre un retour rapide dans la vie active. Les plates-formes emploi et insertion ont continué de se développer en 2019 (il y en a huit). Ainsi, plus de 1 160 allocataires ont pu démarrer un emploi ou accéder à une formation dite professionnalisante.

Parallèlement, les actions d'insertion professionnelle et sociale financées dans le cadre d'un appel à projets « de l'insertion à l'emploi » 2019-2021, dotées d'un crédit de plus de 76 M€, ont permis la bascule entre l'insertion sociale vers l'insertion professionnelle. Beaucoup de craintes avaient été évoquées à ce sujet. Or, aujourd'hui, c'est un pari plus que réussi. Pour ce faire, l'année 2020 verra la mise en place de la deuxième année de cet appel à projets pour favoriser encore un peu plus les sorties vers l'emploi de nos allocataires.

Par ailleurs, le Département souhaite poursuivre son soutien financier aux contrats aidés qui permettent d'actionner les leviers vers l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. À cet effet, plus de 7 M€ sont inscrits au budget 2020.

Les efforts du Département en matière d'insertion s'avèrent donc totalement payants pour l'institution, mais bien évidemment aussi pour les allocataires qui sont dorénavant réellement pris en charge et accompagnés jusqu'à leur retour sur le chemin de l'emploi.

Afin de poursuivre dans cette direction, le 17 décembre 2018, le Département du Nord a adopté une délibération portant sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Cette nouvelle stratégie mise en place dès janvier de cette année a permis de créer sept maisons départementales de l'insertion et de l'emploi avec dix permanences sur le territoire nordiste et un bus itinérant en Avesnois. Un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi a également vu le jour avec coach'emploi.

Enfin, le partenariat avec Pôle Emploi s'est intensifié afin d'atteindre une meilleure complémentarité lors des accompagnements de nos allocataires. À cet effet, rappelons-nous qu'une journée exceptionnelle a été organisée le 14 novembre dernier, nommée « réussir sans attendre » et quelle belle réussite. 1 700 professionnels ont été réunis sur 45 sites, 38 agences Pôle Emploi et sept maisons de l'emploi, permettant de mutualiser les offres d'emploi captées par Pôle Emploi et nos plates-formes départementales, près de 10 000 personnes s'y sont présentées. Nous pouvons donc sans rougir saluer et nous féliciter de la rapidité de mise en place de cette nouvelle politique. Rappelons que notre Département du Nord est le premier Département de France à avoir contractualisé avec l'État et qu'il est vu comme un modèle par d'autres conseils départementaux.

Sur le volet insertion sociale, le Département du Nord a décidé de maintenir son soutien financier aux différents acteurs de la lutte contre les exclusions en prévoyant au budget plus de 3 M€. Il s'agit de maintenir les crédits en direction des personnes fragiles.

Mes chers collègues, comme vous pouvez le constater, nous sommes ambitieux aussi bien en matière d'insertion qu'en matière de protection de l'enfance.

Je tiens ici au nom du groupe UPN à tirer mon chapeau à nos deux Vice-présidents, Doriane BÉCUE et Yves DUSART, pour leur obstination et leur dynamisme dans les délégations qui leur incombent. Ils n'ont jamais rien lâché pour accompagner au mieux les populations nordistes fragiles dont nous avons la charge.

Pour toutes ces raisons, le groupe UPN votera en faveur de ce nouveau budget humain, sain et réaliste, un budget à la hauteur des enjeux sociaux qui s'imposent au Département du Nord.

**M. le Président.-** Merci, Caroline et Françoise.

Je passe la parole à Catherine DEPELCHIN sur la politique culturelle.

**Mme DEPELCHIN.-** Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, mes chers collègues,

La culture partout et pour tous, c'est ainsi que nous pourrions résumer l'orientation de la politique culturelle départementale depuis 2017.

Partout, parce que vous êtes déterminée, Madame la Vice-présidente, à lutter contre les inégalités territoriales en matière culturelle. Votre attention pour soutenir les projets des structures dans les territoires les moins pourvus en offres culturelles est essentielle pour notre majorité.

La culture pour tous, parce que vous avez choisi de cibler les publics prioritaires du département, parmi lesquels les collégiens. Les résidences d'artistes dans les collèges ont été instaurées au cours de cette année 2019 et seront amplifiées en 2020.

La culture pour tous, parce qu'elle doit être accessible à tous et en particulier aux personnes en difficulté sociale. Le budget 2020 maintient l'aide aux acteurs de médiation culturelle, avec une attention particulière portée à ceux qui luttent contre l'illettrisme, un fléau invisible qui touche 11 % de la population dans notre région et qui est un réel obstacle à l'insertion sociale et à l'emploi.

Monsieur le Président, depuis 2015, vous avez choisi de faire des politiques culturelles, touristiques et sportives départementales des fers de lance de l'attractivité de notre département et de nos territoires.

Les équipements départementaux se placent en chefs de file de cette politique. Grâce à la qualité des expositions proposées dans nos musées, le nombre de visiteurs est en augmentation. Cette année 2019 a été marquée par deux expositions exceptionnelles, l'une proposée au Musée de Flandre à Cassel sur les fêtes et kermesses au temps de Brueghel et l'autre actuellement autour de Matisse et ses maîtres au Cateau-Cambrésis. Grâce au travail mené par les équipes dans les différents équipements départementaux, les bijoux présentés lors de ces expositions méritent le détour.

C'est pourquoi la majorité départementale salue les efforts consentis dans le budget 2020 pour offrir à ces chefs-d'œuvre de beaux écrans et ainsi améliorer les conditions d'accueil des visiteurs.

Autre établissement départemental, la station touristique du ValJoly. L'année 2020 marquera la mise en œuvre de la délégation de service public pour la gestion de la station. Notre majorité départementale a fait le choix de confier la gestion du site à un prestataire spécialisé dans les activités de loisirs afin de la dynamiser. Nous espérons que la station entrera dans une nouvelle ère de développement. Le Département y contribuera en menant des travaux de remise à niveau.

Depuis 2015, la politique touristique a été revue afin de répondre aux exigences de la loi NOTRe. Le Département a fait le choix de soutenir l'innovation dans le domaine touristique afin de s'adapter aux nouveaux besoins de la clientèle et continue ses partenariats étroits avec les acteurs de l'activité touristique.

J'insisterai sur deux éléments du budget qui viennent d'être développés par Madame la Vice-présidente, qui sont essentiels et révélateurs de notre mode de gestion.

Tout d'abord, l'abandon de la maison du tourisme place Rihour à Lille. Ce projet, qui devait nous conduire à payer pendant 12 ans un loyer de 1 M€ par an seuls, puisqu'aucun partenaire n'avait adhéré à ce projet, a enfin trouvé une issue favorable avec le déménagement des services du SDIS dans la désormais « feu » – oserai-je dire – maison du tourisme.

Autre bonne nouvelle, la hausse des recettes grâce à cette culture de la recette qui anime notre exécutif. Des efforts consentis pour récupérer la taxe additionnelle à la taxe de séjour permettent de rattraper les retards accumulés depuis 2013.

Je terminerai par quelques mots sur la politique sportive départementale qui maintient les efforts budgétaires à la fois sur le sport de haut niveau et la pratique amateur dans les territoires.

Le budget sport 2020 est marqué par l'amplification du dispositif « je nage au ValJoly », qui a montré toute sa pertinence dans l'apprentissage de la natation et qui est étendu à six collèges cette année.

L'année 2020 sera une année olympique avec les Jeux olympiques d'été à Tokyo. À l'issue de ces compétitions, le drapeau olympique arrivera en France où les Jeux olympiques de Paris 2024 se prépareront.

Terre de culture, d'histoire, de patrimoine et de sport, notre département aspire à être désormais une Terre de jeux. Au regard des budgets présentés, nous sommes prêts pour ce nouveau défi, prêts à accueillir athlètes, touristes et visiteurs et à leur montrer toutes les richesses de notre département, animés par la devise olympique « plus vite, plus haut, plus fort ».

**M. le Président.-** Merci, ma chère collègue.

Le relais passe à Marie CIETERS, sur la politique collèges.

**Mme CIETERS.-** Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Vous venez de présenter le dernier projet de budget de la mandature et j'ai envie de vous dire bravo, bravo d'avoir tenu vos engagements dans un budget contraint, bravo d'adapter nos collèges au XXI<sup>e</sup> siècle et bravo d'accompagner nos 140 000 collégiens, les personnels et les familles au quotidien.

Ce budget tient nos engagements en matière d'investissement. Le projet pluriannuel d'investissement lancé en 2015 est respecté et même élargi à des projets que l'on pensait devoir reporter.

Plusieurs collèges ont été inaugurés au cours de ces derniers mois et, tout dernièrement, le collège Lili Keller Rosenberg d'Halluin que nous avons trouvé dans un triste état. Dans le canton d'Annœullin que j'ai le plaisir de représenter avec mon binôme et ami Philippe WAYMEL au sein de cette assemblée départementale, le collège Léon Blum à Wavrin est en cours de reconstruction et permettra de mettre nos collégiens en sécurité sur un seul et même site.

Pour l'année 2020, 73,6 M€ sont inscrits au budget afin de poursuivre les investissements. Cela concerne à la fois les constructions et réhabilitations, la poursuite de la remise à niveau des établissements, les travaux, mais aussi le plan de rénovation énergétique afin d'atteindre les objectifs fixés par la délibération cadre Nord durable votée en novembre dernier.

Les collèges sont au cœur des engagements de notre Département pour favoriser la transition énergétique et solidaire et nous savons pouvoir compter sur les collégiens pour contribuer au Nord durable.

Au niveau des investissements, le budget 2020 maintient également les efforts financiers pour que les collèges soient adaptés aux technologies du XXI<sup>e</sup> siècle. Le collège numérique est une des ambitions affichées et accomplies de notre majorité.

Après avoir raccordé tous les collèges au haut débit et favorisé le renouvellement des équipements, un appel à projets permet de soutenir le développement des pratiques du numérique au sein des établissements et ainsi favoriser l'émergence de nouveaux projets dans nos collèges pour nos collégiens.

Les quelque 140 000 collégiens du département, qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé, sont au cœur de nos politiques volontaristes départementales, ces politiques que nous aurions pu abandonner alors que nous étions dans la tourmente budgétaire, mais que nous avons choisi de préserver tout en les adaptant au contexte économique du Département.

Le projet éducatif départemental du collégien est mis en place dans tous les établissements du département, permettant aux équipes éducatives de mener des projets sur trois années autour des thématiques de la citoyenneté, de l'orientation ou de l'éveil culturel ou sportif.

Le Département accompagne aussi les familles au quotidien à travers l'aide à la demi-pension. Près de deux élèves sur trois mangent à la cantine le midi et près de 40 % bénéficient de l'aide à la demi-pension qui permet de réduire le coût des repas pour certaines familles de moitié. 7,6 M€ sont engagés dans cette politique volontariste. Grâce à ces aides, les enfants mangent un repas équilibré, préparé par le personnel de restauration avec, dans l'ensemble de nos demi-pensions, des produits issus de productions locales. L'initiative prise par notre collègue Vice-président et ami Patrick VALOIS en 2015 de privilégier des circuits courts et locaux dans les cantines est bien ancrée aujourd'hui dans les pratiques des principaux gestionnaires et équipes de restauration. Le collège Robert Le Frison de Cassel a reçu le label trois-étoiles « ici, je mange local ». D'autres collèges sont sur les traces, comme l'a montré la remise des labels au collège de La Bassée en octobre dernier, et comptent bien intégrer ce cercle de restauration collective de qualité.

Cette politique du gagnant-gagnant, initiée par le Département et partagée aujourd'hui par la Région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille, montre que l'énergie, et pas seulement de l'argent en plus, permet de bouger les lignes.

L'accompagnement des familles passe aussi par l'aide à la réussite du collégien, autre politique volontariste qui permet d'aider ponctuellement les collégiens dans le besoin pour l'acquisition de matériel, la participation à des activités ou des consultations médicales. Le dispositif fait son chemin dans les pratiques des collèges, comme l'ont montré les bilans que vous présentez lors de la commission éducation.

Nous savons pouvoir compter sur les agents du Département qui accompagnent au quotidien les équipes éducatives pour que ce dispositif trouve pleinement sa place dans les aides aux familles.

50 % du budget de fonctionnement de la délégation éducation est consacré aux dotations versées aux collèges. Comme les années précédentes, le Département compte dédier plus de 20 M€ aux collèges publics pour le financement des dépenses de chauffage, d'électricité et d'entretien. Grâce à des efforts soutenus de gestion, les collèges parviennent à contenir leurs dépenses, à avoir une gestion plus rigoureuse des deniers publics sans pour autant offrir de moins bonnes conditions d'accueil, sans pour autant rencontrer des difficultés financières et, s'ils devaient en rencontrer, ils savent aussi pouvoir compter sur votre écoute en cas de difficulté.

Le budget de fonctionnement est également impacté par la mise en œuvre de l'externalisation. Les équipes éducatives sont dans l'ensemble satisfaites de ce nouveau mode de gestion du personnel d'entretien. Nous savons que le système peut s'améliorer et vous le faites en ajoutant une heure de prestation récurrente. Ce nouveau mode de gestion permet surtout de maintenir un service public de qualité auprès des élèves.

Au nom de la majorité départementale, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente et Monsieur le Vice-président, cher Patrick, pour cette proposition de budget 2020, ainsi que pour l'ensemble de la politique éducative menée auprès des collégiens et de leur famille jusqu'à présent. Si, comme sur les bulletins scolaires, il fallait mettre une appréciation, je dirais tout simplement « félicitations, bon travail mené depuis 2015. Continuons ainsi ».

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Nous vous remercions encore davantage, chère Marie CIETERS.

Je donne la parole à la dernière oratrice inscrite dans ce premier débat thématique « solidarités humaines », c'est-à-dire à Marie-Hélène QUATREBOEUF qui va nous parler de la ruralité, de l'environnement et du développement durable.



**Mme QUATREBOEUF.**- Monsieur le Président, il y a trop de Vice-présidents concernés, je ne vais pas tous les citer, je suis certaine qu'ils vont tous m'écouter avec beaucoup d'attention, mes chers collègues,

L'année 2019 aura été marquée par Imminence, vache de la race Bleue du Nord qui a été l'égérie du salon de l'agriculture. Au-delà de la portée médiatique pour cette race, cet élevage pour le territoire de l'Avesnois et pour notre département, Imminence montre que notre agriculture, nos agriculteurs peuvent être fiers de leur métier.

Vous comprendrez également que, avec mon patronyme, j'y suis évidemment fortement sensible.

*(Rires)*

En ces temps schizophrènes du « je t'aime moi non plus » entre notre société et nos agriculteurs, où ces derniers sont à la fois victimes...

**M. le Président.**- Marie-Hélène, je me permets de t'arrêter. Tu n'y es strictement pour rien, mais les fiches comportent une erreur, puisque ton intervention doit intervenir dans le cadre des solidarités territoriales.

Tu recommenceras donc dès le début. Il faut que l'on laisse d'abord Patrick présenter sa politique.

Mes chers collègues, il faut malgré tout que nous fassions un petit peu attention à l'horaire – j'essaierai d'être le maître des horloges –, mais différents Vice-présidents ont été interpellés sans ménagement – du moins sur le fond, pas sur la forme – par nos collègues de l'opposition. Bien évidemment, ils ont d'abord la parole et je suivrai mes propres notes pour savoir ce que j'ajouterai. J'avoue que je n'ai rien à ajouter aux interventions des membres du groupe Union pour le Nord.

Qui demande la parole ?

Geneviève MANNARINO.

**Mme MANNARINO.**- La politique de l'autonomie est une politique de proximité, chers collègues, inscrite dans les territoires. Protéger et accompagner les personnes, c'est leur permettre d'être autonomes. La plus petite autonomie possible, c'est déjà un vrai défi.

Ce qui vous gêne est sûrement, je pense, le nouveau virage pris par notre majorité : inclusion et transformation.

Si vous détaillez bien le budget, cela ne peut pas vous échapper que nous mettons la personne au cœur de notre projet.

Par exemple, vous avez évoqué les transports. Oui, le budget transport baisse, mais les jeunes lycéens et collégiens sont plus autonomes en prenant les transports en commun.

Vous devriez m'accompagner plus souvent lors d'inaugurations où, chaque fois, le résident prend la parole et exprime son bonheur de vivre le plus libre et le plus autonome possible.

Vous auriez dû être présents lors de la rencontre « bilan des relais autonomie » où l'activité a été doublée depuis juillet. Cela veut dire que les personnes reconnaissent ces nouveaux lieux d'accueil.

Vous devriez aller sur le site du Département voir les vidéos dans lesquelles le bras robotisé « Jaco » permet une vie améliorée.

Vous devriez vous rendre compte que l'innovation est notre fer de lance.

L'accompagnement de la vie à domicile est la réponse aux besoins exprimés par les personnes. Le Département, dans sa politique volontariste, permet à chacune et chacun de choisir son lieu de vie dans son parcours. Pour preuve, par exemple, J'Amén'Âge 59, politique portée avec Max-André PICK, où 1 M€ sont déjà identifiés pour améliorer le logement de la personne âgée.

Une augmentation de budget de 9,5 M€ va permettre d'accompagner toutes les parties prenantes pour des réponses plus humaines et respectueuses.

235 SAAD ont été rencontrés au printemps dernier, 40 propositions ont été retenues, 6,4 M€ d'avances de trésorerie trimestrielle – nous sommes le seul Département à le faire. Bien sûr, vous revenez sur les 21 €. Je vous rappelle que notre Département finance bien au-delà d'autres Départements.

Je partage bien sûr avec vous les attentes quant à la loi « grand âge et autonomie » qui devra prendre en considération la démographie galopante du vieillissement de la population.

En attendant, notre Département, par son choix d'être inclusif et solidaire, continuera cette transformation de l'offre avec les associations et les différents partenaires que je remercie pour avoir, grâce aux CPOM, amélioré leurs réponses aux personnes. Je vous le rappelle, plus de 1 000 places ont été créées grâce à cette transformation.

Gardons au cœur de nos avancées la personne elle-même. Ne nous laissons pas emporter par des calculs parfois très administratifs que vous mettez souvent en avant, avec une certaine forme de pessimisme. L'essentiel, ce sont les solidarités humaines. Cette réalité départementale que l'on nomme « virage inclusif », c'est du vivre ensemble.

Un budget de 688 m€ (1,4 % d'augmentation) permettra d'accompagner les personnes, mais aussi les professionnels.

On ne partagera pas encore pour ce dernier budget la définition de l'autonomie. Je continuerai pour ma part, avec le soutien de notre majorité que je remercie, d'être convaincue d'agir pour que, en 2050 par exemple, les habitants de notre département qui auront vieilli, ceux qui auront des besoins d'aide technique, de domotique et d'aide humaine, fassent leur propre choix de vie.

**M. le Président.-** Merci.

Yves DUSART.

**M. DUSART.-** Merci, Monsieur le Président.

Je veux évidemment remercier le groupe UPN, Caroline SANCHEZ et Françoise DEL PIERO pour avoir compris ce que nous faisons de la politique enfance jeunesse.

Je répondrai en simultané à tous les intervenants, Jean-Claude DULIEU, Madame STANIEC-WAVRANT et tous ceux qui sont intervenus sur le champ de l'enfance et qui tentent de nous faire croire que tous les maux de la protection de l'enfance sont apparus en 2015 dans le département du Nord.

Comme à la fin de mon audition lors de la mission pour l'enfance et comme je l'ai fait volontairement tout à l'heure en terminant par ces propos – et tu l'as relevé, Jean-Claude –, je réclame effectivement de la sérénité parce que le sujet sur lequel on travaille ne mérite pas qu'on s'affronte sur des chiffres et encore moins sur des faux chiffres et des contrevérités.

Force est de constater, vu ce que j'ai entendu tout à l'heure, que c'est tout l'inverse qui vous intéresse. Il y a certainement des raisons de calendrier qui, de notre côté, nous échappent.

**M. DULIEU.-** Les chiffres sont têtus.

**M. DUSART.-** Je vais revenir sur les chiffres, Jean-Claude. N'aie crainte. Tu penses bien que je m'y suis attardé tout le week-end.

**M. DULIEU.-** Nous aussi.

**M. DUSART.-** Je comprendrais que nous puissions avoir des différences sur les vrais sujets de fond et sur la façon dont nous menons la politique enfance famille sur le département du Nord. Par contre, simplement discuter sur des questions d'euros, sur des questions de moyens ne fait pas avancer le schmilblick – si on veut bien me passer l'expression. Pour ma part, ce sont bien les sujets et les types d'accompagnement qui m'incombent.

Globalement sur les moyens, je l'ai dit tout à l'heure, c'est la deuxième année de hausse consécutive du budget. En deux années, ce ne sont pas loin de 42 M€ que nous mettons sur le budget enfance famille grâce au travail de tout le monde.

Vous dénoncez le fait que nous ne mettions pas assez de moyens. Je rappelle que, en décembre 2018, vous faites partie de ceux qui n'ont pas voté la stratégie contre la pauvreté qui nous amenait 50 M€ à part égale avec le Département. Il est assez cocasse d'un côté de réclamer plus de moyens et, quand un train à 25 M€ passe devant sa porte, de ne pas monter dedans.

Je veux aussi rafraîchir la mémoire. Puisque, après les 700 places, vous semblez agiter un nouveau chiffon rouge de 100 M€ qui auraient disparu sur la délégation enfance jeunesse, je donne simplement un chiffre : au CA 2014 jeunesse enfance famille, une politique portée par un de nos amis du Valenciennois, il y avait 454 M€. Nous en proposons aujourd'hui 486. Si je sais encore compter, cela fait 32 M€ de plus. Je n'ai pas vu la différence de 100 M€ de moins. Par contre, je peux dire, pour avoir vu ce week-end la délibération BP 2014, que c'était 26 M€ de moins en hébergement en 2014 et 6 M€ de moins sur l'accueil familial par rapport à ce que nous proposons aujourd'hui. Je suis désolé, ce sont les chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Je dois d'ailleurs dire que je suis assez content et fier d'avoir participé comme tout le monde aux travaux qui ont permis de construire le budget présenté par Christian POIRET qui nous permet de proposer des millions supplémentaires sur la politique enfance famille.

Je veux maintenant revenir sur l'utilisation des moyens, parce que c'est cela qui m'intéresse, à défaut des budgets.

Un chiffre : 94,3 % – j'imagine que cela vous parle encore –, alors que le taux national de judiciarisation est de 72,9 % (c'est en 2015), parce que, en majeure partie, les dispositifs qui étaient portés par le Département avant 2015 étaient le placement. Il y avait donc 94,3 % de mesures judiciaires donc majoritairement des placements en 2015 lorsque nous sommes arrivés !

Je l'ai rappelé tout à l'heure, la loi de 2007 était passée par là. Je me demande combien d'années il vous fallait pour commencer à travailler sur l'accompagnement à domicile. Aujourd'hui, tous les spécialistes de la protection de l'enfance sont conscients, et le disent, que c'est un retard à l'allumage qui est anormal. C'est bien l'accompagnement à domicile qui est primordial.

Tu rappelais les chiffres de différence de tarif journée entre une AEMO ou un hébergement en dur. C'est vrai, ce sont des différences de tarif, mais je ne pose pas le tarif, je suis content quand j'ai une AEMO déclenchée pour qu'une famille ne soit pas cassée, qu'on emmène l'enfant dans une durée de placement. La durée moyenne de placement en 2015 quand nous sommes arrivés était quand même de sept ans, mais on continuait à ne faire que du placement et pas de l'accompagnement à domicile !

Sur la rapidité et la brutalité, nous aurions peut-être aimé pouvoir en 2015 – Doriane pourrait le dire mieux que moi – rattraper tout ce qui n'avait pas été fait depuis 2007, mais il fallait à un moment changer l'offre de service qui, elle aussi, était inéluctable. Tu as fait partie de la mission interne et tu as entendu tous les spécialistes, y compris les magistrats, qui disent que, aujourd'hui, il faudrait même aller plus loin sur les modes d'accompagnement. Par conséquent, nous réclamer aujourd'hui des places d'hébergement à tout va n'est pas la solution.

Evidemment, je ne reviendrai pas sur les 700 places puisque vous l'avez vu dans la mission. Les 1 576 mesures d'accompagnement nouvelles qui ont été créées depuis 2015 vous sont passées légèrement au-dessus de la tête !

Vous parliez – vous vous êtes relayé le même sujet – de donner du sens aux travailleurs sociaux. Mais c'est tout ce que l'on fait en ce moment, c'est ne pas donner un unique mode d'accompagnement, c'est leur offrir une palette d'interventions qui leur permettent de ne pas arriver à une situation où on extrait l'enfant de la famille et de réduire cette situation des sept ans de placement. Nous redonnons du sens aux travailleurs sociaux et du sens à la portée de leur travail.

Pardon d'être un peu long, mais cela a le don de m'énerver !

EVA : dire que nous assumons le fait de les faire sortir de l'ASE le plus tôt possible parce que cela coûte moins cher ! Là aussi, vous avez eu les chiffres et vu les discussions avec les jeunes. Pour la rentrée dans le dispositif EVA, alors que dans le référentiel c'est 16 ans, la réalité c'est 17 ans et demi de moyenne sur le département du Nord et la sortie du dispositif EVA est à 19 ans et demi. Continuer à faire croire que nous mettons les jeunes dehors le plus vite possible, c'est une contrevérité ! De plus, il faut savoir que, même si le jeune accède à l'autonomie, il pourra revenir s'il en a le besoin quand il le veut au sein des équipes du Département.

Je laisserai la question du nombre de travailleurs sociaux au Président parce que j'imagine qu'il se fera un plaisir de faire une réponse globale sur les effectifs du Département.

Quand même, Jean-Claude et d'autres – vous étiez plusieurs à le relayer –, vous avez fait un lien sur le PPE, qui est un vrai outil et une vraie obligation. Je t'inviterai à regarder si l'effectif dans les UT correspond là où il y a le plus de PPE signés et tu verras comme moi que ce n'est pas la réalité ! Ce n'est donc pas qu'une question d'effectif, c'est bien une question de coordination de nos dispositifs qui doivent permettre d'améliorer le nombre de PPE signés.

Sur l'investissement, c'est effectivement 3 M€. C'est d'ailleurs le même chiffre qu'en 2014. Sur les perspectives d'investissement, nous avons eu une discussion avec le Président et nous pourrions être amenés, si tant est que nous continuions à travailler comme nous le faisons sur les finances et le boulot de Christian, à avoir des marges supplémentaires prochainement et à pouvoir aller plus loin sur les politiques d'investissement.

Je ne suis pas énervé...

*(Rires)*

Je dis juste pour conclure que ce budget, comme celui de l'année dernière, n'est pas pour moi un budget qui nous permet de réparer ce que nous avons fait depuis 2015. Au contraire, c'est un budget qui nous permet d'aller plus loin sur ce que nous avons entamé depuis 2015. Nous aurions franchement aimé que ce travail soit entamé bien avant notre arrivée en 2015 et nous aurons encore à travailler sur les sujets, j'en suis persuadé.

**M. le Président.**- Merci, Yves.

C'est ce que j'appellerai une saine colère.

Je vais passer la parole à un Vice-président calme, Jean-Luc DETAVERNIER.

**M. DETAVERNIER.-** Effectivement, je vis une vice-présidence calme. Que ce soit avec mes collègues ou avec les syndicats, c'est généralement très calme et je les remercie.

Je donnerai quelques éléments de réponse à Soraya FAHEM et à Charles BEAUCHAMP.

Je le disais en début d'intervention tout à l'heure, nous sommes animés par la volonté de trouver une bonne maîtrise au niveau des dépenses de personnel tout en préservant la qualité du service public.

Effectivement, si ce n'était qu'une question d'effectif, cela se saurait depuis très longtemps. Or, à mon sens, ce n'est pas toujours qu'une question d'effectif, c'est aussi une question de compétence des agents, donc de formation ; c'est aussi lié à des problèmes d'organisation des services, c'est lié à des problèmes de bien-être au niveau des agents. J'entendais que, tout à l'heure, on parlait de mal-être ; effectivement, le mal-être était bien prégnant au niveau de la collectivité. C'est d'ailleurs le point qui m'a le plus surpris lorsque j'ai pris mes fonctions au niveau des ressources humaines.

La reconnaissance est aussi un élément clé au niveau de l'efficacité et des agents. Là-dessus, on l'évoquait tout à l'heure, on a quand même bien avancé sur le sujet, notamment avec la mise en place du RIFSEEP où on consacre 2,7 M€ au niveau du CIA. Cette année, c'est 5 M€ sur le GVT. La politique sociale n'a pas été diminuée. L'allocation sociale – alors qu'on disait qu'elle allait être supprimée – a été maintenue.

Je pense donc que c'est tout un ensemble qui fait que nous avons une bonne qualité au niveau des services publics.

Charles évoquait le problème de l'externalisation au niveau des collègues. Qu'il se rassure, il est prévu que le dossier passe en comité technique le 13 février et il passera en commission au mois de mars.

Je dirai que l'externalisation n'est pas une religion en soi pour nous. La preuve, même si on a externalisé certaines fonctions au niveau des collègues, ce n'est pas le cas au niveau de la voirie où, là, on fait le contraire, on a internalisé un certain nombre de services qui étaient réalisés par des entreprises extérieures. On essaye de trouver la meilleure des formules. Concernant les collègues, je ne voudrais pas faire un bilan avant la lettre, mais on a des retours satisfaisants aussi bien au niveau des principaux de collège qu'au niveau de nos agents qui travaillent dans les collèges. On verra bien lorsqu'on dressera le bilan là-dessus.

Sur les contractuels, on revient sur le sujet régulièrement puisque, régulièrement, je vous donne une liste complémentaire d'agents susceptibles d'être recrutés par voie contractuelle. Cela ne va pas changer parce qu'il y a deux points à régler. Il y a notamment la difficulté de trouver certains types d'agents sur des métiers en tension – et Dieu sait s'il y en a un certain nombre –, cela ne concerne pas que nous, cela concerne aussi d'autres collectivités dans le Nord, mais aussi dans d'autres régions de France, cela concerne aussi notamment le centre de gestion sur certains profils médicaux. Le choix de recourir à des contractuels est aussi fait pour ne pas perdre trop de temps ; mais, sur la manière de faire, quand on peut recruter en interne par voie de mobilité, on le fait ; quand on peut trouver des statutaires à l'externe, on le fait et ce n'est qu'au bout du bout que l'on embauche des contractuels et on le présente de cette façon de manière à ne pas perdre trop de temps. Je ne compte pas le nombre de fois où j'ai visité notamment des UTPAS avec le Président et où on se faisait « engueuler » par des agents à qui on disait « on ne trouve pas des contractuels dans votre spécialité », lesquels agents nous disaient « on en connaît plein autour de nous qui ont les diplômes, mais qui n'ont pas le concours ». Ces réactions nous ont donc amenés à avoir une attitude différente et des modalités de recrutement quelque peu différentes.

Cela dit, cette année encore, je crois que c'était au mois de juillet, on a fait une déclaration annuelle au niveau du centre de gestion pour leur dire qu'on était à même de recruter 30 médecins et 120 assistants socioéducatifs. On le déclare au niveau du centre de gestion, mais ce n'est pas pour autant qu'on va les trouver. Notamment, le centre de gestion lui-même a des difficultés à recruter des médecins. Le président du centre de gestion est là dans l'assemblée, il le sait très bien, il ne va pas me contredire là-dessus. C'est une difficulté que l'on rencontre partout.

Voilà un certain nombre d'éléments de réponse. Effectivement, rien n'est évident. Ces problèmes de tension sont un peu difficiles à solutionner. On essaye de trouver les solutions, mais c'est quelquefois un peu compliqué.

Un dernier point, mais je pense que c'était pour la forme que Charles évoquait le problème de la multitude de conseils de discipline. Sur une collectivité comme la nôtre avec le montant des effectifs, quand je vois le nombre de dossiers passer en commission de discipline, c'est vraiment epsilon. Et quand je vois la nature de ce qui est reproché à des agents lors de ces conseils de discipline, je dirai que la collectivité est quand même bonne mère.

**M. le Président.-** Merci à Jean-Luc.

Doriane BÉCUE.

**Mme BÉCUE.-** Je tiens à remercier notre collègue Françoise et le Groupe Union pour le Nord pour leur soutien.

Je répondrai à Madame LUCAS sur le type de contrat. Si plus de 9 000 foyers allocataires du RSA sortent de nos chiffres, c'est bien que les gens ont des contrats pérennes. Sinon, ils resteraient dans le nombre de foyers allocataires du RSA.

Sur l'illettrisme, c'est effectivement une problématique sur notre département du Nord. On y veille et on met en place des choses. Des actions sont financées dans le cadre de notre appel à projets, je vous rappelle que c'est un peu plus de 75 M€ sur trois ans, et on travaille aussi de manière intelligente avec la Région. Vous savez que c'est la Région qui est en charge des formations et du financement et nous travaillons de manière très resserrée avec Karine CHARBONNIER pour avoir des formations adaptées aux allocataires du RSA. Pour répondre à l'illettrisme plus précisément, nous avons des formations qui sont même délocalisées en proximité pour accompagner correctement les gens.

Sur les crédits culturels, ce n'est pas une suppression, mais c'est bien un transfert qui est arrivé directement à la direction de la culture. Nous avons trouvé que c'était beaucoup plus cohérent et il y a justement des actions sur l'illettrisme qui sont financées.

Un petit mot pour Monsieur VICOT. Monsieur VICOT, ce matin, quand j'ai pris la voiture pour me rendre à la préfecture, le ciel était gris, il ne faisait pas très beau, on s'est dit que la journée allait être longue mais que, avec notre Président, on allait vous apporter un peu de soleil dans l'hémicycle en vous annonçant les derniers chiffres du RSA puisqu'ils ont encore baissé et que, au total, nous avons une diminution de plus de 9 000 foyers d'allocataires du RSA. Je vois que cette petite pointe de bonheur n'a pas réussi à atteindre votre cœur et j'en suis fortement triste.

Pourtant, ces 9 000 foyers qui sont sortis pour trouver le chemin du travail, ce sont plus de 9 000 personnes qui sont sorties de la précarité, ce sont plus de 9 000 familles qui vont mieux.

**M. BEAUCHAMP.-** On demande un bilan.

**Mme BÉCUE.-** Une personne qui sort du RSA et qui a retrouvé un travail, c'est un salaire et c'est permettre aussi de faire mieux vivre la famille.

Je vous rappelle qu'on est à la troisième génération de gens qui ne connaissent pas forcément le mot travail et que, lorsque les enfants voient leurs parents se lever le matin pour se rendre au travail, cela change quand même les choses.

La seule réponse que vous avez apportée a été de nous dire que cette baisse existe de manière générale en France. Je vais vous prouver le contraire.

*(Distribution dans l'hémicycle d'un document « Analyse des flux (hors MSA) entre mai et juin 2019 »)*

On vient de vous distribuer un petit tableau qui reprend l'ensemble des départements millionnaires. Vous verrez qu'il y a une augmentation de 0,5 % de manière générale sur l'ensemble des départements quand le département du Nord connaît une baisse de 1,1 %.

S'il y a une baisse du nombre de foyers allocataires du RSA, c'est donc bien lié à notre politique d'accompagnement parce que, oui, Monsieur VICOT, dans notre département du Nord, on accompagne l'ensemble des allocataires du RSA. Chaque nouvel allocataire du RSA a un contrat d'engagement réciproque ou un PPAE s'il est accompagné chez Pôle Emploi.

Je vous rappelle que, quand vous étiez à la manœuvre, 45 000 personnes étaient totalement sorties des radars, elles touchaient leur allocation mais elles n'étaient accompagnées par personne. Ce n'est pas comme cela que l'on voit notre façon d'accompagner les gens parce que, si l'on veut que les gens s'en sortent, il faut qu'ils soient correctement accompagnés.

Vous pointez une baisse de 2 M€ sur l'accompagnement. Monsieur VICOT, je l'ai dit en commission, il y a une suppression du FAPI, qui est largement compensé par le plan de pauvreté. Je vous rappelle que la négociation avec l'État sur le plan pauvreté, c'est quasiment 25 M€ au total pour la délégation insertion.

Par conséquent, oui, on accompagne mieux les gens, des nouveaux dispositifs ont été créés, ce sont nos sept maisons départementales avec les antennes de proximité. Je vous ai dit tout à l'heure qu'on avait l'accompagnement global avec Pôle Emploi.

Vous dites toujours que l'on fait moins de social. Eh bien non, Monsieur VICOT. Je vous ai dit tout à l'heure qu'on allait doubler le nombre d'accompagnements global, qu'on allait passer de 4 000 à 8 000. Faire de l'accompagnement global, c'est bien du social plus de l'emploi.

Accompagner mieux les gens, c'est notre coach'emploi chez Pôle Emploi qui va être créé à partir de janvier 2020.

On a aussi notre appel à projets avec les centres sociaux, avec les CCAS. Vous voyez que l'on peut travailler de manière intelligente même quand on n'a pas les mêmes idées politiques. Je tiens à saluer le travail de Roméo RAGAZZO, qui est le Président de l'UDCCAS, avec qui on a fortement bien avancé pour mieux accompagner les professionnels des CCAS afin qu'ils accompagnent mieux les familles.

Quand vous dites que l'on fait moins de social, je ne suis pas du tout d'accord avec vous, Monsieur VICOT. On rencontre dans nos permanences des gens qui sont plus éloignés ; leur CV est peut-être mal ficelé, c'est peut-être un peu plus compliqué, il faut peut-être bien les accompagner, mais, en tout cas, ils nous disent que, s'ils viennent nous voir, c'est parce qu'ils veulent retrouver un travail. Ils demandent de l'aide et c'est notre job de les accompagner correctement.

Pour vous montrer d'ailleurs à quel point personne n'est inemployable, je tiens aussi à saluer le travail de Marc GODEFROY puisqu'on travaille sur « Territoire zéro chômeur » où ce sont des personnes qui étaient au chômage depuis fort longtemps, parfois depuis plus de 10 ans, et qui ont retrouvé le chemin du travail. Comme quoi, c'est possible, même les personnes les plus éloignées peuvent se lever le matin, retrouver une place dans la société, retrouver un CDI et je pense que c'est extrêmement important.

Il faut arrêter de stigmatiser les gens et de les mettre dans des cases en disant que le travail pour eux n'est pas possible. Il faut ouvrir le champ des possibles pour ces personnes-là et c'est en tout cas ce que les gens attendent de nous.

Monsieur le Président, mes chers collègues, les résultats sont là et, avec l'ensemble de nos partenaires, nous sommes fiers de notre politique d'insertion.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**M. le Président.**- Mes chers collègues, le Président du groupe socialiste, Didier MANIER, m'a demandé la parole et je la lui accorde volontiers.

**M. MANIER.**- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout de même dire un mot sur cette polémique concernant le chiffre du RSA.

Je dois dire que Madame BÉCUE m'a fait penser à un de ses prédécesseurs illustres il y a quelques années, qui s'appelle Michel-François DELANNOY, qui occupait à l'époque les mêmes fonctions qu'elle. C'était l'époque où, sous la mandature de Lionel JOSPIN, nous avons gagné un million de chômeurs en moins et, par conséquent, nous avons eu proportionnellement moins de RMIstes. Or, Michel-François, avec la foi du charbonnier, pensait également que c'était dû exclusivement à la qualité du travail que nous faisons collectivement et du travail qu'il faisait en particulier.

Sur ce chiffre du RSA, j'ai bien vu le tableau que l'on nous a distribué, je vous donne acte de la diminution des allocataires du RSA dans cette mandature. En effet, donnons les chiffres : en 2015, 115 000 foyers allocataires du RSA et, au 31 octobre 2018, 108 667 allocataires du RSA, ce qui veut dire en clair 5,5 % d'allocataires du RSA en moins dans le Nord, ce dont tout un chacun se réjouit bien évidemment. Quand il y a un allocataire du RSA en moins dans le Nord, tout le monde s'en satisfait.

Cela dit, le problème, c'est que, légitimement, vous nous dites « c'est grâce à nous », mais je mets simplement un bémol, Monsieur le Président. En effet, de 2015 à 2019, la moyenne nationale du RSA est de moins 5,64 %. Cela veut dire que nous sommes dans l'étiage national.

Voilà ce que je souhaitais dire et on peut évidemment vérifier mes chiffres.

**M. le Président.**- Je ferai observer que la situation du Nord est éminemment particulière et que les chiffres du Nord se détérioraient beaucoup plus vite que sur les autres territoires.

Je suis convaincu – et, après tout, heureusement – que, s'il n'y avait pas eu les initiatives qui ont été prises, s'il n'y avait pas eu le rappel des 45 000 personnes qui étaient perdues de vue, que vous le vouliez ou pas, qui n'avaient plus aucun contact avec qui que ce soit, qui touchaient le RSA, point final, qui n'avaient ni suivi social, ni suivi économique, s'il n'y avait pas eu le fait que Pôle Emploi et le Département travaillent aujourd'hui la main dans la main, s'il n'y avait pas des initiatives comme celle qui a été prise le 14 novembre, nous n'aurions pas les mêmes résultats. Je pense que l'on peut tous se réjouir qu'il y ait cette baisse, non pas de 4 000 ou 5000, mais de 9 151 allocataires qui nous permet effectivement de vivre un peu plus confortablement. Tout ce que l'on économise, c'est pour pouvoir le redéployer sur les autres politiques.

Georges POMPIDOU disait – il ne faisait d'ailleurs que reprendre une phrase plus ancienne – « donnez-moi de bonnes finances et je vous ferai de bonnes politiques sociales ». Le problème est que, avant de pouvoir travailler à faire de meilleures politiques sociales, il a fallu avoir quelques moyens financiers et, très honnêtement, les caisses étaient assez vides lorsque nous les avons trouvées, et encore, je pense que c'est un doux euphémisme.

Monsieur le Président du groupe communiste, Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'honneur d'avoir le tableau. Je ne peux donc pas le commenter.

**M. le Président.-** C'est une discrimination de nos agents.

**M. BEAUCHAMP.-** Absolument.

Ceci dit, Monsieur le Président, je rappelle que, dans notre intervention par la voix de Madame LUCAS, nous continuons à demander un bilan précis de ces sorties des allocataires du RSA.

Plus de 9 000 personnes, c'est très bien, tout le monde s'en réjouit, à la condition d'avoir des précisions sur ces sorties. Est-ce que ce sont des sorties durables, des sorties temporaires, des sorties pour d'autres raisons ? Nous l'ignorons. Annoncer un chiffre de 9 000 sorties, c'est très bien, à condition que toutes ces personnes retrouvent une situation bien plus intéressante qu'être allocataire du RSA.

Nous souhaiterions donc une fois de plus avoir un bilan précis de cette politique. Il ne suffit pas d'annoncer 9 000 sorties et de s'en satisfaire. Ce n'est pas possible. Quel bilan représentent ces 9 000 sorties ?

**M. VICOT.-** On le demande à chaque fois.

**M. le Président.-** Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est un travail extrêmement compliqué, qui va prendre le temps d'un nombre de fonctionnaires tout à fait considérable.

Aujourd'hui, ce sont effectivement les chiffres qui sont présentés. Pourquoi voulez-vous que des gens sortent du RSA s'ils ne retrouvent pas une activité pérenne ?

Le soir du 14 novembre, j'étais avec Doriane BÉCUE et la directrice départementale de Pôle Emploi qui me disait : « Monsieur le Président, il y a au moins 2 000 personnes qui aujourd'hui sortent du RSA sur les résultats de cette journée ».

**M. BEAUCHAMP.-** Tant mieux.

**M. le Président.-** Ce ne sont pas les résultats de la journée, puisque cette journée a été préparée par beaucoup de travail des collaborateurs de Pôle Emploi et des collaborateurs du Département.

Nous allons essayer d'être très vigilants sur la journée du 14 novembre pour savoir exactement comment les choses se sont passées et également pour voir si on continue suffisamment d'accompagner les personnes qui ont retrouvé un emploi. En effet, je crois qu'il y a un problème sur des populations qui demeurent fragiles, ce n'est pas seulement le jour où ces personnes retrouvent l'emploi, mais c'est effectivement l'aide à devoir parfois apporter au chef d'entreprise et à l'allocataire qui vient de retrouver un emploi sur la durée, le temps qu'il retrouve les habitudes qui sont celles de ses amis de travail – pour ne pas parler de ses camarades de travail.

Nous continuons, mes chers collègues, avec Joëlle COTTENYE.

**Mme COTTENYE.-** Merci, Monsieur le Président.

Transition intéressante, puisque tout notre travail au niveau des collèges et de l'éducation est de travailler en amont, en prévention mais aussi en formation, pour faire en sorte que nos jeunes aient cette réussite scolaire, qu'ils aient cette réussite éducative et cet épanouissement pour éviter qu'ils aillent vers cette thématique dont nous venons de parler puisque notre objectif est bien de faire en sorte qu'ils aient une formation certifiante quel que soit leur niveau.

Bernard BAUDOIX et Alexandra LECHNER ne sont pas là, c'est dommage parce que j'avais quelques éléments à leur rappeler.

**M. BEAUCHAMP.-** Nous transmettrons.

**Mme COTTENYE.-** J'en suis certaine, Monsieur le Président BEAUCHAMP.

Lorsque Monsieur BAUDOUX parlait d'un budget d'austérité, je pense que le mot est un peu fort. En effet, les chiffres démontrent que nous avons une augmentation de 9 % de BP à BP et 9 %, ce n'est pas le signe d'une austérité, bien au contraire. Les intentions, lorsque nous les développons, démontrent aussi le fait que nous avons une véritable vision et surtout une véritable ambition pour nos jeunes et pour toutes les équipes qui les entourent.

Vous dites que, au niveau de l'AP, tout ce qui est accompagnement pédagogique, aide pédagogique, action pédagogique est pour vous en baisse. Je pense que vous avez mal perçu le fait qu'aujourd'hui, toutes ces actions et ces orientations sont éparpillées, développées au travers d'autres ambitions. J'en profite pour saluer mes collègues et toutes leurs équipes au niveau de la culture, du sport, des RH, de l'autonomie et pour tout ce qui est handicap, tout ce qui est numérique, tout ce qui est approvisionnement local puisque c'est aussi l'éducation, c'est de l'éducation au goût, aux produits locaux, à ce qui se passe dans les territoires. Aujourd'hui, toutes ces AP sont redistribuées différemment au travers de toutes ces politiques dans la transversalité de l'éducation. Par ailleurs, ce fameux PEDC, projet éducatif du collégien à plus de 2 M€ aujourd'hui, permet à tous les élèves, à la fois du public et du privé, de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'actions qui sont en phase avec les besoins de leur établissement, qui sont montées par les équipes pédagogiques ; c'est véritablement leur choix, le respect de leur autonomie.

J'en profite pour donner un point de détail à Soraya FAHEM. Un certain nombre d'actions en matière d'égalité garçon-fille sont menées au sein de ce projet éducatif du collégien, sous l'égide de la citoyenneté. Un bon nombre d'actions de ce type sont développées dans ce sens, c'est un élément qui est aussi beaucoup travaillé via tout ce qui est numérique, et l'égalité se fait aussi sur le plan de la professionnalisation.

Au niveau de l'externalisation qui semble être une grande inquiétude pour nombre d'entre vous, mon collègue Jean-Luc DETAVERNIER a ébauché quelques faits là-dessus. Je peux vous dire, et vous l'avez bien compris, que nous adaptons complètement nos orientations à ce sujet concernant les différentes thématiques. En tout cas, au niveau du collègue, cela répond véritablement à des besoins et à des attentes puisque nous avons mis en place de nouvelles façons de travailler. Cela permet aujourd'hui de dire que toutes ces propositions d'externalisation que nous mettons dans un peu plus de 156 collèges qui sont concernés répondent véritablement à des besoins, à des attentes. Nous faisons régulièrement des points avec le prestataire concerné ; il y aura d'ailleurs un nouveau marché public là-dessus dans quelque temps, ce qui pourra nous permettre d'avoir un bilan un peu plus approfondi et, de ce fait, d'avoir quelques nouvelles exigences plus précises en la matière. Néanmoins, nous constatons qu'il y a une grande amélioration du service public dans nos établissements et tous les principaux de collège sont complètement satisfaits de cette nouvelle façon de travailler.

La preuve en est, à la Toussaint, nous avons augmenté de cinq à six heures les prestations récurrentes. Cela démontre bien que, là aussi, nous répondons favorablement à une réadaptation et un réajustement par rapport à ce que nous avons entendu sur le terrain. Aujourd'hui, nous avons aussi beaucoup d'heures qui sont proposées dans ce sens.

J'ajoute également que nous avons 257 agents dans nos collèges qui sont impactés par des problèmes d'ordre médical avec des préconisations médicales très précises. Pour nous, il est important d'avoir tous ces éléments dans notre réflexion pour garantir un service public de qualité dans nos établissements.

Pour terminer, je rappelle que, sur toutes ces politiques globales en matière de politiques volontaristes, c'est quand même plus de 11,5 M€, avec une augmentation de 400 000 € par rapport à l'année dernière.

Par conséquent, cela plus cela, on dit que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, je pense que c'est surtout un travail de collaboration et d'intelligence collective.

Nous avons mis en place depuis quelques années une nouvelle méthode de travail, avec beaucoup de visites terrain, un grand travail en toute transversalité avec bon nombre de collègues qu'ils soient dans le groupe UPN ou, chers collègues, dans les deux groupes associés. Nous nous écoutons beaucoup, nous faisons beaucoup de concertation, énormément de dialogue. Cela nous permet de pouvoir réajuster, de pouvoir requalifier, proposer, d'avoir une vision très claire de ce que nous souhaitons pour nos jeunes et de ce que nous ne souhaitons pas et surtout d'avoir un projet commun pour notre jeunesse, pour les emmener dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. le Président.-** Merci.

Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER.

**Mme DESCAMPS-PLOUVIER.-** Je voudrais juste donner des précisions aux personnes qui m'ont interrogée.

Concernant les concours d'écriture par exemple, je n'ai pas pu le préciser dans mon intervention tout à l'heure parce que cela aurait été trop long, mais cela existe déjà. Par exemple, à la Villa Yourcenar, Marianne PETIT organise un concours d'écriture. Cette année, le sujet est « l'appel » en résonance avec l'appel du 18 juin, qu'est-ce qu'un jeune collégien peut aujourd'hui lancer comme appel ?

Il y a des concours d'écriture tous les ans au Forum de Bavay, cela s'appelle « Archéo-défi ». Il y a aussi des concours d'écriture au Forum des sciences parce que la culture scientifique est également importante.



Ensuite, on me dit qu'il faudrait amener la culture au plus près des gens. C'est le but des résidences d'artistes dans les collèges. 18 collèges cette année bénéficieront d'une résidence d'artistes dans le collège pendant plusieurs mois.

J'ai entendu beaucoup parler d'insertion par la culture. Je suis convaincue comme vous que la culture peut jouer un rôle très important dans l'insertion des gens qui sont les plus en difficulté. C'est pourquoi j'ai lancé un appel à projets sur trois ans. 82 dossiers ont été rendus, 21 ont été retenus pour un budget de 200 000 €.

**M. le Président.-** Merci.

Marie-Annick DEZITTER.

**Mme DEZITTER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je serai très rapide. Je remercie Béatrice DESCAMPS d'avoir répondu pour moi aux deux interventions de Michel LEFEBVRE et Marc GODEFROY. Je vais simplement ajouter quelques petites précisions.

C'est vrai, nous avons voté des axes très différents en mars 2019 qui sont mis en œuvre, mais la mise en œuvre de nouveaux axes pour la prévention est quand même assez longue à se mettre en place et, évidemment, la prévention est quelque chose qui ne se mesure pas. Je dirai simplement que ces axes sont pris à bras-le-corps par les services sur le terrain. Comme je le disais tout à l'heure, 500 actions sont actuellement présentées. On ne peut pas toutes les présenter, je n'en ai présenté que quelques-unes en commission thématique.

Effectivement, cette prévention, c'est la priorité du Département. Nous avons déjà pris des virages par exemple au niveau de l'enfance, c'est la prévention précoce auprès des enfants de 2 ans ; pour ne pas attendre 6 ans ou 4 ans pour détecter des thématiques de santé.

Autre virage aussi depuis la délibération du mois de mars, c'est aller chercher les plus démunis, en particulier les allocataires du RSA, qui ont un recours très tardif aux soins.

Autre précision, vous dites que le budget santé est faible, mais il a quand même augmenté en 2019 et à nouveau en 2020. Toutes les actions de prévention santé se font sur les territoires par l'intermédiaire des personnels. Au niveau des ressources humaines, cela représente une masse salariale de 44 M€, avec 752 titulaires, 136 CDD ou vacataires. Là, je rejoins ce que disait Jean-Luc tout à l'heure ; quand on n'a pas la possibilité d'avoir des titulaires, pour ne pas diminuer l'offre de prévention et de soins, on a recours à des CDD et à des vacataires que l'on a quelquefois du mal à trouver sur le terrain, mais, au 13 décembre, on a 136 vacataires.

**M. le Président.-** Merci.

Jean-Claude DULIEU m'a demandé la parole.

**M. DULIEU.-** Je voulais simplement dire que je n'en veux pas à notre collègue Yves DUSART de s'être énervé suite à mon intervention, mais je lui en veux un peu de dire que je dis des contrevérités.

Je l'invite à lire le document. Vous l'aurez tous, c'est la page 2 de la synthèse de la mission qui a été réalisée collectivement.

CA 2015 : 478 M€. CA 2016 : 463 M€, donc 15 M€ de moins. CA 2017 : 443 M€, donc 35 M€ en moins. CA 2018 : 444 M€, 34 M€ en moins. CA 2019 : 462 M€, 16 M€ en moins. Au total, cela fait moins 100 M€.

Au BP 2020, c'est 11 M€ de plus par rapport à 2015. Sur la mandature, c'est donc en cumulé 89 M€ en moins pour la petite enfance.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est écrit en page 2 de la synthèse et c'est ce dont nous avons discuté pendant la mission.

Ensuite, mon collègue dit que je ne parle que de chiffres, cela le dérange peut-être, mais nous débattons du budget et je l'invite à relire mon intervention où j'ai parlé des jeunes et des personnes qui sont en souffrance, j'ai parlé également de l'accompagnement qui ne peut pas être seulement fait par un référent ou autre. Merci.

**M. le Président.-** Dans ce cas, il faut tout lire, y compris le CA 2014 qui est la dernière année de l'ancienne majorité et qui, si mes renseignements sont exacts, est à 454 M€.

**M. DULIEU.-** Non.

**M. le Président.-** C'est quand même un peu curieux.

Nous aurons bientôt la discussion sur la présentation du rapport. Je ne pense d'ailleurs pas que ce travail se soit finalement terminé par une mise en accusation de la majorité actuelle.

**M. DULIEU.-** Pas du tout. C'est pourquoi j'insiste sur le reste de mon intervention. Je suis pour parler positif. Dans cette commission, nous avons d'ailleurs fait beaucoup de propositions.

**M. le Président.-** Tout à fait, comme nous le faisons souvent.

Je vais aussi vous apporter un certain nombre de réponses et je vais essayer de faire en sorte qu'elles soient le moins polémiques possible.

**M. MANIER.-** Nous n'avons pas bien compris si nous allions enfin avoir cette étude qui avait été diligentée au niveau de l'éducation.

**M. le Président.-** Cela fera partie de mes réponses.

Madame LUCAS, je trouve que la distinction entre insertion sociale et insertion professionnelle est une distinction qui est un peu dépassée. Je pense que c'est aussi parfois une façon – je dis cela avec beaucoup de précautions – de mettre les gens dans des cases. Personne, même en situation de grande difficulté, n'est inaccessible à l'insertion professionnelle, même s'il faut passer par des caps, des étapes. On était il n'y a pas si longtemps à Guesnain avec l'association Ethap qui a un projet remarquable sur des gens qui se trouvent dans une situation de grande difficulté, qui vont être formés notamment par des personnels en situation de handicap. Ce projet a également été financé par la fondation du Nord que nous avons créée il n'y a pas très longtemps. Je pense que cette dichotomie est un peu contraignante et inutilement contraignante.

Vous nous avez dit qu'il n'y avait pas d'évolution au niveau des centres sociaux. Je ferai observer que, l'an dernier, il y a eu une évolution de l'ordre de 350 000 € – si mes souvenirs sont bons – parce qu'il y a quelques nouveaux centres sociaux qui se sont mis en place. J'ai signé il y a quelques jours avec la présidente de la fédération des centres sociaux une convention et les discours des uns et des autres étaient effectivement pour se féliciter de part et d'autre de l'évolution des positions du Département et des positions de la fédération des centres sociaux.

En matière d'illettrisme, j'ajouterai à ce qu'a dit Béatrice le travail qui est fait avec Mots et merveilles, une association qui vient également d'être aidée par la fondation du Nord en complément des subventions qu'elle reçoit, dont le travail en termes de lutte contre l'illettrisme est un travail qui m'apparaît être tout à fait remarquable.

À Jean-Claude DULIEU, je dirai peu de chose, sauf que j'ai eu un peu la même impression qu'Yves DUSART. Tu me faisais penser à Jack LANG le 10 mai 1981...

**M. DULIEU.-** Merci.

**M. le Président.-** Il a beaucoup de qualités, mais aussi quelques défauts.

Il disait le 10 mai 1981 que l'on était passé de l'obscurité à la lumière. J'avais un peu l'impression que, en avril 2015, on était passé de la lumière à l'obscurité.

**M. BEAUCHAMP.-** Si c'est vous qui le dites, on ne dira pas le contraire.

**M. le Président.-** Cela ne paraît pas être exactement cela.

À Bernard BAUDOUX, je dirai qu'il y a des points sur lesquels on n'est pas d'accord, il faut en prendre acte.

Sur les crédits pédagogiques notamment, j'estime qu'on les a divisés par deux et que la pédagogie est d'abord une responsabilité de l'État. Je n'ai pas l'intention de proposer sur ce mandat de réajuster sur ce plan-là.

Sur les bourses départementales qui ont été supprimées, je n'en ai aucun remords. Ce qui les remplace est au moins dirigé de manière systématique vers des personnes qui sont en difficulté. C'est de plus en plus consommé – au début, cela ne l'était pas – d'une manière considérable par tous les établissements. Je me balade avec Joëlle dans pas mal d'établissements où je constate les remontées tout à fait favorables.

Même chose sur les salles de sport. On n'a pas fait d'économie sur les salles de sport, mais, au moins, on a augmenté la moralité de ces dotations. Cette politique n'est pas une politique de subvention des communes. Il y a des politiques de subvention des communes, c'est la politique de l'ADVB, la politique des PTS, la politique sur la sécurité, la politique sur les routes communales qui avait été très aidée par les interventions par exemple de Jean-Claude DULIEU et dont on constate qu'elle répondait à une véritable nécessité. Les salles de sport, c'est une politique vis-à-vis des collégiens. Je ferai aussi observer sur ce point qu'il y a même des communes qui se sont fait rappeler à l'ordre parce qu'elles avaient signé des engagements sur la priorité d'utilisation de la salle par les collégiens lorsqu'elles avaient reçu des subventions et qu'elles ne respectaient pas les engagements qui avaient été pris. Je suis allé jusqu'à menacer un Maire, qui est plutôt de ma famille politique que de la vôtre, de demander le rappel de la subvention si cette situation perdurait et elle n'a pas perduré.

En revanche, sur le problème de l'externalisation, je dirai deux choses. Pour les gamins et les gamines, c'est le même intérêt pour nous, qu'ils fréquentent l'école publique ou l'école privée. Bernard n'est plus là parce qu'il avait un conseil municipal si mes souvenirs sont bons, mais il n'en reste pas moins que, dans sa commune, je suis bien placé pour savoir qu'il a la même attention pour les élèves du privé que pour les élèves du public.

**M. BEAUCHAMP.-** On n'a pas dit le contraire.

**M. le Président.-** Deuxième chose, dans certains secteurs – je pense par exemple au versant nord-est métropole et notamment à Roubaix-Tourcoing –, l'enseignement privé a pris largement sa part, peut-être plus que l'enseignement public, des enfants qui sont dans des familles en situation de très grande difficulté. Ce n'est pas le cas partout. Je suis mal placé comme ancien Maire de Marcq-en-Barœul pour vous dire que c'est la même chose aux collèges de Marcq-en-Barœul. La notion d'enseignement privé est une étiquette qui recouvre des réalités qui peuvent être très différentes d'un territoire à un autre.

Sur le problème de l'externalisation et des conséquences sur les dotations aux collèges privés, Bernard a exceptionnellement fait erreur sur ce point. Il a d'ailleurs simplement posé la question sans affirmer quoi que ce soit sur la réponse à cette question. C'est la loi Debré qui s'applique sur le fait que chacun doit toucher en fonctionnement la même chose que ce que perçoit l'autre. Au passage, je dirai que l'enseignement privé catholique n'est pas trop exigeant parce que, de temps en temps, s'il nous avait mis au contentieux, je pense qu'il aurait gagné les procès qu'il aurait faits, mais il a préféré – et tant mieux – ménager la qualité des relations avec l'institution départementale. Sur ce point, on prend en compte le coût des personnes pour les établissements publics, les personnes que nous ne finançons pas dans les établissements privés, qu'il s'agisse des personnes pour servir les repas à la cantine ou qu'il s'agisse des personnes qui font des missions d'entretien, et on bascule l'équivalent sur l'enseignement privé. Autrement dit, lorsqu'il y a des personnels de droit privé qui travaillent dans les collèges publics, la contrepartie se fait de la même manière qu'elle se faisait auparavant avec les personnels de droit public.

Je rectifie ce qui a été dit au niveau de l'évaluation du CLERSÉ, que signalait notre collègue Alexandra LECHNER, pour dire que ce premier rapport, qui ne concernait que quelques collèges, précisait que le coût horaire des personnels externalisés était équivalent à celui d'un personnel titulaire mais que, en revanche, il y avait une très forte différence et donc une économie financière importante réalisée sur le temps de travail et notamment sur le temps des vacances. Le coût est moins important – même le CLERSÉ sur cette première expérimentation ne le contestait pas – sur les personnels privés que sur les personnels publics. Tout ce que risquent les collèges privés, c'est de voir leur dotation de fonctionnement diminuer en conséquence.

S'il y a aujourd'hui des augmentations des dotations de fonctionnement, c'est pour une raison qui devrait d'ailleurs interpeller les uns et les autres, c'est qu'il y a une augmentation du nombre de collégiens dans le privé qui a été constatée à la rentrée scolaire. Or, le choix de l'école est bien un choix qui présente un caractère législatif et même constitutionnel.

Je dirai au Président BEAUCHAMP qu'il y a une chose que je ne partage pas dans ce qu'il a dit. J'ai noté ses propos, il a dit : « notre politique ne correspond ni aux attentes des Nordistes, ni aux attentes des agents du Département ». Il est trop tôt pour le dire, Charles. On saura cela en mars 2021. Je suis plus optimiste sur le fait qu'elle corresponde effectivement aux attentes, tu l'es moins, nous en discuterons autour d'un verre à l'issue des élections.

De plus, on ne peut pas toujours évoquer l'aggravation de la situation sociale et économique d'un côté et nous dire, quand il s'agit du RSA, que, si cela va mieux, c'est parce que la situation économique va mieux. Il y a aujourd'hui une certaine amélioration – c'est très fragile, je touche du bois – de la situation économique. Je sais que le sous-préfet d'Avesnes se réjouit – et il a raison – que, pour la première fois dans l'Avesnois, on soit passé en dessous de la barre des 15 % de taux de chômage. Dans le Cambrésis, c'est la même chose. Je prends ces deux exemples parce que ce sont sans doute aujourd'hui les deux arrondissements les plus en difficulté du département du Nord, plus encore que les deux autres arrondissements du sud de Douai et de Valenciennes.

Je signale aussi que, dans notre département – j’ai une revue de gestion qui m’est distribuée tous les mois –, je constate aujourd’hui une certaine baisse de l’absentéisme, elle n’est pas colossale, mais elle est régulière. Je pense que la baisse de l’absentéisme, pour les maladies ordinaires – c’est le seul critère en termes d’absentéisme qui soit intéressant –, doit quand même être liée à une évolution d’un certain mieux-être au niveau des travailleurs du Département, notamment dans les UTPAS et c’est peut-être lié aussi dans le fait que l’on vient d’embaucher de manière importante dans les UTPAS. Je le signalais ce matin, il y a aujourd’hui 85 personnels de plus qu’en décembre 2014 et on continue le développement. Je ne critique d’ailleurs pas, il y a plus de population, les problèmes sont différents, la question n’est pas de comparer les résultats des uns par rapport aux résultats des autres.

Aujourd’hui, quand je visite les UTPAS – vous savez que ce sont des visites que je fais de manière régulière avec un certain nombre des vice-présidents, que ce soit Yves DUSART ou peut-être principalement Jean-Luc DETAVERNIER –, une satisfaction est également exprimée sur le fait que ces embauches sont ressenties par les UTPAS où on voit les résultats parce que tel et tel postes ont été pourvus.

Vous savez aussi ce qui a été réalisé sur les opérations de déprécarisation. Toute visite est utile parce que des gens ont échappé – on se demande pourquoi – aux opérations de déprécarisation, ils sont toujours sur des CDD à trois mois alors que, désormais, ils ont toute possibilité de basculer dans un premier temps sur des CDD à trois ans. C’est là aussi l’opportunité de constater ces situations et d’y porter remède.

Notre collègue Michel LEFEBVRE nous a parlé de la discrimination entre les Franciliens et les autres territoires. Je ne peux que regretter avec lui cette situation qui se retrouve partout. Moi qui suis un ancien sénateur et qui ai un autre sénateur en face de moi, je peux dire que, sur le nombre de sénateurs, on a 400 000 habitants de plus et on a un sénateur de moins que la ville de Paris. Il faudra m’expliquer aussi les raisons de tout cela.

Je vous rappelle des réformes récentes sur le plan urgence qui consistaient à donner des primes à la région parisienne et pas sur les autres territoires. C’est une attitude tout à fait inacceptable contre laquelle il faut que l’on s’élève les uns et les autres.

Sur les instruments de musique, je mettrai un moderato. Je connais bien la politique des instruments de musique, c’est moi qui l’avais mise en place au siècle dernier et je crois d’ailleurs que c’est avant moi qu’elle s’est arrêtée. Aujourd’hui, il y a la possibilité de participer au niveau des AIL qui, au passage, vont être augmentées. C’est notre réserve parlementaire à nous – si je puis m’exprimer ainsi. Il y a aussi la possibilité d’intervenir là où c’est utile.

On l’avait arrêtée à une certaine époque parce qu’on s’était rendu compte qu’il y avait toute une série d’harmonies municipales, de batteries fanfares et autres, qu’on leur proposait, ils prenaient, mais ils n’en avaient pas fondamentalement besoin. Honnêtement, je n’ai jamais reçu un seul courrier – et Dieu sait si le courrier envoyé aux vice-présidents et au président est important – où ils se plaignaient pour le fait que cette possibilité ait été supprimée. Aujourd’hui, je crois que, par le biais des AIL, vous avez cette possibilité et cela me paraît bien comme cela.

Vous parlez de la crise de l’hôpital public. D’un côté, on me demande de m’occuper de pédagogie, c’est une compétence d’État. L’hôpital public, ce n’est pas non plus la compétence du Département.

J’écoutais un débat à France 3 région, où il y avait notre ancien collègue BRUNEEL et Monsieur GOLDSTEIN qui est le responsable des SAMU-SMUR sur le département. Monsieur GOLDSTEIN disait que, bien sûr, ce qui a été fait et notamment les 10 milliards de dette qui sont gommés, ce n’était pas suffisant, mais c’est quand même un élément tout à fait important dans le retour de l’hôpital public à une situation qui soit beaucoup plus normale.

Je suis d’accord avec vous sur la volonté de conserver les établissements de proximité, qu’il s’agisse de maternités ou d’autres structures, là où c’est nécessaire. Quand j’étais Maire de Marcq, j’ai fait fermer la maternité de Marcq-en-Barœul parce que les anesthésistes étaient à La Chapelle d’Armentières. Le moins que l’on puisse dire, vu l’encombrement de l’A25, c’est qu’on n’avait pas intérêt à avoir besoin d’un anesthésiste quand on était sur le point d’accoucher. De plus, que l’on ferme une maternité à Marcq-en-Barœul quand on est à proximité immédiate de Lille, de Roubaix et de Tourcoing, cela ne pose pas du tout le même problème que lorsque cela se passe dans la ruralité.

Je passe aux questions du groupe socialiste.

Marie-Christine STANIEC dit que nos politiques ont fragilisé le secteur. Je veux bien entendre partiellement cette critique mais, mes chers collègues, pour mener des politiques volontaristes, il faut avoir les moyens de les financer et, vous le savez très bien, nous n’avons plus les moyens de les financer. Je ne vais pas vous rappeler l’histoire des 11 mois de RSA, je ne vais pas vous rappeler les délais et le glissement qu’il y avait sur les subventions versées à nos principaux partenaires, je ne vais pas rappeler l’épargne nette de l’exercice 2015, vous le savez aussi bien que moi. Si vous étiez restés aux affaires, il aurait bien fallu que vous vous colletiez de la même manière avec cette réalité.

Je vous rappelle aussi une chose que vous avez oubliée, parce que c'est toujours pratique d'oublier ce qui dérange parfois un peu. Lorsqu'on est passé aux 35 heures, on a créé ce faisant 400 emplois. Je vous rappelle la chambre régionale des comptes : le passage aux 35 heures correspond à la création de 400 emplois équivalents temps plein. Si vous avez envie de revenir aux 33 heures si, d'aventure, vous revenez aux affaires – vox populi, vox dei –, je pense que vous feriez une erreur, mais je pense que vous ne commettrez pas cette erreur.

À Lille-Sud, j'étais notamment avec notre collègue Marie-Christine STANIEC à l'UTPAS, je n'ai pas eu l'impression d'être devant des agents publics en rupture avec le Département, mais au contraire avec des agents qui reconnaissaient les problèmes qui s'étaient posés au Département et qui essayaient d'insister pour que le Département accélère les évolutions en cours. Ils ont également soutenu – on leur a accordé, mais cela doit passer devant le comité technique – l'indemnisation particulière à des personnes confrontées à du danger dans l'exercice de leur mission. En effet, à Lille-Sud, les assistantes sociales, les puéricultrices qui sortent pour aller rencontrer nos concitoyens dans leur logement et qui doivent passer au milieu des dealers, qui les laissent passer ou qui ne les laissent pas passer, sont confrontées à des situations inadmissibles et, à tout le moins, on peut effectivement essayer de leur témoigner notre reconnaissance de la prise de ce risque par une augmentation de leur indemnité.

Avec notre collègue Monsieur VICOT, on n'est pas d'accord sur l'évolution du nombre des allocataires du RSA. Je n'y reviens pas. Je pense en outre que, bientôt, ce problème ne se posera plus parce qu'il va y avoir une accélération sur le retour à l'emploi. En effet, nous sommes aujourd'hui totalement opérationnels entre les plates-formes de retour à l'emploi, les MDIE, Pôle Emploi et il y a une accélération des retours à l'emploi, ce qui me paraît très bien. Doriane évoquait Toyota parce que c'est l'exemple de celui qui, le premier, a vraiment joué le jeu totalement. Et ce ne sont pas des emplois subalternes. Toyota a même accepté de changer ses méthodes de recrutement pour qu'elles ne pénalisent plus les allocataires du RSA sur des problèmes de savoir-être plus que de savoir-faire. Il nous a embauché plus de 160 personnes sur les 500 qu'il devait embaucher. Dans des conditions comme celle-là, cela va assez vite sur le fait de permettre à des nombres significatifs de retrouver un emploi.

Notre collègue Monsieur GODEFROY est intervenu sur les problèmes de santé. On ne peut pas parler de la santé sans comptabiliser les dépenses de personnels, ni sans comptabiliser certaines dépenses d'investissement comme les maisons de santé pluri-professionnelles que nous aidons financièrement à se mettre en place à côté de la Région et à côté de l'ARS. Je suis très surpris, à chaque fois que je vais inaugurer une maison de santé pluri-professionnelle, de voir que tout le village est présent. Je suis convaincu que, dans les mois à venir, ces maisons de santé vont se développer dans les Agglo comme elles se sont développées dans un premier temps en milieu rural.

Ensuite, je rappelle à Soraya FAHEM que l'on est passé de 310 personnes à 395, soit 85 de plus. Je lui rappelle également que je n'ai pas eu dans une seule UTPAS de critique sur le fait que l'on embauche des contractuels. Par contre, j'ai toujours entendu la même chose : « vous nous dites que vous ne trouvez personne ; j'ai ma copine qui a toutes les compétences, qui fait cela pour des associations, dans le cadre des services sociaux des entreprises, elle a fait acte de candidature, qu'attendez-vous pour la prendre ? » L'attente de nos personnels, c'est bien cela.

De la même manière, je ne peux pas en claquant des doigts créer des postes de médecin, mais on est en train de rechercher toutes les solutions, y compris l'augmentation des vacations pour les médecins vacataires, parce que, même à Villeneuve d'Ascq, j'ai vu un médecin du Département me dire « lorsque mon collègue libéral aura pris sa retraite, je ne sais pas comment je vais assurer les responsabilités qui sont les miennes » ; or, ce collègue à Villeneuve d'Ascq avait 80 ans. Il y a donc effectivement un problème qui se pose dans ce cadre-là.

Roméo RAGAZZO nous a dit que l'on avait amputé le budget culture de 1,5 M€. En 2016, on a été obligé d'amputer la totalité des budgets si on voulait que le Département continue à exister. Je vous rappelle quand même que, en 2016, on a augmenté de 25 % le foncier bâti, ce qui rapportait 100 M€. Il y avait 100 M€ d'impôts supplémentaires et il y avait une baisse de 100 M€ des dépenses de fonctionnement. C'est ce qui nous a permis de rétablir les équilibres financiers du Département, ce dont chacun bénéficiera lorsqu'il sera aux affaires.

Je répondrai enfin à Alexandra LECHNER que j'ai cru au départ que ce qu'elle racontait sur l'externalisation était une fake news. Mais j'ai eu quelques renseignements sur le fait que le rapport d'évaluation auquel vous faisiez allusion avait été fait au tout début de l'externalisation et que ce n'était pas exactement ce que vous aviez rapporté.

Cela dit, comme l'a dit Jean-Luc et comme j'ai promis à Didier MANIER que la date soit donnée, nous aurons, après que le comité technique aura été saisi au mois de février, la présentation globale de ce rapport d'évaluation à la séance qui suivra, qui sera vraisemblablement la séance de mars.

Mes chers collègues, comme on m'a fait promettre que, après le premier débat, nous aurions une petite pause, je vous propose de nous arrêter 10 minutes.

*(La séance suspendue à 17 heures 40, est reprise à 18 heures.)*

*(La séance est reprise à 18 heures)*

**M. le Président.**- Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Je vais d'abord me permettre de faire un petit référendum. Il y a deux solutions. La première, on fait le débat sur les solidarités territoriales, questions - réponses, sachant qu'il y a beaucoup moins d'inscrits que pour le premier débat, on reprend une pause pendant laquelle on va manger des sandwiches et boire une bière et on revient après. Deuxième hypothèse, on fait tout.

Nous allons voter parce que, à mon avis, tout le monde n'est pas d'accord.

Quels sont ceux qui sont favorables au fait que l'on fasse cette pause entre le deuxième débat et la discussion générale ?

Quels sont ceux qui sont favorables à ce qu'on aille jusqu'au bout ?

Monsieur RICHARD a fait le décompte... On fera donc une pause rapidement.

Nous abordons le deuxième débat thématique et c'est Arnaud DECAGNY qui va commencer.

- **SOLIDARITÉS TERRITORIALES**

- **Politique des infrastructures**

**M. DECAGNY.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Le réseau routier départemental, composé de 4 413 kilomètres de routes départementales et 1 375 ouvrages d'art, contribue très largement à la mobilité des Nordistes. À ce titre, nous leur devons une mobilisation permanente pour garantir la sécurité et le confort des automobilistes.

En préalable, je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme des collaborateurs de la direction de la voirie départementale, placés sous la responsabilité de leur directeur Eric LEJEUNE, mais également les agents des agences routières qui surveillent quotidiennement le réseau, l'entretiennent, assurent la sécurité des usagers par leur réactivité et leur capacité à anticiper. Ils réalisent les interventions dites de viabilité hivernale, souvent de nuit, pour garantir des conditions satisfaisantes de circulation. Je veux remercier les agents des arrondissements qui accompagnent les communes dans les projets de mise en sécurité et d'aménagement local des voiries en agglomération, réalisent le suivi des travaux d'entretien des ouvrages d'art et des chaussées et instruisent les différentes demandes concernant le domaine public routier départemental, mais aussi les chefs de projet qui assurent l'élaboration et la réalisation de nouveaux projets routiers dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe, tels que le contournement de Valenciennes, l'aménagement de la deux fois deux voies de la RD642 entre l'A25 et Renescure, ou encore le contournement nord de Maubeuge.

Le budget que je vais vous présenter est élaboré en lien avec ces équipes qui nous communiquent leurs besoins identifiés pour assurer une bonne gestion adaptée de notre réseau routier départemental.

Pour l'année 2020, le budget de la délégation s'établit à 75,8 M€, soit une hausse de 2 M€ par rapport à 2019.

Concernant le fonctionnement, 9,9 M€ sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- 5,1 M€ consacrés aux réparations des voiries.

J'en profite pour souligner deux points importants. Le Département poursuivra en 2020 sa politique volontariste de marquage des routes départementales et le balayage des bandes cyclables dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants. Par ailleurs, en accompagnement des services départementaux sur la propreté du domaine, le recours à des entreprises d'insertion pour le ramassage des déchets le long des routes départementales engagé fin 2019 sera poursuivi pour l'année 2020.

- 1,4 M€ consacré aux petits entretiens d'ouvrages d'art,

- 1,7 M€ pour l'entretien des véhicules lourds,

- 1,6 M€ pour la veille hivernale ; c'est évidemment un budget qui est susceptible d'évoluer en fonction des événements climatiques.

Depuis novembre 2018, la viabilité hivernale est organisée autour de 60 circuits, dont 42 assurés par des agents départementaux et 18 confiés à des entreprises dites extérieures. En 2014-2015, lorsque j'ai pris la responsabilité de la délégation, la répartition était de 25 circuits en régie et 41 circuits par les entreprises hors territoire de la MEL. Nous avons pu confier davantage de circuits aux agents départementaux grâce à la mise en œuvre de la conduite à un, assisté par un dispositif de sécurité adapté.

- 100 000 € pour le port de Gravelines. Nous avons souhaité, en partenariat avec la CUD et la commune, engager une étude prospective pour permettre de définir une vision commune de tous les acteurs impliqués dans la gestion de ces équipements, des perspectives de développement que nous pouvons lui donner.

Concernant l'investissement, pour l'année 2020, ce sera 65,9 M€. Le budget primitif 2020 est en hausse de 2 M€ par rapport au BP 2019.

- 44 M€, à l'intérieur de ces 65,9 M€, seront consacrés à la prévention du patrimoine et aux projets de développement local, contre 43 M€ en 2019. L'entretien régulier des routes et ouvrages existants est un enjeu majeur à deux niveaux : d'une part, il s'agit de la sécurité de nos concitoyens et, d'autre part, si nous prenons du retard dans l'entretien, nous créons une dette car il faudra un jour investir davantage pour rattraper le retard.  
Dans ces 44 M€ :
  - 26 M€ sont consacrés à l'entretien des routes.
  - 6 M€ sont consacrés à la réparation sur les ouvrages d'art.
  - 1,5 M€ sera consacré aux opérations de développement menées en partenariat avec les communes et intercommunalités. Depuis 2017, le Département du Nord a ainsi accompagné 42 opérations de développement local.
  - 3,6 M€ sont consacrés aux travaux de sécurité routière hors agglomération.
  - 1,5 M€ sera prévu pour les renouvellements de matériel.
  - 1 M€ sera consacré aux équipements de sécurité.
  - 3,4 M€ seront inscrits à partir de 2020 pour accompagner les communes dans la réalisation d'aménagements de sécurité en agglomération. Il s'agit là d'un nouvel engagement de politique volontariste puisque, en agglomération, il s'agit de la responsabilité unique du maire.
  - 1 M€ est consacré à la politique cyclable. Ce budget est complété par la politique des PTS dans la délégation aménagement.
- 21,4 M€ sont inscrits pour les grands projets de maillage territorial, avec 11,3 M€ pour le contournement nord de Valenciennes, notamment sur les sections est et ouest, et 7,1 M€ pour le doublement de la RD70 sur la première phase de Petite-Forêt.
- 0,5 M€ est prévu pour le port de Gravelines. Il s'agit de réaliser l'entretien annuel de la passe d'accès afin de maintenir la navigabilité du port.

Nous inscrivons 7,4 M€ de recettes issues du cofinancement de projets, notamment les 4,7 M€ pour le grand projet de maillage territorial et 1,2 M€ pour la redevance d'occupation du domaine public départemental.

Ainsi, en synthèse, le budget 2020 est en augmentation de 2 M€ par rapport à 2019.

Si je puis assurer que, ces dernières années, nous avons toujours fait ce qui était nécessaire pour assurer la pérennité de notre patrimoine, la sécurité des Nordistes et la réalisation des grands projets routiers pour désenclaver notre territoire, je sais que nous saurons, avec les équipes de la voirie départementale, utiliser à bon escient ces 2 M€ complémentaires.

Tout en maintenant notre niveau d'effort sur les axes d'intervention mis en place, nous parvenons à engager de nouveaux axes d'intervention volontaristes, notamment avec les territoires et avec le soutien de l'ADAV :

- Une politique cyclable pragmatique, répondant aux besoins des utilisateurs. Le Département du Nord a d'ailleurs été lauréat de l'appel à projets pour trois de ces projets cyclables importants.
- Mais aussi le marquage des routes départementales en agglomération pour les communes de moins de 10 000 habitants ; c'était une demande forte des maires des communes rurales.
- Le balayage des bandes cyclables en agglomération pour aider les communes et favoriser la pratique cyclable.
- Un plan de sécurité routière comportant dix axes forts que nous avons d'ores et déjà illustré d'une mesure concrète, l'appel à projets sécurisation des RD en agglomération, doté de 3 M€.

En 2014, le Département consacrait 23,6 M€ pour entretenir ses routes, y compris sur la MEL. En 2020, il y consacre 26 M€.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'avoir un indicateur qui est extrêmement important, c'est l'âge moyen des voiries. On peut critiquer et dire parfois que les voiries vieillissent. Ce n'est pas du tout le cas, puisque l'âge moyen des voiries est de

8,6 années fin 2019 contre 11,3 années en 2014. Nous avons donc en quatre ans bien amélioré l'état de nos voiries départementales.

Voilà, Monsieur le Président, le budget pour les voiries.

Merci de votre écoute.

**M. le Président.-** Merci, Arnaud DECAGNY.

Nous poursuivons avec Patrick VALOIS sur la politique ruralité, environnement, développement durable, eau et assainissement.

o **Politique ruralité, environnement, développement durable, eau et assainissement.**

**M. VALOIS.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

La présentation budgétaire est l'occasion de rappeler notre volonté d'inscrire la ruralité parmi nos priorités et de la décliner de manière transversale.

Parmi les interventions obligatoires du Département que sont l'aménagement foncier et la sécurité sanitaire des animaux d'élevage, je souhaite faire un petit focus sur le laboratoire public départemental pour noter la baisse constante du reste à charge du fait d'une maîtrise du fonctionnement, d'une part, et, d'autre part, d'une évolution significative des recettes. L'effet mutualisation avec les laboratoires départementaux du Pas-de-Calais et de la Somme porte clairement ses fruits. Le constat nous montre que le reste à charge était de 891 000 € en 2016 et qu'il est passé au compte administratif 2018 à 716 000 €. Les perspectives sont favorables pour les années à venir.

Quant à notre volontarisme, il se traduit par une progression constante de la démarche approvisionnement local, avec le constat que 167 collèges sur les 176 en gestion propre sont déjà impliqués dans la démarche et que 116 établissements médicosociaux sont également impliqués, établissements médicosociaux sur lesquels nous porterons nos efforts en 2020, tout comme nous insisterons sur l'approvisionnement en produits bio, en particulier en luttant contre le gaspillage.

De même, une délibération cadre pour la mobilité en milieu rural a été votée en juillet 2019. Je vous rappelle que celle-ci évoquait le plan de déplacement dans les établissements scolaires, la mobilité de notre administration, la mobilité des personnes en insertion et des personnes âgées ou en situation de handicap, mais également un appel à projets qui est doté de 1 M€ sur les années 2019 et 2020. Malgré les contraintes qui ont été les nôtres à proposer assez tardivement cet appel à projets, 32 projets nous ont été proposés, projets qui permettront d'engager tout prochainement environ 500 000 € dès 2019, ce qui signifie à quel point il y avait une attente dans ce domaine au niveau des territoires.

Enfin, je souhaite souligner que la transversalité est désormais intégrée à l'ensemble de nos politiques. Je rappellerai brièvement l'accueil familial à la ferme, la démarche Nord durable qui a un volet ruralité, l'habitat en milieu rural, ainsi que le réseau des cafés rando.

Je tiens à souligner la qualité de nos relations avec les instances intervenant dans le domaine agricole qui nous accompagnent dans le déploiement de nos politiques.

Sur le volet environnement, je dirai simplement que nous sommes en mesure ici de présenter un budget cohérent et volontaire car il s'adapte aux objectifs d'utilité fixés par nos schémas départementaux stratégiques que sont Nord durable et le Schéma des espaces naturels du Nord. Ainsi, nous mettons des moyens supplémentaires sur la politique espaces naturels en portant le budget d'acquisition à 1 M€ pour renforcer les entités territoriales et financer également les aménagements nécessaires à l'ouverture au public et à la préservation de la biodiversité.

Je donnerai quelques exemples de chantiers importants qui vont s'ouvrir prochainement : que ce soit à Rieulay sur le site des Argales, que ce soit à Auberchicourt sur le terroir Sainte-Marie, ou que ce soit à Thumeries sur le site des Cinq Tailles. Au total, si l'on cumule les acquisitions et l'entretien, environ 3,5 M€ seront consacrés à cette politique.

C'est un budget cohérent et volontaire aussi, car nous investissons sur le schéma cyclable et la randonnée, tant pour le développement d'un réseau points-nœuds en Avesnois, après celui des Flandres, que pour la voie verte ou l'EuroVélo 4, ce qui représente 1,43 M€. Une attention est donc portée aux territoires les moins dotés du sud du département.

Cohérent et volontaire, car notre budget intègre la mise en opération du plan Nord durable à travers ses 20 objectifs. Ainsi, nous prévoyons par exemple 1 M€ pour un plan départemental de boisement et de plantation, dont 500 000 € au titre du budget des jardins familiaux et du boisement et 500 000 € sur des plantations spécifiques sur les terrains des collèges et des EHPAD.



Cohérent et volontaire, car ce budget environnement intègre la fameuse culture de la recette, chère à notre premier Vice-président. Ainsi, 70 % seront récupérés d'une certaine manière pour la voie verte Scandibérique et entre 50 et 70 % pour les aménagements ou acquisitions de sites espaces naturels, ce qui représente un total d'environ 1,5 M€.

Cohérent et volontaire enfin dans son fonctionnement qui prévoit la poursuite de l'animation d'un réseau de cafés rando qui se développera en 2020 vers la Pévèle-Carembault, le Douaisis et le Cambrésis.

Nos équipes sont mobilisées pour mettre en application le principe d'utilité de nos espaces naturels, en particulier leur utilité sociale qui doit permettre aux personnes les plus fragiles de bénéficier des vertus de dame nature.

**M. le Président.-** Merci, Patrick.

Nous poursuivons avec la politique d'aménagement du territoire, Christian POIRET.

o **Politique aménagement du territoire**

**M. POIRET.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

Sur le budget de fonctionnement au niveau de l'aménagement du territoire, on a les grands axes :

- La fin des crédits dédiés à la BA 103. Nous n'avons plus la compétence développement économique. Nous interviendrons donc sur les aménagements d'entrée de cette BA 103 qui attend la logistique qui est en train de se construire.
- Le maintien des crédits pour les intérêts d'emprunt du projet du très haut débit, à hauteur de 21 800 €.
- Le maintien des crédits sur le CAUE à hauteur de 1,5 M€ pour la période 2018-2021, cela faisait partie de la convention.
- Au niveau d'iNord, un montant de 1 139 000 €. J'aurai l'occasion d'y revenir juste après.
- Le maintien des moyens consacrés à la mission bassin minier à hauteur de 110 000 € dans la délégation habitat.
- Sans oublier le fonds départemental d'intervention, le FDI, avec +15 000 € dans la convention avec la fondation du Nord.

En ce qui concerne iNord, au BP 2019, on était à 1 191 700 € ; il est au même niveau pour 2020, en sachant que nous avons des adhésions supplémentaires à iNord :

- Adhésion 2019 : 1 EPCI et 16 communes.
- Adhésion depuis 2017, 10 EPCI sur 18, ce qui est une bonne chose et nous pouvons aller plus loin, et 414 communes sur 648.

C'est aussi bien le conseil au niveau juridique que le conseil lorsqu'il y a des aménagements à réaliser dans les communes, en investissement, pour connaître les plans de financement, mais également au niveau technique avec la délégation d'une partie du personnel volontaire pour pouvoir travailler sur les dossiers.

Au niveau du métro de Lille, nous sommes toujours à hauteur de 5,3 M€ par an. Cela fait six ans que nous payons, il nous reste quatre ans à payer puisque c'était 53 M€ au global.

La partie importante de cette politique, c'est l'ADVB et le PTS.

En villages et bourgs, on était au BP 2019 à 14 597 000 €. Nous sommes à 15 776 000 €.

Sur les PTS, nous étions à 17 643 000 €. Nous serons à 14 668 000 €.

Sur les anciens dispositifs de subventions d'investissement, le FDAN, on ne bouge pas beaucoup. On était à 4 264 000 €, on est à 4 377 000 €. Il serait bien qu'on puisse solder ces dossiers de FDAN. Le délai de caducité sur le FDAN est de quatre ans et, s'il y a une opération qui se passe pendant les quatre ans, on repart pour quatre ans. C'est ce qui fait que cela dure un peu et c'est un peu dommage d'immobiliser cet argent sur certains dossiers alors qu'on ne sait pas véritablement s'ils vont se terminer ou se faire un jour ou pas.

Pour votre information, au niveau de l'ADVB, en 2019, 284 dossiers ont été déposés par 249 communes. Le montant sollicité est de 29 M€. 213 dossiers ont été subventionnés, soit 75 % des dossiers, pour 19 M€.

En PTS, 194 projets ont été proposés, 12 pour études, 180 de travaux, pour 116 maîtres d'ouvrage différents. Le montant sollicité a été de 116 M€ et nous avons accordé 18,5 M€. Le montant des travaux représente 506 M€, c'est ce qui est intéressant.

Sans oublier l'ADVB voirie, je vous en parlais ce matin. Je vous ai dit 131 dossiers, c'est exactement 129 – deux dossiers ne sont pas éligibles, on est en train d'affiner –, pour 3 957 758 €, ce qui n'est pas neutre du tout sur cette politique.

Le souhait sur cette politique d'aménagement du territoire, c'est la consommation des crédits. On dépend vraiment des maîtres d'ouvrage qui ne consomment pas obligatoirement, qui attendent par exemple une DETR, une DSIL, qui décalent leurs dossiers. Par ailleurs, les collectivités ne demandent pas obligatoirement les acomptes de 30 % quand il y a l'OS ou elles ne demandent pas les règlements quand elles ont terminé les travaux. On y travaille avec les référents territoriaux. Cela explique la différence entre ce qui est affiché et ce qui est consommé dans cette politique. Un jour, cela va être consommé, c'est « dans les tuyaux », il faudra bien les payer un jour, nous les avons donc en crédits de paiement.

Enfin, je donne une petite synthèse 2016-2019 :

- Arrondissement de Lille : 39 M€ de subventions.
- Arrondissement de Dunkerque : 25 M€.
- Arrondissement de Valenciennes : 21 M€.
- Le Douaisis : 21 M€.
- Arrondissement d'Avesnes : 28 M€.
- Arrondissement de Cambrai : 18 M€. Cambrai sortant plus des projets maintenant, nous pourrions subventionner différemment dans les mois et les années qui viennent.

**M. le Président.**- Merci, Christian.

Nicolas SIEGLER est absent parce que son bébé et sa femme sortent de maternité aujourd'hui.

Je donne la parole à Max-André PICK.

#### o Politique habitat, logement et politiques urbaines

**M. PICK.**- En quelques minutes, je parlerai du budget « habitat, politique de la ville et logement » et, dans un second temps, du patrimoine.

Sur l'habitat, politiques urbaines et logement, le budget de fonctionnement est stable avec le maintien de nos soutiens à l'ADIL, à l'AIVS 59, à « Nos quartiers ont des talents », ainsi qu'à la mission bassin minier.

Concernant l'investissement, il y a l'aide liée à la convention avec Partenord Habitat pour 5,2 M€ et le maintien de l'augmentation très significative que nous avons décidée cette année pour Nord Equipement Habitat Solidarité qui était passée de 1,2 M€ à 2,2 M€. J'aurai l'occasion demain dans la délibération de montrer la consommation extrêmement importante que nous avons réussi à obtenir et qui justifie le maintien de ce haut niveau d'investissement.

Sur les projets innovants, en particulier sur les appels à projets habitat rural et habitat agricole, nous vous proposons 400 000 € de manière à pouvoir répondre aux différents projets qui nous seront proposés.

Sur le patrimoine, nous avons une augmentation assez sensible des dépenses de fonctionnement qui sont liées aux nouvelles locations que nous avons réalisées dans les Arcuriales et rue Paul Duez pour reloger l'ensemble des salariés du Département qui jusque-là étaient au Forum et qui ont déménagé pour la quasi-totalité d'entre eux au moment où nous parlons, de manière à pouvoir libérer le Forum et entamer les travaux de désamiantage dès la fin de l'hiver ou le début du printemps, si tout se passe bien.

Sur le patrimoine, nous avons une très grosse augmentation de l'enveloppe d'investissement puisque nous passons de 17,8 M€ à 23,9 M€ :

- 11,4 M€ pour la maintenance et le gros entretien en particulier sur l'Ad'AP, l'adaptation de nos bâtiments, sur laquelle nous avons des engagements voici maintenant trois ans. Nous poursuivons le planning de travaux prévus.
- Une augmentation importante dans les travaux acquisitions constructions. Je citerai en vrac différents projets : la poursuite de l'UTPAS d'Hazebrouck, le démarrage du CER de Cambrai, la relocalisation des UTPAS de Douai-Arleux d'une part et de Moulins d'autre part, la rénovation de l'EPDSAE de Bauvin, pour citer les chantiers les plus importants qui vont nous occuper sur cette année et même très probablement sur l'année prochaine.

Enfin, Christian POIRET a parlé de la politique des recettes. Je confirme les chiffres qu'il a donnés tout à l'heure dans le budget général à 9,7 M€, en citant :

- l'inspection académique pour 6,4 M€,
- également un certain nombre de ventes à Tourcoing, le site Desurmont Vilogia pour 200 000 €, l'ancien EPDSAE à Hem rue Jean Jaurès pour 600 000 €, le CER Bourbourg - subdivision rue Pasteur pour 300 000 €, pour ne citer que les principales ventes que nous avons prévues,
- indépendamment de la vente très probable du site de Transpole avant la fin de l'année, avec une recette probable dans l'année puisqu'il est probable que nous allons vendre sans condition suspensive et pouvoir toucher cet argent dès l'année 2020.

Voilà résumés les différents budgets de deux politiques différentes du Département.

**M. le Président.-** Merci, Max-André PICK.

Je passe la parole à Bruno FICHEUX, sur la politique de l'innovation.

o **Politique de l'innovation**

**M. FICHEUX.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Ma délégation porte sur deux budgets afférant à ces compétences, le PRID et la DSI.

Vous savez que le plan de recherche et d'innovation départemental a vocation à faire émerger et à déployer des solutions innovantes augmentant l'efficacité du Département dans ses différents champs de compétence.

Au niveau du budget, nous aurons 25 000 € en fonctionnement pour couvrir l'entretien du bras Jaco – « l'ami Jaco » comme le qualifiait tout à l'heure Madame MANNARINO – qui est expérimenté depuis 2018 et dont les résultats sont tout à fait probants, ce qui nous amène à élargir cette expérience en passant de 3 à 15 bras robotisés pour l'exercice 2020.

En investissement, nous aurons une somme de 550 000 € en innovation et de 250 000 € en autonomie pour les projets en cours et à venir. On parle notamment de traitement des eaux pluviales, de bio traitement des sédiments, de recyclage des enrobés et de l'apport aux solidarités humaines PA/PH des nouvelles technologies.

Bref, dans la délégation innovation, cela fourmille d'idées et, l'année prochaine, le budget devrait certainement être plus important.

Au niveau de la DSI, avec un parc informatique de près de 7 000 postes de travail répartis sur plus d'une centaine de sites, la modernisation des systèmes d'information reste un enjeu majeur pour notre collectivité.

Ainsi, en 2017, nous avons poursuivi le raccordement des sites départementaux à la fibre optique. Désormais, 72 % des sites sont effectivement raccordés. Nous avons également étendu l'expérimentation du télétravail avec un équipement en ordinateurs portables et téléphonie mobile. Nous avons donc répondu à la demande de Monsieur le Vice-président en charge des ressources humaines.

Le plan de transformation digital se poursuit. Il a fait l'objet d'une délibération en octobre 2018. Il met notamment en avant un guichet unique des subventions dont le marché sera notifié en 2020.

Pour l'exercice à venir, la DSI n'accompagnera pas moins de 209 projets dans tous domaines.

Le budget de la DSI passe en gros de 8 M€ à 10,5 M€ en fonctionnement, 2,8 M€ de hausse pour prendre en compte en année pleine les augmentations liées aux contraintes de maintenance que nous avons intégrées lors du dernier budget supplémentaire.

En investissement, le budget s'élèvera à 10,2 M€, une hausse de 2,1 M€ pour intégrer les dépenses liées au plan de la mobilité et à la poursuite de projets des systèmes d'information. On inclut également toute la partie protection de nos données.

Cette hausse intègre les dépenses socles, les métiers (l'amélioration et les mises à jour des logiciels), les transverses (archivages électroniques, évolution de l'intranet, sécurité).

Il est à noter que le budget de la DSI est en hausse. Sa part dans le budget départemental, même s'il est en hausse, reste inférieure à la moyenne des autres Départements, ce qui nous laisse une marge de manœuvre appréciable pour les exercices à venir.

**M. le Président.-** Merci, beaucoup Bruno.

La parole est à Sylvie LABADENS, pour la politique des relations internationales et des relations européennes.

○ **Politique relations internationales et relations européennes**

**Mme LABADENS.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Le projet de budget de la délégation relations internationales et relations européennes s'inscrit, d'une part, dans la stratégie de coopération transfrontalière votée en 2017 qui vise à renforcer l'engagement du Département du Nord dans la coopération avec ses territoires voisins ; et, d'autre part, dans la stratégie départementale en matière financière visant au développement d'une culture de la recette au sein de notre collectivité, afin de mobiliser de nouveaux financements, auprès de l'Europe notamment, en renforçant l'expertise autour de la recherche de financements européens, mais également la recherche de financements innovants auprès de l'État et d'autres structures.

Les recettes en fonctionnement s'élèvent à 1,8 M€. Elles concernent majoritairement les projets financés au titre du fonds social européen relatif aux plates-formes Emploi, clauses d'insertion, à la maison départementale d'insertion et de l'emploi de Lille et à l'assistance technique. Les autres recettes sont en lien avec les projets transfrontaliers menés dans le cadre du programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen.

Les dépenses de fonctionnement sont stables, elles s'élèvent à 300 000 €. Elles permettent de financer la gouvernance et l'animation des programmes européens et la coopération transfrontalière institutionnelle.

Les recettes en investissement sont intégrées aux budgets opérationnels concernés permettant ainsi une vision du coût net des opérations pour le Département.

La participation du Département aux différentes instances de gouvernance des programmes européens lui confère une position privilégiée. Ce positionnement stratégique lui permet de mobiliser des financements pour des projets relevant de la solidarité territoriale et de la solidarité humaine, optimisant ainsi la mise en œuvre des politiques départementales.

Durant l'année 2020, des nouveaux projets opérationnels européens 2021-2027 seront élaborés et le Département du Nord prendra part activement à leur négociation.

À l'horizon 2021, le recours au fonds européen devra être renforcé au bénéfice du territoire et des Nordistes.

L'appui de l'Europe devra bénéficier également à l'institution départementale pour la mise en œuvre de ses politiques de solidarités humaines et solidarités territoriales.

Le Département poursuivra par ailleurs son soutien aux groupements européens de coopération territoriale (GECT) West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale et Eurométropole de Lille Courtrai-Tournai.

Enfin, il continuera à promouvoir la coopération transfrontalière au sein des réseaux nationaux et européens de l'Assemblée des Départements de France (l'ADF) et de la mission opérationnelle transfrontalière.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Sylvie LABADENS.

Mes chers collègues, nous passons à la discussion et aux interventions des groupes d'élus.

C'est le groupe communiste qui commence, avec Isabelle ZAWIEJA-DENIZON qui va intervenir sur les politiques ruralité, environnement, développement durable, eau et assainissement.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Dans ce budget primitif, la politique ruralité est présentée avec un budget global de 4 M€ et un axe principal, celui de l'agriculture.

Encore une fois, nous le rappelons depuis le début du mandat, nous devons tous avoir à l'esprit que l'agriculture n'est pas toute la ruralité et la ruralité pas seulement l'agriculture, même si elle en est une composante essentielle. La question reste donc la même : parle-t-on tous de la même chose lorsqu'on évoque la ruralité ?

Le terme de ruralité recouvre des réalités et des difficultés bien différentes, notamment :

- les problématiques agricoles, évidemment,
- l'éloignement et la disparition progressive des services publics,
- la difficulté pour certaines communes de mobiliser les aides financières à l'investissement et au développement,
- la disparition progressive des transports publics,
- et, parallèlement, des emplois qui s'éloignent aussi pour être centralisés autour des métropoles.

Cette liste non exhaustive montre combien les besoins sont importants dans la ruralité.

Notre groupe le répète depuis le début de ce mandat, il est difficile de mesurer l'impact réel des politiques départementales envers les zones rurales. Votre réponse est toujours la même : cette politique est transversale. Dont acte.

Il n'empêche que, si la décision de créer une politique ruralité est prise, il faut alors lui donner les moyens de fonctionner de façon autonome au regard des autres politiques départementales et permettre de se créer des synergies. Sinon, comment peut-on ne pas penser à un simple effet d'annonce et comment appréhender son évolution si tout est dilué dans d'autres budgets ?

Pour reprendre les chiffres, en ce qui concerne l'agriculture, 2,2 M€ en fonctionnement (pas moins de 95 % du budget) et 0,8 M€ en investissement (47 % du budget). C'est une aide qui doit être poursuivie, pour ne pas dire amplifiée.

Par ailleurs, l'accueil familial à la ferme et l'approvisionnement local peuvent être des moyens de soutenir l'agriculture, c'est vrai, mais cela ne suffira pas. C'est toute la chaîne de production agricole qui doit être revue. L'aide départementale aux agriculteurs ne peut qu'être une réponse partielle au monde agricole qui doit par ailleurs plus globalement être mieux considéré dans notre pays.

Le reste du budget de fonctionnement est alloué dans le transport en zone rurale (0,2 M€, soit 5 % du total). Sous ce titre, ne sont concernés que les transports pour la piscine et l'accès à la culture des collégiens en zone rurale. Si cette démarche est positive, elle ne doit pas conduire à oublier que, dans les autres collèges, les élèves doivent également pouvoir accéder à la culture et aux piscines. Même si certains d'entre eux n'en sont pas géographiquement éloignés, ils le sont dans les faits et les collèges n'ont pas forcément les moyens de répondre aux besoins.

Enfin, 0,3 M€ d'investissements sont prévus pour la mobilité en milieu rural. Budget ô combien insuffisant, voire anecdotique, tant les carences sont nombreuses sur des pans entiers de notre territoire, carences qui relèvent souvent d'un abandon de l'État que nous devons dénoncer.

Voilà ce qui clairement est affecté à ce budget ruralité.

Peut-on ainsi répondre aux besoins des Nordistes en territoires ruraux ? Sans doute que non et, depuis 2015, le budget alloué à cette délégation nous semble nettement insuffisant au regard des besoins de ces territoires et de leur population.

Un exemple : dès la première présentation en commission de la nouvelle politique ADVB et projets structurants, notre groupe a immédiatement demandé un rééquilibrage des montants accordés à l'ADVB par rapport aux projets structurants ; à l'époque – sauf erreur de ma part –, c'étaient 7 M€ pour ADVB et 23 M€ en projets structurants. En effet, l'expérience a montré que nous avions raison de porter la voix des communes au regard du nombre de demandes parvenues ensuite.

De même, dès 2015, notre groupe n'a eu de cesse de réclamer l'accompagnement des petites communes pour l'entretien de leurs voiries. Après plusieurs demandes, nous nous félicitons d'avoir obtenu gain de cause pour cette demande forte des communes. Nous nous réjouissons d'avoir été entendus et que cette politique soit mise en place pour les communes de moins de 2000 habitants.

Les premiers échos nous ont amenés à rapidement penser que les 2 M€ initialement prévus pour ce dispositif s'avéreraient insuffisants au regard des demandes parvenues d'ailleurs dans des délais extrêmement courts. Cela vous a conduits à affecter, non pas 2 M€, mais près de 4 M€. C'est un effort, nous nous en félicitons, mais il faudra veiller à sanctuariser dans le temps cette enveloppe qui sera sans doute rapidement insuffisante tant les besoins de ces communes sont grands et leurs ressources toujours plus faibles. Et il faudrait tout de même franchir un pas supplémentaire. Il serait nécessaire d'élargir cette politique aux communes de moins de 5 000 habitants qui rencontrent les mêmes difficultés pour assurer l'entretien de leurs routes.

Le couple commune-département est fondamental et notre collectivité se doit d'accompagner ces territoires, ces communes si menacées, plus encore dans les territoires ruraux.

Nous souhaitons également mettre au débat la possibilité de créer un nouveau volet dans la politique ADVB, une enveloppe budgétaire supplémentaire et spécifique afin d'accompagner les communes dans la transition écologique, afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics. C'est une démarche devenue essentielle pour le climat et un point sensible pour les Nordistes.

Par ailleurs, notre groupe reste fermement opposé au regroupement de services publics dans ses territoires et ce devrait être la démarche de l'ensemble de notre assemblée. Les maisons d'accès des services aux publics, en grande partie financées par les Communes et les Départements, ne peuvent être une solution de substitution. Elles ne peuvent rendre les mêmes services malgré tout le dévouement des agents qui y travaillent.

De plus, ces services dépendent essentiellement de l'engagement dans le temps des différentes institutions partenaires et nous savons tous que cet engagement est plus qu'aléatoire dans le temps, même si nous contractualisons. De plus, l'illectronisme, déjà évoqué dans cet hémicycle, implique que le numérique ne peut non plus être la solution à l'éloignement géographique et humain de ces services publics.

Il est important de le répéter une fois encore, la définition du territoire rural doit être affinée et partagée par l'ensemble des institutions et, surtout, nous devons veiller à ne pas opposer les territoires entre eux mais davantage aller vers une meilleure péréquation territoriale, un traitement différencié permettant à chaque territoire de se développer en fonction de ses spécificités.

À ce titre, notre collectivité, interlocuteur privilégié des communes, doit avoir un rôle structurant plus important qu'aujourd'hui. Le couple commune-département est un moyen de répondre aux besoins des populations et, pour ce faire, la politique ruralité devra bénéficier de contours mieux définis et de moyens beaucoup plus importants.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, chère collègue.

Je passe la parole à Jean-Claude DULIEU sur la politique habitat logement et les politiques urbaines.

**M. DULIEU.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Lors de la discussion du débat d'orientation budgétaire, il me semble que notre collègue chargé de la politique départementale du logement a insisté sur la nécessité de favoriser la réhabilitation des logements, via Partenord, en réduisant le nombre de constructions neuves.

Il va de soi que nous partageons la nécessité d'agir contre la pollution, notamment contre les rejets de CO2. C'est pourquoi nous sommes favorables aux propositions d'intervention contre les passoires thermiques que connaissent bon nombre de logements. Mais nous ne partageons pas l'idée de réduire l'offre de logements neufs.

En effet, beaucoup de familles ne trouvent pas à se loger dignement. Combien de familles vivent à deux, voire trois générations dans le même logement faute de moyens financiers ou faute d'offres suffisantes. Cette pénurie est fortement ressentie notamment dans la ruralité. Nos collègues maires souhaitent stabiliser leur population, surtout les jeunes, en leur offrant un logement dans leur village.

Nous sommes convaincus qu'il est indispensable d'augmenter cette offre nouvelle tout en évitant l'extension urbaine et, par conséquent, en évitant de grignoter sur les terres cultivables.

C'est pourquoi nous sommes pour que notre assemblée décide de favoriser la reconquête en centre-bourg de friches habitat ou commerciales, artisanales, d'anciennes fermes, en les réhabilitant, offrant ainsi de nouveaux logements sociaux ou en accession sociale.

Pour ce faire, les déclarations ne suffisent pas. La tâche est difficile, très complexe. Si nous voulons passer de l'homéopathie à un plan ambitieux, cela demande non seulement une réelle volonté politique, mais aussi des moyens financiers conséquents.

Nous proposons que nous consacrons les fonds nécessaires dans les années à venir. Malheureusement, ce n'est pas ce qui est prévu dans le budget qui nous est proposé aujourd'hui.

Enfin, notre office HLM doit être le moteur de cette politique ambitieuse. C'est pourquoi nous souhaiterions, afin de bien mesurer l'ampleur de l'activité dans ce domaine, voire ses insuffisances, que notre collègue nous présente lors d'une commission permanente les orientations du conseil d'administration de Partenord pour les prochaines années.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, cher collègue.

Nous passons aux interventions du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen sur la politique aménagement du territoire.

Martine était inscrite.

**M. RINGOT.-** Je vais suppléer à son absence.

**M. le Président.-** Très bien, cher collègue. Vous avez la parole.

**M. RINGOT.-** Monsieur le Président, chers collègues,

J'interviens donc au nom de notre collègue Martine FILLEUL, empêchée.

Voilà plusieurs exercices que notre groupe pointe du doigt le faible niveau d'investissement du Département. Les dernières données disponibles comparatives, qui se basent sur le compte administratif 2018, parlent d'elles-mêmes. En effet, avec 204 M€ d'investissements réalisés en 2018, le Nord se classe en queue de peloton des départements de France métropolitaine, devançant

juste trois autres départements qu'il n'est pas utile de citer. À titre de comparaison, en 2018, le niveau d'investissement par habitant était de 124 € chez notre voisin du Pas-de-Calais, + 60 % par rapport à notre Département (77 €), de 120 € par habitant en Gironde ou encore de 137 € par habitant en Seine-Saint-Denis. La moyenne nationale est presque deux fois supérieure à celle du Nord avec 142 € par habitant hors Paris et territoires d'outre-mer. C'est dire si le niveau d'investissement du Département du Nord est en décalage avec celui des autres Départements. Et pourtant, les besoins de notre territoire sont particulièrement importants et il nous faut collectivement préparer l'avenir des Nordistes.

Au budget primitif 2019, le niveau d'investissement prévu s'inscrivait dans la même jauge qu'au budget primitif 2018. Pour ce budget primitif 2020, vous avez décidé d'augmenter plus significativement – et il faut s'en réjouir – les inscriptions budgétaires avec 291,1 M€.

Si nous calquons sur cette inscription prévisionnelle de taux de réalisation du compte administratif 2018 (soit 79 %), nous obtiendrons un niveau d'investissement de 230 M€ pour 2020. Là encore, nous pouvons dire que ce n'est pas suffisant, mais c'est vrai que c'est un plus.

Pourtant, rien qu'en arrêtant le désendettement, en stabilisant le niveau de la dette, le Département aurait pu engager 30 à 40 M€ supplémentaires en investissement pour l'exercice 2020. C'est le Vice-président en charge des finances qui nous le confirmait d'ailleurs lors de la réunion des commissions thématiques lundi dernier.

Alors, pourquoi ne pas aller plus loin et être un peu plus ambitieux en matière d'investissement ?

La réponse – là aussi, nous la tenons de votre Vice-président aux finances –, il ne servirait à rien d'ouvrir plus largement les crédits d'investissement, puisque le Département ne serait pas en mesure de les consommer.

Cela confirme ce que nous n'arrêtons pas de marteler depuis le début de ce mandat, l'investissement est quelque chose qui se prévoit et qui nécessite une vision du territoire. Dit autrement, les projets d'aujourd'hui sont les investissements de demain. Or, faute d'anticipation, la montée en puissance de l'investissement ne pourra pas intervenir avant un horizon 2021, voire 2022.

Le constat est donc assez clair. Vous avez passé une bonne partie du mandat à vous focaliser de manière dogmatique sur la question de l'endettement. Pourtant, le niveau de la dette ne posait aucune difficulté pour notre Département. Son volume était raisonnable, sa structure – vous l'avez dit – était saine et bien gérée. Vous auriez donc pu faire le choix de la stabiliser, mais vous avez préféré désendetter.

L'économiste Daniel COHEN pointait dans le journal du dimanche 8 décembre 2019 le paradoxe actuel. Nous vivons une période étonnante. S'endetter, c'est s'enrichir. Cela ouvre une opportunité unique de lancer des projets d'investissements publics pour préparer l'avenir.

De votre côté, vous avez donc préféré vous inscrire à rebours de cette stratégie et passer à côté de cette opportunité pour notre territoire et pour les Nordistes. Pourtant, tous les économistes conviennent également que l'opportunité des taux bas ne durera pas éternellement.

Nous pouvons donc faire le constat que vous avez augmenté les impôts des Nordistes pour les consacrer en partie à ce désendettement. Nous pensons que ce n'est pas ce qu'il y a de plus judicieux.

Venons-en maintenant à l'usage qui est fait de ces investissements.

Vous nous avez entendu parler régulièrement de la nécessité d'augmenter l'enveloppe dédiée à la solidarité territoriale et aux aides aux tiers. Nous le saluons, vous augmentez de 2 M€ l'enveloppe d'investissement dédiée aux EHPAD, nous ne pouvons que vous rejoindre. C'est une nécessité compte tenu du vieillissement de nos populations et des nouvelles attentes en termes d'hébergement dans les EHPAD.

Mais au-delà, quelle vision d'ensemble plus globalement de l'aménagement du territoire ?

La majorité précédente avait initié en son temps un programme de grands projets structurants, sur lesquels vous pouvez encore vous appuyer, avec le canal Seine-Nord Europe, le déploiement du très haut débit, le doublement du métro lillois ou bien encore le contournement nord de Valenciennes.

Nous regrettons la philosophie générale de votre politique d'aménagement qui privilégie une forme de logique de guichet, avec le risque de ses effets pervers, à une vision d'ensemble qui était proposée par les contrats de territoire. On ressent quelque part que le Département a renoncé à jouer son rôle d'animateur et de locomotive du territoire. D'ailleurs, ces contrats de territoire permettaient de tracer des perspectives pluriannuelles et auraient pu être un support précieux pour engager une véritable politique en matière de transition écologique.

Malheureusement, dans ce domaine également, vous ne semblez pas avoir saisi l'urgence à agir. Nous retrouvons ainsi les craintes qui avaient été exprimées à l'occasion de l'examen le mois dernier de la délibération cadre Nord durable. Nous indiquons alors que, derrière des orientations louables, les moyens, les ressources et la méthode restaient les maillons faibles de ce rapport.

Nous en avons la confirmation aujourd'hui en examinant ce budget primitif 2020. Il y a un défaut de conception profond dans votre budget sur la transition écologique qui considère encore l'écologie comme une politique autonome, une forme de supplément d'âme, alors qu'elle devrait toucher de manière transversale l'ensemble de nos politiques publiques. La transition écologique et sociale nécessiterait aujourd'hui l'examen d'un budget climatique ou environnemental. Nous voyons bien qu'il n'en est rien et nous le constatons avec une relative déception.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, cher collègue.

Je pense que mon Premier vice-président vous rappellera l'enthousiasme de la BEI à nous financer au début de ce mandat.

Je passe la parole à Benoît VANDEWALLE qui va intervenir sur la démocratie participative.

**M. VANDEWALLE.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Mon intervention porte sur une politique qui, nous le regrettons, manque singulièrement d'ambition.

Quelques mois après le renouvellement du Conseil départemental, Didier MANIER vous avait interpellé en séance plénière sur la vision de la majorité départementale en matière de participation citoyenne et plus précisément sur l'avenir que vous réserviez à la démocratie participative de notre collectivité. Madame DEZITTER avait alors annoncé une évaluation des dispositifs existants, la volonté d'assurer une plus grande implication des conseils départementaux et le souci d'élargir le cercle des participants. Madame DEZITTER proposait également une réflexion pour mieux valoriser les travaux du conseil départemental des jeunes. Concernant les conseils cantonaux de concertation, vous aviez ajouté, Monsieur le Président, qu'il était nécessaire de les adapter aux nouveaux cantons et à l'élection de binômes.

Nous sommes aujourd'hui dans la dernière année pleine du mandat départemental et force est de constater que, mis à part des dispositifs autour du conseil départemental des jeunes, la problématique de la participation citoyenne ne semble plus d'actualité.

Pourtant, à partir de 2011, le Département du Nord avait développé une véritable politique de démocratie participative cohérente et intégrée reconnue à l'échelle nationale. Cette politique comportait entre autres des dispositifs de participation pérenne, tels que le conseil départemental des jeunes, les ateliers citoyens et les conseils cantonaux de concertation, une mission dédiée et rattachée auprès du directeur général des services afin de permettre l'impulsion d'une véritable culture de la participation, de l'évaluation de la transversalité au sein de l'administration départementale et un dispositif de e-participation avec le site internet « [jeparticipe.lenord.fr](http://jeparticipe.lenord.fr) ».

Aujourd'hui, nous constatons que le Nord, hier à la pointe dans ce domaine, a pris du retard vis-à-vis d'autres collectivités. Les ateliers citoyens départementaux, qui permettaient de coconstruire chaque année une politique publique, ont disparu. Entre 2012 et 2015, ce sont pourtant entre 1200 et 1700 personnes par an qui ont travaillé à nos côtés sur le projet éducatif global, le schéma Liberté Mobilités 2030, le bien vieillir et la lutte contre les discriminations. Plus personne ne parle des conseils cantonaux de concertation qui rassemblaient encore hier près de 1 800 personnes dans 40 cantons pour échanger au plus près sur les problématiques de territoire. Le site internet dédié « [jeparticipe.lenord.fr](http://jeparticipe.lenord.fr) » a été malheureusement purement et simplement supprimé. La mission démocratie participative a été dissoute. La médiation départementale n'est plus à l'ordre du jour et le pôle médiation et défense des droits a également disparu.

L'examen du dernier budget primitif du mandat est l'occasion de mettre le doigt sur une politique qui ne coûtait presque rien, mais qui portait progressivement ses fruits. Pourtant, le constat d'une forme de fatigue démocratique nous alerte collectivement et nous invite à en prendre toute la mesure. Elle prend différentes formes : le retrait des citoyens de la chose publique, l'abstentionnisme croissant aux élections ou bien encore l'absence d'implication dans des réunions de concertation.

Les raisons de ce désintérêt sont nombreuses, mais on y trouve en priorité le sentiment de ne pas être entendu par les représentants élus. Il se crée un sentiment d'inefficacité des politiques publiques qui obéiraient à des impératifs financiers et idéologiques éloignés des préoccupations des citoyens. Il en découle cette course au dédagisme lors des élections pour sortir les sortants.

Au sein de notre Conseil départemental, nous sommes bien sûr loin d'avoir tous les leviers pour répondre à cette crise démocratique et de la représentation. Pour autant, nous avons aussi des responsabilités dans ce domaine. Nous devrions savoir faire preuve d'innovation démocratique. C'est modestement ce que nous avons tenté de faire dès 2011 en impulsant au Département du Nord une politique en matière de démocratie participative. Naturellement – et c'est le propre de toute innovation –, tout était loin d'être parfait. De nouvelles formes d'expression et de participation étaient sans doute encore à inventer. Mais cela avait le mérite d'exister, de produire de la matière nouvelle pour construire nos politiques publiques et d'aller chercher la participation de publics qui n'en avaient pas l'habitude.



En 2015, vous avez décidé de tout arrêter, considérant sans doute que ces formes de participation n'étaient ni nécessaires, ni souhaitables. Tout cela est bien regrettable.

À notre sens, il est nécessaire de se donner les moyens de coconstruire les politiques publiques de demain et de déployer des outils pour être encore plus à l'écoute des Nordistes. À l'heure des contraintes budgétaires, de la transition écologique, des enjeux en matière de mobilité, la participation citoyenne n'est pas un problème, mais plutôt une partie de la solution.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, cher collègue.

Frédéric DELANNOY intervient maintenant sur la politique du renouveau des territoires.

**M. DELANNOY.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Mon intervention portera sur la politique dite du renouveau des territoires que vous avez souhaité déployer en avril 2019 avec la nomination d'un Vice-président dédié.

Monsieur le Président, quand on parle du renouveau des territoires, cela veut aussi dire quelque part que, probablement, il y a des territoires sur notre département qui ont peut-être été à un moment délaissés, voire abandonnés par la puissance publique – je parle évidemment au sens large du terme. Pour certains, on peut même peut-être parler de résilience, comme au niveau du bassin minier, c'est vrai surtout dans les territoires les plus défavorisés et ceux qui sont les plus touchés par les inégalités. D'où l'intérêt, l'importance des politiques dédiées au renouveau des territoires, particulièrement dans leur aspect de solidarité et d'équité. Il est important de réinvestir sur les territoires, particulièrement – et c'est aussi à mon sens un des fondements de l'existence de l'engagement pour le renouveau pour le bassin minier – pour ces citoyens qui ont un sentiment d'abandon dans leur quartier, dans leur ville, dans leur ruralité, qui fait que ceux-ci sortent peu à peu des radars de la République et se réfugient vers l'extrémisme et quelquefois l'obscurantisme.

À ce titre, je donnerai un seul exemple, qui ne cadre pas nécessairement avec les compétences du Département, on en est bien d'accord, mais, quand on parle de la rénovation des cités minières, sur l'ANRU, qui a maintenant 20 à 25 ans, deux cités ont été rénovées, la cité du 9 à Lens et la cité Lemay - Sainte Marie à Pecquencourt. Or, aujourd'hui, on a recensé sur l'ensemble du bassin minier près de 23 000 logements miniers à rénover thermiquement et presque 12 000 dans le Nord. On voit bien que le travail reste encore largement à réaliser.

Et je ne vous parle même pas de ces territoires « défavorisés » où on a depuis quelques années un recul très fort et des politiques qui attaquent les services publics de proximité : les bureaux de poste, les trésoreries et même les trains à grande vitesse ont du mal à venir dans nos chefs-lieux de ville.

Cela étant dit, après l'examen du budget primitif 2020, nous constatons avec interrogation que cette nouvelle politique ne fait l'objet d'aucun budget dédié ni de fléchage particulier dans les différents budgets thématiques. Au-delà des aspects budgétaires non négligeables, la mise en avant de cette politique du renouveau des territoires veut surtout conforter notre analyse des politiques départementales sur les territoires.

Les contrats de territoire avaient le mérite de permettre le travail de diagnostic partagé et des conférences partenariales qui réunissaient à l'époque les conseillers départementaux du secteur, les maires et les intercommunalités. Ces contrats de territoire visaient également à sortir d'une logique de travail en silo pour travailler de manière transversale sur l'ensemble des domaines d'intervention du Département sur les territoires. Au-delà de l'aménagement des territoires et du soutien à l'investissement local, qui sont toujours réels, il était également question de mobilité, de transition écologique, d'éducation, de culture ou encore de solidarité, au-delà – et c'est important lorsqu'on veut porter une véritable ambition en matière de transition écologique – d'engager une vision pluriannuelle et un développement cohérent du territoire.

Par conséquent, vous vous êtes appuyés sur des dispositifs d'État pour agir de manière prioritaire et spécifique sur certains territoires du département, que ce soit avec l'engagement pour le renouveau du bassin minier, le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache ou le nouveau programme national de renouvellement urbain.

Le Département, à mon sens, ne doit pas perdre l'initiative, alors qu'il devrait être l'animateur et le coordinateur des solidarités humaines et territoriales. Voilà donc maintenant que le Département affiche sa volonté de reprendre une forme d'initiative avec la politique de renouveau des territoires. Nous en discuterons plus certainement demain avec le déploiement de la stratégie pour l'avenir du Cambrésis et c'est une bonne chose.

Nous faisons le vœu que le déploiement de cette nouvelle politique ne constitue pas un simple habit de communication de l'action départementale, mais plutôt un véritable retour à une politique partenariale avec des moyens affectés.

À cet égard, je veux aussi dire la nécessité de mener un réel travail de concertation et de contractualisation à l'échelle de chacun des territoires sans stigmatisation particulière. Chaque territoire (Avesnois, Cambrésis, Douaisis, Valenciennois,

Métropole lilloise, Flandre ou Littoral) dispose de ressources et de besoins particuliers que le Département devrait davantage prendre en compte impérativement pour l'avenir.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, cher collègue.

La parole est à Soraya FAHEM en lieu et place d'Henri GADAUT, sur le SDIS.

**Mme FAHEM.-** Monsieur le Président, j'excuse Monsieur GADAUT qui est retenu par ailleurs et qui devrait nous rejoindre. Je vais lire son intervention concernant le SDIS.

Monsieur le Président, chers collègues,

Mon intervention porte sur le volet SDIS de ce budget primitif 2020.

Les récentes cérémonies de la Sainte Barbe ont une nouvelle fois mis en lumière le climat social tendu chez les sapeurs-pompiers. Les interventions de certains élus lors de ces manifestations ont d'ailleurs été empreintes d'un certain nombre de bienveillances et ont fait preuve de maladrotes qui ont pu être entendues chez nos sapeurs-pompiers comme une forme de provocation.

Nous le savons, le malaise des sapeurs-pompiers a une résonance nationale. Il y est question des conditions d'exercice et de rémunération, de la retraite, du statut des sapeurs-pompiers volontaires, des difficultés de coordination entre les différents intervenants du secours, du climat de violence de plus en plus présent et, plus globalement, d'un manque de reconnaissance de la profession.

Pour autant, à l'échelle du SDIS 59, le Département du Nord porte également sa part de responsabilité dans la dégradation des conditions d'exercice. La participation du Département au budget de fonctionnement du SDIS 59 demeure inférieure de 3,5 M€ en 2020 par rapport aux inscriptions au BP 2015 et de 2,5 M€ par rapport au compte administratif 2014. Cela a entraîné des coupes budgétaires importantes en début de mandat et l'arrêt brutal des recrutements des sapeurs-pompiers professionnels.

À force de mobilisations dans les casernes et d'interventions de notre part dans cet hémicycle, vous avez finalement engagé un rattrapage dans les recrutements. L'organisation des secours en mode dégradé n'était plus tenable et nous en constatons encore aujourd'hui les effets. Afin de ne plus travailler en situation dégradée, nous vous demandons :

- d'embaucher et de former des postes supplémentaires de sapeurs-pompiers dès le début de l'année 2020,
- d'anticiper par l'embauche les départs en retraite prévus l'année prochaine afin que les effectifs soient au niveau requis pour juin 2020 et non à la fin de l'année,
- d'assouplir les règles de mobilité entre CIS de proximité, comme demandé au conseil d'administration du SDIS 59 la semaine dernière.

Par ailleurs, tout cela ne nous empêche pas de saluer le travail mené par le SDIS 59 pour rationaliser son action et poursuivre, voire intensifier les coopérations et mutualisations avec les autres SDIS et autres collectivités nationales et frontalières.

En matière d'investissement, nous saluons le programme de reconstruction de casernes avec notamment le CIS de Cambrai, le CIS de Cysoing, le CIS de Pecquencourt, l'extension du CIS d'Orchies ou encore l'aménagement des bâtiments pour le CIS d'Aulnoye-Aymeries. Ils permettront sans aucun doute d'améliorer les conditions de vie au travail des sapeurs-pompiers.

En ce sens, l'augmentation de la subvention d'investissement est une bonne chose. Elle sera de 4 M€ au BP 2020 contre 2 M€ au BP 2019. Je n'y inclus pas volontairement la subvention d'investissement complémentaire de 4 M€ votée lors de la séance plénière de novembre dernier qui tenait davantage d'une opération d'écriture comptable. Pour le SDIS 59, il ne s'agissait non pas de nouvelles capacités d'investissement, mais de lui permettre un moindre recours à l'emprunt. Pour le Département du Nord, il s'agissait également d'aider à consommer une enveloppe d'investissement pour conforter les taux de réalisation.

Au-delà de ces considérations, je tenais à profiter de cette intervention pour vous dire notre plus grande vigilance sur la révision en cours du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques. En aucun cas, notre collectivité ne doit permettre la dégradation des délais d'intervention sur notre territoire.

Le secours aux Nordistes est une priorité et ne peut pas être analysé sous le seul prisme des économies budgétaires.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci.

Nous passons maintenant aux interventions du groupe Union pour le Nord. C'est Marie-Hélène QUATREBOEUFs qui va entamer – c'est la bonne fois – sur la politique de ruralité, environnement, développement durable, eau et assainissement.

Ma chère collègue, vous avez, cette fois-ci, réellement la parole pour l'ensemble de votre intervention.

**Mme QUATREBOEUFs.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

L'année 2019 aura été marquée par Imminence, la vache de race bleue du Nord qui a été l'égérie du salon de l'agriculture. Au-delà de la portée médiatique pour cette race, cet élevage, pour le territoire de l'Avesnois et pour notre Département, Imminence montre que nos agriculteurs peuvent être fiers de leur métier.

En ces temps schizophrènes du « je t'aime moi non plus » entre notre société et nos agriculteurs où ces derniers sont à la fois victimes d'agribashing et reçoivent pourtant d'émouvants soutiens, à l'occasion par exemple du film de Guillaume CANET « Au nom de la terre », notre Vice-président et nous, conseillers départementaux de la majorité, avons fait le choix d'être aux côtés de nos agriculteurs afin de les aider à promouvoir l'agriculture départementale et de nouvelles pratiques, à encourager la diversification sur les exploitations et à surmonter leurs difficultés.

Le Département est un partenaire indéfectible des agriculteurs. Il l'a encore témoigné en participant activement à la création d'une charte de bon voisinage signée entre la Chambre d'agriculture, le Département du Nord et l'association des Maires du Nord pour réamorcer le dialogue entre agriculteurs et riverains concernant l'utilisation des pesticides.

Le soutien à l'agriculture passe aussi par la santé des élevages et la qualité des productions. Le laboratoire départemental qui relève de notre compétence et dont vous avez initié la mutualisation avec les Départements de la région des Hauts-de-France, est un maillon essentiel de la santé animale et de la qualité sanitaire de l'alimentation dans notre département.

L'action de la délégation ruralité agriculture est bien plus large que le budget inscrit en 2020. Cette notion transversale préoccupe notre Président et chacun de nos Vice-présidents dans chacune des décisions prises depuis 2015. Je ne reviendrai pas sur les dispositifs mis en place pour aider les communes rurales.

J'insisterai sur le développement de l'approvisionnement local impulsé par notre Vice-président pour soutenir les filières de production locale et proposer des repas de qualité dans nos cantines. Initié dès 2015, l'approvisionnement local est aujourd'hui ancré dans les pratiques des cantines scolaires des collèges et suivi aujourd'hui dans les lycées de la région ou les écoles de la métropole européenne de Lille.

L'approvisionnement local sur de bons rails, vous vous êtes attelé à une autre problématique de la ruralité, la mobilité. Comment se rendre à son travail, dans une administration, à un rendez-vous médical, aller faire une course ? Ce sont autant de questions que se posent les habitants des territoires ruraux surtout quand ils n'ont pas les moyens de locomotion ou cherchent à réduire leurs factures de carburant.

Comme va le souligner mon collègue Mickaël, le développement des Maisons France Services et du bus France Services sont une réponse à ces problématiques, un moyen de rapprocher les administrations des habitants.

Vous avez choisi de travailler sur les mobilités. Votre délégation a commencé par financer le transport des collégiens vers les piscines souvent éloignées des collèges ruraux, puis le transport des collégiens vers les équipements culturels.

Demain, nous armerons le deuxième étage de la fusée mobilité en votant les aides accordées dans le cadre du premier appel à projets. Ce dernier avait été lancé à l'issue d'ateliers de réflexion menés dans les territoires.

La loi NOTRe nous a supprimé notre compétence transport. Nous ne sommes donc plus en mesure de développer ces moyens de transport, mais, en tant que chef de file des solidarités territoriales, nous nous devons de trouver des solutions pour répondre au problème de chacun. La délégation ruralité œuvre déjà dans ce sens et, désormais, la délégation renouveau des territoires s'attelle aux secteurs en quête d'un nouveau souffle.

Les protestations qui auront marqué la fin de l'année 2018, puis 2019 ont montré que nos habitants avaient de réelles attentes sur ces sujets.

La mobilité est un enjeu d'aménagement du territoire, mais elle revêt aussi un caractère d'impératif environnemental. Nous savons que nous allons devoir repenser nos modes de déplacement. En 2019, nous avons voté un schéma départemental qui présente l'ambition d'aider à l'aménagement de voies cyclables avec un double objectif, celui de favoriser la pratique du cyclotourisme, mais aussi du vélo au quotidien. Grâce à un judicieux maillage entre réseaux traversants et irrigants, le Département du Nord pourra continuer d'innover dans ce domaine, comme il l'a fait en créant le premier réseau points-nœuds en France dans la Flandres l'été dernier.

Le schéma cyclable départemental, élaboré en partenariat avec les collectivités, répond à un des objectifs de la délibération cadre Nord durable votée en novembre dernier. Cette délibération transversale démontre notre ambition de parvenir à une transition écologique et solidaire.

Evidemment, le budget de la délégation environnement ne reflète pas à lui seul cette ambition. N'y apparaissent pas, par exemple, le programme de rénovation énergétique des bâtiments administratifs et des collèges, ou encore le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité qui permet de lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes. Certains des engagements de la délibération cadre Nord durable sont financés par la délégation, comme la plantation des arbres dans les EHPAD et les collèges, ou encore les opérations de boisement.

Les ambitions d'un Nord durable se traduisent aussi dans les moyens mis pour développer et mettre en cohérence les espaces naturels du Nord. Repensés, les espaces naturels du Nord seront aménagés afin de pouvoir les ouvrir au public et les mettre davantage en valeur. Ces actions permettront aussi de sensibiliser les Nordistes à la biodiversité et à la richesse de nos paysages. À travers le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, le Département contribue également à valoriser des sites, à structurer des offres touristiques et à soutenir le commerce local notamment à travers le réseau des cafés rando dont le déploiement couvre aujourd'hui une bonne partie de notre département.

Nous, élus de la majorité départementale, sommes favorables à une écologie partagée non punitive, une écologie de bon sens chère à notre Vice-président.

Nous sommes aussi favorables à une écologie qui fait évoluer et avancer les pratiques. Le programme de recherche et d'innovation départemental travaille depuis plusieurs années sur les eaux pluviales, le biotraitement des sédiments ou le recyclage des enrobés. Toutes ces techniques expérimentées au sein de notre département, sous la houlette de la délégation innovation, permettent de faire avancer la recherche et de faire évoluer nos pratiques dans le cadre de Nord durable.

Si le programme de recherche et d'innovation départemental a travaillé sur les thématiques de l'environnement, la gestion des eaux ou la voirie, il étend ses recherches au domaine de l'autonomie avec le bras Jaco. C'est un autre axe fort de notre politique départementale qui a la volonté de ne laisser personne sur le bord de la route et de participer ensemble à un projet commun.

Je terminerai en vous parlant d'un autre projet commun, celui de l'Europe et plus précisément ceux portés par les fonds européens. À l'heure où nos voisins britanniques ont clairement exprimé leur volonté de sortir de l'Union européenne, nous, élus de la majorité départementale, savons ô combien l'Europe et la coopération transfrontalière sont des sources de projets communs, de financements, d'emplois pour nos allocataires du RSA.

L'Europe est un partenaire essentiel de nos politiques départementales. Nous l'évoquons régulièrement dans le cadre du FSE, mais elle intervient également dans bon nombre de projets transfrontaliers d'aménagement du territoire, de ruralité ou de préservation de l'environnement que nous portons avec nos voisins belges.

Vous avez choisi d'intensifier la coopération transfrontalière dans toutes nos politiques et nous ne pouvons qu'encourager ces initiatives.

Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, Messieurs les Vice-présidents, la majorité Union pour le Nord salue les politiques mises en œuvre dans le cadre de vos délégations respectives.

Le Président Jacques CHIRAC disait : « Dans un environnement qui change, il n'y a pas plus grand risque que de rester immobile ». Depuis 2015, la majorité départementale n'est pas restée immobile, elle travaille à réduire les inégalités, à valoriser et à développer les territoires, à favoriser la transition écologique et solidaire pour offrir un avenir meilleur aux Nordistes.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Mickaël HIRAUX, avant-dernier orateur inscrit, qui interviendra sur la politique des infrastructures.

**M. HIRAUX.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Le budget infrastructures du Département est encore cette année particulièrement ambitieux et nous permet de concrétiser chaque jour notre slogan « le Département est là ».

Les investissements sont conséquents et portent sur des projets structurants pour les territoires.

Le premier grand chantier concerne nos routes départementales. Comme nous nous y sommes engagés lors de la séance du 12 avril 2016, l'objectif prioritaire du Département est le maintien en bon état du patrimoine départemental ainsi que la sécurité routière. Dès 2020, nous mettrons particulièrement l'accent sur le renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord avec la mise en œuvre d'un plan de dix actions. C'est un enjeu majeur de santé publique et de protection des personnes.

Le groupe Union pour le Nord tient particulièrement à féliciter notre Vice-président Arnaud DECAGNY et ses équipes pour leur travail dans ce domaine.

C'est une question difficile car elle touche au quotidien de nos concitoyens. Aussi, le groupe Union pour le Nord est très heureux que les travaux du contournement Nord de Valenciennes engagés en 2016 se poursuivent encore cette année avec de belles avancées.

Deux ouvrages importants ont été achevés en 2019 : le giratoire dénivelé de Saint-Saulve et la trémie dite de Jean Jaurès. La dernière phase de travaux de la section Est a été engagée fin 2019 pour une durée de deux ans. Encore une fois, c'est un engagement tenu.

En 2020, les travaux de doublement de la RD70 sur la commune de Petite-Forêt seront engagés pour une durée d'environ trois ans. C'est une bonne nouvelle.

Enfin, depuis 2017, le Département a accompagné 42 opérations de développement local dans le cadre de partenariats techniques et financiers avec les communes et les EPCI.

Le Département est là. Nous accompagnons au quotidien l'ensemble de nos territoires.

En termes d'aménagement du territoire, la politique départementale est orientée vers la solidarité territoriale. Depuis 2016, nous nous sommes fixé deux objectifs simples : réduire les inégalités territoriales et renforcer l'attractivité des territoires. Notre institution accompagne au quotidien nos communes rurales à faibles moyens.

Concernant les actions concrètes qui sont mises en place, le groupe Union pour le Nord souhaite l'élargissement du dispositif d'aides départementales aux villages et bourgs au renouvellement de la voirie communale. C'est une décision forte et concrète qui permet d'accompagner davantage nos plus petits territoires dans la rénovation de leur voirie.

Le budget demeure conséquent pour les aides départementales aux villages et bourgs et pour les projets territoriaux structurants, avec 39,2 M€ inscrits pour 2020, sans oublier la somme de 4,4 M€ sur les subventions délibérées par l'ancienne majorité inscrite dans ce BP 2020. Nous investissons avec de l'argent dont nous disposons, un investissement qui ne représente pas que de l'affichage.

Près de 80 % des aides sont consacrées aux communes rurales et nous saluons la volonté de notre Vice-président de soutenir un maximum de projets chaque année, à condition que ceux-ci répondent aux critères définis. Avec ce haut niveau d'investissement, ce sont de multiples projets qui se concrétisent sur tout le territoire.

Le 18 novembre, nous avons délibéré en faveur d'une demande de labellisation « Maison France Services » pour nos deux maisons de service au public, celle du Cateau-Cambrésis ouverte depuis octobre 2017 et aussi celle d'Hondschoote. C'est un choix précurseur que nous assumons. Ces deux structures concentrent déjà à elles seules 60 % du public accueilli dans les 14 MASP du Nord. De nouvelles ouvriront courant 2020. Un bus France Services sera aussi mis en place dans l'Avesnois, il répondra aux besoins de ce territoire qui m'est cher.

Ce choix politique courageux a été unanimement salué et reconnu par les maires. Bravo.

La politique habitat et logement participe également à l'aménagement du territoire.

En 2018, le Département a signé une nouvelle convention de quatre ans avec son bailleur social Partenord Habitat, prévoyant une subvention totale de 19 M€ sur quatre ans. Environ 5 M€ sont investis chaque année pour respecter les engagements de cette convention, que ce soit sur le développement d'offres nouvelles pour les territoires non délégataires de l'aide à la pierre et dans les territoires ruraux, que ce soit dans le cadre du dispositif gouvernemental Action cœur de ville ou encore dans l'offre de logements innovante.

Comme vous le soulignez régulièrement, Monsieur le Vice-président, Partenord investit pour tous les territoires malheureusement parfois délaissés par les autres acteurs du logement social. La loi ELAN n'a pas épargné les bailleurs sociaux, mais nous devons souligner que Partenord maintient le cap et ses engagements.

Cependant, la politique habitat et logement du Département ne se limite pas qu'aux investissements de Partenord. À travers ses garanties d'emprunt, le Département du Nord soutient de nombreux partenaires dans leurs projets. Il favorise aussi la création ou la rénovation de logements sur les territoires ruraux, que ce soit en soutenant financièrement la transformation de bâtiments communaux, agricoles ou encore des projets innovants.

Le Département du Nord est présent et accompagne autant les projets locaux que les grands projets stratégiques.

Le financement par le Département de grands projets d'aménagement est aussi une chance pour nos territoires. Que ce soit pour le déploiement du très haut débit, le financement du canal Seine-Nord Europe que nous savons tous ici extrêmement coûteux et complexe, le département apporte un financement et une expertise que nous pouvons tous saluer.

Le déploiement de la fibre jusqu'à la maison et dans l'ensemble des locaux en dehors des grandes agglomérations d'ici 2021 est aussi à saluer. Ce déploiement à une vitesse record dynamise et transforme en profondeur les zones rurales du département. Je tiens particulièrement à féliciter notre collègue Luc MONNET pour son action sans faille sur le sujet.

Concernant le canal Seine-Nord Europe, nous savons tous qu'il offrira aux entreprises du Nord des opportunités de développement extraordinaires. Il permettra de relier les Nordistes et nos acteurs économiques locaux au réseau fluvial du nord de l'Europe et à la région parisienne. Le chantier du canal permettra en outre de développer une politique de formation et d'insertion des allocataires du RSA, une politique qui, je sais, nous tient particulièrement à cœur ici au sein de notre assemblée départementale. Nous ne pouvons que nous réjouir encore une fois que l'État ait confirmé sa participation le 4 octobre dernier. Ce canal redéfinira la mobilité sur notre territoire et permettra, je l'espère, un désengorgement de certaines de nos autoroutes et l'amélioration nette de la qualité de notre environnement.

Soutenir les projets du quotidien, mais aussi ceux qui font rayonner nos territoires, c'est assurer aux Nordistes où qu'ils habitent un cadre de vie agréable. Cette mission fait partie de l'ADN de notre collectivité et le groupe UPN y est très attaché.

En conclusion, je soulignerai que le Département du Nord agit concrètement en soutenant le projet de la plus petite commune du département ou en finançant des grands projets tels que le canal Seine-Nord que certains qualifient de projet de siècle pour notre territoire.

Aux côtés de tous les Nordistes, de toutes les collectivités, nous pouvons dire que nous sommes là.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Mickaël.

Dernier orateur inscrit, Jacques HOUSSIN qui intervient sur le SDIS, sujet qu'il connaît un peu.

**M. HOUSSIN.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Un petit mot sur le SDIS dans cette discussion budgétaire, pour souligner l'effort important du Département en faveur du SDIS et notamment en fonctionnement, avec 93 M€ inscrits sur le budget 2020.

Je voudrais rappeler la situation particulièrement difficile du SDIS lorsque nous sommes arrivés en 2015 et les efforts qui ont été faits. Je souligne aussi l'effort qui a été fait par l'ensemble des agents du SDIS qui ont contribué avec nous à essayer de remettre à flot le SDIS, efforts qui ont notamment permis d'arriver à la situation où nous sommes aujourd'hui de recommencer les recrutements. En effet, en 18 mois, plus de 200 sapeurs-pompiers professionnels ont été recrutés et ces recrutements se poursuivront en 2020 pour atteindre l'objectif de 2 146 sapeurs-pompiers professionnels fin 2020.

Par ailleurs, au niveau des ressources humaines, je voudrais souligner les nominations sans pareilles qui ont été faites cette année dans le cadre de la réforme de la filière.

Je voudrais aussi insister sur l'investissement important. Effectivement, nous avons commencé le désendettement du SDIS puisque nous n'avons plus d'autofinancement possible. Aujourd'hui, les efforts que le Département a faits en termes d'investissement pour le SDIS (6 M€ en 2019 et 4 M€ inscrits au budget primitif 2020) permettent de poursuivre la modernisation de notre parc immobilier. Neuf CIS sont reconstruits depuis 2015, je citerai Wormhout, Bailleul-Méteren, Cysoing qui est en cours, Cambrai qui est en cours, les projets sur Orchies, Saint-Amand, Aulnoye-Aymeries. Nous continuons à moderniser les centres d'incendie et de secours pour permettre à nos sapeurs-pompiers d'avoir des bonnes conditions de travail.

Je voudrais aussi souligner en termes d'investissement l'amélioration continue au niveau des équipements, que ce soient la modernisation des véhicules, mais aussi des équipements, et notamment la prise en compte des dangers des fumées, avec une sensibilisation au danger des fumées, mais aussi la prise en charge des tenues sur les lieux d'intervention.

Par ailleurs, une politique contre les agressions a été mise en place. Les agressions des sapeurs-pompiers sont intolérables et inacceptables et nous sommes derrière chaque agent lorsqu'il y a une agression. Cela passe aussi par des mesures préventives, notamment la formation ou l'expérimentation des caméras individuelles qui va démarrer très prochainement.

Je voudrais insister aussi sur le développement du volontariat. Monsieur le Président, je souligne votre souhait de maintenir le maillage des petits CIS au niveau du département malgré la remarque qui avait été faite par la chambre régionale des comptes et qui permet surtout de pouvoir favoriser le développement du volontariat.

L'effort financier se fait aussi sur les mutualisations qui se font avec le Département du Nord et qui se poursuivront, mais aussi avec les autres SDIS des départements des Hauts-de-France et également d'autres départements.

Je voudrais également rassurer Monsieur GADAUT. Les cérémonies de la Sainte Barbe ont eu lieu dans un climat social qui est aujourd'hui un peu compliqué, mais c'est essentiellement avec des revendications nationales. Malgré le mot d'ordre national qui avait été donné de boycotter toutes les instances ou les cérémonies de la Sainte-Barbe où il y avait des élus, les Sainte-Barbe qui se terminent se sont, dans la majeure partie, très bien passées, je voudrais le souligner.

Pour répondre aux inquiétudes de Monsieur GADAUT par rapport au SDACR, je dirai que le SDACR n'est pas là pour dégrader le service qui sera rendu aux Nordistes, mais au contraire pour arriver à mieux optimiser les moyens qui seront mis à disposition de façon à être plus efficace sur le département du Nord et à ne pas dégrader le service qui est rendu.

Aujourd'hui, le SDIS va mieux, il continue à se moderniser. Je remercie l'ensemble des agents, qu'ils soient professionnels ou volontaires, de la contribution qu'ils ont donnée pour que nous puissions faire évoluer cet établissement que nous gérons.

**M. le Président.-** Merci, Jacques HOUSSIN.

Nous allons passer aux éléments de réponse.

Je suis tenté de donner la parole d'abord à mon Premier vice-président qui doit avoir pas mal de choses à dire sur l'aménagement du territoire.

Cher Christian, je te laisse ouvrir le débat.

**M. POIRET.-** Je voudrais dire en direction du groupe communiste et à Isabelle que je ne comprends pas bien quand vous dites que c'est vous qui avez demandé pour les petites communes. Je pense que, nous aussi, nous l'avons entendu, nous sommes allés dans des réunions, nous avons fait les réunions d'arrondissement. C'est quand même la majorité et le Président qui ont donné l'impulsion pour mettre 2 M€.

De même, au niveau de l'ADVB et du PTS, qui vont être à 4 M€, on a su regarder les dossiers, voir ce qui était nécessaire par rapport aux demandes et voir qu'il fallait mettre plus d'ADVB que de PTS. Quand il y a 15 M€, que l'on mette 1 M€ ou 3 M€, l'investissement va se faire, d'où l'intérêt de ne pas mettre plus de 1 M€, de participer et d'aller chercher plus d'ADVB. Avant que la politique soit mise en place, personne ne pouvait savoir comment cela allait se positionner.

Je voulais faire part de mon étonnement aussi parce que, en 2014, vous n'avez pris aucune délibération sur le FDAN. Quand on est président d'un groupe pendant quelques années, on se souvient parfois de choses comme cela. Il n'y en avait pas. Si c'était si facile que cela, pourquoi n'avez-vous pas pris des délibérations à ce moment-là ? Vous en avez pris une en 2015 – vous faisiez partie de la majorité –, le 16 février 2015 – elle est dans ma tête à vie – pour 52 M€ sans les financements à côté, à un mois des élections !

Soyez cools. Reconnaissez ce que la majorité fait et l'attention que nous avons auprès des maires. Les maires sont très contents de l'ADVB et des PTS, ils nous le disent, les maires ruraux sont très contents. Quand nous étions au ValJoly et que notre Président a pu annoncer la politique, ils étaient très contents. Disons que nous le faisons ensemble, mais n'essayez pas de tout vous accaparer et de dire que, si vous n'étiez pas là, jamais nous n'aurions eu l'idée de mettre cela en place.

**M. le Président.-** Le Président NOTEBART, qui était un grand homme, disait que, quand l'enfant était beau, il ne manquait pas de pères.

**M. DULIEU.-** Quand on critique, on se fait agresser et, quand on fait des propositions, on se fait agresser.

**M. POIRET.-** Quant à la transition écologique, l'ADVB et le PTS ne peuvent pas être le fourre-tout. Si, un jour, une politique est mise en place, elle le sera dans le Nord durable, mais on ne va pas tout claquer dans l'ADVB et le PTS.

On est quand même cette année à 47 M€ de crédits de paiement. Je me demande même si vous n'allez pas voter le budget.

En ce qui concerne Bertrand RINGOT, je vois que ce n'est pas lui qui a écrit l'intervention. C'est Martine FILLEUL.

**M. RINGOT.-** Je suis d'accord.

**M. POIRET.-** Sinon, je serais déçu que le maire d'une commune aussi importante que Gravelines ne réagisse pas en termes de gestion par rapport au fait que, lorsqu'on fait un emprunt, on rembourse les intérêts mais aussi le capital. Il n'y a pas que les intérêts qui comptent.

Vous dites : « vous avez fait 204 M€, vous mettez 291 M€. Vous allez peut-être en faire en fin de compte 230 M€ ou 240 M€ ». En ce qui nous concerne, la seule différence, c'est qu'on a une partie de cash et une partie d'emprunt. En 2015, vous étiez à 270 M€ d'emprunts et 30 M€ de cash et on était dans une année électorale. Vous vous êtes dit : « on charge la barque », il fallait mettre 300 M€ mais quand on met 300 M€, on investit 300 M€. Nous, on ne fera pas cela et j'ai été clair en commission. Je l'ai dit, on aurait pu annoncer 340 M€ ou 350 M€, mais, après, il faut les produire. Si on ne les produit pas, cela ne sert à rien. On ne fait pas d'affichage politique, je voulais vous rassurer là-dessus. Ce qu'on a inscrit, on va le faire.

Deuxième point important, vous dites qu'on n'a pas anticipé les investissements. Quand vous avez la tête dans le guidon et qu'il vous manque quelques millions quand vous arrivez, vous ne pouvez pas commencer à penser aux investissements et aux gros investissements.

Notre président au congrès des maires à Douai a dit aux maires : « je ne peux pas vous donner d'argent, mais je vais vous apporter une aide avec des techniciens du Département, pour qu'ils viennent vous aider à faire du développement économique, à faire des investissements ». À cette époque-là, il était hors de question de penser à faire des investissements tels que le programme est maintenant arbitré. On ne dépense pas l'argent qu'on n'a pas. Vous pouvez anticiper et dire « on va faire » – et je vais revenir après sur le projet de territoire qui est une merveille –, cela ne sert à rien de faire des effets d'annonce si on n'a pas les moyens de les payer ou si on ne les paye que grâce à l'emprunt.

Vous dites qu'il faut continuer à aller à l'emprunt. Les chiffres sont implacables. Vous étiez à 13 années de désendettement !

**M. RINGOT.-** On parle de maintenant.

**M. POIRET.-** En 2015, quand on est arrivé, vous étiez à 13 années. Si on ne résout pas le problème pour arriver à 6 années, si on ne négocie pas avec les banquiers pour leur montrer notre stratégie tous les ans, si on ne va pas négocier les 200 M€ à la BEI où il restait à l'époque 45 M€ à aller chercher, la BEI ne nous donne pas les 45 M€. Vous étiez dans le rouge ! Les chiffres sont implacables.

C'est pourquoi le désendettement était vital. Aujourd'hui, les banquiers sont prêts à nous prêter de l'argent. On a assaini les choses, on redémarre l'investissement, on va investir plus. On n'est pas en campagne électorale, on ne fait pas de l'intox, on ne fait pas des présentations en disant qu'on va faire 300 M€ ou 350 M€.

Je pense que, au fond de vous, vous le savez très bien. Sinon, ce serait une déception pour moi parce que, au bout de cinq ans, je n'aurais pas réussi à vous convaincre.

Dernier point, cher Frédéric, sur le contrat de territoire dont je dis que c'est une merveille, je t'encourage à aller regarder ce qui est dedans, à aller voir où il y a un +, deux +, trois + et ce qui a été fait en ADVB et PTS. Tu verras qu'on a bien travaillé, qu'on a bien permis aux communes de choisir ce qu'elles souhaitent faire et non pas le catalogue énorme – je l'ai gardé dans ma mairie – que l'on n'aurait jamais pu mener à bien. De mémoire, je ne vais pas donner de chiffres, mais il fallait mettre sur la table des centaines de millions d'euros en financement au niveau du Département. Il faut regarder ce qui s'est passé pendant les années précédentes.

Voilà, Président, ce que je souhaitais dire sur l'aménagement du territoire.

**M. le Président.-** Merci.

Sans vouloir transformer l'assemblée départementale en un lieu de débat sur l'arrondissement de Douai, je donne la parole au Président BEAUCHAMP qui l'a demandée.

**M. BEAUCHAMP.-** Merci, Monsieur le Président.

Je pense que l'ancien Président du groupe UPN a une mémoire défaillante. En effet, lorsqu'il rappelle les votes des groupes, sous l'ancien mandat, il doit savoir – je ne veux pas l'accuser de mauvaise foi – que le groupe communiste ne votait pas en fin de mandat le budget aménagement du territoire.



**M. POIRET.-** Vous votiez le budget.

**M. BEAUCHAMP.-** Je vous invite à revoir les interventions du groupe communiste à cette époque.

En ce qui concerne les nouvelles politiques en direction des communes, vous parlez du Douaisis, Monsieur le Président, nous avons été réunis en tant que conseillers départementaux, arrondissement par arrondissement. Les services nous ont présenté les lignes directrices des futures politiques de subventionnement pour les projets intercommunaux et on a balayé les aides en direction des communes rurales. J'ai moi-même dit à Christian lors de cette réunion que ce n'était pas possible, que cette politique ne pouvait pas voir le jour. Je pense que si l'ensemble des élus en ont la mémoire – et c'est quand même assez récent –, ils se souviendront de ce qui avait été proposé par les services. À la suite de ces échanges, est arrivée une politique ADVB pour aider les petites communes et c'est une très bonne chose. Notre collègue Isabelle ZAWIEJA-DENIZON a donc fait des propositions dans son intervention concernant la transition écologique. Cela me paraît essentiel aujourd'hui ; je ne vous rappelle pas les débats que nous avons eus sur la transition écologique et sur l'alerte climatique que nous connaissons.

Par conséquent, il est logique que les groupes politiques fassent des propositions. Il semblerait dans cet hémicycle, avec certains Vice-présidents, que les propositions que nous faisons ne conviennent pas et que, lorsque nous critiquons des politiques, cela ne convienne pas non plus. Je pense donc qu'il y a quand même un problème d'organisation dans cet hémicycle où chacun a le droit de proposer et où chacun a le droit de critiquer. On accepte ou pas, mais c'est la règle de la démocratie !

**M. le Président.-** Christian.

**M. POIRET.-** On accepte tout dans cet hémicycle mais je demande simplement qu'on ne tire pas toutes les couvertures, de même sur le terrain. Quand je parle des AIL – politique qu'on va faire évoluer de 30 % – et que j'ai le retour d'un conseiller départemental PC qui dit « c'est grâce à nous », on ne peut pas accepter ce genre de chose.

**M. BEAUCHAMP.-** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. POIRET.-** On peut tout entendre, mais reconnaissez également le travail qui est réalisé par la majorité. Et Isabelle le sait très bien.

**M. DULIEU.-** Ne soyez pas une majorité oppositionnelle.

**M. le Président.-** Mes chers collègues, que l'opposition fasse des propositions, c'est son droit le plus strict ; qu'on ait le droit de les entendre, c'est notre droit le plus strict ; qu'on ait le droit éventuellement de les mettre en œuvre, c'est également notre droit le plus strict. Je me souviens d'avoir été traité par Bernard DEROSIER...

**M. MANIER.-** Lui, c'est lui. Nous, c'est nous.

**M. le Président.-** Chaque fois que Bernard DEROSIER est à mes côtés, je lui propose de prendre la parole, comme il l'a d'ailleurs très bien fait lors des 30 ans de la coopération transfrontalière. Je dis donc cela sans aucune acrimonie, mais, un jour il m'a dit « vous, l'opposition, vous êtes la mouche du coche » ; bref, vous ne servez à rien. Ce n'est pas ma conception de l'opposition. J'ai été trop longtemps dans l'opposition pour avoir cette conception de l'opposition.

Les propositions des uns et des autres, bien évidemment, je les écoute, elles m'intéressent et, si elles me paraissent effectivement particulièrement pertinentes, on fait tout pour les mettre en œuvre et, après, la décision est une décision collective.

**M. DULIEU.-** Voilà !

**M. le Président.-** On me disait aussi à l'époque : « vous n'avez rien à dire parce que vous n'avez pas voté le budget ». M'avez-vous déjà entendu une fois, lors d'une inauguration, faire ce genre de déclaration ? Non. Bernard avait et a toujours beaucoup de qualités, mais il avait aussi quelques défauts. Je lui disais : « Ton problème est que tu es comme il y a 20 ans et comme tu seras dans 20 ans »

Je me souviens d'anecdotes. Un jour, il y avait eu une violente dispute entre lui et un conseiller départemental de mon groupe qui était Jean-Claude DEBUS et tout était stoppé. J'étais au Sénat, on m'a téléphoné, il a fallu que je rentre. Je vois encore Didier MANIER et Patrick KANNER. Je disais à Bernard : « Tu as tous les pouvoirs ici, tu as une majorité considérable, tu fais ce que tu veux. Au moins, sois raisonnable. » Je ne sais plus si c'est Patrick ou Didier qui lui disait « écoute ce que te dit Jean-René ». Quelquefois, il nous arrivait et il nous arrive toujours de nous rejoindre.

Je vous rassure. Nous sommes attentifs aux propositions de l'opposition, qu'elles viennent du groupe socialiste ou du groupe communiste. J'espère que, après 2021, il en sera de même quels que soient ceux qui seront aux commandes. Je serais très heureux que, globalement, la composition de cet hémicycle soit la même – sur les variantes, chacun choisit – de ce qu'elle est aujourd'hui. Ce sera le boulot des uns et des autres d'essayer d'y contribuer.

Max-André PICK et Patrick VALOIS ont certainement quelque chose à dire.

**M. PICK.-** Sur les éléments que Jean-Claude DULIEU nous proposait, je suis d'accord. On va arriver à trouver des solutions, mais ce n'est pas simple. Sur la réhabilitation thermique, on est d'accord, l'effort est fait, Nord Equipement Habitat Solidarité a vraiment trouvé sa cible. Vous le verrez demain dans la délibération, j'essaierai d'en faire un bilan. Je crois que 45 % des aides qui sont apportées restent sur la transition énergétique des logements.

Effectivement, il ne faut pas opposer cela à la construction de logements neufs. Je vous rejoins, ce n'est pas simple parce que, logement neuf, cela peut vouloir dire étalement urbain, ce qui n'est pas forcément une bonne chose, vous l'avez souligné et je partage tout à fait votre avis. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas en faire en ville ou dans des villages. Il y a un peu plus de 15 jours, j'étais à Ors où j'ai inauguré neuf logements individuels dans le cœur du village. Nous étions là sur un projet extrêmement intéressant. C'est plus compliqué à faire que d'utiliser une terre agricole sur laquelle on va s'étendre assez facilement, mais il faut que l'on aille vers cela,

En ville, nous devons aller sur nos friches, elles sont nombreuses. Le logement vacant dans le département du Nord est un mal endémique et considérable. Un article de La Voix du Nord il y a environ un mois en faisait d'ailleurs un état des lieux extrêmement intéressant. 11 % des logements du département du Nord sont vacants.

Quand on dit qu'il faut construire du neuf à tout prix, je dis oui, mais avec quelques nuances. Est-ce qu'on n'irait pas aussi et peut-être d'abord sur le logement vacant ?

À Avesnes, c'est 1 000 logements vacants. À Roubaix, c'est 5 000 logements vacants. Avant de penser à construire forcément du neuf – et quel neuf voulons-nous construire ? C'est un autre débat –, regardons dans la réhabilitation.

La difficulté est que, en général, ces logements appartiennent à des propriétaires privés et que vous vous heurtez à un droit qui nous protège tous, qui est le droit de propriété mais qui, dans un certain nombre de cas, est un véritable frein aux politiques que nous évoquons.

Je l'évoquais avec le ministre du Logement, Julien DENORMANDIE, lorsqu'il est venu à Roubaix il y a deux mois. Je pense que, dans certains secteurs, il faudrait une zone de non-droit de la propriété – j'exagère dans le propos, mais vous comprenez ce que je veux dire. On doit pouvoir beaucoup plus facilement acquérir des logements vacants dont les propriétaires ne s'occupent plus, on doit pouvoir beaucoup plus facilement aller sur des logements dont les propriétaires n'ont plus les moyens de s'occuper et le fait qu'on ne puisse pas faire tout cela et que cela prenne un temps fou est très compliqué.

Il faut savoir que, lorsqu'un logement a été abandonné par un propriétaire, la procédure pour considérer que c'est un bien sans maître est d'au moins trois ans. Ce n'est pas normal. On devrait faire des délais beaucoup plus courts, quitte à prévoir des enveloppes financières déposées à la trésorerie ou chez un notaire pour que, si le propriétaire venait à se remontrer, on puisse l'indemniser le moment venu. Pourquoi nous faire attendre autant de temps que cela ?

Concernant Partenord, on construit quand même 600 à 700 logements neufs par an. Ne croyez pas que l'on se soit mis en dehors de l'affaire. On devrait sans doute atteindre en moyenne 800 logements neufs par an dans les années qui viennent. On avait un peu baissé la voilure à cause de la RLS. Vous le savez et nous avons, vous et nous, les mêmes positions sur cette idiotie qu'était la RLS, je le répète à chaque fois que j'en ai l'occasion.

J'en conclurai en disant que, bien volontiers, lors d'une prochaine commission, nous ferons un bilan des investissements de Partenord sur l'ensemble de ces dispositifs.

La dernière convention Partenord - Département du Nord porte tout à fait sur la réhabilitation thermique des logements de Partenord, sur la construction de logements neufs et l'accentuation des politiques de Partenord en milieu rural pour la construction neuve. On est donc très exactement dans les priorités et les préoccupations qui sont les vôtres.

**M. le Président.-** Merci.

Patrick VALOIS.

**M. VALOIS.-** Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots pour remercier les intervenants et en particulier le Groupe Union pour le Nord pour son soutien.

Je voudrais revenir sur l'intervention de Madame ZAWIEJA-DENIZON. En détaillant un peu les problématiques de ruralité, vous êtes revenue sur l'agriculture, sur les questions d'éloignement, sur les questions d'aide aux communes ou aux agriculteurs – en sachant qu'elles ne sont plus de notre domaine d'intervention – et sur les questions de transport. Je me disais en vous écoutant que toutes ces problématiques ont été clairement identifiées et nous nous sommes dotés d'un certain nombre d'outils, de délibérations qui nous permettent d'intervenir sur ces différentes thématiques.

Sur l'agriculture, on a évoqué l'approvisionnement local. Sur la question du transport, on a cette délibération mobilité qui nous permet d'intervenir, même si vous évoquez un chiffre de 0,3 M€ qui doit être un peu corrigé avec l'appel à projets qui fait partie de cette délibération. Concernant l'éloignement, on a les Maisons France Services qui vont se déployer sur le territoire, on a évoqué le territoire de l'Avesnois et ce bus multiservice. Concernant les aides aux communes, on a ces politiques ADVB.

Il y a l'éternelle question de cette transversalité et de la détermination d'un chiffre précis.

Je vous dirai franchement que, pour moi, c'est secondaire. Que le budget d'intervention du Département pour les communes soit affecté à la délégation ruralité ou qu'il le soit à la délégation du Premier vice-président, pour moi, c'est plus une question de cohérence. Il paraît complètement cohérent aujourd'hui de voir affecter ces sommes à la délégation de Christian POIRET et, après, on retrouve cette question de transversalité dans énormément de domaines qui ont d'ailleurs été cités : on peut difficilement évoquer notre politique cyclable sans évoquer la politique voirie parce que c'est en partie là que cela se passe ; on peut évoquer la transversalité ne serait-ce qu'entre la ruralité et l'environnement. Tout cela est complètement naturel. On tient vraiment à aborder ces deux délégations sous l'angle de cette transversalité. Ce n'est pas un mot, c'est un fait. Par conséquent, la question des chiffres me paraît, d'une certaine manière, secondaire.

Un autre point a été évoqué par Monsieur VANDEWALLE, la question de la démocratie participative, qui ne concerne pas forcément directement ma délégation.

Je voulais évoquer autour de cela les méthodes qui sont employées et je donnerai deux exemples.

Premier exemple, la délibération mobilité en milieu rural. La délibération a été organisée autour d'une concertation sur les territoires, concertation qui a rassemblé beaucoup de monde, des élus, des acteurs associatifs. Ils n'étaient pas là pour écouter, mais pour nous faire des propositions. On s'est enrichi de ces propositions et cela a vraiment été un moment extrêmement intéressant. On s'était engagé à retourner sur les territoires, on l'a fait. C'est une forme de démocratie participative.

Autre exemple, sur la délibération de Nord durable, on a souhaité de la même manière mettre en place un comité de suivi qui va impliquer l'ensemble des groupes politiques de cet hémicycle. On le fera et on compte sincèrement sur votre implication. Lorsque vous évoquiez une vision pluriannuelle en matière d'environnement, on compte également sur votre implication sur ces différentes questions.

Pour terminer, je voulais vous dire que, lorsqu'on a souhaité faire en sorte que nos espaces naturels soient des espaces utiles, on l'a décliné en un certain nombre de points. On a évoqué l'utilité sociale. Je voulais revenir très rapidement sur cette utilité sociale ; j'ai eu l'occasion la semaine dernière de me rendre à l'EPSM d'Armentières où, en collaboration avec les soignants et avec les dirigeants de cet établissement public de santé mentale, nous souhaitons vraiment renforcer notre partenariat sur les questions de l'autisme. Ils sont très demandeurs parce qu'ils constatent clairement les effets positifs du contact avec la nature de ces jeunes qui sont atteints de trouble autistique.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques précisions que je souhaitais apporter.

**M. le Président.-** D'autres Vice-présidents souhaitent-ils intervenir ? (*Aucun*).

Je vais donc conclure rapidement sur ce point.

Patrick VALOIS m'a retiré un peu ce que je souhaitais dire sur la démocratie participative, mais je suis totalement d'accord avec lui. C'est comme la langue d'Esopo, cela peut être la meilleure ou la pire des choses, il faut donc faire attention. Je l'ai vécu, je l'ai même pratiqué il n'y a pas si longtemps lorsque cette initiative avait été développée, avec les cantons qui mettaient en place des commissions cantonales de concertation. Dans mon propre canton, je me suis retrouvé rapidement avec les militants de parti auquel j'appartenais à l'époque et je me suis dit que ce n'était pas cela, qu'il fallait échapper au fait de retrouver soit les incontournables que l'on a chacun dans nos mairies respectives, soit nos militants. J'ai beaucoup de respect pour les militants, la question n'est pas là. C'est un exercice qui est quand même compliqué, un exercice qui est certainement fécond, mais vraiment complexe. C'est vrai que cela n'a pas été une orientation fondamentale de ce mandat.

Je voudrais vous dire deux mots sur le SDIS.

Un sapeur-pompier, c'est une étiquette qui recouvre des réalités extrêmement diverses. D'abord, il est soit professionnel, soit volontaire et les intérêts des uns et des autres ne sont pas exactement les mêmes. Je me souviens dans cet hémicycle – puisque c'est ici que l'on se réunit pour les conseils d'administration du SDIS – d'altercations verbales rudes – et c'est un doux euphémisme – entre les représentants des professionnels et les représentants des volontaires. Cela montre bien que ce n'est pas exactement les mêmes intérêts qui sont en jeu.

Je trouve également que, dans notre département, il n'y a pas assez de volontaires et qu'on n'a pas fait les efforts nécessaires pour multiplier le nombre de volontaires. Je l'ai dit au conseil d'administration du SDIS, je vais prendre des initiatives dans le Département où il y a très peu d'agents qui sont en même temps volontaires du SDIS et, ayant pris l'initiative, je serai un peu plus fort pour aller voir le futur Président de l'association des Maires du Nord et lui dire « vous devez faire le même effort ». Quand j'étais maire, il y avait au moins une vingtaine de sapeurs-pompiers volontaires dans ma commune ; aujourd'hui, s'il en reste un ou deux, c'est le grand maximum. C'est peut-être parce que les communes sont confrontées aujourd'hui à des problèmes financiers beaucoup plus complexes que ce n'était le cas il y a 20 ans. Il n'en reste pas moins que les communes sont avec les intercos financeurs du SDIS pour moitié et que leur intérêt comme l'intérêt du Département est que l'on puisse avoir un pourcentage de volontaires qui soit grosso modo conforme à la moyenne nationale. On est très en dessous de la moyenne nationale.

Par ailleurs, le sapeur-pompier est représentant syndical ou pas. Ce n'est peut-être pas politiquement correct, mais, pour moi, ce n'est pas parce qu'il y a un sapeur-pompier professionnel représentant syndical de la CGT que je considère que tout ce qu'il dit est vérité d'évangile.

Sur les problèmes du SDIS, on a quand même terriblement avancé. On a avancé bien au-delà – ou bien en deçà, comme vous préférez – de ce que souhaitait la chambre régionale des comptes. La chambre régionale des comptes a eu un rapport assassin sur le SDIS du Nord, disant : « Il y a trop de monde, il ne faut surtout pas en embaucher davantage. Il faut fermer des centres d'incendie et de secours parce qu'il y en a trop. Les dépenses de fonctionnement sont trop importantes ; sur les dépenses d'investissement, vous n'arriverez plus à faire face. Vous avez construit des centres d'incendie et de secours beaucoup plus luxueux que ce que vous auriez dû faire ». Bref, c'était une attaque en règle de la première à la dernière page.

J'ai essayé de faire la part des choses. La chambre régionale des comptes a d'abord des volontés d'équilibre financier forcenées. J'ai refusé totalement certaines instructions de la chambre régionale des comptes comme celle qui consistait à vouloir nous faire supprimer des centres d'incendie et de secours qui, par hypothèse, étaient d'ailleurs des centres de volontaires et j'ai dit que, chaque fois que le nombre de volontaires sera suffisant, que l'entraînement des volontaires sera également suffisant pour assurer la sécurité, même s'il y a très peu de kilomètres entre le centre A et le centre B, je ne supprimerai ni l'un ni l'autre. Je pense qu'il faudra continuer à agir de cette manière.

C'est vrai que l'on a peut-être eu quelques problèmes parce que, là aussi, la santé financière du SDIS était chancelante. Je ne comprends toujours pas pourquoi, un an ou deux avant 2015, un conseil d'administration du SDIS, certainement à l'unanimité et donc certainement avec des représentants de ma famille politique, a décidé que l'on donnait aux sapeurs-pompiers le maximum possible en indemnités ; tous à 8 en matière d'indemnités, qu'ils soient sapeurs-pompiers de deuxième classe – puisque, à l'époque, cela existait encore – ou qu'ils soient directeur départemental de leur service d'incendie et de secours. C'est quelque chose que je n'ai jamais compris. Des indemnités sont faites pour évoluer en fonction des responsabilités que prennent les gens, des lieux où ils acceptent d'aller travailler. C'est peut-être moins plaisant – pardonne-moi, Marie-Annick – d'aller à Avesnes que d'aller à Lille et on a beaucoup de mal à trouver des chefs qui acceptent d'aller dans l'Avesnois ou dans le Cambrésis. Tout cela n'est pas réellement normal. Or, on a perdu tout argument financier qui serait de dire « si vous acceptez de partir sur tel endroit, votre niveau d'indemnisation pourra être augmenté ».

Tout cela aboutit à des situations qui sont un peu abracadabrantesques.

Soraya FAHEM nous disait en lieu et place d'Henri GADAUT qu'il y a des conditions de rémunération qui ne sont pas convenables. Ce n'est pas vrai, je ne peux pas accepter cette critique. L'observatoire des collectivités territoriales a donné les salaires nets moyens de la fonction publique territoriale comparés aux salaires nets moyens des SDIS ; il y a nationalement une différence de plus de 700 € par mois sur le salaire net. C'est quand même considérable et je suis convaincu que, dans le département du Nord, cette différence est encore nettement plus importante tout simplement parce qu'on est le seul département à avoir ces indemnités au taux maximum.

Quand j'ai vu les sapeurs-pompiers venir me dire : « Monsieur le Président, on pensait que c'était un avantage acquis et on a contracté nos prêts pour acheter nos maisons ou nos voitures en tenant compte de cette indemnité au niveau maximum », j'ai fait du MACRON avant MACRON. J'ai dit : « vous allez garder votre indemnité, aussi longtemps que le préfet ne m'obligera pas en déférant les délibérations au tribunal administratif à faire autrement, et on va dire aux autres, à ceux qui n'étaient pas encore sapeurs-pompiers, que c'est fini ». De cette façon, c'est un contrat tout à fait naturel, ils savent à quoi ils s'engagent lorsqu'ils deviennent sapeurs-pompiers professionnels. C'est ce que nous avons fait et, globalement, cela a été assez bien compris par les sapeurs-pompiers. La CGT n'est pas d'accord et dit régulièrement que c'est scandaleux parce qu'ils font le même métier

et qu'ils ne sont pas payés de la même manière. Je réponds toujours que le principe d'égalité ne consiste pas à traiter tout le monde de la même manière, mais à traiter de la même manière des gens qui se trouvent dans des situations identiques. Le fait d'avoir été nommé à telle date ou après telle date est une différence qui permet de discriminer au niveau de la rémunération.

Je ne rétablirai jamais, comme on me le demande, la totalité des sapeurs-pompiers sur les taux maximums d'indemnisation et je laisserai le temps faire en sorte que l'on en revienne à une conception plus saine de ce que doit être à mon avis une indemnité qui doit être fondée au moins en partie sur la manière de servir.

Je voudrais ajouter également un nom aux centres d'incendie et de secours qui ont été cités, c'est celui de Saint-Amand-les-Eaux. J'ai reçu un courrier d'Éric RENAUD. Je reconnais qu'il a raison. On ne va pas refaire le Larzac pour faire 150 expropriations, sinon on y sera encore dans quelques années.

**M. RENAUD.-** On a un beau terrain qui nous appartient.

**M. le Président.-** C'est sûr, mais je voudrais quand même vérifier qu'il n'est pas inondable dans des conditions qui le rendent impropres à sa destination. Si ce n'est pas le cas, ce sera sur ce terrain-là.

**M. RENAUD.-** Ce n'est pas le cas. On a prévu d'y construire des choses dessus.

**M. le Président.-** Je me souviens de la Région qui a voulu construire une salle de sport sur le site de l'actuel collège Paul Duez à Cambrai qui s'est effondrée juste après avoir été terminée. Il y a parfois ce genre de difficulté qui nous a amenés à aller construire notre nouveau collège ailleurs et cela nous a d'ailleurs coûté très cher, à nous et à la Communauté du Cambrésis, pour faire en sorte que même cet autre terrain soit renforcé pour qu'on puisse y construire. Il faut savoir que Cambrai, c'est un gruyère, mais ce n'est pas une raison pour envoyer les Cambrésiens à Valenciennes pour les collèges.

Quant à la Sainte Barbe, je pense aussi que, la plupart du temps, elle s'est passée d'une manière convenable. Je trouve que les relations avec les sapeurs-pompiers sont, pour 99 % d'entre eux, totalement correctes, partenariales, on essaye d'avancer et ils le savent bien.

C'est vrai que, même à Cambrai, on n'a pas fait ce qu'on avait fait à Marcq-en-Barœul ou à Caudry, c'est-à-dire des chambres particulières – je ne suis pas sûr qu'ils y tiennent, il y a aussi un esprit d'équipe et de groupe qui peut se développer dans des dortoirs. À Cambrai, on a également supprimé le terrain d'atterrissage pour hélicoptère ; il n'y a plus d'hélicoptère, à quoi bon avoir un terrain d'atterrissage ; cela n'en sera pas moins un centre d'incendie et de secours digne de l'importance du travail qui est fait par les sapeurs-pompiers.

Au prochain mandat, il faudra aussi penser à la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Dunkerque et on la lancera avant mars 2021. C'était un peu un deal que j'avais avec le Président de la Communauté urbaine qui m'avait dit dans un premier temps qu'il avait vraiment besoin de l'aide du Département pour DK'Plus, mais qu'il faudrait figer le fait que Dunkerque soit une priorité du mandat suivant. J'avais promis au Président de la CUD, maire de Dunkerque, de le faire et je le ferai.

Mes chers collègues, je propose que l'on fasse une pause quelques instants et que l'on revienne pour terminer.

*(La séance, suspendue à 20 heures 07.)*

*(La séance est reprise à 20 heures 30.)*

**M. le Président.-** Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Nous allons passer aux explications de vote et au vote sur le projet de budget primitif.

### III. Débats thématiques sur le projet de budget

**M. le Président.-** Dans les explications de vote, Charles BEAUCHAMP sera le premier intervenant.

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Ce budget s'élève à 3,1 Md€ répartis en 2,6 Md€ de fonctionnement et 444 M€ d'investissement. Il est le dernier qui sera débattu dans le cadre de ce mandat. En effet, comme vous l'avez annoncé, Monsieur le Président, le budget 2021 ne sera pas présenté en assemblée dans l'attente du renouvellement de mars 2021.

La présentation du dernier budget est l'occasion pour votre majorité de confirmer sa politique dominée par des exigences gestionnaires et austéritaires, même si certains budgets thématiques connaissent cette année une augmentation, mais c'est pratique courante à la veille d'élections. Toutefois, malgré ces augmentations, dans la plupart des cas, ces budgets n'atteignent pas le niveau de 2015.

Ce débat est pour nous, groupe communiste, l'occasion de réaffirmer notre refus de certaines de vos orientations.

Vos choix ne sont ni inéluctables, ni dictés par un quelconque impératif qui s'imposerait par la force des choses. Votre rhétorique, selon laquelle les décisions prises par l'exécutif départemental étaient inévitables pour échapper à la mise sous tutelle préfectorale, porte une volonté de clore le débat. Elle a l'avantage de vous dédouaner de vos responsabilités politiques vis-à-vis des Nordistes. Justifier l'ensemble des coupes budgétaires et l'augmentation de la fiscalité que vous avez décidée par la menace de la banqueroute, c'est la solution de facilité, mais la ficelle est grossière. En effet, c'est accorder bien peu d'intelligence critique aux Nordistes et à tous vos contradicteurs.

C'est donc en brandissant frénétiquement le risque totalement factice de la faillite du Département que votre majorité a décidé du rétrécissement ou de la suppression de politiques publiques départementales.

Je peux citer pêle-mêle la suppression du Pass'sport et du chéquier Jeunes, la baisse du subventionnement départemental envers les centres sociaux, la réduction des dotations versées aux EHPAD au titre de l'hébergement, la baisse des subventions aux associations culturelles, le coup de frein porté aux travaux de réhabilitation et de construction des collèges, la baisse de moitié des dotations pédagogiques aux collèges, la mise en œuvre d'une politique ressources humaines rendant plus difficiles les conditions de travail.

Evidemment, vous avez toujours pris soin d'habiller ces restrictions budgétaires par des discours bien rodés, par exemple sur la transformation et la diversification de l'offre en matière d'enfance, de handicap, d'autonomie. Si certaines évolutions sont bien sûr positives, nous ne sommes pas dupes. Le point de départ de ces mutations a résidé dans la volonté de faire des économies.

Vous avez développé de nouveaux dispositifs, de nouveaux outils de politique publique, de nouvelles offres qui coûtaient moins cher. Vous avez ensuite construit un argumentaire expliquant en quoi vos nouveaux dispositifs et solutions étaient novateurs et souhaitables.

Ainsi, derrière le vernis solidaire et inclusif de votre discours, nous voyons surtout une majorité dont la doctrine est la recherche d'économie.

À l'appui de vos propos catastrophistes sur la situation du Département en 2015, les Nordistes, les communes, les associations du territoire et les agents départementaux ont dû se sacrifier, se serrer la ceinture pour participer à cette grande opération de sauvetage. Sachez que nous condamnons votre posture qui veut faire passer pour subie une politique en réalité choisie.

Nous affirmons que vos choix politiques vous appartiennent pleinement et que nos orientations, nos priorités et notre gestion auraient été différentes. Votre discours est bien rodé mais simplificateur, il consiste à répéter que votre gestion serait vertueuse et efficace et que toute alternative serait déraisonnable et dispendieuse. Ce discours ne trompe personne tant il relève de la subjectivité et de la caricature.

Si nous avons la lucidité de reconnaître le caractère défavorable du cadre national, nous martelons que cela n'exonère en rien la majorité départementale des orientations dont elle a décidé, puisque d'autres conseils départementaux dans les mêmes circonstances ont maintenu leur niveau d'investissement et ont continué à mener des politiques sociales de haut niveau.

Comme nous le disions, le contexte reste marqué par une remise en cause d'une ampleur inédite par l'État des ressources des collectivités locales et des compensations perçues au titre de dépenses relevant de la solidarité nationale. L'asphyxie des finances locales engagée sous la présidence de Nicolas SARKOZY, puis aggravée sous la mandature de François HOLLANDE est confirmée par les contrats de Cahors décidés en 2017 par Emmanuel MACRON. Mais votre responsabilité dans l'amplification de l'austérité est forte. En effet, alors que le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement négocié avec le préfet s'élevait à 1,35 % pour le Nord, votre majorité a limité en 2018 la progression des dépenses réelles de fonctionnement à 0,87 % seulement par rapport à 2017.

Toute la preuve est faite que votre couleur politique est bien celle de l'austérité, quitte à tirer un trait sur la mise en place de politiques protectrices.

Cette austérité s'appuie également sur un sous-investissement que vous pourrez difficilement contester. La priorisation du désendettement au détriment de l'investissement n'est pas un choix d'avenir, surtout au taux actuel des emprunts. C'est même une erreur.

Vous avez décidé pour 2020 d'augmenter ce niveau d'investissement à hauteur de 291 M€ contre 240 M€ dans le BP 2019. Evidemment, nous trouvons intéressante cette hausse de 50 M€.

Permettez-nous tout de même de rappeler que ce niveau d'investissement est faible, pour ne pas dire faiblard. En effet, comme nous l'avons démontré à l'occasion du débat d'orientations budgétaires le 18 novembre, ce que le Département du Nord investit par habitant est bien inférieur à ce qui se pratique dans de nombreux autres départements.

Faut-il rappeler que le département du Nord est le plus peuplé de France avec 2,5 millions d'habitants et que, à ce titre, il devrait présenter le budget d'investissement parmi les plus élevés de tous les départements. Or, ce n'est pas le cas. Vous investissez moins que les Départements des Bouches-du-Rhône et de Seine-Saint-Denis, départements comparables au nôtre.

Vous consacrez une part importante de la section d'investissement à rembourser la dette (35 % contre 65 % dédiés à l'investissement réel). Si l'on compare avec d'autres départements, en prenant pour référence leur budget primitif 2019, il se dégage très nettement que le Nord a adopté une stratégie à contre-courant. Même certains Départements de votre couleur politique ont choisi d'investir massivement et de consacrer une part majoritaire à l'investissement réel plutôt qu'au remboursement de la dette. Par exemple, en 2019, le Département des Bouches-du-Rhône consacre 92 % à l'investissement réel et 8 % au remboursement de la dette.

D'ailleurs, vous vous félicitez que l'encours de dette du Nord soit de 469 € par habitant en 2019, en dessous de la moyenne des Départements de la même strate (566 € par habitant). Encore une fois, ce serait très bien si cette stratégie de désendettement était plus modérée et plus équilibrée en faveur de l'investissement réel.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, on constate une inversion des normes avec la péréquation horizontale qui prend le pas sur la péréquation verticale. La péréquation entre collectivités, même si elle trouve par certains côtés des justifications, ne peut en aucun cas remplacer la péréquation de l'État vers les collectivités. Les DMTO ne sont en aucun cas des garanties de stabilité pour une construction budgétaire. Notre collectivité doit retrouver un levier fiscal comme toutes les collectivités et, pour cela, une refonte de la fiscalité garantissant un véritable partage des richesses est une urgence dans ce pays.

Monsieur MACRON et son gouvernement ont sans doute toujours la volonté de supprimer le niveau institutionnel de proximité que sont les Départements. En effet, entre le BP 2019 et le BP 2020, les dotations et compensations de l'État diminuent de 2,7 M€, soit moins 0,4 %. La DGF, qui représente environ 80 % de ces dotations, diminue de 2 M€ par rapport au budget 2019.

Ainsi, la péréquation verticale est largement mise à mal. On le constate concernant les MNA et les allocations individuelles de solidarité. Désormais, l'État ne finance plus les AIS qu'à 48 % contre 52 % pour le Département ; c'est inadmissible ! Face à cette démission de l'État, votre exécutif n'émet pas d'exigence réelle vis-à-vis du gouvernement. Alors, comment espérer un changement de situation ?

Pour ce qui est de la fiscalité directe qui représente 29 % des recettes de fonctionnement, nous souhaitons revenir sur la réforme de la fiscalité locale. La perte de la taxe foncière au profit du bloc communal a pour conséquence la perte de la capacité d'agir des Départements qui seront tributaires de la bonne volonté du gouvernement à compenser réellement avec une part de TVA, l'impôt le plus injuste.

Le BP 2020 montre que la taxe foncière représente 58 % des recettes de fiscalité locale directe : 463 M€ de taxe foncière sur un total de 800 M€ de fiscalité directe.

En plus de cela, les chiffres nous confirment que c'est une recette fiscale encore dynamique, avec une progression de 12,7 M€ entre le BP 2019 et le BP 2020.

Les autres impôts directs restent quant à eux au même niveau qu'au BP 2019. L'augmentation des produits de la taxe foncière résulte, nous l'imaginons, en bonne partie de l'augmentation du taux dont vous avez décidé la hausse en 2016. Nous persistons à dénoncer cette augmentation qui a majoritairement pesé sur les ménages nordistes plus que sur les acteurs économiques. Notons d'ailleurs que l'écrasante majorité des conseils départementaux n'ont pas relevé leur taux d'imposition.

En outre, les départements de la même strate que le Nord, c'est-à-dire comptant plus d'un million d'habitants, présentent un taux de taxe foncière moins élevé : 15 % dans les Bouches-du-Rhône, 16 % en Seine-Saint-Denis, contre 19 % dans le Nord.

Les dépenses de fonctionnement sont toujours marquées par l'inflation des AIS qui sont, comme chacun le sait, des dépenses obligatoires des Départements. L'augmentation des dépenses est donc très largement portée par cette inflation et pas par un volontarisme forcené de vos politiques.

Les propos de ce matin de Monsieur le Premier vice-président concernant le nombre important d'allocataires de la PCH nous inquiètent. Ils vont inquiéter le monde du handicap. Certes, il y a une augmentation du nombre d'allocataires, mais nous ne pouvons pas concevoir que la PCH se délivre sans véritable contrôle et examens médicaux sérieux. Le handicap, synonyme de perte d'autonomie, ne peut pas être une source d'économies.

En conclusion et sans surprise, comme les Nordistes demandeurs de l'APA ou des services de la MDPH, nous estimons que le Département n'est plus là, malgré le matraquage médiatique que votre majorité entend développer.

Vous menez une politique qui épouse celle du gouvernement MACRON et, pire encore, vous avez anticipé ces politiques en conduisant dès 2015 des coupes sombres dans les budgets qui font le cœur de l'action départementale.

Nous voterons bien entendu contre ce budget 2020 qui ne marque pas de tournant dans la politique austéritaire engagée depuis 2015.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Président BEAUCHAMP.

La parole est au Président Didier MANIER.

**M. MANIER.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Vous nous avez annoncé, Monsieur le Président qu'il s'agissait du dernier budget de la mandature. Permettez-moi à mon tour d'intervenir sur votre projet de budget pour 2020, mais également de faire un premier bilan de votre action et de vos décisions depuis votre arrivée à la tête du Conseil départemental du Nord.

Depuis le début du mandat, votre majorité départementale et en particulier votre premier Vice-président chargé des finances se targuent de mieux gérer le Département du Nord que ne le faisaient leurs prédécesseurs. Que dis-je... Dans votre scénario digne d'Apocalypse Now, le Département du Nord était, avant votre arrivée, en banqueroute et mis sous tutelle par la Chambre régionale des comptes. Votre exécutif, avec Monsieur POIRET en véritable superman des finances publiques, aurait pris les décisions qui s'imposaient pour éviter la faillite.

Charles vient de le dire, la ficelle est bien grosse. Nous ne sommes pas évidemment dans une analyse objective de la situation. Je vous en prie, sortons de la caricature et essayons de dépeindre la situation avec des données factuelles.

Non, le Département n'a jamais été mis sous tutelle, ni même jamais été menacé de l'être. Il n'en a tout simplement jamais été question, mes chers collègues.

Oui, le Département du Nord, comme d'autres grands Départements millionnaires, faisait face à de réelles difficultés. Lors du congrès de l'ADF de Pau en novembre 2014, il a été confirmé que 30 Départements connaissaient des déséquilibres budgétaires importants. Les effets de la crise économique et sociale nationale, conjugués à ceux de la réforme de la fiscalité locale en 2010 avaient considérablement fragilisé les finances départementales.

Quant aux dépenses au titre des allocations individuelles de solidarité, elles avaient tout simplement explosé. Dans le Nord, les charges liées au financement du revenu de solidarité active (le RSA) versé pour le compte de l'État sont passées de 466 M€ en 2010 à 605 M€ en 2015. À partir de 2012, les dépenses de RSA ont progressé à un rythme effréné de plus de 10 % par an avec la même structure de recettes en guise de compensation. C'est le fameux effet de ciseau décrit par la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur la gestion 2010-2015 du Département du Nord. Je le cite : « La forte hausse des dépenses d'intervention sociale à partir de 2012 a eu pour conséquence, dans un contexte de faible évolution des recettes, d'avoir dégradé rapidement les équilibres financiers ».

Comment avons-nous géré la crise ?

D'abord, nous avons négocié avec Patrick KANNER auprès du gouvernement de Monsieur AYRAULT le pacte de confiance et de responsabilité qui a rapporté environ 100 M€ supplémentaires par an pour le Nord. Cette compensation a permis de rééquilibrer en 2014 les finances d'environ 30 Départements. La principale mesure a été, pour rappel, la hausse du taux de 3,8 % à 4,5 % des droits de mutation à titre onéreux (les DMTO), ce qui a permis pour le Département du Nord en 2015 de dépasser de plus de 20 M€ les recettes prévisionnelles estimées à 250 M€. Monsieur POIRET, actuel Vice-président aux finances et ancien président de l'opposition, avait alors en séance plénière du 6 janvier 2014 voté dans cet hémicycle contre l'augmentation des DMTO ! Apparemment, Monsieur POIRET, vous n'étiez pas encore à l'époque le superman des finances départementales que nous connaissons aujourd'hui.

Vous pouvez donc remercier notre clairvoyance d'hier qui vous permet aujourd'hui d'enregistrer des recettes de DMTO records estimées à 365 M€ pour 2020, selon votre document budgétaire. Il faut croire que nous n'avons pas eu tout faux sur toute la ligne.

Il est vrai Monsieur POIRET que, lorsque nous étions à la tête du Département, nous n'avons jamais accepté de glisser dans des rôles de simples comptables de la pénurie financière organisée par l'État. C'est peut-être aujourd'hui ce qui nous différencie.

Malgré les difficultés, nous avons fait le choix jusqu'en 2015 de continuer de faire de la politique, de ne pas nous résigner et d'aller au combat.



Nous avons préservé les crédits des politiques départementales affectés aux politiques sociales, mais également les crédits affectés aux politiques volontaristes de l'aménagement du territoire, de l'éducation ou encore de la culture.

Profitant de taux d'intérêt compétitifs, nous avons maintenu l'investissement à un niveau important. Il se chiffrait encore à 287 M€ en 2014 alors qu'il passe bien en dessous de la barre des 200 M€ en 2015.

La dette du Département est restée saine. Elle ne comportait pas d'emprunts toxiques et garantissait une bonne signature sur les marchés financiers.

Enfin, nous avons promis en 2011 de ne pas augmenter les impôts et nous ne les avons pas augmentés durant ce mandat. Nous avons respecté notre engagement, ce qui n'a pas été votre cas, chers collègues de la majorité.

À votre arrivée à la tête du Département en 2015, vous aviez plusieurs options et vous avez fait des choix politiques que nous respectons, mais qu'il vous revient aujourd'hui d'assumer :

- Une économie de 100 M€ dès 2016 sur l'ensemble des politiques départementales.
- Une baisse des moyens des services départementaux et une diminution drastique de la masse salariale, plus de 1 050 suppressions de postes annoncées.
- Enfin, et je crois que c'est le péché originel de votre mandature, l'augmentation massive des impôts avec l'explosion de 25,7 % du taux de la taxe foncière prélevée sur les ménages et les entreprises nordistes, un véritable coup de massue et un reniement clair et net de votre promesse électorale de ne pas augmenter les impôts. Entre la baisse des crédits sur toutes les politiques publiques et l'augmentation massive des impôts, il n'y a pas, je crois, aujourd'hui de quoi fanfaronner.

C'est ce que nous vous reprochons en somme, c'est d'avoir géré les dépenses départementales comme l'on soignait les malades au XVIIe siècle, c'est-à-dire par la saignée. Mais vous êtes surtout passé du malade imaginaire – car, encore une fois, notre collectivité départementale n'était pas en banqueroute – au misanthrope avec des décisions qui ont pénalisé nos territoires et nos services publics de proximité.

Je retiens plusieurs mesures en guise de résultat et de bilan de votre majorité départementale :

- Des reculs inacceptables en matière de protection de l'enfance avec par exemple la suppression de 700 places dans les établissements.
- La suppression de dispositifs pour la jeunesse, comme le chéquier Jeunes ou le Pass'Sport.
- La baisse de dotations aux établissements sociaux et médicosociaux dans le cadre des politiques de CPOM, imposées sans négociation, qui n'ont pas sécurisé, mais au contraire fragilisé les structures.
- La mise en œuvre d'un accompagnement à deux vitesses des allocataires du RSA avec moins de prise en charge sociale pour les plus fragiles.
- Une priorité négligée en matière de prévention santé, avec par exemple la fermeture scandaleuse des points PMI en maternité.
- Des moyens sacrifiés dans les collèges avec notamment la division par deux des dotations pédagogiques attribuées aux établissements.
- Les coupes budgétaires aux acteurs associatifs dans le domaine de la culture.
- Vous n'avez pas renforcé mais affaibli la collectivité départementale avec des réorganisations et suppressions de postes menées tambour battant qui ont engendré une déperdition des compétences et une perte de sens du travail dans les services départementaux, des retards de recrutement au service départemental d'incendie et de secours qui ne sont pas encore véritablement réglés.
- La fin des grands projets d'investissement hormis ceux lancés par l'ancienne majorité départementale.
- L'absence de véritable réflexion sur l'avenir du territoire ; quelques contrats et quelques priorités calquées sur les choix gouvernementaux, mais pas de grande vision d'ensemble pour notre département.
- Un volontarisme politique inexistant en matière de transition écologique qui est pourtant devenu l'une des premières préoccupations des Nordistes.

Vous avez cherché durant ce mandat un brevet de gestionnaire et de comptable. Vous avez surtout réussi à décrocher à nos yeux un brevet de démolisseur de l'action publique départementale. Dans quel but ?

Vous êtes entrés, depuis l'arrivée d'Emmanuel MACRON à la Présidence de la République et d'Edouard PHILIPPE à Matignon, dans une relation de séduction avec le pouvoir national. Vous passez sur tous les sujets pour les plus zélés de la Macronie. Je pense évidemment aux contrats de Cahors qui encadrent strictement les dépenses des collectivités au mépris de leur libre administration, mais que vous avez signés des deux mains. Votre document budgétaire indique clairement d'ailleurs que la maîtrise globale des dépenses hors champ social sera maintenue en 2020.

Sur ce sujet, comme sur bien d'autres, vous passez pour plus royaliste que le roi. Pour quel gain ? Jusqu'ici, le gouvernement n'a lâché que des miettes aux Départements, à l'image du plan pauvreté qui est donnant-donnant. En contrepartie, tous les combats pour une plus juste compensation des allocations individuelles ont été perdus. C'est pourtant bien le nœud du problème pour les finances départementales.

Ainsi, le reste à charge au titre des trois allocations individuelles de solidarité se chiffre encore pour le Nord à plus de 520 M€ au budget primitif 2020, soit 52,7 % de la dépense. Il s'agit d'un scandale au regard de la justice territoriale ! Le reste à charge s'élève à 180 € par habitant dans le Nord contre une moyenne nationale de « seulement » 130 € par habitant.

Malgré cela, il n'y a pas eu le début d'un petit sursaut en faveur de la solidarité nationale depuis le début du quinquennat. Au contraire, le Premier ministre a totalement exclu cette année le possible relèvement des droits de mutation à titre onéreux qui aurait permis dans le contexte actuel de desserrer l'étau. Pire, le gouvernement prend la décision de transférer la part départementale de la taxe foncière aux communes, ce qui constitue un véritable camouflet pour les Départements de France. Le Département n'aura donc plus aucun levier fiscal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce qui, pour vous chers collègues, vous évitera peut-être de faire face à l'avenir à un nouveau choix cornélien.

Pour autant, il s'agit bien d'un attrape-nigaud pour les Départements qui doivent compenser à leur charge la suppression de la taxe d'habitation imposée aux communes. Il s'agit également d'une attaque en règle contre l'autonomie financière de la collectivité départementale car, nous le savons bien, les modalités de compensation ne sont pas acquises avec une fraction de TVA qui sera totalement soumise à la conjoncture économique. Si une crise économique survient, le Département devra faire face au retournement du marché immobilier et donc à la baisse des DMTO, mais également au recul de la consommation et donc des recettes issues de la TVA. Ce sera cette fois-ci perdant-perdant.

La stratégie actuelle du gouvernement n'est pas de renforcer la péréquation verticale de l'État aux collectivités, mais d'agir sur la péréquation horizontale, ce qui signifie que les collectivités doivent compter les unes sur les autres et se débrouiller entre elles de plus en plus.

Pour le Département du Nord, les fonds verticaux vont enregistrer au total une baisse de 6 % entre 2015 et 2020. Nous allons passer de 802 M€ en 2015 à 753 M€ en 2020. Le désengagement est bien réel. Cela pose la question, au regard de la nécessaire solidarité nationale, des inégalités territoriales et de la mobilisation des moyens financiers de l'État pour les endiguer. En bref, le quinquennat actuel n'est pas une avancée pour la décentralisation, c'est un euphémisme.

Il vous reste néanmoins la faculté, Monsieur le Président, de nous présenter un budget que vous avez annoncé comme le dernier de votre mandature, un dernier budget qui ne nous a pas spécialement réservé de bonnes surprises. Vous restez dans la trajectoire de votre mandat, pauvre en ambitions, marqué par de nombreux désengagements sur le volet des solidarités humaines et peu volontariste et inventif en matière de solidarités territoriales.

Vous vous félicitez sur certaines politiques d'injecter des crédits supplémentaires en fonctionnement.

- C'est notamment le cas dans le domaine de l'action sociale, dans le cadre du plan pauvreté (+ 83 M€) et du dispositif bassin minier (+0,8 M€).
- Vous augmentez les moyens alloués aux établissements de la protection de l'enfance, notamment aux maisons d'enfance à caractère social (+9,6 M€) ce qui tend à démontrer leur sous-financement actuel.
- Enfin, la masse salariale évolue à hauteur de +9,8 M€, avec des recrutements supplémentaires promis dans les UTPAS. Les effectifs équivalents temps pleins passeraient de 7 611 en 2007 à 7 160 en 2019 et 7 343 en 2020. La croissance de l'emploi se fait en priorité par le recrutement de non-titulaires, ce qui pose la question au regard de la précarisation du personnel départemental. Vous paraît-il normal de recruter dans les UTPAS sur des CDD de trois mois renouvelables ?

Au final, il ne s'agit que de modestes rattrapages. Vous desserrez un peu l'étau après avoir passé le rouleau compresseur sur l'ensemble des politiques départementales depuis le début du mandat en 2015.

Sur le plan de l'investissement, vous évoquez dans votre document un investissement volontariste avec une augmentation des crédits à hauteur de plus de 51 M€ entre le budget primitif 2019 et le budget primitif 2020. Sur le papier, c'est un chiffre qui fait rêver. Pour autant, le taux de réalisation des dépenses d'équipement n'était que de 79 % en 2018. À combien se chiffrera-t-il au compte administratif 2019 ? Quelle sera l'ampleur du décalage entre l'affichage virtuel au budget primitif et les réalisations concrètes lors de l'année 2020 ?

Pour rappel, le chiffre, bien réel celui-là, des dépenses d'investissement hors dette n'était que de 78,40 € par habitant en 2018. Le Nord était derrière l'Oise (162 € par habitant), derrière le Pas-de-Calais (126 € par habitant), derrière la Somme (122 € par habitant) et derrière l'Aisne (87 € par habitant). Il se classait dernier Département de la grande région au titre des investissements réalisés, un triste classement au regard des besoins de notre territoire.

J'en reviens donc à la trajectoire budgétaire de votre mandat.

Vous avez tout fait depuis 2015 pour réduire tous les budgets dédiés au fonctionnement, sans avoir réussi pour autant à préserver l'investissement.

Pourquoi, Monsieur LECERF, avoir augmenté si massivement les impôts des Nordistes pour une politique aussi chiche en fonctionnement et en investissement ?

Certes, le Nord améliore sa capacité de désendettement. Nous étions à six années en 2018. Vous annoncez en 2020 une capacité de désendettement à cinq années. Il y a donc une trajectoire de désendettement. Mais jusqu'où faut-il aller ? Pour quelle stratégie ? Avec quel objectif ?

En réalité, vous glissez sur une mauvaise pente car le Nord s'est désendetté au détriment de l'investissement. Si l'on n'investit pas aujourd'hui, on n'investit pas pour les générations futures. Vous n'avez pas suffisamment préparé l'avenir. Que de temps perdu qui ne sera, Monsieur LECERF, jamais rattrapé.

Pourtant, des marges de manœuvre supplémentaires existent dans ce budget, même en restant dans les clous de la contractualisation financière.

Les marges en dépenses réelles de fonctionnement sont de 25 M€ avant de dépasser la contractualisation fixée à 1,35 % par an par le Département. Cela ne dégrade pas trop la solvabilité de la collectivité qui resterait limitée à 6,9 ans. Une pente de dégradation de la solvabilité d'un an n'est pas considérée, vous le savez, comme critique en finances publiques.

Les marges de dette en équipement jusqu'à 25 M€ financés par l'emprunt feraient quant à elles passer la solvabilité à 7,1 ans. Là encore, il n'y a pas péril en la demeure. Cela fait donc a minima une marge de 25 M€ disponible, sans compter l'excédent lié à la clôture du budget 2019 et qui pourrait atteindre au bas mot 27 M€ comme en 2018.

Cet argent pourrait servir quelques pistes à un certain nombre de budgets. On pourrait par exemple rétablir le financement des missions locales. On pourrait revenir sur les coupes budgétaires contre les associations caritatives et accompagnement des sans domicile fixe. On pourrait financer de manière supplémentaire l'accès aux droits et la lutte contre les violences faites aux femmes. On pourrait financer les associations dans le domaine de la prévention santé et la lutte contre les addictologies. On pourrait abonder les moyens des relais autonomie qui doivent désormais accueillir et orienter les personnes âgées et les personnes handicapées. On pourrait rétablir le montant des dotations pédagogiques aux collèges qui ont été divisées par deux. On pourrait soutenir davantage les associations culturelles locales, les scènes nationales ainsi que les associations d'insertion par la culture. Enfin, on pourrait en effet renforcer le fonctionnement du SDIS pour accélérer le recrutement des sapeurs-pompiers.

Au final, vous avez des possibilités financières, mais peu ou pas de volonté politique de construire un budget plus ambitieux. Vous voulez donner le sentiment de lâcher la bride, certes, en fin de mandat, mais je crois qu'il s'agit là de promesses. Cela pourrait être anecdotique si les enjeux n'étaient pas aussi importants pour le Nord, mais, depuis le début du mandat, vous restez sur une gestion comptable sans véritable projet politique.

Quelle est votre conception des solidarités territoriales ? Quelles perspectives pour le département ? Quelle vision des services publics de proximité ? Quelle est votre analyse des besoins sociaux de la population ? Comment rattraper les retards en matière de santé dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance ou encore de la lutte contre les exclusions ?

Toutes ces politiques n'ont pas été renforcées au cours du mandat, mais durement fragilisées. Je le déplore et je ne vois pas comment ce budget 2020 pourrait renverser la vapeur.

C'est pourquoi, avec mes collègues du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, nous voterons contre votre proposition budgétaire.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Il vaut mieux entendre cela que d'être sourd, comme disait ma grand-mère.

*(Rires).*

La parole est à Luc MONNET.

**M. MONNET.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Aujourd'hui est un jour spécial. C'est un jour historique, puisque nous votons un budget sincère. C'est aussi un jour où nous votons le dernier budget du mandat, le dernier budget d'une majorité conduite de manière magistrale par son chef d'orchestre, Jean-René LECERF.

Il a fallu apprivoiser les cuivres, faire chanter plus juste le chœur, affronter les instruments à vent et battre le rythme pour que tous les musiciens puissent se coordonner et proposer un concert digne des plus grands orchestres.

Aujourd'hui et plus que jamais, le Groupe Union pour le Nord est fier d'être cette majorité qui n'a pas eu peur de prendre la barre en 2015 alors que tous les voyants étaient au rouge.

En voyant ce budget primitif 2020, nous pouvons mesurer le chemin parcouru. À peine cinq ans pour redresser la barre et maintenir à flot un paquebot qui s'enfonçait dans les abîmes de la Mer du Nord. La tâche n'a pas été facile et il fallait un bon capitaine de navire pour montrer un cap. C'est une réussite.

Aujourd'hui, nous votons pour la première fois depuis notre arrivée à la tête du Département du Nord un budget sincère avec le financement des 12 mois de RSA. Je salue le travail effectué de notre Président, cher Jean-René, notre Premier vice-président,

cher Christian, l'ensemble de l'exécutif et les agents du Département représentés par le directeur général des services Benjamin HUS.

L'exécutif départemental et sa majorité ont fait le choix d'un budget équilibré, harmonieux, tourné vers les plus démunis, qui fixe des objectifs ambitieux en termes de solidarités humaines et territoriales, un budget qui est au rendez-vous pour les grands projets structurants de notre territoire, au rendez-vous pour le soutien à nos communes, au rendez-vous également sur l'éducation de nos enfants à travers les nombreux investissements dans les collèges du Nord. Le Département du Nord est bel et bien là afin de réduire les inégalités territoriales et renforcer l'attractivité de nos territoires. Quand c'est bien, il faut le dire.

Nos recettes, principalement en fonctionnement, mais également en investissement, sont satisfaisantes. Ces recettes nous permettent de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour répondre au mieux aux attentes des Nordistes. Plus de recettes donc, mais sans pour autant augmenter la fiscalité. En 2020, la part départementale de la taxe sur le foncier bâti restera inchangée. Il est important de rappeler que ce taux est le plus faible en comparaison aux autres Départements des Hauts-de-France. C'est notamment grâce à la bonne gestion de la majorité que ce taux reste raisonnable, l'idée étant de faire face aux dépenses sociales toujours plus importantes sans pour autant asphyxier nos concitoyens qui ne pourraient pas supporter de nouvelles hausses d'impôt.

À ces recettes, il faut ajouter les dépenses de fonctionnement maîtrisées qui nous permettent aujourd'hui de renforcer nos politiques de solidarité, tout en respectant la contractualisation avec l'État.

Je ne vais pas y revenir dans le détail puisque tous les budgets ont été présentés, mais je tiens à attirer votre attention sur le RSA qui était par le passé la principale cause de la hausse des allocations individuelles de solidarité. Ce dernier est en voie de stabilisation. En effet, l'inscription budgétaire au titre du RSA connaît en 2020 une baisse de 10 M€. Cette baisse n'est pourtant pas due au simple fait du prince. C'est un travail de fond effectué depuis 2015 qui nous permet aujourd'hui d'en récolter les fruits. Cette baisse est le résultat direct de la mise en place des Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail effectué par Doriane BÉCUE et les services du Département sur cette thématique et notamment la belle journée « réussir sans attendre » qui a pu réunir 10 000 allocataires du RSA qui sont tous repartis avec une offre d'accompagnement de formation ou d'emploi. C'est en cela que le travail d'élite a du sens et nous pouvons être fiers d'appartenir à cette majorité.

C'est une gestion saine de nos finances qui permet au Département du Nord de maintenir son effort en faveur des Nordistes et de l'ensemble des territoires en inscrivant 291 M€ d'investissements sur ce budget 2020 sans dégrader la dette et la capacité de désendettement qui sera de cinq ans fin 2020 – en dessous de huit ans, la situation d'endettement est considérée comme saine. Pour mémoire, la capacité de désendettement du Département du Nord s'établissait à 16 ans au compte administratif 2015.

Je souligne que le désendettement est une vertu et que le fait de préserver les charges des générations à venir est une attitude responsable, ce que l'opposition n'a pas forcé à l'esprit, en écoutant Charles BEAUCHAMP et Didier MANIER.

Ce haut niveau d'investissement, qui augmente de 51 M€ par rapport au BP 2019, permet le maintien des dispositifs d'aide aux territoires afin d'aider nos territoires à se développer avec notamment les aides apportées aux villages et bourgs, mais aussi le soutien aux collectivités au travers de leurs projets territoriaux structurants. Ce niveau d'investissement permettra également de réaliser la maintenance du patrimoine routier, la construction de nouvelles routes et la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation et de construction de collèges ; un haut niveau d'investissement volontariste, malgré les incertitudes qui pèsent sur les Départements avec notamment la réforme de la fiscalité locale prévue en 2020 qui fait peser un risque certain sur le mode de financement des Départements, plus précisément sur l'autonomie financière de ces derniers.

Le Groupe Union pour le Nord salue le travail accompli par le Vice-président Christian POIRET, par l'exécutif dans son ensemble et par son Président afin de proposer un tel niveau d'investissement pour le territoire du Nord. En effet, n'ayons pas peur de le dire, le Département du Nord augmente son effort en faveur des Nordistes et de l'ensemble des territoires en inscrivant ces 291 M€ d'investissements au budget 2020.

Le Département du Nord est également très présent sur les grands projets structurants qui seront l'avenir de l'attractivité nordiste avec les projets stratégiques cofinancés comme le déploiement du très haut débit sur tout le territoire, le financement du canal Seine-Nord Europe et le renforcement du métro lillois. Là encore, le Département permet d'envisager l'avenir avec ambition pour les acteurs économiques et les Nordistes qui seront concernés positivement par ces transformations.

Ce niveau d'investissement permettra également de réaliser la maintenance du patrimoine routier et la construction de nouvelles routes, comme je venais de le dire. Le Département est là pour investir et créer de nouvelles infrastructures. Tout d'abord, il y a les travaux de contournement nord de Valenciennes engagés en 2016, qui se poursuivent sur sa section est. L'année 2020 sera également une année importante pour le contournement nord de Maubeuge et le démarrage des travaux de dédoublement de la RD70 ; sans oublier la participation du Département du Nord aux travaux du canal Seine-Nord Europe avec plus de 217 M€, dont 18 M€ déjà inscrits au BP 2020, un projet qui va faire rayonner le territoire, créer de l'emploi et dynamiser notre économie. Je pense notamment au Cambrésis et je suis persuadé que Guy BRICOUT reviendra sur ce sujet au nom du Groupe Union pour le Nord lors du débat sur la stratégie pour l'avenir du Cambrésis demain matin.

Je me permets tout de même d'ajouter quelque chose sur ce chantier d'envergure. Le coût de la participation du Département du Nord est quasiment équivalent à la baisse de la dette depuis 2015, comme vous le précisiez, Monsieur le Président. C'est finalement ce genre de fait qui nous permet de dire que tout cela n'était pas vain. Encore une fois, bravo, Monsieur le Président.

Ce niveau d'investissement va permettre également de dégager 8 M€ supplémentaires pour nos collèges. L'exercice 2020 marquera d'ailleurs l'accélération de chantiers en cours tels Jules Ferry à Anzin, Léon Blum à Wavrin ou encore Chasse Royale à Valenciennes, ainsi que le démarrage de nouveaux projets comme le collège Rouges Barres à Marcq-en-Barœul et la mise en place de contrats de performance énergétique pour quatre collèges de l'Avesnois. Un vaste plan d'amélioration énergétique des collèges sera également lancé. Nos jeunes Nordistes ne sont donc pas oubliés et nos aînés non plus puisque 2 M€ sont ajoutés pour l'investissement dans les EHPAD.

Pour finir, Monsieur le Président, je tiens à vous dire au nom du Groupe Union pour le Nord que vous pouvez être fier de là où vous avez emmené le Département du Nord. C'est un travail acharné, souvent fait dans l'ombre. Vous avez eu à cœur de faire honneur à votre mandat et d'être utile pour le Nord et les Nordistes.

Monsieur le Président, il fallait avoir des convictions chevillées au corps pour mener comme vous avez pu le faire le Département du Nord là où il se trouve aujourd'hui. Malgré les embûches et les obstacles, vous avez su les enjamber, tel l'athlète se lançant dans un saut de haies. Vous avez su mettre en ordre de marche tous les acteurs du Département du Nord pour arriver à mener des politiques volontaristes qui marqueront les esprits. Vous avez su défendre au niveau national les intérêts de notre département face au gouvernement qui n'était pas destiné à aller dans notre sens le plus souvent du temps.

Monsieur le Président, vous l'avez compris, le Groupe Union pour le Nord votera pour ce budget primitif 2020.

Comme le dit une expression nordiste, reprise am'mode, « inlève tin capiau, v'la l'président de ch'Nord qui passe ». Alors oui, Monsieur le Président, nous enlevons notre chapeau pour le Président du Nord pour tout ce travail réalisé pour le Nord et les Nordistes et ché pas fini.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**M. le Président.-** Merci, Luc MONNET.

La parole est à Olivier HENNO.

**M. HENNO.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Puis-je vous dire que j'ai trouvé nos débats de grande qualité, les interventions de l'UPN – à tout seigneur, tout honneur –, y compris les interventions de l'opposition, un peu moins la dernière, cela ne surprendra pas.

Chers collègues, nous vous avons écoutés attentivement, comme d'habitude, et peut-être un peu plus que d'habitude. Figurez-vous que j'ai du mal à qualifier votre ligne politique. Tantôt vos propos ont été caricaturaux – la dernière intervention de Monsieur MANIER, fidèle à lui-même –, j'ai même l'impression que, au fond, peu importe le budget qui est présenté, l'intervention est toujours la même. Ce n'est pas l'analyse du budget qui génère l'intervention. En rentrant en séance, sans même connaître le budget, l'intervention est prévue d'avance. Cela me faisait penser aux « grosses têtes » ; à l'époque, Jean DUTOURD était un des animateurs et il disait : « La politique devient ennuyeuse quand elle est caricaturale ». Là, franchement, vous étiez caricatural. Mais, tantôt, les propos des collègues de l'opposition ont été plus constructifs que d'habitude et c'est bien.

Mes chers collègues, je vais formuler une explication, pour le moins une hypothèse. Derrière vos interventions, se cache non seulement le sentiment que ce budget est le meilleur de notre institution depuis bien longtemps, mais aussi peut-être une certaine estime pour le travail de notre majorité.

Pourquoi dis-je cela ? Mes chers collègues, j'ai relu hier un bon nombre de vos interventions budgétaires depuis 2015 et surtout les premières de ce mandat. Au fond, vous étiez sceptiques sur notre capacité à redresser les finances du Département du Nord. Je crois même que, en votre for intérieur, vous pensiez que nos efforts étaient vains.

Monsieur MANIER, je vous ai écouté attentivement, nous avons de l'estime les uns pour les autres, mais il y a quand même un péché originel du dernier budget que vous avez présenté, ce sont les 11 mois de RSA seulement sur 12 qui étaient financés. Non seulement, il y avait cela, mais, en plus, cela a été fait – comme disent les enfants – en cachant. Si cela avait été fait en toute transparence devant l'assemblée réunie, ma foi, c'était tenable, mais c'est un péché originel de votre fin de mandat. En fait, c'est une des raisons pour lesquelles vous étiez sceptiques sur notre capacité à présenter un tel budget en 2020. J'ai même la conviction que vous pensiez que c'était impossible.

Or, ce budget est un bon budget pour les Nordistes. Ce n'est certes pas celui des Hauts-de-Seine ou de Paris, comme le dit le Président, mais un bon budget.

Pourquoi ? Je vais aller vite puisque cela a été abordé. Je n'aborderai plus les dépenses, cela a été fort bien fait par Christian POIRET et par Luc MONNET.

Les recettes de fonctionnement affichent un montant de 2 883 M€ au budget primitif, soit une augmentation de 114,6 M€ par rapport au dernier budget. C'est une dynamique significative de plus de 4 % qui est portée par la fiscalité directe et indirecte, par les recettes sociales, mais aussi particulièrement cette année par la péréquation horizontale. La fiscalité directe permet une augmentation des recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est important au moment où les règles fiscales vont changer, c'est une chance pour notre Département. Pour la fiscalité indirecte, c'est une augmentation importante ; bien évidemment, il faut être vigilant sur les DMTO, mais c'est une augmentation de près de 45 M€ pour les DMTO, même un peu plus dans les années à venir.

Sur la péréquation, saluons le travail inlassable du Président du Département du Nord au sein de la commission des finances de l'ADF. Je peux même dire qu'il regarde les amendements comme le lait sur le feu, il a toujours une vigilance par rapport à tout ce qui concerne les intérêts du Département du Nord. La mise en place du mécanisme de prélèvement unique simplifié pour alimenter notre nouveau fonds est une chance pour notre département puisque, là aussi, les recettes seront en forte augmentation. Ceci dit, j'ai cru comprendre qu'il ne fallait pas le crier trop fort au risque de faire des jaloux.

Oui, mes chers collègues, nos efforts n'ont pas été vains. Je le répète, à la lecture de vos interventions de 2015, 2016, 2017, chers collègues de l'opposition, j'ai le sentiment que vous pensiez que ces efforts seraient inutiles. Tel le vicomte de Bragelonne, le héros dans la tempête d'Alexandre Dumas, vous vous demandiez publiquement si le jeu en valait vraiment la chandelle, s'il ne fallait pas se contenter de tendre la main à l'État défaillant et d'attendre. Attendre quoi ? Cela, on ne le saura jamais.

Aujourd'hui, ce bon budget est une démonstration publique que le jeu en valait la chandelle, qu'il est possible de redresser les finances départementales, pas par dogmatisme budgétaire comme vous l'avez dit, mais pour retrouver des marges de manœuvre, pour garantir l'avenir du Département, sa capacité d'agir en faveur des solidarités territoriales, de l'aide aux communes, tout en prenant en compte dans toutes les politiques les solidarités humaines, la réalité sociale du département du Nord. J'insiste là-dessus, nous avons pris en compte dans ce mandat la réalité sociale du département du Nord. Pour nous, le laxisme, le clientélisme, l'absence de courage politique contiennent les germes de la remise en cause de notre modèle social. Et cela, c'est un clivage.

Chacune de nos décisions est inspirée par cette obsession : être économe de nos moyens pour concentrer nos efforts sur les plus démunis, les plus fragiles, mais aussi agir pour être en capacité d'être au rendez-vous des solidarités territoriales et de la mutation écologique.

C'est le travail de notre majorité, de l'exécutif, mais, comme ce débat budgétaire est le dernier de ce mandat, il est légitime de rendre hommage au capitaine du vaisseau, Jean-René LECERF, d'avoir inlassablement maintenu ce cap du redressement de nos finances et donc de la capacité d'agir et de la crédibilité du Département du Nord.

Je veux rendre hommage aussi au quartier-maître Christian POIRET qui peut être fier de présenter ce budget 2020. Quand on se souvient de celui de 2015, il lui a fallu – il n'en manque pas – de l'énergie et de la volonté.

Je veux conclure enfin par une citation d'Éric TABARLY : « Si tu veux garder le cap face aux éléments, reviens aux fondamentaux de la navigation ». Eh bien, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, cette citation résume votre état d'esprit, celui de notre majorité et les raisons du redressement des finances départementales.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**M. le Président.-** Merci, mon cher collègue.

Voilà deux discours qui font du bien.

Le Président MANIER souhaitait dire quelques mots. Qu'il le fasse. Moi, je laisse la parole. Je la répondrai après.

**M. MANIER.-** De toute façon, Monsieur le Président, vous aurez la parole ensuite une demi-heure pour répondre à tous les sujets. Nous avons le temps.

Sur le fait que ce budget soit un budget sincère, sur cette histoire des 11/12<sup>e</sup> de RSA, soyons clairs entre nous. Alors que l'État nous devait des centaines de millions d'euros, c'eut été quand même cocasse que l'on continuât à avancer l'argent au sujet du RSA. Voilà ce que nous avons fait. Et nous avons fait cela en toute légalité et en toute transparence puisqu'il y avait une convention...

**M. POIRET.-** Non ! Pas en transparence ! Vous l'avez caché ! Vous l'avez fait parce que vous étiez pris à la gorge !

**M. MANIER.-** Non.

**M. POIRET.-** Si ! Votre budget ne passait pas. Vous n'équilibriez pas votre budget !

**M. MANIER.-** Nous l'avons fait, c'était équilibré et une convention nous permettait de le faire.

Je tenais quand même à le dire parce que vous insinuez des choses qui ne sont pas vraies.

**M. POIRET.-** C'est stupéfiant !

**M. MANIER.-** C'est la vérité, Monsieur POIRET.

**M. POIRET.-** Mais non !

**M. le Président.-** Mes chers collègues, je ne sais pas s'il est fort utile que je prenne la parole parce que je trouve que les interventions de Luc MONNET et d'Olivier HENNO ont été extrêmement précises, argumentées et convaincantes, mais je vais la prendre quand même. Sinon, cela décevrait une partie d'entre vous.

Je suis assez atterré, je vous le dis franchement. Je me faisais un peu une autre idée de la démocratie départementale, de l'écoute et du respect des uns par rapport aux autres. Je ne m'attendais pas à ce type de caricature.

Puisqu'on est dans la caricature, on va y rester, je vais m'y mettre aussi si vous voulez. Je distingue d'ailleurs les interventions du Président BEAUCHAMP et du Président MANIER.

Le Président BEAUCHAMP – il m'en voudra peut-être de lui dire cela – a le discours de quelqu'un qui n'a jamais exercé et qui n'exercera jamais le pouvoir. Cela présente des inconvénients, mais cela présente aussi des avantages. Quand vous êtes sûr que, de toute façon, jamais vous ne serez confronté aux responsabilités de l'exercice du pouvoir, vous pouvez y aller, vous pouvez demander n'importe quoi, vous pouvez promettre la lune, cela n'a aucune importance puisque, de toute manière, vous êtes effectivement une tribune d'expression, ce qui est d'ailleurs important en démocratie.

Je ne suis pas sûr que le parti communiste faisait partie de l'ancienne majorité départementale. Personnellement, si j'avais une partie de ma majorité qui, dans mes budgets, votait mes dépenses mais ne votait pas mes recettes, qui n'était pas en accord avec les décisions prises par la majorité départementale, qui avait la même tendresse – très honnêtement – tout à fait relative pour Monsieur HOLLANDE, qu'aujourd'hui pour Monsieur MACRON et, hier, pour Monsieur SARKOZY... c'était effectivement une force d'appoint pour les socialistes.

J'ai donc tendance à pardonner beaucoup plus facilement aux critiques caricaturales de Charles BEAUCHAMP, parce que je comprends que, dans sa situation, il est à peu près normal qu'il les fasse.

Je suis plus surpris par celle de Didier MANIER parce que j'espérais que vous aviez à notre contact appris quelque peu au cours de ces six ans. Après tout – vous savez que les électeurs sont parfois versatiles –, si vous deviez être amenés à reprendre les rênes de ce Département, j'aimerais autant que vous évitiez les erreurs, les dérives qui ont été commises précédemment. Pour les éviter, il faut d'abord que vous soyez amenés à faire reconnaître.

On a eu effectivement un invraisemblable discours de déni, auquel on peut ajouter de la méthode Coué, sur ce qui a été réalisé. Je reprends une des expressions du début du discours de Didier MANIER : « Non, le Département n'a jamais été menacé d'être placé sous tutelle ». Mais il était en situation objective de mise sous tutelle. Punaise ! Qu'est-ce qu'on vous a appris dans les facultés de Droit ? Lorsque vous êtes dans l'incapacité de faire face à vos responsabilités obligatoires, lorsque vous êtes incapables de payer vos dépenses obligatoires, lorsque vous ne pouvez pas payer 100 % du RSA, lorsque vous différez le paiement des subventions dues à nos principaux partenaires, lorsque vous avez dans le budget primitif 2015 une épargne nette de moins 31 M€ – avec cela, on peut investir –, lorsque vous n'avez pas été capables en 2014 de faire de la solidarité territoriale, vous étiez en situation de mise sous tutelle ! Vous étiez déjà morts juridiquement !

Quand j'ai vu le Préfet CORDET, je lui ai dit « pourquoi ne faites-vous pas votre boulot qui consistait à nous mettre sous tutelle ? ». Le Préfet CORDET ne m'a pas dit « oh que non, Monsieur le Président », il m'a dit « je le sais bien, Monsieur le Président, vous devriez être sous tutelle, mais j'ai des ordres pour ne pas vous mettre sous tutelle, parce que vous êtes le Département du Nord et que le Département du Nord n'est pas n'importe quel département, c'est le plus important des départements de France. Si je vous mets sous tutelle... » – c'est vrai que tout n'allait pas très bien à l'époque pour d'autres Départements – « demain, ce sera la théorie des dominos, on devra en mettre une dizaine sous tutelle ».

Je lui ai même dit – je vous l'ai raconté vingt fois, mais il faut que cela rentre, la répétition fait partie de la pédagogie – « Monsieur le Préfet, je vous présenterai donc pendant six ans des budgets insincères » – et, là, je me suis trompé. Plutôt que de me mettre dehors avec un coup de pied dans le derrière, Monsieur CORDET m'a dit « je vous remercie, Monsieur le Président,

parce que, si vous me présentiez des budgets sincères, je serais obligé de vous mettre sous tutelle ; or, je viens de vous expliquer que je ne pouvais pas le faire. Je vous demande simplement, de grâce, de me présenter au fil des années des budgets de moins en moins insincères ».

Lorsque Monsieur CORDET saura quel budget nous avons voté, il va être content. Je n'aurai pas présenté pendant six ans des budgets insincères puisque mon dernier budget – j'ai choisi par déontologie de ne pas présenter de budget en 2021 – sera effectivement un budget sincère. Nous avons en effet rétabli les équilibres financiers qui étaient plus que comateux du Département.

Vous êtes le seul à ne pas reconnaître cette situation. Vous dites que le Département était en difficulté, c'est vrai, mais que beaucoup d'autres étaient en difficulté de la même manière. Non ! Quand j'ai vu Manuel VALLS avec les autres présidents de conseils départementaux, quand il a fallu choisir dix départements pour distiller les aides d'urgence que nous proposait le gouvernement de gauche, le Premier ministre de l'époque a dit : « Il y en a un, ce n'est pas la peine de chercher, c'est le Département du Nord. Il n'en reste plus que neuf à trouver ». Tout le monde est tout de suite tombé d'accord sur le Département du Nord avant qu'il faille des semaines pour les autres. À partir du moment où être classé dans les dix les plus en difficulté amenait quelque manne financière, tout le monde se trouvait dans une situation plus délicate que son voisin. Pour nous, cela a été tout de suite ! Et je suis le seul qu'il a reconduit sur les marches de Matignon en me disant « c'est dur, Monsieur le Président du Département du Nord » et je lui ai dit « oui, Monsieur le Premier ministre, c'est dur, c'est pourquoi je compte bien sur votre aide ». « Je vous promets, je vais vous aider, mais vous savez, je ne suis pas beaucoup plus riche que vous ». J'ai compris ce jour-là que, si on ne s'aidait pas nous-mêmes, on ne risquait pas d'arriver à grand-chose.

J'en viens à la conviction que, pour que vous ayez laissé aller les choses jusque-là, vous vous disiez : « finalement, on fait cela depuis quelques années, on fait comme si on avait la possibilité financière de continuer, alors qu'on sait qu'on ne l'a pas, mais on est trop gros pour qu'on nous laisse mourir. Un jour ou l'autre, il y aura bien le bras secourable de l'État pour nous sauver ». C'est là que, à mon avis, vous vous êtes totalement illusionné, car ce bras secourable ne serait jamais venu.

Vous n'êtes quand même pas complètement hors des réalités. Par exemple, lorsqu'il s'est agi de prévoir quelques aménagements sur les emprunts notamment, quelques reculs par rapport à ce qui était initialement décidé, il se trouve que c'est sur les six ans qui ont suivi que les taux d'intérêt les plus lourds ont été reportés ; un peu du style « si jamais il y a alternance, au point où cela en est, un peu plus, un peu moins, ils n'ont de toute façon aucune chance de s'en sortir ». Je crois que votre conviction profonde était que nous n'avions aucune chance de nous en sortir ! C'est d'ailleurs la confiance qui m'avait été faite par votre directeur général de l'époque.

Je trouve que vous devriez être contents aujourd'hui que nous nous en soyons sortis et non pas en être désolés. En effet, ce n'est pas nous qui en sommes sortis, c'est le Département du Nord.

Je recevais il n'y a pas très longtemps les gens de la CGT départementale. À la fin, quand ils sont partis de mon bureau, ils m'ont dit : « Monsieur le Président, notre employeur, ce n'est pas vous, ce n'était pas Monsieur MANIER, ce n'était Monsieur KANNER ; notre employeur, c'est le Département. Si le Département va mieux, nous sommes contents ». J'ai trouvé que c'était effectivement une phrase qui était pleine de bon sens.

Le problème n'est pas celui de nos modestes personnes qui passeront. Le problème, c'est effectivement cette collectivité qui est une collectivité de proximité, une collectivité indispensable pour les habitants du territoire et qui, elle, a besoin d'exister et de continuer à exister.

Je vous le présentais très rapidement avant la pause de ce midi. Moins de six ans après – et c'est quand même assez extraordinaire –, nous avons aujourd'hui un budget avec un effet de ciseau inversé. Nous avons une hausse des recettes de fonctionnement et nous avons une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cela veut dire que, au lieu d'être dans un cercle infernal, nous sommes dans un cercle vertueux. Nous rétablissons les équilibres qui nous permettront de mener les politiques que nous jugerons les uns et les autres les plus utiles pour notre population.

Si le Département était mort juridiquement, qui était le plus à plaindre ? Je ne sais pas s'il en existe encore beaucoup dans ce département, mais ce n'étaient pas les patrons du CAC 40 qui étaient le plus à plaindre. Les plus à plaindre étaient effectivement les personnes dont le Département a pour mission de s'occuper et de protéger, c'est-à-dire les personnes les plus fragiles. Ce sont les personnes les plus fragiles qui se seraient retrouvées dans la situation la plus complexe, la plus insupportable, la plus difficile à enrayer. Tout cela paraît aller relativement de soi.

En fait, vous nous dites : « quand on vous a passé le Département, tout allait bien. Il y a eu alternance, on se demande pourquoi. » Et d'ailleurs, on se demande pourquoi une alternance aussi brutale : 20 socialistes, 10 communistes, 52 UPN, dans un département dont le cœur a toujours été à gauche. C'est donc bien parce que nos habitants avaient pris conscience que quelque chose n'allait pas.

**M. MANIER.**- Cela n'a pas été que dans le Nord.



**M. le Président.-** Cela a été le cas lourdement dans le Nord.

**M. MANIER.-** Deux tiers de Départements à gauche, un tiers sont restés après les élections. Ne réécrivez pas l'histoire.

**M. le Président.-** Le Département du Nord, ce n'était pas n'importe quel département.

**M. MANIER.-** En 1992-1998, il y avait déjà eu une parenthèse.

**M. le Président.-** Sur la parenthèse de 1998, cela s'était fait à un siège près. Ce n'est pas le cas cette fois-ci, c'est le moins que l'on puisse dire.

Vous aviez donc tout bien fait. On a beau vous rappeler le RSA. « On a fait tout ce qu'il fallait pour le RSA, on faisait la même chose que vous ». Eh bien non, vous ne faisiez pas la même chose. Vous ignoriez quelles étaient les allocataires du RSA qui étaient effectivement inscrits à Pôle Emploi ou qui n'y étaient pas inscrits. Vous aviez laissé les radars totalement noirs à tel point que, lorsque j'ai posé la question, il a d'abord fallu pour que j'aie une réponse que je demande l'autorisation à la CNIL de rapprocher les fichiers du Département, ceux de la CAF et ceux de Pôle Emploi. C'est quand même extraordinaire ! Vous dites que vous vous occupez de gens que vous ne connaissiez pas : 45 000 ! Et c'est ceux-là que, un peu à la fois, nous avons ramenés dans une dynamique positive et que nous avons un peu à la fois ramenés vers l'emploi.

De même, nous avons effectivement des dettes lourdes auprès de la CAF, dettes qui correspondaient effectivement aux parts de RSA qui n'avaient pas été acquittées. La CAF avait heureusement pris le relais pour que les allocataires ne soient pas pénalisés. Il a fallu que l'on rembourse tout cela avant de penser à financer des politiques, avant de penser à embaucher des collaborateurs là où il en était besoin. Il fallait bien le faire.

Vous nous dites : « nous avons promis de ne pas augmenter les impôts et nous n'avons pas augmenté les impôts ». Vous connaissez mon opinion là-dessus. Vous avez été des irresponsables de ne pas augmenter les impôts !

Je vais rappeler ma première rencontre avec Monsieur REIX et la première chose qu'il m'a dite : « Monsieur le Président, vous en avez encore la possibilité, même si le budget a été voté, il faut augmenter les impôts tout de suite. Cela fait des années que je leur dis qu'il faut augmenter les impôts. Et, s'ils n'avaient pas eu l'augmentation d'un an de leur mandat, ils auraient depuis longtemps augmenté les impôts ». À l'époque, j'ai refusé. Ce n'est peut-être pas ce dont je suis le plus fier d'avoir refusé dès 2015 ; mais quand même, je fais de temps en temps un peu de politique, il y avait l'élection régionale qui suivait et je ne tenais pas à pénaliser les efforts de mon ami Xavier BERTRAND. J'entrevois aussi la possibilité d'avoir des planètes alignées qui nous faciliteraient la tâche. C'est d'ailleurs le cas aujourd'hui en matière de RSA.

Autrement dit, l'augmentation d'impôts, je la revendique. Heureusement que nous avons augmenté les impôts ; heureusement que nous avons à la fois augmenté le foncier bâti d'une part et, d'autre part, dans un premier temps, mis en place une politique de rigueur. Sinon, nous aurions été incapables de rétablir les équilibres financiers du Département.

J'en viens à vos critiques.

Selon vous, nous avons ignoré les territoires, nous avons pénalisé les territoires. C'est marrant parce que ce n'est pas ce que disent les maires. Je ne voudrais pas vous faire de la peine, ni ruiner votre punch à 15 mois des élections départementales mais, partout où je passe, que les maires soient de droite, de gauche, du centre ou d'ailleurs, ils disent tous qu'ils sont contents de la politique départementale. Vous allez dire que, lorsque j'y vais, c'est que j'inaugure généralement quelque chose, ils sont polis et courtois. Mais quand même, de congrès en congrès où je suis invité régulièrement, non seulement par l'association des Maires du Nord, mais par l'association des Maires ruraux du Nord, je n'ai qu'à me louer de l'amabilité extrême des maires, non pas à mon endroit, mais à l'endroit de la majorité départementale.

Nous aurions supprimé 700 places dans les établissements ! Répéter des mensonges, cela ne fait pas une vérité.

Je vous rappelle quand même que, à l'époque, il y avait l'arrivée des MNA. On les appelait à l'époque les MIE, mais vous avez dû faire le rapport entre les mineurs isolés étrangers et les mineurs non accompagnés. On n'avait pas grand-chose pour les loger. Je me souviens de l'époque où le Préfet me téléphonait à 9 heures pour me dire : « Monsieur le Président, il y en a 100 qui arrivent à Lille-Europe à 11 heures 30. Que fait-on ? ». Je prenais mon téléphone pour appeler Martine AUBRY et lui demander

si elle pouvait m'aider et elle me disait « j'ai bien Sciences-Po Lille. Venez voir ». Merci, Martine AUBRY – il y a bien d'autres choses sur lesquelles je pourrais d'ailleurs lui dire merci, y compris la politique en matière de RSA. Je téléphonai à Patrice VERGRIETE à qui je disais la même chose. Je vous ai certainement déjà raconté qu'il me disait « tu m'emmerdes », mais c'était gentil, c'était « tu m'emmerdes, mais je ne peux pas te laisser tomber ». De la même manière, il me donnait un coup de main lorsqu'on avait installé d'urgence des mineurs étrangers isolés dans un collège de Dunkerque, encadrés par les associations et les services de la ville.

Les mineurs non accompagnés, ce ne sont pas des chiens. Il a bien fallu que je trouve des places pour les héberger. Et, dans un premier temps, comme on n'avait pas eu le temps de se retourner, 350 places ont été consacrées aux mineurs non accompagnés. C'était une responsabilité humaine et je suis convaincu que, à ma place, vous en auriez fait tout autant.

Puis, les 350 autres places – celles qu'on a supprimées –, on les a remplacées par combien d'autres, Yves ?

**M. DUSART.-** En tout, 1 576.

**M. le Président.-** Ce qui fait quand même une petite différence et ce qui répondait un peu plus à la loi. Nous sommes des Républicains. Des Républicains appliquent les lois, la loi de 2007 et la loi de 2016 qui prévoyaient que les mesures judiciaires devaient être l'exception et que les mesures administratives devaient être la règle.

On a essayé – peut-être pas suffisamment à l'époque et on va continuer les efforts – de développer les interventions éducatives à domicile, de renforcer les EAMO, pour trouver parfois d'autres solutions que les solutions classiques du placement.

Au passage, j'en profite pour vous dire qu'il n'est peut-être jamais très bon d'être trop longtemps au pouvoir sans alternance. On n'y est pas encore, rassurez-vous, mais il ne faudrait pas que nous y restions plus de 18 ans comme vous y êtes restés de votre côté, parce que, au bout d'un moment, vous ne vous remettez pas en cause, vos politiques sont toujours les mêmes. Les associations que vous financiez étaient toujours les mêmes ; de temps en temps, il y avait un million de plus pour Hazebrouck, peut-être parce que, sur Hazebrouck, il fallait faire attention, cela commençait à sentir le roussi – cela sentait d'ailleurs très fort le roussi, je vous le confirme –, sur des projets sur lesquels l'unanimité ne s'est pas faite.

En matière de personnes âgées, votre proposition était binaire : le domicile ou l'EHPAD. Comme disait Raymond DEVOS, il y en a peut-être qui ont envie de faire autre chose. On a essayé d'imaginer des solutions différentes, plus innovantes, par exemple les logements partagés qui donnent des résultats qui aujourd'hui permettent de dire que, en logement partagé, l'espérance de vie est autrement plus importante que dans nombre d'EHPAD. C'est un chiffre dont je ne me remets pas, la moyenne d'espérance de vie en EHPAD, c'est moins de deux ans, même si on y rentre à 85 ou 86 ans, cela veut dire que les gens se laissent aller quand ils arrivent dans les EHPAD. Il faut donc qu'ils y arrivent encore beaucoup tard et il faut mettre en place des solutions intermédiaires.

Pour les personnes en situation de handicap, le logement partagé est aussi une solution. De même, l'accueil familial est une solution tant pour les uns que pour les autres. L'accueil à la ferme qu'a développé Patrick VALOIS est une solution.

On a cherché des solutions qui, certes, coûtaient généralement moins cher, mais on ne les a pas mises en place parce qu'elles coûtaient moins cher, on les a mises en place parce qu'on estimait que c'était pour notre population des solutions qui étaient plus proches de leurs préoccupations, des solutions plus humaines.

On n'a pas tout bien fait. Il faut d'abord dire que c'est plus facile de faire des grandes choses quand on est riche que quand on est pauvre. Au début, nos moyens étaient effectivement très limités. Et je bats ma coulpe sur le fait qu'on a peut-être parfois de manière trop importante limité les moyens en personnel par exemple auprès de l'aide sociale à l'enfance ou dans les UTPAS, sans aller jusqu'aux baisses d'effectifs dont on nous accuse.

Je vous rappelle que, non pas demain, pas après-demain, mais aujourd'hui, on est déjà en matière sociale à 85 personnes de plus qu'en décembre 2014. On n'est donc pas des bourreaux.

Je sais bien que j'ai été traité de bourreau à plusieurs reprises, mais, comme la première fois où on m'a traité de bourreau, c'est parce que je décidais les 35 heures, j'ai quand même relativisé un peu. J'avais d'ailleurs dit à Martine AUBRY : « vous êtes un bourreau, puisque c'est vous qui avez mis en place les 35 heures. Je mets le personnel aux 35 heures et je suis accusé de l'être ». Elle m'avait un peu rassuré sur ce plan-là.

Les CPOM, ce n'est pas un crime. Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, c'était une méthode pour permettre aux établissements de se gérer d'une manière qui soit plus efficace et moins coûteuse. Est-il nécessaire que chaque établissement pour personnes âgées, que chaque établissement pour personnes en situation de handicap ait son directeur, son directeur des ressources humaines, son directeur financier ? N'était-il pas plus intelligent que des partenariats, des mutualisations se mettent en place entre les uns et les autres ? Les CPOM ont permis ces partenariats.

Quand, sous l'ancien régime, les établissements connaissaient au mois de décembre de l'année N le montant de leur subvention pour l'année N, ils pouvaient difficilement se livrer à des exercices de saine gestion.

**M. MANIER.-** Monsieur le Président, les CPOM, nous les avons initiés, notamment dans le domaine des personnes âgées. Désolé de vous l'apprendre.

**M. le Président.-** Il y a beaucoup de choses que vous avez initiées. Vous avez aussi initié par exemple les circuits courts. Vous avez « initié » mais, pour trouver un niveau raisonnable de mise en œuvre, il a fallu attendre que nous arrivions.

Je continue un peu.

On se fait reprocher encore – j'avoue que, là aussi, j'ai du mal à m'en remettre – les retards de recrutement au SDIS ! Là, c'est l'assassin qui vient protester contre le voleur de pommes !

*(Rires).*

Au SDIS, vous avez fait n'importe quoi ! Je le disais tout à l'heure. Comment avez-vous pu décider de mettre toutes les indemnités au taux maximum alors que vous connaissiez les terribles difficultés financières que connaissait le SDIS et que connaissait sa maison mère, c'est-à-dire le Département ? Cela n'avait aucun sens ! Or, il a fallu qu'on vive avec, que l'on essaye de sauvegarder la paix sociale avec cette situation et que l'on trouve cette solution, qui est une solution de bric et de broc consistant à garder cet avantage pour ceux qui avaient cru que c'était un droit acquis et à ne pas donner ce même avantage à ceux qui viennent d'arriver. Lisez le rapport de la Chambre régionale des comptes sur le SDIS, relisez-le, il est intéressant.

De plus, au SDIS, il y avait de temps en temps des sanctions à prendre qui n'ont jamais été prises. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a des tensions au niveau du SDIS. Je me rappelle une période où le Président DEROSIER était encore à ma place et où la place de la République était blanche, non pas de neige, ou c'était de la neige carbonique, où il y avait eu un drame avec un pompier qui avait ramassé une grenade, qui l'avait lancée et qui avait eu une main emportée. Pas l'ombre d'une sanction n'a été prise à l'égard des uns ou des autres. J'ai licencié trois sapeurs-pompiers qui méritaient d'être licenciés. Je peux vous dire que, non seulement les autres ne m'en ont pas tenu rigueur, mais ils ont estimé qu'il était temps que ce genre de décision soit prise lorsqu'elle était juste, naturelle, nécessaire. Je n'ai pas eu de recours contre mes arrêtés de licenciement, ce qui me laisse à penser qu'ils n'avaient pas la conscience totalement tranquille.

Le SDIS, je le disais tout à l'heure, ce sont les professionnels et les volontaires, c'est le partenariat entre les uns et les autres.

Dire que ces gens sont malheureux financièrement, ce n'est pas vrai. Je ne vois pas pourquoi je céderais à l'ambiance, au politiquement correct qui consiste à dire que les sapeurs-pompiers sont des gens courageux – c'est vrai –, qu'ils prennent des risques dans leur vie quotidienne – c'est toujours vrai –, que ce sont des gens mal payés – ce n'est pas vrai. S'agissant de la prime de feu, soit l'État me la compense intégralement, soit je la laisserai dans la situation où elle se trouve aujourd'hui. J'ai supprimé la prime de feu aux sapeurs-pompiers professionnels qui étaient passés au niveau des fonctions administratives techniques et de services et qui avaient toujours la prime de feu. C'est la Chambre régionale des comptes qui m'a dit « vous allez vous dépêcher de retirer la prime de feu à ceux qui ne risquent qu'un feu de corbeille à papier ». C'était aussi une chose en place à l'époque.

Nous n'aurions pas de grandes visions pour le département ! « Nous, on avait de grandes visions, par exemple le canal Seine-Nord ». Vous aviez raison d'avoir la grande vision du canal Seine-Nord. Le seul petit problème qui se serait posé – ce n'est pas grand-chose –, c'est que vous auriez été incapables de le financer. Nous, en cinq ans, par la diminution de l'endettement, nous avons la somme équivalente au financement du canal Seine-Nord. Voilà un argument que vous devriez développer devant votre électorat, en disant : « ils ont tellement bien géré que vous pouvez revoter pour nous, parce que, avec ce qu'ils nous ont laissé, on aura la possibilité de faire du bon travail pendant quelques années ». Je veux bien le croire et je ne vous en voudrais même pas d'adopter ce type de dialectique.

Le très haut débit, vous l'aviez initié. Avec Luc MONNET, on l'a continué et le moins que l'on puisse dire, c'est que cela se passe bien.

Et puis, nous avons un grand projet qui me plaît bien, peut-être n'est-il pas suffisamment ronflant pour vous. Le grand projet de la majorité sur ce sextennat, c'est la remise au travail de notre département par l'intermédiaire de la remise au travail des allocataires du RSA. Je suis fier lorsque, avec Doriane BÉCUE, avec la directrice départementale de Pôle Emploi, on apprend le soir que 2 000 personnes ont retrouvé du boulot, et je suis fier bien au-delà des 12 M€ que cela me permet en même temps de récupérer.

Le fait que l'on ait retrouvé un peu d'argent nous permet d'accompagner la main tendue de l'État. Moi, je ne crache pas dans les mains tendues. C'est la main tendue de l'État sur le plan de lutte contre la pauvreté, la main tendue de l'État sur l'enfance en danger et l'aide sociale à l'enfance. C'est vrai que l'on a des investissements importants à faire en hommes, en équipements, en places. C'est vrai qu'il faut aussi que l'on réfléchisse à une autre manière de travailler. Le placement n'est pas la solution unique, exclusive, il faut que l'on réfléchisse à la notion de tiers de confiance, à la notion d'adoption qu'on a un peu perdue de vue, à la notion de parrainage, il faut que l'on développe un panel de solutions qui permettent d'affronter les problèmes qui sont les plus fondamentaux.

On est des gens simples, on essaye de trouver des solutions simples pour faire en sorte que la qualité de vie de la population du Nord s'en trouve améliorée.

Voilà quelle était notre ambition. Sur ce plan-là, nous estimons être largement en marche vers la réussite de cette ambition. Les électeurs jugeront, c'est leur rôle et nous sommes totalement confiants dans le jugement qu'ils auront.

Même l'augmentation d'impôts... En fait, je devrais vous remercier sur l'augmentation d'impôts parce que, si je n'avais pas trouvé le Département dans cette situation, jamais je n'aurais augmenté les impôts. Je les ai augmentés parce que je n'avais pas les moyens de faire autrement, si ce n'est la tutelle dont on ne voulait pas. Cette augmentation d'impôts, on vous la doit. Eh bien, mes chers collègues, c'est à vous que le citoyen du Nord devra le fait que, à partir de 2021, c'est l'État qui paiera à tout jamais les 55 M€ de plus, ce n'est pas le contribuable. C'est encore une satisfaction complémentaire.

Je vous le dis comme je le pense, je suis à la fois fier de ce que nous avons fait et je suis confiant dans l'avenir des Départements. Les finances du Département sont restaurées, les grandes politiques sont mises en œuvre. Il y avait, notamment en matière d'aide sociale à l'enfance, des progrès importants à accomplir, j'ai sollicité des renforts de personnes plus compétentes que moi pour qu'elles nous aident, nous les élus, à mettre en place ces nouvelles politiques et on y mettra les moyens utiles, moyens dont aujourd'hui nous disposons.

Vive le Département du Nord et, puisque nous n'aurons plus ce genre de discussion sur ce mandat, retrouvons donc dans les séances à venir – et il y en aura de nombreuses – un peu plus de respect les uns envers les autres et un peu moins de caricatures sur ce qui a été réalisé par les uns ou les autres.

Je vous remercie, mes chers collègues.

*(Les membres de la majorité, debout, applaudissent vivement le Président)*

**M. le Président.-** Merci, mes chers collègues. Arrêtez, je suis encore là pour 15 mois.

Cela me rappelle un souvenir qui n'a rien à voir, c'est le jour où Bernard DEROSIER faisait sa dernière séance. Les collègues se sont levés pour l'applaudir et je ne me suis pas levé. J'ai été montré du doigt par un certain nombre de collègues et j'ai expliqué – je crois que Bernard DEROSIER a eu un grand sourire –, j'ai dit : « Tous ces faux-culs sont en train de t'applaudir, Bernard... » – ce qui n'est pas votre cas aujourd'hui, parce que je ne m'en vais pas – « c'est eux qui ont demandé à ce que tu t'en ailles. Tu comprends que je ne pouvais pas m'associer à eux ». Il me l'a rappelé il n'y a pas si longtemps.

Mes chers collègues, nous avons de nombreux votes à opérer. Je vais en faire l'inventaire et on ne va pas voter vote par vote puisque je pense que les votes seront cohérents pour les uns et les autres.

- Nous avons l'appel de vote sur les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe n'est pas modifiée, c'est le taux de l'année dernière.
- Nous avons l'appel de vote sur la délibération adoptant le budget primitif pour 2020, qui comporte :
  - l'équilibre général, le choix de voter le budget par fonction et la ventilation par fonction et par chapitre,
  - le montant maximal d'emprunt autorisé,
  - la décision de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics et les subventions d'investissement,
  - la reconduction des taux 2019 pour les taxes et droits autres que le foncier bâti, par exemple la taxe d'aménagement.
- Nous avons ensuite le vote sur :
  - les nouveaux engagements pluriannuels, les autorisations d'engagement, les autorisations de programme 2020,
  - les engagements pluriannuels en cours comportant les échéanciers de crédits de paiement 2020, 2021 et ultérieurs.

- Nous avons ensuite un vote formel sur la mise à jour au tableau des effectifs ainsi que la suppression et la création des postes – c’est classique, on supprime des postes parce qu’il y a des promotions et on en ouvre d’autres.
- Nous avons un appel de vote formel sur la contribution annuelle du Département au budget du SDIS. Je précise sur ce point – même si beaucoup d’entre vous le savent déjà, on a eu l’occasion de le dire à plusieurs reprises – que, dans le dernier conseil d’administration du SDIS, le SDIS a sollicité l’octroi de 93 M€ en fonctionnement qu’on lui accorde et l’octroi de 2 M€ en dotation d’équipement et on lui accorde 4 M€, cela m’étonnerait donc qu’il se plaigne.
- Nous avons un appel de vote formel sur le financement départemental 2020 du CAUE. Je précise qu’il lui sera accordé 25 % (0,25) par rapport au taux de la taxe d’aménagement, ce qui correspond à 3 M€. Or, il est inscrit au budget 1,5 M€. Cela veut dire que, sur le 1,5 M€ restant, nous allons nous revoir avec le président et le conseil d’administration pour voir comment on affecte ce 1,5 M€, pour partie à des sur-virements qui auraient pu exister les années antérieures et, pour partie, à un complément de la subvention au CAUE que, à juste titre, le CAUE réclame depuis déjà quelque temps.
- Nous avons un vote formel sur la contribution annuelle du Département au budget de l’établissement public administratif « régie personnalisée de l’Abbaye de Vaucelles ». Vous savez que son statut est particulier, il faut donc un vote spécifique en ce qui le concerne.
- Nous avons ensuite un appel de vote sur la délibération adoptant le budget primitif pour 2020 du budget annexe comportant :
  - l’équilibre du budget annexe,
  - la décision de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics et les subventions d’investissement.
 Le budget annexe, c’est le laboratoire départemental dont Patrick vous a parlé tout à l’heure, même si les sommes sont dérisoires par rapport aux sommes du budget départemental.
- Nous avons enfin un vote sur :
  - les nouveaux engagements pluriannuels, autorisations d’engagement et autorisations de programme 2020,
  - les engagements pluriannuels en cours comportant les échéanciers de CP 2020, 2021 et ultérieurs.
 Ce sera le dixième et dernier élément que nous vous demandons de voter.

Y a-t-il des votes dissociés ?

**M. MANIER.-** Monsieur le Président, nous voudrions nous abstenir sur le SDIS.

Nous votons pour le CAUE, Vaucelles et le laboratoire.

**M. BEAUCHAMP.-** Nous votons pour le SDIS, le CAUE, Vaucelles et le laboratoire.

**M. le Président.-** Nous notons donc un vote favorable de l’opposition sur le laboratoire, sur Vaucelles et sur le CAUE.

Concernant le SDIS, c’est un vote pour des communistes et une abstention du groupe socialiste.

Pour le reste, les groupes de l’opposition votent contre.

Je me dois de mettre aux voix l’ensemble du budget. *(La majorité vote pour l’ensemble).*

Les propositions du rapport n° 0.1, relatives au taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, au Budget principal 2020 et aux engagements pluriannuels sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votent contre) ;

Les propositions relatives à la contribution annuelle au SDIS, sont adoptées à l’unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord et du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s’abstiennent) ;

Les propositions relatives au financement départemental 2020 du CAUE et à la contribution annuelle à l’EPA Régie personnalisée de l’Abbaye de Vaucelles sont adoptées à l’unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votent pour).

Les propositions du rapport n° 0.2 sont adoptées à l'unanimité.

Force reste à la majorité.

Bonne soirée. À demain 9 heures.

*(La séance est suspendue à 22 heures.)*

*(La séance est reprise le mardi 17 décembre à 9 heures 15, sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental du Nord.)*

**M. le Président.-** Mes chers collègues, je crois que nous approchons le quorum. Je ne suis pas sûr que nous y soyons à un près, mais nous pouvons commencer par faire l'appel.

Doriane BÉCUE, si tu veux bien procéder à l'appel.

*(Appel nominatif des conseillers départementaux par Doriane BÉCUE)*

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Mes chers collègues, nous sommes 43. Le quorum est donc dépassé et je pense qu'il va continuer à croître et à prospérer.

Merci à tous ceux qui ont pu arriver à l'heure.

L'ordre de passage à cette séance sera d'abord le Groupe Union pour le Nord, puis le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, puis le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Si vous le voulez bien, je commence par quelques communications, d'une part, pour rendre hommage à nos collègues disparus.

Monsieur Xavier LEMOINE, ancien Maire de Cattenières de 2001 à 2014, est décédé le 27 novembre à l'âge de 64 ans.

Monsieur Bernard DUFLOS, Maire de Boulogne-sur-Helpe dans l'Avesnois, est décédé le 10 décembre à l'âge de 76 ans.

Notre ancien collègue conseiller général Jean TALMAN, qui fut conseiller général de 1994 à 2001 et conseiller municipal de Saint-André pendant de très nombreuses années, est décédé le 14 décembre à l'âge de 94 ans. Il avait remplacé Jeannine DELFOSSE, pour ceux qui, comme moi, ont connu cette époque.

Quelques élections

Le 22 novembre, Arnaud BAVAY a été élu premier magistrat de la ville d'Hordain, suite à la démission de Jacques LOUVION qui était Maire depuis 2001.

À Faches-Thumesnil, vous savez que notre collègue Nicolas LEBAS a cédé son fauteuil de maire le 2 décembre à Nicolas MAZURIER. Il a évidemment également démissionné de ses fonctions de président de l'association des Maires du Nord. C'est une solution de sagesse qui a été adoptée, puisque c'est une direction collective qui a été mise en place. Cela n'aurait pas eu beaucoup de sens de désigner un nouveau président à quelques mois, pour ne pas dire à quelques semaines des élections municipales de mars prochain.

Je vous signale également que, à la suite du décès du Maire de Cagnoncles, Edouard SLEDZ, le 1<sup>er</sup> octobre, des élections ont eu lieu et le nouveau maire sera élu ce jeudi 19 novembre.

Je souhaiterais vous dire quelques mots d'actualité culturelle.

Je commencerai par quelques mots sur l'exposition « Devenir Matisse », exposition présentée depuis le 9 novembre et qui aura lieu jusqu'au 9 février 2020 au musée Matisse au Cateau-Cambrésis. Je vous signale que, depuis son ouverture au public, elle a déjà accueilli 12 000 visiteurs. Je pense que l'on s'approchera effectivement du record des 52 000 de l'exposition de Cassel. C'est vrai que Cassel est un peu plus facile à rejoindre que le Cateau-Cambrésis.

On a eu une très belle couverture médiatique : à ce jour, me dit-on, plus de 1 200 articles de presse, y compris d'ailleurs de presse étrangère, aux Pays-Bas, en Belgique, mais aussi en Espagne et au Japon.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que vous êtes tous invités avec vos conjoints, conjointes, compagnons, compagnes – avec qui vous voulez – à une visite privée de l'exposition le 4 février 2020 à 19 heures qui sera suivie d'un buffet dînatoire. Retenez cette date. C'est une très belle exposition, une exposition qui mériterait d'être au Grand Palais à Paris. Il serait dommage, si vous en avez bien sûr la possibilité, que vous ne veniez pas la visiter tranquillement. J'étais avec quelques-uns d'entre vous lors du vernissage, mais, lors du vernissage, on ne voit strictement rien tellement il y a de monde qui se presse autour des toiles.

Vous avez trouvé sur vos pupitres hier matin un carnet de 10 entrées, que vous pourrez offrir à qui vous voulez, donnant droit à l'accès gratuit à l'Abbaye de Vaucelles, au Forum antique, au Forum des sciences, à la Maison natale du Général de Gaulle, au musée de Flandre, au musée Matisse ou au MusVerre.

Vous avez également trouvé sur vos tables le catalogue de l'exposition « Devenir Matisse » et « Le Nord à pas de géant » qui est un ouvrage de photographies aux éditions Du Quesne, réalisé par Philippe HOUZÉ que l'on connaît tous, qui est photographe au Département, et réalisé également par Pierre-François DECOURCELLE, journaliste, rédacteur en chef à la direction de la communication au Département. Vous savez que l'un et l'autre ont abandonné leurs droits d'auteur au Département.

Deux mots sur la labellisation « département fleuri » – je parle sous le contrôle de Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE.

Le conseil national des villes et villages a renouvelé pour cinq ans notre label « département fleuri », label national de qualité de vie. Je rappelle que, depuis 20 ans, le Département est labellisé « département fleuri » et il est fier de cette marque de reconnaissance qui valorise l'ensemble des actions accomplies et le travail effectué par bon nombre d'acteurs.

Le Département poursuit avec détermination le développement du label « villes et villages fleuris ». Nous sommes attachés à promouvoir un cadre de vie accueillant et agréable à vivre, mais les bienfaits des villes vertes vont, vous le savez, bien au-delà.

Quelques mots du lancement de Nord info.

Le Département poursuit aujourd'hui la transformation de notre communication institutionnelle engagée depuis le début du mandat. Après avoir refondu le magazine Nord 360, notre collectivité lance aujourd'hui son flux d'informations Nord info.

Disponible sur ordinateur, smartphone et tablette, Nord info permet d'agrèger tous nos contenus numériques déjà existants sur nos réseaux et devient complémentaire à notre magazine traditionnel.

Conformément à notre engagement « département 100 % inclusif », ce flux d'informations s'attache à être conforme au référentiel général d'accessibilité pour les administrations (le RGAA), en proposant par exemple un affichage adapté aux personnes souffrant de dyslexie.

Nord info a également pour but de faciliter l'échange et le contact entre nos concitoyens et notre institution grâce à un formulaire de contact simplifié. Il permettra également d'ici quelques mois la création d'un agenda participatif départemental où tous les Nordistes pourront y faire remonter les événements publics se déroulant près de chez eux.

Chers collègues, vous avez dû maintenant recevoir un mail sur vos tablettes pour découvrir ce flux d'informations. Les équipes de la direction de la communication se tiendront à votre disposition à la pause si vous souhaitez une présentation plus détaillée ou de l'aide à l'installation. N'ayez aucun scrupule sur l'aide à l'installation ; personnellement, j'en ai bien besoin.

Quelques mots sur les partenariats dans le domaine de l'action sociale.

Depuis le début de ce mois, j'ai eu le plaisir de participer à plusieurs reprises à des manifestations qui ont permis de mettre en lumière la qualité des relations que nous entretenons avec nos plus importants partenaires dans le domaine social. J'ai ainsi pu signer successivement la convention de partenariat avec l'Union départementale des centres communaux d'action sociale avec notre collègue Roméo RAGAZZO, ainsi que les conventions avec deux CCAS, ceux de Lambersart et de Fourmies, en présence de leur maire respectif.

Last but not least... J'ai également signé la charte partenariale avec la fédération départementale des centres sociaux, avec Madame DENOYELLE, la présidente, qui cosignait, dans les locaux de la fédération rue Colbert à Lille, en présence de Jean-Pierre LEMOINE qui les connaît bien.

Cette signature est venue marquer une étape importante dans les relations entre notre institution et les centres sociaux, acteurs incontournables de la cohésion sociale dans nos villes et nos quartiers.

Enfin, avec mon collègue Jean-Luc DETAVERNIER, j'ai accueilli les 42 étudiants boursiers assistants de service social qui se sont engagés à intégrer les services du Département du Nord après l'obtention de leur diplôme à l'issue de leurs études. Quelques collègues étaient également présents à cette manifestation qui était importante et intéressante. Il y avait vraiment beaucoup d'enthousiasme chez les jeunes futurs collègues des agents du Département. Il y avait bien sûr une grande majorité de femmes, 41 filles et un garçon qui n'avait d'ailleurs pas l'air malheureux – il pensait qu'il aurait l'opportunité d'être un peu cocooné.

Cette initiative est une des premières déclinaisons des mesures que nous avons adoptées en vue de répondre aux besoins constatés dans le champ de la protection de l'enfance. C'est en outre très encouragé par l'IRTS et par l'ISL et c'est vraiment un



mécanisme qui, à mon avis, sera extrêmement utile dans l'avenir pour pourvoir les postes vacants d'une manière efficace avec de jeunes diplômés.

Quelques mots du calendrier 2020.

- Nous aurons un premier Conseil départemental et Commission permanente le lundi 3 février. C'est d'ailleurs à cette occasion que Monsieur le Préfet viendra pour présenter l'action des services de l'État dans le département. Si vous souhaitez transmettre des questions, il vaudrait mieux nous les avoir transmises au plus tard le jeudi 9 janvier. Nous pourrions ainsi les transmettre au Préfet pour qu'il prépare les réponses, ce qui permet que, non seulement il réponde oralement à une partie des questions, mais aussi que les autres collègues aient peut-être déjà des réponses écrites.

Il y aura des commissions le 27 janvier pour préparer cette séance.

- Le 30 mars, nous aurons simplement une Commission permanente, à moins qu'on soit obligé pour des raisons diverses d'y ajouter un conseil. Les commissions auront lieu le 23 mars.
- Le 4 mai, il y aura Conseil départemental et Commission permanente. Commissions le 27 avril.
- Conseil départemental et Commission permanente le 15 juin. Commissions le 8 juin.
- Conseil départemental et Commission permanente le 6 juillet. Commission le 29 juin.
- Conseil départemental et Commission permanente le 28 septembre. Commissions le 21 septembre.
- Conseil départemental et Commission permanente le 9 novembre. Commissions le 2 novembre.
- Conseil départemental et Commission permanente le 14 décembre. On ne votera donc pas le budget, mais il y aura quand même Conseil départemental et Commission permanente. Les commissions auront lieu le 7 décembre.

Enfin, nous passons à nos joies. Nous finissons ainsi par une touche beaucoup plus agréable.

Je vous annonce la venue au monde d'Anna-Rose SIEGLER, qui est née le 12 décembre à 15 heures 17. L'heureux papa est à nos côtés.

Il va d'ailleurs bientôt prendre la suite du débat.

### POINT PRINCIPAL N° 3

#### Proposition de déploiement de la Stratégie pour l'avenir du Cambrésis

**M. le Président.-** C'est donc Nicolas SIEGLER qui va plancher, dans le cadre de sa délégation sur le renouveau des territoires, sur la proposition du déploiement de la stratégie pour l'avenir du Cambrésis.

S'il est un peu fatigué, nous comprendrons...

Cette intervention sera suivie d'un débat. Nous n'aurons que deux interventions dans ce débat – puisque nos collègues du groupe communiste ne pouvaient pas être présents aujourd'hui –, celles de Guy BRICOUT et de Martine FILLEUL.

Mon cher Nicolas, tu as la parole.

**M. SIEGLER.-** Merci, Monsieur le Président.

Une fois n'est pas coutume, la fatigue m'a déjà gagné et je serai sûrement moins prolix que d'habitude malgré l'enjeu. Je sais déjà que vous pouvez remercier ma fille, Anna-Rose, de ce cadeau qui vous est fait avant l'heure.

*(Rires)*

Je vais rappeler le contexte et l'enjeu de la naissance de cette politique de renouveau des territoires.

Effectivement, voilà huit mois maintenant que le Président a décidé de la mise en œuvre d'une politique nouvelle, une politique visant à renforcer l'action publique départementale, à solliciter l'action publique de nos partenaires institutionnels sur un certain nombre de territoires. Ces territoires, vous les connaissez, ce sont les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai, de Douai et de Valenciennes – le sud du Nord –, c'est le versant nord-est de la métropole lilloise et le littoral de l'arrondissement de Dunkerque.

L'idée est de dédier notre action publique au suivi particulier d'un certain nombre de contrats existants : l'engagement pour le renouveau du bassin minier sur le Valenciennois et sur le Douaisis, le pacte pour la réussite de la Sambre, de l'Avesnois et de

la Thiérache, les nouvelles politiques de rénovation urbaine. L'exécutif départemental porte, développe et met en œuvre toutes ces contractualisations. La fonction dévolue à cette politique de renouveau des territoires est à cet égard de montrer l'exemple pour mettre fin à ce travail en silo et s'assurer que tous les territoires bénéficient des dispositifs que vous adoptez.

Cette délégation s'appuie – et c'est la conséquence – sur un certain nombre de délibérations cadres, de schémas qui ont déjà fait l'objet de nombreuses délibérations et de nombreux débats. J'en cite quelques-uns : le schéma des solidarités humaines 2018-2022, le schéma de prévention et de lutte contre la pauvreté, le schéma de prévention et de protection de l'enfance, le schéma de prévention de la délinquance et de la radicalisation, la délibération cadre Nord durable et le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, des schémas et des politiques qui sont portés par les Vice-présidents de notre majorité.

J'ai entendu en commission – et c'est tout à fait naturel – cette question, presque comme un propos liminaire : cette délégation n'a pas de budget. C'est vrai, cette délégation n'a pas en tant que telle de budget propre, mais elle intervient en lien avec tous les Vice-présidents. À ce titre, chaque Vice-président dans le déploiement de sa politique a un œil particulièrement attentif quand je le sollicite, quand je le demande sur le déploiement de sa politique dans les territoires que je viens de citer.

Cela se traduit déjà, au terme de huit mois d'exercice, par un certain nombre de mesures qui ont déjà été prises, adoptées, portées par les Vice-présidents de l'exécutif départemental.

J'en veux pour preuve, dans le volet des solidarités humaines, une vraie volonté en matière de ressources humaines, par exemple au sein des services départementaux et au sein de ces territoires, de réduire les postes vacants, de faire la promotion des territoires en renouveau, de procéder à la déprécarisation des CDD dans les directions territoriales et les UTPAS concernées. À titre d'exemple pour le décliner localement, la directrice territoriale de prévention de l'action sociale du Cambrésis n'avait pas d'adjoint ; cela est désormais réglé.

Je veux encore pour preuve le déploiement des postes d'ALSES, ce sont 11 postes d'ALSES pour la rentrée 2019 et 11 postes de plus programmés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans tous les collèges des territoires en renouveau.

Au sein des MDIE, c'est globalement une baisse de 4 % du nombre de foyers allocataires payés.

- 55 % des allocataires sortis dans le cadre de l'accompagnement par un coach'emploi ont retrouvé un emploi ou une formation, 81 % des 25-29 ans dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, un chiffre extrêmement intéressant, grâce à la politique initiée par Olivier et menée par Doriane.
- 50 % des allocataires sortis dans le cadre de l'accompagnement par un coach'emploi ont retrouvé un emploi ou une formation, plus de 77 % des jeunes ont retrouvé un emploi ou une formation dans le cadre de l'IEJ (Initiatives pour l'Emploi des Jeunes).

À titre d'exemple, dans l'arrondissement de Cambrai et dans le cadre de la stratégie que je vais vous présenter, vous avez, mes chers collègues, déjà adopté la délibération, que nous a présentée Doriane, de renforcement dans cet arrondissement de coachs en lien avec Pôle Emploi dédiés aux villes du Cateau, de Caudry et de Cambrai.

Sur le volet des solidarités territoriales, je donne d'autres exemples.

- Quatre collèges dans l'Avesnois feront l'objet d'une réhabilitation thermique, un investissement de près de 12 M€.
- Quatre collèges dans le Cambrésis feront l'objet d'une réhabilitation thermique l'année prochaine.
- En PTS, l'éco-quartier du Raquet à Douai s'est vu attribuer une subvention de 700 000 €.
- La requalification du centre-ville d'Avesnes-sur-Helpe s'est vu attribuer un PTS de 600 000 €.
- La requalification du pôle gare de Jeumont s'est vu attribuer un PTS de 300 000 €.
- Les travaux de reconversion de l'ancienne BA103 se sont vu attribuer un PTS de 530 000 €.
- La déconstruction-reconstruction du gymnase du quartier de la Bleuse-Borne à Anzin s'est vu attribuer un PTS de 600 000 €.

C'est dire que le Premier Vice-président POIRET prend en considération le déploiement de cette politique dans les territoires en renouveau.

Enfin, je veux parler d'un des grands chantiers qui fait l'objet du suivi de cette délégation, pour lequel les débats ici sont toujours très consensuels, portés par cette volonté commune de faire avancer nos territoires. Le renouveau des territoires, c'est également l'engagement du Département de procéder au financement du canal Seine-Nord et, l'année prochaine, de verser les 18 M€ qui figurent dans la convention de financement.

Effectivement, il n'y a pas de budget propre, mais le budget que chaque Vice-président s'enorgueillit à mettre en œuvre avec moi dans la politique du renouveau des territoires.

Dans cette optique, mes propos liminaires s'étant achevés, je vais maintenant entrer dans le contexte de celui de la stratégie pour l'avenir du Cambrésis.

Très vite, il faut faire le constat que cet arrondissement, que je connais bien et que vous connaissez au fil des délibérations qui sont présentées, est dépourvu d'une contractualisation structurante, d'impact fort avec nos partenaires institutionnels – j'ai parlé tout à l'heure de l'ERBM sur deux arrondissements et du pacte SAT.

Ce territoire demeure en attente depuis longtemps d'une réponse publique qui soit à la hauteur des enjeux et des besoins qui lui sont propres. Les difficultés existent, il ne faut pas avoir d'œillères, il ne faut pas fermer les yeux. C'est un territoire où il faudra demain, plus qu'ailleurs peut-être, prendre à bras-le-corps le sujet des violences intrafamiliales et des violences conjugales. C'est un territoire où il faudra plus encore apporter une réponse au nombre assez disproportionné de mesures de placement de l'enfance.

Au-delà de ces quelques difficultés, c'est un territoire qui a énormément d'atouts :

- le canal Seine-Nord bien sûr – et on y reviendra par la suite dans le cœur de nos travaux de ce matin – et la plate-forme multimodale de Cambrai-Marquion,
- une situation géographique au cœur de la région des Hauts-de-France,
- Un savoir-faire dans la création de produits haut de gamme, de filières reconnues (textile, dentelle, broderie, verrerie),
- des structures de formation performantes,
- une université régionale des métiers et de l'artisanat à Caudry,
- le conservatoire à rayonnement départemental de musique et de théâtre,
- l'école supérieure d'art,
- le centre universitaire La Forêt à Cambrai,
- un patrimoine architectural et culturel riche, avec le labo culturel à Cambrai, le musée de la dentelle à Caudry, le musée Matisse et l'Abbaye de Vaucelles.

Au regard de ces éléments, il m'a été assez évident qu'il faudrait déployer une nouvelle méthode et un nouveau pacte avec ce territoire pour que l'équité territoriale, l'aménagement du territoire, la transition écologique, industrielle, solidaire concourent à l'amélioration de la vie des habitants du Cambrésis à tous les âges et dans le cadre des politiques qui sont les nôtres, de l'enfance jusqu'au plus bel âge, jusqu'à l'autonomie, avec cette volonté de l'inclusion que l'on démontre ici et que l'on va déployer, développer dans cet arrondissement.

Je vous propose de garantir une meilleure réponse des politiques sociales en développant notamment les politiques inclusives en matière d'emploi, de santé, de culture, d'éducation, de renforcer l'attractivité du territoire sur le plan économique, mais aussi en créant les conditions d'une ruralité attractive en lien avec les pôles urbains et les espaces naturels du Nord.

Je vous propose de nous donner les moyens de renforcer les partenariats nécessaires avec l'Europe, l'État, la Région, les collectivités locales et la société civile.

Ce cap ne se fera qu'en prenant en considération deux obligations. La première, l'innovation et l'adaptation. Il faudra engager cet arrondissement vers un avenir qui soit plus confortable, plus déterminé, plus assis, et cela passera – c'est la deuxième obligation – par la prise en considération de notre délibération cadre Nord durable. Il faudra que, dans toute action que nous allons mener dans les mois à venir, l'œil, le cœur, l'esprit de Nord durable guide les politiques départementales dans cet arrondissement.

Après de nombreux échanges avec le préfet, les sous-préfets, les membres de l'exécutif départemental, les conseillers départementaux de l'arrondissement, les présidents des intercommunalités, les maires des villes principales, des villes rurales, un travail de synthèse, un cap a ainsi été modélisé, c'est celui que je vous propose de débattre et, je l'espère ensuite, d'adopter.

Sur notre volonté d'une plus grande solidarité humaine, renforcer l'accompagnement et l'inclusion des personnes en perte d'autonomie est une nécessité. On déclinera les nouveaux modes de prise en charge, on étudiera une offre complémentaire pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap vivant à domicile. On soutiendra les investissements nécessaires au sein des établissements sociaux et médicosociaux en améliorant les conditions d'accueil pour correspondre aux politiques que Geneviève MANNARINO a initiées dans notre collectivité. Je pense notamment à J'Aménage'Âge 59.

Il faudra dans ce territoire optimiser les conditions d'accès aux soins, territoire où le taux de mortalité est l'un des plus élevés de notre département. Le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles est un outil qui permettra d'optimiser ces conditions de soins, à condition d'instaurer un véritable dialogue entre la médecine de ville et la médecine rurale. À cet égard, le Département du Nord, l'ARS et la banque des territoires vont lancer cette étude pour améliorer les conditions d'accès aux soins et avoir une vision plus fine de la démographie médicale dans les années à venir. Cette étude, vous le savez, rendra ses conclusions dans un délai de six mois, délai volontairement bref, et prendra en compte les politiques de renouveau des territoires.

Le soutien face aux difficultés familiales et scolaires – problématique prégnante sur le territoire –, face aux difficultés sociales et d'insertion que rencontrent un certain nombre de familles, fera l'objet d'une attention toute particulière dans le suivi.

L'ouverture d'une maison des parents, l'élaboration d'un plan d'action spécifique pour lutter contre les violences intrafamiliales et les violences conjugales sont d'ores et prévues.

Il sera également nécessaire de renforcer les articulations, les partages d'informations et les retours d'informations entre les groupes socioéducatifs et les services sociaux des collectivités, les travailleurs sociaux qui sont au quotidien confrontés à ces difficultés, pour améliorer la prise en charge de ces personnes.

Sur le volet éducatif, la lutte contre le décrochage scolaire doit faire l'objet d'un état des lieux exhaustif et être au besoin renforcée. Dans cet objectif de contribuer activement au développement durable, je vous ai indiqué que quatre collèges du Cambrésis seront démonstrateurs de la transition écologique.

Enfin, d'autres actions sensibilisant les enfants à l'action civique peuvent être déployées encore plus qu'elles ne le sont aujourd'hui. Je pense à la sensibilisation à la sécurité routière dans nos collèges et je pense, Monsieur le Président du SDIS, à la promotion de cadets de la sécurité civile dans l'ensemble des collèges de l'arrondissement.

Enfin, c'est l'accompagnement vers le retour à l'emploi, une population qui a besoin de voir l'État, la Région, le Département combattre ensemble le chômage, favoriser ensemble la formation, remettre à l'emploi nos allocataires du RSA.

Le déploiement des clauses d'insertion est un enjeu, essentiellement d'ailleurs pour le canal Seine-Nord. En 2015, la démarche Grands chantiers et le Canal solidaire ont produit un objectif cible de 800 équivalents temps pleins pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Nous devons demander plus, nous devons travailler à obtenir plus d'emplois pour les territoires, plus de travailleurs de nos territoires dédiés au canal Seine-Nord et à la plate-forme multimodale de Cambrai-Marquion.

La culture, le tourisme, le sport seront des moyens privilégiés pour améliorer l'avenir de ce territoire. Il faut créer un véritable parcours culturel et touristique dans le Cambrésis, parcours qui n'existe pas aujourd'hui ; il faudra accompagner les énergies locales pour permettre sa réalisation, son déploiement. Le patrimoine qui est le nôtre permettra de répondre à cet enjeu.

Une histoire, des savoir-faire... le Cambrésis a démontré lors du centenaire de la grande guerre sa capacité de résilience, sa capacité à travailler ensemble, à honorer les siens, mais aussi à déployer le tourisme de mémoire. J'en veux pour preuve la création du mémorial du tank de Flesquières.

À cela, il faudra ajouter de nouveaux chemins de randonnée et expérimenter le déploiement de cafés rando.

Le second axe du programme stratégie que je vous propose repose bien sûr sur le développement de l'aménagement du territoire et le renforcement de ses équilibres infra-territoriaux.

En dehors des projets structurants tels que je vous les indiquais tout à l'heure, l'enjeu pour cette stratégie d'avenir n'est pas simplement de remettre le Cambrésis à la hauteur des autres territoires, c'est aussi en son sein de diminuer les difficultés que peuvent avoir les communes entre elles, en termes de retour à l'emploi des allocataires, de chômage, d'indicateurs de santé, de violences conjugales. Ce sera un élément déterminant de la réussite ou de l'échec de cette stratégie pour l'avenir du Cambrésis.

Bien sûr – et ce sera ma conclusion, Monsieur le Président –, les politiques qui sont tournées autour de la ruralité d'une part et d'une nouvelle urbanité d'autre part concourront nécessairement à ce que notre action, qui se veut être une initiative, qui ne veut qu'être la naissance d'un travail collaboratif de longue haleine, repose sur ces deux éléments.

Enfin, il faut un outil, un comité de pilotage pour mettre en place cette stratégie, la diriger et la déployer, un comité de pilotage – pour lequel on proposera d'ailleurs un amendement – associant l'État, le Département, la Région, l'Association des Maires du Nord, l'Association des Maires ruraux et, bien sûr, les communes de première et de seconde centralité ; un comité de pilotage qui sera installé au premier trimestre de l'année 2020 et qui travaillera en chambre pour produire le plus rapidement possible, après le programme stratégique que je vous soumetts, un programme opérationnel.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques mots concis...

*(Rires)*

... que je m'étais engagé à produire auprès de vous. Ce sont 21 minutes de temps de parole pour 8 mois de travail que je vous soumetts maintenant, mes chers collègues.

**M. le Président.-** Merci, Nicolas SIEGLER.

Nous allons ouvrir le débat des groupes.

Je donne la parole à Martine FILLEUL, en espérant qu'elle sera suffisamment longue pour permettre à Guy BRICOUT d'arriver.

Chère collègue, Madame la Sénatrice, vous avez la parole.

**Mme FILLEUL.-** Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole.

Je vais beaucoup vous décevoir, car je serai plus concise que Monsieur SIEGLER.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport. En effet, le Cambrésis cumule des indicateurs défavorables : moins de dotations de l'État, moins de la Région, moins du Département, moins d'ingénierie, moins de projets. Une réelle mobilisation est donc absolument nécessaire de la part de notre collectivité, mais également de l'État en direction de cet arrondissement.

Monsieur SIEGLER, en commission, nous a présenté cette stratégie comme avant tout la construction d'un pacte associant les élus autour d'objectifs communs. Personnellement et au nom de mon groupe, je me félicite de la démarche qui n'est pas sans me rappeler, vous vous en doutez, les contrats de territoire que nous avons en notre temps initiés en concertation avec les maires et les élus du territoire et expérimentés pour une première fois à partir de 2010 dans le Cambrésis car, effectivement, il nous avait semblé que ce territoire était le plus en souffrance dans notre département du Nord. Cette politique d'aménagement avait d'ailleurs à l'époque, pour cette raison, mais je pense pour d'autres également, était votée dans cet hémicycle à l'unanimité. La volonté était de lutter contre les inégalités territoriales et d'essayer de compenser ces inégalités grâce à l'effort public.

Durant une année, les représentants du territoire et du département se sont réunis pour élaborer le contrat : échanges autour du diagnostic, sur les forces, les faiblesses, les besoins du territoire, puis construction d'un cadre d'actions stratégiques sur les enjeux et les orientations et, enfin, déclinaison de projets opérationnels fléchés en fonction des priorités. Les thématiques du désenclavement, de la création d'emplois, du développement touristique faisaient notamment partie de ces grands axes.

Dans le Cambrésis, 280 projets avaient été retenus sur 380, pour une période de six ans, une centaine de projets ne pouvant pas rentrer dans le cadre du contrat de territoire, faute de moyens et également pour maintenir un cadre programmatique précis.

Les communes pouvaient donc à l'époque travailler en confiance et sur la durée avec le Département, mais également avec les autres collectivités qui participaient également au financement des projets ; cela dans le moyen, le court ou le long terme, avec une programmation réaliste, des investissements hiérarchisés et priorisés en fonction des capacités financières de chacun.

Le cœur des contrats de territoire demeurait la construction d'une stratégie territoriale concertée et partagée pour sortir, comme vous le disiez Monsieur le Vice-président, du fonctionnement en silo qui caractérise encore le Département, mais également d'une manière générale le fonctionnement des collectivités au niveau français.

Par conséquent, je me félicite que le Département revienne dans une forme de dialogue avec les territoires, préférable aux appels à projets qui favorisent beaucoup moins, nous le savons, l'équité territoriale.

Enfin, concernant les moyens financiers qui seront déployés, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement, également sur les axes qui vont être privilégiés dans la mise en œuvre, nous sommes dans l'attente – je vous l'ai dit lors de la commission –, nous espérons que ces bonnes intentions, que les vœux que vous venez de développer aujourd'hui plus longuement qu'en commission seront exaucés et que nous les traduirons dans les faits. Nous sommes donc dans l'attente de l'opérationnalité pour nous prononcer définitivement.

En attendant, avec Monsieur SIEGLER, nous souhaitons que des décisions budgétaires soient prises rapidement qui nous permettront de traduire dans les faits toutes ces bonnes intentions.

Nous voterons donc favorablement ce rapport en attendant l'exécution des projets.

**M. le Président.-** Merci, Martine FILLEUL.

Je donne la parole à Didier DRIEUX qui va se substituer à notre collègue Guy BRICOUT.

**M. DRIEUX.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le vendredi 22 novembre à Nesle dans la Somme, la convention pour le canal Seine-Nord Europe a été signée par toutes les parties prenantes. Signataire de la convention, notre Président Jean-René LECERF a confirmé vendredi 22 novembre l'engagement de la collectivité à hauteur de 217 M€. Il est important de souligner que le Département du Nord sera le plus important Département contributeur.

Ce canal Seine-Nord Europe, qui devrait voir le jour en 2028, c'est une aubaine pour le territoire du Cambrésis et il sera au cœur de la stratégie pour l'avenir du Cambrésis.

Le Département du Nord, à travers son exécutif et sa politique qui se veut volontariste afin de limiter les inégalités sur le territoire et rendre toujours plus attractive la terre nordiste, a pu développer plusieurs dispositifs majeurs, comme l'engagement pour le renouveau du bassin minier ou encore le pacte pour la réussite en Sambre-Avesnois-Thiérache.

Pour continuer sur cette voie, un pacte territorial porté par Nicolas SIEGLER a été déterminé pour le Cambrésis. Ce pacte vise à inscrire sur le long terme une dynamique reposant sur plusieurs objectifs de développement durable et d'innovation.

Le but de cette stratégie d'avenir, c'est avant tout l'amélioration de la condition des habitants à tous les âges de la vie, de l'emploi, de l'équité territoriale, de l'aménagement du territoire et de la transition écologique, industrielle et solidaire.

Cette stratégie ne doit pas être uniquement celle du Département du Nord. Pour que cela fonctionne, il faut que tous les acteurs se mettent autour de la table et travaillent ensemble afin d'accompagner au mieux le Cambrésis. Je pense notamment à l'État, à la Région, aux Intercommunalités, au Syndicat mixte du pays du Cambrésis et enfin aux maires des communes du Cambrésis qui sont les principaux connaisseurs des difficultés que peuvent rencontrer les habitants de ce territoire. Le Maire, c'est la personne de confiance pour ses administrés, c'est le meilleur défenseur et développeur de la commune.

Aujourd'hui, il était plus que nécessaire d'intervenir et de mener une politique ambitieuse pour aider le Cambrésis à rayonner à nouveau.

En effet, cet arrondissement du Nord dispose de véritables atouts de par sa situation géographique qui le place au cœur de la région des Hauts-de-France, mais aussi à seulement quelques heures des grandes métropoles européennes.

C'est également la création d'E-Valley, un site logistique d'exception. E-Valley nous permet de tourner la page de la base aérienne 103 et d'ouvrir une nouvelle page, celle de l'innovation, de la performance, des services et de l'emploi. C'est avec ce genre de projet que nous relèverons les nouveaux défis de demain.

Je veux également mettre en avant le savoir-faire de ce territoire et je pense notamment à la dentelle de Caudry et à la verrerie de Masnières, des emblèmes du Cambrésis qui représentent de belle manière nos artisans. Ce sont des talents qu'il nous faut préserver.

Le Cambrésis, c'est aussi un patrimoine culturel riche et varié. Nous avons d'ailleurs pu admirer, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Matisse au Cateau-Cambrésis, une exposition très exceptionnelle, un musée que le Département va agrandir afin de rendre encore plus attractif ce bel établissement et le travail de Matisse. Je n'oublie pas l'Abbaye de Vaucelles, patrimoine fabuleux, ainsi que le musée de la dentelle à Caudry et le labo de Cambrai, dernière création.

Cependant, malgré tous ces atouts, le Cambrésis souffre. En effet, c'est un arrondissement rural, avec une faible densité de population en comparaison à la taille de son territoire. Sa population est très âgée et peu formée, le taux de chômage est supérieur à celui de la région. On constate aussi des déserts médicaux qui entraînent une surmortalité chez les plus de 65 ans, aggravée également par un manque de spécialistes. Les personnes dépendantes ne peuvent pas toujours se déplacer vers la métropole européenne de Lille pour venir se faire soigner et c'est en cela que la stratégie pour l'avenir du Cambrésis est utile. Il y a également une sur-représentation territoriale du nombre de mesures de protection de l'enfance, avec une majorité de placements.

Afin de résoudre ces différents problèmes, la stratégie pour l'avenir du Cambrésis paraît arriver à point nommé. Elle va permettre d'agir pour prévenir et contrer la pauvreté, pour améliorer la prévention et la protection de l'enfance, pour lutter contre la délinquance et la radicalisation ; cela, en s'appuyant sur la délibération cadre Nord durable, le schéma d'amélioration d'accessibilité des services au public, le schéma des solidarités humaines 2018-2022 ou encore le plan d'action départemental en faveur de la mobilité en milieu rural. C'est l'idée d'une transversalité entre toutes les compétences du département. Nous avons montré que cela était possible avec notamment la délégation sur la ruralité. Je pense que cette stratégie s'inscrit, elle aussi, dans un enjeu transversal. Cette stratégie pour l'avenir du Cambrésis permettra de donner un nouvel élan pour les politiques de la ville, du logement et de l'habitat.

Enfin, l'éducation de nos enfants, qui est une compétence essentielle du Département du Nord à travers les collèges, est à mettre en première ligne. Sans éducation, il n'y a pas d'insertion dans la vie active. Sans éducation, il n'y a pas de respect de l'autre. Là aussi, l'effort va être conséquent pour les collégiens du Cambrésis avec de nombreux investissements du Département afin de réhabiliter les collèges et permettre de meilleures conditions de travail.

Il nous reste maintenant à travailler avec tous les acteurs territoriaux et notamment les élus départementaux du Cambrésis qui ont déjà pu vous rencontrer, Monsieur le Vice-président, cher Nicolas, afin de vous exposer les différentes problématiques rencontrées sur le terrain.

Cette stratégie est un point de départ et vous pouvez compter sur la présence des élus départementaux du Cambrésis à vos côtés pour faire en sorte que cela soit une vraie réussite.

Pour toutes ces raisons, le Groupe Union pour le Nord votera pour cette stratégie de l'avenir du Cambrésis.

**M. le Président.-** Merci, Didier DRIEUX.

Monsieur le Vice-président, un mot de réponse ?

**M. SIEGLER.-** Deux minutes de réponse et d'abord de remerciements à l'ensemble des groupes. Cette stratégie réussira collectivement ou sera un échec personnel, c'est ainsi que je le conçois.

Pour répondre plus précisément, je dirai que Madame FILLEUL a raison, la confiance n'exclut pas le contrôle. Il y aura une maquette financière ; sinon, cela n'a pas de sens, mais cette maquette financière sera celle du territoire. Le Département est à l'initiative départementale. Le Préfet de région et le Président BERTRAND soutiennent cette initiative et viendront dans ce comité de pilotage. À ce moment précis, les élus locaux plancheront avec nous, tous ensemble, pour qu'un document, qui prendra la forme que le Président décidera (une DM, un BS), soit la concrétisation, finalement pas tant de l'action départementale puisqu'elle est déjà là, mais de ce que cette stratégie pourra amener en plus pour le territoire du Cambrésis.

J'adresserai ensuite des remerciements à Didier et à tous mes collègues de l'arrondissement de Cambrai que j'ai mis fortement à contribution dans des délais très raccourcis pour que cette stratégie voie le jour. Je vous remercie de votre production, vos contributions écrites ont été très importantes pour me permettre d'affiner le document et le plan que je vous soumetts à cet instant.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Je dirai également deux mots.

Il y a des choses qui me paraissent intéressantes et en même temps politiquement incorrectes dans ce qu'a dit Madame la Sénatrice tout à l'heure, mais, quand je dis « politiquement incorrectes », c'est un compliment. Il faut oser être politiquement incorrect de temps en temps et je partage totalement.

Elle disait notamment – je ne pense pas trahir ses propos – que le Cambrésis est peut-être le territoire le plus en difficulté du département du Nord. Il m'est arrivé de le dire aussi et, quand je le disais, j'avais des retours de bâtons assez vigoureux de la part d'un certain nombre d'élus du Cambrésis qui ne souhaitent pas qu'il y ait ce qu'ils qualifient de misérabilisme. Or, je pense que les problèmes du Cambrésis sont au moins aussi importants que les problèmes des arrondissements qui l'entourent, les arrondissements du sud du département.

Pour essayer de mettre d'accord les uns et les autres, je pense que, dans ce travail que nous allons faire, il y a aussi et peut-être avant tout un travail de diagnostic. J'ai demandé, notamment à la direction générale solidarité, d'avoir un travail de diagnostic sur la situation du Cambrésis.

J'ai bien vu que, par exemple, les taux d'enfants placés sont alarmants dans le Cambrésis. J'ai discuté avec d'anciens responsables territoriaux de l'action sociale, on m'a dit que le problème des violences intrafamiliales de toutes natures était un problème important et auquel il fallait s'attaquer. Je pense par exemple à des projets de mise en place d'internats, il serait à mon avis intéressant que ce soit dans le Cambrésis que l'on expérimente cela pour que, dans des familles déchirées où les enfants sont peut-être sur le point d'être placés, les enfants puissent avoir des conditions de travail convenables, qu'ils soient retirés à la famille cinq jours sur sept et que les deux jours qui suivent permettent plus facilement de maintenir les liens familiaux.

Je suis assez d'accord aussi sur ce qui a été dit en matière d'appel à projets. L'appel à projets n'est effectivement pas la meilleure solution pour rétablir l'égalité. J'en ai même des exemples dans nos travaux d'aujourd'hui. Sur des appels à projets, il n'y a pas de candidature du Cambrésis ou une candidature, alors que d'autres arrondissements, que l'on croyait peut-être plus en difficulté comme l'Avesnois, ont un nombre de candidatures beaucoup plus important.

Je voudrais dire aussi que, curieusement, les politiques de l'État, dont on se félicite, comme l'ERBM dans un premier temps, Sambre-Avesnois-Thiérache dans un deuxième temps, cela finit par créer des trous dans la raquette parce que, qu'on le veuille ou non, les territoires sont aussi en concurrence les uns par rapport aux autres. Je me souviens que, avant la création de Sambre-Avesnois-Thiérache, le Maire de Maubeuge et le Maire de Jeumont par exemple m'avaient dit : « pensez-vous vraiment que, nous à Maubeuge et à Jeumont, nous sommes dans une situation plus favorable qu'à Valenciennes et Douai ? ». La réponse est non, bien évidemment. Or, un déséquilibre concurrentiel vis-à-vis de l'implantation des entreprises s'était créé avec l'ERBM. Le pacte SAT y a porté remède. Aujourd'hui, il reste un trou dans la raquette et un trou important, c'est le Cambrésis.

Je crois beaucoup à ce diagnostic qui sera réalisé et au fait que l'État, la Région, le Département, les maires dans cet organisme que l'on met en place vont travailler ensemble par exemple pour développer des projets territoriaux structurants. Au début, je pensais que les projets territoriaux structurants allaient être pour nous l'opportunité de faire davantage sur les territoires en difficulté ; mais encore faut-il qu'il y ait, sur ces territoires en difficulté, des projets qui nous soient présentés. S'il n'y a pas le

regard conjoint de l'État, de la Région, du Département, des Intercos, cela va être extrêmement difficile. Voilà un peu ce sur quoi nous allons essayer de progresser.

Nicolas l'a dit, j'insiste sur une chose qui n'a l'air de rien, mais qui, pour moi, est également importante, c'est que la directrice territoriale de l'action sociale de l'arrondissement va obtenir une compétence générale sur les services du Département dans l'arrondissement, et pas seulement sur les services sociaux. C'est une initiative qui a déjà été prise dans l'arrondissement d'Avesnes. Elle deviendra de cette manière une interlocutrice régulière du sous-préfet et je pense que le sous-préfet sera aussi un maillon important dans le développement de cette politique. Je suis très heureux qu'elle recueille l'assentiment de nos collègues du groupe socialiste.

Mes chers collègues, je vais mettre aux voix cette délibération, en vous précisant qu'un amendement a été déposé. Cet amendement n'est pas d'une importance colossale. Il remplace l'expression « conférence territoriale de l'action publique » qui est aujourd'hui une expression légale réservée à la Région et qui réunit les Départements, les Intercommunalités – en tout cas une partie, il n'y a pas beaucoup de monde aux conférences territoriales de l'action publique, on a eu l'occasion de s'en rendre compte à diverses reprises –, par « le comité de pilotage ». Ainsi, il n'y aura pas de confusion possible, mais ce sera exactement la même réalité.

Mes chers collègues, que ceux qui souhaitent approuver cette délibération veuillent bien le manifester en levant la main.

Les propositions du rapport n° 0.3 amendé sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord, ainsi que Socialiste, Radical et Citoyen et Madame MASQUELIER, non inscrite votent pour).

Je vous remercie. Nous sommes unanimes dans cet hémicycle et je pense effectivement que c'est une condition du succès.

Merci Nicolas.

## **DOSSIERS DU PRÉSIDENT**

### **▪ Rapport 1 - Canal Seine-Nord Europe - Convention globale de financement**

**M. le Président.-** Je dirai deux mots sur ce dossier, avant de laisser la parole à Didier MANIER qui a souhaité intervenir à ce sujet.

Deux mots pour pousser un « grand ouf » – si je puis me permettre cette expression. En effet, il a quand même fallu trois Présidents de la République pour qu'on en sorte, Nicolas SARKOZY, François HOLLANDE, Emmanuel MACRON. Je vous avoue que, de temps à autre, le découragement a gagné les uns et les autres ; on se demandait si ce projet irait réellement à terme. Aujourd'hui, je crois que le point d'interrogation a disparu. Aujourd'hui, nous sommes assurés – du moins, c'est ma conviction – que ce projet ira à terme et que, en 2028, on pourra effectivement passer à la phase opérationnelle, avec toutes les conséquences positives sur l'emploi et sur le développement économique.

Je ferai remarquer au passage que je n'ai toujours pas compris l'attitude de parlementaires écologistes qui se sont vivement opposés à ce projet. Il faudra qu'on m'explique comment on peut s'opposer à un projet de développement de la voie fluviale de préférence à la route alors que l'on sait les problèmes que rencontre aujourd'hui l'autoroute A1.

Qu'est-ce qui est bien dans l'évolution ? Il y a plusieurs choses.

C'est d'abord l'attitude de l'Europe qui a été exemplaire sur ce dossier. J'en profite d'ailleurs pour citer un nom parce que je pense qu'il y a quelqu'un qu'on ne remerciera jamais assez, c'est le Député européen Dominique RIQUET, qui a fait sur ce dossier un travail tout à fait considérable et qui est toujours là pour nous aider. Il m'a déjà dit : « tu n'oublies pas que je suis là et, quand tu as besoin de moi, tu me préviens ». Aujourd'hui, non seulement l'Europe maintient ses engagements, mais elle est prête à passer à un engagement supplémentaire, c'est-à-dire à passer à 50 % de financement des travaux alors que l'on était au départ à 40 %. C'est tout à fait significatif et on doit veiller – mais le Président de la Région y veille avec l'aide des Présidents de Département – à ce que, du fait de ces 10 %, l'État ne cède pas à la gourmandise qu'il avait manifestée dans un premier temps en disant que cela allait diminuer la part de l'État. Non, la part de l'Europe n'est pas là pour diminuer la part de l'État, elle a pour but de permettre de faire mieux face aux aléas éventuels du chantier et, sur un chantier de cette dimension, les aléas existeront.

C'est ma satisfaction de voir la part de l'État sur le 1,1 Md€ qui est désormais une part budgétaire – enfin, la décision a été prise.



Aujourd'hui, il n'y a plus que l'emprunt de bouclage de 840 M€ qui sera financé par une taxe, dont on commence à entrevoir quelle sera la nature, qui sera perçue et qui permettra à la Région et aux Départements qui auront également garanti l'emprunt d'être assurés que cela ne viendra pas alourdir leur participation.

Vous avez vu que ce n'est plus 200 M€, c'est 217 M€, mais, logiquement, 217 M€, c'est le chiffre définitif, à moins que..., parce que, dans les aléas qui sont prévus, il y a d'autres aléas qui pourraient éventuellement être partagés, mais on a quand même déjà pris la précaution de 840 M€ d'aléas.

Je pense que, aujourd'hui, on peut dire que ce dossier est lancé, que le Canal solidaire auquel nos amis du Pas-de-Calais sont d'ailleurs très attachés – le Pas-de-Calais joue en effet un rôle leader sur le Canal solidaire et je travaille beaucoup avec mon collègue Jean-Claude LEROY sur ce point – va concerner des demandeurs d'emplois et bien sûr des allocataires du RSA. C'est un grand chantier que nous avons pour un grand nombre d'années, d'abord pour le financer, certes, mais aussi et surtout pour voir s'y développer l'activité économique.

Il reste des aléas à gérer sur le financement de notre participation. J'estime – mes successeurs feront ce qu'ils voudront – qu'il serait intéressant qu'il soit – comme l'avait dit Christian POIRET dans son intervention – présenté désormais de manière particulière. C'est en effet un projet que nous ne renouvelerons pas tous les 10 ans, tous les 20 ans, tous les 50 ans et même tous les siècles. C'est un endettement qui peut être spécifique. Si nous prévoyons un emprunt sur 40 ans, voire même 50 ans, je n'y serais pas hostile. Des propositions de financement à des taux exceptionnels nous sont faites, que ce soit par la Caisse des dépôts et consignations ou que ce soit par des structures étrangères sans que nous ayons à redouter quoi que ce soit sur des aléas de prix puisque les propositions que nous avons actuellement sont des propositions à taux fixe. De tout cela, nous aurons l'occasion de reparler.

J'ajoute une petite bonne nouvelle. L'année 2021 ne sera pas entravée par ce financement puisque vous avez dû voir que, sur l'année 2021, il n'y aura pas de participation demandée. Cela s'explique puisque les collectivités territoriales ont pris dans un premier temps l'initiative du financement à la place de l'État. L'année 2021 sera donc un peu une année de rattrapage.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire à ce sujet.

Je donne la parole au Président MANIER.

**M. MANIER.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Comme l'ensemble des collègues ici présents ou absents dans cet hémicycle, je pense que nous ne pouvons que nous féliciter du bouclage financier du projet du canal Seine-Nord Europe qui constitue un projet d'infrastructure majeur pour notre territoire, voire notre pays.

Vous l'avez dit, l'Union européenne et les collectivités territoriales avaient répondu présent depuis maintenant bien longtemps. Il aura donc fallu la ténacité pour enfin obtenir l'engagement ferme de l'État sur ce dossier. C'est chose faite depuis le 22 novembre dernier avec le déplacement du Président de la République à Nesle.

Je tiens au passage à regretter la méthode et à m'associer pleinement au communiqué des parlementaires du Nord qui ont regretté de ne pas avoir été associés à ce moment fort malgré leur implication quelle que soit leur étiquette, qu'ils soient sénateurs ou députés, sachant que tous ont contribué à faire bouger les lignes.

Monsieur le Président, vous citiez hier nos célèbres prédécesseurs et, en l'espèce, Arthur NOTEBART. Vous disiez « quand le bébé est beau, il ne manque pas de pères ». Voilà pourquoi je pense qu'il n'est pas inutile de prendre deux minutes pour revenir sur l'arbre généalogique de ce projet.

Je veux tout d'abord rappeler l'héritage du montage de l'opération réalisé sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY. Le modèle économique du partenariat public-privé, défendu par le gouvernement de l'époque, avait pour conséquence directe une explosion des coûts du projet évalué alors à 7 Md€. Nous allons tout droit vers un enterrement de première classe pour le canal Seine-Nord Europe.

Vous avez cité le travail important en effet de Dominique RIQUET au niveau de l'Europe.

Je pense qu'il y a un autre nom que nous aurions pu évoquer, c'est celui de Rémi PAUVROS.

**M. le Président.-** J'allais le faire.

**M. MANIER.-** Rémi PAUVROS a été une des parties prenantes de la configuration et a finalement permis de remettre en selle un projet et d'aboutir en février 2015 à l'approbation de l'avant-projet par le gouvernement.

**M. le Président.-** Il était présent à Nesle à mes côtés.

**M. MANIER.-** Enfin, je veux rappeler l'engagement financier sans précédent des collectivités territoriales à hauteur de 1 Md€ dès février 2015. Alors Président du Conseil général, j'avais signé l'acte d'engagement à hauteur de 200 M€ du Nord en compagnie des Présidents des Départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise.

Depuis, nous constatons avec satisfaction la poursuite de cet engagement volontariste de la part des Régions Hauts-de-France et d'Ile-de-France, des quatre Départements et des Intercommunalités de notre territoire.

Sans cet activisme des élus locaux et des parlementaires de tout bord dans leur diversité, l'Union européenne n'aurait jamais abondé sa participation à hauteur des 50 % des études et de 40 % du projet.

Je crois que nous pouvons être fiers collectivement de tout cela.

Une incertitude subsiste néanmoins, je le crois. Le financement du canal par l'État n'a fait aujourd'hui l'objet que d'une annonce orale. Je pense qu'il faudrait désormais que l'État s'engage fermement, peut-être avec une contractualisation, voire avec une loi. Il y a en effet dans le projet de loi de finances 2020 une hausse de la taxe d'aménagement du territoire (TAT) payée par les concessionnaires autoroutiers, mais est-ce que cette hausse suffira pour financer la part de l'État ? Là est la question.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, cher collègue.

Je n'ai aucun problème pour partager la paternité avec Didier MANIER et Patrick KANNER. « Quand l'enfant est beau, il ne manque pas de pères ». Eh bien, nous serons les pères et c'est fort bien.

Je suis un peu plus réservé sur l'intégralité des parlementaires puisque je connais des parlementaires qui y ont été des opposants virulents. Ils ne sont ni de votre famille politique, ni de mon ancienne famille, ils étaient de la famille écolo et ils se sont opposés jusqu'au bout au projet du canal Seine-Nord Europe.

Sur l'engagement de l'État, je n'ai plus réellement de doute, mais je ne manquerai pas d'attirer l'attention sur le fait qu'une formalisation serait sympathique pour tout le monde. À Nesle, on a eu aussi l'occasion de cosigner un engagement avec l'ensemble des financeurs présents et sous le regard du chef de l'État.

Je précise également une ultime chose. Il y a d'autres partenaires que j'attends au tour de table. À Nesle, il y a eu une opération qui a été assez réussie par le Président de Région qui avait invité des Présidents d'intercommunalités, qui se demandaient pourquoi ils étaient là – à leur place, j'aurais assez rapidement trouvé – et il les a fait s'exprimer après les Présidents de Département sur leur participation financière. Nous avons donc eu une série d'engagements sur des participations financières. Maintenant, il faut les concrétiser sur le montant souhaité.

Par ailleurs, je répète – mais je le répète dans le vide depuis X temps – que des Départements de la région parisienne, notamment le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine, m'ont dit qu'ils étaient prêts à être au tour de table, mais que personne ne leur avait rien demandé. Je pense qu'il n'est pas trop tard pour qu'ils viennent effectivement rejoindre ce tour de table financier.

Merci à vous.

Nous pouvons passer au vote de ce premier rapport et, si vous en êtes d'accord, nous allons inverser le déroulement des opérations pour, juste après, voter l'avenant à la convention relative au financement des dépenses du canal Seine-Nord.

Dans un premier temps, je requiers votre approbation sur le rapport « canal Seine-Nord Europe – convention globale de financement ». Que ceux qui sont d'accord pour voter cette délibération le manifestent en levant la main.

Avis contraires ? (*Aucun*).

Abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Madame MASQUELIER, non inscrite votent pour).

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 4 - CSNE - Avenant à la convention relative au financement des dépenses 2018-2019 du Canal Seine-Nord Europe**

**M. le Président.-** J'avance donc quelque peu le vote de cette délibération qui faisait l'objet d'une déclaration d'urgence que vous aviez acceptée hier.

Puisque désormais le rescrit sur la récupération de TVA a été publié, c'est tout simplement pour nous permettre de récupérer environ 1 M€ sur le premier acompte qui avait été versé. C'est une récupération de FCTVA. N'ayez aucune illusion, les 217 M€ sont 217 M€ hors taxes, mais, de temps en temps, on récupérera la TVA par rapport aux sommes que nous avons avancées.

Y a-t-il une objection à cette récupération ? Je pense qu'il n'y en a pas. C'est une mesure purement technique.

On est tous d'accord.

Les propositions du rapport n° 4 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Je reprends le déroulement normal de notre séance.

▪ **Rapport 2 - Objectifs annuels d'évolution des dépenses 2020 relatifs aux établissements sociaux et médico-sociaux**

**M. le Président.-** Geneviève MANNARINO va nous présenter cette délibération.

**Mme MANNARINO.-** Monsieur le Président, chers collègues.

Cette délibération s'applique aux établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Département ou conjointement avec l'ARS ou la PJJ.

Elle a pour objet dans la continuité des deux délibérations du 17 décembre 2015 de fixer les enveloppes limitatives et les objectifs annuels d'évolution de dépenses pour 2020.

Pour le secteur des personnes âgées, 50 CPOM sont d'ores et déjà en cours de négociation avec les EHPAD du Nord. En 2020, de nouvelles négociations seront engagées, l'objectif réglementaire étant de couvrir l'ensemble des EHPAD par un CPOM avant la fin 2021. Les résidences autonomie bénéficient désormais d'un forfait autonomie pour mettre en place des actions destinées aux résidents et aux personnes âgées vivant à domicile.

Sur le champ du handicap, il s'agit de faire référence au décret relatif à une nomenclature simplifiée et de l'appliquer. Ces nouvelles dispositions bouleversent considérablement l'approche des structures sociales et médico-sociales. C'est un véritable levier qui facilite le parcours de la personne en situation de handicap.

Elle va être mise en œuvre dans notre département progressivement ; dans un premier temps, sur les territoires des Flandres maritimes, de Roubaix-Tourcoing et du Valenciennois. Elle accompagnera dans le cadre des CPOM 2 la transformation de l'offre vers des dispositifs beaucoup plus inclusifs.

Pour la politique de protection de l'enfance, le Département s'engage dès 2020 à renforcer les dispositifs existants, lancer des appels à projets en particulier dans le champ des réponses spécifiques aux jeunes enfants et soutenir l'innovation, la formation et la recherche. Cette politique s'inscrit notamment dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et de la stratégie nationale du plan pauvreté.

Le Département là encore s'inscrit dans une démarche de généralisation des CPOM en 2020, avec un détail de l'enveloppe limitative de tarification consacrée aux établissements et services tarifés par le Département et repris dans la délibération.

Je vous précise que, bien évidemment, ces dialogues de gestion dans le cadre des CPOM font référence à des indicateurs qui sont partagés par toutes les parties prenantes.

**M. le Président.-** Merci, Geneviève MANNARINO.

Je donne la parole à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT sur cette délibération.

**Mme STANIEC-WAVRANT.-** Nous en avons déjà souvent débattu, j'interviendrai donc très rapidement pour réexpliquer notre position.

Nous ne sommes pas contre les CPOM. Nous sommes d'accord sur cet outil de gestion. Nous sommes d'accord puisque nous avons vu qu'il y avait une modification dans la philosophie avec une augmentation des budgets sur les établissements, ce qui est pour nous un élément positif.

Cette fois-ci, notre position sera de nous abstenir. C'est une abstention positive dans la mesure où, effectivement, un financement complémentaire est proposé pour les établissements.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Marie-Christine.

Mes chers collègues, je soumetts cette délibération à votre vote. Je pense qu'il n'y a pas de difficulté.

Je note l'abstention du groupe socialiste et le vote favorable de l'Union pour le Nord.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ainsi que Madame MASQUELIER s'abstiennent).

Je vous en remercie.

Nous passons à une délibération qui relevait également de la procédure d'urgence.

▪ **Rapport 3 - Composition du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat Partenord Habitat et désignation de représentants incombant au Département du Nord**

**M. le Président.-** Max-André PICK ne peut pas en dire quoi que ce soit.

Il s'agit tout simplement d'intégrer l'Office de Saint-Quentin qui rejoint aujourd'hui Partenord Habitat. La représentation départementale est renommée, mais c'est exactement la même. Nous avons désormais une personne qui représentera l'ancien Office de Saint-Quentin.

Voilà le seul objet de cette délibération.

Appelle-t-elle des commentaires ? (*Aucun*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 5 - Rénovation de la Maison natale Charles de Gaulle - Souscription publique**

**M. le Président.-** Mes chers collègues, je vous rappelle le programme de rénovation en deux tranches, pour un montant estimé à 3,5 M€. La première tranche aura lieu de janvier 2020 à novembre 2020 pour un montant estimé à 2,4 M€. La seconde tranche aura lieu en 2021-2022 pour un montant estimé à 1,1 M€. 200 000 € seront également dédiés à des acquisitions et à des restaurations de mobiliers ; je pense par exemple à la restauration du berceau de Charles de Gaulle.

Une subvention de l'État par la DRAC est attendue à hauteur de 763 000 €. Cela correspond à 40 % des travaux sur la partie monument historique.

Nous avons donc décidé la fermeture de la Maison natale le 4 novembre. Le début des travaux se fera en janvier. Le lancement de la souscription publique dont nous allons parler se fera en décembre. Vous savez que la réouverture interviendra le 22 novembre 2020, le jour anniversaire du 130<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du Général. Une grande manifestation aura lieu ce jour-là, puisque l'année 2020 est l'année de Gaulle : le 50<sup>e</sup> anniversaire du décès du Général, le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'Appel et le 130<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance. Avec des organismes que l'on connaît bien désormais comme la fondation Charles de Gaulle, nous avons décidé que Lille serait la ville et le lieu du 130<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du Général.

Je signale d'ailleurs que j'ai eu de nombreux contacts avec des grandes collectivités qui souhaitent s'associer d'une manière ou d'une autre au renouveau de la Maison natale. La Région souhaiterait d'ailleurs – et nous aurons l'occasion d'en reparler – partager avec nous pour l'avenir la gestion de la Maison natale. La Métropole européenne de Lille a manifesté le même intérêt et j'ai eu le plaisir de déjeuner à la Maison natale dans les salons du Général avec Madame le Maire de Lille qui souhaite, elle aussi, s'associer aux manifestations qui auront lieu dans cette maison qui est emblématique de notre territoire, de notre département et de la ville de Lille. En outre, c'est une des dernières, si ce n'est la dernière, maison de maître – si je puis m'exprimer ainsi – du XIX<sup>e</sup> qui sera préservée à tout jamais au sein de la ville. Je crois donc que c'est vraiment un beau projet.

Pour vous en dire un peu plus, avec les architectes des monuments de France, on a réfléchi à ce que la Maison natale soit non seulement restaurée ; il faut la restaurer pour la rendre apte à accueillir des visiteurs de plus en plus nombreux – avec plus de 20 000 visiteurs, on a déjà battu le record de fréquentation cette année alors que, pourtant, on a fermé au mois de novembre, je pense qu'elle est appelée à recevoir dans les années à venir 30 000, 40 000, 50 000 personnes ; il faut donc s'assurer de la sécurité sur la maison et sur les éléments extérieurs à la maison comme l'amphithéâtre. Il faut aussi travailler sur l'affectif, c'est-à-dire refaire la Maison natale telle que le Général l'a connue de sa naissance en 1890 jusqu'en 1912, date du décès de sa grand-mère Maillot et la date où la maison quittera la propriété de la proche famille de Gaulle. J'ai appris que l'on faisait un peu comme dans l'archéologie, que l'on fait de l'archéologie sur le récent puisqu'on a recherché l'état de la maison à l'époque et on va restituer très largement l'état de la maison à l'époque, c'est-à-dire les boiseries, la couleur des tapisseries lorsque cela est possible, de façon à ce que, à tout le moins, la chambre de naissance et la chambre de sa grand-mère Maillot soient reconstituées telles qu'elles étaient à cette époque. On va aussi refaire des pièces dont on connaît l'aménagement tel qu'il était mais qui avaient disparu ; la cuisine et la salle d'eau seront donc reconstituées.

On lance une opération de mécénat culturel en partenariat avec la fondation Charles de Gaulle. On lance un appel au don national sous forme d'une souscription publique sous l'égide de la fondation du patrimoine. On sait d'ores et déjà qu'il y aura de très nombreuses réponses. On avait fixé le souhait à 250 000 € mais je pense que ce souhait risque d'être largement atteint et peut-être même largement dépassé.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire sur cette délibération et cette souscription publique.

Il faut un vote pour que le Département s'associe à cette souscription.

Mes chers collègues, y a-t-il des interventions sur ce dossier ? (*Aucune*).

On est tous d'accord ?

Là aussi, c'est un enfant qu'on partage, plus avec Patrick KANNER qu'avec Didier MANIER puisque c'était Patrick qui, à l'époque, avait décidé de prendre en charge la gestion de la Maison natale du Général. Il avait appelé à la rescousse son chef de l'opposition de l'époque qui était encore moi et on avait donc géré cela tous les deux.

Pas d'oppositions ? (*Aucune*).

Pas d'abstention ? (*Aucune*).

On peut donc considérer que c'est adopté à l'unanimité.

Les propositions du rapport n° 5 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

Christian POIRET va prendre le relais avec les délibérations suivantes.

## DOSSIERS RELEVANT DE LA 1<sup>re</sup> COMMISSION

### ▪ Rapport 1-1 - Avenants aux conventions de transferts de compétences à la Métropole européenne de Lille

**M. POIRET.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Vous savez que la Métropole européenne de Lille s'est agrandie un peu avec les Weppes. Cela nécessite de traiter un avenant à la convention de transfert de charges que nous avons réalisée à l'origine quand les voiries sont parties à la MEL.

Nous sommes sur des voiries transférées qui représentent 17 kilomètres de voies et deux ouvrages d'art sur le territoire de l'actuelle CCHD.

Ensuite, nous avons la part FSL sur 73 dossiers en 2018 qui ont été les références. Nous avons également le FAJ et la MEL en ce qui concerne le tourisme, puisque je vous rappelle qu'on avait pris les quatre critères dans notre transfert. La MEL est déjà adhérente au comité départemental du tourisme.

La CLECRT s'est réunie avec l'ensemble des partenaires, que ce soit ceux du Département, de la Chambre, mais aussi de la MEL. Nous sommes d'accord sur un montant de transfert qui a été étudié et négocié par les services du Département et de la MEL à hauteur de 328 151 €. Nous arrivons globalement à un transfert à hauteur de 34 269 973 €.

Il faut savoir – c'est une chose qu'on a oubliée hier dans le débat et qui m'est revenue il y a quelques instants – que, aujourd'hui, on paye la partie investissement en fonctionnement. Quand on parle de notre niveau d'investissement, on pourrait donc y ajouter environ 15 M€, ce qui n'est pas neutre si on compare les chiffres d'une année sur l'autre, selon que l'on gardait nos compétences ou qu'on n'avait pas ces compétences. On a le souhait qu'un jour on arrive à obtenir de l'Assemblée nationale et du Sénat que nous payions véritablement notre investissement et nos transferts à la MEL en investissement et non pas en fonctionnement, d'autant qu'il y a du FCTVA qui est récupéré par d'autres et pas par nous. Il y a donc encore de l'optimisation à faire.

Il ne faut donc pas oublier ces 15 M€ environ qui se promènent, presque 16 M€. Hier, on a oublié d'en tenir compte dans le débat. Quand on compare les chiffres, on n'est pas sur des périmètres identiques.

La proposition qui vous est faite est donc de passer le transfert de charges pour les Weppes à hauteur de 328 151 €.

**M. le Président.-** Merci, Christian POIRET.

C'est vrai, vous avez tout à fait raison de rappeler ce fait qui est insupportable. Nous avons effectivement une dotation en fonctionnement ; ce sont par exemple des personnels de voirie qui sont passés du Département à la MEL, il est normal que nous les payions en fonctionnement, et on a ces 15 M€ qui sont une dotation d'investissement que l'on paye en fonctionnement. Cela nous arrangerait énormément que cela devienne la réalité, c'est-à-dire une dotation d'investissement, non seulement pour des problèmes de récupération de TVA – à la limite, je suis même prêt à y renoncer s'il le fallait au profit de la MEL –, mais aussi parce que cela nous donnerait effectivement un peu de respiration sur les contrats de Cahors. Ce sont quand même 15 M€ supplémentaires.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

On n'a pas de transfert de personnel là-dessus, ce n'est pas suffisamment important.

Il n'y a pas d'observations, pas de réticences.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

### ▪ Rapport 1-2 - Retrait total du Département du Nord du capital de la SOGEMIN

**M. POIRET.-** Chers collègues, il s'agit simplement du retrait total du Département du capital de SOGEMIN présidé par Monsieur VICOT.

Nous vendons l'intégralité de nos parts, compte tenu que nous n'avons plus la compétence développement économique, c'est tout à fait logique, comme nous l'avons fait au niveau des Ruches, au niveau de Delta 3 et au niveau de la BA 103. Là, nous devons vendre l'intégralité de nos parts. Nous vendons 875 actions au prix de 839 €, pour un montant de 734 125 €, qui seront achetées par la CDC qui a maintenant la stratégie. Cela nous a pris un peu de temps pour que la CDC ait la stratégie de SOGEMIN dans les mois et les années qui viennent pour qu'ils puissent prendre leur décision. Le travail a été fait en interne par la

SOGEMIN, le Département et la CDC. Nous pouvons donc céder au prix actuel de 839 € l'action, soit un montant de 734 125 € en recettes.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des observations ?

*(Monsieur VICOT demande la parole)*

**M. le Président.-** Il n'y a pas d'inconvénient à ce que le président de la SOGEMIN s'exprime ?

**M. HUS.-** Il est auditionné.

**M. le Président.-** Tu ne t'exprimes pas, mais on t'auditionne.

*(La séance est suspendue)*

**M. VICOT.-** Il y a deux choses concomitantes. C'est la conséquence directe de la loi NOTRe qui oblige effectivement que le Département à se désengager et, en même temps, l'ex-SOGEMIN est en train de se transformer en nouvelle société Pôle d'excellence Euralimentaire. Ce que j'ai dit est très neutre.

Les choses se sont déroulées très harmonieusement, cher Christian.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

On arrête la suspension de séance.

*(La séance est reprise)*

**M. le Président.-** On reprend la séance après avoir auditionné le président de la SOGEMIN.

Pas de problèmes ?

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

Nous poursuivons, avec Jean-Luc DETAVERNIER qui a quelques délibérations à nous présenter sur les ressources humaines.

▪ **Rapport 1-3 - Evolution de la politique relative aux déplacements professionnels au Département du Nord**

**M. DETAVERNIER.-** Cette première délibération concerne l'évolution de la politique relative aux déplacements professionnels. Il s'agit d'adapter une délibération qui commence à dater puisqu'elle date du 22 octobre 2007.

L'adaptation vise deux points.

Premier point, c'est la volonté de la collectivité de s'engager dans une politique vertueuse sur le plan écologique en favorisant les modes de déplacement doux comme les transports en commun ou, à défaut, l'utilisation des véhicules du parc départemental.

Le deuxième point vise à l'harmonisation du tarif de remboursement des déplacements autorisés avec véhicule personnel.

C'est une délibération qui est assez « implicite » puisque cela concerne 5 000 déclarants au sein de la collectivité pour 44 000 notes de frais par an et un montant de remboursements de frais de déplacement de l'ordre de 4,4 M€.

**M. le Président.-** Mes chers collègues, y a-t-il des objections ?

Soraya FAHEM.

**Mme FAHEM.-** Je n'ai aucune objection, bien entendu, je veux simplement rappeler ma question en commission sur la prise en compte des agents qui utilisent leur vélo pour se déplacer professionnellement.

**M. le Président.-** Jean-Luc.

**M. DETAVERNIER.-** C'est un point que l'on a déjà abordé. Pour fixer les modalités d'aide sur cette utilisation, on attend la publication d'un décret qui doit arriver au niveau national. On ne va pas fixer un montant qui sera peut-être en contradiction avec ce qui est attendu au niveau national.

**M. le Président.-** Merci.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

- **Rapport 1-5 - Définition de taux de promotion permettant l'accès aux grades de conseiller hors classe, d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, d'assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe, d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle et d'éducateur de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe**

**M. DETAVERNIER.-** Il s'agit de définir les taux de promotion sur de nouveaux grades.

Dans le cadre du dispositif PPCR, de nouveaux grades d'avancement ont été prévus : les grades de conseiller hors classe, d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, d'assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe, d'éducateur jeunes enfants de classe exceptionnelle, d'éducateur de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe. Il s'agit de définir les taux de promotion pour l'accès à ces différents grades.

Par analogie avec ce qui existe pour les autres cadres d'emplois, il est proposé de fixer les taux de promotion à :

- 100 % pour les lauréats d'examen professionnel,
- 50 % pour l'accès au premier grade d'avancement,
- 33 % pour l'accès au grade terminal,
- 10 % pour des situations socioprofessionnelles particulières.

Cela aura un impact sur environ 300 agents promouvables et un impact budgétaire de l'ordre de 400 000 €.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des demandes d'explication ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.



▪ **Rapport 1-6 - Liste complémentaire des emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2°) de la loi du 26 janvier 1984**

**M. DETAVERNIER.-** Cette délibération est classique puisqu'il s'agit de compléter la liste des emplois susceptibles d'être pourvus par des contractuels. Je vous donne la liste de ces emplois :

- Un chargé de mission ressources humaines.
- Un référent informatique SIRH.
- Un directeur au Forum des sciences, puisque le directeur actuel le quitte.
- Un secrétaire général d'établissement culturel sur le musée Matisse.
- Deux responsables de CRIP adjoint.
- Deux conseillers en économie sociale et familiale.
- Dix puéricultrices.
- Quatre évaluateurs sociaux en CRIP.
- Cinq psychologues.
- Un travailleur social polyvalent.
- Quatre responsables de service PMI.
- Un poste de DTPAS adjoint à Cambrai – on l'a évoqué tout à l'heure.
- Un responsable de pôle autonomie.
- Un chef de projet en protection de l'enfance.

**M. le Président.-** Bien sûr, il a d'abord été fait appel au recrutement interne. C'est uniquement lorsque cet appel a été infructueux.

Soraya FAHEM.

**Mme FAHEM.-** Monsieur le Président, je donnerai une petite explication de vote.

Autant nous comprenons l'urgence du recrutement de certains postes pour tout ce qui concerne globalement la protection de l'enfance ; autant, en accord avec nos débats d'hier et d'aujourd'hui, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. le Président.-** Merci, Soraya FAHEM.

Nous notons donc l'abstention du groupe socialiste et le vote pour du groupe UPN.

Sommes-nous d'accord ?

La proposition du rapport n° 1.6 est adoptée à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord et Madame MASQUELIER votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiennent).
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Merci, mes chers collègues.

▪ **Rapport 1-7 - Mise à disposition de deux agents départementaux auprès de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles**

**M. DETAVERNIER.-** Il s'agit de la mise à disposition de deux agents du Département auprès de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles. En l'occurrence, il s'agit d'une directrice qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Valérie DASSONVILLE, qui sera donc mise à disposition par la collectivité.

Il y a une petite modification pour le secrétaire général qui avait déjà été mis à disposition mais simplement à 50 % par la collectivité. Dorénavant, il est proposé qu'il soit mis à disposition à hauteur de 100 % de son temps.

**M. le Président.-** Merci. Cela avait déjà été voté par l'EPA mais, bien sûr, nous attendions la délibération du Conseil départemental...

**M. HUS.-** C'est demain.

**M. le Président.-** L'EPA se trouvera donc autorisé à adopter la même délibération.

Y a-t-il des remarques, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.7 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Max-André PICK pour la délibération 1-8.

▪ **Rapport 1-8 - Marché de partenariat portant sur la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site du Forum - Concertation préalable au projet, bilan de concertation**

**M. PICK.-** Monsieur le Président, chers amis,

Il s'agit ici du bilan de la concertation publique concernant ce vaste projet immobilier du Forum où nous centraliserons l'ensemble de nos équipes installées sur la ville de Lille en un seul site, qui comporte également une autre phase de promotion immobilière avec le groupe DUVAL.

Il s'agit ici d'acter les différents éléments de cette concertation publique :

- une réunion publique que j'ai animée le 9 septembre en présence de mon collègue DENDIEVEL, adjoint au maire en charge de l'urbanisme ;
- des articles de presse ;
- la communication sur le site Internet du Nord ;
- une exposition publique qui a été visitée par plus de 80 personnes ou groupes de personnes ;
- la mise à disposition d'un registre public ;
- une adresse mail spécifique qui nous a amenés à recevoir au total cinq observations.

Les éléments principaux de crainte ou de point d'alerte concernent :

- la crainte sur la perte d'ensoleillement et de luminosité pour les appartements environnants ;
- le changement de vue ; puisque nous démolissons un bâtiment et nous en construisons un, il y a donc évidemment une différence très sensible qui sera opérée dans les années qui viennent ;
- une cristallisation particulière sur l'opération de promotion immobilière et sur les deux tours qui sont prévues dans cette opération.

Il n'y a pas de remarques particulières. Les modalités de concertation ont été mises en œuvre tout à fait normalement. Le commissaire enquêteur a d'ailleurs mentionné dans ses conclusions – je le cite – : « *L'information du public sur le projet départemental a été particulièrement bien assurée dans le cadre de la concertation préalable lors de la réunion publique. De nombreux documents explicatifs ont été mis à disposition dans les locaux du Département et sur le site Internet* ». De ce point de vue, tout se déroule bien.

L'enquête publique menée par le commissaire enquêteur est une démarche différente de la concertation. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir un peu plus tard. Nous pouvons quand même signaler qu'il est probable qu'une enquête complémentaire sera ouverte en janvier-février afin d'apporter au public des informations complémentaires, en particulier sur les îlots de chaleur et sur les études menées sur l'ensoleillement créé ou supprimé par cette opération.

Il est donc probable que le calendrier soit un peu modifié de quelques mois pour une signature du permis qui aurait probablement lieu au mois d'avril.

**M. le Président.-** Merci, Max-André PICK.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*).

Pas de problème pour adopter cette délibération qui est un peu de forme ?

Les propositions du rapport n° 1.8 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

Karima ZOUGGAGH va nous parler de la délibération 1-9.

- **Rapport 1-9 - Convention de groupement de commandes entre le Département du Nord et les services départementaux d'incendie et de secours du Nord (59), de l'Aisne (02), de l'Oise (60) et du Pas-de-Calais (62) pour l'achat de prestations de voyages et de déplacements**

**Mme ZOUGGAGH.-** Monsieur le Président, chers collègues,

L'objet de cette délibération est la convention de groupement entre le Département du Nord et les quatre SDIS, ceux du Nord, de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais, pour l'achat de prestations de voyages et de déplacements.

Actuellement, le Département du Nord dispose de deux marchés : un concernant les déplacements par voie ferroviaire et un autre concernant les déplacements par voie aérienne. Ces marchés arrivent à échéance en juin 2021. C'est dans le cadre des mutualisations que nous souhaitons développer que je vous propose de ne pas reconduire ces deux marchés cités plus tôt, de saisir l'opportunité de rejoindre le groupement de commandes avec les quatre SDIS et donc de relancer une nouvelle procédure.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Je vous propose, non pas un amendement, mais une rectification d'erreur matérielle dans la délibération. Il est noté « les SDIS 59, 62, 60 et 62 », le dernier est « 02 » pour l'Aisne.

Sommes-nous d'accord ?

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.9 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération 1-10 présentée par Max-André PICK et Joëlle COTTENYE.

- **Rapport 1-10 - Orientations concernant la maîtrise des consommations énergétiques**

**Mme COTTENYE.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Il s'agit d'une délibération dans le cadre du rapport qui a été présenté et qui s'appelle Nord durable. Pour ma part, je vais vous présenter ce qui concerne les collèges et le Gros Entretien Renouvellement (GER) qui est axé sur le développement durable, qui a vocation à améliorer qualitativement l'état du parc des collèges tout en garantissant des économies d'énergie et l'amélioration du confort de tous les utilisateurs.

Cinq chantiers ont été identifiés :

- Une réfection des étanchéités et l'isolation des toitures-terrasses, avec une autorisation de programme à hauteur de 20 M€.
- Une remise à niveau et un déploiement des gestions techniques de bâtiment (GTB), avec une autorisation de programme de 10 M€.
- Une installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation, avec une AP de 7,5 M€.
- Le remplacement des éclairages des salles de classe avec des appareils LED, avec une AP de 7,5 M€.
- Un traitement paysager des espaces extérieurs des collèges, avec une AP de 30 M€.

Il s'agit également de mettre en œuvre un contrat de performance énergétique pour quatre collèges de l'Avesnois (Sains-du-Nord, Solre-le-Château, Fourmies) et quatre collèges dans le Cambrésis, ce sont les opérations dont parlait Nicolas SIEGLER dans le cadre des opérations dans le sud du département.

Il s'agit également de passer sur un référentiel bâtiment durable qui va au-delà du HQE, en prenant mieux en compte les utilisateurs, les services, mais aussi tout ce qui concerne l'insertion du territoire.

Les agents de maintenance des collèges sont maintenant véritablement au cœur de cette stratégie puisqu'ils sont rattachés auprès de la direction des bâtiments, ce qui va nous permettre d'être beaucoup plus réactifs et d'avoir un vrai rôle central et très rapide pour tout ce qui concerne les installations techniques et thermiques et leur intervention quand cela est nécessaire.

Enfin, il s'agit du lancement du fameux challenge CUBE.S dont je vous avais parlé il y a quelque temps. 16 collèges sont concernés dans ce concours qui est organisé par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, que l'on appelle plus communément le CEREMA, et également l'institut français pour la performance du bâtiment (IFPEB). Ce concours est destiné à sensibiliser les différents acteurs qui interviennent dans un établissement scolaire pour travailler autour de la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz.

Tout ce travail se fait dans le cadre d'une culture du développement durable qui se doit d'être partagée, et ceci au niveau des collèges.

**M. PICK.-** Un complément très rapidement, puisque j'ai déjà évoqué un certain nombre des éléments hier dans le cadre du budget investissement patrimoine, pour signaler, comme vous l'avez vu dans la délibération, que nous avons réussi ces quatre dernières années à diminuer notre facture énergétique en euros, malgré une augmentation du coût unitaire de l'énergie, ce qui montre les efforts très importants que nous avons fournis dans le domaine pour l'ensemble de nos bâtiments. C'est presque 1,5 M€ économisés pour passer à 13,5 M€ alors que nous étions à presque 15 M€ à 2015. C'est donc tout à fait intéressant.

Ces travaux de grosses réparations et d'entretiens concernent aussi bien les toitures de l'ensemble de nos bâtiments. Nous avons une autorisation de programme de plus de 20 M€.

Cela concerne aussi la GTB, un sujet important, un peu plus technique. Il s'agit de gérer à distance l'ensemble de nos bâtiments en termes de fluides, non seulement d'énergie mais également d'eau, ce qui nous permet ainsi de régler, bâtiment par bâtiment, la température nécessaire, de vérifier s'il y a des fuites, etc. Ce processus doit nous permettre très mécaniquement d'économiser à terme 20 à 30 % d'énergie et de consommables de manière générale sur l'ensemble de nos bâtiments quand cette installation sera totalement déployée.

Cela concerne également l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, avec une autorisation de programme de 7,5 M€.

Même chose et même montant pour des éclairages en LED et remplacer ainsi les ampoules incandescentes actuelles.

Nous avons également une enveloppe spécifique développement durable dans l'ensemble de nos bâtiments pour plus de 5 M€.

Tout cela va nous permettre de confirmer la délibération Nord durable qu'évoquait tout à l'heure Joëlle, sur lequel nous nous impliquons fortement.

Je ne reviens pas sur le bâtiment du Forum qui sera un bâtiment exemplaire en la matière, puisqu'il permettra des économies d'énergie tout à fait considérables. Par les moyens de construction moderne existants, il n'y aura par exemple pas de climatisation dans ces bâtiments. C'est véritablement une nouvelle génération de bâtiments que nous proposons de construire dans le cadre du partenariat public-privé qui est devant nous.

Voilà très rapidement ce que je voulais dire sur la délibération.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Ce seront des travaux certes importants, mais sur lesquels le retour sur investissement est quand même assez rapide.

Chers collègues, y a-t-il des commentaires, des demandes de précision ? (*Aucun*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.10 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
-----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

## **DOSSIERS RELEVANT DE LA 2<sup>e</sup> COMMISSION**

### **▪ Rapport 2-1 - Adoption du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2025**

**M. le Président.-** Il s'agit d'une délibération importante également, qui porte sur l'adoption du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Puisqu'elle s'est beaucoup consacrée à ce travail, en compagnie de la secrétaire

générale de la préfecture, Violaine DESMARET, on va demander à Marie TONNERRE de nous faire la présentation de cette délibération.

**Mme TONNERRE.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

La population des gens du voyage en France représente aujourd'hui entre 400 000 et 500 000 personnes sur l'ensemble du territoire. Notre département, de par son histoire et sa situation géographique, est un territoire de flux et donc d'attractivité pour les gens du voyage qui y trouvent un point d'installation.

La loi du 5 juillet 2000 établit un équilibre entre, d'une part, la liberté institutionnelle d'aller et venir, l'aspiration des gens du voyage à stationner dans les lieux dédiés dans des conditions décentes et, d'autre part, la responsabilité des collectivités de réaliser et de gérer les aires d'accueil inscrites au schéma tout en renforçant leurs moyens pour lutter contre le stationnement illicite.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage est élaboré et mis en œuvre sous l'impulsion du Préfet par les services de l'État concernés et par ceux du Département dans le cadre d'une démarche partenariale.

Le précédent schéma 2012-2018, approuvé le 24 juillet 2012 et prorogé par l'arrêté du 3 août 2018, est arrivé au terme de sa validité.

C'est pourquoi la commission départementale consultative du Nord a lancé en 2018 la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Compte tenu de la nature et de l'importance des travaux à mener, l'État et le Département ont souhaité être accompagnés d'un cabinet d'études (CATHS) pour mener à bien l'évaluation et la révision du schéma. Les travaux ont été menés en concertation avec les acteurs et partenaires du schéma (EPCI, DDCS, Éducation nationale, Union départementale des CCAS, DIRECCTE, CAF, ARS) et se sont achevés en juillet 2019.

À cette occasion, les conseillers départementaux ont été invités aux réunions de suivi de cette révision du schéma. Dans un premier temps, un diagnostic sur l'état d'avancement du schéma dans le département a été réalisé. Cette phase de diagnostic a été suivie de conférences territoriales sur chaque arrondissement au cours desquelles les participants ont été invités à partager le diagnostic posé et à réfléchir aux futures prescriptions du schéma en matière d'équipements, d'accueil et d'accompagnement social.

Le diagnostic du précédent schéma 2012-2018 a fait état d'un taux de réalisation des aires d'accueil de 61 %, contre 56 % en 2012, plaçant ainsi le département du Nord dans la moyenne haute du taux de réalisation au niveau national qui est de 52 %.

Concernant les aires d'accueil, le diagnostic met en évidence un réseau d'équipements important, mais une couverture territoriale incomplète et inégale. Sont également constatés des phénomènes de sédentarisation sur et hors des aires d'accueil avec des familles très ancrées sur le territoire. Les aires d'accueil sont ainsi détournées de leur fonction d'origine.

Concernant les aires d'accueil de grand passage, le département ne remplit pas aujourd'hui ses obligations. Les grands groupes de passage ne trouvent pas de stationnement. Ces phénomènes sont à l'origine des stationnements illicites.

Concernant l'accompagnement social, les projets socioéducatifs (PSE) qui doivent être élaborés pour chaque aire d'accueil n'ont pas été formalisés. L'accès au droit est relativement satisfaisant ; cependant, on constate une répartition inégale des actions d'accompagnement social.

Les nouvelles orientations du schéma 2019-2025 ne génèrent pas une augmentation substantielle du nombre d'aires d'accueil mais visent à achever un maillage territorial pour lequel des manques sont constatés. La stratégie retenue est de demander non pas toujours plus aux collectivités, mais qu'elles respectent davantage leurs obligations en mettant en place des mesures incitatives et adaptées aux besoins de chaque territoire.

Ce nouveau schéma est organisé en deux volets qui s'articulent autour de quatre axes. Pour en faciliter la lecture, 19 fiches actions ont été réalisées. Ces fiches actions permettent de dresser, par thématique, constats, objectifs, modalités de mise en œuvre, pilotes et partenaires associés.

Le premier volet est celui de l'équipement, dont je rappelle qu'il est de compétence EPCI.

- L'axe 1 : finaliser l'accueil. Il s'agit de consolider, adapter le réseau d'équipements et redonner leur rôle initial aux aires impactées par la sédentarisation. L'objectif global en termes d'aires d'accueil est de 1 106 places. Il en existe aujourd'hui 1 036.
- L'axe 2 : mieux coordonner l'accueil du grand passage en complétant et améliorant le réseau des terrains de grand passage. Un objectif de 1 950 places est attendu pour le prochain schéma. Il en existe 1 090 aujourd'hui.
- L'axe 3 : diversifier les réponses aux besoins des sédentaires, engager un travail partenarial sur l'accompagnement des ménages sédentarisés vers un habitat fixe. 312 places d'habitat adapté ou terrains familiaux locatifs sont prescrits. Il en existe 21 aujourd'hui.

Le deuxième volet est le volet social, qui est de compétence du Département mais aussi d'autres partenaires, comme par exemple l'Éducation nationale, l'ARS.

- L'axe 4 : favoriser l'accès au droit commun et permettre l'inclusion sociale. L'objectif principal est l'élaboration et la mise en place des PSE (projets socio-éducatifs) sous le pilotage des EPCI. Les PSE permettront d'affiner les besoins de ces populations afin de trouver des réponses adaptées. Ils auront pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs des champs sociaux, médico-sociaux, de l'insertion et de la scolarisation afin de répondre aux besoins spécifiques de ces populations. Cet axe comprend quatre domaines : le domaine social, le domaine insertion économique et professionnelle, le domaine scolaire, le domaine sanitaire et social.

Pour permettre une mise en œuvre efficace du nouveau schéma et un suivi opérationnel sur les territoires, une gouvernance dynamique est installée. Ainsi, au niveau départemental, la commission consultative se dote d'un comité technique de suivi du schéma chargé d'animer, de coordonner et de suivre l'élaboration et la mise en œuvre des prescriptions du schéma. Des groupes de travail thématique au niveau local et départemental rendront compte au comité technique de l'avancée des réflexions et propositions.

À l'échelle territoriale, un comité de suivi par arrondissement s'assure de la mise en place et du suivi des PSE et dispose d'un rôle de soutien auprès des EPCI pour faciliter la mise en œuvre du schéma. Ces comités territoriaux sont présidés par le sous-préfet d'arrondissement avec une vice-présidence assurée par la direction territoriale de prévention et d'action sociale.

Avant de vous proposer, chers collègues, de procéder au vote de ce nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2019-2025, je souhaitais remercier l'ensemble des agents du Département et des services de l'État qui se sont pleinement investis dans ce dossier.

Enfin, j'attire votre attention sur la présence d'un amendement annexé à cette délibération à la demande de notre Président, portant sur l'ajout d'une précision concernant la localisation d'une aire de grand passage dans le secteur de La Bassée.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Marie TONNERRE.

L'amendement est un peu plus vaste. L'amendement dit ceci :

*« S'agissant de La Bassée, compte tenu de ses caractéristiques géographiques, une double solution pourra être recherchée consistant à privilégier la notion de secteur de La Bassée et une logique interdépartementale » – j'insiste beaucoup là-dessus – « avec le Pas-de-Calais. Elle supposera, outre l'engagement de la commune de La Bassée, un consensus avec les autres communes des Weppes et du Pas-de-Calais ».*

Notre collègue WAYMEL s'est rapproché d'un certain nombre de maires du Pas-de-Calais qui souhaitent cette définition d'aire qui soit trans-départementale.

Philippe souhaite peut-être en dire quelques mots ?

**M. WAYMEL.-** Si vous êtes venus à La Bassée, vous avez tous vu que nous étions une enclave dans le Pas-de-Calais à tous les niveaux, que ce soit pour les zones franches, bassins urbains dynamisés, en l'occurrence maintenant pour l'aire de passage des gens du voyage.

Mes collègues du Pas-de-Calais souhaitent faire quelque chose avec La Bassée et les riverains. J'ai d'ailleurs envoyé à Monsieur le Préfet et au Président du Département une demande cosignée.

Cet amendement me va très bien.

Je dirai même que – sans le marquer –, avec Maric CIETERS, en étudiant un peu plus, nous avons remarqué que le canton d'Annœullin était riverain avec 17 communes du Pas-de-Calais. Cela pour dire qu'il était indispensable de travailler avec le Pas-de-Calais sur ce dossier et je remercie les services, Marie, la Préfecture et le Département.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Philippe WAYMEL.

Je souhaiterais apporter également une précision complémentaire concernant des demandes qui émanent des communes et des maires de La Madeleine et de Mouvaux.

Les maires souhaitent que les logements dits OSLO qui accueillent des familles de la communauté des gens du voyage puissent être comptabilisés comme répondant aux objectifs du schéma départemental.

Je souhaite donc vous apporter la réponse fournie par la secrétaire générale de préfecture, Madame Violaine DESMARET, réponse à laquelle, en ce qui me concerne, j'adhère complètement.

*« En effet, même si les solutions envisagées pour répondre aux besoins en logement des ménages issus de la communauté des gens du voyage qui souhaitent se sédentariser n'ont pas valeur de prescription dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, même si la réalisation de projets répondant à cet objectif ne peut conduire à exonérer une commune de ses obligations en ce qui concerne l'accueil des populations non sédentaires, même si les logements OSLO sont des logements ordinaires et ne rentrent pas dans la définition de l'habitat adapté à destination des gens du voyage puisque ne disposant pas d'une place permettant le stationnement d'une caravane, à titre exceptionnel les logements déjà réhabilités dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale conclue entre la MEL et l'association OSLO pourront être comptabilisés dans le présent schéma.*

*Ces logements pourront être comptabilisés dans la réponse de la commune aux prescriptions fixées dans le nouveau schéma en complément des logements adaptés ou des places en terrain familial qui seront réalisés.*

*La MEL, en accord avec les communes concernées, transmettra annuellement au secrétariat de la commission consultative départementale des gens du voyage tout document pouvant attester de l'occupation effective de ces logements par des familles issues de la communauté des gens du voyage.*

*Les prescriptions pour chacune de ces communes sont maintenues. Ainsi, si les logements OSLO sont effectivement occupés par des ménages issus de la communauté des gens du voyage, le bilan de réalisation de ces communes comptabilisera ces logements.*

*J'ajoute que le bilan des occupations de ces logements devra être fait tous les ans jusqu'à la fin de la durée du présent schéma. Ainsi, si des nouveaux logements venaient à être conventionnés entre OSLO et la MEL et occupés par les ménages issus de la communauté des gens du voyage, ces derniers seraient comptabilisés aux objectifs du présent schéma jusqu'à son échéance, à savoir en 2025.*

*En outre, je tiens à préciser que, pour les logements faisant appel de ce conventionnement avec OSLO mais non occupés par des ménages issus de la communauté des gens du voyage, le Département n'est compétent ni en termes d'attribution de ces logements, ni en termes de réhabilitation pour qu'ils puissent être comptabilisés au présent schéma.*

*Il revient donc à la MEL et/ou aux villes concernées, selon les cas de figure, de s'engager à réunir les conditions pour que ces logements puissent être affectés à ces dits ménages et ainsi comptabilisés au présent schéma. »*

En accord avec Monsieur le Préfet, avec Madame la secrétaire générale de préfecture, nous n'avons pas souhaité que cela fasse l'objet d'un amendement, mais d'une déclaration d'intention très claire qui, au même titre que l'intention du législateur, l'intention du Département, permettra que les maires de La Madeleine et de Mouvaux aient satisfaction sur la demande qu'ils avaient présentée.

Mes chers collègues, je crois que Roger VICOT souhaitait intervenir sur cette délibération.

**M. VICOT.-** Oui, sous forme d'explication de vote, Monsieur le Président.

Nous ne voterons pas contre ce schéma. En effet, on ne peut pas voter contre l'idée d'organiser, d'harmoniser la question des terrains d'accueil des gens du voyage. Néanmoins, nous nous abstiendrons pour plusieurs raisons.

Le diagnostic qui est annexé à ce schéma le cite, je suis bien placé pour parler de cette question des gens du voyage, je suis le maire du département et peut-être même au-delà qui est le plus touché par les occupations illégales des gens du voyage, puisqu'il y a une centaine d'occupations illégales par an sur le territoire de la ville de Lomme ; ce, pour de multiples raisons historiques, ne serait-ce que le fait que nous bénéficions de très nombreux parkings, zones commerciales, etc.

Nous nous abstiendrons pour deux raisons.

Cette question des gens du voyage est complexe et elle n'est pas que technique. Ce serait une erreur de l'aborder exclusivement sur le plan technique ou organisationnel. C'est aussi une question humaine.

Nous nous abstiendrons parce que, sur la question de l'organisation et de l'accueil des gens du voyage, comptablement – le diagnostic le montre –, le schéma précédent est un échec. En effet, ce schéma ne fixe pas d'objectifs nouveaux, il se fixe simplement comme objectif de remplir les objectifs du schéma précédent qui n'ont pas été atteints. C'est le premier point.

Deuxième point, je pense très sincèrement – et ce que je dis n'est pas polémique – que la question de l'accueil n'est pas simplement une question de difficulté de terrains disponibles. Il existe des solutions intercommunales. Philippe vient d'ailleurs d'expliquer la situation qu'il vit dans le canton d'Annœullin avec le Pas-de-Calais. Il y a aussi une question de volonté politique, je le pense très sincèrement. Jetez un œil au tableau qui est annexé à ce schéma et aux communes ou intercos qui n'ont pas rempli leurs objectifs, je pense très sincèrement qu'il y a une question de volonté politique.

Le deuxième point pour lequel nous nous abstenons, c'est la question des projets socio-éducatifs, la question de l'accompagnement des gens du voyage. Je le disais à l'instant, il y a une dimension humaine dans tout cela. Il y a l'accompagnement vers l'emploi, l'accompagnement éducatif, l'accompagnement autour des problématiques de santé ; on l'oublie souvent, mais c'est un accompagnement très important en la matière. Les projets socio-éducatifs – le diagnostic l'explique très simplement – n'ont pas été mis en place.

On nous a répondu en commission que le précédent schéma date de 2012 et que, entre 2012 et 2015, nous n'avons rien fait. J'avoue que ce n'était pas du tout ma délégation à l'époque et que je n'avais pas de détails là-dessus pour en parler en commission, mais, depuis, je me suis renseigné. Madame TONNERRE nous a dit : « cela n'a pas été fait parce que les opérateurs n'ont pas joué le jeu ». Pardon, mais, depuis la commission, j'ai pris contact avec les opérateurs, ils n'ont pas pu jouer le jeu parce que les opérateurs, associations caritatives d'accompagnement, etc. ont vu leurs moyens diminuer sur ce terrain-là. Ce n'est pas qu'ils n'ont pas voulu jouer le jeu, mais ils n'ont pas pu jouer le jeu.

Je souhaite ardemment que les objectifs chiffrés soient atteints, puisqu'on ne fait là que tenter de rattraper le retard, mais aussi que l'on donne les moyens aux opérateurs de faire cet accompagnement humain qui relève plusieurs dimensions : la dimension santé, la dimension emploi, la dimension sociale, etc. J'espère que ce nouveau schéma permettra de remplir ces objectifs.

Voilà les deux raisons pour lesquelles nous nous abstenons.

Par ailleurs, Monsieur le Président, j'ajoute un dernier point, je le dis vraiment sans aucun esprit polémique et je pense me faire le porte-parole de tous ceux de l'opposition qui siègent en commission 2. S'il était possible de considérer qu'une question de l'opposition n'est pas qu'une affreuse provocation, s'il était possible de considérer qu'en commission, l'opposition est là aussi pour demander des détails, pour être éclairée sur les sujets de délibération, notamment sur un tel sujet qui est particulièrement délicat et difficile – je le reconnais –, s'il était possible de ne pas clore les débats de manière brutale parce que l'opposition veut en savoir un peu plus... Très sincèrement, ce n'est pas la première fois que l'on fait la remarque et ce n'est pas vrai pour tous les dossiers de la commission 2, le débat en commission fait partie du débat démocratique. Nous sommes là en commission pour préparer nos séances plénières, pour essayer de comprendre davantage ce qui se passe, de comprendre davantage les propositions que vous faites, sur quelles bases vous les faites et les conséquences que cela va avoir. Nous ne nous opposons pas systématiquement, Monsieur le Président, et la commission est là pour cela, on veut juste tenter de comprendre mieux vos propositions. Poser des questions, ce n'est pas une provocation. On n'est pas obligé de se faire « engueuler » à chaque fois qu'on essaye d'en savoir davantage.

Je le dis, ce n'est pas la première fois et je pense pouvoir me faire le porte-parole de tous ceux qui, dans l'opposition, siègent dans cette commission. Je le dis sans esprit polémique.

Et puis, il a été fait mention plusieurs fois depuis hier matin, Monsieur le Président, et je n'ai pas été le seul à en faire état, de ces documents que l'on demande sur beaucoup de sujets, qu'on nous promet à de nombreuses reprises et que l'on ne reçoit jamais. Je ne suis pas le seul à l'avoir dit. Cela fait aussi partie du débat, pour en arriver ici en séance plénière à une organisation démocratique de bon aloi.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur VICOT.

Je vous écoute avec beaucoup d'attention et, bien sûr, je vais rendre la parole à Marie TONNERRE.

Sur les problèmes relationnels qui peuvent exister entre des élus et une commission, je peux être un peu l'arbitre, vous devriez venir me voir avec le Vice-président concerné pour que l'on puisse trouver les solutions qui permettraient de travailler tranquillement et sereinement si vous estimez que ces conditions ne sont pas remplies et on échangera avec le Vice-président et avec l' élu de l'opposition – qui, selon moi, a exactement le même poids qu'un élu de la majorité – pour trouver les solutions idoines.

Revenons malgré tout au schéma des gens du voyage. Je pense que le Département va être aussi amené à s'impliquer au niveau social sur le problème des gens du voyage et, d'ailleurs, il le fait déjà.

Je rends la parole très volontiers à Marie TONNERRE.

**Mme TONNERRE.-** Désolée, Monsieur VICOT, si on a manqué de délicatesse. C'est vrai que les femmes manquent souvent de délicatesse. Je voudrais vous rappeler que vous avez eu un esprit un peu polémique en attaquant d'emblée les villes, en disant qu'il suffisait de regarder la couleur politique des villes pour voir où étaient réalisées les aires. Je vous ai rappelé que l'aire d'accueil intercommunale de Roncq, Halluin, Neuville et Tourcoing avait pu être réalisée grâce au changement de couleur politique de Tourcoing et d'Halluin.



Je vais répondre aux autres points.

Concernant les places supplémentaires nécessaires, comme le dit le diagnostic, le problème, c'est la sédentarisation. En fait, l'objet de ces schémas est bien de sortir ces familles de la sédentarisation et pour aller vers des terrains familiaux ou de l'habitat adapté. Voilà pourquoi il n'y a pas une augmentation très importante du nombre de places sur les aires d'accueil de passage.

Concernant les PSE, ils existaient, mais ils ont été très peu mis en place sur les aires. C'est pourquoi nous avons changé la gouvernance et nous avons mis en place un suivi avec des comités de suivi localement, territorialement, qui seront pilotés par les sous-préfectures et par les UT, mais également des comités de pilotage qui devront rendre compte à la commission consultative des avancées sur ces PSE. Autour de la table, ces PSE seront également animés par les EPCI. Jusqu'à aujourd'hui, tout le monde se renvoyait la balle, voilà le problème des PSE. Il y aura donc une vraie gouvernance et, autour de la table, il y aura l'ensemble des partenaires.

On a souvent tendance à penser que seul le Département peut répondre aux besoins des gens du voyage. Or, il y a aussi l'Éducation nationale, l'ARS, les CCAS. Seul, le Département ne peut pas mettre en place et répondre à l'intégralité des PSE.

**M. le Président.-** Merci.

J'ai une demande d'intervention de notre collègue Annie LEYS.

**Mme LEYS.-** Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je tiens à saluer le travail qui a été effectué par la commission et je partage tout à fait ce qui concerne les avancées sociales que le Département prendra en charge partiellement.

Cependant, sur le plan de l'implantation des aires de stationnement, mon groupe municipal a émis quelques réserves que je partage. Je souhaite donc m'abstenir sur cette délibération.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Henri GADAUT.

**M. GADAUT.-** Je voudrais intervenir, Monsieur le Président, suite à ce qui vient d'être dit. Je prendrai l'exemple de l'aire d'accueil sur la commune de Wattrelos, que je connais un peu, sur le plan social, éducatif et suivi.

Au départ, il y avait tout le monde autour de la table. C'était reconnu, cela ne fonctionnait pas trop mal. Malheureusement, au fur et à mesure des années qui sont passées, il y a eu moins de monde autour de la table et l'association qui était chargée de suivre socialement cette aire d'accueil n'est plus venue ou venait très rarement. La motivation de cette diminution de passages était toute simple ; nous touchons moins de subventions de la part du Département, nous ne pouvons plus suivre socialement cette aire d'accueil.

**M. le Président.-** Je me souviens pourtant que, à la demande de mon collègue Patrick DELEBARRE, j'avais accepté que l'on ait un cofinancement sur un suivi qui a donc dû continuer à exister.

Marie TONNERRE.

**Mme TONNERRE.-** Effectivement, nous avons poursuivi la convention avec la Sauvegarde qui continue son travail. On a juste demandé à la Sauvegarde de réorienter son travail qui avait tendance à s'occuper à la fois des populations roms et gens du voyage, que l'on payait notamment en direction des gens du voyage.

Ensuite, on a conventionné avec l'État sur le cofinancement du conciliateur – c'est aussi une nouveauté qui existe depuis 2015 –, Etienne SCHARF, qui aide l'organisation de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire.

**M. le Président.-** Merci, mes chers collègues. J'essaierai d'en savoir davantage encore sur ce qu'était le retrait allégué du Département.

Si j'ai bien compris, il y a abstention du groupe socialiste sur cette délibération, avec l'amendement et les précisions que j'ai données, et un vote du Groupe Union pour le Nord, moins l'abstention d'Annie LEYS.

Les propositions du rapport n° 2.1 amendé sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Madame LEYS et MASQUELIER (non inscrite) s'abstiennent).

Je vous remercie.

Je passe la parole à Doriane BÉCUE qui va nous présenter deux délibérations.

▪ **Rapport 2-2 - Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA**

**Mme BÉCUE.-** Ce rapport concerne le partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA, avec :

- une convention annuelle d'objectifs et de moyens qui concerne l'insertion par l'activité économique et la convention avec l'agence sécurisée de paiement pour un montant total de 5 740 000 € ;
- une convention transitoire à la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour les parcours emploi compétences et les CIE – on l'a évoqué hier, je ne reviens pas sur le sujet – ;
- la rétrocession gratuite des certificats d'économie d'énergie au cabinet TEKSIAL au profit de l'association Wimoov.

**M. le Président.-** Je serai surpris que cela évoque de longs débats.

Mes chers collègues, pas de problèmes sur cette délibération ?

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.2 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 2-3 - Partenariat avec Pôle Emploi - Financement d'un coaching emploi pour les allocataires du RSA**

**Mme BÉCUE.-** Cette délibération concerne le partenariat avec Pôle Emploi. Je l'ai également expliqué hier. On souhaite financer 16 postes chez Pôle Emploi pour créer un coach'emploi spécial Pôle Emploi où on accompagnera des allocataires du RSA qui sont accompagnés par Pôle Emploi depuis plus de deux ans. L'objectif est vraiment un accompagnement très renforcé.

**M. le Président.-** Il y a un amendement.

**Mme BÉCUE.-** On l'avait expliqué en commission. À la base, il était prévu 15 postes, mais on a décidé d'en ajouter un, cela fait 16 postes au total.

**M. le Président.-** Je pense que c'est l'objectif cambrésien sur ce 16<sup>e</sup> poste ?

**Mme BÉCUE.-** C'est cela, c'est pour Cambrai.

**M. le Président.-** On avait effectivement parlé de cette délibération hier. C'est un plus supplémentaire dans la politique de retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Y a-t-il des questions, des commentaires, mes chers collègues ? (*Aucun*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.3 amendé sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
-----------------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

C'est Yves DUSART qui va prendre la suite et clore le débat relevant de la deuxième commission.

▪ **Rapport 2-4 - Délibération cadre accueil familial**

**M. DUSART.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

C'est une délibération cadre sur l'accueil familial, que je qualifierai de belle délibération cadre, qui a pour objet de réactualiser et développer la politique accueil familial dans le Nord. Je voudrais saluer d'ores et déjà le travail qui a été réalisé par tous les membres qui ont pu intervenir sur ce sujet, je pense tout particulièrement au pôle enfance famille qui a donné de son temps et son énergie sur le sujet.

Vous le savez, la volonté du Département est de promouvoir et de préserver l'accueil par les assistants familiaux des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, un mode d'accueil qui aujourd'hui représente environ 50 % de nos prises en charge en hébergement. À fin août – pour donner des chiffres consolidés –, cela représentait 2 580 assistants familiaux pour un accompagnement de 5 560 enfants et jeunes.

Hier, vous le savez, nous avons voté un budget de 149 M€ pour l'année prochaine.

Evidemment, l'accueil familial doit s'affirmer davantage et s'adapter pleinement aux enjeux départementaux et nationaux actuels. Je veux bien sûr parler par exemple de la pyramide des âges ou encore de l'attractivité du métier.

Si la loi du 27 juin 2005 définit le statut et les conditions de travail, de rémunération et de formation de l'assistant familial, il nous apparaissait évident et même opportun de redéfinir notre cadre départemental.

Je rappelle que la création de certaines allocations et le maintien de salaire dans le cadre de la procédure ERDAF sont des actions volontaristes mises en place par le Département du Nord. Ces actions visent à améliorer les conditions d'exercice du métier d'assistant familial et à une meilleure reconnaissance de la profession.

Cette délibération poursuit l'amélioration du cadre départemental en revisitant entièrement le dispositif. Je précise que, évidemment, tout ceci a été travaillé et même validé par l'ensemble des professionnels et les organisations syndicales, un CT spécifique ayant même été organisé en juin dernier – si je ne me trompe pas.

Cette délibération propose plusieurs évolutions dont les principales sont de :

- renforcer de l'accompagnement des professionnels avec le développement de la formation continue,
- poursuivre dans les prochaines années une campagne du recrutement dynamique afin de répondre à la question de la pyramide des âges,
- simplifier et définir sur le plan départemental les éléments de rémunération, ainsi que les allocations pour les enfants qui sont confiés,
- promouvoir et encadrer le principe du maintien de salaire dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques de danger en accueil familial.

Je vous cite quelques actions concrètes qui permettent de bien planter le décor entre hier et aujourd'hui.

- Hier, nous avons huit modes d'accueil, ils seront maintenant simplifiés pour en arriver à six modes d'accueil et avoir une meilleure lisibilité des contrats de travail.
- La création d'un versement de rémunération durant une procédure d'inaptitude pour les professionnels, qui n'existait pas hier et qui existera demain si vous votez cette délibération.
- Le versement d'allocations liées à l'accueil d'enfants qui sont en mesure administrative, qui n'existait pas hier et qui existera demain.
- Une progression de l'allocation de vacances, qui était hier de 150 € et qui sera de 180 € demain.
- Également, la création d'une allocation d'adoption qui permettra d'allouer 1 200 € pour un assistant familial ou une assistante familiale qui adopterait un enfant confié à l'ASE.

- Enfin, je le disais tout à l'heure, nous allons au-delà de ce que demande la loi sur la procédure ERDAF en limitant l'impact financier de ces mesures d'évaluation pour les professionnels, en maintenant le salaire perçu par l'assistant familial durant la procédure qui est décidée.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette délibération cadre qui, une fois de plus, sert à consolider le métier et même la vocation des assistants familiaux sur le département du Nord.

**M. le Président.-** Merci, Yves.

C'est une délibération qui est vraiment extrêmement intéressante et d'ailleurs extrêmement intéressante à lire sur l'évolution de cette profession d'assistant familial.

Je souhaiterais que, à partir de cette délibération quand elle aura été votée, on en fasse un document de communication simple et facile et que notamment ce qui est indiqué en heures SMIC soit transformé au niveau du SMIC à un moment donné, pour que ce document puisse être diffusé dans les mairies, pourquoi pas dans les salles d'attente des médecins, dans les CCAS, que l'on puisse réellement en avoir connaissance facilement.

On colporte tellement de fausses informations sur la profession noble parmi les professions nobles d'assistant familial, que je trouve qu'il serait bien que l'on ait cette communication très forte par tous les relais que l'on pourra trouver.

On a toujours besoin d'assistants familiaux. On a eu une première démarche très volontariste cette année et on a réussi à en faire entrer un certain nombre dans nos services, car, pour moi, ce sont des agents départementaux comme les autres. Cette profession est une profession dont la pyramide des âges est élevée et, par conséquent, tous les ans, il faudra avoir une démarche volontariste pour ne serait-ce que remplacer les personnes qui partent en retraite. Je crois qu'il y a là bien des arguments pour convaincre ceux qui ont envie de s'occuper d'enfants que, en plus, ils ou elles trouveront effectivement un vrai métier.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.4 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

## **DOSSIERS RELEVANT DE LA 3<sup>e</sup> COMMISSION**

**M. le Président.-** Comme, avec la 3<sup>e</sup> commission, on va parler des collègues, je me permets d'ajouter une communication qui avait échappé à mon dossier et qui concerne un collègue. Comme elle est vraiment sympathique, je vais quand même vous la faire.

Nous avons inauguré le 28 novembre dernier avec Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Maire d'Halluin, Marie TONNERRE, conseillère départementale, ainsi qu'avec l'inspecteur d'académie, le nouveau collègue d'Halluin dénommé, à l'initiative de sa communauté scolaire, « collègue Lili Keller-Rosenberg ». C'était bien sûr en présence de celle qui a donné son nom à ce nouvel établissement.

On a vécu un moment rare, à la fois parce que nous dénommons un collègue en présence de la personne qui lui donnait son nom, ce qui n'est quand même pas très fréquent, mais surtout parce que cette inauguration fut empreinte d'une émotion forte tant cette communauté scolaire s'était investie dans la cérémonie d'hommage à Lili LEIGNEL, qui est le nom d'épouse de Lili KELLER-ROSENBERG.

Comme vous le savez, Lili LEIGNEL est une inlassable passeuse de mémoire. Elle fut déportée à l'âge de 11 ans. Elle est intervenue depuis 30 ans dans les écoles, les collèges, les lycées pour apporter le témoignage de sa déportation et de celle de ses parents, comme de ses frères. Il nous a été donné d'assister à une émouvante scène d'une classe, quasiment tous les enfants étaient en larmes parce qu'ils s'étaient donné pour but de raconter à Madame LEIGNEL la conception qu'ils avaient de la vie qu'elle avait pu connaître, elle qui a passé sa vie à raconter sa vie aux enfants.

Je signale que, à l'issue des discours, Lili LEIGNEL, dans une intervention poignante, a remercié la communauté scolaire, la Ville, le Département de lui avoir donné – je cite – « *de vivre le plus beau jour de sa vie* ». C'est une dame qui doit avoir je crois aujourd'hui 87 ans.

La vidéo qui a été tournée par notre service communication pour accompagner cet événement sur les réseaux sociaux a été vue par plus de 200 000 internautes, ce qui est quand même colossal, je crois que c'est notre plus beau succès. Elle a fait l'objet

de près de 4 500 réactions, commentaires et partages. C'est vous dire combien cette inauguration du collège Lilli Keller-Rosenberg marquera la mémoire de ceux qui ont eu le privilège d'y assister. J'ai quelques heures de vol dans les inaugurations des collèges, mais je vous prie de croire que cette inauguration-là, je ne suis pas près de l'oublier.

Je l'ai invitée – parce que c'est une femme qui a un dynamisme exceptionnel – aux vœux du Préfet et du Président de Département. C'est une raison supplémentaire pour vous d'y venir et de parler avec elle. C'est vraiment un moment rare.

Joëlle, je te passe le relais pour le problème plus prosaïque des logements de fonction dans les collèges.

#### ▪ **Rapport 3-1 - Logements de fonction dans les collèges - Fixation des prestations accessoires**

**Mme COTTENYE.-** Il faut effectivement un peu de technique aussi au milieu de tout cela, après cette très belle inauguration très poignante.

Dans ce rapport concernant les logements de fonction dans les collèges sur la fixation des prestations accessoires, il vous est proposé de reconduire le ratio de 13 m<sup>2</sup> pour le calcul des charges locatives en l'absence de compteur, pour tous les occupants d'un logement de fonction dont la surface est inférieure à 130 m<sup>2</sup>.

Pour les autres, le montant des charges reste identique à celui des années antérieures.

Le plafond des prestations accessoires est fixé au même niveau, à savoir 2 119,58 € pour les logements avec chauffage collectif et 2 820,53 € pour les logements avec chauffage individuel.

**M. le Président.-** Merci, Joëlle.

C'est une délibération assez classique.

Y a-t-il des objections, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Pas de demande d'intervention ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

Brigitte ASTRUC va nous parler de l'évolution de la politique touristique départementale.

#### ▪ **Rapport 3-2 - Evolution de la politique touristique départementale**

**Mme ASTRUC-DAUBRESSE.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Il s'agit d'une délibération en deux points concernant l'évolution de la politique touristique départementale.

Le premier point porte sur la modification de certains critères du dispositif départemental d'accompagnement à l'office de tourisme du futur. Je rappelle que ce dispositif permet d'accompagner les offices de tourisme dans la mise en œuvre de projets d'investissement liés à leur pratique, leur métier, leur lieu d'accueil, tout en encourageant les démarches d'innovation.

Le présent rapport précise les conditions d'organisation des appels à projets :

- Un seul niveau de projets « tendance et innovation », soutenu à hauteur de 30 %.
- La création d'un prix annuel de l'innovation qui vise à récompenser le projet le plus innovant. Ce prix va prendre la forme d'une subvention complémentaire aux 30 % et ce, de 20 %, ce qui portera le taux d'intervention final à 50 %.

Je propose donc au Conseil départemental d'adopter les nouvelles modalités du dispositif départemental à l'office de tourisme du futur.

Le deuxième point concerne le dispositif d'accompagnement aux micro-clusters touristiques.

Je rappelle que nous avons lancé début 2018 une assistance à maîtrise d'ouvrage qui porte sur la déclinaison opérationnelle des nouvelles orientations de la politique touristique et qui s'appuie sur ce principe de cluster tourisme. Nous avons fait faire une expertise technique par deux cabinets, l'un spécialisé sur le tourisme et l'autre pour la mise en œuvre de ce cabinet.

Pourquoi un cluster tourisme ? Notre volonté est de soutenir les territoires ruraux par le biais de ce dispositif, d'ancrer dans un territoire un équipement phare ou une offre structurante d'itinérance.

Cela concerne les communes de moins de 5 000 habitants et aussi celles qui disposent d'un équipement départemental.

La zone définie serait petite, d'où l'appellation de « micro-cluster », dans un rayon d'environ 15 minutes en voiture pour les sites culturels, un kilomètre pour l'offre de randonnée pédestre et 4 kilomètres pour l'offre cyclo.

Ce dispositif d'accompagnement a pour vocation avant tout de créer du lien, de rassembler, de créer des synergies entre les acteurs privés et les acteurs publics. Il accompagnerait techniquement, financièrement à l'émergence d'idées, à l'expérimentation et à la mise en œuvre par le biais d'études, de travaux et d'actions de valorisation.

Les projets soutenus s'inscriraient dans les thématiques prioritaires du Département en transversalité avec d'autres thématiques :

- celle de la culture pour les équipements ou les sites départementaux ;
- pour l'itinérance, les circuits PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre) – pour rappel, nous avons 6 000 kilomètres de sentiers de randonnée dans le Nord – ;
- mais aussi pour les réseaux de maillage du territoire, à la fois les réseaux points-nœuds – je rappelle que nous sommes le premier réseau points-nœuds vélo de France entre la Lys et le Mont de Flandre, qui est connecté avec les réseaux flamands et wallons, ce qui nous permet d'établir des itinéraires en fonction de nos envies, de notre forme physique – et aussi des itinéraires traversants de types EuroVelo et les véloroutes - voies vertes.

Ce dispositif prendra la forme d'un appel à candidatures comportant un appel à manifestation d'intérêt (AMI), pour les projets au stade de l'idée, mais aussi d'un appel à projets (AAP) pour les projets au stade de l'étude ou du démarrage de travaux.

Je vous propose donc d'adopter les modalités du nouveau dispositif d'accompagnement aux micro-clusters touristiques.

**M. le Président.**- Merci, Brigitte.

Y a-t-il des remarques, des questions ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3.2 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

Martine ARLABOSSE va nous parler des jeux olympiques.

- **Rapport 3-3 - Dépôt de candidature du Département du Nord au label « Terre de Jeux 2024 » lancé par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et création d'un comité de pilotage « Jeux olympiques et paralympiques »**

**Mme ARLABOSSE.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport propose d'autoriser le Département à postuler au label « Terre de Jeux », agrément que délivre le COJOP, comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. Il s'agit d'obtenir l'autorisation du COJOP pour valoriser notre politique sportive avec la dimension Jeux olympiques et paralympiques.

Par ailleurs, le rapport propose également de créer un comité de pilotage « Jeux olympiques et paralympiques » constitué de huit conseillers départementaux et techniciens départementaux, tout en y associant le monde sportif départemental.

Pour information, à ce jour, sur le plan national, 500 collectivités ont déjà déposé une candidature et ont été retenues.

Le Département du Nord pourra ainsi être labellisé dans une prochaine liste que le COJOP établira.

**M. le Président.-** Pour le comité de pilotage, les groupes se sont mis d'accord sur une liste. Huit conseillers départementaux y participeront : Martine ARLABOSSE, François-Xavier CADART, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Françoise MARTIN, Bertrand RINGOT et Michel LEFEBVRE.

Françoise MARTIN souhaite intervenir sur cette délibération.

Vous avez la parole, chère collègue.

**Mme MARTIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous nous félicitons de la candidature de notre Département au label « Terre de jeux 2024 ». Lors du débat budgétaire en février dernier, nous avons dit notre volonté que notre collectivité se positionne dans le cadre des Jeux olympiques 2024 à Paris comme base arrière et de profiter de l'événement pour valoriser notre territoire.

On s'interrogeait alors que la méthode et les moyens que vous comptiez y affecter, considérant que la Métropole européenne de Lille et le Département du Pas-de-Calais avaient bien avancé sur le dossier. Nous ne pouvons donc que nous réjouir aujourd'hui de la mise en place d'un comité de pilotage Jeux olympiques et paralympiques.

À notre sens, il est urgent d'engager la réflexion non seulement avec les acteurs du sport, mais aussi avec les autres collectivités, les fédérations de jeunesse, d'éducation populaire etc., et d'en profiter pour engager des chantiers sur la professionnalisation du champ sportif, le développement de la pratique sportive féminine, l'accessibilité de l'offre sportive aux personnes en situation de handicap, l'aménagement du territoire en matière d'équipements sportifs et la préparation des offres adaptées.

Vous pouvez compter sur notre engagement dans ce cadre avec mon collègue Bertrand RINGOT.

**M. le Président.-** Merci, Françoise MARTIN.

Pas d'autres interventions ? (*Aucune autre*).

Mes chers collègues, pas d'objections, pas de questionnements ? (*Aucun*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée par l'ensemble des présents ?

Les propositions du rapport n° 3.3 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

Nous poursuivons, avec la motion de soutien aux initiatives visant à réduire l'usage et l'impact des pesticides. Patrick VALOIS va intervenir et je sais que Benoît VANDEWALLE souhaite intervenir à la suite du Vice-président.

## **DOSSIERS RELEVANT DE LA 5<sup>e</sup> COMMISSION**

- **Rapport 5-1 - Motion de soutien aux initiatives visant à réduire l'usage et l'impact des pesticides, déposée par le Groupe Union pour le Nord**

**M. VALOIS.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Je commencerai par un petit rappel très rapide des faits.

En date du 7 octobre, le groupe socialiste dépose une motion intitulée « motion de soutien aux Maires du Nord dans leur combat contre les pesticides », avec un certain nombre d'éléments, un certain nombre d'arguments et une liste de communes qui ont pris cet arrêté.

En réponse à cette proposition de motion, on a eu l'occasion de rappeler que les motivations n'étaient pas forcément les mêmes pour les différentes communes entre les communes de l'Avesnois et les communes de la métropole lilloise et que la problématique avesnoise était directement liée à une pression foncière de la part des investisseurs belges et néerlandais.

Par ailleurs, on a également eu l'occasion de rappeler que la Chambre d'agriculture et le Département du Nord étaient en cours d'élaboration d'une charte du bon voisinage. D'ailleurs, cette charte a été signée par notre Président en date du 9 décembre en compagnie du Président de la Chambre d'agriculture du Nord - Pas de Calais, des Associations des Maires et Maires ruraux du département, ainsi que de la Région et de l'État.

Cette charte, dans un premier temps, rappelle les engagements légaux des uns et des autres, en particulier des agriculteurs en matière d'épandage de substances dans leur terrain. Des engagements supplémentaires sont également proposés dans ce document. En particulier, cette charte demande l'usage aux abords des habitations de buses anti-dérive qui permettent que les dérives de produits pulvérisés soient les moins dérivantes possible. Il est proposé également des protections végétales autour des zones les plus sensibles.

Il est également proposé dans cette charte – et c'est un point important – qu'une concertation soit organisée à chaque fois que nécessaire avec les associations de riverains ou avec les associations environnementales pour qu'il y ait un dialogue entre la profession agricole et les riverains concernés.

Quelle peut être la place du Département dans cet engagement collectif ? La place du Département, je pense, c'est la possibilité d'intégrer notre volonté de développer un plan de boisement important sur le département et on peut parfaitement se coordonner avec les souhaits locaux des organisations agricoles ou des associations de riverains pour concentrer nos plantations sur des secteurs plus sensibles.

Par ailleurs, quelle peut être la suite ? En effet, cette charte n'est pas une fin en soi, c'est le démarrage d'une concertation. La profession agricole s'est engagée à se rendre auprès des territoires pour communiquer sur cette démarche et, je le répète, à chaque fois qu'il sera nécessaire, il y aura des concertations locales.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Il vous est proposé que cette charte, dont les termes ont été modifiés en concertation avec les groupes politiques, puisse vous être proposée, co-cosignée des trois groupes.

**M. le Président.-** On ne pourra pas demander aujourd'hui l'accord du groupe communiste, mais tu l'avais obtenu préalablement.

**M. VALOIS.-** Oui.

**M. le Président.-** Benoît VANDEWALLE.

**M. VANDEWALLE.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

C'est le troisième passage, on va dire la troisième tentative en Conseil départemental pour trouver une motion de soutien visant à réduire l'usage et l'impact des pesticides dont l'importance est reconnue par l'ensemble des groupes et par tous les conseillers, ce qui explique la recherche d'un texte qui amène l'adhésion de tous.

Notre motion initiale a été le déclencheur d'une large concertation intergroupe, mais aussi avec d'autres partenaires, comme la Chambre d'agriculture.

Nous nous félicitons de la qualité de nos échanges et de la prise en compte de nos préoccupations quant à la santé de nos concitoyens, à la préservation de la biodiversité et l'écoute des élus locaux.

Ainsi, la création de la charte du bon voisinage visant à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs est une réelle avancée majeure.

De même, la mise en place de dispositifs opérationnels limitant de manière significative l'impact des produits phytosanitaires est à saluer et marque une première étape d'importance dans la lutte contre les pesticides et la préservation de la biodiversité.

Notre groupe se réjouit de cette démarche commune et du travail accompli. Nous voterons donc favorablement cette motion.

Comme l'a précisé Monsieur VALOIS, je pense que c'est une motion qui dépasse un peu le simple groupe UPN, c'est vraiment une motion intergroupe. J'en ai discuté encore hier avec mes collègues communistes qui sont aussi favorables à cette évolution.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Benoît VANDEWALLE.

Nous allons donc voter tous ensemble cette motion des groupes socialiste, communiste et Union pour le Nord, nous féliciter de la concertation qui est intervenue et espérer que cette charte aura réellement une vie fructueuse et féconde.

Mes chers collègues, je pense que l'on peut peut-être le manifester globalement.



Que ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main.

Les propositions du rapport n° 5.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Patrick VALOIS va intervenir sur une deuxième délibération et va aussi nous faire part de l'amendement qui a été adopté sur cette délibération.

▪ **Rapport 5-2 - Programmation des lauréats de l'appel à projets « mobilités innovantes en milieu rural » 2019**

**M. VALOIS.-** La délibération en faveur de la mobilité en milieu rural a été adoptée le 1<sup>er</sup> juillet. Cette délibération prévoit quatre grands axes d'intervention sur cette question de la mobilité en milieu rural, dont un appel à projets qui s'intéresse aux initiatives territoriales et ce, dans l'esprit qui nous avait d'une certaine manière interpellés du fait que les problématiques de mobilité d'un territoire rural à un autre ne sont pas les mêmes. On a pu constater par exemple que, sur le territoire de la couronne lilloise, de la Pévèle par exemple, les problématiques sont très liées à l'accessibilité à la métropole. Sur l'Avesnois, les problématiques sont très différentes. Le fait de mettre en place cet appel à projets permet donc aux territoires de s'exprimer et permet aussi au Département d'accompagner les initiatives locales.

Nous avons imposé un rythme assez soutenu aux intervenants potentiels en lançant cet appel à projets en cours d'été et en demandant aux uns et aux autres de répondre pour le 15 octobre. Notre surprise a été de voir que 32 projets avaient été déposés sur l'ensemble des arrondissements du département. Les montants sollicités étaient de plus de 900 000 € sur l'ensemble des projets déposés.

Ici, il vous est proposé une liste de projets retenus, qui sont des projets matures. Nous avons une répartition sur les différents territoires.

Je veux dire autour de cette délibération que la concertation s'est faite non seulement pour l'ensemble de la délibération qui est passée au mois de juillet, mais également pour un certain nombre de porteurs de projet. Un certain nombre de projets n'ont pas été retenus pour l'année 2019, mais ils sont considérés comme manifestant un certain intérêt pour l'année 2020. En effet, cette délibération sera scindée en deux possibilités, une partie en 2019 qui est celle-ci et une partie en 2020. Nous avons demandé au service de reprendre contact avec ces porteurs de projet pour affiner certains projets qui n'étaient peut-être pas tout à fait matures ou tout à fait bien présentés.

**M. le Président.-** Il y a sur cette délibération un amendement qui modifie les dispositions des articles 5 et 6.

À l'article 5, l'amendement prévoit que :

*« La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2021. Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque.*

*Le bénéficiaire de la subvention se doit d'engager les investissements avant le 31 décembre 2020. Dans le cas contraire, la convention sera réputée caduque. »*

Pour les modalités de versement :

*« Une avance égale au maximum à 30 % du montant total de la subvention pourra être versée à la signature de la convention. Le versement d'une somme se fera sous réserve de la présentation de la facture acquittée ou, le cas échéant, sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux et d'un état récapitulatif des dépenses hors taxes ».*

Y a-t-il des questions, des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 5.2 amendé sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Nous passons à deux délibérations concernant Partenord Habitat. Le président de Partenord ne peut pas intervenir. C'est Christian POIRET qui va les présenter.

▪ **Rapport 5-3 - Partenord Habitat - Convention 2018-2021 - Avenant n° 1**

**M. POIRET.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Cette délibération vise à proposer un avenant à la convention de partenariat établie pour la période 2018-2021 entre le Département du Nord et Partenord. Cela porte surtout sur trois points de modification de cette convention.

Le premier point, c'est au niveau du PC qui doit être réalisé dans les 12 mois. Maintenant, on sera sur l'OS au niveau de 18 mois pour réaliser les logements de façon générale.

Le deuxième point porte sur les subventions. Il y a une année définie qui se termine au 31 décembre. Quand ce n'était pas terminé au 31 décembre, il n'y avait pas versement des subventions. La proposition qui vous est faite est que le paiement des subventions se fasse à l'année N+1.

Le troisième point, c'est une petite modification, c'est une erreur matérielle dans le nombre de la liste des communes concernées par l'axe 1.4 de la convention, en confirmant les points présents dans le corps de la convention sur un nombre de 30. Dans la délibération, vous avez l'ensemble des communes référencées.

**M. le Président.-** Merci, Christian.

En fait, davantage de souplesse est accordée à Partenord.

Y a-t-il, mes chers collègues, des observations ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 5.3 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 5-4 - Partenord Habitat - Convention d'utilité sociale (CUS) 2019-2025**

**M. POIRET.-** C'est la convention d'utilité sociale établie pour la période 2019 à 2025. C'est un plan stratégique.

Sur ce plan stratégique, on peut remarquer ce qui concerne la vente des logements qui est soumise à autorisation, que Partenord Habitat souhaite aliéner dans la durée du CUS.

Ensuite, nous avons des indicateurs quantitatifs et qualitatifs obligatoires qui permettront de mesurer l'atteinte des objectifs au regard des engagements déclinés par les EPCI.

En ce qui concerne la matière de politique patrimoniale et environnementale, l'office ambitionne de poursuivre le développement de l'offre de locatifs sociaux, d'augmenter les moyens dédiés à la maintenance, à la rénovation thermique et à la réhabilitation des logements.

Quatrième point, comme en parlait Max-André hier, il s'agit d'éviter l'étalement, avec la mixité sociale, l'accueil de publics prioritaires et la fluidité du parcours résidentiel des locataires pour qu'ils changent de logement suivant le nombre de personnes qui habitent le logement de façon à libérer des logements plus grands pour les familles.

Sans oublier l'objectif d'avoir un parc avec des logements pour personnes en perte d'autonomie, avec la concertation locative à l'amélioration du coût de gestion par logement.

Une fois que tous ces points seront repris dans la CUS et mis en application par Partenord, Partenord fera une évaluation avec le Département au bout de trois ans et à la fin de ce contrat au bout des six ans.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Il y a 200 pages de convention, vous pouvez les lire aisément.

Y a-t-il des demandes de précision, des commentaires ? (*Aucun*).

Les propositions du rapport n° 5.4 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Nicolas SIEGLER pour une dernière délibération

## **DOSSIERS RELEVANT DE LA 6<sup>e</sup> COMMISSION**

### **▪ Rapport 6-1 - Signature des avenants au contrat de plan État-Région Nord - Pas de Calais**

**M. SIEGLER.-** Il s'agit d'avenants au contrat de plan État-Région sur la période 2015-2020, que je qualifierai d'avenants techniques. Ils prennent en compte un certain nombre de dispositifs existants et d'engagements connus :

- au titre par exemple de la mobilité, la participation sur la RN2 ;
- au titre du haut débit, l'adaptation du contrat de plan État-Région au réel coût du développement du très haut débit dans les territoires ;
- un volet territorial qui prend en compte les contractualisations existant au titre de l'ERBM et du pacte SAT.

C'est donc d'avenants techniques du contrat de plan État-Région 2015-2020 avant que s'ouvre la période de renégociation de celui-ci dans les six prochains mois. Ce dossier n'a pas suscité de difficultés particulières en commission.

**M. le Président.-** C'est en début d'année 2020 que commenceront les choses, j'allais dire « sérieuses », mais ce sont déjà des choses sérieuses.

Y a-t-il des commentaires, mes chers collègues, des demandes de précision ? (*Aucun*).

Les propositions du rapport n° 6.1 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
----------------------------------------------------------------------------------

Je vous en remercie.

Cette délibération était la dernière du Conseil départemental. Je constate que l'ordre du jour est épuisé.

Je vous rappelle que la prochaine réunion se tiendra le 3 février 2020 et que nous l'ouvrirons avec Monsieur le Préfet. Cette réunion sera précédée de la réunion des commissions le 27 janvier.

Je propose de clôturer et de lever la séance.

*(La séance est levée à 12 heures 09.)*



# RAPPORTS



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Budget Primitif 2020 - Budget Principal

Le Budget Primitif 2020 a été construit dans le respect de la stratégie financière initiée en 2015, avec en perspective la refonte de la fiscalité locale et des fonds de péréquation.

Les dépenses de fonctionnement maîtrisées ainsi que la dynamique des recettes de fonctionnement (notamment sur les fonds de péréquation et les DMTO) permettent le renforcement des politiques de solidarité tout en préservant les équilibres du Département.

Concernant l'action sociale, le Département du Nord a ainsi renforcé l'insertion et la protection de l'enfance en étant le premier Département signataire avec l'Etat de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 et d'une lettre d'intention sur la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Il a aussi renforcé les moyens humains affectés aux UTPAS (entre le 31/12/2018 et le 31/10/2019, les effectifs des agents en DTPAS ont progressé de 166 agents passant de 3213 à 3379, 240 recrutements externes ont été réalisés à la DGASOL entre janvier et octobre 2019).

Les dépenses de fonctionnement, notamment portées par les allocations individuelles de solidarités (AIS), continuent de faire l'objet d'une attention importante de la collectivité afin de respecter le plafond du contrat conclu avec l'Etat. Elle ne permet toutefois pas de ramener le reste à charge pour le Département à 0. Le reste à charge prévisionnel pour le Département du Nord est estimé en 2020 à 523,4 M€, soit 52 % de la dépense.

Par ailleurs, le département du Nord intensifie ses actions Nord durable. Par rapport à 2016, il double les crédits d'investissement consacrés directement à ces actions. Il consacre (en dehors des dépenses de personnel), 25 M€ de crédits directs à cette politique au BP 2020 (politique de rénovation thermique des bâtiments, acquisition de véhicules propres, accompagnement des grands projets de déplacements doux ...). Le Département consacre aussi des moyens indirects à des actions tournées vers l'administration durable telles que le développement du covoiturage et des équipements nomades, la mise en place d'un tri sélectifs des déchets plus développé, la réduction de la consommation de papier ...

La restauration des équilibres financiers résultant de la double dynamique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'évolution favorable des recettes de fonctionnement, permet le renforcement des dépenses d'investissement sans alourdir l'endettement du Département.

Ainsi le Département du Nord consacre au BP 2020, 291,1 M€ aux dépenses d'équipement, en hausse de 51 M€ par rapport au BP 2019 et renforce par là même son intervention dans la vie quotidienne des Nordistes, tout en maintenant un stock de dette inférieur à 1 200 M€ et une capacité de désendettement inférieure à 6 ans.

**- POINT PRINCIPAL N°1 -**

Je propose au Conseil départemental :

- de fixer le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 19,29 % pour l'exercice 2020 ;
- de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2020, autres que la taxe foncière sur les propriétés bâties, à l'identique de ceux existants en 2019 ;
- d'arrêter l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2020 selon le tableau ci-dessous et conformément au rapport budgétaire présenté en annexe, la maquette officielle étant aussi annexée au rapport :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Ordre	226 739 715,00 €	17 000 000,00 €	60 920 300,00 €	270 660 015,00 €	287 660 015,00 €	287 660 015,00 €
Réel	2 672 965 246,00 €	2 882 704 961,00 €	744 113 600,00 €	534 373 885,00 €	3 417 078 846,00 €	3 417 078 846,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 899 704 961,00 €</b>	<b>2 899 704 961,00 €</b>	<b>805 033 900,00 €</b>	<b>805 033 900,00 €</b>	<b>3 704 738 861,00 €</b>	<b>3 704 738 861,00 €</b>

- d'arrêter le Budget Primitif 2020 par fonction et chapitre conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- de fixer à 171 000 000 € le montant maximum d'emprunt autorisé pour financer les opérations d'investissement (auquel s'ajoutent 300 000 000 € de gestion active de la dette) ;
- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 2 du rapport ;
- d'arrêter les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 2 du rapport ;
- de créer les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 2 du rapport ;
- de créer les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 2 du rapport ;
- de mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe budgétaire et de créer les postes tels que présentés dans l'annexe 3 ;
- d'attribuer au SDIS une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 de 93 000 000 € et de verser par cette contribution par douzièmes mensuels de 7 750 000 € ;
- de verser une subvention d'équipement au SDIS au titre de l'exercice 2020 de 4 000 000 € ;
- d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord, une part départementale de la taxe d'aménagement pour un montant de 1 500 000 € et de verser cette



**-POINT PRINCIPAL N°1 -**  
participation par douzièmes mensuels à hauteur de 125 000 € ;

-d'attribuer à l'établissement public de Vaucelles une subvention annuelle au titre de l'exercice 2020 de 500 000 €.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

Département du Nord

# Budget primitif 2020

16/12/2019

## Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Le budget primitif permet d'inscrire les opérations de dépenses et de recettes qui seront exécutées au cours de l'exercice (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte. La date limite de vote du budget étant fixée, en année électorale, au 30 avril, le BP 2021 pourra être voté à l'issue du renouvellement de la majorité départementale.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune d'entre elles devant présenter un équilibre entre dépenses et recettes (réelles et d'ordre).

Épargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers (BP 2020 : 229 M€).

Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (c.-à.d. épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). Au BP 2020 sont prévus 210 M€.

Épargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette (BP 2020 : 57 M€).

	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 899,7 M€</b>	<b>2 899,7 M€</b>
Ordre	226,7 M€	17,0 M€
Réel	2 673,0 M€	2 882,7 M€
<i>dont intérêts de la dette</i>	19,0 M€	
<i>hors intérêts de la dette</i>	2 654,0 M€	2 882,7 M€
<b>Investissement</b>	<b>805,0 M€</b>	<b>805,0 M€</b>
Ordre	60,9 M€	270,7 M€
Réel	744,1 M€	534,4 M€
<i>dont gestion active de la dette</i>	300,0 M€	300,0 M€
<i>dont emprunts</i>	153,0 M€	171,0 M€
<i>hors gestion active de la dette et emprunts</i>	291,1 M€	63,4 M€
<b>Total général</b>	<b>3 704,7 M€</b>	<b>3 704,7 M€</b>
Ordre	287,7 M€	287,7 M€
Réel	3 417,1 M€	3 417,1 M€
<i>hors gestion active de la dette et emprunts</i>	3 117,1 M€	3 117,1 M€

La présentation du BP 2020 se fait en mouvements réels hors gestion active de la dette en investissement (lignes de trésorerie de 300 M€ en dépense et en recette) et présente l'équilibre budgétaire global suivant :

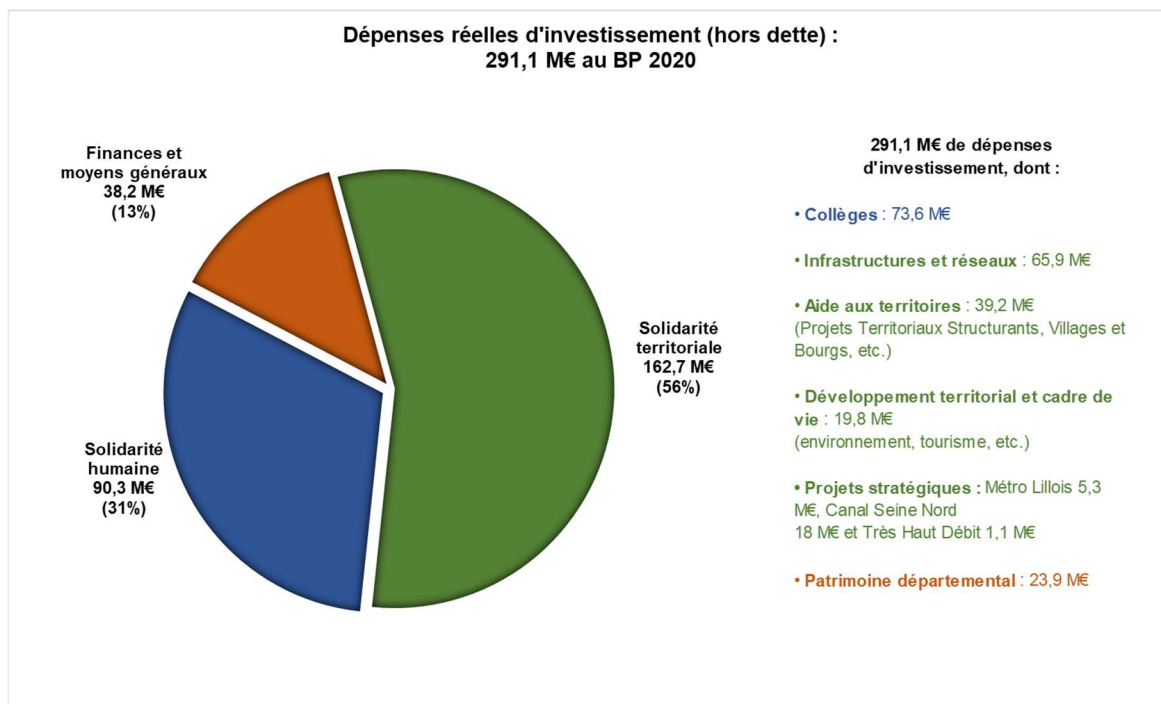
	BP 2019	BP 2020	BP 2020 / BP 2019	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 768 M€</b>	<b>2 883 M€</b>	<b>115 M€</b>	<b>4,1%</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 591 M€</b>	<b>2 673 M€</b>	<b>82 M€</b>	<b>3,2%</b>
Dépenses de gestion	2 570 M€	2 654 M€	84 M€	3,3%
Frais financiers	21 M€	19 M€	-2 M€	-9,5%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>177 M€</b>	<b>210 M€</b>	<b>32 M€</b>	<b>18,3%</b>
Remb. de capital de dette	154 M€	153 M€	-1 M€	-0,6%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>23 M€</b>	<b>57 M€</b>	<b>33 M€</b>	<b>143,8%</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>394 M€</b>	<b>444 M€</b>	<b>50 M€</b>	<b>12,7%</b>
Dépenses d'équipement	240 M€	291 M€	51 M€	21,3%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>217 M€</b>	<b>234 M€</b>	<b>18 M€</b>	<b>8,1%</b>
Recettes d'équipement	63 M€	63 M€	1 M€	1,0%
Emprunts	154 M€	171 M€	17 M€	11,0%

Ainsi l'augmentation de l'épargne nette (non incluse dans les recettes d'équipement) entre les 2 exercices (+33M€) permet de financer l'augmentation des dépenses d'investissement (+33 M€) hors Canal Seine nord Europe (+18M€).

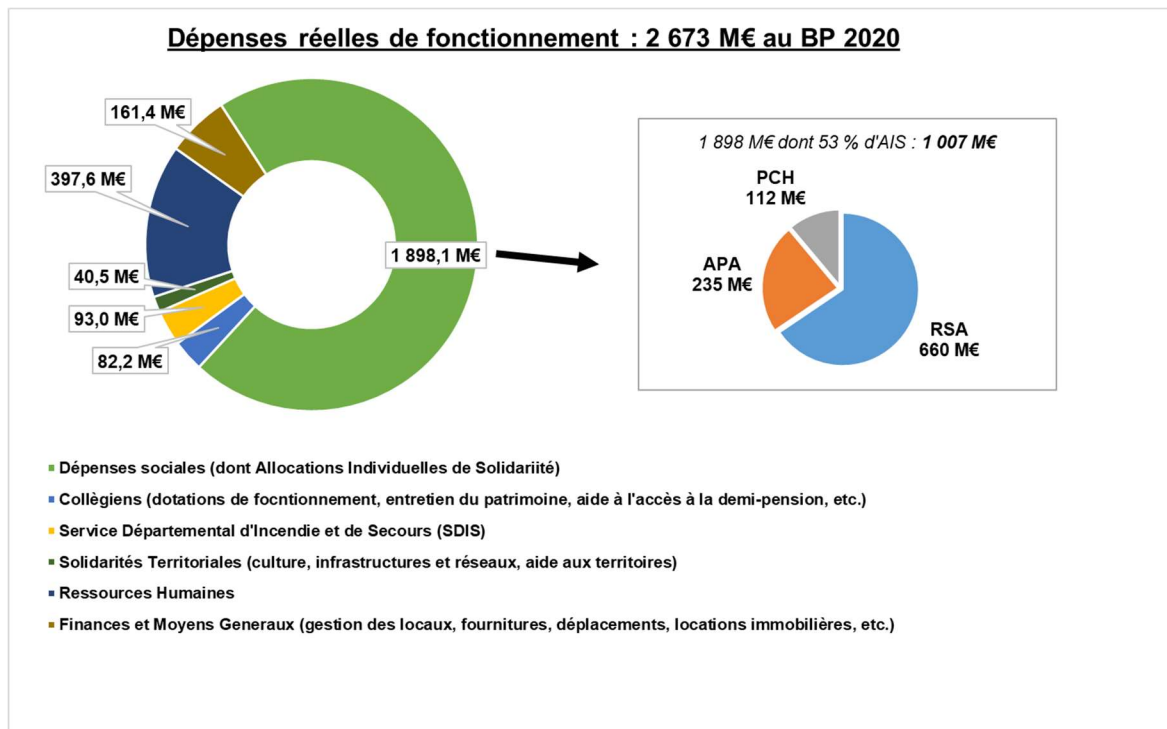
## I – Les dépenses

Au BP 2020, les dépenses réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à 3 117 M€ et se décomposent comme suit :

- Section d'investissement (444,1 M€), dont 291,1 M€ de dépenses réelles d'investissement hors dette



- Section de fonctionnement (2 673 M€) :
  - o Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 007 M€, soit 38 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
    - 660 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA)
    - 235 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
    - 112 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
  - o Versement des intérêts de la dette : 19 M€,
  - o Masse salariale (hors assistants familiaux) : 393 M€.

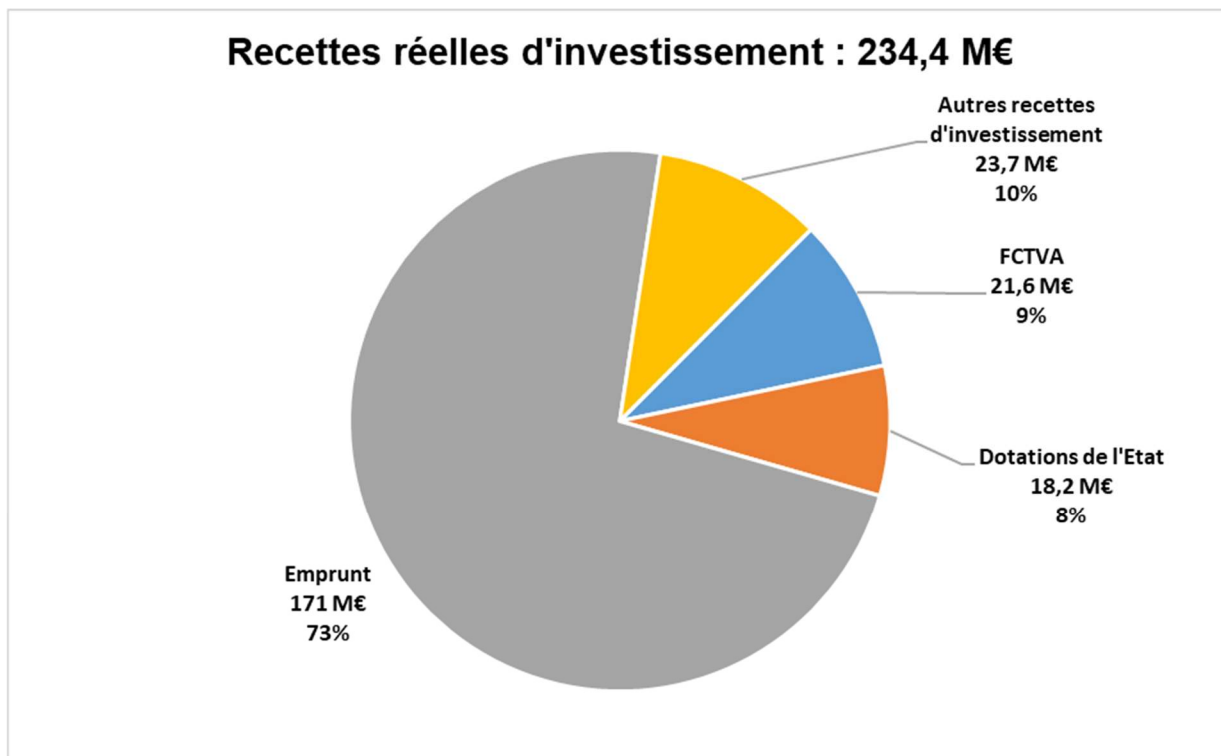


## II – Les recettes

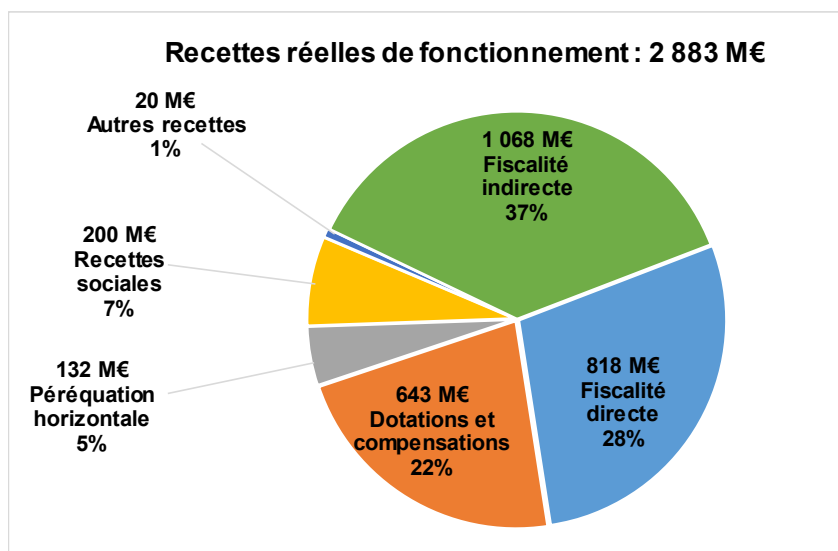
Les recettes réelles (hors autofinancement qui s'élève à 209,7 M€) du Département s'élèvent en 2020 à 3 117 M€ (et hors gestion active de la dette).

Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

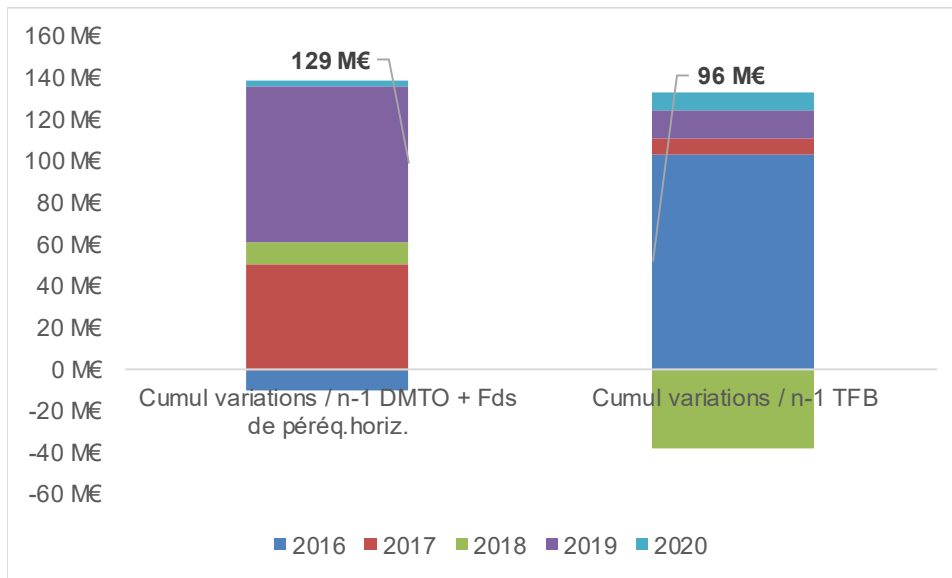
- Section d'investissement (234,4 M€) :
  - o Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 21,6 M€,
  - o Dotations de l'Etat : 18,2 M€,
  - o Emprunt : 171 M€,
  - o Autres recettes d'investissement : 23,7 M€, dont :
    - Cessions immobilières : 8,5 M€,
    - Subventions et participations aux opérations de voirie : 8,4 M€.



- Section de fonctionnement (2 883 M€) dont :
  - Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 152,7 M€,
  - Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 365 M€,
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 476,3 M€,
  - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 519,8 M€,
  - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : 353,9 M€,
  - Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 314,6 M€.



Les recettes ont bénéficié d'une évolution favorable des DMTO et des fonds de péréquation ces dernières années.

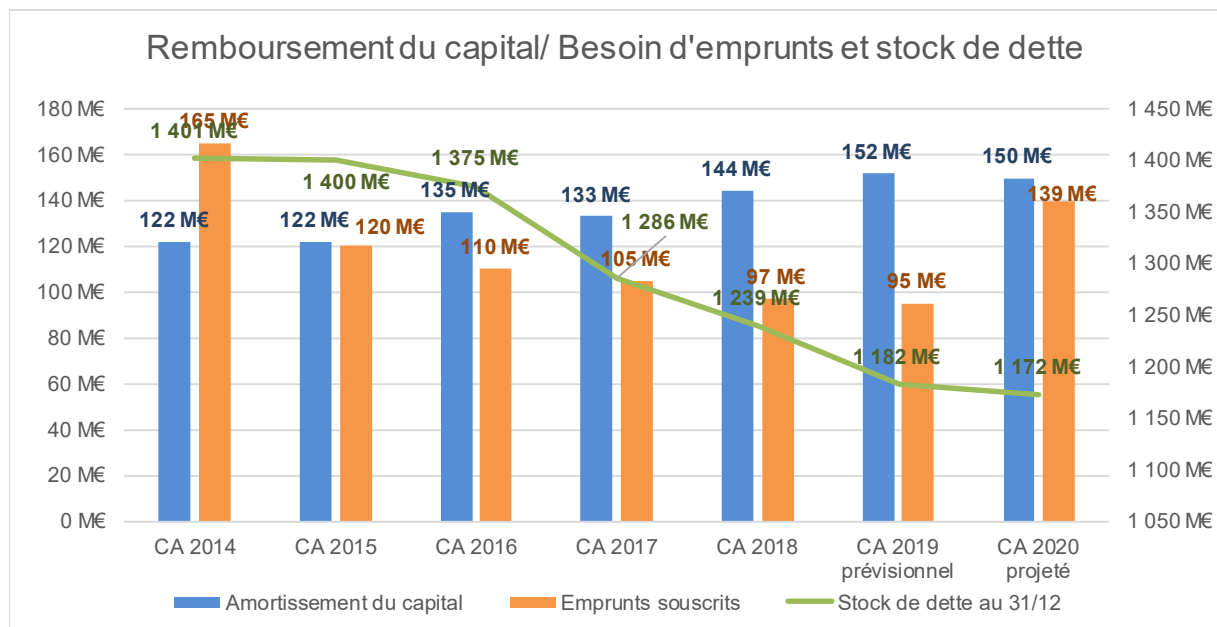


Ainsi, le cumul des évolutions annuelles des DMTO et fonds de péréquation (horizontale), a engendré pour le département un gain de recette de +129 M€ sur la période 2016-2020, contre +96 M€ pour la taxe foncière (effet baisse des taux compris en 2018).

### III – L'endettement

En 2019, le Département a poursuivi sa stratégie de maîtrise de l'endettement grâce à la restauration de son épargne. L'encours de dette devrait s'établir au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 1 182 M€, soit une baisse de 4,6 % entre le BP 2019 et le BP 2020.

L'encours de dette par habitant s'est élevé à 469€ en 2019, le Nord se situant ainsi sous la moyenne des départements de la même strate (566€ par habitant).



## SOMMAIRE

<b>I. L'équilibre général</b> .....	<b>10</b>
<b>A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>10</b>
<b>B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>10</b>
<b>II. Des recettes de fonctionnement bénéficiant d'une conjoncture favorable</b> .11	
<b>A. FISCALITE DIRECTE LOCALE : DERNIERE ANNEE DE LA TFPB DEPARTEMENTALE</b> .....	<b>12</b>
1. La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).....	12
2. La cotisation au titre de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).....	14
3. Attribution de compensation CVAE .....	14
4. Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) .....	14
5. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) .....	14
6. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER).....	15
<b>B. DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX ET FONDS DE PEREQUATION</b> .....	<b>15</b>
1. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : une ressource volatile et dynamique	
15	
2. Les fonds de péréquation : un volume important mais fluctuant dans un contexte	
d'évolution des règles.....	17
<b>C. LES AUTRES RESSOURCES DE FISCALITE INDIRECTE</b> .....	<b>19</b>
1. La taxe d'aménagement.....	19
2. La taxe finale sur la consommation d'électricité .....	20
3. La taxe additionnelle à la taxe de séjour.....	20
4. La Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance (TSCA).....	20
5. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) .....	20
<b>D. LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS EN LEGERE BAISSSE</b> .....	<b>20</b>
1. Le Fonds de Stabilisation pour les Départements .....	21
2. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en baisse.....	21
3. La Dotation Globale de Décentralisation (DGD).....	21
4. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) .....	22
5. Les allocations compensatrices .....	22
6. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ....	22
<b>E. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>22</b>
<b>III. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées permettant le renforcement</b>	
<b>des politiques de solidarité et le respect de la contractualisation financière....</b> 23	
<b>A. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS PORTEES PAR LA DYNAMIQUE D'EVOLUTION DES AIS</b>	
<b>OU L'ENJEU DE L'AUTONOMIE PREND LE PAS SUR L'INSERTION</b> .....	<b>25</b>
<b>B. LE POIDS CROISSANT DES MNA</b> .....	<b>27</b>
<b>C. LA POURSUITE DE LA STRATEGIE GLOBALE DE MAITRISE DES DEPENSES, PERMETTANT LE RESPECT DU</b>	
<b>CONTRAT FINANCIER</b> .....	<b>29</b>



<b>IV. Des équilibres retrouvés permettant un investissement volontariste .....</b>	<b>31</b>
<b>A. LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>31</b>
<b>B. DES RECETTES PROPRES MAJORITAIRES DANS LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>33</b>
<b>V. Une dette maîtrisée.....</b>	<b>37</b>
<b>VI. Solidarité humaine.....</b>	<b>39</b>
<b>A. ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE .....</b>	<b>39</b>
<b>B. INSERTION.....</b>	<b>45</b>
<b>C. AUTONOMIE.....</b>	<b>50</b>
<b>D. SANTE.....</b>	<b>56</b>
<b>E. EDUCATION, COLLEGES .....</b>	<b>58</b>
<b>VII. Solidarité territoriale.....</b>	<b>65</b>
<b>A. INFRASTRUCTURES ET RESEAUX.....</b>	<b>65</b>
<b>B. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>68</b>
<b>C. TOURISME .....</b>	<b>70</b>
<b>D. RURALITE.....</b>	<b>73</b>
<b>E. ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>76</b>
<b>F. HABITAT, POLITIQUES URBAINES ET LOGEMENT.....</b>	<b>81</b>
<b>G. SPORT .....</b>	<b>84</b>
<b>H. CULTURE .....</b>	<b>86</b>
<b>I. SDIS .....</b>	<b>89</b>
<b>VIII. Finances et moyens généraux.....</b>	<b>91</b>
<b>A. FINANCES - COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET INGENIERIE DES FINANCEMENTS.....</b>	<b>91</b>
<b>B. AFFAIRES GENERALES .....</b>	<b>94</b>
<b>1. Moyens généraux .....</b>	<b>94</b>
<b>2. Patrimoine .....</b>	<b>98</b>
<b>3. Systèmes d'information et e-administration .....</b>	<b>101</b>
<b>4. Assemblée départementale .....</b>	<b>102</b>
<b>C. RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>103</b>

## Un budget départemental toujours maîtrisé permettant un investissement volontariste

Le Budget Primitif 2020 a été construit dans le respect de la stratégie financière initiée en 2015, avec en perspective la refonte de la fiscalité locale et des fonds de péréquation.

Les dépenses de fonctionnement maîtrisées ainsi que la dynamique des recettes de fonctionnement (notamment sur les fonds de péréquation et les DMTO) permettent le renforcement des politiques de solidarité tout en préservant les équilibres du Département.

Concernant l'action sociale, le Département du Nord a ainsi renforcé l'insertion et la protection de l'enfance en étant le premier Département signataire avec l'Etat de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 et d'une lettre d'intention sur la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Il a aussi renforcé les moyens humains affectés aux UTPAS (entre le 31/12/2018 et le 31/10/2019, les effectifs des agents en DTPAS ont progressé de 166 agents passant de 3213 à 3379, 240 recrutements externes ont été réalisés à la DGASOL entre janvier et octobre 2019).

Les dépenses de fonctionnement, notamment portées par les allocations individuelles de solidarités (AIS), continuent de faire l'objet d'une attention importante de la collectivité afin de respecter le plafond du contrat conclu avec l'Etat. Elle ne permet toutefois pas de ramener le reste à charge pour le Département à 0. Le reste à charge prévisionnel pour le Département du Nord est estimé en 2020 à 523,4 M€, soit 52 % de la dépense.

Par ailleurs, le département du Nord intensifie ses actions Nord durable. Par rapport à 2016, il double les crédits d'investissement consacrés directement à ces actions. Il consacre (en dehors des dépenses de personnel), 25 M€ de crédits directs à cette politique au BP 2020 (politique de rénovation thermique des bâtiments, acquisition de véhicules propres, accompagnement des grands projets de déplacements doux ...). Le Département consacre aussi des moyens indirects à des actions tournées vers l'administration durable telles que le développement du covoiturage et des équipements nomades, la mise en place d'un tri sélectifs des déchets plus développé, la réduction de la consommation de papier ...

Dépenses directes Nord durable BP 2020	
SOLIDARITE HUMAINE	2,1M€
COLLEGIENS : Rénovation thermique des collèges, développement des espaces verts	2,1M€
SOLIDARITE TERRITORIALE	22,5M€
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX : Pistes cyclables	1,0M€
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES : Doublement ligne 1 métro lillois, Syndicat Mixte Très Haut Débit	6,9M€
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE : Espaces naturels du Nord, jardins familiaux, développement des espaces verts dans les étb. d'accueil, politique habitat durable, PRIID ...	11,7M€
AIDE AUX TERRITOIRES : Accompagnement CAUE	2,9M€
FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE	0,6M€
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION : Communication digitale	0,2M€
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : Rénovation thermique des bâtiments	0,4M€
	25,1M€

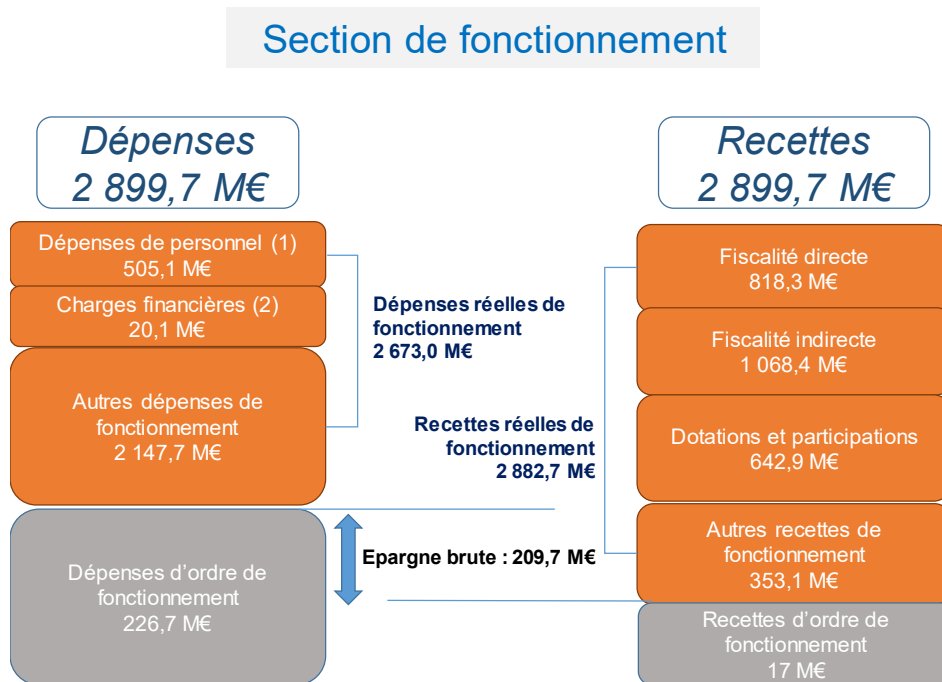
**- POINT PRINCIPAL N°1 -**

La restauration des équilibres financiers résultant de la double dynamique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'évolution favorable des recettes de fonctionnement, permet le renforcement des dépenses d'investissement sans alourdir l'endettement du Département.

Ainsi le Département du Nord consacre au BP 2020, 291,1 M€ aux dépenses d'équipement, en hausse de 51 M€ par rapport au BP 2019 et renforce par là même son intervention dans la vie quotidienne des Nordistes, tout en maintenant un stock de dette inférieur à 1 200 M€ et une capacité de désendettement inférieure à 6 ans.

## I. L'équilibre général

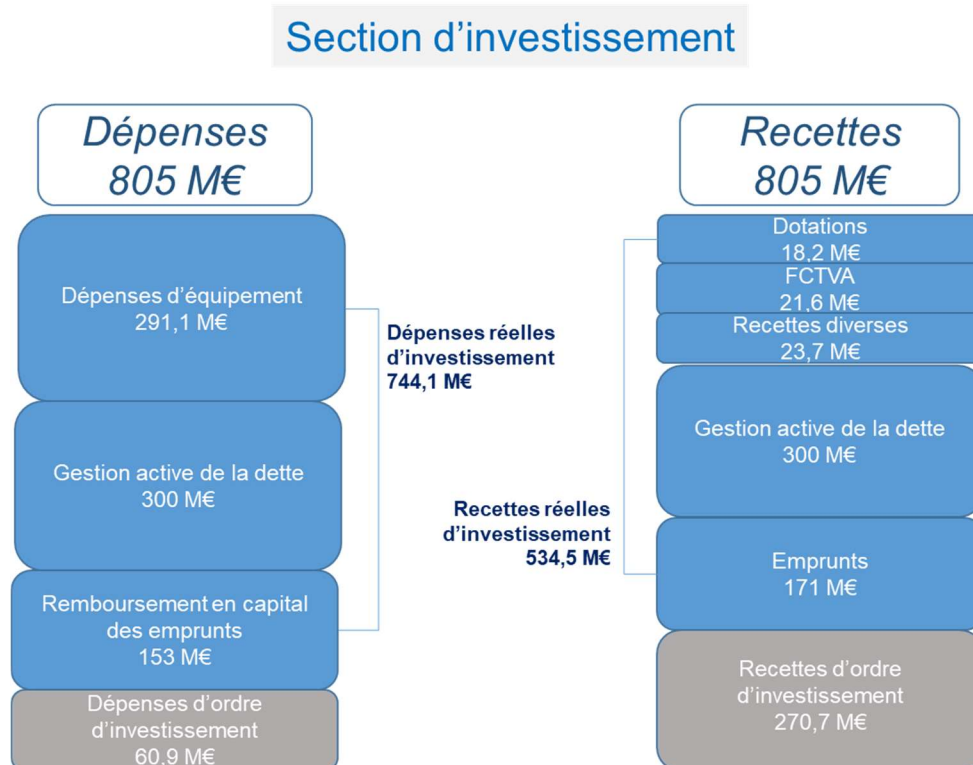
### A. La section de fonctionnement



(1) Les dépenses de personnel s'entendent y compris les rémunérations des assistants familiaux

(2) Les charges financières intègrent les intérêts de la dette (19 M€) et d'autres frais financiers annexes (commissions d'engagement, intérêts des lignes de trésorerie ...)

### B. La section d'investissement

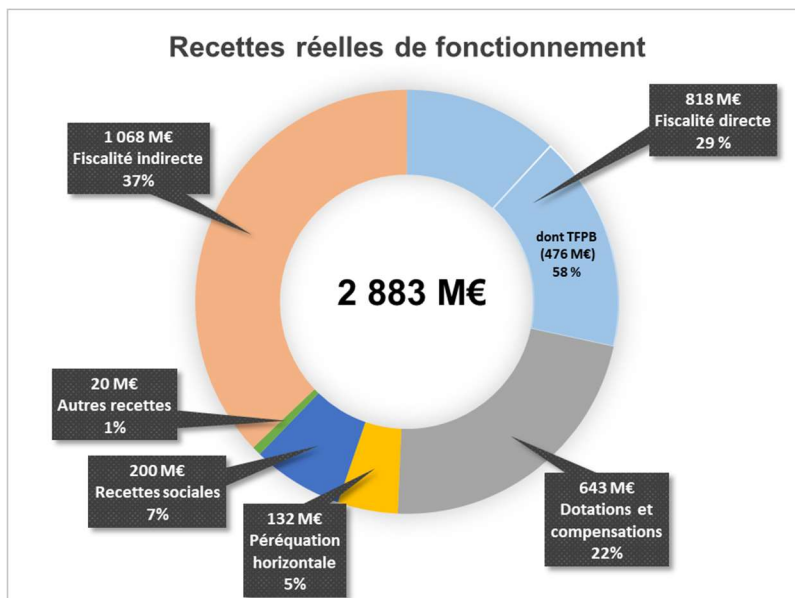


## II. Des recettes de fonctionnement bénéficiant d'une conjoncture favorable

Les recettes de fonctionnement affichent un montant de 2 882,7 M€ au BP 2020, soit une variation de +114,6 M€ par rapport au BP 2019 (+4,1 %). Cette hausse est très significative par rapport aux années antérieures.

Cette variation est portée essentiellement par la fiscalité (+77,4 M€ à taux constant) liée à la bonne situation économique du pays, la péréquation horizontale (+31 M€ par rapport au BP 2019, +51,3 M€ par rapport au CA 2018 et +13,9 M€ par rapport au CA 2019) liée aux efforts de l'exécutif pour développer la solidarité entre départements, et les recettes sociales associés à un effort sur la culture de la recette (+10,4 M€).

	BP 2019	BP 2020	Répartition	Evolution BP à BP	
				En M€	En %
<b>Fiscalité directe</b> (FB, CVAE, AC CVAE, FNGIR, DCP)	<b>802,7 M€</b>	<b>818,3 M€</b>	<b>28%</b>	<b>15,6 M€</b>	<b>1,9%</b>
<i>dont TFPB</i>	<i>463,6 M€</i>	<i>476,3 M€</i>		<i>12,7 M€</i>	<i>2,7%</i>
<b>Fiscalité indirecte</b> (DMTO, TATS, TA, TCFE, TIPCE, TSCA)	<b>1 006,5 M€</b>	<b>1 068,4 M€</b>	<b>37%</b>	<b>61,8 M€</b>	<b>6,1%</b>
<b>Dotations et compensations</b> (DGF, DGD, DCRTP, Compensation pour pertes de TADM, Fds de soutien RSA, FCTVA...)	<b>645,6 M€</b>	<b>642,9 M€</b>	<b>22%</b>	<b>-2,7 M€</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Ingénierie financière</b>	<b>7,1 M€</b>	<b>5,9 M€</b>	<b>0%</b>	<b>-1,2 M€</b>	<b>-16,3%</b>
<b>Péréquation horizontale</b> (FP CVAE, FSD, FNP DMTO)	<b>101,4 M€</b>	<b>132,4 M€</b>	<b>5%</b>	<b>31,0 M€</b>	<b>30,6%</b>
<b>Recettes sociales</b> (Concours APA, PCH, compensations MNA, FDMI, Plan Pauvreté...)	<b>190,0 M€</b>	<b>200,5 M€</b>	<b>7%</b>	<b>10,4 M€</b>	<b>5,5%</b>
<b>Autres recettes</b> (FSE, Remboursements de charges de personnel ...)	<b>21,9 M€</b>	<b>20,2 M€</b>	<b>1%</b>	<b>-1,6 M€</b>	<b>-7,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 768,1 M€</b>	<b>2 882,7 M€</b>	<b>100%</b>	<b>114,6 M€</b>	<b>4,1%</b>



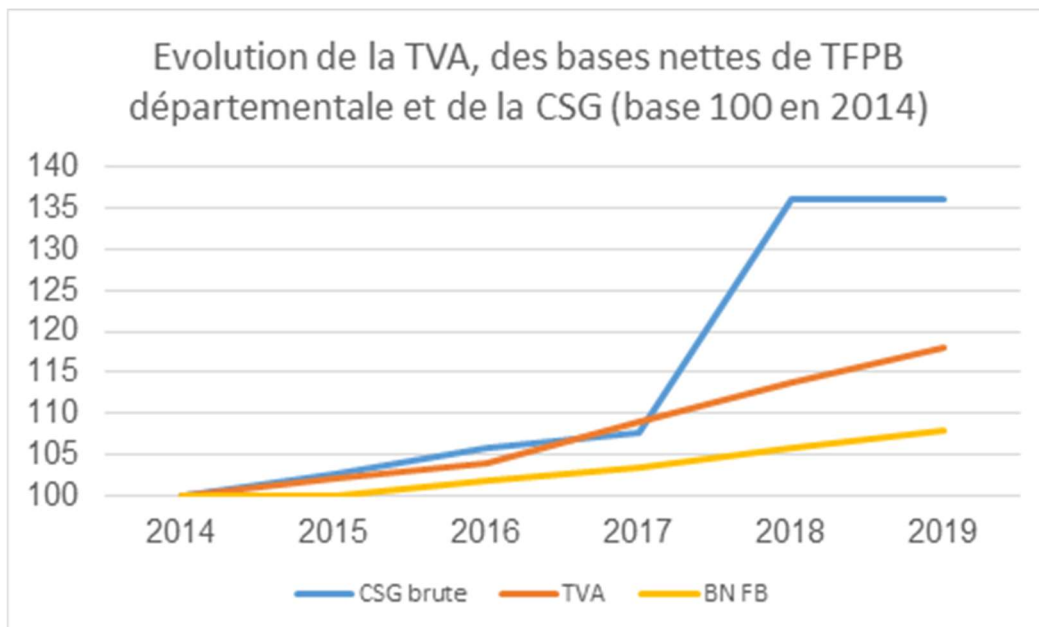
### A. Fiscalité directe locale : dernière année de la TFPB Départementale

M€	BP 2019	BP 2020	BP 2020 / BP2019	
CVAE	153,3	152,7	-0,6	-0,4%
Attribution de compensation de CVAE	71,1	71,1	0,0	0,0%
DCP (Dispositif de compensation péréquée)	42,2	45,5	3,3	7,9%
FNGIR	55,9	55,9	0,0	0,0%
IFER	14,6	14,8	0,2	1,1%
Rôles supplémentaires	2,0	2,0	0,0	0,0%
TFPB	463,6	476,3	12,7	2,7%
<b>Fiscalité directe</b>	<b>802,7</b>	<b>818,3</b>	<b>15,6</b>	<b>1,9%</b>

Les produits issus de la fiscalité locale directe sont en hausse de 2 % (+15,6 M€) avec 818,3 M€ en 2020 pour 802,7 M€ au BP 2019. Cette hausse est principalement portée par la TFPB (12,7 M€)

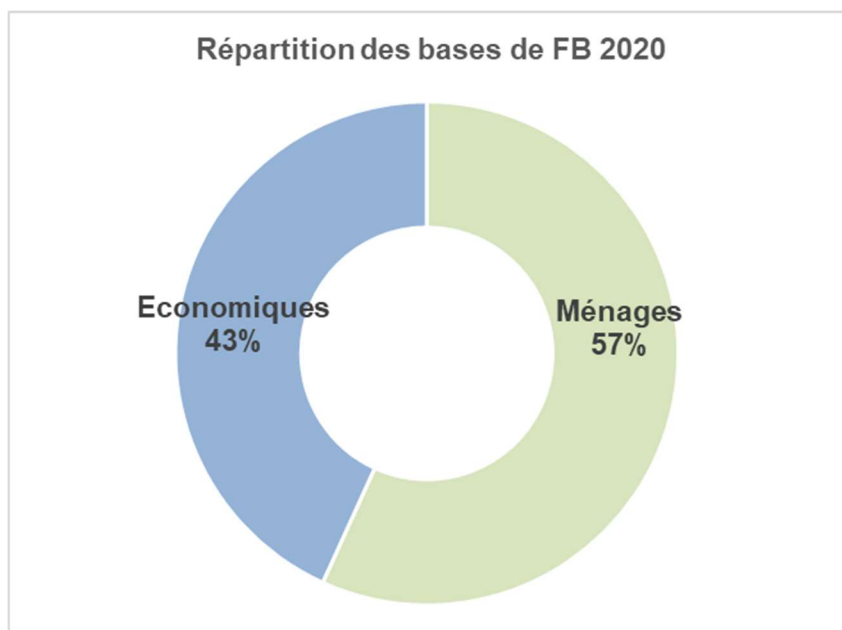
#### 1. La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Cette recette stable représente 58 % des recettes de fiscalité directe locale et 16 % des recettes totales de fonctionnement du Nord. Le montant attendu en 2020 augmente de 12,7 M€ soit 11% de la hausse totale des recettes. 2020 sera vraisemblablement la dernière année de versement de la TFPB, en effet le gouvernement a prévu de transférer la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des Départements au bloc communal. Celle-ci sera remplacée, dès 2021, par une fraction équivalente de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).



Le taux de TFPB du Nord (19,29 %) reste le plus bas pratiqué parmi les Départements des Hauts-de-France (31,72 % pour l'Aisne, 21,54 % pour l'Oise, 22,26 % pour le Pas-De-Calais et 25,54 % pour la Somme, en 2019).

Dans le Nord, les bases nettes imposables de foncier bâti se répartissent de la façon suivante :



Le produit issu des ménages est majoritaire (57 %) en regard du produit des locaux économiques (43 %).

La TFPB estimée pour le Nord en 2020 est de 476,3 M€ (463,6 M€ au BP 2019) soit +12,7 M€ (+2,7 %)

L'estimation de cette recette pour 2020 comprend :

- La prise en compte des bases nouvelles précédemment exonérées et revenant à l'imposition (4,5 M€), soit +1 %,

- L'évolution de l'inflation prévisionnelle (8,2 M€), soit +1,7%.

## **2. La cotisation au titre de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

La CVAE est un impôt économique qui taxe la valeur ajoutée des entreprises c'est-à-dire la différence entre leurs ventes et leurs charges externes. Son taux progressif fixé au niveau national varie de 0 % à 1,5 % en fonction du chiffre d'affaire de l'entreprise.

La CVAE est perçue par le Nord selon le principe de la comptabilité de caisse. Ainsi, la CVAE perçue en 2020 est fonction de la valeur ajoutée des entreprises constatée en 2018. Ce mode de collecte contribue au décalage entre l'évolution des produits versés et l'activité économique. Cette variation est amplifiée par des facteurs de volatilité multiples : irrégularités dans les rythmes de paiement pour les gros contributeurs, instabilité constatée de la répartition des effectifs des entreprises d'un exercice à l'autre, redressements, optimisation fiscale des grands groupes.

Le montant attendu pour 2020 est de 152,7 M€ (pour 153,3 M€ au BP 2019) soit une baisse de produit de BP à BP de 0,6 M€ (-0,4 %).

Les explications relatives à cette baisse sont à rechercher dans les politiques d'optimisation de CVAE des entreprises (sur amortissement des investissements des entreprises, refacturation des services, sociétés de membres de groupes fiscalement intégrés, conjoncture économique des secteurs d'activités...).

Il convient ainsi de souligner que l'évolution du produit de CVAE n'est pas nécessairement corrélée à celle du PIB, ce qui permet de relativiser l'analyse antérieure qui considèrerait le dynamisme de cette recette comme un ressort essentiel des produits du Département.

## **3. Attribution de compensation CVAE**

Le transfert de la compétence Transports à la Région Hauts de France institué depuis 2017 par la loi NOTRe, inclut des flux financiers entre les deux collectivités. Ainsi, le Nord perçoit une attribution représentant 25 points de CVAE transférés à la Région (147,9 M€), diminués du coût net de la compétence transférée 76,8 M€. Cette ressource, par définition n'évoluant pas depuis 2018, s'élèvera à 71,1 M€ en 2020 comme en 2019.

## **4. Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)**

Mis en œuvre à compter de 2011, le FNGIR est avec la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle un des deux mécanismes destiné à compenser intégralement le manque à gagner résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Ce fonds est prévu à hauteur de 55,9 M€ en 2020, soit un montant identique au budget précédent.

## **5. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)**

Le DCP permet d'affecter aux Départements les produits nets des frais de gestion de la TFPB (environ 3% du produit perçu au titre de la TFPB). Issu du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les Départements de 2013, l'objectif est d'assurer aux Départements une nouvelle ressource pour financer les allocations individuelles de solidarité (AIS).

La répartition du fonds se fait en 2 parts :

- une part « compensation » qui est fonction du reste à charge des AIS (70 %),



- une part « péréquation » selon des critères de ressources et de charges tels le revenu, le nombre de bénéficiaires des AIS (APA, PCH- ACTP et RSA) rapporté au nombre d'habitants.

Cette ressource bénéficie d'une certaine dynamique compte-tenu d'une part, d'une inscription au PLF 2020 de l'augmentation des masses nationales à répartir (+5 %) et d'autre part, de critères de répartitions plus favorables au Nord, en raison notamment d'un reste à charge AIS plus important que la moyenne nationale.

En 2020, il est prévu une augmentation de 8 % par rapport aux prévisions 2019, soit un produit attendu de 45,5 M€ (42,2 M€ au BP 2019).

Le dynamisme de cette recette étant lié à celui du reste à charge des dépenses d'AIS, ce dispositif institué par les accords Matignon du 16 juillet 2013 joue pleinement son rôle dans l'accompagnement des départements fortement impactés, dont le Nord fait partie.

Le versement attribué au département du Nord représente 4,5 % de l'enveloppe nationale.

## 6. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER)

Plusieurs composantes sont attribuées aux Départements :

- les éoliennes terrestres,
- les centrales électriques,
- les centrales photovoltaïques,
- les centrales hydrauliques,
- les stations radioélectriques,
- le gaz - stockage et transport.

Les bases d'IFER sont revalorisées chaque année selon la tendance de l'évolution des prix à la consommation.

14,8 M€ sont attendus en 2020 (pour 14,6 M€ au BP 2019), soit une hausse de 1,1%.

### B. Droits de mutation à titre onéreux et fonds de péréquation

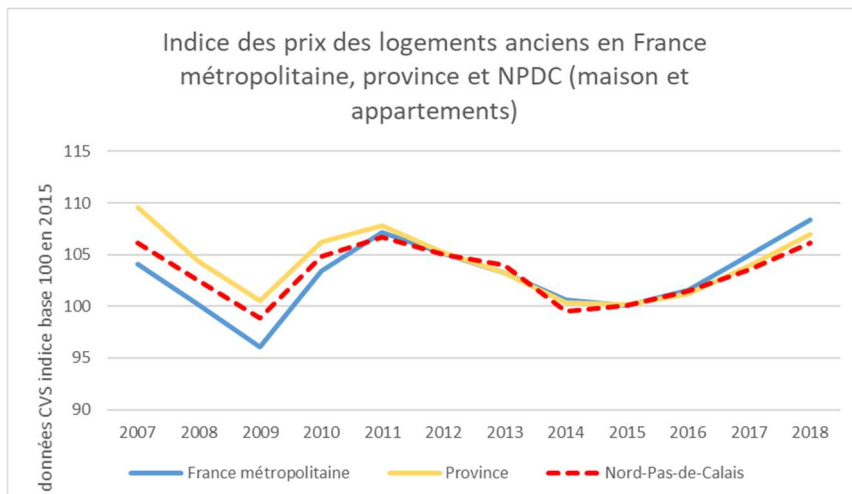
M€	BP 2019	BP 2020	BP 2020 / BP2019	
DMTO	320,0	365,0	45,0	14,1%
FP CVAE (Fonds de péréquation CVAE)	5,9	5,3	-0,6	-10,2%
FSD (Fonds de solidarité en faveur des départements)	56,2	88,9	32,7	58,3%
FNP DMTO (Fonds national de péréquation des DMTO)	23,3	23,3	0,0	0,0%
FSID (Fonds de soutien interdépartemental)	16,0	14,9	-1,1	-6,9%
<b>Droits de mutation à titre onéreux et fonds de péréquation</b>	<b>421,4</b>	<b>497,4</b>	<b>76,0</b>	<b>18,0%</b>

#### 1. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : une ressource volatile et dynamique

Au BP 2019, 320 M€ ont été inscrits en produits DMTO. Ils ont été ajustés à la hausse au budget supplémentaire pour atteindre 340 M€ en crédits ouverts 2019.

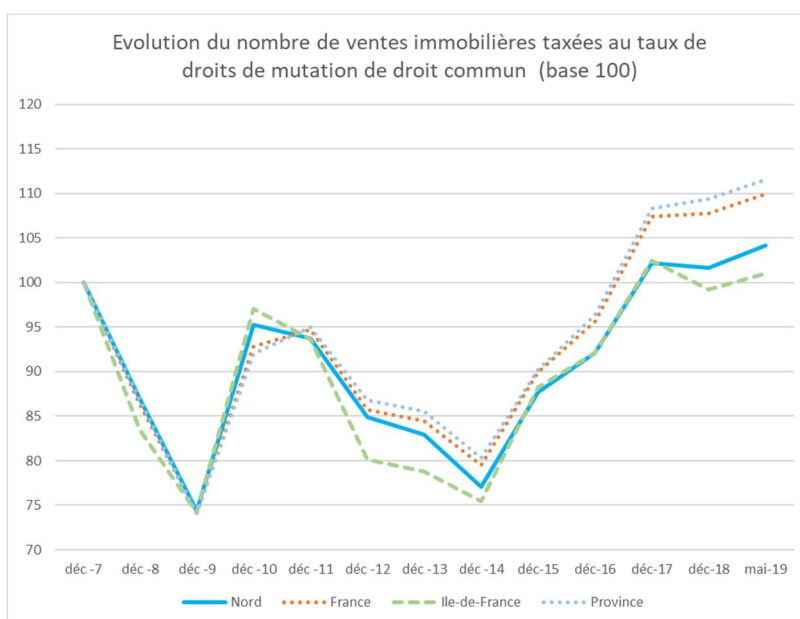
Pour 2020, 365 M€ sont inscrits au titre des droits de mutation. Cette ressource, particulièrement importante en volume au sein des recettes départementales, est volatile. La prospective est complexe, puisque liée à la fois à la conjoncture économique et au marché immobilier.

L'évolution des DMTO est fonction des prix et du nombre des transactions immobilières. Le premier facteur, le prix n'explique que marginalement l'évolution des DMTO car il reste assez stable.



Le volume de transaction en revanche est beaucoup plus volatile. Il reste à un niveau élevé : en mai 2019, le nombre de transactions réalisées au cours des douze derniers mois au niveau national est de 1 369 155. Il est supérieur au volume cumulé sur un an observé en décembre 2018 par rapport à décembre 2017 (1 342 606).

Le graphique ci-dessous rend plus facile la lecture de la dynamique des transactions du Nord :

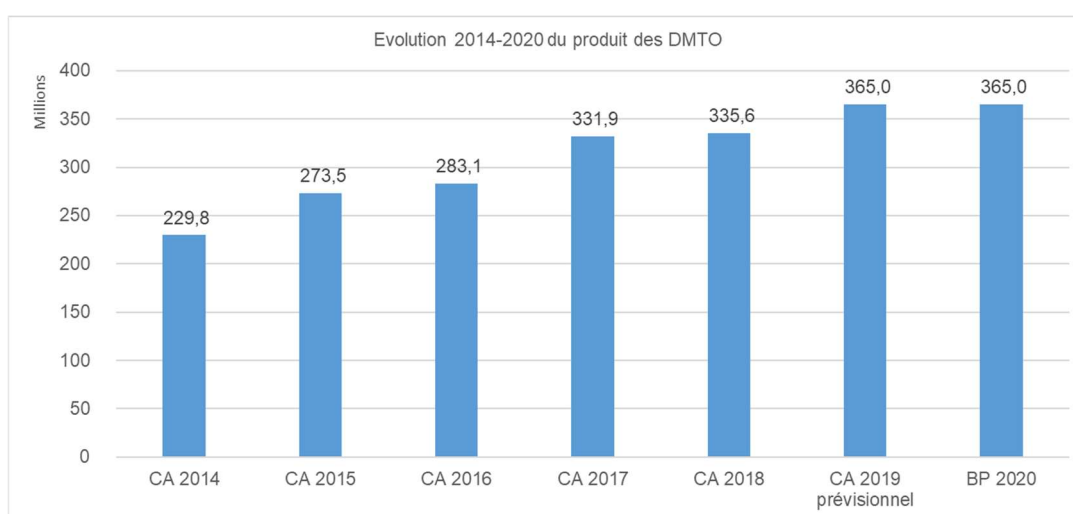


Cette hausse des prix prendra fin dès la remontée des taux immobiliers. Ceux-ci réduiront la capacité à emprunter des acheteurs, ce qui fera en partie baisser les prix, mais surtout baisser les transactions, car cela réduira la plus-value des vendeurs.

A ce stade, les décisions accomodantes de la FED et de la BCE ne montrent pas de rebond des taux directeurs. Les DMTO devraient conserver à moyen terme, un niveau élevé.

Le 18 septembre 2019, la BCE a fixé le taux directeur des dépôts bancaires à -0.50 %. Ce taux ne cesse de baisser depuis juin 2014 incitant les banques à prêter aux particuliers plutôt qu'à placer leurs liquidités à un taux négatif. Cela devrait avoir pour conséquence de conforter et accentuer la politique de taux immobilier bas pratiquée par les établissements bancaires. Les taux d'emprunt sur 20 ans sont passés sous la barre des 1% rendant l'accès au crédit toujours plus favorable aux acheteurs. Cette situation devrait soutenir le dynamisme des recettes de DMTO attendus en 2020.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du produit de DMTO entre 2014 et 2020 (taux constant DMTO de 4,5 % depuis le 1er mars 2014) :



## 2. Les fonds de péréquation : un volume important mais fluctuant dans un contexte d'évolution des règles

Les 3 fonds DMTO (Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux, Fonds de Solidarité Départementale et Fonds de Soutien Interdépartemental) sont remplacés par un fonds globalisé par amendement au PLF 2020 et issu d'une proposition de l'Assemblée des Départements de France (ADF) sur la rénovation de la péréquation horizontale des Départements.

Le tableau suivant synthétise les montants attendus pour 2020 sur la péréquation horizontale par rapport à ceux prévus en 2019 :

	CA 2018			CA 2019			CA 2019 / CA 2018	BP 2019			BP 2020			BP 2020 / BP 2019
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde		Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Fonds de DMTO	17,5 M€	22,6 M€	5,1 M€	0,0 M€	24,8 M€	24,8 M€	19,7 M€	9,4 M€	23,3 M€	13,9 M€		23,3 M€		
Fonds de solidarité - FSD	22,4 M€	52,7 M€	30,3 M€	24,3 M€	73,6 M€	49,3 M€	19,0 M€	23,9 M€	56,2 M€	32,3 M€	42,6 M€*	88,9 M€	84,5 M€	29,3 M€
Fonds de soutien interdépartemental - FSID	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	7,1 M€	14,6 M€	7,5 M€	7,5 M€	7,0 M€	16,0 M€	9,0 M€		14,9 M€		
<b>Sous-total péréquation assise sur les DMTO</b>	<b>39,9 M€</b>	<b>75,3 M€</b>	<b>35,4 M€</b>	<b>31,4 M€</b>	<b>113,1 M€</b>	<b>81,6 M€</b>	<b>46,2 M€</b>	<b>40,3 M€</b>	<b>95,5 M€</b>	<b>55,2 M€</b>	<b>42,6 M€</b>	<b>127,1 M€</b>	<b>84,5 M€</b>	<b>29,3 M€</b>
Fonds de CVAE	0,0 M€	5,8 M€	5,8 M€	0,0 M€	5,3 M€	5,3 M€	-0,5 M€	0,0 M€	5,9 M€	5,9 M€	0,0 M€	5,3 M€	5,3 M€	-0,6 M€
<b>TOTAL</b>	<b>39,9 M€</b>	<b>81,1 M€</b>	<b>41,2 M€</b>	<b>31,4 M€</b>	<b>118,4 M€</b>	<b>86,9 M€</b>	<b>45,7 M€</b>	<b>40,3 M€</b>	<b>101,4 M€</b>	<b>61,1 M€</b>	<b>42,6 M€</b>	<b>132,4 M€</b>	<b>89,8 M€</b>	<b>28,7 M€</b>

\*Fusion des prélèvements des trois anciens fonds, dans le cadre de la mise en place du fonds globalisé

- Fonds globalisé

L'amendement adopté par l'Assemblée Nationale le 8 novembre 2019 est issu d'une proposition de l'Assemblée des Départements de France (ADF) sur la rénovation de la péréquation horizontale des Départements.

Il fusionne les prélèvements opérés au titre des trois fonds de péréquation assis sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les conseils départementaux : Le fonds national de péréquation des DMTO, créé en 2011, le fonds de solidarité des Départements (FSD), créé en 2014, et le fonds de soutien interdépartemental (FSID), créé en 2019.

Un mécanisme de prélèvement unique alimenterait le fonds. Il serait calculé de la manière suivante :

- Un premier prélèvement proportionnel à l'assiette des DMTO appliqué à tous les départements de 0,34 %, soit une contribution totale d'environ 850 M€ ; Les premières tendances sont estimées à 25,5 M€.
- Un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€, pour les seuls Départements dont les DMTO/hab sont supérieurs à 75 % de la moyenne. Ce prélèvement s'appliquerait de manière progressive en faisant contribuer davantage les Départements les mieux dotés, et serait plafonné à 12 % des DMTO perçus l'année précédente. Le Nord ne serait pas éligible selon les premières projections.

Cette évolution simplifie les modalités de calcul des prélèvements qui obéissent aujourd'hui à des règles différentes.

Afin d'assurer une stabilité annuelle des montants reversés, dans le cas où le prélèvement excéderait 1,6 Mds€, le surplus pourrait être mis en réserve sur décision du Comité des finances locales. Dans le cas où le prélèvement se situerait en dessous de ce seuil, tout ou partie de la réserve serait libérée pour atteindre 1,6 Mds€.

Si le PLF ne prévoit pas l'hypothèse de l'absence de fonds mis en réserve, il conviendrait, dans ce cas, que l'Etat assume le financement complémentaire.

La réserve de 120 M€ constituée par le Comité des finances locales en 2018 sur le fonds de péréquation des DMTO serait reportée sur ce mécanisme. La masse prélevée serait ensuite divisée en enveloppes, dont les règles de calcul seraient analogues à celles en vigueur aujourd'hui pour le fonds de péréquation des DMTO, le FSD et le FSID.

Reversement des fonds :

- Pour le FNPDMTO, le reversement de ce fonds est lié au revenu moyen, au potentiel financier et au montant de DMTO par habitant
- Pour le FSD, le reversement du fonds est opéré en deux fractions. La première fraction bénéficie aux Départements éligibles dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au potentiel fiscal moyen par habitant ou dont le revenu par habitant est inférieur à 1,2 fois le revenu moyen (cas du Département du Nord). La deuxième fraction bénéficie à la première moitié des Départements éligibles classés en fonction décroissante de leur solde par habitant au titre des AIS (cas du Département du Nord).
- Pour le FSID, les reversements sont répartis en 2 fractions :
  - La 1<sup>ère</sup> (60 % du fonds) est à destination des Départements ruraux. Le Nord n'est donc pas éligible à cette part,
  - La 2<sup>nd</sup>e (40 % du fonds) est attribuée aux Départements répondant à des critères de revenus par habitant et de taux de pauvreté. Elle est répartie en fonction d'un indice synthétique composé du potentiel financier net et du revenu des habitants, pondéré par la population des Départements éligibles. Le Nord devrait en bénéficier à hauteur de 14,9 M€, soit un solde net de 7,8 M€. Le transfert de TFPB inscrit dans la réforme de la fiscalité locale modifie la composition des potentiels fiscaux et financiers des départements. Aussi, le

reversement devrait baisser en 2021 en raison d'une augmentation du potentiel financier du Nord estimée à 4,4 %. Cette hypothèse ne saurait être sérieusement envisagée et implique donc une intervention du législateur.

Ce système permet de tenir compte des objectifs assignés à chaque dispositif, à savoir :

- pour le fonds de péréquation des DMTO, la correction des écarts de dynamique foncière, des différences de richesse fiscale et des charges des départements ;
- pour le FSD, l'accompagnement financier aux Départements pour le financement des allocations individuelles de solidarité, notamment les charges induites par les revalorisations exceptionnelles du RSA ;
- pour le FSID, le soutien aux Départements ruraux et connaissant d'importantes fragilités sociales.

A la date du 16 octobre, date de dernière mise à jour des données du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) , le Nord ne serait pas contributeur au prélèvement sur flux car sa moyenne (136,59 €/hab) est très légèrement inférieure à 75 % de la moyenne nationale (136,61€/hab). L'écart n'est que de 2 centimes/hab.

En 2020, une réserve de 67,4 M€ serait possible conformément à l'amendement adopté le 08 novembre 2019. En effet, le fonds doit pouvoir reverser 1,6 Mds€ (s'il était moins doté, la réserve serait pour tout ou partie libérée).

- Le Fonds de Péréquation au titre de la CVAE :

Le fonds de péréquation de la cotisation au titre de la valeur ajoutée des entreprises fait suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2009.

Le produit pour le Nord de ce fonds reste stable à 5,3 M€ en 2020.

### **C. Les autres ressources de fiscalité indirecte**

<b>M€</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2020 / BP2019</b>	
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,4	0,4	0,0	11,0%
Taxe aménagement	8,7	12,0	3,3	37,9%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	23,5	22,4	-1,0	-4,4%
TICPE	354,4	353,9	-0,5	-0,1%
TSCA	299,6	314,6	15,1	5,0%
<b>Les autres ressources de fiscalité indirecte</b>	<b>686,5</b>	<b>703,4</b>	<b>16,8</b>	<b>2,5%</b>

#### **1. La taxe d'aménagement**

Elle s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature, soumises à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations.

Le produit de cette taxe est affecté au financement du conseil d'architecture et de l'environnement (CAUE, pour un taux de 0,25%) et des espaces naturels sensibles (ENS, pour un taux de 1,2%).

Il est prévu au BP 2020 une inscription de 12 M€.

## **2. La taxe finale sur la consommation d'électricité**

Depuis le 1er janvier 2016, les taxes locales sont calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévu par le législateur. Le coefficient multiplicateur du Département est de 4,25.

Le contexte de tassement des consommations n'est pas favorable à une forte hausse de cette recette (+5.9% juin 2019 et +1,23% août 2019).

Ainsi, pour 2020, il est prévu 22,4 M€ de TCFE (23,5 M€ au BP 2019).

## **3. La taxe additionnelle à la taxe de séjour**

La taxe additionnelle à la taxe de séjour (article L.3333-1 du CGCT) est entrée en vigueur en 2013. Le produit de cette taxe est affecté au financement de la politique touristique départementale.

Le produit attendu en 2020 est stable : 0,43 M€ pour 0,39 M€ au BP 2019.

## **4. La Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance (TSCA)**

La TSCA comprend trois parts :

- La compensation des transferts de compétences (loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004), également financée par la TICPE (91 M€),
- Une contribution au titre du remplacement d'une part de la DGF pour le financement des SDIS (article 53 de la loi de finances pour 2005) (42 M€),
- Une compensation au titre de la réforme de la taxe professionnelle (imposition des contrats d'assurances principalement les complémentaires maladies, en plus des assurances sur les véhicules terrestres à moteur, sur la navigation et contre les incendies) (181,6 M€).

Pour 2020, sont inscrits 314,6 M€ (hausse de 5 % par rapport au BP 2019) compte-tenu des taux d'évolution inscrits au PLF 2020.

## **5. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)**

La TICPE comprend trois parts :

- Le financement du RSA (loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004) (267,9 M€),
- Le financement des transferts de compétences de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (TOS, voirie...), également financé par la TSCA (20,3 M€),
- Le financement d'une partie des charges supplémentaires créées par le transfert du RMI à savoir l'allocation parent isolé (article 51 de la loi de finances 2009) (65,7 M€).

En 2020, il est prévu un montant stable par rapport à 2019, soit 353,9 M€ compte-tenu des taux d'évolution inscrits au PLF 2020.

## **D. Les dotations et compensations en légère baisse**

<b>M€</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2020 / BP2019</b>	
Allocations TF	0,3	0,3	0,0	-4,0%
Allocations TH	9,7	9,1	-0,6	-6,0%
Allocations TP	2,1	2,0	-0,1	-6,0%
DCRTP	62,5	62,6	0,1	0,2%
Exonérations compensées CVAE	0,1	0,1	0,0	36,4%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	0,1	0,1	0,0	0,0%
DGD	29,5	29,5	0,0	0,0%
DGF	521,7	519,8	-1,9	-0,4%
FCTVA	1,0	0,7	-0,2	-25,1%
Fonds de soutien RSA	18,6	18,6	0,0	0,0%
<b>Dotations et compensations</b>	<b>645,6</b>	<b>642,9</b>	<b>-2,7</b>	<b>-0,4%</b>

Les dotations et compensations sont en baisse de 2,7 M€ (-0,4 %) soit 646 M€ inscrits au BP 2020. La baisse est principalement portée par la DGF -1,9 M€.

### **1. Le Fonds de Stabilisation pour les Départements**

Ce fonds de stabilisation est mis en place par l'Etat pour soutenir les Départements ayant un fort dynamisme sur leurs dépenses d'AIS. Il remplace les différents fonds exceptionnels institués depuis 2016, et présente l'intérêt d'être pérennisé pour 3 ans (2019-2021) dans la loi de finances 2019. Le montant attribué au Nord est prévu de manière stable par rapport à 2019 soit 18,6 M€.

Le PLF 2020 amendé par l'Assemblée Nationale vise à accorder une fraction de TVA d'un montant de 250 M€ aux Départements. Il répond à la préoccupation des Départements de bénéficier, en contrepartie de la perte de leur taxe foncière sur les propriétés bâties, d'un soutien renforcé sur les territoires les plus fragiles. Cette fraction d'un montant de 250 M€ sera annuellement indexée sur la dynamique de la TVA. Elle sera répartie en deux parts :

La première part, d'un montant fixe de 250 M€, sera répartie entre les Départements éligibles sur la base de critères de ressources et de charges et remplacera, à partir de 2021, le fonds de stabilisation à destination des Départements, de 115 M€. Elle sera un outil de péréquation, complémentaire aux outils de péréquation horizontale, dont le fonds de soutien interdépartemental de DMTO. Le dispositif proposé sera complété par un amendement en seconde partie de la loi de finances pour 2020.

La deuxième part abondera un fonds de sauvegarde des Départements. Elle sera utilisée en cas de dégradation sensible de leur situation financière, liée par exemple au déclenchement d'une crise économique et d'une situation particulière engendrant un besoin ponctuel de ressource. Cette deuxième part sera annuellement abondée de la totalité de la dynamique de TVA assise sur les 250 M€ affectés à la première part.

### **2. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en baisse**

Comme en 2019, la DGF ne sera pas impactée en 2020 par la contribution au titre des finances publiques. Cependant, les mécanismes de prise en compte de la part dynamique de la population, d'écèlement de la dotation forfaitaire et d'accroissement de la péréquation perdurent. L'impact global serait de l'ordre de -2 M€ par rapport au montant effectivement perçu en 2019. La DGF estimée pour le Nord en 2020 est de 519,8 M€ (521,7 M€ au BP 2019). La baisse de 1,9 M€ tient compte des mécanismes de répartition entre collectivités (augmentation de population, écètements, péréquations et variables d'ajustements internes).

### **3. La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)**

La dotation globale de décentralisation (DGD) vise à compenser le Département au titre du transfert de compétences de l'Etat. En 2004, 95 % de la DGD a été intégré dans la dotation

forfaitaire des Départements. Le solde, soit 5 %, permet à l'Etat de procéder, le cas échéant, à des réajustements. Ainsi, ce solde est attendu à 29,4 M€ (montant stable par rapport à 2019).

#### **4. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**

La loi de finances pour 2016 rend éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie de la section de fonctionnement au FCTVA. A ce titre, il est attendu 0,7 M€, montant stable par rapport aux recettes effectivement perçues en 2019.

#### **5. Les allocations compensatrices**

Le Nord perçoit des allocations compensatrices de fiscalité au titre de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe professionnelle, qui trouvent leur origine dans les mécanismes d'allègements et réductions d'impôts décidés par l'Etat.

Ces allocations compensatrices font chaque année l'objet d'une minoration au titre de la variable d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Cette année, cette réduction est attendue à hauteur de 7 % pour ces allocations.

Ainsi, ces allocations sont attendues en baisse de 0,7 M€ (11,4 M€ prévus en 2020 pour 12,1 M€ inscrits en 2019).

#### **6. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)**

La loi de finances pour 2017 avait incorporé la DCRTP dans le périmètre des dotations d'ajustement. Pour mémoire, cette dotation créée en 2010, visait à neutraliser la suppression de la taxe professionnelle. En 2020, le PLF ne prévoit pas de minoration de cette dotation. Aussi, il est attendu un montant identique à celui perçu en 2019, soit 62,6M€.

#### **E. Les autres recettes de fonctionnement**

M€	BP 2019	BP 2020	BP 2020 / BP2019	
Fonds européens (dont FEDER)	3,0	1,8	-1,2	-38,9%
FSE	4,1	4,1	0,0	0,0%
<b>Ingénierie financière</b>	<b>7,1</b>	<b>5,9</b>	<b>-1,2</b>	<b>-16,3%</b>
Concours CNSA (APA, PCH et MDPH)	115,4	114,4	-1,0	-0,9%
Conférence des financeurs	4,3	6,6	2,2	51,7%
Autres recettes d'autonomie	11,6	13,7	2,1	18,4%
Indus AIS	6,3	6,8	0,6	8,8%
Enfance et Compensation MNA	6,8	8,6	1,8	26,4%
Prévention santé	3,8	3,8	0,0	0,0%
Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)	3,9	0,0	-3,9	-100,0%
RSA - recettes amendes	0,5	0,5	0,0	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	37,4	37,7	0,4	1,0%
Plan Pauvreté	0,0	8,3	8,3	
<b>Recettes sociales</b>	<b>190,0</b>	<b>200,5</b>	<b>10,4</b>	<b>5,5%</b>
Affaires générales	0,1	0,2	0,1	130,0%
Collèges	5,1	5,3	0,2	3,0%
Culture	1,0	1,1	0,1	10,3%
Environnement	0,1	0,1	0,0	0,0%
Finances	0,3	0,0	-0,3	-100,0%
Locations immobilières	0,9	0,3	-0,6	-64,4%
Ressources Humaines	5,0	4,9	0,0	-0,6%
Solidarités territoriales	1,2	1,1	-0,1	-7,9%
Voirie et infrastructures	1,1	1,2	0,1	9,1%
<b>Autres recettes</b>	<b>14,8</b>	<b>14,3</b>	<b>-0,5</b>	<b>-3,2%</b>



Le Département s'est engagé dans différents dispositifs visant à l'amélioration des réponses sociales et professionnelles sur le territoire du Nord. Les recettes sociales sont, dès lors, en progression de 5 % par rapport au BP 2019 et notamment sur :

- La conférence des financeurs en augmentation de +,2,2 M€ soit une inscription à hauteur de 6,6 M€. Cette progression est liée à la montée en charge des actions visant à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus portées par les Services d'aide et d'accompagnement à Domicile.
- Le plan pauvreté intégrant désormais le FAPI est en augmentation de 4M€ soit une inscription 2020 à hauteur de 8,3 M€ (les crédits 2019 ont été ajoutés en cours d'exercice). La mobilisation de ces crédits de l'Etat par le Département permettra notamment de renforcer les dispositifs de retour à l'emploi (MDIE...)
- Les effets en matière de culture de la recette (Indus AIS et autres recettes d'autonomie) initiés depuis 2015 permettent d'envisager une amélioration réelle des recouvrements de l'aide sociale et des Indus des AIS soit une inscription de 20,5 M€ soit +2,6 M€ par rapport au BP 2019

Au titre des autres recettes de fonctionnement, il est à noter une diminution des recettes liées aux locations immobilières suite aux résiliations de l'Inspection Académique et de l'Etablissement Public National A. Koenigswarter (EPNAK) à Valenciennes (-0,4 M€).

### **III. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées permettant le renforcement des politiques de solidarité et le respect de la contractualisation financière**

Le Département du Nord poursuit, en 2020, la stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2015 et nécessaire au respect du contrat financier conclu avec l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 82,1 M€ par rapport au BP 2019, pour atteindre 2 673 M€ (+3,2 %).

Afin de conserver un périmètre identique à l'an dernier, il convient d'opérer un retraitement s'agissant du RSA, le BP 2020 prévoyant le paiement de 12 mois d'allocation (660 M€), contre 11,5 mois au BP 2019 (633,6 M€), soit une augmentation de 26,4 M€.

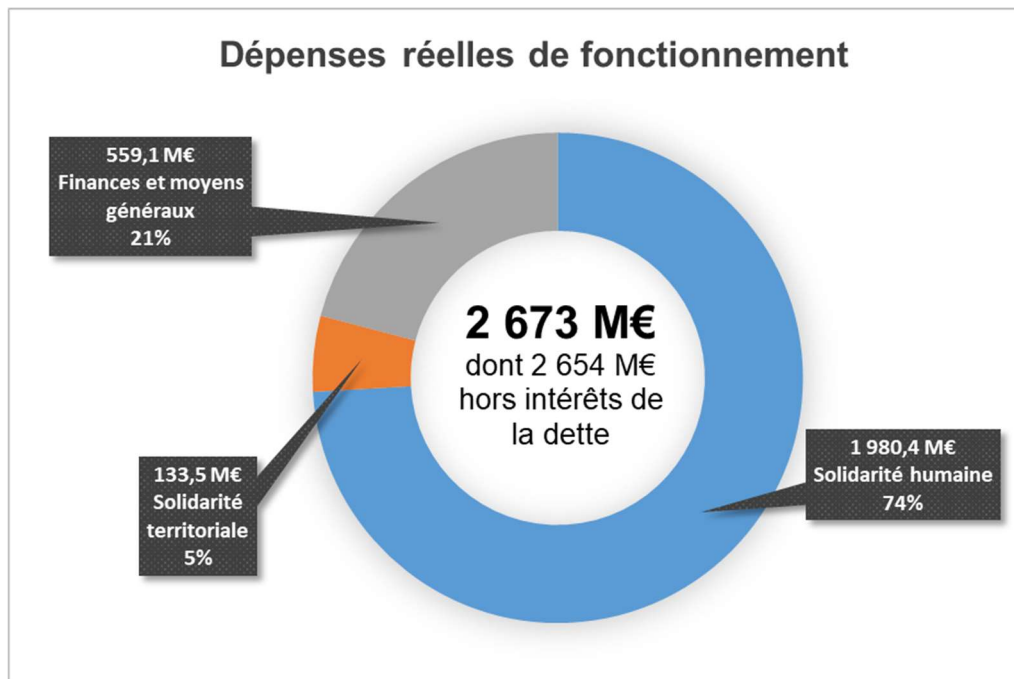
Partant, à périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 55,7 M€ (+2,1 %).

Cette hausse globale nette est principalement portée par :

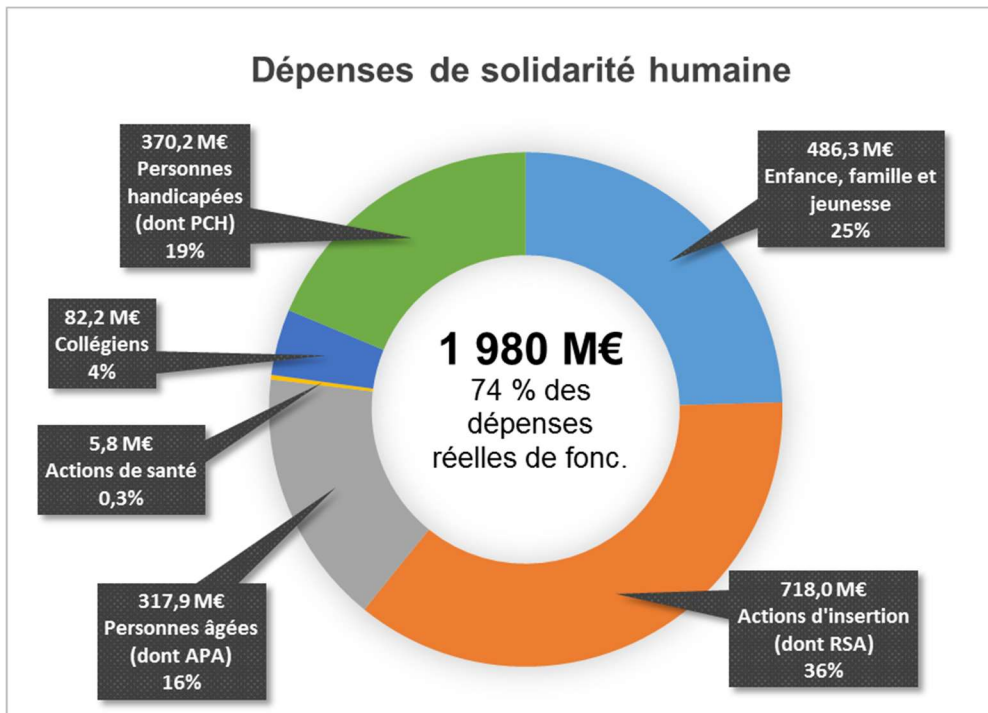
- L'accélération des projets développés dans le cadre du Plan pauvreté et du dispositif spécifique au Bassin minier (respectivement +8,3 M€ et +0,8 M€ par rapport au BP 2019, pour atteindre 16,6 M€ et 1,4 M€) dont une partie est portée par le budget RH (3 M€),
- La hausse des moyens alloués aux établissements concourant à la protection de l'enfance, notamment aux maisons d'enfance à caractère social (MECS) (+9,6 M€), et à l'accueil des mineurs non accompagnés eu égard au flux de nouvelles arrivées (+8 M€),
- La dynamique d'augmentation des dépenses d'AIS, en particulier s'agissant de l'APA (+12,8 M€ par rapport au BP 2019, soit +5,8 %),

**- POINT PRINCIPAL N°1 -**

- L'augmentation de la masse salariale (+9,8 M€), liée, outre les recrutements pour la mise en œuvre du Plan pauvreté évoqué précédemment, aux recrutements supplémentaires dans les UTPAS (3 M€ dont +1,6 M€ en impact année pleine sur le BP 2020), à la nouvelle politique des apprentis (+1 M€) et aux effets techniques inhérents à la masse salariale pour 4 M€ en impact BP 2020 (effet Glissement Vieillesse Technicité, effet Noria, impact PPCR),
- La hausse des crédits dédiés aux finances et aux moyens généraux :
  - Montée en charge des projets de systèmes d'information, liée à l'augmentation concomitante en section d'investissement (+2,6 M€),
  - Dépenses liées à la restructuration et l'extension du Forum, notamment pour les locations immobilières durant les travaux (+2,6 M€),
  - Augmentation des prélèvements dans le cadre de la péréquation horizontale (+2,3 M€) et remboursements de fiscalité indue (1,9 M€).



Les dépenses du Département sont majoritairement fléchées vers la solidarité humaine, socle de compétences de la collectivité. Elles représentent 74 % des dépenses réelles de fonctionnement au BP 2020.



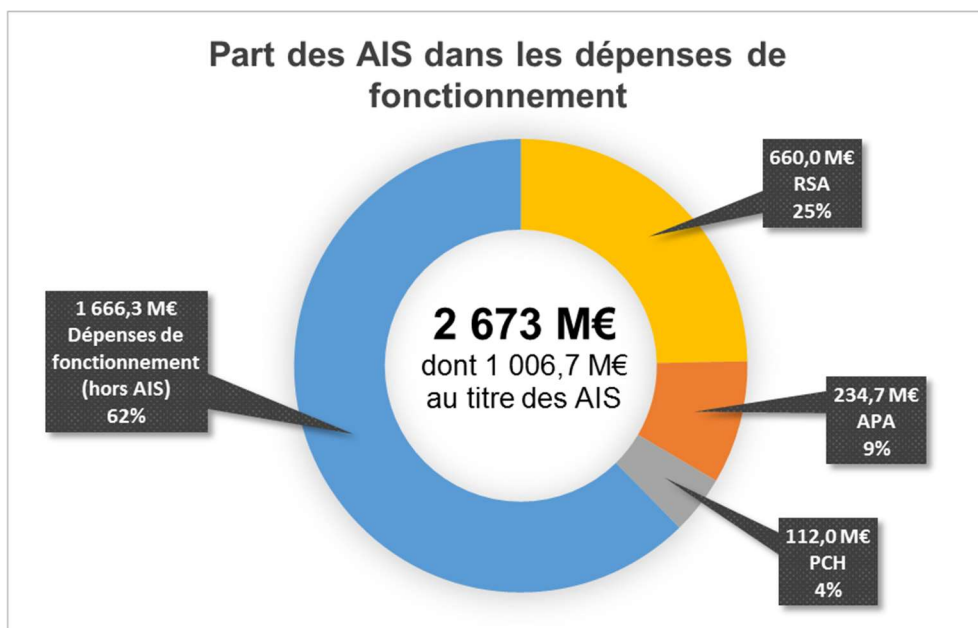
Les dépenses de solidarité humaine représentent, après retraitement du RSA, 66 % de l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement (+37,6 M€).

La solidarité territoriale se traduisant essentiellement en investissement, son poids dans les dépenses de fonctionnement est de 5 %.

Enfin, les fonctions support et les dépenses non affectées (finances et moyens généraux) représentent 21 % du budget de fonctionnement.

**A. Des dépenses de fonctionnement toujours portées par la dynamique d'évolution des AIS où l'enjeu de l'autonomie prend le pas sur l'insertion**

Les dépenses d'AIS s'élèvent en 2020 à 1 006,7 M€, soit 37,7 % du budget de fonctionnement de la collectivité.

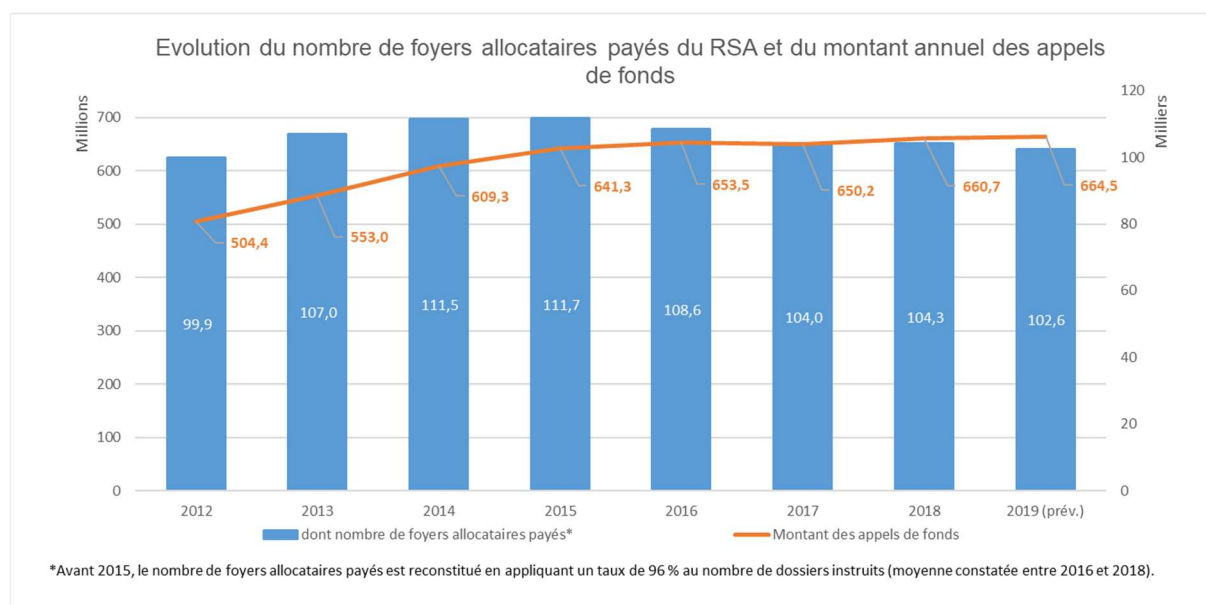


Elles représentent, encore en 2019, une part significative de la hausse des dépenses de fonctionnement (14,8 M€, soit 18 %, après retraitement du RSA).

En M€	BP 2019	BP 2020	BP 2020 / BP 2019	
RSA (non retraité)	633,6	660,0	26,4	4,2%
APA	221,9	234,7	12,8	5,8%
PCH	110,0	112,0	2,0	1,8%
<b>AIS</b>	<b>965,5</b>	<b>1 006,7</b>	<b>41,2</b>	<b>4,3%</b>

Le RSA qui était par le passé la principale cause de la hausse des AIS est en voie de stabilisation. En effet, l'augmentation faciale des dépenses de RSA s'explique par le changement comptable du périmètre retenu : le paiement de 12 mois de RSA est inscrit au BP 2020, le BP 2019 intégrant quant à lui uniquement 11,5 mois d'allocation. Ainsi, comparée aux crédits ouverts de l'exercice 2019 (670 M€), l'inscription budgétaire au titre du RSA connaît en 2020 une baisse de 10 M€.

Cette baisse se retrouve dans les tendances constatées : de mars 2018 à mars 2019, le nombre de bénéficiaires du RSA dans le Nord a baissé de 1,1 %, pour une hausse moyenne de 0,5 % dans les départements millionnaires. En octobre, le nombre de foyers allocataires payés<sup>1</sup> était de 102 786.



Cette baisse est le résultat direct de la mise en place des Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi (MDIE) pour faciliter l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

En 2020, la trajectoire en matière de dépenses de RSA est bâtie sur l'objectif de réduction à 100 000 du nombre de foyers allocataires.

En revanche, les dépenses d'APA sont amenées à poursuivre leur hausse dans les années à venir au regard des projections démographiques et de l'accélération des effets de la mise en place de l'APA2. Le BP 2020 prévoit dans ce cadre une inscription de 234,7 M€ (+12,8 M€ par rapport au BP 2019)

<sup>1</sup> Les foyers allocataires payés sont les foyers ayant perçu un versement de RSA dans le mois.

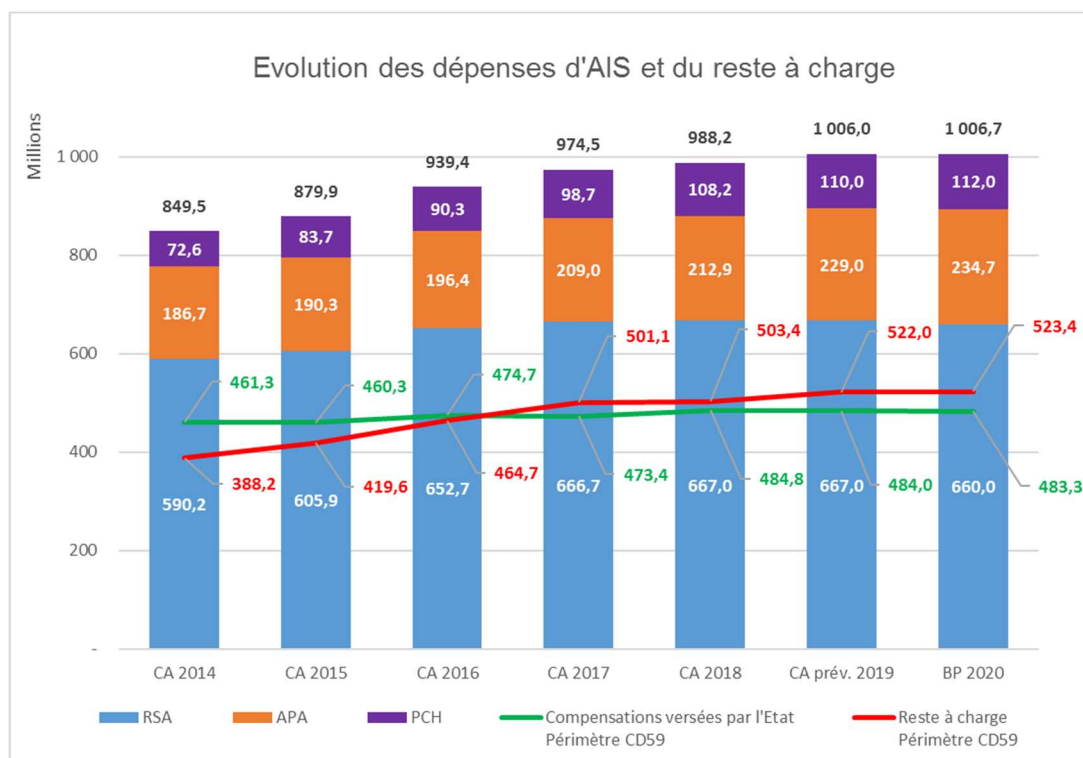
Devant la dynamique d'augmentation des AIS et la faiblesse des compensations versées par l'Etat, le Département s'est activement engagé dans la recherche de solutions au niveau national. Ces négociations se sont traduites, d'une part, par la pérennisation pour la période 2019-2021 du fonds d'urgence créé en 2015, et, d'autre part, par la création en 2019 du fonds de soutien interdépartemental (FSID). Ces recettes supplémentaires s'élèveront respectivement, en 2019, à 18,6 M€ et 7,5 M€ (solde net).

En dépit de ces financements complémentaires qui ont permis de le stabiliser, le reste à charge des AIS demeure largement en défaveur du Département du Nord.

En 2020, les recettes socles s'élèvent à 483,3 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Part fixe de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (333,6 M€),
- Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) (37,7 M€),
- Dotations de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA et de la PCH (112 M€).

Le reste à charge prévisionnel pour le Département du Nord est estimé en 2020 à 523,4 M€, soit 52 % de la dépense<sup>2</sup>.



## **B. Le poids croissant des MNA**

<sup>2</sup> Le reste à charge pris en compte par l'Etat pour le calcul des fonds de péréquation intègre les recettes du Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD). Cette recette est exclue de l'analyse présentée dans la mesure où elle n'est pas financée par l'Etat mais par la péréquation inter-Départements. Pour 2020 cette recette est estimée à 18,6 M€.

Parallèlement à l'aggravation du reste à charge en matière d'AIS, les dépenses de fonctionnement du Département subissent une pression supplémentaire par la poursuite de l'augmentation des dépenses relatives aux mineurs non accompagnés (MNA).

Celles-ci, s'élevant à 6,5 M€ en 2017, ont atteint 13,4 M€ en 2018. Elles ont nécessité une inscription complémentaire de 4,3 M€ au BS 2019, pour atteindre 22,3 M€, dans le cadre de l'ouverture du lot n°3 du second appel à projets au mois de juillet. Confié au groupement GME, ce dernier a permis l'accueil de 200 MNA supplémentaires, sans faire supporter l'augmentation du flux aux structures de droit commun de protection de l'enfance (MECS).

Cette hausse s'est faite alors même que le Département a tenté de rendre plus efficiente la gestion des MNA notamment via la mise en place de dispositifs spécifiques permettant de proposer des places semi autonomes aux MNA.

Au vu de la situation géopolitique, faisant obstacle à un tassement des flux migratoires, et en l'absence, pour l'heure, de modification de la clé de répartition nationale largement défavorable au Nord, les dépenses relatives aux MNA sont amenées à poursuivre leur dynamique d'augmentation dans les années à venir. Le Premier Ministre, s'est cependant déclaré favorable à une évolution de la clé de répartition<sup>3</sup>, en intégrant au mode de calcul l'évolution de l'ensemble de la population et non plus uniquement celle des moins de 19 ans. Cette modification serait bénéfique au Nord, dont la population est en moyenne plus jeune que celle des autres Départements.

La dépense relative à l'accueil des MNA, qui n'inclut par ailleurs pas les frais de contentieux, l'aménagement des sites d'urgence ou la prise en charge de mineurs non accompagnés en MECS, est portée en 2020 à 26 M€.

Face à cette augmentation, la compensation versée par l'Etat, largement insuffisante eu égard au poids de la dépense, a quant à elle connu une forte baisse entre 2018 et 2019, passant de 4,6 M€ (encaissement de cinq trimestres) à 2,3 M€ (CA projeté).

Cette diminution importante s'explique par la modification de la méthode de calcul retenue par l'Etat, se basant, pour une partie, sur l'évolution du nombre de MNA par rapport à l'année précédente :

- En 2018, un montant forfaitaire de 12 K€ par MNA a été appliqué au nombre de MNA supplémentaires par rapport à 2017,
- En 2019, ce montant forfaitaire a été réduit à 6 K€, appliqué à uniquement 75 % du nombre de MNA supplémentaires par rapport à 2018, excluant par là même du niveau de compensation les mineurs arrivés en 2017.

Pour 2020, le PLF ne contient, comme l'an dernier, aucune disposition relative aux modalités de calcul de la compensation. Le BP intègre une recette de 2,2 M€, calculée sur l'hypothèse du maintien par l'Etat de son mode de calcul actuel.

De façon plus générale, le Pacte national pour l'enfance tend vers le renforcement de l'accompagnement des jeunes majeurs. Le financement de l'Etat prévu sur ce pacte s'élève à 80 M€ en 2020, pour les 30 Départements volontaires. Cette enveloppe a vocation à monter en charge les années suivantes et à être renforcée par une enveloppe supplémentaire de 20 M€ en faveur de la pédopsychiatrie.

Si le Département du Nord exerce d'ores et déjà une action forte en faveur de ces derniers, notamment avec le dispositif EVA (Entrée dans la Vie Adulte) à destination des jeunes de 18

---

<sup>3</sup> La modification de la clef de répartition devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020

à 21 ans, ces mesures nouvelles, dont l'étendue exacte de la compensation n'est pas déterminée, pèseront sur les dépenses supportées par la collectivité.

### **C. La poursuite de la stratégie globale de maîtrise des dépenses, permettant le respect du contrat financier**

La maîtrise globale des dépenses hors du champ social sera maintenue en 2020.

Les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 permettront, dans ce cadre, de respecter les engagements pris par le Département dans le cadre de la contractualisation financière avec l'Etat.

Pour rappel, dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le produit intérieur brut (PIB) et d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu le principe d'une contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre dont le budget réel de fonctionnement excède 60 M€.

Conclus pour les exercices budgétaires 2018 à 2020, ces contrats, que 322 collectivités ont été invitées à signer, visent à limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à un taux annuel de croissance de 1,2 % appliqué à une base de dépenses constaté en 2017. Grâce aux efforts de gestion mis en œuvre depuis 2015, ayant permis de stabiliser de manière globale l'augmentation des dépenses de fonctionnement, le Département a pu contractualiser avec un taux d'évolution annuel plus favorable de 1,35 %.

Les dépenses constatées chaque année au compte administratif font l'objet de plusieurs retraitements, à l'issue desquels le taux d'évolution est apprécié :

- Retraitements comptables :
  - Reversement et restitution sur impôts et taxes (prélèvements au titre des fonds de péréquation),
  - Atténuations de charges,
  - Dotations aux amortissements et provision.
  
- Retraitements supplémentaires négociés avec l'Etat :
  - Réintégration du coût de 8 mois d'exercice de la compétence transport inclus dans la base 2017, fixé sur la base de l'arrêté préfectoral déterminant le montant des charges transférées et augmenté du taux d'évolution fixé au contrat,
  - Retraitement de la hausse des dépenses relatives à la prise en charge des mineurs non accompagnés pour la part excédent le taux d'évolution fixé au contrat.

En cas de non-respect de la trajectoire contractualisée, la loi prévoit l'application d'une reprise financière sur le produit de la fiscalité à hauteur de 75 % du dépassement constaté, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 100 % pour les collectivités n'ayant pas contractualisé.

Bien qu'analysées in fine au stade du compte administratif, l'évolution des dépenses de fonctionnement de BP à BP montre une augmentation supérieure à 1,35 %.

Cette augmentation doit cependant faire l'objet d'un premier retraitement lié à l'inscription de 12 mois de RSA.

En outre, il convient de souligner qu'un certain nombre de postes de dépenses à la hausse feront l'objet d'un retraitement comptable par les services de l'Etat : dépenses dans le cadre

***- POINT PRINCIPAL N°1 -***

du Plan pauvreté et du dispositif dédié au bassin minier, dépenses liées aux MNA et prélèvements relatifs aux fonds de péréquation.

Ainsi, les inscriptions budgétaires devront permettre de respecter la hausse prévue par la contractualisation.

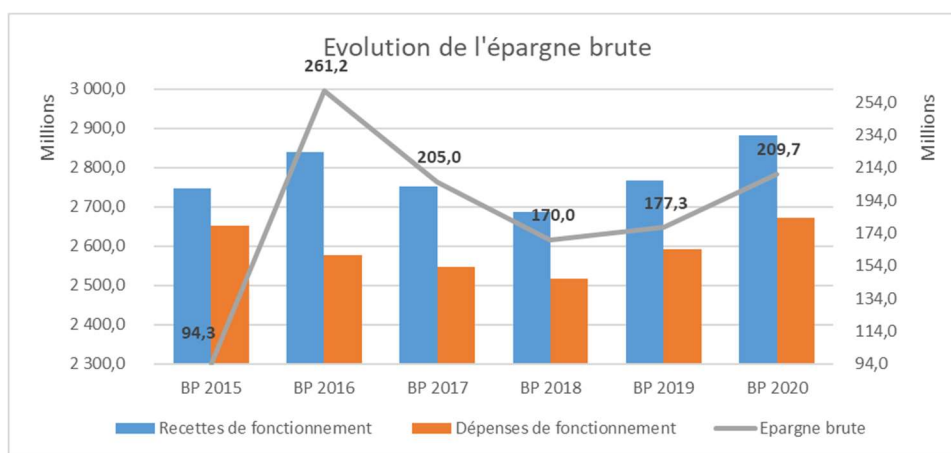


## IV. Des équilibres retrouvés permettant un investissement volontariste

La situation financière du Département s'inscrit aujourd'hui dans une double dynamique :

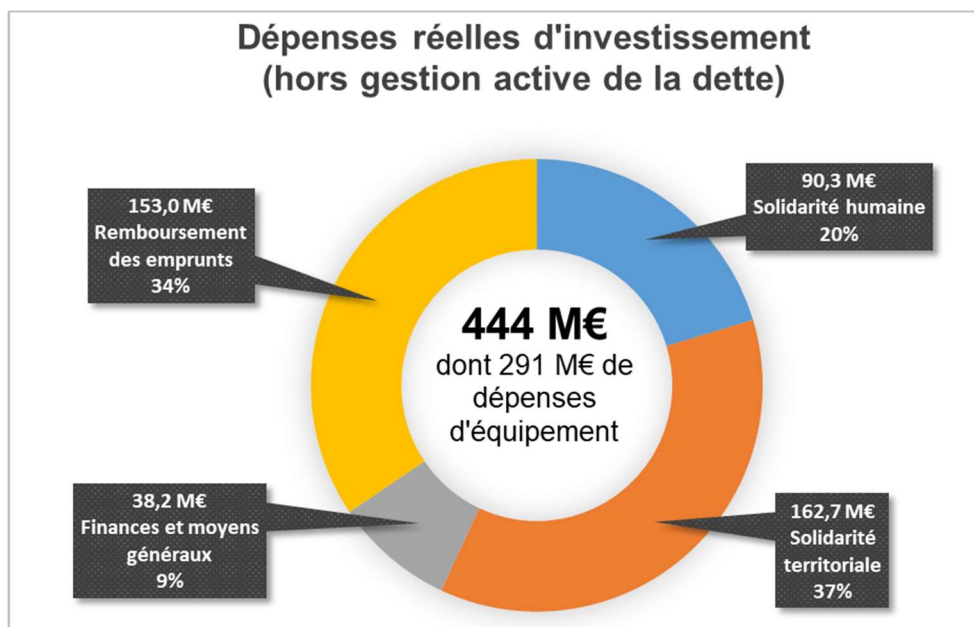
- D'une part, les recettes de fonctionnement connaissent une évolution favorable, permise par l'augmentation du solde net de la péréquation horizontale, la dynamique d'augmentation des DMTO et la fin de la contribution au redressement des finances publiques,
- D'autre part, la stratégie développée par le Département depuis 2015, confortée par la contractualisation financière avec l'Etat en 2018, limite fortement l'évolution des dépenses de fonctionnement.

La restauration des équilibres financiers du Département résultant de cet effet de ciseaux inversé rend possible le renforcement des dépenses d'investissement. L'augmentation significative de l'épargne brute permet leur financement par des recettes propres. Cet effort sera fait tout en stabilisant le niveau de dette au BP 2020 par rapport à l'encours attendue en fin d'année 2019.



### A. Le renforcement de la politique d'investissement

L'augmentation de l'épargne brute conjuguée au maintien du niveau d'emprunt permet au Département de renforcer sa politique d'investissement.



Les dépenses d'équipement s'élèvent au BP 2020 à 291,1 M€ (+51,1 M€ par rapport au BP 2019).

En M€	BP 2019	BP 2020	BP 2020 / BP 2019
<b>SOLIDARITE HUMAINE</b>	<b>80,4</b>	<b>90,3</b>	<b>9,9</b>
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	3,0	3,0	0,0
PERSONNES AGEES	9,3	11,3	2,0
PERSONNES HANDICAPEES	2,6	2,5	-0,2
COLLEGIENS	65,5	73,6	8,1
<b>SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	<b>129,6</b>	<b>162,7</b>	<b>33,0</b>
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	64,1	65,9	1,8
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES	6,2	24,4	18,3
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	15,2	19,8	4,5
CULTURE	4,2	9,3	5,1
AIDE AUX TERRITOIRES	37,9	39,2	1,3
SDIS	2,0	4,0	2,0
<b>FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE</b>	<b>30,0</b>	<b>38,1</b>	<b>8,1</b>
FINANCES	2,1	2,2	0,0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	1,8	1,7	-0,1
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	17,8	23,9	6,1
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	8,1	10,2	2,1
MOYENS RH	0,1	0,2	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>240,0</b>	<b>291,1</b>	<b>51,1</b>

Elles sont principalement portées par l'intervention du Département en matière de solidarité territoriale. Celles-ci, en augmentation de 33 M€ par rapport à l'an dernier, intègrent :

- Les infrastructures et réseaux : poursuite des chantiers en cours (contournements de Maubeuge et du Nord de Valenciennes section est, etc.) et démarrage des travaux de doublement de la RD70,
- Les projets stratégiques cofinancés : inscription d'une subvention de 18 M€ à la Société du Canal Seine-Nord Europe, en complément du versement de 5,1 M€ réalisés en 2018, suite à l'accord conclu avec l'Etat sur le financement global de l'opération.

- Le développement territorial et le cadre de vie : augmentation de 4,5 M€ par rapport à l'an dernier, incluant les projets lancés dans le cadre du dispositif Nord Durable et les travaux de la Maison France Services à Bruay-sur-Escout,
- La culture : lancement des études pour l'extension du musée de Flandre et des travaux pour la restauration et la couverture du cryptoportique du Forum antique de Bavay, la rénovation de la maison natale Charles de Gaulle et l'extension du musée Matisse,
- Les aides aux territoires : mise en place, en complément des dispositifs Projets Territoriaux Structurants (PTS), Villages et Bourgs (ADVB) et subvention complémentaire pour les voiries communales (3 M€),
- Le SDIS : augmentation de 2 M€ du montant de la subvention d'investissement.

Le Département renforce par ailleurs son action en faveur de la solidarité humaine, en augmentant de 8,1 M€ le budget d'investissement dédié aux collèges. L'exercice 2020 marquera notamment l'accélération de chantiers en cours (Jules Ferry à Anzin, Léon Blum à Wavrin, Chasse Royale à Valenciennes, etc.) et le démarrage de nouveaux projets (Rouges Barres à Marcq-en-Barœul, contrats de performance énergétique pour quatre collèges de l'Avesnois, etc.), ainsi que le lancement d'un vaste plan d'amélioration énergétique des collèges (rénovation des toitures, installation de panneaux photovoltaïques, généralisation de l'éclairage LED, etc.).

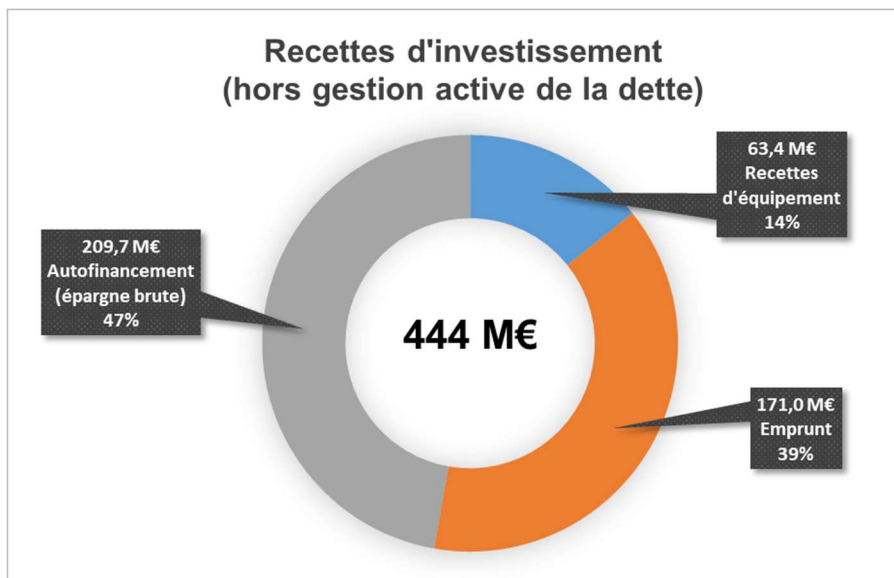
Les crédits en faveur des personnes âgées connaissent également une hausse (+2 M€), destinés à financer l'achat d'équipements dans les EHPAD.

Enfin, les dépenses relevant du périmètre Finances et moyens généraux sont augmentées de 8,2 M€. Cette hausse inclut, pour l'essentiel :

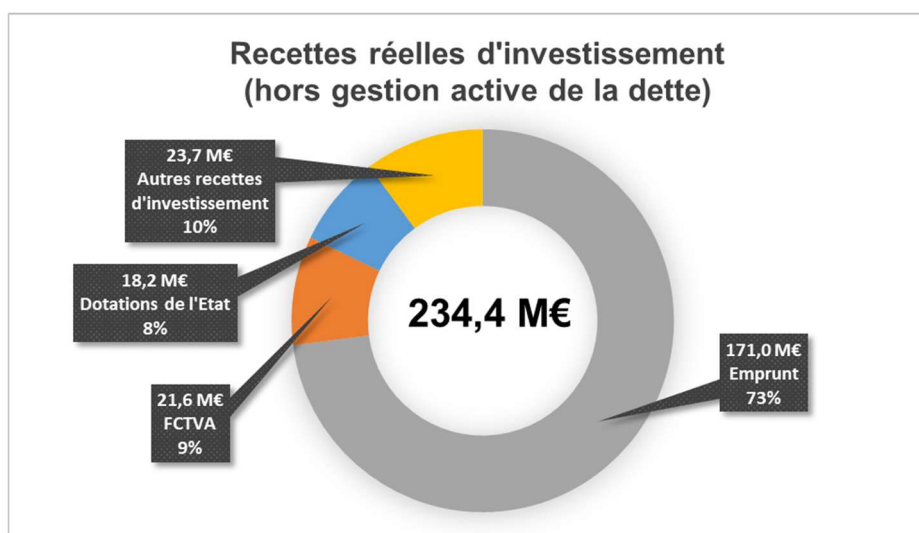
- Le patrimoine départemental : lancement des travaux de restructuration et d'extension du Forum, regroupements du centre d'entretien routier (CER) de Cambrai et des services de l'UTPAS de Lille-Moulins,
- Les systèmes d'information : montée en charge (+2,1 M€) permettant l'accélération des projets de modernisation de l'administration (mise à niveau des équipements réseau sur les sites distants, augmentation de capacité des infrastructures, archivage électronique, etc.) et la poursuite du Plan mobilité.

## **B. Des recettes propres majoritaires dans le financement des investissements**

La politique de restauration de l'épargne développée à partir de 2015 a permis, par un autofinancement accru, la diminution du recours à l'emprunt dans le financement des investissements.



Les recettes réelles d'investissement se répartissent de la façon suivante :



### **Le Fonds de Compensation sur la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Le FCTVA correspond au remboursement par l'Etat de la TVA payée par le Nord sur ses dépenses d'investissement réalisées en année N-1. Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire (16,404 %) la TVA que le Département a acquittée sur ses dépenses d'équipement.

Le FCTVA attendu pour 2020 est de 21,6 M€, en fonction de la prévision d'exécution de l'exercice 2019 des dépenses éligibles.

L'Etat prévoit d'automatiser la gestion du FCTVA par le biais du recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement, ce qui doit permettre une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement de la dotation. Le PLF 2020 acte le report au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de cette automatisation de traitement.

### **La Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)**

Elle remplace, depuis 2019, la dotation globale d'équipement (DGE), destinée à soutenir l'effort d'investissement en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu

rural, tourisme vert ou encore habitat rural). S'y ajoutent 50 M€ pour des Départements remplissant certains critères de potentiel fiscal. Dorénavant, cette dotation comprend deux parts :

- La première part est répartie en enveloppes régionales, sur la base de la population des Régions et de la population des communes situées en dehors des unités urbaines ou dans de petites unités urbaines. Il est prévu que le préfet de région attribue ces crédits sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local,
- La deuxième part (23%) serait répartie au bénéfice des Départements, proportionnellement à l'insuffisance de leur potentiel fiscal. Les crédits alloués au titre de cette fraction continueraient d'abonder directement la section d'investissement du budget des Départements et resteraient libres d'emploi.

La DSID permet de soutenir les projets d'investissement portés par le Département dans les domaines suivants :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité (hors voirie),
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- La création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La DSID est estimée pour un montant équivalent à 2019, soit 5,2 M€ en 2020.

#### **La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)**

Cette dotation est forfaitisée et gelée depuis 2008 à hauteur de 12,96 M€.

## Les autres recettes d'investissement et les cessions immobilières

M€	BP 2019	BP 2020	BP 2020 / BP2018	
Fonds de Compensation sur la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA)	23,00	21,56	-1,44	-6,3%
Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)	0,90	5,20	4,30	477,8%
Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC)	12,96	12,96	0,00	0,0%
<b>Recettes d'équipements</b>	<b>36,86</b>	<b>39,72</b>	<b>2,86</b>	<b>7,8%</b>
MDPH	0,53	0,00	-0,53	-100,0%
Recouvrements PAPH	0,15	0,70	0,55	366,7%
<b>Recettes Sociales</b>	<b>0,68</b>	<b>0,70</b>	<b>0,02</b>	<b>2,5%</b>
Bâtiments	1,16	1,30	0,14	11,6%
Cessions d'immobilisation	16,40	8,52	-7,87	-48,0%
Collèges	0,30	2,17	1,87	624,7%
Culture	0,50	0,95	0,45	90,0%
Environnement	1,60	1,47	-0,12	-7,6%
Finances	0,23	0,08	-0,15	-66,0%
Radars automatiques	0,88	0,74	-0,14	-15,9%
Solidarités territoriales	0,10	1,29	1,19	1214,0%
Voirie	4,02	7,72	3,70	92,0%
<b>Autres recettes</b>	<b>25,18</b>	<b>24,24</b>	<b>-0,94</b>	<b>-3,7%</b>
<b>Total Général hors emprunt et gestion de la dette</b>	<b>62,72</b>	<b>64,66</b>	<b>1,94</b>	<b>3,1%</b>

Les cessions immobilières prévues au BP 2020 sont en baisse de 7,9 M€ pour atteindre 8,5 M€. A ce titre, ont été inscrites au budget différentes ventes dont :

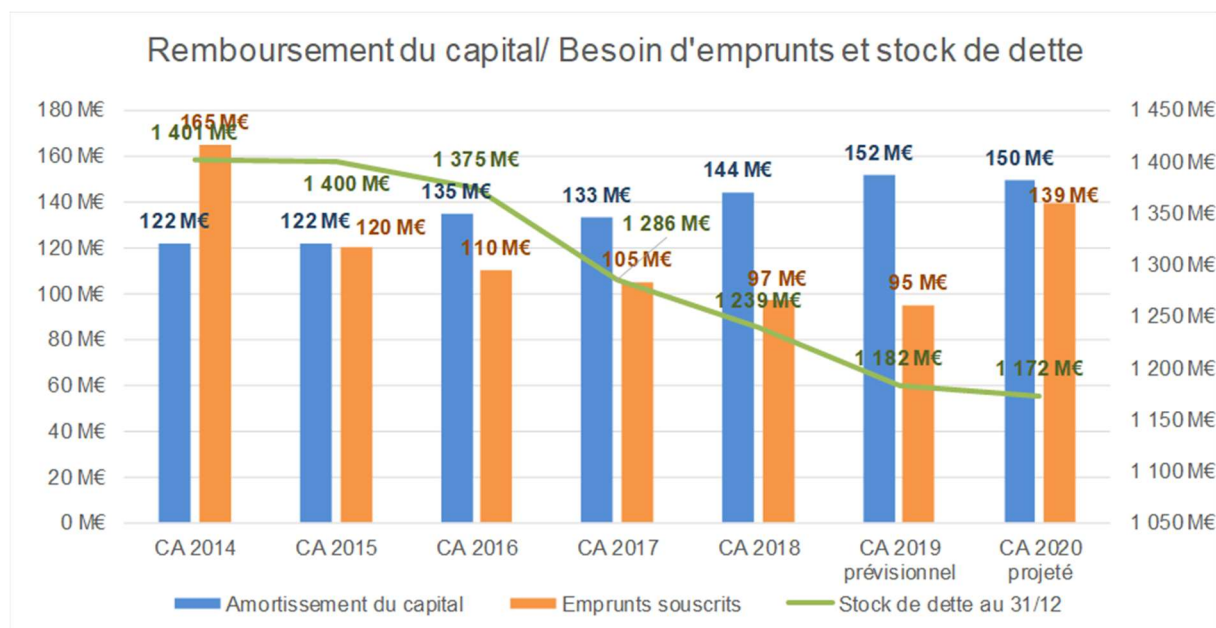
- EPDSAE, rue Jean Jaurès à Hem
- Inspection Académique à Lille

Ce montant n'intègre toutefois pas la cession du terrain Transpole, dont la vente devrait avoir lieu courant 2020 pour un montant estimé de 32,2 M€. Ce produit sera réparti avec la MEL, propriétaire d'une partie du terrain.

Les autres recettes d'investissement sont globalement assez stables. Les inscriptions budgétaires prennent en compte différents cofinancements ou subventions complétant le financement du collège E. Thomas (Le Quesnoy), des contournements de Maubeuge et Valenciennes, le doublement de la RD 70, le forum antique de Bavay ou l'abbaye de Vaucelles.

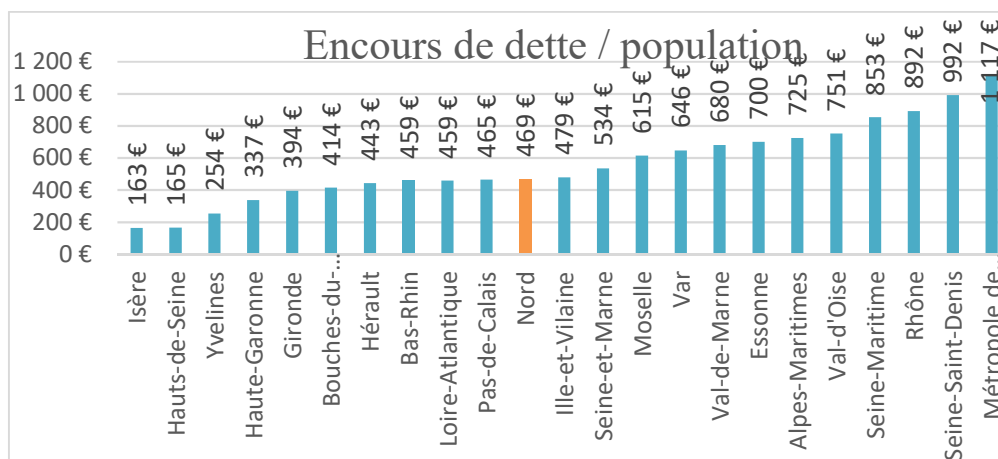
## V. Une dette maîtrisée

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de dette du Département du Nord s'établira à 1 182 M€, soit une baisse de 4,6 % entre le BP 2019 et le BP 2020. En projection de réalisation le compte administratif 2020 devrait afficher un stock de dette de



En 2020, le Département du Nord poursuivra la stratégie de maîtrise du niveau d'endettement initiée depuis 2016, avec 153 M€ de crédits consacrés au remboursement du capital. Le besoin estimé en 2020 compte tenu de projections de taux de réalisation et de l'intégration du résultat de l'exercice 2019 aux recettes 2020 serait de 139 M€, soit un désendettement projeté de 10 M€ au cours de l'exercice 2020.

Avec un encours de 469 € par habitant en 2019, le Nord se situe sous la moyenne des Départements de même strate (566 € par habitant).



Source : DGCL - DESL (budgets primitifs 2019) ; INSEE (population totale en 2019 - année de référence 2016)

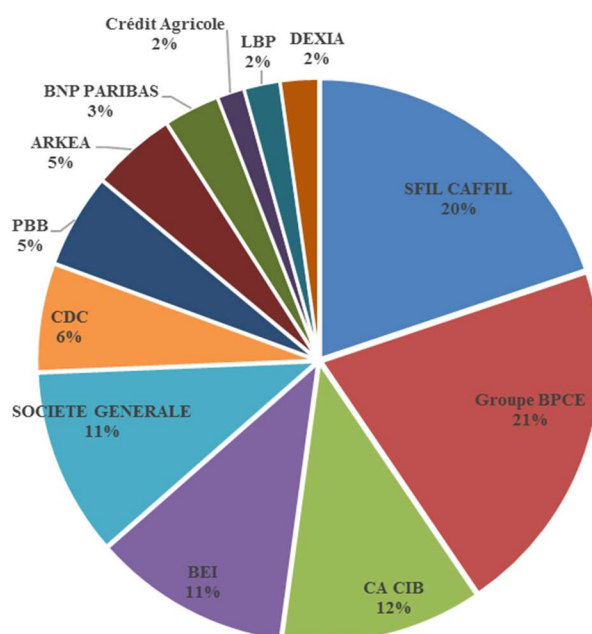
Aujourd'hui, 60 % du stock de dette est indexé sur taux fixe et 40 % sur taux variable. Cette répartition équilibrée garantit de sécuriser le montant des frais financiers tout en conservant une certaine flexibilité dans la gestion de l'encours.

En 2019, la courbe des taux a poursuivi sa descente en territoire négatif. La consultation bancaire lancée en septembre 2019 permettra de couvrir les besoins d'emprunt 2020 pour les projets du Département et du SDIS. Le Département privilégiera les produits fixes afin de profiter des taux particulièrement bas.

L'encours de dette départementale demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler.

Le coût moyen de la dette est très compétitif : au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il s'établit à 1,59 % (contre 1,58 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018) pour une moyenne des Départements de 2,20 % (source Finance Active).

Les contrats de prêts ont été souscrits auprès de onze établissements bancaires. Le groupe BPCE (Caisse d'Epargne et Crédit Foncier), détenteur de 21 % de l'encours départemental, reste le prêteur historique de la collectivité. Il est suivi de la SFIL, avec 20 % de l'encours, dont les emprunts ont été commercialisés par La Banque Postale.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la capacité de désendettement du Département du Nord est estimée à 5 années soit une baisse de plus de 60 % depuis le 31/12/2015.



## VI. Solidarité humaine

### A. Enfance, famille et jeunesse

#### 1. Présentation générale

En décembre 2018, le Département a été le premier à s'engager aux côtés de l'Etat dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui permet d'ici à 2021 de développer de nouvelles réponses dans le domaine de la prévention notamment à travers :

- la création de 8 maisons des parents,
- la mise en place de 4 équipes mobiles et des places de répit pour étayer la prise en charge des enfants aux problématiques complexes,
- le déploiement de 30 postes supplémentaires d'ALSES dans les collèges.

Le Département souhaite s'impliquer encore plus efficacement dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance dans l'intention de mieux répondre aux besoins des plus vulnérables sur la base de deux objectifs :

- renforcer les interventions précoces pour mieux répondre aux besoins des tous petits,
- prévenir les ruptures dans l'accompagnement des enfants protégés.

Ces engagements viennent conforter la mise en œuvre des orientations de la délibération cadre.

L'adéquation de l'offre d'hébergement aux besoins des enfants et de leur famille et sa diversification se poursuit en 2020 à travers la seconde génération de CPOM dans une approche territoriale.

Le Département confirme via une délibération cadre sa volonté de développer et de qualifier l'accueil familial.

Sur le champ de la jeunesse, une nouvelle délibération fixera de nouvelles orientations dans l'objectif de proposer à chaque jeune accueilli à l'Aide Sociale à l'Enfance un parcours d'autonomie visant à favoriser son insertion sociale et professionnelle.

**Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, le budget primitif 2020 consacré à la politique Enfance Famille Jeunesse s'élève à 489,3 M€ soit une augmentation de 5,2% (+24,2 M€) par rapport au budget primitif 2019.**

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	489,3 M€	12,6 M€
Dont fonctionnement	486,3 M€	12,6 M€
Dont investissement	3 M€	0 M€

## 2. Fonctionnement

### I. Evolution des dépenses et des recettes

Conformément aux orientations politiques départementales inscrites dans la délibération cadre « prévention et protection de l'enfance » du 17 décembre 2015, la dynamique de contractualisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), engagée en 2016, a été généralisée en 2017 et 2018.

Les CPOM ont permis de transformer l'offre de services en vue de mieux répondre aux besoins et aux profils des mineurs confiés. Ils ont ainsi contribué à rééquilibrer quantitativement les ressources des territoires, à prendre en compte les spécificités territoriales, à développer des mesures administratives tant en prévention qu'en protection en créant, notamment, des modes alternatifs de prise en charge axés sur l'intervention à domicile et le renforcement de la parentalité (SAP, IEAD R, AEMO R)<sup>4</sup>.

En 2019, une deuxième génération de CPOM a été engagée pour la période 2019-2021. Une enveloppe supplémentaire de 7,5M€ va permettre, d'une part, de mettre en œuvre de nouvelles réponses dans la prise en charge des mineurs comme la préparation à la majorité mais également de poursuivre la création de mesures d'accompagnement à domicile.

L'accueil familial est le premier mode d'accueil en Protection de l'Enfance dans le Nord. Afin de conforter ce mode d'accueil, la priorité est donnée au recrutement pour compenser les départs en retraite. La mise en œuvre d'un réseau d'Assistants familiaux ressources (AFR) sur l'ensemble du territoire offrira également à l'ensemble des professionnels une guidance, un soutien de la part de leurs pairs dans l'exercice de leur profession.

S'agissant de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA), au regard des flux migratoires et de la clé de répartition nationale, un nouveau dispositif a été mis en place en 2019 pour accueillir 800 jeunes supplémentaires. Un budget de 26 M€ est alloué pour l'ensemble du dispositif ad'hoc.

En 2020, la parentalité sera un axe fort du dispositif de prévention. Trois nouvelles "Maisons des parents" en partenariat avec la CAF du Nord, ouvriront pour répondre aux besoins et aux attentes des parents. La délibération relative au soutien de la parentalité a été refondée afin de favoriser l'agilité et les initiatives en territoires. Les actions et projets issus de l'appel à initiatives lancé en fin d'année 2019 seront effectifs en 2020 sur l'ensemble des territoires

La délibération cadre adoptée le 22 mai 2017 et relative à l'évolution de la politique de prévention jeunesse fixe les orientations pour la prévention spécialisée pour les années à venir et renove le partenariat avec les centres sociaux. L'année 2020 sera consacrée à la poursuite des orientations départementales, avec l'installation de postes d'éducateurs supplémentaires dans les collèges.

---

<sup>4</sup> SAP : Service d'Accompagnement à la Parentalité  
IEAD R : Intervention Educative A Domicile Renforcée  
AEMO R : Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée

## II. Présentation détaillée

### a. **Une dynamique de contractualisation et de reconfiguration de l'offre de service sur le secteur de l'enfance soucieuse à la fois d'adapter, quantitativement et qualitativement, les réponses aux besoins des enfants et de leur famille.**

Les CPOM 2019-2021 seront finalisés, et mis en œuvre de façon progressive au cours de l'année 2020. En lien notamment avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, mais également avec la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, ces contrats mettront notamment l'accent sur les enjeux suivants :

- La prévention des ruptures de parcours et l'accompagnement renforcé des situations dites complexes,
- L'adaptation de l'offre de service aux besoins territoriaux des publics,
- Le déploiement de nouvelles réponses (pour les plus petits, pour les plus vulnérables),
- La lutte contre les « sorties sèches » de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Le déploiement de réponses complémentaires et adaptables en matière d'accompagnement à domicile.

Cette adaptation de l'offre est conduite dans une logique de rééquilibrage territorial, en lien avec les besoins territoriaux qui ont pu être identifiés. Par ailleurs, dans le cadre du Plan Pauvreté, afin de renforcer la prise en charge des situations complexes, une troisième équipe mobile sera déployée en 2020 dans les Flandres, ainsi que des places d'hébergement dédiées. Elle viendra ainsi compléter les équipes mobiles de la Sambre-Avesnois, de la métropole Lille. Une quatrième équipe mobile sera déployée et financée par le Plan d'action du bassin minier.

Toujours dans l'objectif d'apporter la réponse la plus adéquate, le Département appuiera au travers de moyens spécifiques le dispositif « Réponse Accompagnée Pour Tous - RAPT », pour faciliter la prise en charge des situations de jeunes porteurs de handicap en protection de l'enfance, dont l'offre d'accueil classique ne permet pas de répondre à la problématique posée.

### b. **Maintenir une offre d'accueil familial de qualité**

Face au vieillissement constant de la pyramide des âges des assistants familiaux, de nombreux départs en retraite seront à prévoir au cours des prochaines années (la moyenne d'âge des assistants familiaux au 31 décembre 2018 est de 53 ans et demi).

L'objectif en 2020 est de renouveler les effectifs, en remplaçant systématiquement l'ensemble des départs et en augmentant l'offre d'accueil.

En 2019, une nouvelle campagne de communication et de recrutement a été lancée. De nombreuses actions ont été mises en places : nouveaux supports de communication, une vidéo et un tutoriel réalisé sur le métier d'assistant familial et un partenariat avec Pôle Emploi.

Le dispositif d'assistants familiaux ressources (AFR) mis en œuvre sur les territoires de Lille et de la Flandre Intérieure à titre expérimental en avril 2018 a été évalué. Compte tenu de l'évaluation très positive, le dispositif est généralisé en 2020. A terme, ce sont 56 AFR qui composeront le dispositif pour le Département du Nord.



L'intégration professionnelle des assistants familiaux se poursuit avec :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un règlement intérieur précisant les modalités d'organisation des congés des assistants familiaux en lien avec l'intérêt et le projet des enfants accueillis,
- une délibération reprenant l'ensemble des dispositifs à caractère financier sur lesquels repose la rémunération des assistants familiaux, ainsi que les allocations versées au titre de la prise en charge des enfants confiés.

S'agissant de la formation, le Département du Nord cotise auprès du CNFPT pour les assistants familiaux depuis le 1/01/2019. Le CNFPT organise désormais la préparation du Diplôme d'État des Assistants Familiaux. Pour le Département du Nord, les formations ont démarré en mai 2019, ce sont 168 assistants familiaux qui ont commencé leur formation DEAF organisée par le CNFPT.

Un travail de co-formation est également mené, avec les professionnels du Département et les partenaires extérieurs, sur les thématiques prioritaires du Département. La volonté départementale est de développer des formations les plus adaptées au métier des assistants familiaux.

#### **c. Renforcer les interventions préventives et l'accompagnement des familles**

Les orientations de la délibération cadre et du schéma départemental des solidarités humaines se déclinent sous forme d'actions de soutien à la parentalité reposant sur une logique de gradation des réponses à apporter.

En lien avec les orientations politiques fixées par la délibération cadre du 17 décembre 2015, une nouvelle délibération de soutien de la parentalité a été votée en 2019 et un appel à projets a été lancé. Les diverses modalités d'accompagnement des parents, les possibles articulations interinstitutionnelles et partenariales, proposées dans les projets vont rendre possible la complémentarité des actions soutenues sur chacun des territoires au regard des besoins identifiés.

Les Maisons des Parents en partenariat avec la CAF, l'AFEJI et l'EPDSAE forment également une réponse adaptée pour soutenir la parentalité. L'engagement du Département dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté conduira à la création d'une Maison des Parents par territoire. En 2019, deux Maisons ont ouvert leurs portes à Valenciennes (avec une antenne à Denain) et à Douai. En 2020, trois autres ouvriront sur Lille, Tourcoing et Cambrai.

#### **d. De nouvelles orientations en matière de prévention et d'autonomie des jeunes**

La délibération adoptée en juin 2016 « Entrée dans la Vie adulte » a engagé un profond changement dans les pratiques professionnelles. Le Département poursuit son engagement pour les jeunes de l'ASE entre 18 et 21 ans via les allocations jeunes majeurs EVA et les bourses d'étude. L'objectif est d'accompagner les jeunes confiés à l'ASE, dès 16 ans, de favoriser leur autonomie, leur parcours professionnel, et l'accès au logement de droit commun.

Le Département définit des objectifs prioritaires concernant l'accompagnement des jeunes issus de l'ASE : l'insertion professionnelle, l'accès au logement, à la santé, le maintien des liens et d'un réseau social pour les jeunes avec un focus plus particulier en faveur des jeunes

les plus vulnérables. Il élabore dans ce cadre un protocole pluri-institutionnel relatif à l'autonomie des jeunes afin d'améliorer leur prise en charge.

L'engagement du Département dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté renforce et complète la politique départementale en faveur de l'autonomie des jeunes, notamment à travers l'objectif de prévention des sorties sèches de l'ASE.

Dans cet objectif de zéro sortie sèche, des actions d'accès au logement autonome seront menées en 2020. Deux « appart'école » verront le jour afin d'aider les jeunes majeurs sortant de l'ASE à acquérir les compétences indispensables à cette autonomie.

Conformément à la délibération votée par l'Assemblée départementale du 22 mai 2017, l'évolution de la politique de prévention jeunesse se recentre sur la classe d'âge des adolescents de 11-18 ans, en renforçant notamment les interventions auprès des collégiens par la poursuite du déploiement de nouveaux postes d'Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES). Ils interviennent prioritairement sur les secteurs en Politique de la Ville.

Dans le cadre du plan pauvreté, le Département s'est engagé dans la création de nouveaux postes ALSES. Ainsi, 11 postes ont été créés à la rentrée 2019. 9 nouveaux postes sont prévus à compter de janvier 2020. Une dernière vague de création aura lieu en 2021, portant ainsi à 80 le nombre de postes ALSES dans le Département. Pour ces créations, les collèges en REP et REP + sont privilégiés.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien financier de l'Etat pour la prévention spécialisée, et du vademecum national, 75 000 € sont mobilisés pour développer une intervention en prévention spécialisée sur les territoires de Roubaix, Tourcoing et Maubeuge, en faveur des 18-25 ans.

A l'occasion du renouvellement du protocole d'accord entre la Fédération des centres sociaux et le Département, une réflexion commune a été menée pour poursuivre deux objectifs :

- Redéfinir les modalités de financement de l'ensemble des projets jeunesse en prenant en compte l'économie sociale globale du territoire et le nombre de jeunes concernés.
- Répondre favorablement aux nouvelles demandes de financement des projets jeunesse émanant de 11 centres sociaux nouvellement agréés.

A ces fins, il est prévu une enveloppe supplémentaire de 400 000 €.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs jeunesse sur chaque territoire et la recherche d'une meilleure complémentarité de leurs actions doivent permettre de résorber progressivement les disparités territoriales.

Il s'agit d'un objectif poursuivi par le développement des instances telles que les Groupes Socio Educatifs (GSE) qui ont vocation à se généraliser sur le territoire selon un cadre départemental défini au sein d'un référentiel. Les GSE permettent d'analyser et d'apporter des solutions concertées aux situations complexes de jeunes et d'adultes pour lesquelles la coordination des acteurs concernés est nécessaire.

Par ailleurs, le Département rénove sa politique en matière d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans par l'adoption d'un nouveau règlement intérieur du Fonds Départemental d'Aide aux jeunes : meilleure prise en compte des problématiques de mobilité, de logement, revalorisation des aides en faveur des jeunes les plus précaires...

Il contribue également à la prise en compte des problématiques de santé des jeunes par le financement de deux Maisons des Adolescents (Lille et Hainaut pour un budget total de 1,15 M€).

De nouveaux critères de financement des Résidences Habitat Jeunes ont pour objectif de valoriser les publics accueillis par chaque structure (notamment les plus vulnérables des 18-21 ans comme les jeunes bénéficiant d'un accompagnement de l'ASE) et de mieux prendre en compte les éléments qualitatifs de l'accompagnement éducatif proposé en vue de promouvoir leur autonomie. Le budget proposé est de 4,4 M€.

Par ailleurs, le Département a soutenu 12 actions en 2019 sur le logement de jeunes en difficulté dans leur parcours logement. Les actions relatives au logement des jeunes s'inscrivent dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ainsi que dans les priorités relatives à l'autonomie des jeunes majeurs. Elles visent à permettre l'accès des jeunes à un logement autonome. Elles ont pour particularité de prendre en compte les spécificités du public visé telles que le manque de solvabilité, la pérennité des ressources ou les difficultés personnelles.

Le Département et le bailleur social Partenord, dans le cadre de leur convention de partenariat définissent un axe spécifique en faveur de l'accès au logement des jeunes de l'ASE. Une procédure spécifique via le PDALHPD est mise en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes de l'ASE au parc social. La convention vise également à développer des solutions de logement, alternatives à l'hébergement.

Cette politique qui favorise aussi leur insertion sociale et professionnelle, fera l'objet d'une redéfinition en 2020 pour une mise en cohérence avec les orientations départementales concernant l'Entrée dans la Vie Active des jeunes majeurs (EVA), l'accès au logement des jeunes allocataires du RSA de moins de 30 ans et les axes définis dans le nouveau Schéma des Solidarités Humaines. Le budget proposé est de 0,252 M€.

### **3. Investissement**

Le budget 2020 intègre les subventions d'investissement aux établissements sociaux et médico-sociaux sur le champ de l'enfance mais aussi les subventions d'investissement aux collectivités locales, aux structures privées et aux associations pour la création ou l'extension de structures d'accueil petite enfance et pour la création d'équipements sanitaires dédiés aux activités de PMI.

Sur le champ de l'enfance, un budget de 2 M€ est prévu pour 2020. Ce budget permettra de poursuivre le financement de projets déjà en cours et de financer de nouveaux projets prévus dans le cadre des CPOM.

En matière d'accueil de la petite enfance et d'équipements sanitaires pour les activités de PMI, un budget de 1M € est prévu en 2020. Ce budget permettra de financer les projets selon les critères de la délibération en matière d'investissement petite enfance adoptée en séance plénière du 9 octobre 2017.

## **B. Insertion**

### **1. Présentation générale**

En 2015, le Département comptait près de 115 000 foyers allocataires du RSA (équivalant à 111 700 foyers allocataires payés). Grâce aux politiques de remobilisation d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle en faveur des allocataires du RSA, définies dans la délibération

cadre du 17 décembre 2015, le nombre de foyers allocataires a significativement et durablement diminué : en octobre 2019, on comptait 102 786 foyers allocataires payés (et 107 796 payables), soit une diminution de 8 914 foyers payés.

Dès la fin 2018, le Département du Nord s'est engagé aux côtés de l'Etat, dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Une convention 2019-2021 d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi a ainsi été signée le 18 décembre 2018 (Assemblée départementale du 17 décembre 2018) permettant la mobilisation de moyens financiers supplémentaires durant 3 ans.

Ainsi au cours de l'année 2019, la nouvelle stratégie départementale s'est déclinée via la création de 7 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE), 10 permanences (Hondschoote, Bailleul, Tourcoing, Condé, Denain, Le Quesnoy, Caudry, Le Cateau, Avesnes, Fourmies.) et la mise en place d'un bus itinérant dans l'Avesnois permettant :

- D'agir plus vite en orientant et en accueillant physiquement sous un mois tous les bénéficiaires RSA entrant dans le dispositif. Au 25 Octobre, 11 443 allocataires ont été convoqués dans les MDIE depuis leur ouverture,
- Renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA, notamment en agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi,
- Mettre en place un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching (CoachEmploi). Au 25 octobre 2019, 322 allocataires entrés en coaching sont sortis en emploi et en formation,
- Le partenariat avec Pôle Emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et organiser une meilleure complémentarité des accompagnements. La journée du 14 novembre 2019 intitulée « Réussir sans attendre » a permis sur 45 sites (38 agences Pôle Emploi et 7 MDIE) de réunir 1 700 professionnels afin de mutualiser les offres d'emploi captées par Pôle Emploi et les plateformes départementales. Trois espaces par site permettaient aux allocataires de candidater, se former ou trouver des solutions de mobilité, garde d'enfants et de préparation à l'emploi. L'objectif d'accueillir 10 000 personnes a été atteint.

Parallèlement, la mise en œuvre de l'appel à projets 2019-2021 « De l'insertion à l'emploi » permet de disposer d'une offre d'insertion professionnelle et sociale qualitative et diversifiée. Pour 2019, l'offre se compose de 813 actions pour environ 170 000 places à destination des allocataires du RSA.

L'année 2019 a permis également de mettre l'accent sur des solutions innovantes aux jeunes allocataires du RSA de 25 à 30 ans. Au titre de l'Initiative de l'Emploi des Jeunes (IEJ), une action innovante d'accompagnement des allocataires du RSA de moins de 30 ans, dans le cadre de l'appel à projets 2018-2020 Hauts de France « Repérer et accompagner les jeunes NEET vers l'emploi – un parcours de réussite vers l'apprentissage et l'emploi » a été engagée. L'action permettra le repérage de 2 220 jeunes, notamment les plus en difficulté, et leur accompagnement (levée des difficultés, construction d'un parcours, opportunité de rencontres avec des employeurs) vers l'apprentissage. Depuis sa mise en œuvre en avril 2019, 93 jeunes entrés en coaching IEJ sont déjà sortis positivement (emploi ou formation).

Le projet de budget 2020 de la délégation Insertion s'élève à **718 M€** en dépenses de fonctionnement et **52,1 M€** en recettes de fonctionnement.



	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2020	718 M€	52,1 M€
Dont fonctionnement	718 M€	52,1 M€
Dont investissement	0 €	0 €

## 2. Fonctionnement

### I. Evolution des dépenses et des recettes

#### a. Evolution des dépenses

Sur les 9 premiers mois de l'année 2019, le nombre de foyers allocataires du RSA payés a poursuivi sa diminution (- 1,02% par rapport à décembre 2018).

La politique d'insertion et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA, via l'action des 8 plateformes Emploi Insertion et la politique de remobilisation des allocataires combinée à la mise en place des Maisons Départementales de l'Insertion (MDIE) sur l'ensemble du territoire contribuent activement à la sortie du RSA en proposant l'accès à un emploi, à une formation ou à un accompagnement personnalisé.

Parallèlement, le réseau Entreprises des 8 plateformes Emploi Insertion a continué de se développer en 2019, avec l'élargissement à de nouvelles filières (informatique, industrie, grande distribution, etc.). Ce réseau compte désormais plus de 782 entreprises. 3 447 allocataires du RSA ont été positionnés sur les 3 639 offres proposées. Plus de 1 160 allocataires ont ainsi pu démarrer un emploi ou accéder à une formation en 2019 (données de juillet 2019).

De même, les actions d'insertion professionnelle et sociale financées dans le cadre du nouvel appel à projets « de l'insertion à l'emploi » 2019-2021, doté d'un crédit de **76,4 M€** ont permis à ce jour :

- 1 814 sorties en emploi durable ;
- 1 220 sorties en emploi de transition ;
- 492 sorties en formation.

Soit un total de 2 526 sorties (à août 2019).

De plus, la politique de soutien des contrats aidés contribue à actionner les leviers vers l'emploi tant pour ce qui concerne les places en Atelier et Chantier Insertion (CDDI), que les contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les collèges et le cofinancement des contrats initiative emploi (CIE) en faveur des allocataires du RSA. Nous bénéficions en outre de la politique d'Etat des emplois francs.

L'année 2020 permettra la mise en place de la deuxième année de l'appel à projets « De l'insertion à l'emploi ».

Le 28 novembre dernier le Département du Nord a lancé sa plateforme numérique Nord Emploi, en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des allocataires du RSA. Nord Emploi est une plateforme de mise en relation interactive des entreprises qui recrutent et des allocataires du RSA, développée par la start-up française NEOLINK. Elle permet la mise en relation des allocataires avec les entreprises qui recrutent dans la base des compétences attendues pour les postes et les compétences déclarées par l'allocataire dans son curriculum vitae. La mise en relation tient compte des possibilités de mobilité de l'allocataire et de la nature des contrats recherchés.

En 2020, il est proposé d'inscrire 660 M€ pour le versement de l'allocation RSA. Ce qui correspond au financement de 12 mois de RSA.

Pour la première fois depuis 2015, nous ne devrions pas être contraint à abonder largement cette estimation dans une décision modificative.

### **b. Les recettes de la Politique Insertion**

Les recettes prévisionnelles 2020 au titre de la politique insertion proviendront essentiellement du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) soit **37,7 M€**.

Les recettes du Plan Lutte contre la Pauvreté sont estimées pour l'exercice 2020 à hauteur à **8,3 M€** (dont 4 M€ rattachés à la délégation Enfance, famille et jeunesse).

Enfin, **4,1 M€** de recettes devraient être perçues au titre du Fonds Social Européen pour les projets en redistribution 2017-2018 (pour les dispositifs IOD, les actions d'insertion par l'activité économique et les actions d'utilité sociale).

## **II. Présentation détaillée du budget de la délégation Insertion**

La délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat.

### **a. L'offre départementale d'insertion et la lutte contre l'exclusion**

La mise en œuvre opérationnelle de ces orientations a pris la forme d'un nouvel appel à projets 2019-2021 ayant pour objectif l'accès et le retour à l'emploi.

Cet appel à projets « Objectif emploi » permettra le financement de 813 actions relevant de 6 axes :

- Aller directement à l'emploi (axe 1) ;
- Se préparer à l'emploi (axe 2) ;
- Définir et concrétiser son projet professionnel (axe 3) ;
- Se mobiliser vers l'emploi (axe 4) ;
- Lever les freins à l'emploi (axe 5) ;
- Dynamiser son insertion sociale (axe 6).

Cet appel à projets a engagé **76,4 M€** de crédits sur la période 2019-2021.

### **b. Les contrats aidés**

Dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM), il importe de maintenir le cofinancement de contrats aidés pour faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

A ce titre, sont inscrits **5,75 M€** pour environ 1 000 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI).

Par ailleurs, le Département souhaite poursuivre son soutien pour la mise en œuvre de CIE et de PEC (Parcours Emploi Compétences) au bénéfice des allocataires du RSA.

Le Conseil départemental a conclu en 2019 avec l'Etat une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) de 400 PEC à destination des allocataires du RSA, au sein des collèges et des établissements médico-sociaux. Au sein des collèges, le Département priorise la prescription des PEC sur les missions de restauration et de plonge en complément des prestations externalisées. Une convention de partenariat a été établie avec Pôle Emploi afin d'accompagner les collèges employeurs de PEC dans le suivi du parcours d'insertion professionnelle du salarié.

L'action des Plateformes Emploi permet de proposer les CIE aux entreprises. Une majorité de ces contrats de droit privé débouchent sur une pérennisation de l'emploi en CDI. Le Département participe ainsi, pour un contrat de 30 heures semaine et une durée de 6 à 12 mois, à hauteur de 37,18% du salaire brut soit 492,57€ par mois.

Ainsi pour le budget 2020, **7,7 M€** sont inscrits et seront répartis sur les différents types de contrats aidés :

- **2,2 M€** pour les Parcours Emploi Compétences (ex CAE) dans les collèges (300 PEC) et les structures médico-sociales (100 PEC) à destination des allocataires du RSA ;
- **5,5 M€** pour 2 000 contrats Initiatives Emplois (CIE) en faveur du secteur marchand.

### c. Autres actions au titre de l'insertion sociale et professionnelle

Par ailleurs, le Département maintiendra son soutien financier aux acteurs de la lutte contre les exclusions de la manière suivante :

- Le financement de l'animation globale pour environ 152 centres sociaux à la même hauteur que 2019 soit **3,13 M€**.
- Le Fonds Social Européen (FSE)-Subvention globale. Le Département du Nord sollicite des crédits communautaires en appui de sa politique d'insertion professionnelle. L'inscription de **6,8 M€** au budget 2020 permettra de financer les projets relatifs à l'Insertion par l'Activité Economique-Activité d'Utilité Sociale (IAE-AUS) et les projets relatifs à la méthode IOD.
- **0,5 M€** pour les aides financières Activ'Emploi qui permettent de financer des frais de mobilité, de garde d'enfants et d'achat de matériels professionnels pour les allocataires du RSA afin de favoriser leur retour à l'emploi et la formation.
- Subventions au titre de la solidarité et lutte contre l'exclusion : Le Département finance dans le cadre de la lutte contre les exclusions, des organismes et des associations qui mènent des actions sociales en direction des personnes en difficulté. Ce soutien financier se traduit par le financement d'actions portées par des structures caritatives pour fournir des aides d'urgence et par le financement d'actions de lutte contre la maltraitance comme les actions d'Interventions Sociales en Gendarmerie (ISG). Il se traduit également par le financement d'actions relevant du domaine de l'accès aux droits. Il est proposé de maintenir les crédits à hauteur de **0,9 M€** pour l'année 2020.
- Subventions aux Têtes de réseaux : depuis plusieurs années, le Département soutient des organismes qui interviennent en tant que têtes de réseau de l'insertion sociale et professionnelle, de l'insertion par l'activité économique. A ce titre, l'activité de ces

associations contribue au bon fonctionnement des dispositifs, à la mobilisation des publics y compris vers l'emploi et facilite l'appropriation par le secteur associatif des délibérations départementales. Ainsi les réponses aux différents appels à projets sont qualitativement en adéquation avec les politiques départementales. Il est proposé d'inscrire un crédit à hauteur de **0,73 M€**.

#### **d. Solidarité au titre du logement et de l'habitat**

Le Fonds de Solidarité Logement a retrouvé un équilibre financier. Depuis le 1er juillet 2017, le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille (MEL) partagent la compétence sur le FSL.

Au titre de 2020, il est proposé d'effectuer une inscription de **5,6 M€**, qui permettra de délivrer les aides départementales relatives à l'accès et au maintien dans le logement ainsi qu'au financement de l'accompagnement logement.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024 a été adopté le 18 novembre 2019 par l'Assemblée Départementale. Institué par la loi Besson de 1990, il est copiloté par l'Etat et le Département et vise à la mise en œuvre du droit au logement. Il permet une vision globale des besoins en hébergement et en logement des personnes défavorisées, adaptée aux particularités du territoire.

Il fixe les mesures et les actions destinées à permettre aux personnes ayant des difficultés financières ou liées à leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier le temps nécessaire si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Le PDALHPD 2019-2024 priorise son intervention autour de 4 axes :

- Renforcer la gouvernance et l'animation territoriale du plan, pour une meilleure implication des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- Adapter et faire évoluer l'offre d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement, afin de fluidifier les parcours,
- Renforcer le pilotage et la coordination des acteurs autour de la prévention des expulsions locatives,
- Conforter l'action publique en matière de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un des outils principaux de mise en œuvre du plan.

### **C. Autonomie**

#### **1. Présentation générale**

Les indicateurs de croissance de la population de 60 ans et plus prévoient une hausse de 7,8 % de cette population d'ici 2020. Elle représentera alors 23 % de la population totale. Cette évolution constitue pour le Département du Nord un véritable enjeu démographique et sociétal.

Pour faire face à cet enjeu, le Département a adopté le 12 février 2018 le Schéma Départemental des Solidarités Humaines 2018-2022, dont l'ambition est de mieux accompagner le vieillissement de la population et l'inclusion des personnes en situation de handicap en agissant sur l'environnement de la personne, en intervenant sur les conditions de la vie à domicile et en favorisant la participation des personnes à la vie de la cité.

Dans cette perspective, l'accès aux droits, la logique de parcours et l'adaptation de l'offre de services des personnes en perte d'autonomie ont fait l'objet de nouvelles réalisations en 2019 :

- **La poursuite des actions de prévention de la perte d'autonomie** au travers notamment du renouvellement de la délégation de service public de téléassistance pour la période 2018 à 2023 avec un tarif d'abonnement en baisse de 20 % et l'ajout de nouvelles fonctionnalités, de la généralisation des forfaits autonomie dans les résidences autonomie et enfin de nouvelles actions dans le cadre des crédits consacrés à la conférence des financeurs.
- **L'amélioration de l'accueil, de l'information et de l'orientation de l'utilisateur** grâce à l'implication d'une quarantaine de relais autonomie qui constitue une première étape dans la constitution de la Maison Départementale de l'Autonomie.
- **Le soutien au développement de solutions innovantes par le biais d'appel à manifestation** d'intérêt ou d'appel à projets, en vue notamment de développer les solutions d'habitat inclusif, l'innovation et l'accès aux aides techniques et à la domotique.
- **La poursuite de la diversification de l'offre d'hébergement et le soutien au secteur de l'aide à domicile** au travers des CPOM sur le secteur du handicap et des premiers CPOM pour le secteur des personnes âgées.
- **Le développement d'un accès facilité aux solutions de répit aux aidants** de personnes âgées pour activer et soutenir les solidarités familiales et de proximité qui constituent un levier privilégiant la vie à domicile et au sein de l'environnement familial et social.

En 2020, l'engagement pour un Département inclusif et solidaire se poursuivra pour assurer, dans les meilleures conditions, le maintien à domicile et le besoin d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de Handicap. Ces actions se traduiront notamment :

- Par le développement des aides techniques indispensables pour adapter l'environnement immédiat des personnes contribuant ainsi au maintien à domicile par une meilleure accessibilité du logement face à la perte d'autonomie. En 2020, le Département continuera à mettre l'accent sur l'accessibilité du logement des bénéficiaires de l'APA, au travers du dispositif d'aide à l'adaptation des logements « J'amén'âge 59 » activé sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.
- Par la poursuite de la contractualisation des CPOM EHPAD et par la mise en œuvre des CPOM 2<sup>ème</sup> génération dans le secteur des Personnes en situation de Handicap.
- Par la création de 8 Unités de Vie afin de répondre à la question du vieillissement des personnes handicapées sur chaque territoire.

Le Département, chef de file de l'action sociale, s'engage aujourd'hui dans la démarche « **Territoire 100 % inclusif** ». Celle-ci vise à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap pour lutter contre les ruptures de parcours à l'école, en entreprise ou dans les loisirs, en lui apportant des réponses adaptées.

Par ailleurs, le Département s'est fortement engagé dans une démarche, « le printemps des SAAD », visant à organiser un dialogue de proximité avec les SAAD. L'ensemble des propositions (40) a été retranscrit dans un livre vert qui constitue un plan d'action volontariste du Département.

Les propositions départementales sont mises en perspective par les différents rapports Grand Age qui préfigurent la réglementation à venir et pour laquelle le Département s'est inscrit dans le plan d'attractivité des métiers du Grand Age.

La déclinaison opérationnelle du Département a été initiée par la signature du contrat de branche "génération S" dont l'objet est de promouvoir, en soutien du Conseil Régional et de l'ensemble des acteurs de la profession :

- Le développement du parcours de formation
- Le maintien dans l'emploi
- Les passerelles entre secteurs d'activités
- Les nouveaux modes d'organisation et de management
- L'amélioration de l'attractivité des métiers

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	701,8 M€	136,8 M€
Dont fonctionnement	688 M€	136,1 M€
Dont investissement	13,7 M€	0,7 M€

## 2. Fonctionnement

### I. Evolution des dépenses et des recettes

**Le budget primitif 2020 consacré à l'autonomie s'élève à 688 M€, soit une augmentation de 1,4 % (+9,5 M€)**

**Une évolution contenue des allocations PH à +2,6 % par rapport à 2019**

Le Département a engagé un plan de maîtrise de la PCH afin de garantir la bonne adéquation des ressources allouées à la PCH aux besoins des personnes en situation de handicap, par une meilleure information dans la proximité, des acteurs et des personnes concernées, en favorisant la complémentarité des financements dans le champ du handicap.

La PCH représentera une dépense de 112 M€ en 2020, pour près de 15 300 bénéficiaires pour laquelle la compensation par l'Etat est limitée depuis plusieurs années autour de 27 M€ soit à peine un quart de la dépense. Par ailleurs, le Département assure le financement de la PCH Enfant à hauteur de 9 M€.

**L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 234,7 M€ (+5,8 %)**

Les crédits dédiés à l'APA, en constante augmentation, traduisent des effets de la loi ASV mise en œuvre depuis 2016 par la revalorisation de l'APA (augmentation des plafonds des plans d'aide et baisse de la participation financière des usagers, prise en charge des solutions de répit, évaluation multidimensionnelle). Cette évolution se poursuivra en 2020 au travers du

développement de l'offre de service « panier de services » à destination des bénéficiaires et de leurs proches. Le Département a choisi d'accentuer la visibilité des offres de répit existantes tant à domicile, qu'en établissement, en accueil familial ou encore hors du champ médico-social via les haltes-répit. Cette évolution passera aussi avec le développement de l'offre de service et du soutien renouvelé aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). L'enveloppe d'APA en établissement évolue de 1 %. Cette augmentation permettra, une meilleure allocation des moyens aux établissements dépendance via la convergence tarifaire.

### **Les dépenses d'hébergement : 289,9 M€ (-2,2 %)**

**Pour le secteur Personnes Agées**, les dépenses d'hébergement s'élèvent à hauteur de 69,6 M€ soit une évolution de -7,2 % en 2020 par rapport au BP 2019. Cette baisse de crédits s'explique par la mise en place du paiement différentiel, conduisant désormais les établissements à récupérer directement la participation des usagers. Par ailleurs, il est proposé d'augmenter de 2 % les moyens alloués aux établissements.

L'année 2020 prévoit de renforcer les solutions d'hébergement pour personnes âgées handicapées à travers la création d'une Unité de Vie pour Personnes Handicapées (UVPH) en EHPAD par territoire.

**Pour le secteur Personnes en situation de Handicap**, les dépenses d'hébergement s'élèvent à hauteur de 220,3 M€ en 2020.

La transformation de l'offre se poursuivra en redéployant des solutions d'hébergement (Foyer d'Hébergement) vers le domicile et permettra d'accompagner au mieux les Nordistes dans une logique de parcours.

Aussi, il est prévu un appel à candidatures conjoint avec l'ARS relatif à l'attribution de places supplémentaires de SAMSAH sur l'ensemble du territoire.

### **La maîtrise des dépenses de transport scolaire : 10 M€ (-12,3 %)**

Le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap a été maîtrisé en 2019, compte tenu des nouveaux marchés de prestations de transport, du retour à un rythme scolaire à 4 jours d'école par semaine et de l'orientation vers les transports en commun lorsque les capacités des élèves et étudiants concernés le permettent.

A noter, une diminution du nombre d'élèves pris en charge au titre de l'année scolaire 2018-2019 de 21 %, soit 2 796 élèves contre 3 560 élèves sur l'année scolaire 2017-2018.

## **II. Présentation détaillée**

### **a. Le virage inclusif, une réalité départementale**

**Le développement de solutions d'habitat inclusif pour les personnes âgées et en situation de handicap**, alternative entre le domicile et l'établissement, sera poursuivi à travers le renouvellement du soutien apporté à plusieurs projets identifiés en 2017 et en 2018.

En 2020, 10 à 12 nouveaux projets feront l'objet d'un soutien financier départemental. Les expérimentations initiées dans le département seront poursuivies et étendues sur plusieurs territoires du Nord.

**La nouvelle nomenclature des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes en situation de handicap** constitue un levier permettant d'accélérer la transition inclusive. Le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 modifie l'approche des structures sociales et médico-sociales et constitue un levier devant faciliter le parcours de la personne handicapée sur le territoire.

Ces nouvelles dispositions tendent à simplifier et assouplir le régime d'autorisation, à apporter une meilleure adéquation des réponses aux besoins et aider la démarche de parcours et à l'accueil de publics diversifiés dans la logique de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT).

**Le renouvellement des CPOM, vers des contrats transverses de coopérations territoriaux, plus inclusifs**, se poursuit en 2020. Ces CPOM permettront une application plus large et immédiate de la nouvelle nomenclature.

Ces CPOM de territoire visent à prévenir les ruptures de parcours, renforcer les solutions inclusives, poursuivre la sortie des amendements Creton, diversifier les solutions d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes et inciter les gestionnaires à entrer dans une démarche d'approvisionnement local.

#### **b. La stratégie départementale pour l'autonomie se poursuivra en 2020**

Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie dans les meilleures conditions se poursuivra en 2020 et se traduira notamment par :

##### Le soutien à la MDPH

Afin de soutenir la MDPH dans la qualité de son activité et dans ses projets informatiques (SI Tronc commun, portail CRM), le Département a poursuivi son engagement à renforcer, en lien avec les partenaires du GIP, les moyens humains affectés et les partenariats. La participation au Fonds de Compensation du Handicap sera maintenue.

##### La poursuite de la mobilisation de la conférence des financeurs

En 2020, dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le Département poursuivra la mise en œuvre d'une stratégie de soutien aux acteurs de prévention, en favorisant sa déclinaison territoriale et en renforçant ses dimensions partenariale et évaluative à travers le programme coordonné. Les SPASAAD, résidences-autonomie, EHPAD et les acteurs en territoire (associatifs, CLIC-Relais Autonomie, CCAS, centres sociaux, etc.) pourront s'appuyer sur la mobilisation accrue des concours de la CNSA dédiés à la prévention par le Département du Nord à hauteur de 4,7 M€, pour des actions mises en œuvre par les résidences-autonomie et pour des actions individuelles ou collectives mises en œuvre par les autres acteurs, et notamment dans l'amélioration de l'accès aux aides techniques.

##### La Maison Départementale de l'Autonomie

La Maison Départementale de l'Autonomie vise à moderniser la relation à l'utilisateur par le biais d'une organisation unifiée et centrée sur ses besoins et ses attentes.

Elle déploie dans un premier temps un dispositif multicanal d'accueil, d'information et d'orientation des usagers mis au cœur du dispositif :

- Un accueil physique de proximité : via un réseau de 40 relais-autonomie volontaires maillant le territoire pour apporter un socle commun de réponse aux usagers et à leurs proches ;
- Un accueil téléphonique : avec un numéro unique autonomie mis en œuvre mi-avril 2019. Cet accueil téléphonique est assuré par les équipes MDPH et DAA qui seront regroupées sur une plateforme unique ;
- Un accueil numérique : avec la création d'un portail usager qui facilitera le dépôt des demandes et le suivi des droits.



**c. Le soutien au secteur de l'aide à domicile et aux conditions du maintien à domicile : une priorité départementale**

En 2020, le Département renouvellera son partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour poursuivre le soutien au secteur de l'aide à domicile dans une perspective de professionnalisation, de modernisation et de qualification. Le Département accompagnera les SAAD pour pallier leurs difficultés de recrutement et initier de nouveaux modèles organisationnels conciliant bien-être des intervenants, responsabilité et qualité de prise en charge.

Au regard des difficultés de recrutement du secteur, le Département s'engage également dans une politique volontariste de mise à l'emploi et de maintien dans l'emploi des allocataires du RSA, notamment par l'intermédiaire des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) et de son programme « Réussir Sans Attendre »

Pour répondre à ce dispositif, une enveloppe globale pour 2020 de 2,8 M€ est nécessaire.

**3. Investissement**

**En 2020, le Département confortera la politique de relance de l'investissement** engagée en 2017 par l'inscription d'un budget de 12 M€ alloués aux structures pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées.

Pour continuer à répondre au contexte sociétal en mutation, les crédits inscrits en 2020 permettront d'accompagner les établissements dans leur transformation en créant un effet levier sur des opérations d'extension ou de rénovation de places prévues dans les CPOM et de soutenir les projets inclusifs et innovants.

**Le Département poursuit son engagement en faveur de l'habitat inclusif** au travers d'un appel à projets départemental. Cela vise également l'apport de solutions domotiques, connectées et l'adaptation des lieux de vie partagée pour les personnes en situation de handicap. Cette subvention pour l'adaptation du logement des accueillants familiaux encourage la qualité de l'accueil par la réalisation de travaux favorisant l'autonomie des personnes et l'aménagement de pièces adaptées à l'accueil dans le cadre du répit de l'aidant.

Une augmentation de 2 M€ des subventions d'investissement à destination des établissements pour Personnes Agées est actée pour l'achat de petit matériel d'investissement (ex : Rails dans l'EHPAD) dans le but d'améliorer la qualité de vie au travail et le développement durable.

**Dans le cadre du PRID (Programme de Recherche et d'Innovation Départementale)** portant sur la période 2018-2022, un premier achat de 3 bras robotisés s'est concrétisé sur 2018. L'année 2019 a été consacré à l'élaboration d'une convention entre le Département, les Canadiens (fabricant du bras Jaco), l'AFM (Association Française contre les Myopathies) et l'Université de Valenciennes. L'objectif étant, d'une part, d'augmenter, à moindre coût, le nombre de bras robotisés mis à disposition d'utilisateurs PCH, et, d'autre part, de bénéficier de la mise à disposition d'un thésard de l'Université de Valenciennes pour assurer le suivi des retours utilisateurs qui pourraient passer de 3 à 15. L'année 2020 devrait voir aboutir ce projet de conventionnement permettant d'optimiser l'aide départementale grâce aux nouvelles technologies.

## D. Santé

### 1. Présentation générale

La mise en œuvre de la politique santé du Département s'appuie sur l'intervention de 924 professionnels (dont 881 en territoires), rattachés à la Protection Maternelle et Infantile (PMI), aux Services de Prévention Santé (SPS) et à l'Espace de Prévention et d'Information sur les Conduites Addictives (EPICéA), afin de favoriser l'accès à la prévention et aux soins.

Le service départemental de PMI est un service de santé publique ouvert à tous, qui veille à la santé de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans, mène des actions de prévention, de dépistage et de soutien de la parentalité dès la période anténatale et porte une attention particulière aux publics les plus vulnérables. Le service départemental de PMI organise l'offre de service territoriale en matière de planification familiale.

Par ailleurs, le Département met en œuvre grâce aux SPS et par convention avec l'ARS des activités d'offre vaccinale, d'offre de dépistage gratuit (CGIDD), de lutte anti-tuberculose (CLAT), de promotion et dépistage des cancers. Il mène également une activité de prévention de toutes les addictions avec Epicéa.

Le Département a redéfini ses orientations en matière de santé par la délibération cadre du 25 mars 2019. Il positionne la santé comme un levier pour l'autonomie à tous les âges de la vie.

Deux axes sont priorisés :

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
- Améliorer le recours à l'offre de prévention et de soins.

Le budget 2020 consacré à la politique Santé s'élève à 5,75 M€ en augmentation de +6,5 % par rapport au budget 2019.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>5,75 M€</b>	<b>3,8 M€</b>
Dont fonctionnement	5,75 M€	3,8 M€
Dont investissement	0 €	0 €

### 2. Fonctionnement

**En matière de PMI :**

Les consultations infantiles, réalisées dans 356 lieux fixes et 26 lieux desservis par les cars itinérants, permettent de veiller au développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant en proposant les 20 examens de santé prévus dans le Code de la Santé publique entre 0 et 6 ans. Près de 70 000 actes médicaux et plus de 48 000 visites à domicile d'une puéricultrice sont réalisées chaque année.

Des bilans de santé des enfants de 3-4 ans, notamment scolarisés en école maternelle, sont organisés en s'appuyant sur l'outil nomade du logiciel Horus. Environ 23 000 bilans sont réalisés annuellement.

Les services déploient progressivement les examens des 2 ans pour un repérage précoce des éventuelles difficultés, en amont de la première scolarisation.

Un suivi médicosocial de prévention est proposé aux femmes enceintes en consultation prénatale et à domicile. Près de 5000 actes médicaux sont réalisés dans les 52 lieux de consultation du territoire. Plus de 16 000 visites à domicile sont effectuées.

Le programme de retour à domicile (PRADO) en PMI a permis d'améliorer la continuité de la prise en charge des femmes suivies en PMI en proposant une intervention précoce pour les situations les plus vulnérables. Un peu plus de 1000 dyades mère-enfant ont bénéficié du dispositif PRADO PMI pour l'année 2018, représentant plus de 1600 visites. Environ 2000 visites postnatales PMI hors dispositif PRADO complètent ces données.

En 2020, la CNAMTS met fin à ce dispositif. L'intervention des sages-femmes de PMI reste pertinente, en particulier pour les situations de vulnérabilité. Le travail de sensibilisation des professionnels de la maternité pour le repérage de celles-ci se poursuit en s'appuyant notamment sur le dispositif des coordonnateurs maternités.

La politique départementale en matière de planification familiale propose une offre de consultations à la fois diversifiée sur l'ensemble du territoire, de proximité et coordonnée entre les différents acteurs : associations, centres hospitaliers et centres de PMI. Plus de 30 000 consultations médicales de planification familiale ont été effectuées pour les Nordistes.

Une action volontariste de sensibilisation des jeunes à la vie affective et sexuelle est de plus menée dans les établissements scolaires. Environ « 2800 séances d'éducation à la vie affective et sexuelle » (EVAS) ont lieu dans l'année.

Le budget 2020 consacré à la Protection Maternelle et Infantile s'élève à 3 M€ en dépenses directes (auxquelles s'ajoutent 38 M€ de dépenses de personnel) et 2,4 M€ en recettes.

#### **En matière de prévention santé :**

Les services départementaux mettent en œuvre au sein des 10 services prévention santé les compétences conventionnées avec l'ARS en matière de lutte contre la tuberculose, vaccinations, prévention du cancer. Depuis 2016 le Département est habilité en tant que CGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).

Ils mènent également des actions de prévention santé en direction des publics prioritaires du Département notamment les allocataires du RSA.

Le Département soutient également les actions de prévention menées par les partenaires en cohérence avec les priorités de son plan santé. En 2018, et pour la première fois depuis sa création, le financement au titre de l'appel à projets santé départemental a été pluriannuel (sur 3 ans de 2018 à 2020) et a donné lieu à une convention d'objectifs prévoyant un financement à hauteur de 80 % l'année N et 20 % en fonction de l'atteinte des objectifs l'année N+1.

Les subventions proposées en matière de santé relèvent de trois priorités :

- Privilégier l'accès aux soins et à la prévention pour tous avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables ;

- Prévenir les conduites à risques liées à la sexualité et l'éducation à la vie affective et sexuelle et celles liées aux conduites de consommation ;
- Développer la prévention de l'obésité, du surpoids et de l'insuffisance pondérale et favoriser une alimentation saine et équilibrée et une activité physique adaptée.

Dans le cadre de l'appel à projets santé, 72 actions ont été soutenues pour un montant total de 1,97 M€ pour les trois années.

Le budget 2020 consacré à la prévention santé s'élève à 2,75 M€, dédiées notamment à la prévention (1,64 M€) et aux actions de prévention (0,66 M€) et à 1,4 M€ en recettes au titre des CGIDD.

**Un crédit de 0,35 M€ est proposé au budget 2020 afin de lutter contre les déserts médicaux et favoriser le recrutement de médecins.**

En effet, pour mettre en œuvre ses compétences et ses missions de PMI et de prévention santé, le Département a recours à des médecins pour organiser les consultations.

Des difficultés sont rencontrées pour recruter et fidéliser les médecins titulaires et vacataires.

Afin de remédier à ces difficultés, il sera proposé de revaloriser le montant des vacations au travers de crédits supplémentaires dédiés (+0,25 M€) et d'actions de communication afin de favoriser le recrutement de médecins (+0,1M€).

Enfin, une étude sur la question des déserts médicaux est proposée. Cofinancée par la Caisse de dépôts et consignations, cette étude permettra d'étudier les réalités du territoire départemental et de formuler des propositions.

## **E. Education, collèges**

### **1. Présentation générale**

Enjeu fort pour la jeunesse, la politique éducative est une priorité du Département. A la rentrée de septembre 2019, 94 920 élèves sont accueillis dans les 203 collèges publics et 43 990 élèves dans les 81 collèges privés sous contrat.

La délégation Education est dotée d'un budget de 82,2 M€ en fonctionnement et de 73,6 M€ en investissement.

Le Département du Nord développe une politique ambitieuse en faveur de la transition écologique dans les collèges. Ainsi 95 % des restaurants scolaires sont engagés dans une démarche d'approvisionnement local. La lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité.

Afin d'accompagner la transition numérique dans les collèges du Nord, l'assemblée départementale a adopté en 2019 une délibération cadre pour développer les usages du numérique éducatif et les pratiques innovantes. L'année 2020 permettra d'amplifier la déclinaison opérationnelle de cette stratégie en partenariat avec l'Académie de Lille.

Les orientations 2020 traduisent la volonté de confirmer et renforcer l'engagement du Département en faveur de la réussite de nos collégiens au cœur d'une société en transition.

Le Conseil Départemental du Nord met également en œuvre une politique d'entretien, de réhabilitation et de construction destinée à répondre aux besoins de la communauté éducative et à permettre aux jeunes Nordistes de préparer leur avenir dans les meilleures conditions possibles.

Cette politique se décompose en 2 volets :

→ Cibler les opérations de reconstruction et de réhabilitation en fonction des priorités axées sur la sécurité et les conditions de vie et d'apprentissage des élèves :

Ainsi l'année 2019 a vu la réception des travaux de réhabilitation des collèges Roger Salengro à Houplines (en juin), Jacques Monod à Pérenchies (en septembre) et la livraison du collège Lili Keller à Halluin (en octobre).

→ Garantir un niveau d'entretien, de maintenance et de mise aux normes :

Au-delà des travaux d'urgence et non planifiables, le Département a poursuivi en 2019 un programme ambitieux d'entretien autour des axes suivants, qui a concerné 43 établissements scolaires : sécurité et mise aux normes, travaux sur le clos et le couvert, remise à niveau des équipements intérieurs et extérieurs, amélioration du cadre de vie et pédagogie.

106 collèges ont vu leur matériel de cuisine vétuste remplacé. Du mobilier a été renouvelé dans 110 collèges.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>155,8 M€</b>	<b>7,4 M€</b>
Dont fonctionnement	82,2 M€	5,3 M€
Dont investissement	73,6 M€	2,2 M€

## 2. Fonctionnement

### I. Evolution des dépenses et des recettes

Les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse par rapport à 2019, liée au déploiement de l'externalisation de l'entretien des collèges et à l'augmentation du volume horaire des prestations récurrentes, financé par un transfert du budget RH.

Parallèlement, d'autres programmes connaissent des ajustements techniques liés aux effectifs (aide à la demi-pension, dotations aux collèges privés). A ce titre, on peut souligner la hausse des crédits consacrées à l'accompagnement des collégiens.

Concernant le collège numérique, les crédits prévus sont en forte progression afin de permettre la mise en œuvre de la stratégie départementale votée en 2019.

### II. Présentation détaillée

#### a. **Accompagnement des collégiens : 11,5 M€**

En 2019, les dispositifs d'accompagnement des collégiens ont été élargis aux collégiens inscrits dans les 3 Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté du Nord, dans les 9 Lycées Professionnels Agricoles et dans l'Ecole Européenne Lille Métropole.

### **1. Aide à l'accès à la demi-pension dans les collèges : 7,6 M€**

Plus de 64 % des élèves déjeunent aujourd'hui au restaurant scolaire des collèges. Parmi ceux-ci, plus de 36 000 collégiens bénéficient d'une aide départementale à la demi-pension en fonction du revenu fiscal des familles. Le Département entend poursuivre cette politique qui vise à permettre au plus grand nombre d'élèves la prise d'un repas équilibré et varié le midi. Cette politique se traduit par un maintien du barème départemental et la fixation pour 2019/2020 du montant des aides à 0,89 €, 1,44 € ou 1,87 €, selon les revenus du foyer fiscal, cette aide étant directement déduite du prix des repas à payer par les familles.

Pour ce poste de dépenses : 7,6 M€ sont prévus en 2020.

#### **La tarification des repas, levier en faveur de l'approvisionnement local**

Au-delà de l'aide apportée aux familles, le Département marque sa volonté d'inscrire les collèges disposant d'une demi-pension dans une démarche d'approvisionnement local, en permettant à ceux qui le souhaitent d'augmenter légèrement le tarif du repas (+ 0,10 €) dans la limite de 2,94 € (soit le tarif départemental moyen d'un repas, majoré de 0,10 €). Cette majoration est compensée par le Département auprès des collèges, de sorte que le reste à charge pour les familles bénéficiant des aides à la restauration reste inchangé. Ce poste représente 0,1 M€ en 2020.

Enfin, le Département verse des vacations de 22,20 € brut/heure aux personnels des collèges qui instruisent les dossiers d'aide à la demi-pension, ainsi qu'une subvention aux collèges pour couvrir les frais liés à la gestion de cette aide. Cette participation aux frais de gestion représente 0,2 M€ en 2020.

La contribution des collèges au service de restauration versée au Département est fixée à 22,5 % du total des produits scolaires Elle s'élève à 4,9 M€.

### **2. Aide à la Réussite du Collégien (ARC) : 1,7 M€**

Par délibération du 01/02/2016, le Conseil départemental a mis en place un dispositif d'aide à la réussite du collégien, destiné à apporter une aide matérielle ou financière ponctuelle aux élèves se trouvant en difficulté dans leur parcours scolaire. Elle est versée sur l'année scolaire à l'ensemble des collèges (publics et privés) et aux lycées professionnels accueillant des classes prépa-pro. Elle est gérée directement par l'établissement scolaire et fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan de la part de chaque établissement.

L'enveloppe globale est calculée sur la base d'un montant de 100 € par élève boursier au taux 3.

### **3. Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) : 2,1 M€**

Par délibération cadre DESC/2019/16 du 5 février 2019, le Conseil Départemental a décidé de reconduire le PEDC pour les trois prochaines années scolaires (2019/2022) pour les collèges et pour les Lycées Professionnels accueillant des collégiens.

Il fera l'objet d'une seule convention passée avec les établissements ; les crédits inutilisés pouvant être reportés d'une année sur l'autre dans la limite de ces 3 années.

En 2019, le PEDC a été élargi aux collégiens inscrits dans les 3 EREA du Nord, dans les 9 lycées professionnels agricoles et dans l'EELM.

Le PEDC pluriannuel 2019/2022 concerne 322 établissements au total.

#### **4. Subventions aux partenaires : 0,12 M€**

Il est prévu un soutien aux projets réalisés par des associations à rayonnement départemental qui participent à l'action éducative. Les critères d'attribution seront priorisés conformément aux orientations des politiques éducatives départementales et en fonction du respect des engagements pris les années antérieures.

##### **b. Collèges numériques : 3,5 M€**

###### **1. Connexion haut-débit et projets numériques : 2,1 M€**

Le déploiement du Haut Débit (HD) est aujourd'hui effectif pour tous les collèges du Nord avec une priorité donnée à l'installation de la fibre optique sur le territoire. Le marché arrivant à échéance en juillet 2020, les dépenses inscrites au BP 2020 couvrent les coûts des nouvelles connexions et d'abonnement des 202 collèges connectés avec pour tous une augmentation significative de la capacité du débit (1,9 M€).

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) est déployé dans la totalité des collèges. Le marché dédié aux abonnements est renouvelé depuis septembre 2019 via un groupement de commandes à l'échelle régionale (budget de 0,16 M€ pour 2020).

###### **2. Maintenance des outils numériques : 1,4 M€**

La collectivité gère également la maintenance de l'ensemble de son parc informatique, soit 35 000 postes informatiques.

##### **c. Forfaits d'externat : 27 M€**

Sur la base d'un protocole d'accord et d'une convention d'objectifs avec les Directions diocésaines de l'enseignement catholique, le Département verse un forfait d'externat composé d'une part personnel et d'une part matériel.

La part « personnel », qui représente 16,1 M€ en 2020, est versée à tous les collèges privés en compensation des dépenses de personnel des agents départementaux dans les collèges publics.

La part « matériel » est calculée par rapport aux dépenses correspondantes de fonctionnement afférentes à l'externat des collèges publics et constatées dans les comptes administratifs des collèges des années précédentes. Ainsi, 10,9 M€ sont inscrits à ce titre en 2020.

##### **d. Dotations de fonctionnement aux collèges publics : 20,6 M€ en dépenses**

###### **1. Dotations aux collèges : 20,6 M€**

Dans le cadre de ses compétences légales, le Conseil Départemental a décidé, lors de la séance plénière du 7 octobre 2019, l'attribution aux 202 collèges publics des moyens financiers permettant d'assurer leur fonctionnement quotidien.

Une enveloppe de 0,45 M€ est par ailleurs réservée au versement de dotations complémentaires aux collèges les plus en difficulté, en cours d'exercice, après analyse de leur situation financière. Une attention particulière est ainsi apportée à la situation des établissements concernant leurs dépenses de viabilisation.

Une enveloppe de 0,1 M€ est inscrite en 2020 pour faire face aux besoins des collèges pour des dépenses diverses (frais et achat de petits matériel) en demi-pension.

En plus des dotations, le Département mobilise chaque année des crédits importants pour assurer le bon fonctionnement des établissements au quotidien.

## **2. Participations entre Départements : 0,04 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes**

**En dépenses**, le Département finance la participation aux charges de fonctionnement des collèges de l'Aisne et du Pas-de-Calais accueillant au moins 10 % d'élèves originaires du Nord. Cette dépense devrait s'élever à 0,04 M€.

**En recettes**, le Département perçoit le remboursement par les autres Départements (Pas-de-Calais, Aisne) de leur participation à la scolarisation de leurs élèves dans les collèges publics du Nord. Cette contribution devrait apporter une recette estimée à 0,2 M€. Il est prévu le rattrapage des deux années de retard avec le Pas-de-Calais pour 0,2 M€.

### **e. Maintenance, gros entretien des collèges : 6,9 M€**

La préservation du patrimoine bâti des collèges nécessite de multiples interventions de maintenance et d'entretien qui visent à maintenir à niveau ces établissements (3,1 M€).

Dans le respect de ses obligations réglementaires, le Département réalise la maintenance des installations techniques par le biais de marchés confiés à des entreprises et portant sur la sécurité incendie, les ascenseurs, les installations thermiques et les portails automatiques. Parallèlement, il assure l'ensemble des prestations de dépannage des installations (2,4 M€).

Le Département a mis en place en 2018 un marché d'insertion permettant l'entretien des espaces verts des collèges. La mise en œuvre opérationnelle s'est faite en concertation avec les équipes éducatives (1,4 M€).

### **f. Sport pour les collégiens : 3,3 M€**

En accord avec l'Education Nationale, 60 % des heures de sport doivent se tenir en salle couverte. Le Département verse une dotation spécifique aux collèges afin de financer l'utilisation des salles de sport municipales lorsque les salles situées dans l'enceinte du collège ne sont pas suffisantes.

Par délibération de ce jour, le calcul de la dotation spécifique d'utilisation des salles de sports municipales, au titre de l'année scolaire 2019/2020, se base sur les effectifs constatés à la rentrée 2019, en prenant en compte les heures d'enseignement de cette discipline, les spécificités des établissements et les équipements couverts existants. La taille des collèges est également retenue pour le calcul du forfait UNSS. Cette subvention est versée directement aux collèges.

Un budget de 3,3 M€ est prévu en 2020 pour le versement de ces subventions.

### **g. Entretien général et petit matériel : 9,5 M€**

La modernisation des modes de gestion des missions départementales nécessaires au fonctionnement des collèges se poursuit. L'externalisation des missions d'entretien général et de plonge est mise en place afin de mieux répondre aux besoins des établissements et d'assurer la continuité de service. Ainsi en 2019 ces prestations externalisées ont également permis de faire face au désengagement de l'Etat réduisant le nombre de contrats aidés.

Actuellement, 156 collèges bénéficient de prestations d'entretien ou de plonge.

L'enveloppe 2020 est établie sur la base des départs prévisionnels à la retraite et de l'estimation des besoins de suppléance. Elle prend en compte également l'augmentation du



volume horaire de l'ensemble des prestations récurrentes. Celles-ci passent de 5 à 6 heures par jour.

### **3. Investissement**

#### **I. Situation générale**

Le Département du Nord poursuit sa politique de reconstruction et de réhabilitation associée à un programme d'entretien, de maintenance régulière et d'équipement. Par ailleurs, les travaux dans les collèges privés continuent à faire l'objet d'un financement, conformément au protocole d'accord conclu avec l'Enseignement Privé, en vertu de la loi Falloux.

#### **II. Présentation détaillée**

##### **a. Collèges numériques : 6 M€**

Par délibération du 25 mars 2019, L'assemblée départementale a adopté à l'unanimité une stratégie pour le développement du numérique éducatif et des pratiques innovantes dans les collèges du Nord.

L'ambition numérique portée par le Département du Nord est d'accompagner tous les collégiens du territoire dans leur accès aux outils numériques et favoriser le développement des usages du numérique dans leurs apprentissages.

Dans le cadre de l'Appel à Projets pour le développement de pratiques numériques innovantes, 39 collèges retenus verront leurs projets déployés dans le cadre d'une programmation 2019/2020. Des expérimentations impliquant de nouveaux outils et pratiques pédagogiques seront ainsi réalisées (classes mobiles avec ordinateurs portables, classe « lab », espace de « co-working » entre autres).

Le budget primitif 2020 permettra de prendre pleinement en compte l'ambition du Département du Nord en matière de transition numérique dans les collèges du Nord avec un budget en hausse de 1,8 M€. Une délibération opérationnelle sera présentée à l'assemblée départementale au cours du premier trimestre 2020.

Une autorisation de programme de 17,7 M€ est prévue sur la période 2020-2021 afin d'engager les dépenses relatives à la mise en œuvre de cette délibération.

##### **b. Dotations aux collèges privés : 0,9 M€**

La convention d'objectifs conclue le 4 décembre 2012 entre le Département et les Directions diocésaines de Lille et Cambrai a défini les modalités de cette subvention d'investissement dédiée à l'origine aux travaux d'accessibilité est aujourd'hui élargie prioritairement à l'accessibilité et à la mise aux normes de sécurité des locaux affectés à l'enseignement (délibération du 7 octobre 2019).

Les crédits de paiement prévus en 2020 pour répondre aux demandes de versement des subventions déjà votées au fur et à mesure de l'avancement des travaux sont de 0,85 M€. Une autorisation de programme de 1 M€ est par ailleurs prévue pour engager de nouvelles subventions en 2020.

##### **c. Maintenance, gros entretien collèges : 43,6 M€**

Les programmes de remise à niveau des établissements permettront :

## - POINT PRINCIPAL N°1 -

- de poursuivre les travaux en cours sur le collège Cobergher à Bergues, de la salle multi activité du collège Pierre de Ronsard à Hautmont et du regroupement des collèges Saint Exupery et Perrier à Hautmont ;
- de démarrer les travaux d'extension de la demi-pension du collège de Sin Le Noble ;
- de démarrer les études en vue de la réalisation d'un contrat de performance énergétique sur 4 collèges de l'Avesnois.

Par ailleurs, la gestion courante du patrimoine des collèges implique :

- la maintenance programmée (programmation de travaux, maintenance multi-technique) et les interventions pour travaux d'urgence ;
- L'équipement spécifique (demi-pensions, bureaux administratifs et salles de sports) en mobilier ;
- La poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'Ap, Agenda d'Accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, adopté le 6 juillet 2015 par le Conseil Départemental du Nord et validé par le Préfet le 27 novembre 2015 ;
- La mise en place d'un programme de désamiantage des collèges concernés.

Le Département renforcera par ailleurs son action en faveur de la transition écologique. Un programme spécifique de rénovation des collèges sera engagé afin de maîtriser les consommations énergétiques. Cette orientation fera l'objet d'une délibération spécifique.

### **d. Travaux, acquisitions, constructions, reconstructions : 21,6 M€**

Les crédits alloués aux constructions neuves prioritaires en fonction de l'état du bâtiment et sa réintégration au cœur de son secteur de recrutement permettront :

- de poursuivre le chantier de reconstruction des Collèges Jules Ferry à Anzin et Léon Blum à Wavrin en janvier 2019 et le marché global de performance pour le Collège Chasse Royale à Valenciennes ;
- de lancer le marché global de performance pour le collège Rouges Barres à Marcq-en-Baroeul et le marché de conception réalisation pour le collège Paul Duez à Cambrai
- de poursuivre les études sur le collège Van Der Meersch à Mouvaux.

### **e. Renouvellement du matériel de agents des collèges : 1,5 M€**

Une subvention d'investissement de 2 000 € par collège public est versée chaque année pour l'achat de petit matériel pédagogique et administratif (0,4 M€ prévus en 2020).

Parallèlement, un recensement est réalisé en début d'année civile auprès des établissements pour identifier leurs besoins en équipement nécessaire à l'exercice des missions des agents départementaux dans les collèges. Les commandes sont réalisées par le Département. Une enveloppe de 1,1 M€ est prévue en 2020 à cet effet.

## VII. Solidarité territoriale

### A. Infrastructures et réseaux

#### 1. Présentation générale

Le réseau routier départemental est composé de 4 413 km de routes départementales.

Conformément à la délibération du Conseil Départemental du 12 avril 2016, l'objectif prioritaire du Département est le maintien en bon état du patrimoine départemental ainsi que la sécurité routière. L'accent sera d'ailleurs mis dès 2020 sur le renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord avec la mise en œuvre d'un plan de 10 actions.

L'objectif est aussi de poursuivre les études et les travaux des Grands Projets de Maillage du Territoire qui permettent de favoriser l'attractivité du Département.

Les travaux du Contournement Nord de Valenciennes engagés en 2016 se poursuivent, 2 ouvrages importants ont été achevés en 2019 : le giratoire dénivelé de St Saulve et la trémie dite de Jean Jaurès. La dernière phase de travaux de la section Est a été engagée fin 2019 pour une durée de 2 ans.

En 2020, les travaux de doublement de la RD 70 sur la commune de Petite-Forêt seront engagés pour une durée d'environ 3 ans.

Enfin, depuis 2017, le Département a accompagné 42 opérations de développement local dans le cadre de partenariats techniques et financiers avec les Communes et EPCI.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>75,8 M€</b>	<b>9,7 M€</b>
Dont fonctionnement	9,9 M€	1,2 M€
Dont investissement	65,9 M€	8,5 M€

#### 2. Fonctionnement

##### III. Evolution des dépenses et des recettes

Il est proposé un budget de fonctionnement de 9,9 M€ en dépenses et 1,2 M€ en recettes. Le BP 2020 est stable par rapport au BP 2019.

Les recettes sont principalement constituées des redevances d'occupation du domaine public départemental.

#### IV. Présentation détaillée

Les postes de dépenses sont détaillés ci-après :

	Dépenses BP 2020
<b>Total Fonctionnement Voirie</b>	<b>9,9 M €</b>
Entretien et réparation des chaussées et des dépendances (y compris fournitures et location)	5,1 M€
Ouvrages d'art	1,4 M€
Entretien et réparation véhicules lourds	1,7 M€
Viabilité hivernale	1,6 M€
Port de Gravelines	0,1 M€

##### **a. Entretien et réparation des chaussées – 5,1 M€**

Il s'agit principalement de dépenses liées à l'entretien de la chaussée et de ses dépendances, y compris celles liées aux locations de matériels et engins et à l'achat de fournitures pour la régie.

Les travaux d'entretien, de réparation de chaussée et de nettoyage des voies et des dépendances (réparations, collecte et élimination des déchets, élagage, balayage, marquage) représentent plus de 50 % des crédits, soit 2,9 M €.

Le Département poursuivra sa politique volontariste en matière de marquage des routes départementales et balayage en agglomération.

2020 verra aussi le déploiement sur l'ensemble de l'année, des missions confiées aux structures d'insertion pour le ramassage des déchets le long des voiries départementales.

Les locations de matériel et les fournitures de matériaux représentent respectivement 1,1 M € et 1 M € et sont dédiées au fonctionnement de la régie départementale.

##### **a. Ouvrages d'art – 1,4 M€**

Ce poste permettra l'entretien courant du patrimoine d'ouvrages d'art (1 375 ouvrages) : peintures, petites réparations (régie et entreprises), auscultations.

##### **b. Entretien et réparation véhicules lourds – 1,7 M€**

Ce poste correspond à l'entretien des engins d'exploitation utilisés par les services départementaux. La généralisation de la conduite à 1 a notamment amené à augmenter le parc de véhicules de viabilité hivernale et donc le budget consacré à l'entretien de ce parc. Par ailleurs, les difficultés de recrutement de mécaniciens dans le secteur public amènent à externaliser de plus en plus de prestations de réparations et entretien, en plus des solutions de mutualisations qui sont mises en œuvre avec le SDIS et que nous souhaitons développer.

##### **c. Viabilité Hivernale – 1,6 M€**

La viabilité hivernale est organisée autour de 60 circuits dont 42 en régie et 18 en entreprises.

Le niveau de service de 2018/2019 est maintenu pour l'hiver 2019/2020

La prévision inscrite au budget primitif correspond, comme chaque année, à un hiver « moyen ». En cas de conditions météorologiques plus défavorables, une augmentation du budget consacré à la VH sera nécessaire.

#### **d. Port de Gravelines – 0,15 M€**

Un budget annuel de 20 000 € est nécessaire pour assurer l'entretien courant du Port de Gravelines :

- 10 000 € sont provisionnés pour assurer la gestion patrimoniale du Port de Gravelines, dont la principale activité est l'enlèvement des déchets dans le chenal,
- 10 000 € sont nécessaires pour l'entretien des bâtiments

Une dépense exceptionnelle est inscrite au BP 2020 pour 130 000 € pour une étude partenariale (audit) et diverses analyses autour du devenir du port.

### **3. Investissement**

#### **III. Situation générale**

Le Budget primitif 2020 Infrastructures s'établit à 65,9 M€ en dépenses et 8,5 M€ en recettes.

Les recettes sont issues des cofinancements de projets et notamment 6,2 M€ pour les Grands Projets de Maillage Territorial (dont 1,7 M€ sur le Contournement Nord de Valenciennes, 1 M€ pour le Contournement de Maubeuge et 2 M€ pour le doublement de la RD 70) et 2,3 M€ pour les projets de développement local.

#### **IV. Présentation détaillée**

Les principaux postes de dépenses du BP 2020 sont les suivants

##### **a. Préservation du patrimoine et projets de développement local – 44 M€ (contre 43 en 2019)**

Ces 44 M€ permettront notamment :

- de renouveler les revêtements des chaussées départementales (26 M€), en hausse de 1 M€ par rapport à 2019, afin de commencer la rénovation de la RD 649 entre Valenciennes et Maubeuge.
- de maintenir et réparer les ouvrages d'art (6 M€) qui pourront être abondés en cas de besoin en cours d'exercice,
- d'accompagner les territoires dans leurs projets de développement (1,5 M€),
- de réaliser des travaux de sécurité routière hors agglomération (3,6 M€)
- de renouveler et d'adapter le matériel d'exploitation (1,5 M€).

Dans le cadre de la politique volontariste en matière de sécurité routière, les crédits alloués à cette thématique seront renforcés sur les aménagements de sécurité en agglomération (3,4 M€) et la signalisation et les équipements de sécurité (1 M€).

Par ailleurs, le Département du Nord a déposé plusieurs dossiers de demande de subvention au titre de l'appel à projet Etat « Fonds de mobilités actives – Continuité cyclables » et consacra 1 M€ à cette thématique en 2020.

### b. Grands Projets de Maillage Territorial – 21,4 M€

L'effort financier est principalement porté sur le Contournement Nord de Valenciennes – Section Est et Ouest pour 11,3 M€ et le Doublement de la RD 70 – 1<sup>ère</sup> phase à Petite-Forêt pour 7,1 M€.

3,1 M€ sont par ailleurs mobilisés sur la poursuite d'études (Contournement de Maubeuge, Liaison Lestrem/A.25, Amélioration des conditions de circulation autour de Cambrai, Aménagement de la RD 642, Doublement de la RD 500...).

### c. Port de Gravelines/Grand Fort-Philippe – 0,5 M€

L'affectation de 0,5 M€ sur le Port Départemental de Gravelines-Grand Fort-Philippe permettra de maintenir le niveau de navigabilité dans la passe d'accès et d'engager l'ensemble des dépenses d'études correspondantes.

## B. Aménagement du territoire

La politique départementale d'aménagement du territoire, orientée vers la solidarité territoriale, a été mise en place en 2016 afin de réduire les inégalités territoriales et renforcer l'attractivité des territoires. Elle répond ainsi aux dispositions de la loi NOTRe qui prévoit également pour les Départements une obligation d'assistance technique dans certains domaines pour les communes rurales à faibles moyens (article L. 3232-1-1 du CGCT).

Le déploiement de cette politique se poursuit avec diverses adaptations techniques des dispositifs et des outils.

Le Département a notamment décidé d'élargir le dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) au renouvellement et à la réfection des couches de roulement de la voirie communale pour une première programmation en 2020.

Au titre du programme « Projets Stratégiques co financés », le Département finance des grands projets d'aménagement : le déploiement du Très Haut Débit (THD), le Canal Seine Nord Europe, le renforcement du métro Lillois.

Le SMTHD aura déployé la « fibre jusqu'à la maison » (ftth) dans l'ensemble des locaux en dehors des grandes agglomérations d'ici 2021. Ce déploiement à une vitesse record dynamise et transforme en profondeur les zones rurales du Département.

Le Canal Seine-Nord Europe offrira aux entreprises du Nord des opportunités de développement en les reliant au réseau fluvial du nord de l'Europe et à la région parisienne. Le chantier du canal permet en outre de développer une politique de formation et d'insertion des allocataires du RSA.

L'Etat ayant confirmé sa participation le 4/10, le projet se poursuit selon le calendrier prévu : début des travaux dans les secteurs proches du Nord en 2023, mise en service prévue en 2028.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2020	50 M€	1,1 M€
Dont fonctionnement	3,0 M€	1,1 M€
Dont investissement	47,0 M€	0 M€

## 1. Fonctionnement

Les crédits de fonctionnement en matière d'ingénierie (CAUE et Agence iNord) sont confortés en 2020, de même que les crédits relatifs aux projets stratégiques cofinancés.

### I. Présentation détaillée

#### a. Programme « Projets Stratégiques cofinancés » : 0,4 M€.

Pour le déploiement du Très Haut Débit, le Département finance deux postes budgétaires, le remboursement des intérêts d'emprunt du projet THD contracté par le Syndicat Mixte La Fibre Numérique 59-62, et sa contribution statutaire.

#### b. Ingénierie territoriale : 2,6 M€

L'agence d'ingénierie iNord, créée en 2017, poursuit son développement. Elle a fortement évolué sur son activité et sa structure.

Le nombre d'adhérents a augmenté avec 9 EPCI et près de 400 communes.

En 2020, le Département participera à 1,1 M€ du budget de l'agence mais bénéficie d'un montant quasi équivalent de recettes pour la mise à disposition de ses agents.

L'appui en ingénierie se traduira également par la participation du Département au CAUE pour lequel 1,5 M€ seront proposés au BP 2020.

## 2. Investissement

### I. Situation générale

L'enjeu est de poursuivre l'aide aux territoires en matière de développement de projets d'aménagement. La politique d'aménagement poursuit son déploiement avec la définition d'un volet de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs relatif aux travaux de réfection et de renouvellement de la couche de roulement des voiries communales gérées par les communes de moins de 2000 habitants.

Par ailleurs des crédits seront mobilisés pour finaliser les paiements dus à nos partenaires à travers les engagements pris jusqu'en 2015, sur la base des anciens dispositifs d'aides aux territoires.

Parallèlement, les engagements pris par le Département sur les grands projets stratégiques seront tenus.

### II. Présentation détaillée

#### a. Programme « Projets Stratégiques cofinancés » : 7,7 M€

Plusieurs grands projets d'infrastructures sont soutenus de façon pluriannuelle par le Département, dont :

- Le projet de déploiement du Très Haut Débit, dont le rythme s'accélère en 2020 pour atteindre 1,1 M€,
- Le Canal Seine Nord Europe qui monte en puissance avec l'inscription de 18 M€ en lien avec l'accord de financement global conclu avec l'Etat.

- Le renforcement du métro lillois avec une participation de 5,3 M€

**b. Aide aux territoires (incluant « Anciens dispositifs de subventions d'investissement », « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », « Projets Territoriaux Structurants » et « Voirie ») : 39,2 M€**

Concrétisée depuis 2016 par le lancement annuel d'appels à projets commun pour les 3 dispositifs la composant (dont un géré par la Direction de la Voirie), la nouvelle politique d'aménagement mise en œuvre en transversalité a pour but de soutenir les projets innovants et structurants. Elle s'appuie sur des critères de mutualisation, d'efficacité des politiques publiques, de prise en compte de publics prioritaires du Département et de solidarité avec les territoires, mais aussi sur une aide aux villages et bourgs. Ces investissements sont accompagnés par une ingénierie aux collectivités pour les aider à concevoir leurs projets d'aménagement, par le biais de l'agence iNord et du CAUE. Un soutien est également apporté sur les aménagements de voirie.

En 2020, compte tenu de la date prévisionnelle de lancement des AAP ADVB et PTS, et en ajoutant l'ADVB voirie dont le lancement est prévu fin 2019, 30,5 M€ seront ainsi prévus pour payer les projets PTS et ADVB délibérés depuis 2016, ainsi que les premiers qui seront retenus au titre de la programmation 2020. 3 M€ seront également dédiés à la sécurité des routes départementales en agglomération.

Au titre de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT), une inscription de 1,4 M€ sera proposée en 2020, identique à 2019.

Dans le cadre de la politique volontariste du Département de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord, le Département consacrera une nouvelle enveloppe de 3 M€ pour accorder des subventions à la sécurité des routes départementales en agglomération.

Cette politique d'accompagnement permettra de couvrir les demandes insatisfaites des communes et communautés de communes dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de la circulation routière.

Enfin, concernant les anciens dispositifs d'aide aux territoires et les subventions délibérées jusqu'en octobre 2016, une somme de 4,4 M€ est prévue en 2020 pour les payer.

## **C. Tourisme**

### **1. Présentation générale**

La délibération cadre et stratégique relative à la politique touristique départementale a été adoptée le 22 mai 2017. Elle identifie les axes de développement et d'orientation de l'action départementale en matière de tourisme pour la période 2017/2020 en s'appuyant, d'une part, sur les territoires d'intervention et, d'autre part, sur les domaines d'intervention.

En 2019, les différents dispositifs d'accompagnement de la politique touristique ont permis de soutenir des structures partenariales telles que l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT-Nord Tourisme), l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial, l'Association France Handicap, l'Association des Gîtes de France du Nord, l'Association Accueil Paysan Hauts de France et les Offices de Tourisme s'inscrivant dans une démarche de projet d'Office de Tourisme du Futur.

Ces dispositifs ont permis de soutenir des projets d'investissement pour un montant de 0,16 M€ et les structures touristiques pour un montant de 2,04 M€ en fonctionnement dont une subvention complémentaire exceptionnelle de 0,29 M€ à l'ADRT.



Le Département a également accompagné le Syndicat Mixte du ValJoly dans la redynamisation de la station touristique, dans la perspective de la mise en œuvre de la Délégation de Service Public. En 2019, la participation départementale était de 1,7 M€ en fonctionnement et de 0,3 M€ en investissement.

On notera qu'à budget consolidé fonctionnement et investissement à peu près constant (+0,2M€), la répartition entre les deux sections évolue notablement au profit des dépenses d'investissement, en raison de la fin de la location de la Maison du Tourisme, et de l'engagement déterminé du Département dans le soutien du ValJoly dans le cadre de la DSP.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>5,9 M€</b>	<b>0,5 M€</b>
Dont fonctionnement	3,8 M€	0,5 M€
Dont investissement	2,1 M€	0 M€

## **2. Fonctionnement**

### **I. Evolution des dépenses et des recettes**

Le budget 2020 permettra la poursuite du soutien aux diverses structures touristiques (l'Association des Offices de Tourisme du Nord -Relais Territorial, l'association France Handicap du Nord, et l'association Accueil Paysan Hauts de France).

Pour ces structures, des avenants aux conventions ont été conclus en 2019 pour prolonger les conventions en 2020 en réajustant les montants des subventions.

Par ailleurs, le soutien à l'ADRT sera en baisse en 2020, s'inscrivant dans la trajectoire financière pluriannuelle établie : pour mémoire, la baisse progressive des subventions à l'ADRT a été programmée depuis 2018 (0,1 M€ en 2018, 0,1 M€ en 2019, 0,1 M€ en 2020).

L'Association des Gites de France du Nord, compte tenu de ses recettes d'exploitation, ne sollicitera plus le soutien financier du Département.

Pour ce qui concerne la station touristique du ValJoly, la subvention au Syndicat Mixte disparaît. Parallèlement une compensation pour contrainte de service public sera versée au délégataire désigné le 7 octobre 2019, la société Vert Marine.

Sur le volet recettes, l'effort de récupération de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour se poursuit (rattrapage des recettes depuis 2013).

### **II. Présentation détaillée**

#### **a. Secteur d'intervention : développement territorial et cadre de vie**

➤ **Attractivité touristique : 1,9 M€**

- Développement et animation touristique : 0,05 M€

En 2020, les crédits consacrés à ce domaine d'activité serviront à la poursuite des études touristiques et à l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

- Soutien à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) : 1,5 M€

Comme le prévoit la convention entre le Département et l'ADRT Nord, il est proposé l'inscription d'un montant de 1,5 M€ pour la participation départementale à l'ADRT Nord au titre de l'année 2020.

- Subventions aux structures touristiques : 0,4 M€.

Il est proposé l'inscription d'un montant de 0,4 M€ dans le cadre, d'une part, des avenants aux conventions pluriannuelles conclues en 2019 avec les structures touristiques partenaires (Association des Offices de Tourisme du Nord -Relais Territorial, association APF - France Handicap du Nord et association Accueil Paysan Hauts de France), et, d'autre part, de la poursuite du dispositif éco-manifestations touristiques et du lancement du nouveau dispositif d'accompagnement aux micro-clusters touristiques.

➤ **ValJoly : 1,87 M€**

Il est proposé l'inscription d'un montant de 1,85 M€ au titre de la subvention forfaitaire d'exploitation versée au délégataire pour l'année 2020. Le contrat prévoit ce même montant annuel sur les 10 années de la délégation. 0,02 M€ seront par ailleurs prévus pour la fin de l'AMO relative à la réalisation de cette Délégation.

**b. Secteur d'intervention : Finances**

- Fiscalité et Péréquation : recette de 0,4 M€

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Département a instauré une taxe additionnelle départementale de 10% à la taxe de séjour. Ce dispositif permet au Département de renforcer ses actions en matière d'accompagnement et de développement touristique des territoires du Nord.

Il est proposé d'inscrire une recette estimée à 0,4 M€ pour la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour.

**3. Investissement**

**I. Situation générale**

Le budget investissement 2020 d'un montant de 2,1 M€ affiche une hausse significative par rapport à 2019 du fait du lancement de la Délégation de Service Public à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

## II. Présentation détaillée

### a. Attractivité touristique : 0,25 M€

- Développement et animation touristique : 0,05 M€

Il est proposé l'inscription d'un crédit d'un montant de 0,05 M€ pour finaliser la dépose des Relais Information Service.

- Subventions aux équipements touristiques et de loisirs : 0,2 M€

Pour permettre de poursuivre l'accompagnement aux Offices de Tourisme (OT) engagés dans un projet « d'Office de Tourisme du futur », et de lancer le nouveau dispositif d'accompagnement aux micro-clusters touristiques, il est proposé d'inscrire un crédit de 0,2 M€.

### b. ValJoly : 1,81 M€

- Délégation de service public

Une subvention d'un montant de 0,3 M€ est destinée à la compensation des charges de maintenance engagées par le délégataire (montant constant sur les 10 années de la DSP). Dans le cadre de cette DSP, le Département va engager, à l'occasion de la première année d'exécution, 0,87 M€ pour la remise à niveau de l'ensemble de la station, auxquels s'ajouteront 0,48 M€ pour des crédits de maintenance qui seront délégués à la Direction des Bâtiments.

- Barrage du ValJoly

Un crédit d'un montant de 0,2 M€ sera par ailleurs inscrit pour les travaux et études liés à l'entretien du barrage du ValJoly.

## D. Ruralité

### 1. Présentation générale

Le Département a inscrit la ruralité dans l'ensemble de ses politiques : agriculture, environnement, éducation, tourisme, mobilité, programmes transfrontaliers, etc.

En application de la loi NOTRe, l'intervention départementale dans le domaine agricole est fixée dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France. Les principaux objectifs de la convention en vigueur pour la période 2019-2021 portent sur le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective, le soutien à l'élevage et l'amélioration de la qualité sanitaire, le développement local et la diversification, l'accompagnement et la création d'emplois, le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'agriculture en tant que composante essentielle de la vie des territoires.

Les interventions obligatoires du Département portent sur l'aménagement foncier agricole et forestier et sur les compétences du Laboratoire Public Départemental. Les laboratoires départementaux jouent, dans le cadre du décret n°2015-1902 du 30 décembre 2015, un rôle majeur pour la sécurité sanitaire du pays. La mutualisation engagée en 2016 avec les Départements du Pas-de-Calais et de la Somme a d'abord porté sur les fonctions support, les procédures générales des systèmes qualité ont été uniformisées, la comptabilité analytique permet de suivre l'efficacité de cette mutualisation grâce à des indicateurs d'activité et budgétaires communs, la mutualisation de certaines recherches est en cours et sera poursuivie en s'appuyant sur la logistique du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche de l'Aisne (LDAR 02). L'arrêté du 31 juillet 2019 fixant les mesures de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD) aura pour

conséquence la mise en place du dépistage de cette maladie sur tous les veaux nouveau-nés et dans les cheptels infectés. A terme ce sont plus de 130 000 analyses qui devront être réalisées annuellement par le LDP 59.

Les actions transversales liées au développement de l’approvisionnement local, en particulier dans les équipements médico-sociaux, à la mobilité, au logement et à l’habitat, à l’accueil familial à la ferme et à l’autonomie, seront poursuivies.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>4 M€</b>	<b>0 M€</b>
Dont fonctionnement	2,3 M€	0 M€
Dont investissement	1,7 M€	0 M€

## 2. Fonctionnement

### I. Evolution des dépenses et des recettes

L’action du Département en faveur de la ruralité sera poursuivie sur le volet de la mobilité, du développement d’une agriculture durable et identitaire des territoires, et de l’accompagnement des agriculteurs, en particulier en situation fragile.

### II. Présentation détaillée

#### a. Subventions en faveur de l’agriculture (1,1 M€)

Le Département poursuit sa politique de soutien au monde agricole par le financement de nombreuses structures agricoles : la Chambre d’Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, l’Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut (ADARTH), les organismes de développement de l’agriculture biologique, la Fédération des Services de Remplacement du Nord, le Savoir Vert des Agriculteurs, etc.

Le Département est un partenaire privilégié du monde de l’élevage pour son soutien apporté aux organismes spécialisés dont la Maison de l’Elevage du Nord et les différentes associations de races, ainsi que pour son engagement pour l’amélioration de la qualité sanitaire des élevages en lien avec le Groupement de Défense Sanitaire du Nord (garant en matière de santé du bétail) et le Laboratoire Public Départemental (prévention des maladies et gestion des crises sanitaires).

Imminence, Bleue du Nord, en tant qu’égérie a contribué au succès de l’édition 2019 du Salon International de l’agriculture. Le Département du Nord poursuivra sa participation à cet évènement en 2020.

### **b. Le Laboratoire Départemental (1 M€)**

La mutualisation avec les laboratoires des Départements du Pas-de-Calais et de la Somme, ainsi que les efforts de rationalisation budgétaire et l'automatisation de la chaîne d'analyses, permettront de poursuivre la maîtrise de la subvention d'équilibre.

### **c. L'approvisionnement local et les projets autour de la ruralité**

L'approvisionnement local dans la restauration collective est un objectif essentiel de la politique agricole du Département du Nord, engagé à développer cette démarche dans les établissements qui lui sont liés : collèges, établissements médico-sociaux (EHPAD, maisons de l'enfance et établissements pour personnes en situation de handicap).

Pour renforcer cette action, le Département a souhaité associer la Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'Association des Maires du Nord (AMN) et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, pour mettre en cohérence les dispositifs existants, travailler en synergie et mobiliser la demande sur les territoires.

Ce travail partenarial a abouti à la mise en place en 2018 d'une charte et d'un label commun pour tous les établissements « Ici je mange Local ».

Dans le Département du Nord : 167 collèges sont impliqués dans l'approvisionnement local sur 176 demi-pensions, cela représente 95 % des collèges publics (60 collèges labellisés dont 1 collège privé : 45 à 1 étoile, 12 à 2 étoiles et 1 à 3 étoiles) et 116 établissements médico-sociaux sont aujourd'hui engagés dans la démarche (labellisés : 13 à 1 étoile et 1 à 2 étoiles).

Le développement et la promotion de l'accueil familial à la ferme se poursuivra en 2020 et de nouveaux projets seront mis en place autour de l'emploi agricole et de la promotion du métier.

### **d. Transport en zone rurale (0,2 M€)**

L'accès au sport et à la culture des jeunes en milieu rural est essentiel. Ainsi, depuis 2015, le Département développe des dispositifs de transport vers les piscines et établissements culturels au bénéfice des collégiens ruraux. Les crédits alloués à ces dispositifs sont pérennisés en 2020.

## **3. Investissement**

### **I. Situation générale**

Le montant des crédits d'investissement dédiés au développement et à l'aménagement rural a été ajusté, en tenant compte de la réalité des dossiers d'aménagement foncier et des travaux connexes, afin d'être au plus proche de leur consommation effective.

### **II. Présentation détaillée**

#### **a. Aménagement foncier et études foncières (0,4 M€)**

En 2020, les opérations d'aménagement concerneront notamment Obrechies-Ferrière, Zegerscappel, Socx-Bissezeele, Quaëdypre et Merris-Méteren. Les études porteront sur Maubeuge et Merckeghem-Millam.

#### **b. Subventions en faveur de l'agriculture (0,4 M€)**

Les crédits affectés permettront d'accompagner la réalisation de travaux connexes, en particulier ceux liés aux aménagements fonciers Wallers-Haveluy et Arnèke.

**c. Plan d'action départemental en faveur de la mobilité en milieu rural (0,3 M€)**

Les crédits affectés permettront de payer les premiers engagements pris en 2019.

**E. Environnement**

**1. Présentation générale**

La politique départementale en faveur de l'environnement s'articule autour de deux priorités :

- Les Espaces Naturels du Nord (ENN) et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- La politique environnementale : les Commissions Locales d'Information (CLI), le boisement, les « jardins-familiaux-espaces partagés », le développement durable et la recherche/développement à travers le Plan de Recherche & d'Innovation Départemental (PRID).

Dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles, la nouvelle stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels du Nord a été adoptée en Conseil Départemental à l'unanimité le 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur la base des grands principes suivants :

- Une hiérarchisation permettant la valorisation de sites stratégiques en termes de biodiversité et d'accueil du public par des aménagements importants menés en étroite concertation avec les territoires,
- Une utilité des sites ENN répondant aux attentes des territoires, aux solidarités humaines, à la transversalité des politiques départementales (sports de nature, tourisme, culture, agriculture, etc) voire aux projets innovants,

Le PDIPR s'inscrit aujourd'hui pleinement dans la mise en œuvre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, instituée à l'unanimité en juillet 2017.

Les itinéraires et sites de loisirs de plein air poursuivent leur structuration. Une démarche de qualification des itinéraires de randonnée, via la pose de poteaux et de panneaux de signalétique, est en cours. Parallèlement, le réseau départemental des Cafés-rando est en développement.

Le dispositif départemental permettant de financer les équipements et les travaux des chemins inscrits au PDIPR a permis de soutenir plusieurs projets en 2019. Il est proposé de le reconduire en 2020.

Lors de sa séance du 29 juin 2018, le Conseil départemental a adopté le schéma cyclable départemental destiné à répondre au mieux aux déplacements de la vie quotidienne et aux besoins des cyclotouristes impliquant tous les partenaires susceptibles d'intervenir. Le schéma propose d'établir un maillage cyclable du territoire, des principes de cofinancement et une méthode collaborative large. Le maillage Transversant inclut l'ensembles des véloroutes et EuroVélo tandis que le réseau Irrigant représente en grande partie les futurs Réseaux Points-Nœuds à vélo.

Après sa mise en œuvre en Flandre, le réseau points-nœuds vélo de l'Avesnois sera lancé en 2020.

Le transfert de la compétence de la politique de l'eau aux intercommunalités, dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe, a conduit à l'arrêt en 2018 des aides en faveur de l'hydraulique durable et de l'assainissement. Les crédits 2020 permettront de solder les derniers dossiers

de demande de subventions en cours. L'intervention départementale dans ces domaines se réorientera sur l'ingénierie en faveur de l'hydraulique durable et la prévention du risque inondation au titre des solidarités territoriales.

Une nouvelle délibération cadre sera proposée en 2020 concernant les dispositifs en faveur du boisement et de l'environnement afin d'amplifier les opérations de plantation et les pratiques culturales au naturel, en particulier dans les espaces agglomérés, participant ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique, les inondations et au renforcement de la qualité paysagère et écologique des territoires.

Le soutien aux parcs naturels régionaux s'inscrit également dans cette logique ainsi que dans celle du développement local.

Les actions de développement durable ont permis d'agir au sein de la collectivité (plan de déplacement d'administration, bilan des émissions de gaz à effet de serre, rapport annuel de développement durable, etc.) et en externe (plan de protection de l'atmosphère, convention d'objectifs avec l'Atmo Hauts de France, Convention d'objectifs avec le GIP CERDD (Centre ressource du développement durable), Rev3, projets de territoire et projets transfrontaliers, etc.).

Le Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (PRID) a pour objet de développer des projets de recherche et d'innovation dans le domaine des compétences d'aménagement du Département. Il a vocation à faire émerger des solutions et produits innovants augmentant l'efficacité de la Maîtrise d'Ouvrage Départementale dans ses dimensions sociales, environnementales et économiques dans des domaines aussi variés que la construction, l'entretien et l'exploitation de bâtiments, d'équipements et d'infrastructures. Son champ d'intervention est élargi aux solidarités humaines, il est principalement ciblé sur la PCH dans un premier temps.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>10,2 M€</b>	<b>1,6 M€</b>
Dont fonctionnement	3 M€	0,1 M€
Dont investissement	7,2 M€	1,2 M€

## 2. Fonctionnement

### I. Evolution des dépenses et des recettes

Dans les domaines des ENS et du PDIPR, une hausse des crédits est proposée pour la résorption des dépôts sauvages dans les Espaces Naturels du Nord, amiantés ou non et les conventions de gestion de la randonnée.

Dans les autres domaines, les moyens sont préservés pour continuer les actions et partenariats existants.

## II. Présentation détaillée

### a. **Les Espaces Naturels du Nord et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (2,1 M€)**

#### Les Espaces Naturels du Nord (1,61 M€)

L'optimisation des dépenses de fonctionnement, concernant notamment les bâtiments des gardes départementaux (location, entretien, fluides etc.), les véhicules et l'achat de matériel, sera poursuivie.

L'information du public, l'éducation à l'environnement et la mise en place de nouveaux partenariats seront renforcés en 2020.

#### Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (0,44 M€)

La politique d'entretien du réseau des itinéraires et des voies vertes est poursuivie pour 2020.

Une inscription de 0,21M€ est proposée pour, d'une part, le renouvellement des conventions concernant l'expertise technique, le balisage, le remplacement de signalétique, l'entretien et la surveillance des itinéraires et, d'autre part, la participation au Comité d'Itinéraires Cyclotourisme EuroVelo4 et Eurovélo3.

Une inscription de 0,23 M€ est également proposée pour l'entretien et la gestion des voies vertes, ainsi que pour le développement du réseau départemental de Cafés-rando.

### b. **L'environnement (0,9 M€)**

#### Commissions Locales d'Information des Installations nucléaires de base

Compétence obligatoire des Départements, le suivi, l'animation et le secrétariat de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Gravelines sont assurés par le Département.

#### L'entretien des haies bocagères

Ce dispositif à destination des agriculteurs et porté par les intercommunalités contribue à la qualité paysagère des territoires ruraux, au renforcement de l'environnement et à la lutte contre les inondations et l'érosion des sols. Comme pour 2019, 0,16 M€ permettront de poursuivre ce soutien aux territoires.

Ce dispositif sera intégré dans la nouvelle délibération cadre relative aux opérations de plantation et de renaturation urbaine prévue au premier semestre 2020.

#### La participation aux parcs naturels régionaux

Le Département est fortement impliqué, à travers ses politiques de droit commun et sa participation financière aux syndicats mixtes des parcs dont il est membre (0,6 M€) dans le développement des territoires de Scarpe-Escaut et de l'Avesnois.

#### Le développement durable

Les budgets liés à ces projets transversaux de développement durable sont reconduits.

Pour l'année 2020, plusieurs partenariats et projets seront maintenus au profit de l'Atmo Hauts de France (qualité de l'air) et du GIP Centre ressource du développement durable (transition énergétique).



Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (P.R.I.D.)

Ce budget vise à assurer les besoins liés à l'entretien des « bras jaco® » et à alimenter des actions ponctuelles de communication.

**c. Moyens généraux**

Des moyens de communication et d'études, notamment liés au programme de lutte contre les moustiques engagés sur la Vallée de la Marque, sont assurés hors délégation.

**3. Investissement**

**I. Présentation générale**

Les crédits d'investissement de la délégation Environnement demeurent importants, afin de permettre l'aménagement des sites ENN. En contrepartie, des recettes ont été identifiées sur chaque opération d'aménagement.

Les derniers crédits d'investissement dans le domaine de la gestion de l'eau permettront de solder les subventions des anciens dispositifs.

**II. Présentation détaillée**

**a. Les Espaces Naturels du Nord et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (5,5 M€)**

Les Espaces Naturels du Nord (3,5 M€)

Les nouvelles orientations de l'action foncière départementale concernant les ENN conduiront le Département à renforcer son intervention sur les sites majeurs et engager de nouveaux partenariats sur les autres secteurs.

Ce nouveau schéma qualitatif des sites majeurs a pour ambition de renforcer la biodiversité et l'accueil du public par des aménagements concertés et partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné.

Les études et travaux d'aménagements de sites stratégiques, tels que Chabaud-Latour – Amaury, Terril Sainte Marie, Terril des Argales-Germignies Nord, Thumeries – Forêt Domaniale de Phalempin, Grand Marais à Bouchain, ...se poursuivront en 2020.

Une politique active d'acquisition sera menée sur les sites stratégiques (1 M€ inscrits).

Les autres dépenses d'investissement concernent les bâtiments accueillant les gardes départementaux (travaux d'aménagement, etc.) et l'achat de matériel, d'équipements de protection, de véhicules, etc.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) (2 M€)

En 2020, sera lancé le réseau points nœuds de l'Avesnois. Dans le cadre de l'aménagement des voies vertes départementales, les réalisations porteront notamment sur des travaux de réhabilitation de la Voie Verte de l'Avesnois, dite « Scandibérique » (Eurovélo3 : 1,43 M€).

Il est également prévu de poursuivre le programme d'achat de compteurs destinés au bilan quantitatif des usagers le long des itinéraires à vélo (voies vertes, véloroutes, réseaux : 0,05 M€), ainsi que les travaux sécuritaires pour un meilleur confort de circulation et une sécurisation des voies (0,15 M€).

La signalétique courante des itinéraires de randonnée sera poursuivie, ainsi que le jalonnement des véloroutes (Paris-Roubaix) et des réseaux points-nœuds à vélo (0.28 M€).

Enfin, des crédits sont prévus concernant la subvention pour les équipements et travaux des chemins de randonnée inscrits au PDIPR, suite à la refonte des critères décidée lors du Conseil départemental du 9 octobre 2017 (0,1 M€).

#### **b. L'environnement (1,9 M€)**

##### La gestion de l'eau et l'assainissement (0,1 M€)

Le versement des subventions liés aux anciens dispositifs d'aide à la gestion hydraulique durable et d'aide à l'assainissement sera finalisé en 2020.

##### Jardins familiaux et boisement (0,5 M€)

Une nouvelle délibération cadre sera proposée concernant les dispositifs en faveur du boisement et de l'environnement afin d'amplifier les opérations de plantation et les pratiques culturelles au naturel, en particulier dans les espaces agglomérés.

En 2020, une nouvelle autorisation de programme de 0,3 M€ permettra de renforcer la dynamique de cette nouvelle politique et une communication spécifique sera engagée.

##### Plantation d'arbre dans les EHPAD et les Collèges (0,5 M€)

Le Budget Primitif consacrerait 0,5 M€ dans la valorisation des espaces verts des collèges et des EHPAD par la plantation d'arbres.

##### Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (P.R.I.D.) (0,55 M€ au titre de l'innovation et 0,25 M€ au titre de l'autonomie)

Le PRID a déjà engagé bon nombre de projets qui se poursuivront sur les années à venir : notamment sur les eaux pluviales, le bio traitement des sédiments, le recyclage des enrobés, ainsi que l'apport aux solidarités humaines PAPH des nouvelles technologies.

En 2019 :

- Une première version du progiciel COMETA ROUTER réalisé dans le cadre d'un partenariat entre le Département, l'Université de Lille et la société CDI technologie été finalisée ; elle est destinée à l'optimisation des dispositifs d'assainissement pluviaux alternatifs ; son utilisation sur des projets routiers départementaux permettra son amélioration ergonomique et sa diffusion commerciale courant 2020,
- L'utilisation de 3 bras robotisés, les « bras jaco® » de la société KINOVA a été poursuivie. Elle permet d'envisager les bases d'une expérimentation élargie à 15 « bras jaco® » dans des perspectives de développement et d'amélioration de cette aide technique afin de répondre aux problématiques de perte de mobilité des membres supérieurs pour lesquelles les aides sont peu développées à ce jour. Ce projet qui mettrait en synergie, Département Associations, université et industriel cible un démarrage de projet en 2020 autour d'une convention d'étude et de recherche.

## F. Habitat, politiques urbaines et logement

### 1. Présentation générale

L'année 2020 est celle de la révision du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) qui va mettre en lumière la politique Habitat du Département et son rôle dans la gouvernance avec les territoires. Le PDH est destiné à assurer la cohérence entre les politiques menées dans les territoires couverts par des programmes locaux de l'habitat (PLH) et celles menées dans le reste du département.

Dans la mise en œuvre de cette politique, le Département s'appuie sur des partenaires clés comme l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord (ADIL) et l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS), et a construit un programme d'investissement pour encourager à la fois la production de logements neufs et améliorer la qualité des logements existants.

Ses principales orientations sont :

- Pour la production neuve de logements aidés : le partenariat avec l'office public départemental Partenord Habitat permet d'intervenir sur l'ensemble des territoires. Une politique incitative en direction des publics du Département (public PDALHPD), avec un soutien prioritaire sur les territoires ruraux, sera déployée avec l'aide aux logements communaux, et les appels à projets en appui de la revitalisation des bourgs ruraux et du logement des ménages prioritaires.
- Le Département contribue également aux actions de revitalisation dédiées aux villes moyennes grâce à la nouvelle convention signée avec Partenord Habitat 2018-2021.
- Pour le parc de logements existants : les actions du Département viseront à le rendre plus performant et de meilleure qualité. Dans le parc social, un soutien spécifique à la rénovation du parc le plus énergivore de Partenord sera apporté ainsi que dans le parc privé, avec le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS). Ce dernier intervient sur un champ d'action élargi au-delà de la précarité énergétique, en visant un habitat de qualité et solidaire. Il permet d'intervenir sur l'habitat indigne, pour des travaux de sécurité ou lié à la santé, en faveur des ménages les plus précaires. Cette année, le dispositif J'Amén'Age 59 est déployé en lien avec NEHS sur la dimension « autonomie », maintien à domicile.

L'année 2020 sera animée par la montée en puissance de NEHS avec J'Amén'Age59 et le lancement d'un nouvel appel à projets dédiés aux territoires ruraux.

Dans le domaine de l'aménagement et de la politique de la ville, le Département continue d'identifier et mobiliser ses outils de droit commun en faveur de quartiers prioritaires. Le partenariat avec l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT) est renforcé aux bénéficiaires de jeunes allocataires du RSA. En matière d'aménagement du territoire, le partenariat avec la Mission Bassin Minier sera également reconduit.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>9,4 M€</b>	<b>0 €</b>
Dont fonctionnement	0,9 M€	0 €
Dont investissement	8,5 M€	0 €

## 2. Fonctionnement

### I. Evolution des dépenses et des recettes

Le Département maintient son partenariat autour de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord (ADIL), l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) et l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT). Concernant le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), les crédits nécessaires au fonctionnement des opérateurs sont préservés.

### II. Présentation détaillée

#### a. Habitat, Politiques urbaines et Planification : 0,9 M€

#### Subventions, projets innovants et logements communaux : 0,6 M€

Afin de déployer les dispositifs habitat issus de l'application du Plan Départemental de l'Habitat, le Département s'appuie sur deux partenaires dont le rôle est notamment de contribuer à l'information des ménages :

- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord (ADIL) : missions d'information gratuite auprès des particuliers sur les questions financières, juridiques, fiscales et techniques touchant au logement et mise en œuvre de la plate-forme d'information et d'orientation du public sur le dispositif NEHS porté par le Département. En 2017 le projet d'ADIL interdépartementale s'est concrétisé avec le Département du Pas de Calais. En 2020, l'ADIL poursuivra son intervention sur la plate-forme NEHS ;
- L'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS 59) : missions de mobilisation et gestion de logements décentés dans le parc privé à destination d'un public défavorisé n'ayant pas accès aux circuits d'attribution classique, sur l'ensemble du territoire départemental.

#### Dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité : 0,1 M€

Il s'agit, notamment, de financer le fonctionnement du dispositif NEHS (marché opérateur en secteur diffus, fonds social, et accompagnement des ménages par les opérateurs habitat). Après une montée progressive depuis 2015, il est prévu de pouvoir accompagner environ 550 projets en 2020.

#### Politiques urbaines et d'aménagement territorial : 0,1 M€

#### Mission Bassin Minier

Lors de la séance du 3 Juin 2019, le Conseil Départemental a renouvelé son partenariat avec la Mission Bassin Minier (MBM) en lui confiant notamment l'objectif de participer à la mise en œuvre de projets d'aménagement et de logement en lien avec la programmation de rénovations intégrées de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier). La MBM accompagne les travaux menés par les intercommunalités et les bailleurs sociaux pour s'assurer de la préservation des valeurs portées par l'UNESCO (qualité architecturale, traitement de l'espace public, place du végétal).

La MBM se fait le relais auprès des différents acteurs du territoire des politiques départementales, notamment en promouvant le dispositif NEHS.

#### Politique de la Ville

Lors de sa séance du 15 juin 2015, le Conseil Départemental a décidé à l'unanimité de s'engager aux côtés des 13 EPCI et villes retenues dans la géographie des Quartiers

Prioritaires définie par la loi du 21 février 2014 en signant les Contrats de Ville avec la Métropole Européenne de Lille, la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent, les Communautés d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, du Douaisis, de Valenciennes Métropole et les villes d'Ostricourt, Hazebrouck, Fourmies, Caudry et Cambrai.

Au-delà des particularités de chaque territoire, cet engagement départemental vise principalement 3 objectifs :

- Accompagner vers l'emploi et le développement économique,
- Renforcer la cohésion sociale,
- Agir sur l'urbain, favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours.

Initialement prévu pour la période 2015/2020, l'Etat a souhaité prolonger jusqu'en 2022 les Contrats de Ville en fonction des évolutions constatées. Le Département s'engage au côté des EPCI en signant ces protocoles. Il est également signataire des Conventions Pluriannuelles d'Engagement des NPRU.

Le Département soutient l'association « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT). Celle-ci accompagne par un système de parrainage les jeunes diplômés (BAC+3, moins de 30 ans) issus des quartiers de la politique de la ville ou issus de milieux défavorisés. Par cette action, 70 % d'entre eux trouvent une issue vers l'emploi en CDI. Le conventionnement annuel prévoit que 50 % des jeunes accompagnés soient allocataires du RSA. En 2019, au 14 octobre, 285 jeunes ont été suivis ou sont en cours de suivi dont 83 ARSA.

### **3. Investissement**

#### **I. Situation générale**

Une montée en puissance du dispositif NEHS ; des opérations Partenord qui voient le jour dont il faut régler les subventions ; le maintien des dispositifs habitat liés au PDH, qui évolueront avec la révision de celui-ci. Au total, un budget en hausse de 1,3 M€.

#### **II. Présentation détaillée**

##### **a. Habitat, Politiques urbaines et Planification : 8,5 M€**

##### **Subventions Partenord Habitat convention 2018-2021 » : 5,2 M€**

1,08 M€ sont prévus pour solder les engagements de la convention 2015-2017.

4,09 M€ sont fléchés sur la nouvelle convention dont les objectifs sont les suivants :

- Le développement d'une offre nouvelle de logements sociaux dans les territoires qui ne bénéficient pas de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, ainsi que sur le territoire de 125 communes rurales, situées au sein d'un EPCI délégataire des aides à la pierre ;
- La production d'une offre innovante en secteur délégataire ;
- La lutte contre la précarité énergétique, avec le financement du programme de réhabilitation thermique du parc existant de l'Office ;
- Une intervention sur les villes moyennes et structurantes dans le cadre d'opérations complexes qui permettent de relancer leur attractivité ;
- Un axe sur les solidarités humaines a été développé. L'objectif est de permettre chaque année à 100 jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance d'accéder à un logement avec un accompagnement spécifique.

### **Subventions primes à l'innovation sociale et aménagement : 0,3 M€**

Les crédits prévus permettront de financer les derniers projets engagés les années précédentes.

### **Dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) et Subventions OPAH : 2,2 M€**

Fort d'une expérimentation réussie de 2015 à 2017 (plus de 794 dossiers ont été instruits au total sur cette période), le dispositif NEHS a été pérennisé en 2018. En 2019, ce sont près de 300 ménages qui ont été accompagnés dans leurs travaux pour près de 500 projets financés. Les crédits inscrits visent à soutenir la réalisation d'environ 550 projets en 2020 et à solder les engagements du Département dans les conventions OPAH en cours de finalisation.

### **Subventions, projets innovants - logements communaux : 0,4 M€**

Les crédits inscrits permettront de soutenir les opérations déjà engagées ou à engager au titre des appels à projets :

- Appel à projets « innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » ;
- Appel à candidatures habitats agricoles ;
- Appel à projets dédié à l'habitat rural de 2017 ;
- Logements communaux.

Un nouvel appel à projets pourrait être initié en 2020 pour faire le lien entre l'habitat rural et les actions favorisant le maintien à domicile.

## **G. Sport**

### **1. Présentation générale**

Avec plus d'un million de pratiquants, le Nord est l'un des départements les plus actifs dans le domaine sportif. Qu'ils soient débutants ou confirmés, licenciés dans un club ou pratiquants libres, les Nordistes sont très attachés aux valeurs du sport.

L'engagement du Département facilite l'accès au sport pour tous, notamment grâce aux axes de développement de la politique sportive. Elle se concrétise par des actions en faveur de la pratique compétitive, de l'activité physique et par un maillage équilibré des équipements sportifs sur le territoire.

Pour le Département du Nord, le sport est un réel « support éducatif et pédagogique » qui s'appuie sur les bienfaits de l'activité physique. Les partenaires institutionnels (fédérations, ligues ou comités) du Conseil départemental du Nord engagent de nombreux projets qui ont pour vocation d'éduquer l'individu quels que soient son sexe, son âge et sa catégorie socio-professionnelle (CSP). Soucieux d'apporter aux Nordistes un « service public sportif » de qualité, le Département du Nord établit, avec près de 90 structures départementales fédérales et scolaires, des contrats d'objectifs où la santé et le bien-être sont prioritaires.

Cette politique volontariste s'appuie sur l'exemplarité en utilisant la sphère du haut niveau pour valoriser les valeurs du sport. Le dispositif de « l'excellence sportive » rend visible l'action citoyenne et sociétale des clubs et athlètes, qui évoluent au plus haut niveau de leur discipline sportive, auprès du jeune public.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>3,4 M€</b>	<b>0 €</b>
Dont fonctionnement	3,1 M€	0 €
Dont investissement	0,3 M€	0 €

## **2. Fonctionnement**

### **I. Evolution des dépenses et des recettes**

Le budget permettra de poursuivre le soutien aux événements sportifs majeurs en maintenant des opérations spécifiques en faveur de la jeunesse Nordiste. Au-delà de la sphère sportive et dans le cadre des futurs Jeux Olympiques de 2024, le Nord s'engagera aux côtés de la Région Hauts de France afin de valoriser son territoire. Enfin, une action spécifique en faveur de l'apprentissage de la natation pour les collégiens sera mise en œuvre en partenariat avec la base du ValJoly.

### **II. Présentation détaillée**

#### **a. « Subventions de fonctionnement aux structures sportives » : 2,1 M€**

Une aide au profit du sport scolaire (associations sportives des collèges publics comme privés), ainsi qu'une participation aux sections sportives des établissements du second degré sont budgétées en 2020. Au vu du succès remporté par l'expérimentation concernant l'apprentissage de la natation pour les collégiens (« Je nage au ValJoly »), le budget de ce dispositif sera amplifié.

La mise en place d'animations territoriales au sein des villages et bourgs du Nord intitulées « Village en sport » sera renforcée par la thématique « sport-santé » durant les vacances (plus de 12 000 jeunes pour 150 communes partenaires). Par ailleurs, des athlètes de haut niveau issus des clubs de « l'excellence sportive » participeront aux animations.

Le soutien aux fédérations, ligues ou comités départementaux, destiné à favoriser la promotion de leurs disciplines, est conventionné à travers l'établissement, pour chacun des partenaires, de contrats d'objectifs.

Une participation pour l'organisation de manifestations régionales et nationales, en corrélation avec la forte attractivité du Nord et de ses infrastructures sportives, contribue à permettre l'accueil régulier d'événements de renommée internationale, pour lesquels le Département est partenaire aux côtés de la Métropole Européenne de Lille ou de la Région Hauts-de-France.

Un partenariat avec la Région Hauts de France sera conclu par la mise en place d'une structure de promotion des territoires dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques. Dans ce cadre, le Département postulera au Label « Terre de Jeux ».

**b. Partenariats avec les clubs de haut niveau : l'Excellence Sportive : 0,7 M€**

Pour la saison 2019-2020, il a été décidé de renouveler l'aide aux clubs de haut niveau intégrant cinq clubs handisport en disciplines paralympiques qui évoluent et participent à un Championnat de France handisport. 26 clubs font ainsi partie du dispositif « Excellence sportive acte III ». Ces clubs sont très largement associés aux actions sociétales développées en marge des manifestations sportives et lors des animations du dispositif « Village en sport ».

**c. « Soutien des athlètes de haut niveau » : 0,12 M€**

La politique en faveur des athlètes de haut niveau a fait l'objet d'une modification en la suppression du critère de domiciliation dans le Nord et l'accompagnement des sportifs sur liste ministérielle, licenciés dans un club Nordiste, mais s'entraînant dans des structures (labellisées par le Ministère des Sports) hors du Département.

Pour l'année 2020, l'effort budgétaire sera maintenu pour le soutien aux athlètes de haut niveau.

**d. « Exploitation du Vélodrome couvert de Roubaix » : 0,21 M€**

Le Département poursuit sa participation dégressive à la SPL Vélodrome. Pour mémoire l'engagement départemental porte sur la période 2018-2022 pour un montant global de 1 M€.

**3. Investissement : 0,3 M€**

L'aide départementale en faveur des équipements sportifs est aujourd'hui intégrée dans la politique d'aménagement du territoire et ses deux principaux dispositifs de financement que sont « Villages et Bourgs » et « Projets Territoriaux Structurants ».

Au-delà des aides ainsi dédiées aux collectivités pour la construction ou la réhabilitation d'équipements publics, le Département soutient les associations sportives pour l'acquisition de matériel sportif, pédagogique ou de communication afin de promouvoir leurs sports et le partenariat engagé avec le Nord. Une enveloppe annuelle de 0,3 M€ est consacrée à cette action.

**H. Culture**

**1. Présentation générale**

La politique culturelle du Département, approuvée par le Conseil départemental le 22 mai 2017, s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Réduire les inégalités territoriales, en apportant une attention particulière aux territoires ruraux et « zones blanches » en lien avec les communes et EPCI,
- Agir en faveur des publics prioritaires du Département du Nord grâce aux actions de médiation,
- Soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements départementaux.

La mise en œuvre de cette politique s'inscrit dans notre territoire à travers :

- Les projets des nombreux acteurs culturels que le Département soutient et accompagne,



- La programmation culturelle et les projets ambitieux des 10 équipements culturels départementaux.

La mise en œuvre opérationnelle des axes de la politique culturelle départementale, principalement sur l'axe 1 et 2, a déjà été enclenchée avec :

- L'expérimentation du dispositif « Résidence d'artistes en collège », au cours de l'année scolaire 2018-2019, visant à soutenir et accompagner les collèges dans leurs projets artistiques et culturels, notamment ceux ayant le moins d'opportunités (collèges ruraux et REP +),
- L'engagement dans la lutte et la prévention de l'illettrisme et le développement des projets en lien avec cette thématique,
- La programmation d'un événement culturel commun (Le plein des Sens en 2019) partagé par les 10 équipements culturels départementaux, ciblant de manière privilégiée les publics prioritaires.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	23,8 M€	2,1 M€
Dont fonctionnement	14,5 M€	1,1 M€
Dont investissement	9,3 M€	1 M€

## **2. Fonctionnement**

### **I. Evolution des dépenses et des recettes**

Le budget 2020 est construit dans le double objectif de maintenir les aides et subventions allouées aux acteurs culturels en 2019 et de poursuivre l'organisation d'expositions et d'actions de médiation de qualité.

Il consolide les premiers projets transversaux mis en œuvre en 2018 puis 2019 au sein des équipements culturels départementaux, favorisant la constitution d'un réseau innovant et attractif.

Le budget 2020 permet de mettre en œuvre des projets de modernisation de nos équipements (outils numérique de médiation, etc.) et d'adapter les fonctionnements aux attentes du public (Refonte du parcours de visite de la Maison natale Charles de Gaulle).

### **II. Présentation détaillée**

#### **a. Programme « Equipements culturels » : 8,1 M€**

Plusieurs événements et projets d'exposition sont programmés en 2020. La Maison natale Charles de Gaulle rouvrira au public dans sa nouvelle forme après presque un an de travaux pour fêter le 130ème anniversaire de la naissance de Charles de Gaulle. Elle engagera en 2020 des actions culturelles hors les murs. Le budget du Forum antique de Bavay se voit

accroître pour mettre en place les festivités liées au lancement des travaux de couverture du cryptoportique, ainsi qu'un ajustement de crédits pour le projet d'outil numérique de médiation culturelle.

Ces événements nécessitent l'augmentation du budget de ces deux musées, sans néanmoins fragiliser les autres équipements, dont le budget lié aux expositions et activités culturelles a été maîtrisé. Le Musée de Flandre, par exemple, présentera une exposition inédite et ambitieuse autour du thème « La dynastie des Francken ».

De plus, afin de renforcer la dynamique de mise en réseau des équipements culturels départementaux, et de mettre en œuvre la politique culture numérique, délibérée le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le budget dédié est légèrement augmenté. Son objectif est de favoriser, par la valorisation des synergies et le développement de projets transversaux pérennes, la fidélisation du public et d'initier des actions concrètes en terme de digitalisation des équipements culturels, telles que la réalisation d'outils numériques de médiation culturelle.

En octobre 2018, le Département a délibéré sur la création d'une régie dédiée à l'Abbaye de Vaucelles. A travers cette nouvelle entité, il s'agit de poursuivre le projet de développement culturel et touristique du site, d'organiser des événements prestigieux et de tisser des liens forts avec le territoire. La participation du Département est prévue à hauteur de 0,5 M€ en 2020 (0,25 M€ en 2019).

#### **b. Programme « Mise en valeur du patrimoine et développement culturel » : 6,4 M€**

Le budget 2020 garantit la poursuite du soutien aux acteurs culturels dans la mise en œuvre de projets culturels.

Les moyens dédiés à la valorisation du patrimoine, de l'archéologie et des musées thématiques sont en légère augmentation.

### **3. Investissement**

#### **I. Situation générale**

L'investissement est en augmentation de 5,1 M€ par rapport à 2019. Certains grands projets en phase « étude » en 2019 démarreront de manière progressive en 2020. C'est le cas de la restauration et de la remise à niveau technique de la Maison natale Charles de Gaulle.

D'autres projets initiés en 2019 se poursuivent en 2020, comme la couverture du cryptoportique au Forum antique de Bavay.

Enfin de grands projets sont d'ores et déjà en phase d'étude ou en cours de planification, tels que l'agrandissement du musée Matisse, dont les études préalables sont prévues en 2020 et les travaux de remise à niveau technique prévus au Musée de Flandre.

#### **II. Présentation détaillée**

##### **a. Programme « Equipements culturels » : 9,1 M€**

Le Forum des Sciences poursuivra les opérations de réaménagement des espaces flânerie et atrium du Forum des Sciences afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'accueil des publics.

La Médiathèque Départementale développera progressivement la modernisation de ses outils d'inventaire par le biais de la technologie « RFID » (initialement prévu en 2019 et reporté à 2020).

Les crédits de conditionnement et de reconditionnement des archives, initialement inscrits en fonctionnement, seront transférés en investissement, pour les Archives Départementales.

Concernant l'Abbaye de Vaucelles, la poursuite des travaux d'urgence et de restauration génère une inscription de 0,57 M€ par an sur la période 2019/2022. Il sera également inscrit 0,35 M€ pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet culturel de l'équipement avec l'aménagement/rénovation du rez-de-chaussée du palais abbatial.

**b. Programme « Mise en valeur du patrimoine et développement culturel » : 0,2 M€**

Le budget 2020 prévoit un maintien du budget prévu pour les aides à l'investissement des équipements de notre territoire n'ayant pas l'appellation « Musées de France » et le soutien à la restauration et la mise en valeur des monuments historiques (objets).

**I. SDIS**

**1. Présentation générale**

Le SDIS est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels et aux secours d'urgence.

Depuis la loi de départementalisation de 1996, le Département du Nord a progressivement pris une place majeure dans le financement du SDIS. Sa contribution correspondait à 46,7 % des contributions de fonctionnement des collectivités et EPCI en 2019. En effet, l'évolution de la contribution des communes et EPCI est réglementairement limitée par l'indice du coût de la vie (hors tabac). C'est donc le Département qui a permis d'atteindre le niveau d'intervention adéquat : entre 2009 et 2019, la contribution départementale a augmenté de 15,5 M€ (+20 %), contre une augmentation globale de 11 M€ (+11,6 %) pour les contributions des communes et EPCI. Au cours de la même période, le Département a aussi attribué un montant total de 17,7 M€ de subventions d'investissement.

En juillet 2017, le Département et le SDIS ont signé une convention pluriannuelle pour assurer dans la durée la qualité du service rendu à la population, rechercher des pistes d'optimisation des ressources publiques et piloter leur partenariat. A ce titre, les affectations suivantes sont proposées :

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>97 M€</b>	<b>0 M€</b>
Dont fonctionnement	93 M€	0 M€
Dont investissement	4,0 M€	0 M€

## 2. Fonctionnement

Les mesures d'économie mises en place depuis 2017 sont poursuivies (notamment sur l'organisation du travail des sapeurs-pompiers volontaires par exemple).

Par ailleurs, des partenariats entre le SDIS et le Département sont en cours sur les ateliers et la reprographie, et des mutualisations sont pratiquées dans les commandes publiques (achat de papier, achat de matériel de bureau, de nettoyage, etc.).

Pour conserver le niveau de couverture de risque, le SDIS a procédé au recrutement de sapeurs-pompiers professionnels contractuels à partir de juillet 2018. L'objectif de recrutement par concours a été atteint.

Le SDIS s'est doté de moyens innovants pour la préparation du Schéma Départemental d'Analyse de couverture des risques. L'ensemble des données relatives aux quatre dernières années d'interventions ont été analysées et ont permis le développement d'un modèle inédit d'aide à la décision en faveur du maintien de niveau de couverture.

## 3. Investissement

Les dépenses d'investissement du SDIS pour 2020 poursuivent les orientations prises dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le SDIS est notamment en charge d'opérations de construction ou de réhabilitation de centre d'incendie et de secours que la subvention départementale permet de financer. Ces différents projets ont un impact financier sur 2019 et potentiellement sur 2020.

- Construction du CIS Cambrai
- Construction du CIS Cysoing
- Aménagement d'un bâtiment alloué par le Conseil Départemental pour le CIS Aulnoye - Aymeries
- Construction du CIS Pecquencourt
- Construction du CIS Les Rues des Vignes (dépendra des orientations portées par le SDACR)
- L'aménagement du Centre Technique et Logistique Départemental (CTLD) acquis en 2018 - Extension du CIS Orchies

Le SDIS recourt également à l'achat de matériels comme des véhicules incendie.

Afin de réaliser au mieux sa mission de couverture de risques sur le territoire le SDIS doit garder une politique dynamique en matière d'équipement et de constructions/réhabilitations immobilières.

Par ailleurs, l'année 2020 sera marquée par la mise en place de nouveaux projets dans le cadre du nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Informations.

Le prochain Schéma Directeur d'Analyse et de Couverture des Risques en cours d'élaboration spécifiera les nouvelles orientations qui seront à prendre par le SDIS en matière d'investissement.

## VIII. Finances et moyens généraux

### A. Finances - Coopération transfrontalière et ingénierie des financements

#### 1. Présentation générale

La stratégie départementale en matière financière vise au développement d'une culture de la recette au sein de la collectivité : mobiliser de nouveaux financements, auprès de l'Europe notamment, en renforçant l'expertise autour de la recherche de financements européens, mais également la recherche de financements innovants auprès de l'Etat ou d'autres structures.

Durant l'année 2020 les nouveaux programmes opérationnels européens 2021-2027 seront élaborés et le Département du Nord prendra part à leur négociation. A l'horizon 2021 le recours aux fonds européens devra être renforcé au bénéfice du territoire et des Nordistes. L'appui de l'Europe devra bénéficier également à l'institution départementale pour la mise en œuvre de ses politiques de solidarité humaine et de solidarité territoriale.

Le Département du Nord met en œuvre la stratégie de coopération transfrontalière votée en 2017, qui vise à renforcer son engagement dans la coopération avec ses territoires voisins. Cela se traduit par des collaborations renforcées avec les partenaires institutionnels, français et belges. Le Département poursuivra par ailleurs son soutien aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale et Eurométropole Lille - Kortrijk – Tournai.

Enfin, il continuera à promouvoir la coopération transfrontalière au sein de réseaux nationaux et européens de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et de la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

En 2019, le Département du Nord a célébré les 30 ans de coopération transfrontalière avec la Province de Hainaut et la Province de Flandre occidentale. Cette célébration a permis de réaffirmer la volonté forte du Département et de ses partenaires de mettre en œuvre une stratégie transfrontalière partagée en vue d'assurer un développement concerté de l'espace transfrontalier.

Le Département du Nord est depuis 2019 partenaire opérateur du projet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen « En Avant » (délibération opérationnelle en faveur de l'insertion professionnelle transfrontalière des allocataires du RSA de novembre 2018) afin d'apporter de nouvelles opportunités d'insertion professionnelle pour les allocataires RSA dans la zone frontalière. Le projet prévoit notamment l'aide à la mobilité et le coaching culturo-linguistique. Concernant ce dernier aspect, le Département renforcera son soutien à la Maison de l'Europe de Dunkerque & Flandre Littorale qui connaît des résultats de (re)mise à l'emploi très satisfaisants.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>0,3 M€</b>	<b>1,8 M€</b>
Dont fonctionnement	0,3 M€	1,8 M€
Dont investissement	0 M€	0 M€

## 2. Fonctionnement

### I. Evolution des dépenses et des recettes

Les dépenses de fonctionnement sur l'année 2020 relatives à la délégation relations européennes et internationales sont stables.

Les recettes en fonctionnement s'élèvent à 1,8 M€. Elles concernent majoritairement les projets financés au titre du FSE relatifs aux plateformes emploi, clauses d'insertion, à la Maison départementale d'insertion et de l'emploi de Lille et à l'assistance technique. Les autres recettes sont en lien avec les projets transfrontaliers menés dans le cadre du programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen.

### II. Présentation détaillée

#### a. La gouvernance et l'animation des programmes européens

La participation du Département aux différentes instances de gouvernance des programmes européens lui confère une position privilégiée. Ce positionnement stratégique lui permet de mobiliser des financements pour des projets relevant de la solidarité territoriale et de la solidarité humaine, optimisant ainsi la mise en œuvre des politiques départementales.

C'est ainsi que le Département est associé à l'élaboration, à la gestion et au suivi de quatre programmes européens :

- Le programme de Coopération Territoriale Européenne Interreg V « France-Wallonie-Vlaanderen » pour lequel il bénéficie de financement au titre de l'assistance technique pour 1,8 ETP,
- Le programme de Coopération Interreg V des « 2 Seas Mers Zëeen »,
- Le Programme Opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ pour lequel le Département perçoit une participation pour la mobilisation d'un ETP,
- Le Programme Opérationnel national FSE : le Département est gestionnaire d'une subvention globale de 45 M€ et perçoit un financement FSE au titre de l'assistance technique pour 5,6 ETP.

#### b. Les projets générant des recettes de fonctionnement

Les recettes en fonctionnement sont issues de sept projets Interreg « France-Wallonie-Vlaanderen », qui ont été validés entre juillet 2016 et novembre 2018. Ils touchent les thématiques :

- Du social : projets AP Réseau Service (Aide aux aidants de personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie), AD IN (Alimentation Durable Inclusive) et En avant (emploi transfrontalier),
- De la ruralité : projets FLANDRIA RHEI et Partons 2.0,
- De la biodiversité : projet VEDETTE,
- De l'information géographique : projet TransStat.

Les dépenses valorisées concernent le temps de travail d'agents de la collectivité, des actions de communication, des études, la création et l'animation de réseaux professionnels, des équipements.

En 2019, le Département a mis en oeuvre le projet « Un parcours de réussite vers l'apprentissage et l'emploi ». Il mobilise des financements au titre du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) à hauteur de 2,4 M€ pour un coût total de 3,2 M€ soit un taux de financement européen de 75%. Ce projet permet au Département d'intervenir auprès de 2 200 jeunes allocataires du RSA de moins de 30 ans, qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation ou en étude (NEET). Il est mis en oeuvre par une équipe de 19 ETP qui assure un accompagnement spécifique pour la construction de leur projet professionnel et leur entrée en apprentissage.

### **c. Le programme opérationnel national FSE**

Le Département du Nord est gestionnaire d'une subvention globale FSE d'un montant de 45 M€ sur la période 2014-2020. La première tranche 2014-2017 de cette subvention globale FSE, d'un montant de 20,3 M€, a permis de soutenir essentiellement les dispositifs accompagnant le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Entre 2014 et 2017, 163 opérations ont été cofinancées pour un montant total de dépenses de 43 M€. Elles ont permis de mobiliser 20,8 M€ de crédits FSE.

De plus, trois dossiers à maîtrise d'ouvrage départementale relatifs aux plateformes emploi, à la démarche d'achats socialement responsables et à l'assistance technique ont bénéficié d'un financement FSE à hauteur de 60 % soit 1,6 M€. Les dépenses valorisées concernent la prise en charge d'environ 32 ETP sur les années 2015 à 2017.

La seconde tranche 2018-2020 de la subvention globale FSE d'un montant initial de 20,2 M€, dont 1,4 M€ spécifiquement dédié aux territoires du Sud du Département, a été portée à 25,3 M€ grâce à l'obtention de la réserve de performance et à la réaffectation des reliquats FSE de la première tranche 2014-2017.

Cette deuxième tranche soutient les mêmes dispositifs de la première tranche et intègre la maison départementale de l'insertion et de l'emploi de Lille.

Depuis 2018, 124 projets visant le retour à l'emploi ont fait l'objet d'un financement FSE à hauteur de 13 M€ sur un total de dépenses de 28 M€.

Un dossier à maîtrise d'ouvrage départementale relatif à l'assistance technique a bénéficié d'un financement FSE à hauteur de 60 % soit 0,3 M€. Les dépenses valorisées concernent la prise en charge d'environ 5,6 ETP sur les années 2018 et 2019.

Ce projet à maîtrise d'ouvrage sera reconduit 2020, de même que les projets relatifs aux plateformes emploi et aux clauses d'insertion.

### **d. La coopération transfrontalière institutionnelle**

#### Participation financière aux deux Groupements Européens de Coopération Territoriale et adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière :

En 2020, la participation financière du Département au GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai sera maintenue. Concernant le GECT West-Vlaanderen/ Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, le Département augmentera légèrement sa contribution financière compte tenu du retrait du Département du Pas-de-Calais, au regard de la démarche d'évaluation entreprise par la structure.

Le Département poursuit également sa cotisation à la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

### Portefeuille de projets Flandria Rhei :

En 2019, plusieurs actions ont permis de développer les interactions et les échanges entre les projets qui constituent le portefeuille de projets « Flandria Rhei ». En termes de contenu, un nouveau projet, QUALICANES, a été intégré au portefeuille, qui en comprend désormais sept. Cette dynamique sera poursuivie en 2020, notamment via l'organisation d'une « traverse » (découverte géologique et paysagère) transfrontalière organisée en lien avec le CAUE et la Société Géologique du Nord.

Avec ce nouveau projet, la durée de vie du portefeuille se voit de fait prolongée de 3 années supplémentaires, jusque 2022.

### Partenariat avec la Maison de l'Europe de Dunkerque :

La première démarche initiée dans la perspective de remise à l'emploi des allocataires du RSA sous l'angle des opportunités d'employabilité frontalière, s'est déroulée sous forme d'expérimentation menée à petite échelle sur un territoire bien défini, celui du Dunkerquois.

Cette expérimentation, encadrée par le biais d'une convention de partenariat, consistait à identifier dix allocataires du RSA, mobiles et motivés à réintégrer le marché de l'emploi et à leur proposer notamment une formation linguistique intensive destinée à leur permettre de retrouver un emploi en Belgique.

Compte tenu de la réussite de l'expérimentation menée avec la Maison de l'Europe de Dunkerque en 2018, qui a permis un retour à l'emploi de 70 % des allocataires RSA bénéficiaires de l'action, le Département du Nord a renouvelé son partenariat avec la structure durant les 3 années du projet « En Avant » (2019-2021) et bénéficiera ainsi d'un cofinancement FEDER à hauteur de 50 %. Ainsi, en 2020, une session supplémentaire de coaching culturo-linguistique sera mise en place par la Maison de l'Europe, via un financement complémentaire du Département de 7 500 €.

## **3. Investissement**

Les recettes en investissement sont intégrées aux budgets opérationnels concernés, permettant ainsi une vision du coût net des opérations pour le Département.

### **B. Affaires générales**

#### **1. Moyens généraux**

##### **I. Présentation générale**

Les moyens généraux collaborent au bon fonctionnement des services départementaux dans la mise en œuvre des services publics auprès des Nordistes. Pour bien fonctionner, les directions départementales disposent de moyens gérés par plusieurs directions « supports » spécialisées dans la mise en œuvre des prestations aux services.

Le contexte budgétaire et financier départemental nécessite un effort constant de recherche d'optimisation des ressources et d'efficacité dans la fourniture des moyens utiles au fonctionnement de l'administration départementale.

Ainsi, la Direction des Moyens Généraux inscrit son action quotidienne dans une stratégie d'optimisation des ressources mises à disposition des services départementaux. Cette direction évolue afin d'améliorer le service rendu aux services en recherchant le meilleur



rapport coût/avantage et de jouer pleinement le rôle d'appui à l'ensemble de la collectivité par la mise à disposition de moyens adaptés pour leurs projets et leurs missions.

Le nouveau cadre de gestion budgétaire conduit à un partenariat plus étroit avec l'ensemble des services départementaux les impliquant davantage dans le suivi de leurs consommations dans l'optique d'un dialogue de gestion renforcé et d'une optimisation des moyens.

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>22,6</b>	<b>0,3</b>
Dont fonctionnement	20,9	0,2
Dont investissement	1,7	0,1

## II. Fonctionnement

### a. Evolution des dépenses et des recettes

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 sont évaluées pour les moyens généraux à hauteur de 20,9 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2019, intégrant des dépenses supplémentaires relatives à l'externalisation de l'entretien dans les bâtiments départementaux et la hausse des indices d'indemnité de remboursement des frais kilométrique (+17%).

Le budget de fonctionnement des Moyens Généraux se décompose de la manière suivante :

- Les déplacements : 3,5 M€ (3,2M€ en 2019),
- Les fournitures et services généraux : 5,3 M€ (5,4M€ en 2019),
- La gestion des locaux (nettoyage et gardiennage) : 4,3 M€ (4,5M€ en 2019),
- Les affaires juridiques : 2,6 M€ (2,6 M€ en 2019),
- La communication : 2,1 M€ (1,9 M€ en 2019),
- La gestion des véhicules : 3,1 M€ (3 M€ en 2019).

Par rapport à 2019, le budget consacré aux déplacements est en hausse de 9% liée à la revalorisation des indices d'indemnité kilométrique.

Les moyens alloués pour les fournitures et les services généraux baissent d'environ 2% ainsi que le budget de la gestion des locaux d'environ 4%. Cette diminution est essentiellement liée à la suppression du gardiennage suite au déménagement pour vider le FORUM dans le cadre du projet « GRAND FORUM » malgré l'augmentation permanent de l'externalisation de l'entretien pour remplacer les départs d'agent d'entretien et du nombre de sites à prendre en charge (MDIE...).

Dans les années à venir, l'objectif d'une administration « zéro papier », avec la dématérialisation, devrait induire une diminution de la consommation du papier (environ -8% par an) et des frais d'envois postaux. A contrario, l'arrêt des recrutements des agents d'entretien-propreté provoquera un recours élargi à l'intervention des prestataires de nettoyage.

## **b. Présentation détaillée**

### Externalisation du nettoyage des locaux départementaux

En 2019, le déploiement de l'externalisation de l'entretien des locaux se poursuivra au fil des départs des agents d'entretien propreté, induisant ainsi une augmentation du coût de cette prestation contrebalancée par une diminution de la masse salariale.

### Rénovation du support des commandes de fournitures

La vétusté des outils actuels et la mise en place du nouveau cadre budgétaire sont l'occasion de revoir le processus de commande des fournitures par les services. Le support actuel « Cyber Marché » n'est plus adapté au nouveau mode de livraison à mettre en place. L'acquisition d'un nouveau support de type « Market Place » est en cours, il permettra la dématérialisation et l'optimisation du traitement des demandes des services ainsi qu'un lien direct entre les fournisseurs et les services. Le processus est engagé et les premiers marchés y seront accessibles en 2020.

### Numérisation des factures

L'ordonnance du 26 juin 2014 définit le calendrier d'obligation de facturation électronique pour les émetteurs de factures à destination de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs. Cette obligation envers les entreprises est progressive et fonction de leur taille.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Département a obligation de traiter les factures dématérialisées transmises via le portail « Chorus Pro ». Néanmoins, et jusque 2020, les services du Département sont susceptibles de recevoir des factures au format papier. Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la gestion dématérialisée des factures et d'éviter un double fonctionnement avec celles en papier, une cellule de numérisation des factures reçues en papier a été formée au sein de l'équipe courrier des Services Généraux.

### Les dépenses et recettes juridiques

Avec 2,6 M€ inscrits au titre des moyens généraux en fonctionnement, les dépenses de « Supports juridiques », correspondent à l'activité juridique et contentieuse du Département (honoraires d'avocats et autres auxiliaires de justice, ainsi que les frais de justice, frais d'expertise résultant d'une décision de justice, frais irrépétibles et astreintes, à l'exclusion des dépenses indemnitaires réglées sur les crédits gérés par les directions opérationnelles) et à des assurances.

Ces dépenses résultent :

- soit du recours à un avocat lorsque le ministère d'avocat est obligatoire ou à un auxiliaire de justice (à l'exclusion des frais de notaire qui sont acquittés sur les crédits des opérations immobilières),
- soit d'un choix d'externalisation pour certains contentieux spécifiques ou pour des consultations juridiques lorsqu'une spécialisation particulière est requise, afin de sécuriser les politiques et projets départementaux et prévenir d'éventuels contentieux,
- soit du règlement des primes d'assurances sur les garanties dommages aux biens, dommages-ouvrage (marché en cours de renouvellement), tous risques expositions et responsabilités départementales (RC),
- soit de frais d'expertise mis à la charge de la collectivité par le juge. Le volume budgétaire ainsi défini correspond à une trajectoire stable et pourrait nécessiter une

correction si certains contentieux (exemple MNA) structurellement de masse reprenaient la tendance inflationniste des deux années précédentes (2017-2018).

A ces 2,6 M€ s'ajoutent des crédits de 0,3 M€ en fonctionnement et de 0,2 M€ en investissement au titre des dépenses d'insertion pour les procédures d'achat au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ou dans les journaux locaux ou spécialisés.

En revanche, les primes d'assurances pour la flotte automobile ne sont pas budgétisées dans les crédits relevant des « Supports juridiques ».

La prévision de recettes s'établit à 0,1 M€, en stabilité par rapport aux budgets prévisionnels 2018 et 2019. Il s'agit de recettes liées à la mission « administrateur ad hoc », action volontariste du Département dans le cadre de la protection de l'enfance, consistant à faire représenter en justice les mineurs victimes lorsque les personnes investies de l'autorité parentale ou la famille ne sont pas en capacité de porter une affaire en justice pour leurs enfants mineurs ou lorsque leurs intérêts sont en opposition. Ces recettes correspondent à des frais de justice que les condamnés doivent verser au Département quand le Département gagne un procès pénal. Actuellement, le nombre de désignations est en forte hausse, ce qui pourrait mécaniquement entraîner une progression des recettes avec néanmoins un effet retard dû à la durée des procédures (3 ans en moyenne) et aux difficultés de recouvrement à l'encontre de débiteurs parfois insolvable.

Il est à noter qu'au titre de l'année 2018 une recette exceptionnelle d'un montant de 1,3 M€, correspondant à une indemnisation décidée par le juge au profit de la collectivité, a été encaissée. De la même manière, l'exécution en 2019 a connu des recettes exceptionnelles pour un montant de 0,8 M€.

Le caractère exceptionnel des recettes liées aux indemnités d'assurance ne permet pas d'en intégrer l'éventualité dans les prévisions du budget prévisionnel.

#### Les dépenses dédiées aux véhicules

Pour les dépenses de fonctionnement, il est proposé un budget global de 3,0 M€, en légère hausse par rapport à 2019 (2,9 M €). Cette hausse est principalement portée par le poste carburant. En fonction de l'évolution des taxes sur le carburant et de l'usage des véhicules, un ajustement pourrait être nécessaire en cours d'exercice budgétaire.

Compte tenu de l'effort réalisé pour renouveler la flotte de véhicules sur les années 2018 et 2019 et des prix intéressants de l'UGAP, qui ont encore permis d'accélérer ce renouvellement, il est proposé de baisser le montant affecté au renouvellement à flotte constante (-0,1 M €). L'acquisition de véhicules émettant moins de 110g de CO2 sera systématisé avec notamment la poursuite d'achat de VL électriques et hybrides (commande envisagée de 5 véhicules hybrides et 6 véhicules électriques en 2020) pour les services centraux et en territoires. L'objectif de la non augmentation du parc global de VL sera recherché, en cohérence avec l'audit mené en 2017 et la démarche administration durable.

#### La communication

Ces crédits sont pour la moitié destinés au magazine le Nord. Ils sont aussi dédiés à d'autres supports de communication, à la présence du Département à différents évènements (dont le salon de l'agriculture), aux déplacements du Conseil Départemental Jeunes ou aux réceptions. Pour l'exercice 2020, des crédits seront encore dédiés spécifiquement au déploiement de la communication digitale (agent virtuel d'information, amélioration de la visibilité des informations sur internet, Design système numérique...)

### III. Investissement

Les dépenses d'investissement pour les moyens généraux en 2020 sont évaluées à hauteur de 1,7 M€. Elles se décomposent ainsi :

- 0,6 M€ pour du matériel et outillage technique et de bureau et pour les annonces et insertions ;
- 0,1 M€ pour le développement de la communication digitale,
- 1 M€ dédiés au renouvellement du parc automobile adapté à la politique Nord Durable du Département.

## 2. Patrimoine

### I. Présentation générale

Afin de remplir ses missions de service public, le Département dispose d'un patrimoine important. Il mène une politique visant à assurer l'accessibilité aux services du Département, garantir une qualité d'accueil des usagers, en particulier dans le cadre de compétences sociales et offrir aux agents des bonnes conditions d'exercice de leurs missions.

Il assure l'entretien et la maintenance des bâtiments en complément d'un programme de reconstruction et rénovation. On peut citer notamment la poursuite des travaux de construction de l'UTPAS d'Hazebrouck acquise en l'état futur d'achèvement, les travaux d'aménagements des MDIE (Maisons Départementales Insertion et Emploi) du territoire et la réception des travaux de dépollution et déconstruction du site Transpole en vue de sa cession ultérieure.

La politique patrimoniale permet une gestion active du patrimoine bâti et non bâti permettant de limiter les dépenses locatives et de céder le patrimoine non utilisé.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2020	40,2 M€	8,4 M€
Dont fonctionnement	16,3 M€	0,3 M€
Dont investissement	23,9 M€	9,7 M€

### II. Fonctionnement

#### a. Evolution des dépenses et des recettes

Il est proposé un budget de 16,3 M€ en dépenses (contre 13,4 M€ en 2019) et de 0,3 M€ en recettes (contre 1,2 M € en 2019).

#### b. Présentation détaillée

La gestion du parc immobilier départemental nécessite de multiples interventions de maintenance et d'entretien qui visent à maintenir à niveau les immeubles, la prise en charge

des dépenses liées à la consommation des fluides, le paiement des loyers, charges et impôts ainsi que la mise en œuvre de déménagements.

Locations immobilières : 6,5 M€ en dépenses et 0,3 M€ en recettes en 2020

Le Département a recours au parc locatif privé pour le logement de certains de ses services et loue à des tiers une partie du patrimoine dont il est propriétaire.

Sur les deux années à venir, l'enjeu reste de maîtriser les dépenses de fonctionnement et l'ajustement de celles-ci au plus juste, notamment par :

- des renégociations des locations en cours,
- une gestion et instruction rigoureuse des taxes et redevances dont le Département est redevable,
- une optimisation des occupations pour éviter les sites vacants susceptibles d'être dégradés notamment jusqu'à leur vente et
- une gestion fine des charges liées à l'entretien et la réparation des sites.

Ces efforts sont à conjuguer avec des besoins nouveaux nécessaires aux missions et évolutions d'organisation, tels que les MDIE et le futur Forum.

Il donc est proposé un budget de 6,5 M€ en dépenses de fonctionnement (augmentation indiciaire et LRPE sur Cambrai).

Les recettes de fonctionnement sont en baisse entre 2019 et 2020 du fait de plusieurs résiliations de location : Inspection académique (475 350 €/an), EPNAK à Valenciennes (125 000 €/an), EPF à Tourcoing (9 600 €/an), SNCF Vélostation à Lille (20 000 €/an), MSA à Dunkerque (1 000 €/an).

Forum : 2,6 M€

S'ajoutent également les dépenses liées au projet Forum reprises pour un montant de 2,6 M€ (correspondant aux locations des bureaux aux Arcuriales et rue Paul Duez).

Maintenance Gros Entretien et Renouvellement : 7,2 M€ en dépenses

Dans le respect de ses obligations réglementaires, le Département réalise la maintenance des installations techniques par le biais de marchés de maintenance confiés à des entreprises qui portent sur la sécurité incendie, les ascenseurs, les installations thermiques et les portails automatiques.

Parallèlement, il assure à travers les marchés à bons de commandes l'ensemble des prestations de dépannage des installations.

A travers la mise en place des contrats de maintenance des installations thermiques et techniques, le Département maîtrise la consommation énergétique des bâtiments.

Les évolutions de l'organisation départementale doivent être traduites spatialement. Dans ce cadre, il est fait appel en plus des prestations en régie à un prestataire extérieur en charge des déménagements.

### III. Investissement

#### a. Situation générale

Il est proposé un budget de 23,9 M€ en dépenses (contre 17,8 M€ en 2019) et de 9,7 M€ en recettes en 2020 (contre 17,6 M € en 2019).

#### b. Présentation détaillée

Le Département du Nord poursuit sa politique de reconstruction et de réhabilitation associée à un programme d'entretien et de maintenance régulière et d'équipement, dans le cadre d'un Schéma Directeur Immobilier qui peut conduire à mettre en vente certains immeubles devenus inutiles.

#### Maintenance Gros Entretien et Renouvellement : 11,4 M€ en dépenses

Le Département continue sa politique de pérennisation du parc :

- L'entretien – maintenance comprenant la maintenance programmée (programmation de travaux, maintenance multi technique) et les interventions pour travaux d'urgence,
- La poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'Ap, Agenda d'Accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, adopté le 6 juillet 2015 par le Conseil Départemental du Nord et validé par le préfet le 27 novembre 2015,
- L'engagement d'un programme de rénovation durable dans les bâtiments.

#### Travaux, acquisitions, reconstruction, construction : 12,5 M€ en dépenses

Les crédits alloués permettront :

- de poursuivre les travaux d'aménagement en vue de la livraison de l'UTPAS d'Hazebrouck acquise en l'état future d'achèvement
- de démarrer les travaux de regroupement des services de la voirie sur le site du CER de Cambrai
- d'engager les démarches de la relocalisation de l'UTPAS de Douai Arleux et d'autres services sur le site Albergotti à Douai ainsi que sur la rénovation partielle de l'EPDSAE de Bauvin, et la relocalisation de l'UTPAS de Moulin.
- d'accompagner Partenord dans les missions qui lui sont confiées de Maitrise d'ouvrage de l'UTPAS de Condé sur Escaut et de la MEF d'Aulnoye Aymeries
- De participer aux frais liés à la gestion des copropriétés et sites partagés. Concernant les copropriétés Renaissance et Résidence Nord à Lille, les travaux de désamiantage et de réhabilitation des façades n'ont pas été votés comme initialement prévu lors des assemblées générales en 2019. Le budget à affecter ne sera donc connu qu'en 2020 et imputable en 2021. Le budget co-propriété est maintenu à 20 000 € pour Renaissance et 45 000 € pour Résidence nord.
- Les travaux sur la cité administrative seront essentiellement des travaux « obligatoires » concernant la sécurité du bâtiment et la finalisation des travaux sur les ascenseurs, le projet de reconstruction ayant été validé.

Le Département poursuit l'opération de regroupement des services centraux au sein du bâtiment « le Forum ». Le marché est en vigueur depuis le 1er février 2019. Les dépenses d'investissement prévues sur ce projet en 2020 concernent le versement de la première moitié de la soulte (3,5 M€ TTC) et le montant lié au désamiantage suite aux investigations complémentaires à mener en site libre d'occupation.

En recettes : 9,7 M€, comprenant notamment les cessions suivantes

- Lille – Inspection académique (6,4 M€)
- Tourcoing – Site Desurmont Vilogia (0,2 M€)
- Hem 45 rue Jean Jaurès EPDSAE (0,6 M€)
- CER Trélon – Subdivision - 31 rue Léo Lagrange (0,15 M€)
- CER Bourbourg - Subdivision - 5/7 rue Pasteur (0,3 M€)
- CER Aulnoyes Aymeries 78 rue de la Fontaine (1 €)
- Voirie Caudry - 228 rue de saint Quentin Delaisse (0,3 M€)
- Voirie Terrains Divers (0,1 M€)

### **3. Systèmes d'information et e-administration**

#### **I. Présentation générale**

Avec un parc informatique de plus de 7000 postes de travail répartis sur plus d'une centaine de sites, la modernisation des systèmes d'information reste un enjeu majeur pour la collectivité.

Ainsi, en 2019, nous avons poursuivi le raccordement des sites départementaux en fibre optique (72 % sont effectivement raccordés), ainsi que l'extension de l'expérimentation du télétravail avec un équipement en ordinateurs portables et téléphonie mobiles.

Le plan de transformation digitale a fait l'objet d'une délibération en octobre 2018 qui met notamment en avant un guichet unique des subventions, dont le marché sera notifié en 2020. Il inclut le lancement de trois projets importants : le portail RH, l'Intranet et le développement d'un environnement de travail collaboratif pour les agents.

Pour l'année 2020, la DSI accompagne 209 projets tout domaine confondu.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>20,7 M€</b>	-
Dont fonctionnement	10,5 M€	-
Dont investissement	10,2 M€	-

#### **II. Fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement ont évolué et participent notamment au renforcement des investissements (contrats de maintenance sur les outils métier), au développement des nouveaux modes de travail (avec notamment la mise en place du projet mobilité : 2800 lignes de téléphonie mobile entre 2019 et 2020 et leurs abonnements), et à l'accompagnement à la mise en place des projets métiers et d'infrastructure du SI.

Les dépenses de fonctionnement du BP 2020 intègrent en outre la mise en place d'un SOC (centre d'opérations de sécurité).

### III. Investissement

S'agissant du socle technique, le BP 2020 finance :

- La poursuite de la mise en œuvre du projet d'hyperconvergence dans un contexte probable d'hébergement de données de santé,
- Le maintien du renfort de la sécurité, par l'intermédiaire de nouveaux outils (gestion des logs, messagerie sécurisée dans le domaine médical),
- Le déploiement des équipements réseaux,
- La généralisation du WiFi pour les salles de réunion.

La transformation digitale sera au cœur des projets d'investissement de l'exercice 2020.

Les projets majeurs concernent :

- L'Intranet,
- Le portail RH,
- L'environnement collaboratif de travail,
- La gestion électronique du courrier, afin de poursuivre le projet de dématérialisation au sein de la collectivité.

Dans le domaine social, la Direction des Systèmes d'Information accompagne :

- Le Projet PHILEAS (migration dans le domaine Enfance Famille),
- Le projet Parcours RSA,
- La plateforme Nord Emploi (continuité),
- Le projet Portail Usagers.

Enfin les projets de guichet unique pour l'octroi de subvention et de Système d'Information Patrimonial devraient être mis en œuvre en 2020.

#### 4. Assemblée départementale

	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif 2020</b>	<b>8,7 M€</b>	<b>0 €</b>
Dont fonctionnement	8,7 M€	0 €
Dont investissement	0,03 M€	0 €

Les dépenses liées à l'assemblée départementale sont consacrées :

- A la volonté de donner une place importante à l'initiative des élus dans le cadre des politiques en direction des acteurs associatifs et publics qui participent à l'animation des territoires au travers du dispositif des actions d'intérêt local (AIL). Ce dispositif est renforcé dans le cadre du BP 2020 avec une augmentation du budget de 30%, soit +0,53 M€ par rapport au BP 2019,



- Aux activités d'organismes qui rayonnent sur l'ensemble du territoire du Département du Nord ou à des manifestations au caractère départemental ou national (Fonds départemental d'intervention (FDI) avec 0,3 M€ en fonctionnement et 0,03 M€ en investissement),
- Aux cotisations volontaires et participations statutaires dont le Département s'acquitte pour sa participation à des organismes de regroupement facilitant l'exercice de ses compétences ou l'adaptation de ses méthodes de gestion (0,3 M€),
- Aux dépenses concernant directement les élus, dans les conditions définies par la loi et par les délibérations du Conseil départemental (5,7 M€) : indemnités de mandat, remboursement de frais de déplacement, formation des élus selon le régime institué par la loi en 1992 et subvention d'équilibre à l'Association de Retraite des Conseillers Généraux du Nord (ARCGN).

Aux dépenses concernant les élus en cours de mandat, s'ajoute la subvention à l'association de retraite des conseillers généraux du Nord (ARCGN), qui verse les pensions de retraites aux anciens conseillers généraux ayant cotisé à ce régime associatif avant 1992.

Cette subvention d'équilibre est accordée chaque année dans les conditions définies par la loi qui a supprimé ce régime de pension mais l'a maintenu jusqu'à extinction des bénéficiaires. Les rapports financiers entre le Département et l'ARCGN sont régis par une convention triennale (2016-2018). Une nouvelle convention est établie sur la période 2019-2021.

## **C. Ressources humaines**

### **1. Présentation générale**

Dans un contexte de maîtrise de la masse salariale, l'objectif consiste principalement à neutraliser le coût de l'effet Glissement Vieillesse Technicité, tout en veillant à ce que les missions obligatoires de la collectivité puissent être exercées et notamment les services en relation avec le public.

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif s'élèvent à 397,6 M€. Elles sont en augmentation de 9,8 M€, soit +2,5 %, par rapport à 2019 (387,9 M€). Le BP 2020 a été construit sur la base de la réalisation budgétaire, et non des crédits ouverts, de l'exercice 2019. L'objectif ainsi recherché est d'effectuer une inscription au plus proche des prévisions de réalisation pour 2020.

Ce budget se compose à 98,9 % de dépenses de paye et à 1,1 % de dépenses hors paye (formation, frais d'accident de travail, médecine professionnelle, etc.).

En 2020, les recettes (restaurant administratif, chèques déjeuner, FIPHFP, etc.) sont estimées à 4,9 M€.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2020	397,8 M€	4,9 M€
Dont fonctionnement	397,6 M€	4,9 M€
Dont investissement	0,2 M€	0 €

## 2. Fonctionnement

### I. Evolution des dépenses et des recettes

#### a. Effectifs des agents permanents

S'agissant des agents permanents, la maquette du BP 2020 prévoit une stabilisation des effectifs hors action sociale après une année 2019 caractérisée par la mise en place d'un plan de déprécarisation des CDD de plus de 24 mois, ainsi que par des volumes importants de recrutements essentiellement dans le domaine social (plan pauvreté, dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), recrutements systématiquement en externe dans les UTPAS).

Le coût de l'effet Glissement Vieillesse Technicité est estimé à 5,2 M€, auquel il convient d'ajouter le dernier volet des accords PPCR (+ 0,9 M€).

La politique d'externalisation des fonctions d'agent d'entretien sera poursuivie en 2020.

#### b. Evolution des autres effectifs et nouveaux dispositifs

L'enveloppe annuelle de CDD définie les années précédentes est renouvelée en 2020 dans les mêmes proportions : 3 808 mois CDD auxquels il convient de déduire les déprécarisations de l'année 2019.

Les nouveaux dispositifs de Ressources Humaines, mis en place en fin d'année 2019, seront renforcés en 2020 afin de permettre le recrutement de nouvelles compétences et de nouveaux profils :

- Service Civique Volontaire : Le Département propose d'accueillir et d'accompagner 60 jeunes en service civique volontaire à partir de la rentrée 2019 pour de l'accompagnement numérique au sein des services départementaux.
  - Estimation du coût de la mesure : 77 460 €
- Travaux d'intérêt Général : Le Département du Nord s'inscrit dans une démarche d'accueil des personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général en leur offrant une structure d'accueil et de réinsertion par le travail en collectivité.
  - Estimation du coût de la mesure : 6 K€ annuel de prime pour les tuteurs
- Boursiers : Dans le cadre des "10 mesures de protection de l'enfance", le Département du Nord a lancé un dispositif permettant aux étudiants assistants de service social l'octroi

d'une bourse. Ces bourses sont accessibles aux élèves assistants sociaux en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année d'étude. Les étudiants s'engagent à rejoindre les services départementaux dès l'obtention de leur diplôme en qualité de travailleur social, pendant une durée égale au versement de la bourse. 42 étudiants ont pu bénéficier de cette bourse à partir de septembre 2019.

- Estimation du coût de la mesure : 176 719 €
- Immersion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) : Le Département du Nord souhaite développer l'immersion professionnelle des allocataires du RSA afin de faire découvrir les métiers de la collectivité et voir de candidater sur les postes ouverts au recrutement externe notamment.
- Stage et Apprentissage : Le Département du Nord s'inscrit dans une démarche dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprentis afin de dynamiser les ressources humaines, faire connaître les projets du Département, transmettre les savoir-faire, créer un vivier de personnels qualifiés et formés aux métiers dont le Département a besoin.
  - Estimation du coût de la mesure pour l'apprentissage : 1 432 500 €

### **c. Recettes**

En 2020, les recettes du budget des Ressources humaines sont estimées à 4,9 M€ et se répartissent ainsi :

- Remboursements sur les rémunérations et les chèques déjeuners : 4,3 M€,
- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPHFP) : 0,2 M€,
- Restaurant administratif : 0,2 M€,
- Recettes diverses : 0,2 M€.

## **II. Présentation détaillée**

### **a. Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Le Département a mis en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il a été déployé progressivement depuis 2018, au fur et à mesure de la publication des arrêtés ministériels permettant son application aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

N'ont pas été publiés à ce jour, les arrêtés ministériels relatifs aux cadres d'emplois :

- Des psychologues et des éducateurs de jeunes enfants dont la date limite de parution était prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- Des ingénieurs et des techniciens, dont la date limite de parution a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Des adjoints techniques des établissements d'enseignement, des sages-femmes, des cadres de santé paramédicaux, des puéricultrices cadre de santé, des cadres de santé (infirmiers et techniciens paramédicaux), des puéricultrices (décret 2014), des puéricultrices (décret 1992), des infirmiers en soins généraux, des infirmiers, des techniciens paramédicaux, des auxiliaires de puériculture et des conseillers des activités

physiques et sportives, dont la situation doit faire l'objet d'un réexamen avant le 31 décembre 2019.

Il est rappelé régulièrement aux parlementaires du Nord la nécessité de se hâter dans la publication des textes.

La part variable du dispositif, le complément indemnitaire annuel (CIA), a pour objet de valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir. Le CIA est versé en décembre de chaque année, en fonction de la valeur professionnelle obtenue à l'issue de l'entretien professionnel annuel.

La somme de 2,7 M€ a été allouée à ce complément de rémunération en 2018 et 2019. Ce montant est renouvelé en 2020.

#### **b. Evolution de l'IFSE des assistants socio-éducatif**

La revalorisation de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des assistants socio-éducatifs, passés cadres A en 2019, a permis d'accorder à ces derniers un régime indemnitaire comparable aux cadres A des autres filières au grade se trouvant dans la même situation. Cette revalorisation s'accompagne de l'abrogation de la délibération relative au versement de l'Indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires.

La revalorisation de l'IFRSTS au titre du mois de janvier 2019 sera versée aux intéressé(e)s en janvier 2020.

#### **c. Evolution de l'état du personnel**

Un certain nombre d'ajustements dus à des transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes ou encore à des avancements ou des promotions) sont à prendre en compte.

Il est ainsi proposé :

- La création de 108 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire.
- La suppression de 108 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire.

#### **d. Fonctionnement des groupes d'élus – dépenses du personnel**

Pour faire face aux dépenses de personnel consacrées au fonctionnement des groupes d'élus, il est proposé d'inscrire au chapitre 944 du budget départemental une dotation budgétaire d'un montant de 882 043 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit 30 % du montant total des indemnités des élus, dans le respect de la limite fixée par l'article 15 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

#### **e. Montant de l'allocation sociale de fin d'année versée aux agents départementaux**

Par délibération du 20 octobre 2008, le Conseil départemental a précisé le principe d'indexation des montants de l'allocation sociale sur « l'évolution du traitement minimum mensuel des fonctionnaires ».

Le traitement minimum mensuel des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé en 2019, les montants nets de l'allocation sociale de l'année 2019 sont donc reconduits pour l'année 2020 avec notamment :

- 1 700,25 € pour les agents de catégorie A,
- 1 567,97 € pour les agents de catégorie B,
- 1 428,41 € pour les agents de catégorie C.

**a. Contribution en faveur du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**

En application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, les employeurs publics sont tenus de verser une contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) s'ils ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6 % de l'effectif.

Le Département du Nord maintient un taux d'emploi qui s'élève à 9,9% en octobre 2019, supérieur de quasiment 4 points au taux légal de 6 %.

Une nouvelle convention de partenariat avec le FIPHFP a été signée en novembre 2016 pour un effet rétroactif au 1er mai 2016. Un avenant pour une 4ème année a été signé en janvier 2019 et prendra fin au 30 avril 2020.

En contrepartie des actions menées par le Département en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, la collectivité a perçu 914 490 € de participation financière du FIPHFP sur 4 ans.

**b. Subvention aux associations du personnel**

Pour l'année 2020, il est proposé d'inscrire un crédit de 1 084 900 € correspondants à la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales pour son action en faveur des agents départementaux.

Une subvention de 8 400 € est aussi proposée pour l'association ASDN dont l'objectif consiste à valoriser l'image du Département du Nord par la pratique sportive compétitive de ses agents.

Il est également proposé d'inscrire une subvention de 2 000 € à l'association Norséniors pour son action en faveur des agents retraités du Département du Nord.

**3. Investissement**

L'accent a été également mis sur l'investissement dans le matériel spécifique en faveur des personnes en situation de handicap, mais également innovant pour améliorer les conditions de travail, favoriser le maintien dans l'emploi et lutter contre les Troubles Musculo-Squelettiques ;

Un accord-cadre a en effet été créé en ce sens en DRH et notifié en juillet 2018 pour 1 an reconductible 3 fois à hauteur de 110 000 € annuels.

Pour 2020, l'investissement sollicité est de 210 000 € (+100 000 par rapport au BP19) afin de pouvoir poursuivre ces achats tant par l'accord cadre que dans la démarche transverse avec les directions acheteuses du Département.



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Budget primitif 2020 du budget Annexe Laboratoire Départemental

Le budget primitif 2020 du budget annexe du Laboratoire départemental retrace les dépenses du laboratoire départemental public, qui prend en charge deux grands domaines d'activité : les secteurs « santé animale » et « hygiène alimentaire ».

Par rapport au budget primitif 2019, les crédits 2020 sont en légère augmentation (+ 383 € / +0,02 % sur les mouvements réels) :

Mouvements réels en K€	BP 2019	BP 2020	BP 2020 / BP 2019
<b>Dépense</b>	<b>2 406,07</b>	<b>2 406,46</b>	<b>0,38</b>
Fonctionnement	2 258,07	2 253,46	-4,62
Investissement	148,00	153,00	5,00
<b>Recette</b>	<b>2 406,07</b>	<b>2 406,46</b>	<b>0,38</b>
Fonctionnement	2 406,07	2 406,46	0,38
Investissement	-	-	-

Les dépenses de fonctionnement sont affectées aux dépenses de personnel (1,47 M€), à l'entretien et la gestion des bâtiments (0,19 M€) et à la gestion courante du laboratoire (0,59 M€).

Ces dépenses sont couvertes par le produit des facturations d'analyses (1,5 M€ en hausse de 0,06 M€), divers remboursements de frais de personnel (0,02 M€) et par la subvention d'équilibre du budget principal (0,89 M€, en baisse de 0,02 M€).

Les dépenses d'investissement (0,15 M€) sont affectées à des acquisitions de matériels. Elles sont financées par la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement (mouvement d'ordre).

Les différentes inscriptions budgétaires entraînent la mise à jour des autorisations d'engagement et de programme.

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter l'équilibre du budget annexe du Laboratoire départemental pour l'exercice 2020, selon les tableaux ci-dessous, la maquette officielle étant annexée au rapport (annexe 1) :

**- POINT PRINCIPAL N° 2 -**

	Reel	Ordre	Total
<b>Dépense</b>	<b>2 406 456,00 €</b>	<b>179 000,00 €</b>	<b>2 585 456,00 €</b>
Fonctionnement	2 253 456,00 €	153 000,00 €	2 406 456,00 €
Investissement	153 000,00 €	26 000,00 €	179 000,00 €
<b>Recette</b>	<b>2 406 456,00 €</b>	<b>179 000,00 €</b>	<b>2 585 456,00 €</b>
Fonctionnement	2 406 456,00 €	0,00 €	2 406 456,00 €
Investissement	0,00 €	179 000,00 €	179 000,00 €

- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement du budget annexe du Laboratoire public départemental, selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C8 ;

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2020	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BS 2019	181 343,88
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
SOUS-TOTAL	181 343,88
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	181 343,88

- d'arrêter le montant des autorisations de programme du budget annexe du Laboratoire public départemental, selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C7 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2020	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS 2019	883 528,10
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	-17 000,00
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
SOUS-TOTAL	866 528,10
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	866 528,10

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Proposition de déploiement de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis

Une politique nouvelle dite du Renouveau des Territoires du Nord est mise en œuvre depuis avril 2019. Elle vise à assurer une plus grande équité territoriale et permet d'ores et déjà une meilleure cohérence des politiques publiques sur les territoires et le renforcement de l'action publique départementale. Elle doit également être le relais entre le Département, les partenaires institutionnels et la société civile. Cette politique est appliquée sur l'ensemble du territoire départemental et prioritairement sur les arrondissements d'Avesnes-Sur-Helpe, de Cambrai, de Douai et de Valenciennes, le versant Nord-Est de l'arrondissement de Lille et le littoral de l'arrondissement de Dunkerque.

Une grande partie de ces territoires bénéficie de dispositifs majeurs et mobilisateurs tels l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache ou le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Il apparaît que le Cambrésis demeure en attente d'une réponse publique à la hauteur des enjeux et des besoins qui lui sont propres.

Un pacte territorial a ainsi été déterminé pour le Cambrésis, visant à inscrire dans la durée une dynamique territoriale renouvelée, reposant sur un socle commun d'objectifs de développement durable et d'innovation, en faveur de l'amélioration de la condition des habitants à tous les âges de la vie, de l'emploi, de l'équité territoriale, de l'aménagement du territoire et de la transition écologique, industrielle et solidaire.

Il s'agit de déployer toutes les mesures nécessaires concourant à ces objectifs par la mise en place de la **Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis 2027**.

Pour ce faire le Département du Nord entend :

- garantir une meilleure réponse des politiques sociales, en développant notamment des politiques inclusives en matière d'emploi, de santé, de culture et d'éducation,
- renforcer l'attractivité du territoire sur le plan économique, mais aussi en créant les conditions d'une ruralité attractive, en lien avec les pôles urbains et les espaces naturels du Nord,
- renforcer les partenariats avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, les collectivités locales et la société civile.

Dès lors, il s'agit de définir les axes prioritaires qui structureront la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique départementale. Considérée dans sa globalité, elle nécessite une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien les diverses mesures envisagées, comme sur le travail à mener avec les partenaires de l'institution.

Dispositions liminaires :

**1. Vers une instance de coopération territoriale**

L'adhésion de chacun des partenaires constitue le gage d'une plus grande efficacité de l'action publique et la clef pour lever d'éventuels freins. En outre, le partage de l'information et le décloisonnement des compétences permettent à l'ingénierie mise en commun d'assurer une meilleure mise en œuvre des axes décidés dans le cadre de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis. Il sera institué une conférence territoriale d'action publique à l'échelle de l'arrondissement en tant qu'instance de gouvernance de la Stratégie. Elle sera pilotée par le Département et l'Etat, associant la Région, les intercommunalités, le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, les communes de première et seconde centralité de l'arrondissement, l'association des maires du Nord, l'association des maires ruraux du Nord et les personnes ressources identifiées.

La Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis sera effective et efficace à la condition d'être partagée par les représentants institutionnels. Elle s'appuiera sur l'Etat et la Région, qui ont déjà marqué leur intérêt pour la démarche, ainsi que sur les collectivités locales qu'il s'agira de soutenir.

**2. Vers une concentration des moyens généraux**

Mener une stratégie d'envergure aussi ambitieuse nécessite que le Département s'engage à mettre les moyens nécessaires à son service, qu'il s'agisse de renforcer les ressources humaines et d'ingénierie, ou de ressources financières.

Afin de permettre un fonctionnement optimal, il sera procédé au regroupement des services des directions départementales dans l'arrondissement au sein d'un même site, les prérogatives de la directrice territoriale de prévention et d'action sociale, laquelle sera suppléée d'un adjoint, devenant transversales au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

La Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis se déclinera selon plusieurs axes et orientations politiques (I), qui se traduiront territorialement dans un programme stratégique d'intervention (II).

**I. LE CAP POUR LE RENOUVEAU DU CAMBRESIS**

**A. Le territoire**

Le Cambrésis c'est :

- 162 000 habitants et environ 15% de la superficie du département, une faible densité de population : 180 habitants/km<sup>2</sup> contre 453 habitants/km<sup>2</sup> pour le département,
- 3 cantons, 116 communes et 3 intercommunalités, 2 villes de plus de 14 000 habitants et 100 de moins de 2 000 habitants : près de 62% de la population vit dans l'espace rural,
- une importante surface agricole qui représente 83,5% de l'arrondissement avec une prépondérance des grandes cultures,
- 5 quartiers prioritaires en politique de la ville.

Le Cambrésis est un territoire fragile au regard des indicateurs sociaux :

**- POINT PRINCIPAL N° 3 -**

- une population assez âgée et peu formée (19 % des habitants ont un diplôme d'études supérieures contre 26,45 % dans le département),
- un taux de chômeurs de catégorie A identique à celui du département et supérieur à celui de la Région (10,9 % au 2<sup>nd</sup> trimestre 2019 contre 11% dans le Nord et 10.4 % dans la Région). A noter que ce taux était de 12.3 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2018,
- des difficultés d'accès aux soins et une surmortalité pour les plus de 65 ans, liées à une faible densité de médecins et plus particulièrement des spécialistes.
- une surreprésentation territoriale du nombre de mesures de protection de l'enfance avec une majorité de placements.

Population	Cambrésis	Nord
Population en 2016	162 045	2 603 723
Densité de population (nbre d'habitants/km <sup>2</sup> ) en 2016	179,7	453,4
Superficie (en km <sup>2</sup> )	901,6	5 742,8
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0	0,2
Nombre de ménages en 2016	68 282	1 096 766

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Logement	Cambrésis	Nord
Nombre total de logements en 2016	76 672	1 205 062
Part des résidences principales en 2016, en %	89,10	91
Part des résidences secondaires (y compris logements occasionnels) en 2016, en %	1,2	1,4
Part des logements vacants en 2016, en %	9,7	7,6
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2016, en %	64,8	54,8

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

Revenus	Cambrésis	Nord
Nbre de ménages fiscaux en 2016	65 944	1 040 715
Part des ménages fiscaux imposés en 2016 (en %)	41	45,6
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2016, en euros	18 487	19 203
Taux de pauvreté en 2016, en %	19,7	19,2

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2019.

<b>Emploi</b>	<b>Cambrésis</b>	<b>Nord</b>
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2016	49 870	977 747
<i>Dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2016, en %</i>	88,1	90,7
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	- 0,8	- 0,1
Taux d'activité des 15-64 ans en 2016	72,5	70,3
Taux de chômage des 15-64 ans (2016)	19,8 %	17,9
Taux de chômage de catégorie A (2 <sup>nd</sup> trimestre 2019)	10,90%	11,4 %
Nombre de foyers allocataires du RSA (juin 2019) hors MSA	6 222	102 841

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019, données départementales juin 2019.

Le territoire dispose pourtant d'atouts, que la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis se devra de renforcer :

- une situation géographique centrale au cœur de la Région Hauts de France,
- la proximité des autoroutes permettant un accès rapide aux grandes métropoles européennes,
- des activités économiques dans l'industrie agroalimentaire notamment, et un lien avec les pôles d'excellence Up-tex et Agroé,
- à terme, le plus grand parc e-logistique de l'Union Européenne, E-Valley : 700 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts et 85 000 m<sup>2</sup> de zone de services,  
Le chantier du Canal Seine-Nord Europe et la plateforme multimodale de Cambrai Marquion ; deux projets d'envergure à fort potentiel économique et d'emploi.
- un savoir-faire dans la création de produits haut de gamme, des filières reconnues telles que le textile avec la dentelle de Caudry et le travail du verre avec la verrerie de Masnières,
- des structures de formation performantes : l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat à Caudry, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Théâtre, l'Ecole Supérieure d'Art et le Centre Universitaire La Forêt à Cambrai,
- un patrimoine architectural et culturel riche avec le Labo culturel à Cambrai, le musée de la dentelle à Caudry, le musée Matisse à Le Cateau-Cambrésis et l'Abbaye de Vaucelles à Les-Rues-des-Vignes.

### **B. Le cadre d'élaboration de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis**

Certains territoires du Département ont, d'ores et déjà, fait l'objet d'une contractualisation. C'est le cas des arrondissements de Douai et de Valenciennes avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe avec le Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, des quartiers en Politique de la Ville avec les différents contrats de ville et des villes moyennes, au titre du programme national « Action Cœur de Ville ».

Le Cambrésis, quant à lui, ne fait l'objet d'aucune contractualisation structurante à l'échelle de son arrondissement.

Le programme élaboré dans le cadre de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis, devra prendre en compte les axes prioritaires définis par le Département, tout en mettant en place, à chaque fois que nécessaire, des dispositifs particuliers voire exorbitants du droit commun, afin de répondre au mieux aux enjeux spécifiques du territoire.

Par ailleurs, outre les dispositifs discriminatoires répondant à des objectifs territoriaux spécifiques au Cambrésis, la Stratégie assurera la transposition et le déploiement des dispositifs notamment :

- de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté,
- de Prévention et de Protection de l'Enfance,
- de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,
- de la délibération cadre Nord Durable,
- du Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public,
- du Schéma des Solidarités Humaines 2018-2022,
- du Plan d'actions départemental en faveur de la mobilité en milieu rural,
- du projet de mandat 2015-2021 adopté par le Département du Nord.

Les organismes associés du Département du Nord seront détenteurs et responsables, chacun dans leurs attributions et dans un périmètre défini, d'un déploiement de leurs actions dans le Cambrésis : l'Office public Partenord Habitat, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la société d'économie mixte Nord'Sem, l'agence iNord, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Nord.

## **II. LE PROGRAMME STRATEGIQUE D'INTERVENTION**

### *A) La mise en œuvre d'une plus grande solidarité humaine*

Autonomie, prévention santé, enfance, famille, jeunesse, insertion, culture, éducation, sports, tourisme et vie associative sont les socles de politiques plus solidaires qu'il est nécessaire de promouvoir. Plusieurs axes d'amélioration sont proposés :

#### **1. Renforcer l'accompagnement et l'inclusion des personnes en perte d'autonomie**

D'une part, en déclinant des nouveaux modes de prise en charge ou une offre complémentaire pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap vivant à domicile,

D'autre part, en soutenant les investissements nécessaires au sein des établissements sociaux et médico-sociaux et en améliorant les conditions d'accueil (notamment par la réalisation d'un diagnostic des établissements permettant d'identifier les besoins).

#### **2. Optimiser les conditions d'accès aux soins**

Au regard de la diminution du nombre de médecins et plus particulièrement de spécialistes, il conviendra de poursuivre le développement de maisons de santé pluriprofessionnelles, tout en respectant l'équilibre entre médecine rurale et médecine de ville.

L'étude, menée par le Département et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé, s'attachera plus particulièrement à l'arrondissement.

La réflexion menée sur les problématiques de santé doit également permettre l'élaboration d'un programme de lutte contre toutes les addictions sur la base d'un état des lieux des actions déjà entreprises. La thématique santé doit également intervenir dans le cadre d'un plan ambitieux d'accès aux soins des enfants, en prenant en particulier en compte les difficultés et les retards de diagnostic et de prise en charge des enfants en difficulté psycho-sociale ou porteurs de handicap (stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, parcours de soins coordonné et programme de santé publique).

### **3. *Le soutien face aux difficultés familiales et scolaires***

Problématiques prégnantes sur le territoire, les difficultés sociales et d'insertion que rencontrent certaines familles devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

Une maison des parents verra le jour à l'image de celle de Valenciennes favorisant ainsi l'apprentissage de la parentalité et l'écoute. En parallèle, il est notamment prévu d'élaborer un plan d'actions spécifiques et transversal pour lutter contre les violences intrafamiliales et les violences conjugales.

Il est également nécessaire de renforcer les articulations, les partages et les retours d'information entre les groupe socio-éducatifs et les services sociaux des collectivités, pour une meilleure prise en charge des personnes en difficulté.

Sur le volet éducatif, la lutte contre le décrochage scolaire doit faire l'objet d'un état des lieux exhaustif et être au besoin renforcée. Dans l'objectif de contribuer activement au développement durable, les collèges du Cambrésis seront les démonstrateurs de la transition écologique : zéro déchet, lutte contre le gaspillage alimentaire, approvisionnement local et durable. L'action des collégiens sur cet objectif sera particulièrement valorisée. Enfin, d'autres actions sensibilisant les enfants à l'action civique pourront être engagées : sensibilisation à la sécurité routière et promotion de cadets de la sécurité civile.

### **4. *L'accompagnement vers le retour à l'emploi***

La population de l'arrondissement est plutôt moins formée que celle du reste du département, il conviendra donc de nous appuyer sur la convention Région/Département pour travailler à l'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active, et plus spécifiquement en lien avec Pôle Emploi ceux de plus de 45 ans.

La recherche permanente de la levée des freins à l'emploi sera renforcée, en développant, en parallèle des dispositifs existants et notamment les emplois francs, un programme expérimental zéro chômeur de longue durée sur l'arrondissement, et en mettant en place des actions contre l'illectronisme. Le déploiement des clauses d'insertion sur tous les chantiers du Cambrésis et sur les Grands Chantiers constituera une condition liminaire à l'intervention départementale.

### **5. *La culture, le tourisme et le sport : moyens privilégiés d'avenir***

Il s'agira de soutenir l'élaboration d'un projet culturel de l'arrondissement porté par les communes et les intercommunalités pour créer un véritable parcours culturel et

**- POINT PRINCIPAL N° 3 -**

touristique du Cambrésis. Elaborer un schéma culturel, c'est aussi changer profondément l'image du territoire et en faire un espace attractif pour la population du Cambrésis et celle du Département.

S'appuyant sur un patrimoine, des joyaux architecturaux, une histoire, et des savoir-faire, le tourisme en Cambrésis est également un axe de développement qui pourrait être intensifié par l'éco-tourisme, la création de nouveaux chemins de randonnée et le déploiement des cafés rando.

L'articulation des thématiques culturelle, touristique et sportive doit permettre de dynamiser le territoire.

### *B Le développement du territoire et le renforcement de son équilibre*

Dès maintenant, il est essentiel d'engager l'accompagnement des adaptations qui seront rendues nécessaires pour le Cambrésis à l'horizon 2027 par la transition écologique, industrielle et solidaire.

#### ***1. Les projets structurants***

Les Grands Chantiers que sont le Canal Seine-Nord Europe, la plateforme multimodale du Nord/Pas-de-Calais et le parc e-logistique E-Valley doivent en particulier conduire le Département à engager les travaux d'infrastructures nécessaires dans le cadre des compétences départementales. Ces projets majeurs auront des conséquences directes et importantes sur le développement du territoire en matière de logements, d'emplois, de formations mais aussi d'aménagement du territoire qu'il conviendra d'accompagner.

Plus largement dans l'arrondissement, un volet infrastructures devra être intégré dans le contrat de plan Etat/Région. Il apparaît opportun d'intégrer la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis au sein des réflexions menées sur la préparation du programme des fonds européens et examiner les conditions de création d'un groupement européen de coopération territoriale.

Par ailleurs, la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis favorisera le déploiement de l'économie circulaire et veillera à soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, en accompagnant la transition écologique, industrielle et solidaire.

Enfin, l'aide départementale accordée dans le cadre de la politique des projets territoriaux structurants sera renforcée dans l'ensemble des territoires dits en renouveau.

#### ***2. La ruralité et ses atouts***

La mise en œuvre de la délibération cadre Nord Durable doit trouver sa pleine mesure dans l'ensemble du programme de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis.

L'activité touristique et culturelle sera renforcée par la création de nouveaux espaces naturels du Nord. Alliant préservation de la biodiversité, accueil du public et développement du territoire, les espaces naturels du Nord renforceront l'attractivité du Cambrésis.

Enfin, l'aide départementale accordée dans le cadre de la politique des aides aux villages et bourgs sera renforcée dans l'ensemble des territoires dits en renouveau.

### **3. *L'accessibilité du territoire***

Il s'agit de renforcer l'accessibilité du territoire en termes de mobilités, y compris par les mobilités douces et les mobilités inclusives, d'aménagements d'infrastructures routières mais aussi de favoriser l'accès de tous aux services publics en assurant la transposition du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics dans l'arrondissement. La notion d'accessibilité doit également être appréhendée de manière transversale quand il s'agit d'accès aux soins, aux services publics, à la formation, à la culture, au sport.

### **4. *Un nouvel élan des politiques de la ville, du logement et de l'habitat***

Le suivi du parc de logements du Cambrésis est un enjeu majeur du territoire. Le taux de logements vacants, la vétusté des logements ou le besoin de réhabilitation, ainsi que la lutte contre la précarité énergétique nécessitent une réponse forte de l'action publique départementale.

La gouvernance territoriale disposera d'une instance intégrant les bailleurs sociaux qui effectueront ce suivi (état des lieux, diagnostic, analyse de la vétusté, lutte contre l'habitat dégradé, etc.).

Le renforcement de dispositifs existants, tels que Nord Equipement Habitat Solidarité, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et des Personnes Handicapées, et l'intégration des contractualisations existantes (les Contrats de ville, l'action nationale Cœur de Ville, l'appel à projets régional Cœur de Bourgs) doivent permettre d'asseoir davantage l'action départementale en matière de logement, d'habitat et de politique de la ville.

Une réflexion spécifique sera menée sur les cinq quartiers classés en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour répondre à cette ambition, les partenaires et organismes associés dans le champ du logement et de l'habitat seront particulièrement mobilisés.

### **5. *Investir pour l'avenir des collégiens***

Un effort substantiel du Département sera engagé à destination des collégiens du Cambrésis. Il sera ainsi procédé à la relocalisation du collège de la cité mixte Paul Duez à Cambrai sur le site du pôle d'échange multimodal de la gare à Cambrai et à la requalification de la halle de marchandises Sernam en gymnase multisports. Par ailleurs, un plan de rénovation des collèges sera déployé en vue d'améliorer les conditions d'accueil et la performance énergétique des collèges les moins adaptés. Enfin, l'étude pour la création d'un internat scolaire, outil d'attractivité territoriale et de prévention, sera lancée en lien avec les services académiques.

Ces lignes directrices constituent un cadre de travail pour apporter une réponse adaptée et coordonnée aux enjeux du territoire. Elles seront transcrites au sein d'un programme opérationnel établi en concertation avec les partenaires institutionnels et les élus locaux, qui sera porté au sein de l'instance de gouvernance. En effet, l'installation de la conférence territoriale, au cours du premier trimestre 2020, permettra d'établir le programme opérationnel 2020-2021, pour la réussite de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis 2027.



Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis,
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents afférents à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
REUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DGAAD/2019/535

**OBJET** : Proposition de déploiement de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis

EXPOSE DES MOTIFS

L'amendement proposé a pour objectif de clarifier la terminologie concernant l'instance de gouvernance de la démarche « Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis ».

La Conférence Territoriale de l'Action Publique est en effet une instance instituée dans chaque région (article L1111-9-1 du CGCT). Cette conférence débat et rend des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements.

L'analogie avec l'instance de gouvernance souhaitée pour le Cambrésis est pertinente car cette dernière permettra une meilleure coordination de l'action publique sur le territoire.

Néanmoins, le fait de reprendre ce vocable pourrait amener une certaine confusion chez les différentes parties prenantes. Ainsi, il est proposé de remplacer le terme « Conférence Territoriale de l'Action Publique territoriale à l'échelle de l'arrondissement » par « Comité de pilotage ».

DISPOSITIF

Il est proposé par conséquent de prendre en compte les modifications suivantes dans la rédaction du rapport :

**Avant :**

***p.2 1<sup>er</sup> paragraphe***

L'adhésion de chacun des partenaires constitue le gage d'une plus grande efficacité de l'action publique et la clef pour lever d'éventuels freins. En outre, le partage de l'information et le décloisonnement des compétences permettent à l'ingénierie mise en commun d'assurer une meilleure mise en œuvre des axes décidés dans le cadre de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis. **Il sera institué une conférence territoriale d'action publique à l'échelle de l'arrondissement en tant qu'instance de gouvernance de la Stratégie.** Elle sera pilotée par le Département et l'Etat, associant la

Région, les intercommunalités, le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, les communes de première et seconde centralité de l'arrondissement, l'association des maires du Nord, l'association des maires ruraux du Nord et les personnes ressources identifiées.

**p.8 8<sup>ème</sup> paragraphe**

« Ces lignes directrices constituent un cadre de travail pour apporter une réponse adaptée et coordonnée aux enjeux du territoire. Elles seront transcrites au sein d'un programme opérationnel établi en concertation avec les partenaires institutionnels et les élus locaux, qui sera porté au sein de l'instance de gouvernance. En effet, l'installation de la **conférence territoriale**, au cours du premier trimestre 2020, permettra d'établir le programme opérationnel 2020-2021, pour la réussite de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis 2027. »

**Après :**

**p.2 1<sup>er</sup> paragraphe**

L'adhésion de chacun des partenaires constitue le gage d'une plus grande efficacité de l'action publique et la clef pour lever d'éventuels freins. En outre, le partage de l'information et le décloisonnement des compétences permettent à l'ingénierie mise en commun d'assurer une meilleure mise en œuvre des axes décidés dans le cadre de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis. **Un comité de pilotage sera institué, il associera** l'État, le Département, la Région, les intercommunalités, le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, les communes de première et seconde centralité de l'arrondissement, l'association des maires du Nord, l'association des maires ruraux du Nord et les personnes ressources identifiées.

**p.8 8<sup>ème</sup> paragraphe**

« Ces lignes directrices constituent un cadre de travail pour apporter une réponse adaptée et coordonnée aux enjeux du territoire. Elles seront transcrites au sein d'un programme opérationnel établi en concertation avec les partenaires institutionnels et les élus locaux, qui sera porté au sein de l'instance de gouvernance. En effet, **l'installation du Comité de pilotage**, au cours du premier trimestre 2020, permettra d'établir le programme opérationnel 2020-2021, pour la réussite de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis 2027. »

Le premier alinéa des propositions de décision est modifié comme suit :

- d'adopter la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis conformément au rapport dans sa version annexée au présent amendement.

**Jean-René LECERF**  
**Président du Département du Nord**







**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Proposition de déploiement de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis

Une politique nouvelle dite du Renouveau des Territoires du Nord est mise en œuvre depuis avril 2019. Elle vise à assurer une plus grande équité territoriale et permet d'ores et déjà une meilleure cohérence des politiques publiques sur les territoires et le renforcement de l'action publique départementale. Elle doit également être le relais entre le Département, les partenaires institutionnels et la société civile. Cette politique est appliquée sur l'ensemble du territoire départemental et prioritairement sur les arrondissements d'Avesnes-Sur-Helpe, de Cambrai, de Douai et de Valenciennes, le versant Nord-Est de l'arrondissement de Lille et le littoral de l'arrondissement de Dunkerque.

Une grande partie de ces territoires bénéficie de dispositifs majeurs et mobilisateurs tels l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache ou le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Il apparaît que le Cambrésis demeure en attente d'une réponse publique à la hauteur des enjeux et des besoins qui lui sont propres.

Un pacte territorial a ainsi été déterminé pour le Cambrésis, visant à inscrire dans la durée une dynamique territoriale renouvelée, reposant sur un socle commun d'objectifs de développement durable et d'innovation, en faveur de l'amélioration de la condition des habitants à tous les âges de la vie, de l'emploi, de l'équité territoriale, de l'aménagement du territoire et de la transition écologique, industrielle et solidaire.

Il s'agit de déployer toutes les mesures nécessaires concourant à ces objectifs par la mise en place de la **Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis 2027**.

Pour ce faire le Département du Nord entend :

- garantir une meilleure réponse des politiques sociales, en développant notamment des politiques inclusives en matière d'emploi, de santé, de culture et d'éducation,
- renforcer l'attractivité du territoire sur le plan économique, mais aussi en créant les conditions d'une ruralité attractive, en lien avec les pôles urbains et les espaces naturels du Nord,
- renforcer les partenariats avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, les collectivités locales et la société civile.

Dès lors, il s'agit de définir les axes prioritaires qui structureront la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique départementale. Considérée dans sa globalité, elle nécessite une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien les diverses mesures envisagées, comme sur le travail à mener avec les partenaires de l'institution.

Dispositions liminaires :

1. *Vers une instance de coopération territoriale*

L'adhésion de chacun des partenaires constitue le gage d'une plus grande efficacité de l'action publique et la clef pour lever d'éventuels freins. En outre, le partage de l'information et le décloisonnement des compétences permettent à l'ingénierie mise en commun d'assurer une meilleure mise en œuvre des axes décidés dans le cadre de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis. Un comité de pilotage sera institué, il associera l'Etat, le Département, la Région, les intercommunalités, le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, les communes de première et seconde centralité de l'arrondissement, l'association des maires du Nord, l'association des maires ruraux du Nord et les personnes ressources identifiées.

La Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis sera effective et efficace à la condition d'être partagée par les représentants institutionnels. Elle s'appuiera sur l'Etat et la Région, qui ont déjà marqué leur intérêt pour la démarche, ainsi que sur les collectivités locales qu'il s'agira de soutenir.

2. *Vers une concentration des moyens généraux*

Mener une stratégie d'envergure aussi ambitieuse nécessite que le Département s'engage à mettre les moyens nécessaires à son service, qu'il s'agisse de renforcer les ressources humaines et d'ingénierie, ou de ressources financières.

Afin de permettre un fonctionnement optimal, il sera procédé au regroupement des services des directions départementales dans l'arrondissement au sein d'un même site, les prérogatives de la directrice territoriale de prévention et d'action sociale, laquelle sera suppléée d'un adjoint, devenant transversales au premier trimestre 2020.

La Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis se déclinera selon plusieurs axes et orientations politiques (I), qui se traduiront territorialement dans un programme stratégique d'intervention (II).

I. **LE CAP POUR LE RENOUVEAU DU CAMBRESIS**

A. Le territoire

Le Cambrésis c'est :

- 162 000 habitants et environ 15% de la superficie du département, une faible densité de population : 180 habitants/km<sup>2</sup> contre 453 habitants/km<sup>2</sup> pour le département,
- 3 cantons, 116 communes et 3 intercommunalités, 2 villes de plus de 14 000 habitants et 100 de moins de 2 000 habitants : près de 62% de la population vit dans l'espace rural,
- une importante surface agricole qui représente 83,5% de l'arrondissement avec une prépondérance des grandes cultures,
- 5 quartiers prioritaires en politique de la ville.

Le Cambrésis est un territoire fragile au regard des indicateurs sociaux :

- une population assez âgée et peu formée (19 % des habitants ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 26,45 % dans le département),



**- POINT PRINCIPAL N° 3 -**

- un taux de chômeurs de catégorie A identique à celui du département et supérieur à celui de la Région (10,9 % au deuxième trimestre 2019 contre 11% dans le Nord et 10.4 % dans la Région). A noter que ce taux était de 12.3 % au premier trimestre 2018,
- des difficultés d'accès aux soins et une surmortalité pour les plus de 65 ans, liées à une faible densité de médecins et plus particulièrement de spécialistes.
- une surreprésentation territoriale du nombre de mesures de protection de l'enfance avec une majorité de placements.

Population	Cambrésis	Nord
Population en 2016	162 045	2 603 723
Densité de population (nbre d'habitants/km <sup>2</sup> ) en 2016	179,7	453,4
Superficie (en km <sup>2</sup> )	901,6	5 742,8
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0	0,2
Nombre de ménages en 2016	68 282	1 096 766

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Logement	Cambrésis	Nord
Nombre total de logements en 2016	76 672	1 205 062
Part des résidences principales en 2016, en %	89,10	91
Part des résidences secondaires (y compris logements occasionnels) en 2016, en %	1,2	1,4
Part des logements vacants en 2016, en %	9,7	7,6
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2016, en %	64,8	54,8

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

Revenus	Cambrésis	Nord
Nbre de ménages fiscaux en 2016	65 944	1 040 715
Part des ménages fiscaux imposés en 2016 (en %)	41	45,6
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2016, en euros	18 487	19 203
Taux de pauvreté en 2016, en %	19,7	19,2

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2019.

<b>Emploi</b>	<b>Cambrésis</b>	<b>Nord</b>
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2016	49 870	977 747
<i>Dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2016, en %</i>	88,1	90,7
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	- 0,8	- 0,1
Taux d'activité des 15-64 ans en 2016	72,5	70,3
Taux de chômage des 15-64 ans (2016)	19,8 %	17,9
Taux de chômage de catégorie A (2 <sup>nd</sup> trimestre 2019)	10,90%	11,4 %
Nombre de foyers allocataires du RSA (juin 2019) hors MSA	6 222	102 841

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019, données départementales juin 2019.

Le territoire dispose pourtant d'atouts, que la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis se devra de renforcer :

- une situation géographique centrale au cœur de la Région Hauts de France,
- la proximité des autoroutes permettant un accès rapide aux grandes métropoles européennes,
- des activités économiques dans l'industrie agroalimentaire notamment, et un lien avec les pôles d'excellence Up-tex et Agroé,
- à terme, le plus grand parc e-logistique de l'Union Européenne, E-Valley : 700 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts et 85 000 m<sup>2</sup> de zone de services,  
Le chantier du Canal Seine-Nord Europe et la plateforme multimodale de Cambrai Marquion ; deux projets d'envergure à fort potentiel économique et d'emploi.
- un savoir-faire dans la création de produits haut de gamme, des filières reconnues telles que le textile avec la dentelle de Caudry et le travail du verre avec la verrerie de Masnières,
- des structures de formation performantes : l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat à Caudry, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Théâtre, l'Ecole Supérieure d'Art et le Centre Universitaire La Forêt à Cambrai,
- un patrimoine architectural et culturel riche avec le Labo culturel à Cambrai, le musée de la dentelle à Caudry, le musée Matisse à Le Cateau-Cambrésis et l'Abbaye de Vaucelles à Les-Rues-des-Vignes.

### B. Le cadre d'élaboration de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis

Certains territoires du Département ont, d'ores et déjà, fait l'objet d'une contractualisation. C'est le cas des arrondissements de Douai et de Valenciennes avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe avec le Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, des quartiers en Politique de la Ville avec les différents contrats de ville et des villes moyennes, au titre du programme national « Action Cœur de Ville ».



Le Cambrésis, quant à lui, ne fait l'objet d'aucune contractualisation structurante à l'échelle de son arrondissement.

Le programme élaboré dans le cadre de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis, devra prendre en compte les axes prioritaires définis par le Département, tout en mettant en place, à chaque fois que nécessaire, des dispositifs particuliers voire exorbitants du droit commun, afin de répondre au mieux aux enjeux spécifiques du territoire.

Par ailleurs, outre les dispositifs discriminatoires répondant à des objectifs territoriaux spécifiques au Cambrésis, la Stratégie assurera la transposition et le déploiement des dispositifs de droit commun notamment :

- de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté,
- de Prévention et de Protection de l'Enfance,
- de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,
- de la délibération cadre Nord Durable,
- du Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public,
- du Schéma des Solidarités Humaines 2018-2022,
- du Plan d'actions départemental en faveur de la mobilité en milieu rural,
- du projet de mandat 2015-2021 adopté par le Département du Nord.

Les organismes associés du Département du Nord seront détenteurs et responsables, chacun dans ses attributions et dans un périmètre défini, d'un déploiement de leurs actions dans le Cambrésis : l'Office public Partenord Habitat, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la société d'économie mixte Nord'Sem, l'agence iNord, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Nord.

## II. LE PROGRAMME STRATEGIQUE D'INTERVENTION

### A) La mise en œuvre d'une plus grande solidarité humaine

Autonomie, prévention santé, enfance, famille, jeunesse, insertion, culture, éducation, sports, tourisme et vie associative sont les socles de politiques plus solidaires qu'il est nécessaire de promouvoir. Plusieurs axes d'amélioration sont proposés :

#### 1. *Renforcer l'accompagnement et l'inclusion des personnes en perte d'autonomie*

D'une part, en déclinant des nouveaux modes de prise en charge ou une offre complémentaire pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap vivant à domicile,

D'autre part, en soutenant les investissements nécessaires au sein des établissements sociaux et médico-sociaux et en améliorant les conditions d'accueil (notamment par la réalisation d'un diagnostic des établissements permettant d'identifier les besoins).

#### 2. *Optimiser les conditions d'accès aux soins*

Au regard de la diminution du nombre de médecins et plus particulièrement de spécialistes, il conviendra de poursuivre le développement de maisons de santé pluriprofessionnelles, tout en respectant l'équilibre entre médecine rurale et médecine de ville.



L'étude, menée par le Département et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé, s'attachera plus particulièrement à l'arrondissement.

La réflexion menée sur les problématiques de santé doit également permettre l'élaboration d'un programme de lutte contre toutes les addictions sur la base d'un état des lieux des actions déjà entreprises. La thématique santé doit également intervenir dans le cadre d'un plan ambitieux d'accès aux soins des enfants, en prenant en particulier en compte les difficultés et les retards de diagnostic et de prise en charge des enfants en difficulté psycho-sociale ou porteurs de handicap (stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, parcours de soins coordonné et programme de santé publique).

3. ***Le soutien face aux difficultés familiales et scolaires***

Problématiques prégnantes sur le territoire, les difficultés sociales et d'insertion que rencontrent certaines familles devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

Une maison des parents verra le jour à l'image de celle de Valenciennes favorisant ainsi l'apprentissage de la parentalité et l'écoute. En parallèle, il est notamment prévu d'élaborer un plan d'actions spécifiques et transversal pour lutter contre les violences intrafamiliales et les violences conjugales.

Il est également nécessaire de renforcer les articulations, les partages et les retours d'information entre les groupes socio-éducatifs et les services sociaux des collectivités, pour une meilleure prise en charge des personnes en difficulté.

Sur le volet éducatif, la lutte contre le décrochage scolaire doit faire l'objet d'un état des lieux exhaustif et être au besoin renforcée. Dans l'objectif de contribuer activement au développement durable, les collèves du Cambrésis seront les démonstrateurs de la transition écologique : zéro déchet, lutte contre le gaspillage alimentaire, approvisionnement local et durable. L'action des collégiens sur cet objectif sera particulièrement valorisée. Enfin, d'autres actions sensibilisant les enfants à l'action civique pourront être engagées : sensibilisation à la sécurité routière et promotion de cadets de la sécurité civile.

4. ***L'accompagnement vers le retour à l'emploi***

La population de l'arrondissement est plutôt moins formée que celle du reste du département, il conviendra donc de nous appuyer sur la convention Région/Département pour travailler à l'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active, et plus spécifiquement en lien avec Pôle Emploi ceux de plus de 45 ans.

La recherche permanente de la levée des freins à l'emploi sera renforcée, en développant, en parallèle des dispositifs existants et notamment les emplois francs, un programme expérimental zéro chômeur de longue durée sur l'arrondissement, et en mettant en place des actions contre l'illectronisme. Le déploiement des clauses d'insertion sur tous les chantiers du Cambrésis et sur les Grands Chantiers constituera une condition liminaire à l'intervention départementale.

5. ***La culture, le tourisme et le sport : moyens privilégiés d'avenir***

Il s'agira de soutenir l'élaboration d'un projet culturel de l'arrondissement porté par les communes et les intercommunalités pour créer un véritable parcours culturel et

touristique du Cambrésis. Elaborer un schéma culturel, c'est aussi changer profondément l'image du territoire et en faire un espace attractif pour la population du Cambrésis et celle du Département.

S'appuyant sur un patrimoine, des bijoux architecturaux, une histoire, et des savoir-faire, le tourisme en Cambrésis est également un axe de développement qui pourrait être intensifié par l'éco-tourisme, la création de nouveaux chemins de randonnée et le déploiement des cafés rando.

L'articulation des thématiques culturelle, touristique et sportive doit permettre de dynamiser le territoire.

### *B Le développement du territoire et le renforcement de son équilibre*

Dès maintenant, il est essentiel d'engager l'accompagnement des adaptations qui seront rendues nécessaires pour le Cambrésis à l'horizon 2027 par la transition écologique, industrielle et solidaire.

#### *1. Les projets structurants*

Les Grands Chantiers que sont le Canal Seine-Nord Europe, la plateforme multimodale du Nord/Pas-de-Calais et le parc e-logistique E-Valley doivent en particulier conduire le Département à engager les travaux d'infrastructures nécessaires dans le cadre des compétences départementales. Ces projets majeurs auront des conséquences directes et importantes sur le développement du territoire en matière de logements, d'emplois, de formations mais aussi d'aménagement du territoire qu'il conviendra d'accompagner.

Plus largement dans l'arrondissement, un volet infrastructures devra être intégré dans le contrat de plan Etat/Région. Il apparaît opportun d'intégrer la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis au sein des réflexions menées sur la préparation du programme des fonds européens et examiner les conditions de création d'un groupement européen de coopération territoriale.

Par ailleurs, la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis favorisera le déploiement de l'économie circulaire et veillera à soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, en accompagnant la transition écologique, industrielle et solidaire.

Enfin, l'aide départementale accordée dans le cadre de la politique des projets territoriaux structurants sera renforcée dans l'ensemble des territoires dits en renouveau.

#### *2. La ruralité et ses atouts*

La mise en œuvre de la délibération cadre Nord Durable doit trouver sa pleine mesure dans l'ensemble du programme de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis.

L'activité touristique et culturelle sera renforcée par la création de nouveaux espaces naturels du Nord. Alliant préservation de la biodiversité, accueil du public et développement du territoire, les Espaces Naturels du Nord renforceront l'attractivité du Cambrésis.

Enfin, l'aide départementale accordée dans le cadre de la politique des aides aux villages et bourgs sera renforcée dans l'ensemble des territoires dits en renouveau.



### **3. L'accessibilité du territoire**

Il s'agit de renforcer l'accessibilité du territoire en termes de mobilités, y compris par les mobilités douces et les mobilités inclusives, d'aménagements d'infrastructures routières mais aussi de favoriser l'accès de tous aux services publics en assurant la transposition du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public dans l'arrondissement. La notion d'accessibilité doit également être appréhendée de manière transversale quand il s'agit d'accès aux soins, aux services publics, à la formation, à la culture, au sport.

### **4. Un nouvel élan des politiques de la ville, du logement et de l'habitat**

Le suivi du parc de logements du Cambrésis est un enjeu majeur du territoire. Le taux de logements vacants, la vétusté des logements ou le besoin de réhabilitation, ainsi que la lutte contre la précarité énergétique nécessitent une réponse forte de l'action publique départementale.

La gouvernance territoriale disposera d'une instance intégrant les bailleurs sociaux qui effectueront ce suivi (état des lieux, diagnostic, analyse de la vétusté, lutte contre l'habitat dégradé, etc.).

Le renforcement de dispositifs existants, tels que Nord Equipement Habitat Solidarité, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et des Personnes Handicapées, et l'intégration des contractualisations existantes (les Contrats de ville, l'action nationale Cœur de Ville, l'appel à projets régional Cœur de Bourgs) doivent permettre d'asseoir davantage l'action départementale en matière de logement, d'habitat et de politique de la ville.

Une réflexion spécifique sera menée sur les cinq quartiers classés en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour répondre à cette ambition, les partenaires et organismes associés dans le champ du logement et de l'habitat seront particulièrement mobilisés.

### **5. Investir pour l'avenir des collégiens**

Un effort substantiel du Département sera engagé à destination des collégiens du Cambrésis. Il sera ainsi procédé à la relocalisation du collège de la cité mixte Paul Duez à Cambrai sur le site du pôle d'échange multimodal de la gare à Cambrai et à la requalification de la halle de marchandises Sernam en gymnase multisports. Par ailleurs, un plan de rénovation des collèges sera déployé en vue d'améliorer les conditions d'accueil et la performance énergétique des collèges les moins adaptés. Enfin, l'étude pour la création d'un internat scolaire, outil d'attractivité territoriale et de prévention, sera lancée en lien avec les services académiques.

Ces lignes directrices constituent un cadre de travail pour apporter une réponse adaptée et coordonnée aux enjeux du territoire. Elles seront transcrites au sein d'un programme opérationnel établi en concertation avec les partenaires institutionnels et les élus locaux, qui sera porté au sein de l'instance de gouvernance. En effet, l'installation du Comité de pilotage, au cours du premier trimestre 2020, permettra d'établir le programme opérationnel 2020-2021, pour la réussite de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis 2027.

**- POINT PRINCIPAL N° 3 -**

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis,
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents afférents à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Canal Seine-nord Europe - Convention globale de financement

La liaison fluviale existante entre l’Ile-de-France et le Benelux est constituée, du Sud au Nord, de l’Oise, du canal latéral à l’Oise, du canal du Nord et de l’axe Escaut /Deûle.

Le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) permettra la circulation de convois de 185 m de long et pouvant transporter jusqu’à 4 400 t de marchandises. La construction de ce canal vise principalement à rendre le mode fluvial plus compétitif, à inciter au report modal et à constituer un « couloir industriel » le long de la voie d’eau, en lien avec les ports maritimes.

Ce projet est particulièrement attendu par des entreprises nordistes qui souhaitent développer le recours à la voie d’eau pour assurer leurs approvisionnements et leurs exportations.

**FINANCEMENT**

L’Etat et les Collectivités territoriales concernées se sont accordés sur des principes de financement et de gouvernance du projet en signant un protocole d’accord le 13 mars 2017. Ces principes ont été précisés lors de la réunion politique du 4 octobre 2019. La visite du Premier Ministre et du Ministre de l’Action et des Comptes publics sur le site du futur canal le 24 octobre 2019 a confirmé l’engagement de l’Etat sur ce dossier. Enfin, le Président Macron a définitivement acté le projet de Canal Seine-Nord Europe lors d’un déplacement à Amiens le 22 novembre 2019.

Les Collectivités territoriales se sont engagées à financer le projet à même hauteur que l’Etat, soit 1,1 milliard d’€. Sur ce montant, le Département du Nord apportera 200 M€ valeur 2016, soit 217 M€ courants. L’Union Européenne contribuera pour sa part à hauteur de 50 % des études et 40 % des travaux, pouvant être portés à 50 % des travaux dans certaines conditions.

Le budget global se présente ainsi (en millions d’euros)

Europe	2 083
Etat	1 097
Région Hauts-de-France	382
<b>Département du Nord</b>	<b>217</b>
Département du Pas de Calais	141
Région Ile-de-France	110
Département de l’Oise	108
Département de la Somme	76
Autres acteurs	63
Emprunt de bouclage	841
<b>Total</b>	<b>5 118</b>

La convention de financement et de réalisation du CSNE, jointe à ce rapport, précise :

- le programme de la SCSNE, c'est-à-dire ce qui peut être financé avec les contributions des parties signataires,
- le calendrier prévisionnel du projet, avec une mise en service du dernier tronçon en décembre 2028,
- le coût prévisionnel du projet, soit 5,118 milliards d'€ HT,
- les modalités de versement des contributions des parties et notamment l'échéancier prévisionnel d'appel des fonds par la société du CSNE,
- le dispositif mis en place pour définir l'emprunt de bouclage, destiné à couvrir une partie des éventuels dépassements de coût,
- les principes de répartition de la couverture des risques entre les parties, et le dispositif de médiation entre l'Etat et les collectivités en cas de désaccord sur l'application de ces principes.

Il est proposé au Conseil départemental :

- d'approuver le projet de convention globale de financement du Canal Seine Nord Europe ;
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
22003OP001	22003E08	218 000 000	6 432 000	217 000 000 (dont 6 432 000 déjà engagés)

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Objectifs annuels d'évolution des dépenses 2020 relatifs aux établissements sociaux et médico-sociaux.

La tarification relève d'un pouvoir propre du Président du Conseil départemental. Elle est mise en œuvre par les services départementaux, sur la base du budget primitif approuvé par le Conseil départemental.

Au titre du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est défini : « un objectif annuel ou pluriannuel d'évolution des dépenses délibéré par la collectivité concernée en fonction de ses obligations légales, de ses priorités en matière d'action sociale, et des orientations des schémas départementaux ».

Cette délibération s'applique aux établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Département ou conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

L'article R314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise : « afin de permettre, notamment, des comparaisons de coûts entre les établissements ou services qui fournissent des prestations comparables, leur fonctionnement peut être décrit par un ou plusieurs indicateurs construits à partir de différentes mesures de leur activité ou de leurs moyens ».

Les articles R314-29 et suivants du même Code précisent que l'autorité de tarification peut assurer une régulation budgétaire sur la base de ces indicateurs (V. Annexes 1,2 et 3 de la présente délibération).

Par ailleurs, le Département a adopté le 17 décembre 2015 deux délibérations cadres, l'une relative à la politique en faveur du handicap et une autre relative à la politique de l'enfance. Ces deux délibérations ont permis de mettre en œuvre une nouvelle politique sur ces deux secteurs, notamment à travers la généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Le présent rapport a pour objet, dans la continuité des deux délibérations du 17 décembre 2015 de fixer les enveloppes limitatives et les objectifs annuels d'évolution de dépenses pour 2020.

**I - LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES**

**1. Le Département partie prenante de l'accompagnement des évolutions des établissements pour personnes âgées**

Le vieillissement de la population, l'accentuation de la dépendance mais aussi les attentes des futures générations de résidents pour un cadre plus ouvert et plus inclusif, placent les établissements pour

personnes âgées face à des enjeux importants de transformation pour répondre toujours mieux aux besoins et souhaits des personnes accueillies et assurer une meilleure qualité de vie au travail pour le personnel.

Le développement de la « silver économie » apporte des réponses innovantes sur le plan technique, pendant que les modes d'accompagnement s'enrichissent de nouveaux apports méthodologiques.

Dans ce contexte, le Département maintient ses orientations de soutien à l'innovation, aux démarches inclusives et d'ouverture sur les territoires, aux actions de prévention de la perte d'autonomie et aux démarches de création, à partir des établissements ou avec leur implication déterminante, de plateformes et centre ressources pour les populations âgées nordistes.

Pour concrétiser cette politique, plus de cinquante CPOM sont d'ores et déjà en cours de négociation avec les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Nord. En 2020, de nouvelles négociations seront engagées, l'objectif réglementaire étant de couvrir l'ensemble des EHPAD par un CPOM avant la fin de 2021.

Par ailleurs, la quasi-totalité des résidences autonomes bénéficient désormais d'un forfait autonomie pour mettre en place des actions destinées aux résidents et aux personnes âgées à domicile. Un accompagnement à la conformité de ces établissements au cahier des charges réglementaires se met en place.

En appui à ces actions et à la réalisation des objectifs fixés dans les CPOM, le Département s'engage à un soutien sur le plan tarifaire tout en gardant le souci de maintenir une offre financièrement accessible pour les résidents et futurs résidents.

Par ailleurs, le Département accentue son soutien à l'investissement, afin de soutenir une évolution des établissements vers une qualité de vie renforcée, de contribuer à la maîtrise des prix de journée et de simplifier et moderniser le processus d'octroi des crédits.

## **2. Protection de l'enfance, des enjeux majeurs**

La politique départementale de Protection de l'Enfance s'inscrit notamment dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 et de la Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté.

Poursuivant les objectifs définis par le Schéma des Solidarités Humaines, le Département intervient sur plusieurs axes et enjeux majeurs déclinés ci-dessous :

- renforcer les interventions précoces pour mieux répondre aux besoins spécifiques des tout-petits ;
- promouvoir les droits des enfants et favoriser leur participation aux projets qui les concernent ;
- prévenir les ruptures dans les parcours des enfants et accompagner la transition vers l'âge adulte.

Pour répondre à ces enjeux, le Département s'engage dès 2020 à :

- renforcer les dispositifs existants ;
- lancer des appels à projets en particulier dans le champ des réponses spécifiques aux jeunes enfants ;
- soutenir l'innovation ;
- développer la formation et la recherche.

Dans le cadre de la renégociation des CPOM 1<sup>ère</sup> génération et afin de tenir compte des nouveaux éléments relatifs à la stratégie du Département sur la protection de l'enfance, les prochains CPOM entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et seront signés sur la période 2020-2022. Aussi, et comme cela a été précisé lors de la délibération d'objectifs annuels d'évolution des dépenses relatifs



aux ESMS pour 2019, les dispositions tarifaires <sup>-2-</sup> du précédent CPOM sont reconduites jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux contrats.

### **3. Une nouvelle nomenclature pour les établissements sociaux et médicaux sociaux sur le champ du handicap**

Le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017, relatif à une nomenclature simplifiée et opposable des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques, revoit en profondeur et en la simplifiant, la nomenclature des établissements relatifs aux personnes handicapées.

Ces nouvelles dispositions bouleversent considérablement l'approche des structures sociales et médico-sociales et constituent un levier devant faciliter le parcours de la personne handicapée sur le territoire, axe fort du schéma départemental de l'offre sociale et médico-sociale, adopté en février 2018.

Aussi, afin de concrétiser la notion de parcours des personnes handicapées sur le territoire, avec une impulsion forte pour les dispositifs inclusifs, il semble opportun, dans un contexte de renouvellement des CPOM, de faire une application plus large et immédiate de la nouvelle nomenclature en la mettant en œuvre, dans un premier temps, sur les territoires des Flandres Maritimes, de Roubaix-Tourcoing et du Valenciennois. Cette mise en œuvre permettra notamment, d'élaborer, d'ajuster et d'évaluer de manière conjointe, l'application des nouvelles mesures avec les gestionnaires et l'ARS, pour envisager d'étendre la démarche à terme sur tout le territoire. Par ailleurs elle accompagnera, dans le cadre des CPOM 2, la transformation de l'offre vers des dispositifs inclusifs.

## **II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **1. Les indicateurs**

Les dialogues de gestion qui ont été réalisés dans le cadre des CPOM, la généralisation des indicateurs du tableau de bord de la performance du secteur médico-social mis en œuvre par l'ANAP (Agence Nationale d'appui à la Performance) et les indicateurs spécifiquement développés dans le cadre des CPOM, ont permis au Département et aux gestionnaires de faire un état des lieux de la situation. Le Département analyse ces indicateurs au regard des établissements de la même strate. En effet, le changement d'approche « tarifaire » liée aux CPOM, impliquant davantage un dialogue de gestion rassemblant des analyses croisées et non plus un contrôle tutélaire strict, oblige à la construction de nouveaux indicateurs de suivi et de dialogue. La première phase sur les CPOM 2016-2018, a constitué une phase d'observation et de consolidation des indicateurs. La seconde phase consistera à exploiter ces indicateurs, dans le cadre de la génération de CPOM 2020-2022, afin d'alimenter le diagnostic et de déterminer les cibles à préconiser pour chaque gestionnaire, au vu de sa situation.

Par ailleurs, un certain nombre d'indicateurs, non prévus dans le tableau de bord de l'ANAP, demeurent nécessaires au travail d'allocation des moyens aux gestionnaires d'établissements et services du Département. Ces indicateurs, repris en annexes 1, 2 et 3, permettent d'effectuer des comparaisons entre établissements et services similaires.

Le financement départemental ne représente pas la totalité des budgets tarifés, la part financée par le Département est variable et dépend du nombre de prises en charge au titre de l'aide sociale, de l'activité réalisée, des contributions des hébergés au titre du Département du Nord.

### **2. Fixation des enveloppes limitatives**

La masse tarifée comprend :

- la reconduction des dépenses nettes de fonctionnement des établissements ;
- le cas échéant, les effets reports des mesures nouvelles autorisées au cours des exercices antérieurs ;
- des crédits limitatifs alloués aux mesures nouvelles retenues limitativement dans la délibération d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020, et dans le respect des schémas ;
- des hypothèses d'activité calculées à partir des éléments connus à la date d'élaboration du budget, dont le respect par domaine donnera lieu à un suivi renforcé,
- des transformations de l'offre ;
- pour les organismes gestionnaires hors CPOM, les résultats 2018 des établissements (sauf pour les EHPAD et petites unités de vie), retenus par les services de tarification, les reprises sur comptes de réserves, ainsi que les recettes des autres financeurs et/ou autres Départements devront également être intégrés au budget 2020 dans la limite de l'enveloppe votée.

Le Département s'inscrit dans une démarche de généralisation des CPOM. Dans l'hypothèse où un gestionnaire refuserait de s'inscrire dans cette démarche, une tarification négative dans la limite de - 4 % serait appliquée.

En 2020, l'enveloppe limitative de tarification consacrée aux établissements et services tarifés par le Département est la suivante :

#### **A. Politique Enfance Famille Jeunesse**

##### a) Accompagnement et accueil en établissement

<b>Dispositif en faveur des mineurs non accompagnés (MNA)</b>		
<b>Total 2019</b>	<b>Total 2020</b>	<b>écart</b>
22 060 000€	26 000 000€	+3 940 000€

Le déploiement progressif de nouvelles réponses se poursuivra en 2020.

<b>Maisons d'enfants à caractère social (MECS)</b>		
<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>écart</b>
224 524 800€	232 528 425€	+8 003 625€

L'enveloppe limitative de tarification sera appliquée selon des modalités différenciées :

- organismes gestionnaires en CPOM : application des dotations pluriannuelles négociées (2019-2021).
- organismes gestionnaires hors CPOM car hors périmètre : reconduction de la dotation 2018 (+0 %)

Ceci étant et dans le cadre de cette enveloppe fermée, le Département se réserve la possibilité d'accompagner, par transformation ciblée de l'offre de service, certains projets innovants et/ou répondant à un besoin territorial et sociétal spécifique.

##### b) Prévention et accompagnement à la parentalité

CAMSP : Le Département participe au budget des CAMSP à hauteur de 20 %. Les 80 % restants sont financés par l'assurance maladie.

<b>Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)</b>		
<b>Dotation 2019</b>	<b>Dotation 2020</b>	<b>écart</b>
2 786 597€	2 800 000€	+13 403€

c) Prévention et autonomie des jeunes

Conformément à la délibération du 22 mai 2017, le Département recentre son intervention relative à la prévention spécialisée sur les quartiers situés en géographie prioritaire de la politique de la ville et sur un déploiement de nouvelles interventions d'acteurs de liaison sociale en établissement scolaire (ALSES), cofinancés par le Département et l'Etat dans le cadre du plan pauvreté.

<b>Clubs de prévention</b>		
<b>Dotation 2019</b>	<b>Dotation 2020</b>	<b>écart</b>
14 008 227€	14 867 062€	+858 835€

d) Soutien à domicile

<b>Allocations Educatives en Milieu Ouvert (AEMO)</b>		
<b>Dotation 2019</b>	<b>Dotation 2020</b>	<b>écart</b>
24 404 572€	24 454 572€	+50 000€

<b>Soutien à Domicile</b>		
<b>Dotation 2019</b>	<b>Dotation 2020</b>	<b>écart</b>
8 400 000€	8 400 000€	-

## **B. Politique Personnes Agées**

a) Allocation Personnalisée d'Autonomie

En 2020, la convergence tarifaire continue de s'appliquer conformément à la réforme de la tarification des EHPAD. Les USLD ainsi que la Résidence des Weppes, spécialisée dans l'accueil temporaire des personnes âgées, se voient appliquer un taux de +1 % sur leur classe 6 nette.

Dotation Globale APA								
Masse tarifée EHPAD 2019	Dont forfait dépendance 2019	Masse tarifée dépendance USLD 2019	Masse dépendance totale 2019	Forfait dépendance 2020	Mesures nouvelles et effets report 2020	Incorporation des déficits	Masse tarifée dépendance USLD 2020	Masse dépendance totale 2020
108 684 367 €	108 352 161 €	8 600 424 €	116 952 585 €	110 063 264 €	180 537 €	222 366 €	8 686 428 €	119 152 595 €

b) Hébergement

En 2020, la déshabilitation partielle des établissements se poursuivra, dans un objectif de conservation de l'équilibre sur chaque territoire de l'offre de places habilitées, en tenant compte des revenus, du bassin de vie des usagers, des perspectives du développement de l'offre, de l'évolution du vieillissement de la population et des impacts pour les résidents payants.

Taux directeur applicable aux dépenses nettes reconductibles des établissements habilités à l'aide sociale départementale ainsi qu'aux tarifs applicables aux résidents bénéficiaires de l'aide sociale, hébergés au sein des établissements partiellement déshabilités : + **2 %**

Hébergement personnes âgées						
Masse tarifée 2019	Dont charges nettes 2019 reconduites en 2020	Charges nettes après application du taux directeur	Mesures nouvelles et effets report 2020	Ouverture de 8 UVPH en 2020	Incorporation des déficits	Masse tarifée prévisionnelle 2020
236 412 132 €	235 720 053 €	240 434 454 €	1 345 000 €	320 000 €	800 654 €	242 900 108 €

**C. Politique Personnes en Situation de Handicap**

Pour les organismes gestionnaires engagés dans un CPOM avec le Département, la dotation (produits de tarification) 2019 est reconduite, hors mesures nouvelles jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux contrats. Concernant les CPOM avec les gestionnaires belges qui prennent fin cette année et dans l'attente de la réforme en cours de l'Etat au sujet de la prise en charge des résidents français en Belgique, il est proposé de reconduire la dotation par avenant à chaque contrat.

En outre, afin de contribuer au virage inclusif et dans le sillage du Schéma Départemental des Solidarités Humaines 2018-2022, un appel à projet visant à créer 90 places de Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), sera ouvert par le Département.

Le taux d'évolution 2020 pour les conventions individuelles est fixé à **0 %**.

➤ Etablissements Nord

Etablissements et services pour personnes en situation de handicap			
Masse tarifée 2019	Dotation définitive 2019	Dotation 2020	écart
203 795 114€	173 594 657€	175 933 751€	+2 339 094€

➤ Etablissements belges

<b>Etablissements et services pour personnes en situation de handicap</b>			
<b>Masse tarifée 2019</b>	<b>Dotation définitive 2019</b>	<b>Dotation 2020</b>	<b>écart</b>
28 876 078€	25 633 370€	25 633 370€	0€

**ENTREE EN VIGUEUR DES TARIFS 2020**

Conformément à l'article R314-35 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le tarif arrêté l'année précédente continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement de l'arrêté de l'année en cours. Les dotations mensuelles et les prix de journée 2019 sont donc applicables jusqu'à la notification des arrêtés 2020.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les propositions définies dans le rapport relatif à l'objectif annuel d'évolution des dépenses pour l'année 2020, dans le cadre de la tarification des services sociaux et médico-sociaux ;
- de m'autoriser à signer les avenants aux CPOM contractés avec les gestionnaires belges dont la liste est reprise dans l'annexe 4.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Composition du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat et désignation de représentants incombant au Département du Nord

Lors de sa réunion du 7 octobre 2019, le Conseil départemental a approuvé le principe de la fusion entre les deux offices publics de l'habitat PARTENORD HABITAT et HABITAT SAINT-QUENTINOIS dont la collectivité de rattachement est la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (rapport N° DAT/2019/311).

S'agissant d'une fusion absorption du second par le premier, le Département du Nord reste la collectivité de rattachement de l'OPH PARTENORD HABITAT et il lui appartient donc d'assurer les conditions de la mise en œuvre de la gouvernance de l'office, après la fusion.

Le code de la construction et de l'habitation (CCH) prévoit qu'en cas de fusion d'offices publics de l'habitat, le conseil d'administration doit faire l'objet d'une nouvelle désignation. Au terme de l'article R. 421-8 de ce code, cette désignation doit intervenir dans les mêmes conditions que lors du renouvellement du Conseil départemental.

De la combinaison des dispositions des articles R. 421-4 et R. 421-8 du code de la construction et de l'habitation, il résulte que le Conseil départemental doit prendre les décisions suivantes :

- exercer le choix du nombre de membres du conseil d'administration (23 membres actuellement) avec la possibilité de décider de passer à 27 membres (le nombre de Conseillers départementaux restant inchangé) ;
- désigner en son sein 6 représentants, sachant que les sortants sont rééligibles ;
- désigner 7 personnalités qualifiées qui ont aussi la qualité de représentants de la collectivité de rattachement, dont 2 élus d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI autres que le Département du Nord avec la possibilité de désigner un représentant de l'ancienne collectivité de rattachement et plus généralement des collectivités de l'Aisne, afin de tenir compte de la nouvelle répartition géographique du patrimoine de l'office ;
- désigner 1 représentant des associations ayant pour objet l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

En outre, il appartient au Président du Département de saisir les organismes devant désigner 1 ou plusieurs représentants au conseil d'administration, à l'exception des représentants des locataires, dont le mandat électif se poursuit.

Ces décisions ne seront effectives que pour autant que le Préfet du Nord ait préalablement prononcé par arrêté, la fusion des deux OPH.

Il n'est pas nécessaire d'attendre que cette fusion soit effective pour procéder aux opérations nécessaires au renouvellement du Conseil d'administration. Toutefois, la délibération ne pourra être

exécutoire qu'après la publication de l'arrêté préfectoral. La date prévisionnelle de signature de celui-ci est le 6 décembre 2019, pour une fusion des deux offices au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Je propose au Conseil départemental :

1) Pour la détermination du nombre de membres du Conseil d'administration :

- de décider qu' à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou, si elle est plus tardive, à partir de la date effective de la fusion entre l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT et l'Office Public de l'Habitat HABITAT SAINT-QUENTINOIS et en application des dispositions combinées des articles R. 421-4, R. 421-5 et R. 421-8 du code de la construction et de l'habitation, le Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT comprendra 23 membres ;

2) Pour les désignations des membres du Conseil départemental qui incombent à l'organe délibérant de la collectivité de rattachement :

- de décider de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants à pourvoir et donc que les conditions du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies, pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations (pour une application à la date de la fusion) ;
- de désigner ainsi pour représenter le Département du Nord, en qualité de collectivité de rattachement au sein du Conseil d'administration, 6 Conseillers départementaux et 7 personnalités qualifiées, dont les noms sont repris au tableau annexé ;
- de désigner un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, dont le nom est également repris au tableau annexé ;

3) Pour la désignation des autres membres du Conseil d'administration :

- de prendre acte du fait que le Président du Département doit initier la désignation par les autorités et organismes concernés de leurs représentants au Conseil d'administration dans les conditions prévues par l'article R. 421-8 du code de la construction et de l'habitation.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : CSNE - Avenant à la convention relative au financement des dépenses 2018-2019 du Canal Seine Nord Europe

La liaison fluviale existante entre l'Ile-de-France et le Benelux est constituée, du Sud au Nord, de l'Oise, du canal latéral à l'Oise, du canal du Nord et de l'axe Escaut /Deûle.

Le canal Seine Nord Europe permettra la circulation de convois de 185 m de long et pouvant transporter jusqu'à 4 400 t de marchandises. La construction de ce canal vise principalement à rendre le mode fluvial plus compétitif, à inciter au report modal et à constituer un « couloir industriel » le long de la voie d'eau, en lien avec les ports maritimes.

CONVENTION relative au financement des dépenses 2018-2019 du Canal Seine Nord Europe :

La délibération du Conseil départemental N° DGAAD/SG/2018/414 du 17 décembre 2018 a permis la signature d'une convention relative au financement des dépenses 2018 et 2019 de la Société du Canal Seine Nord-Europe (SCSNE). Au moment de sa signature, le 20 décembre 2018, la SCSNE était soumise à la TVA, mais ne pouvait pas la déduire. La convention de financement prévoyait donc que le Département verse une subvention grevée de TVA et bénéficie ensuite du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Or, la Société Canal Seine Nord Europe (SCSNE) a effectué une demande de rescrit auprès de l'administration fiscale et obtenu la possibilité de déduire la TVA grevant ses dépenses (rescrit D1B/1900008029 du 2 octobre 2019). Il convient donc de modifier par voie d'avenant la convention préliminaire de financement pour prendre en compte cette évolution.

Le montant prévu par la convention relative au financement des dépenses 2018 et 2019 était de 6 432 000€, incluant la TVA. L'application du rescrit permet donc de verser à la SCSNE une subvention de 5 360 000€ HT, correspondant au montant initial.

Le Département ayant déjà versé un acompte de 5 145 600€, il restera un solde de 214 400€ à verser à la SCSNE.

Il est proposé au Conseil départemental :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention relative au financement des dépenses 2018-2019 du Canal Seine Nord Europe signé entre le Département et la Société du Canal Seine Nord-Europe le 20 décembre 2018 ;
- de m'autoriser à signer cet avenant et tous les actes correspondants.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Rénovation de la Maison natale Charles de Gaulle - Souscription publique

Sur le fondement de la loi du 23 juillet 1987, modifiée le 1er août 2003 (dite « loi Aillagon »), le Conseil départemental a mis en place depuis le début des années 2000, une politique de mécénat afin de soutenir l'action de ses équipements culturels.

Lors de sa réunion du 22 mai 2017, le Conseil départemental a approuvé, à l'unanimité, les principes de la nouvelle politique départementale de mécénat, renforçant son champ d'intervention.

Sur le fondement des dispositions de l'article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a défini les critères de la politique départementale en matière culturelle, qui a fait l'objet d'une délibération DESC/2017/119 du 22 mai 2017. Celle-ci vise explicitement le recours au mécénat pour soutenir les projets des équipements culturels.

Ceci exposé, le présent rapport fait état du projet de mécénat porté pour la **Maison natale Charles de Gaulle, pour financer les travaux de restauration, à travers l'organisation d'une souscription publique avec la Fondation du patrimoine et la Fondation Charles de Gaulle, propriétaire.**

La Maison natale Charles de Gaulle, 9 rue Princesse à Lille, propriété de la Fondation Charles de Gaulle, est gérée et administrée par le Département du Nord depuis 2014.

Charles de Gaulle y est né le 22 novembre 1890. Cette maison bourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle appartenait à ses grands-parents maternels.

Inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1990, elle est labellisée Maison des Illustres depuis 2011.

Elle est aujourd'hui un musée composé de trois espaces :

- la demeure historique avec son jardin,
- l'espace d'exposition (aménagé dans les anciens ateliers),
- le centre de documentation.

La Maison natale propose aux visiteurs de découvrir la genèse du *Plus Illustre des Français* mais également de participer à une programmation culturelle riche autour de l'histoire contemporaine.

Seul équipement culturel du territoire dédié à Charles de Gaulle, sa fréquentation annuelle ne cesse d'augmenter, dépassant les 17 000 visiteurs en 2018 et 20 150 en 2019 (fréquentation en augmentation de 68 % en 5 ans).

Au fil des années, la Maison natale a souffert de l'activité et du passage du public et nécessite une rénovation importante de sa structure (désolidarisation des cheminées, affaissement de planchers, huisseries et boiseries en mauvais état...).

Des travaux de sûreté, de sécurité mais aussi d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sont nécessaires.

De plus, l'usure des peintures intérieures et extérieures, renvoie une image de vétusté et le développement d'outils de médiation dans la demeure même, nuit, aujourd'hui, à la lisibilité et à l'authenticité du lieu.

Aussi d'importants travaux seront menés, **de janvier 2020 à novembre 2020**, pour poursuivre les objectifs suivants :

- réaliser les travaux d'urgence de mise en sécurité et d'accessibilité, en confortant la structure de la Maison natale ;
- rénover complètement la maison pour plus d'authenticité ;
- rafraîchir la perception de l'équipement.

Cette opération est prévue en deux phases, la première devant être lancée dès à présent. Le chiffrage de cette première phase de travaux s'élève à **2 491 000 € HT**.

Les travaux concerneront :

- la rénovation de la structure historique (intérieur et extérieur), la réhabilitation de pièces aujourd'hui disparues (cuisine, lingerie et cabinet de toilette) et la restauration de décors authentiques pour un montant estimé à 1 920 000 € ;
- les travaux de sécurité et les lots techniques pour un montant estimé à 381 000 € ;
- l'acquisition et la restauration de mobilier pour un montant estimé à 200 000 €.

Pour ce programme de rénovation, il est proposé de contribuer au plan de financement par une levée de fonds privés, au moyen :

- d'une souscription publique ;
- d'une campagne de mécénat d'entreprise (financier, en nature ou de compétences) ;
- et de la vente d'objets promotionnels, dont le produit pourrait être affecté à la souscription publique.

L'Etat s'est engagé à contribuer au financement des travaux, avec une subvention de la DRAC à hauteur de 763 000 €.

**La souscription publique**, sous égide de la Fondation du Patrimoine, sera organisée conjointement par les trois partenaires : **le Département du Nord, la Fondation Charles de Gaulle et la Fondation du Patrimoine**.

Cette opération, pilotée en interne par la Maison natale Charles de Gaulle, associe étroitement le service Mécénat et Grands partenariats, la Direction des Bâtiments, la Direction de la Communication, la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion et la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public.

Les dons en ligne seront possibles sur le site Internet de la Fondation du Patrimoine, qui centralisera la collecte des fonds, notamment les chèques adressés par voie postale. Les sites Internet de la Maison natale Charles de Gaulle (ouverture début 2020), du Département du Nord et de la Fondation Charles de Gaulle relayeront la souscription.

Cette campagne de mécénat et de souscription, qui conforte le lien entre Charles de Gaulle et son territoire natal, s'inscrit dans un plan de communication global, relayant les travaux et amorçant le renouveau de l'image de l'équipement.

Le contexte des commémorations autour du général de Gaulle en 2020, offre des conditions favorables à la sensibilisation du public : 130<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance / 50<sup>e</sup> anniversaire de son décès / 80 ans de l'appel du 18 juin.

Il pourrait également être fait appel à des partenariats (commerçants, médias...), pour amplifier son retentissement.

**Le volet de communication spécifique**, pour le mécénat et la souscription publique, prévoit :

- la mise en œuvre d'un plan de communication à l'échelle régionale mais aussi nationale et internationale, en s'appuyant sur les réseaux de la Fondation Charles de Gaulle et de la Fondation du Patrimoine ;
- de cibler des entreprises, de grands donateurs et le grand public ;
- de réaliser des supports multi-canaux : plaquette mécénat d'entreprises, plaquette souscription publique, campagne d'affichage, message vidéo sur les réseaux sociaux..., dans le respect des chartes graphiques des trois partenaires.

Pour les mécènes et donateurs particuliers, le montant de souscription pourra faire l'objet d'une **réduction d'impôt**, sous réserve des évolutions législatives et réglementaires :

- **sur le revenu**, à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable ;
- **sur la fortune immobilière**, à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € ;
- **ou sur les sociétés**, à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT.

Un reçu fiscal sera adressé par la Fondation du Patrimoine à cet effet.

**Les contreparties n'excéderont pas 25 % du montant du don** : remise d'un certificat de donateur, inscription du nom des donateurs sur un espace dédié (après leur accord écrit), ou invitation à un événement de remerciement...

La convention, annexée au présent rapport, reprend et précise l'ensemble de ces points.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la convention de souscription publique, ci-jointe, pour la restauration de la Maison natale Charles de Gaulle, entre le Département du Nord, la Fondation Charles de Gaulle et la Fondation du Patrimoine
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Avenants aux conventions de transferts de compétences à la Métropole Européenne de Lille

**1. CONTEXTE**

Par arrêté du 18 janvier 2019, le Préfet du Nord a décidé l'extension de périmètre de la Métropole Européenne de Lille à la Communauté de communes de la Haute Deûle. L'arrêté préfectoral de fusion du 25 octobre 2019, décide au 14 mars 2020, la fusion de la MEL avec la CCHD, créant ainsi un nouvel Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), couvrant le territoire de la MEL et de la CCHD. Cette fusion implique, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe), le transfert, sur le territoire de l'actuelle CCHD, au futur EPCI, des compétences transférées en 2017 par le Département du Nord à la MEL.

**2. PERIMETRE**

Les compétences à transférer sont celles qui avaient fait l'objet d'un accord entre le Département du Nord et la MEL, par conventions de transfert en 2016, à savoir :

- Voirie : Gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que de leurs dépendances et accessoires (transfert obligatoire) ;

La voirie transférée représente 17 km de voies et 2 ouvrages d'art sur le territoire de l'actuelle CCHD.

- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, en application de l'article 6 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement ;

Le FSL représente 73 dossiers en 2018, sur le territoire de l'actuelle CCHD.

- Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) : Aide aux jeunes en difficulté, en application des articles L. 263-3 et L. 263-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Le FAJ a fait l'objet d'un dossier en 2018 sur le territoire de l'actuelle CCHD.

- Tourisme (Subventions aux offices de tourisme, schéma métropolitain du tourisme et adhésion au Comité départemental du tourisme) : comme partie du groupe de compétence « Tourisme en application du chapitre II du titre III du livre Ier du code du tourisme, culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport, ou une partie de ces compétences ».

La MEL est déjà adhérente au Comité départemental du tourisme.

### 3. CONSEQUENCES

Ce transfert nécessite :

- d'une part de conclure des avenants (annexe 1 et 2) aux deux conventions de transfert signées fin 2016 avec la MEL (le transfert de la voirie départementale devant faire l'objet d'une convention spécifique) ;
- d'autre part d'actualiser le montant de la dotation de compensation des charges nettes transférées, versée par le Département du Nord à la MEL, à compter de 2020.

#### 3.1. Dates de transfert

Le transfert de la gestion des routes départementales et de la compétence tourisme est réalisé au 14 mars 2020. Pour des motifs opérationnels, en accord entre les deux collectivités, les compétences FSL et FDAJ sont transférées au 1<sup>er</sup> avril 2020.

#### 3.2. Evaluation des charges transférées

Les services de la Métropole Européenne de Lille et du Département du Nord ont évalué les charges correspondant au périmètre de la compétence transférée ainsi que les modalités de sa compensation.

Il a été proposé de reprendre la même méthode que pour les transferts intervenus en 2016, à savoir une moyenne actualisée des 3 dernières années en fonctionnement et 8 dernières années en investissement, à partir des données contenues dans les comptes administratifs votés.

Ces évaluations ont fait l'objet d'une discussion au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT), composée paritairement de quatre élus métropolitains et de quatre élus départementaux et présidée par M. Frédéric ADVIELLE, Président de la Chambre Régionale des Comptes. Messieurs Christian POIRET, Olivier HENNO, Philippe WAYMEL et Didier MANIER, représentaient le Département du Nord au titre de la délibération DAJAP 2019/250 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 d'une part et Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT et Messieurs Alain BERNARD, Michel COLIN, Thierry PAUCHET représentaient la MEL au titre de la délibération C 0244 du 28 juin 2019 d'autre part. L'accord a été acté à l'issue de la CLECRT du 21 novembre 2019, à l'unanimité des membres, par l'avis joint au rapport (annexe 6).

Cet accord prévoit le versement d'une dotation de compensation complémentaire annuelle 328 151 € selon le détail suivant :

SYNTHESE € 2018	Voirie	FSL	FDAJ	Tourisme	Fonctions support	TOTAL de la dotation de compensation
Investissement	242 909					242 909
Frais financiers	0					0
Fonctionnement	33 476	51 518	248	0		85 242
<i>dont fonct. voirie</i>	<i>25 397</i>					
<i>dont viabilité hivernale</i>	<i>8 079</i>					
<i>dont véhicules léger</i>						
<i>dont carburant et assurance poids lourds</i>						
Bâtiments (inv.)						0
Bâtiments (fonct. et assurance)						0
Subv. aux missions locales						0
RH						0
SI						0
Frais de structure						0
<b>Dotation de compensation complémentaire à la MEL</b>	<b>276 385</b>	<b>51 518</b>	<b>248</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>328 151</b>



Aucun personnel n'est transféré au regard du faible volume des compétences transférées.

Aucun patrimoine immobilier ni mobilier n'est transféré au regard du faible volume des compétences transférées.

En 2020, les compensations du Département du Nord à la MEL seront appliquées pro rata temporis, à savoir :

- pour la compétence voirie : 293/366èmes, soit 221 259, 03 € ;
- pour les compétences FSL et FAJ : 275/366èmes, soit 38 895, 22 €.

Ce ratio correspond au nombre de jours effectifs d'exercice des compétences transférées à la MEL rapportés au nombre total de jours de l'année 2020.

La dotation de compensation annuelle versée à la MEL s'élèvera donc à partir de 2021 (1<sup>ère</sup> année pleine) à 34 269 973 € selon le détail suivant, cumulant la dotation de compensation actée en 2016 et la nouvelle dotation calculée pour le territoire de l'actuelle CCHD :

SYNTHESE	Voirie	FSL	FDAJ	Tourisme	Fonctions support	TOTAL de la dotation de compensation
Investissement	15 272 909	-	-	-	-	15 272 909
Frais financiers	885 817	-	-	-	-	885 817
Fonctionnement	3 713 232	6 572 495	715 578	13 270	-	11 014 575
<i>dont fonct. voirie</i>	<b>3 025 397</b>	-	-	-	-	
<i>dont viabilité hivernale</i>	542 653	-	-	-	-	
<i>dont véhicules léger</i>	74 638	-	-	-	-	
<i>dont carburant et assurance poids lourds</i>	70 544	-	-	-	-	
Bâtiments (inv.)	401 133	-	-	-	-	401 133
Bâtiments (fonct. et assurance)	95 955	-	-	-	-	95 955
Subv. aux missions locales	-	-	100 000	-	-	100 000
RH	<b>4 329 727</b>	<b>860 236</b>	<b>314 644</b>	-	<b>430 289</b>	5 934 896
SI	9 557	28 215	9 880	-	-	47 652
Frais de structure	297 676	126 132	38 388	-	54 840	517 036
<b>Dotation de compensation à la MEL</b>	<b>25 006 006</b>	<b>7 587 078</b>	<b>1 178 490</b>	<b>13 270</b>	<b>485 129</b>	<b>34 269 973</b>

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention qui précise, d'une part, le transfert total de la gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi de que leurs dépendances et accessoires sur le territoire correspondant à celui de la Communauté de communes de la Haute Deûle, d'autre part, les conditions financières du transfert à compter du 14 mars 2020 ;
- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention qui précise, d'une part, le transfert des compétences FSL, FDAJ et tourisme sur le territoire correspondant à celui de la Communauté de communes de la Haute Deûle, d'autre part, les conditions financières du transfert à compter du 14 mars 2020 pour la compétence tourisme et à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour les compétences FSL et FDAJ.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31008OP001	31008E01	18510689		85 242 €
31008OP002	31008E01	15431133		242 909 €

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Retrait total du Département du Nord du capital de la SOGEMIN.

**Projet Euralimentaire**

L'exploitation du Marché d'Intérêt National (MIN) est assurée par la SOGEMIN, Société Anonyme d'Economie Mixte (SEM) qui a pour objet, la construction, l'exploitation et la gestion du Marché de Gros de Lille situé à Lomme. Il s'agit du deuxième Marché d'Intérêt National en fruits, légumes et fleurs après Rungis.

La Métropole Européenne de Lille (MEL), propriétaire du foncier, a décidé de promouvoir le MIN en l'incluant dans le projet Euralimentaire, site d'excellence métropolitain aux vocations alimentaires, agroalimentaires et logistiques renforcées et accompagner le développement des entreprises aux nouveaux enjeux du « bien manger » : des produits frais, locaux et de saison.

La définition du modèle économique du futur marché de gros et sa future structure de gouvernance associée (actionnariat, statuts...) constituent des préalables indispensables à la réussite du projet. Sur cette base, le Conseil métropolitain du 19 octobre 2018 a validé l'ensemble des dispositions opérationnelles, comme le déclassement du MIN et la procédure de cession d'une partie des cases aux grossistes.

**Place du Département du Nord au sein de la SOGEMIN**

Le capital de la SOGEMIN s'élève à 500 000 € (2 500 actions à 200 €). Il est détenu par 9 actionnaires dont 2 publics, MEL et Département du Nord : 60 % du capital et 7 privés : 40 % du capital. En détenant 35 % du capital, le Département du Nord est à ce jour l'actionnaire majoritaire.

Deux éléments sont à prendre en compte pour le positionnement du Département au sein du capital de la SOGEMIN :

- la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) : par note du 4 mars 2019, Mme DEMARET, Secrétaire générale de la Préfecture du Nord, a souhaité connaître le calendrier dans lequel le Conseil départemental du Nord prévoit de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe, aucune compétence ne permettant de fonder une participation départementale à une société d'économie mixte de gestion d'un MIN ;
- le projet Euralimentaire : la MEL a souhaité faire évoluer la domanialité du site, en particulier pour permettre aux occupants actuels d'acquérir les murs de leur outil de travail et augmenter le capital de la SEM via un apport en nature de son foncier. De même, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a permis d'accueillir de nouveaux actionnaires privés.

Ces évolutions entraînent l'évolution des missions <sup>1/2</sup> de la SOGEMIN et le changement de statuts de la SEM visant à lui permettre d'assurer des missions de gestion et d'aménagement du foncier.

### **Retrait total du capital de la SOGEMIN**

Au titre de sa compétence économique, le projet Euralimentaire est un des outils du développement économique de la MEL avec la vocation de cette dernière d'en être le chef de file. Aussi, la place du Département au sein de la SOGEMIN serait difficilement lisible au regard de la loi NOTRe, de la nouvelle gouvernance et des moyens mobilisés. Il est ainsi proposé le retrait total du capital de la SOGEMIN.

Pour ce faire, le Département du Nord a négocié avec la Caisse des dépôts et Consignations (Banque des Territoires) la reprise de la totalité de ses actions possédées au capital de la SOGEMIN, soit 875 actions, à la valeur de l'action fixée à la date de novembre 2019 à 839 €, selon les modalités reprises dans la convention jointe au présent rapport. Le montant total de la transaction serait de 734 125 € (875 actions x 839 €).

Les modalités de cette reprise ont fait l'objet de négociation entre les représentants de la SOGEMIN, de la Métropole Européenne de Lille, de la Banque des Territoires et du Département du Nord, le 22 novembre 2019.

Vu la décision favorable du Conseil de Direction de la Caisse des dépôts et Consignations du 27 novembre 2019 de reprendre la totalité des actions détenues par le Département du Nord dans le capital de la SOGEMIN au montant susvisé ; les représentants du Département aux instances délibérantes de la SOGEMIN solliciteront l'agrément du Conseil d'Administration de la SOGEMIN qui se tiendra le 3 décembre 2019.

Je propose au Conseil départemental :

- de céder la totalité des actions que possède le Département du Nord dans le capital de la SOGEMIN,
- d'opérer la transaction à la valeur de l'action évaluée lors de la présente cession, soit une transaction fixée à 734 125 € pour un montant total de 875 actions x 839 €,
- de désigner la Caisse des dépôts et Consignations comme l'acquéreur de la totalité des actions départementales au montant susvisé,
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention de cession des actions entre le Département du Nord et la Caisse des dépôts et Consignations, jointe au présent rapport,
- d'imputer la recette correspondante soit 734 125 € sur l'opération 31006OP004,
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département du Nord tous les documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP004	31006E17	0	0	734 125

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Evolution de la politique relative aux déplacements professionnels au Département du Nord

Par délibération du 22 octobre 2007, le Conseil départemental a adopté la Politique Voyages qui définit l'organisation des déplacements professionnels ainsi que les modalités de règlement des frais qu'ils occasionnent.

La volonté de la Collectivité de s'engager encore davantage dans une politique vertueuse sur le plan écologique, conduit à favoriser les modes de déplacements doux comme que les transports en commun et, à défaut, l'utilisation des véhicules du parc départemental. A cet effet, une nouvelle écriture des articles 2, 6, 8 et 15 est proposée.

La Collectivité souhaite également, dans un objectif de simplification, privilégier pour l'ensemble des déplacements autorisés préalablement avec un véhicule personnel, le tarif de remboursement « indemnités kilométriques ». A cet effet, une modification des articles 8 et 15 est proposée. L'ensemble des autres dispositions de la Politique Voyages n'a pas été revu, à l'exception d'une actualisation de la numérotation des articles et de la dénomination de la Collectivité.

La politique de voyages amendée, a été présentée pour avis au Comité Technique du 12 décembre 2019.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la Politique Voyages amendée, ci-jointe ;
- d'appliquer les nouvelles dispositions contenues dans la Politique Voyages, pour tous les déplacements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire du Département du Nord

Principe constitutionnel depuis 1946, l'égalité des femmes et des hommes a été inscrit dans l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958 ainsi que dans l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.

L'article 61 de la loi du 04 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, instaure pour les collectivités et les EPCI de plus de 20 000 habitants, l'obligation d'élaborer et de présenter préalablement aux débats sur le projet du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la collectivité.

Conformément au décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, ce rapport doit donc à la fois, dresser un bilan synthétique du fonctionnement de la collectivité au regard de la problématique de l'égalité femmes/hommes, mettre en lumière des actions menées dans le cadre de ses politiques publiques sur l'année passée, tout en dressant des perspectives et orientations pour l'année qui s'ouvre.

Ce rapport, sixième présenté au Conseil départemental, porte sur :

- d'une part, la politique des ressources humaines du Département, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, avec une analyse des données, issues du rapport de situation, comparée 2018 ;
- d'autre part, les actions menées en 2018/2019, par le Département sur son territoire ;
- enfin, des grandes orientations favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je propose au Conseil départemental :

- de donner acte de la présentation au rapport 2019 sur la situation du Département du Nord en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au vote du budget départemental.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

**OBJET** : Définition de taux de promotion permettant l'accès aux grades de conseiller hors classe, d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, d'assistant socio-éducatif de 1ère classe, d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle et d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe

L'une des principales mesures prévues par le dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » consiste en la restructuration de l'ensemble des cadres d'emplois.

Dans ce cadre, les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de Conseiller Socio-Educatif (CSE), d'Assistant Socio-Educatif (ASE) et d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) ont été modifiés et prévoient la création de nouveaux grades d'avancement.

Le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement sur ces grades est déterminé par l'application d'un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante, après avis du comité technique (Article 49 loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

**I) Nouvelle architecture du cadre d'emplois des Conseillers Socio-Educatifs (catégorie A)**

Les conseillers socio-éducatifs bénéficient désormais d'un déroulement de carrière sur 3 grades au lieu de 2 :

- CSE hors classe (**nouveau grade terminal**) ;
- CSE supérieur (1<sup>er</sup> grade d'avancement) ;
- CSE (grade de base).

**II) Nouvelle architecture du cadre d'emplois des Assistants Socio-Educatifs (catégorie A)**

Le cadre d'emplois des ASE est modifié et est devenu un cadre d'emplois de catégorie A, à compter du 01/02/2019.

Il est composé de 3 grades jusqu'au 31/12/2020 :

- ASE de classe exceptionnelle (**nouveau grade terminal**) ;
- ASE de 1<sup>ère</sup> classe (1<sup>er</sup> grade d'avancement) ;
- ASE de 2<sup>ème</sup> classe (grade de base).

Puis, à compter du 01/01/2021, les grades d'ASE de 2<sup>ème</sup> classe et d'ASE de 1<sup>ère</sup> classe fusionnent pour n'en former qu'un seul : le grade d'ASE.

**III) Nouvelle architecture du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (catégorie A)**

Le cadre d'emplois des EJE est modifié de la même manière que celui des ASE.  
Il devient un cadre d'emplois de catégorie A, à compter du 01/02/2019.

Il est composé de 3 grades jusqu'au 31/12/2020 :

- EJE de classe exceptionnelle (**nouveau grade terminal**) ;
- EJE de 1<sup>ère</sup> classe (1<sup>er</sup> grade d'avancement) ;
- EJE de 2<sup>ème</sup> classe (grade de base).

Puis, à compter du 01/01/2021, les grades d'EJE de 2<sup>ème</sup> classe et d'EJE de 1<sup>ère</sup> classe fusionnent pour n'en former qu'un seul : le grade d'EJE.

#### **IV) Taux de promotion**

La réglementation prévoit que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement sur ces grades est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires qui remplissent les conditions exigées.

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du comité technique.

S'agissant de nouveaux grades d'avancement, aucun taux de promotion n'a été délibéré.

Dans ce cadre et par analogie avec les autres cadres d'emplois,

Je propose au Conseil départemental :

- de déterminer les taux de promotion permettant l'accès aux grades de Conseiller Socio-Educatif hors-classe, d'Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle, d'Assistant Socio-Educatif de 1<sup>ère</sup> classe, d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle et d'Educateur de Jeunes Enfants de 1<sup>ère</sup> classe pour l'année 2020 de la manière suivante :
  - 100 % pour les lauréats d'examen professionnel,
  - 50 % (appliqué au nombre de promouvables), pour accéder au 1<sup>er</sup> grade d'avancement,
  - 33 % (appliqué au nombre de promouvables), pour accéder au grade terminal,
  - 10 % (appliqué au nombre de postes ouverts), sur chaque grade d'avancement dédiés aux situations socio-professionnelles particulières.
- de déterminer les taux de promotion permettant l'accès aux grades de Conseiller Socio-Educatif hors-classe, d'Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle (après fusion des grades d'ASE de 2<sup>ème</sup> classe et d'ASE de 1<sup>ère</sup> classe pour n'en former qu'un seul, le grade d'ASE), d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle (après fusion des grades d'EJE de 2<sup>ème</sup> classe et d'EJE de 1<sup>ère</sup> classe pour n'en former qu'un seul, le grade d'EJE), à partir de l'année 2021 de la manière suivante :
  - 100 % pour les lauréats d'examen professionnel,
  - 50 % (appliqué au nombre de promouvables), pour accéder au 1<sup>er</sup> grade d'avancement,
  - 33 % (appliqué au nombre de promouvables), pour accéder au grade terminal,
  - 10 % (appliqué au nombre de postes ouverts), sur chaque grade d'avancement dédiés aux situations socio-professionnelles particulières.

conformément au tableau joint en annexe.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	79599472	0	973231

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Liste complémentaire des emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2°) de la loi du 26 janvier 1984

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires définit le principe de pourvoir les emplois permanents par des fonctionnaires.

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement ce principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Cependant, les articles 3-3-2 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, précisent qu'une collectivité territoriale peut, par délibération, pourvoir des postes de catégorie A pour une durée maximale de 3 ans, à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

La délibération du Conseil général du Nord en date du 12 novembre 2012 (rapport n° DGC/2012/1420), précise la liste des postes concernés. Cette première délibération a été depuis complétée par celles des 6 mai et 14 octobre 2013, 16 décembre 2014 et celles du Conseil départemental du Nord en date des 15 juin, 12 octobre, 17 décembre 2015, 26 septembre et 17 octobre 2016, 3 juillet et 18 décembre 2017, 12 février, 26 mars, 29 juin, 8 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2018, 25 mars, 3 juin et 7 octobre 2019.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter les délibérations susmentionnées et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes détaillés en annexe 1, ci-jointe au rapport, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	77682297	70447433	902169

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

**OBJET** : Mise à disposition de deux agents départementaux auprès de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles

Sur délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 3 juillet 2017, le Département a, le 5 décembre 2017, fait l'acquisition du site de l'Abbaye de Vaucelles, témoignage unique de l'architecture cistercienne sur le territoire départemental.

Le Conseil départemental a créé par délibération en date du 8 octobre 2018, une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles », pour gérer à compter du 1er janvier 2019, le site de l'Abbaye de Vaucelles, propriété départementale.

Il est aujourd'hui nécessaire de désigner un nouveau directeur à l'établissement, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En application des articles L. 2221-10 et R. 2221-21 du Code général des collectivités territoriales, le directeur de la régie est désigné par délibération du Conseil départemental sur proposition de son Président. Il est ensuite nommé par le Président du conseil d'administration de la régie personnalisée.

Dans ces conditions, il est proposé de désigner Madame Valérie DASSONVILLE, en vue de sa nomination ultérieure par le Président du conseil d'administration, comme directeur de la régie.

Par ailleurs, il avait été convenu entre la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles et le Département du Nord, de mettre à disposition de la régie personnalisée un agent du Département pour exercer les fonctions de Secrétaire général du site, dans le cadre des articles 61 à 63 de la loi n°84-53 du 20 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et dans les conditions prévues par le décret n°2008-580 du 18 juin 2008.

Sous l'autorité du directeur de l'équipement culturel, en tant que responsable administratif et financier de la structure, l'agent pilote l'organisation et la réalisation opérationnelle des dispositifs concourant à la mise en œuvre du projet scientifique et culturel de l'établissement (comptabilité, commande publique, réalisation technique des projets, mécénat, sécurité et sûreté, ressources humaines).

Pour ce faire, il planifie les différentes ressources allouées et pilote des projets et opérations. Sa mission a pour but d'optimiser les procédures, de contrôler et d'évaluer l'emploi des ressources, de mobiliser et de faire évoluer sur un plan collectif, les compétences professionnelles des agents de l'EPA.

Cette mise à disposition s'est faite à l'époque à hauteur de 50 %. Il apparaît que la quotité de travail retenue est insuffisante pour réaliser l'ensemble de la mission dévolue au Secrétaire général. Il est donc proposé de modifier la convention originelle afin de permettre une mise à disposition à 100 % de l'agent concerné.

Elle intervient à titre gratuit, comme l'autorisent les dispositions de l'article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

De la même manière, une convention de mise à disposition concernera l'agent qui sera chargée de la Direction de l'établissement.

Je propose au Conseil départemental :

- de désigner Madame Valérie DASSONVILLE, pour être nommée ultérieurement par le Président du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif (EPA) « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles », à l'emploi de directeur de la régie ;
- de mettre à disposition cet agent du Département auprès de l'EPA « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles », pour assurer la direction de l'établissement ;
- de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition entre le Département du Nord et l'EPA « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles », jointe en annexe du rapport ;
- de modifier la quotité de mise à disposition d'un agent du Département auprès de l'EPA « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles » (désormais à 100 %), pour assurer le secrétariat général de l'établissement ;
- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de mise à disposition entre le Département du Nord et l'EPA « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles », joint en annexe du rapport.

Christian POIRET  
Premier Vice-Président

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Marché de partenariat portant sur la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site du Forum - Concertation préalable au projet, bilan de concertation

Par délibération du 17 décembre 2018 (MSI/2018/438), le Département a autorisé la signature du marché de partenariat en vue de la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord avec le groupement Duval, représenté par la société Nouveau Forum.

**Présentation du projet**

L'opération de regroupement des services départementaux du Nord est composée de 2 projets au sein d'un ensemble urbain cohérent :

- le projet de regroupement des services départementaux : construction d'un nouvel immeuble ;
- un programme de valorisation immobilière.

Les deux projets étant liés tant architecturalement que contractuellement, les autorisations administratives, notamment les permis de construire, ont fait l'objet d'un dépôt conjoint considérant qu'ils sont constitutifs d'une opération d'ensemble. La complexité de cette opération d'aménagement de presque 60 000 m<sup>2</sup>, présentant une programmation mixte publique et privée, avec logements et bureaux ainsi que sa caractéristique de renouvellement urbain, justifient la mise en œuvre d'une procédure **de concertation publique** par le Département, conformément à l'article L. 103-2 4<sup>ème</sup> du Code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis et les modalités de mise en œuvre ont été définis lors de la délibération du 25 mars 2019 (MSI/2019/72).

**Objectifs poursuivis**

Cette opération de renouvellement urbain du quartier nécessite une concertation préalable ayant pour objectif de permettre aux habitants du quartier d'être informés et de s'exprimer sur le projet.

La concertation s'est faite en association avec le groupement qui a présenté l'opération dans sa globalité (projets public et privé), les enjeux et les objectifs poursuivis.

Cette concertation a permis de répondre aux interrogations des riverains sur l'ensemble des problématiques urbaines, programmatiques, architecturales et de gestion des espaces publics.

Le document, joint en annexe, recense les modalités d'organisation effectives de cette concertation et fait le bilan des échanges et des contributions de chacun à l'élaboration du projet. Il a également pour

-1/8-

but de synthétiser les questionnements soulevés par la population tout au long de la concertation et d'exposer les réponses que le Département y a apportées.

### **Modalités de mise en œuvre**

L'article L 103-4 précise que : « Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

Dans ce cadre, les moyens suivants ont été mis en œuvre pour assurer une communication cohérente à l'échelle du projet :

- organisation d'une réunion publique d'information pour les riverains et débat,
- diffusion d'une invitation toutes boîtes pour la réunion dans la zone concernée par le projet ;
- réalisation d'une plaquette dématérialisée de présentation du projet mise en ligne sur le site de la collectivité ;
- création d'une boîte mail spécifique ;
- pose de signalétique sur site (panneaux) ;
- articles presse et communication sur le site lenord.fr ;
- exposition publique du projet et mise à disposition d'un registre.

La première phase de concertation s'est tenue du 2 au 27 septembre 2019. Le bilan est réalisé au 27 septembre 2019 à 18H00.

Conformément à l'article L. 103-6, cette concertation se cumule avec l'enquête publique relative à l'étude d'impact environnementale, exigible dans le cadre de l'instruction des permis de construire. Un pré-bilan a été effectué et joint au dossier de l'enquête publique.

La démarche sera ensuite poursuivie jusqu'au démarrage du chantier. Les supports dématérialisés seront également utilisés, en phase réalisation, afin d'accompagner la construction du projet, de sensibiliser, d'informer et de communiquer, mais également de recueillir les avis et doléances et d'y répondre de manière réactive.

Je propose au Conseil départemental :

- de confirmer que la concertation relative à l'opération de regroupement des services départementaux du Nord s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 25 mars 2019 ;
- d'arrêter le bilan de la première phase de concertation, tel qu'il est présenté en annexe de la délibération ;
- de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Convention de groupement de commandes entre le Département du Nord et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours du Nord (59), de l'Aisne (02), de l'Oise (60) et du Pas-de-Calais (62) pour l'achat de prestations de voyages et de déplacements.

Actuellement, le Département du Nord dispose de deux marchés pour répondre aux besoins d'organisation logistique et de gestion administrative des déplacements nationaux et internationaux, à savoir :

- lot 1 : organisation logistique et gestion administrative de déplacements nationaux et internationaux, par voie ferroviaire, pour le compte du Département du Nord ;
- lot 2 : organisation logistique et gestion administrative de déplacements nationaux et internationaux, par voie aérienne, hébergement, location courte durée de véhicule et prestations associées (agence de voyages), pour le compte du Département du Nord.

Ces marchés ont été passés en 2017, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois. Ils arrivent à échéance le 18 juin 2021.

Dans le cadre des mutualisations souhaitées par les politiques publiques, les SDIS 59, 62, 60 et 62 ont un marché mutualisé de prestations de voyage et de déplacements avec une échéance en juin 2020 et ont sollicité le Département, afin de rejoindre le groupement pour cette relance de marché.

Le Département peut rejoindre ce groupement, à condition de ne pas reconduire les deux marchés, visés ci-dessus, pour leur dernière annuité.

L'impact financier est tout d'abord le coût de la procédure de passation de marché pour l'ensemble des entités et potentiellement, sur le volume d'achat de prestations.

De ce fait, il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver la convention de groupement de commandes concernant les achats de ces prestations de voyages.

Dans cet objectif, il est envisagé :

- la création d'un groupement de commandes entre le Département du Nord, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS 59), de l'Aisne (SDIS 02), de l'Oise (SDIS 60) du Pas-de-Calais (SDIS 62) ;
- la relance d'une nouvelle procédure ;
- la non-reconduction de la dernière annuité des deux marchés du Département du Nord, repris ci-dessus, compte-tenu des échéances des marchés des autres entités, soit une échéance anticipée au 18 juin 2020.

La convention figurant, en pièce jointe, a pour objet de préciser les modalités d'engagement de ce groupement de commandes et notamment de désigner le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS59), comme le coordonnateur.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les termes de la convention jointe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes entre le Département du Nord et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS 59), de l'Aisne (SDIS 02), de l'Oise (SDIS 60) du Pas-de-Calais (SDIS 62).

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Orientations concernant la maîtrise des consommations énergétiques

La délibération cadre « Nord Durable », présentée en séance plénière le 18 novembre 2019, vise à renforcer les politiques départementales et les actions internes pour un avenir écologique et solidaire. La lutte contre le changement climatique, la préservation des écosystèmes et l'engagement vers des modes de vie durables, sont au cœur de cet acte politique départemental.

A ce titre, la maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine bâti du Département revêt une attention toute particulière.

Avec un patrimoine immobilier de 202 collèges et de 375 bâtiments départementaux, les coûts de fonctionnement liés aux énergies représentent un enjeu majeur pour le Département du Nord.

Le tableau ci-dessous présente les coûts\* énergétiques annuels répartis par typologie de bâtiments :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Electricité bâtiments	2 493 974,76 €	2 676 851,52 €	2 257 063,45 €	2 174 528,02 €	2 180 921,53 €
Chaleur bâtiments	1 301 447,64 €	1 179 789,55 €	980 203,69 €	1 265 577,11 €	1 703 528,51 €
Electricité collèges	4 556 297,80 €	4 637 560,31 €	4 866 522,13 €	5 143 425,85 €	4 870 871,85 €
Chaleur collèges	6 377 885,06 €	5 420 969,01 €	5 332 361,38 €	5 057 222,04 €	4 766 490,33 €
<b>Total</b>	<b>14 731 619,26 €</b>	<b>13 917 185,39 €</b>	<b>13 438 166,65 €</b>	<b>13 642 770,02 €</b>	<b>13 521 812,22 €</b>

\*Ces coûts incluent les tarifs dits "réglementés" et les tarifs dits "dérégulés". On notera par ailleurs que dans la partie chaleur sont intégrés les coûts relatifs au gaz et aux réseaux de chaleur urbain.

Les consommations d'énergie d'un bâtiment sont le produit de trois facteurs : la qualité de son bâti et de ses équipements, la qualité de l'exploitation technique et le bon usage qui en est fait par les occupants. Il est donc essentiel de travailler à la fois sur les deux premiers facteurs, que l'on peut qualifier de « dimension technique », mais également d'agir sur le facteur humain, c'est-à-dire d'entraîner les occupants à un usage responsable.

Ainsi, malgré une tendance haussière du prix de la molécule gaz et de l'électron ces dernières années ainsi que des taxes qui représentent les 2/3 de la facture énergétique, on observe que les coûts énergétiques du parc immobilier départemental ont pu être relativement contenus et ce, grâce aux différentes actions entreprises jusqu'à présent :

- optimisation de l'acte d'achat avec le dispositif de groupement de commandes d'énergie,

- investissements et gestion patrimoniale orientés « maîtrise de l'énergie » : constructions HQE™, Plan de Maîtrise de l'Energie (PME), Certificats d'Economie d'Energie (CEE), marchés d'exploitation, etc,
- actions de suivi des consommations et de sensibilisation des usagers : télérelève, plan de communication auprès des usagers, dispositif des économes de flux, etc.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'engagement du Département à travers la délibération cadre « Nord Durable », il convient d'aller encore plus loin en constituant une véritable démarche globale sur l'énergie.

En effet, dans un contexte budgétaire contraint, afin de diminuer les coûts de fonctionnement et d'atteindre les objectifs environnementaux inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les gestionnaires de bâtiments doivent mettre en œuvre des actions permettant de réaliser des économies d'énergie, tout en prenant en compte le confort des occupants.

Par ailleurs, le nouveau décret tertiaire publié au JO du 23 juillet 2019 débutera, pour chaque acteur concerné, par la détermination des objectifs à atteindre en 2030, 2040 et 2050. La nouvelle version du décret rend obligatoire la réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires. Ce texte vient détailler l'obligation de travaux inscrite dans la loi Grenelle 2 de 2010, puis mise à jour dans l'article 175 de la loi Elan. Cette loi vise une réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40 % dès 2030, puis de 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010.

Il s'agit donc de définir et de mettre en œuvre un plan d'actions intégrant à la fois les dimensions techniques, économiques, humaines et organisationnelles exposées ci-avant pour :

- garantir la maîtrise des consommations énergétiques et son corollaire les coûts de fonctionnement des bâtiments, et ainsi participer à la limitation des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) associés,
- agir sur le comportemental, pour asseoir une culture commune, visant à un usage responsable des bâtiments.

Les différentes actions envisagées sont présentées ci-après.

## **1. ACTIONS PROPOSÉES SUR LE VOLET « TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE »**

### **1.1. Relancer le groupement d'achat de gaz et d'électricité**

Le groupement d'achats d'énergie, associant les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, la Région des Hauts-de-France et les SDIS du Nord et du Pas-de-Calais, arrive en phase de renouvellement. Afin d'assurer la continuité d'approvisionnement sur le patrimoine de ces collectivités, la relance d'une nouvelle procédure d'achat groupé (AMO + Accords-cadres + Marchés Subséquents) a été engagée, avec comme objectif, une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'électricité et au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le gaz.

#### **1.1.1. La production, le transport, la distribution et la fourniture d'énergie**

De la centrale de production jusqu'aux points de consommation, l'acheminement de l'énergie électrique ou gaz suit un parcours complexe, faisant intervenir de nombreux acteurs. Le schéma ci-dessous synthétise le système « production – transport – distribution – fourniture » :



PRODUCTION		TRANSPORT	DISTRIBUTION	FOURNITURE
Secteur concurrentiel		Secteur régulé	Secteur régulé	Secteur concurrentiel
			Gestion des réseaux (exploitation)	Utilisation des réseaux pour acheminer l'énergie
<b>Electricité</b>	Nucléaire, thermique, ENR	Activité confiée à RTE filiale d'EDF	Activité confiée à ENEDIS filiale d'EDF	Choix d'un fournisseur par l'utilisateur (EDF, ENGIE, Alterna...)
<b>Gaz</b>	Gisements terrestres ou marins (principalement importé) ENR	Activité confiée à GRTgaz	Activité confiée à GRDF	Choix d'un fournisseur par l'utilisateur (ENI, ENGIE, Gaz de Bordeaux, Alterna...)

**NB.** : le groupement d'achat de gaz et électricité se situe dans le cadre de la mise en concurrence pour le choix de la fourniture d'énergie.

### 1.1.2. Bilan des précédentes périodes du groupement d'achat en électricité et en gaz

Les secteurs de l'électricité et du gaz ont fait l'objet, depuis les années 2000, de réformes successives tendant à une libéralisation partielle et progressive. Le Département du Nord a été concerné à partir de 2015 par la mise en place de la libéralisation du marché de l'électricité et à partir de 2016 pour le gaz.

S'agissant des tarifs dits « dérégulés », correspondant aux bâtiments dont les puissances entrent dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'énergie (tous les collèges et une centaine de bâtiments), la consommation est d'environ 50 GWh/an en électricité et à 100 GWh/an en gaz.

Ainsi, malgré une tendance à la hausse du prix de la molécule gaz et de l'électron et des taxes associées, le dispositif de groupement de commandes a permis à partir de 2015 d'acheter à un prix compétitif par rapport aux tarifs réglementés de vente ou aux tarifs proposés par l'UGAP par exemple.

### 1.1.3. Le nouveau groupement d'achat

Le nouveau groupement d'achat pour la période 2022-2026, permettra à nouveau de bénéficier d'intérêts communs répartis suivant 3 axes :

- économique : mutualisation des savoirs, massification des volumes garantissant de meilleures conditions d'achats et réduction du nombre de consultations à lancer ;
- juridique : minimisation des risques d'infructueux en suscitant l'intérêt des fournisseurs ;
- environnemental : achat « d'énergie verte » .

Le groupement permettra aussi de bénéficier d'efforts sur les services (interlocuteurs dédiés, accès à des plateformes de données indispensables à la connaissance patrimoniale et à la maîtrise des consommations et des coûts, etc).

L'élargissement du groupement à d'autres collectivités a été envisagé. Les Départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, sollicités, ont répondu négativement. Il est important de noter que l'augmentation du périmètre n'apporterait pas nécessairement une incidence bénéfique sur les coûts mais rendrait plus complexe la gestion du groupement d'achats.

La complexité du domaine nécessite le recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), spécialisé dans ce type de procédure d'achat public. En complément de son assistance aux phases de consultations, d'analyses des offres et de suivi de l'exécution des contrats, il apportera son expertise

afin de définir et de proposer la meilleure stratégie d'achat en électricité et en gaz, tout en mettant en œuvre les modes d'achats les plus efficaces économiquement (ex : achats sur les marchés de l'énergie, etc).

Pour encadrer ce dispositif, le Département du Nord est le coordonnateur du marché d'AMO et continue à être l'animateur et le coordonnateur du marché d'achat d'électricité. Le Département du Pas-de-Calais a en charge la coordination du marché d'achat en gaz.

## **1.2. Consolider le dispositif de suivi des consommations et de contrôle de la facturation**

La maîtrise des consommations et des coûts commence d'abord par la connaissance et l'accès à l'information. Les études montrent que le simple fait, pour un utilisateur, de connaître ses consommations peut l'amener à changer son comportement et engendrer jusqu'à 7 % d'économie.

### 1.2.1. Suivi à distance des consommations : un dispositif perfectible

Le Département dispose depuis plus de 10 ans d'un dispositif de relève à distance des compteurs généraux (eau, gaz, électricité, chauffage urbain) des collèges. Ce dispositif est complété de sondes de température intérieures et extérieures. Les services en central et sur le territoire ainsi que les gestionnaires des collèges ont ainsi accès, en temps réel, aux consommations des établissements et peuvent être alertés sur les dérives éventuelles.

Aujourd'hui, ce dispositif perd de son efficacité en raison de phénomènes exogènes, comme la mise en place de systèmes de télé-relèves propriétaires par les concessionnaires (compteurs communicants), l'obsolescence de la technologie employée mais aussi endogènes, comme le vieillissement des installations.

### 1.2.2. Suivi de la facturation des fluides : mise en place de la dématérialisation

La dématérialisation progressive de la chaîne comptable se traduit aujourd'hui par une nécessaire adaptation de l'organisation interne du Département afin de rendre accessible aux directions opérationnelles les factures émises par les fournisseurs d'énergie.

### 1.2.3. VERTUOZ : l'outil métier pour le suivi des consommations et de contrôle de la facturation

Fort de ces constats, le Département a déployé depuis un an la solution logicielle VERTUOZ, amenée à travailler à la fois sur le suivi des consommations à distance et sur le suivi de la facturation énergétique de l'ensemble du patrimoine départemental.

Le logiciel VERTUOZ, désormais outil de référence des techniciens en charge de la gestion des fluides en central et sur le territoire, se renforce pour permettre :

- la récupération des données de consommations, directement auprès des concessionnaires, dans le cadre de conventions en cours d'élaboration,
- aux services de contrôler et d'attester la validité de la facturation des fluides.

S'agissant des conventions avec les concessionnaires, à ce jour, trois sont en voie de finalisation avec ENEDIS, GRDF et ILEO. Une quatrième avec la société NOREADE a été amorcée. Ces conventions permettront également une remontée des données des compteurs d'énergie et d'eau des bâtiments départementaux, jusqu'à présent exclus du dispositif de télérelève, qui ne concernait que les collèges.

## **1.3. Poursuivre le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), créé par la loi POPE de 2005, constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Ce dispositif repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergies imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie appelés les « obligés ». Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, professionnels ou collectivités territoriales.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le dispositif est entré dans sa 4<sup>ème</sup> période d'obligation (2018-2020).

Le Département du Nord est engagé dans ce dispositif depuis 2009, au travers principalement des travaux d'amélioration énergétique entrepris sur son parc immobilier et des labels d'Etat de Haute Performance Energétique obtenus dans le cadre des opérations de constructions certifiées HQE™. Les certificats ont ainsi permis au Département d'économiser 200 GWh cumac d'énergie finale depuis 2009.

Une première partie de ces CEE a été valorisée en 2016 pour un montant de recettes de 0,8 M€ au cours de 4 € HT/MWh cumac. Une seconde partie (25 GWh Cumac) a été valorisée fin 2018 pour un montant de recettes de 200 000 € au cours de 8,26 € HT/MWh cumac profitant ainsi de l'augmentation significative des cours.

Actuellement le travail consiste à monter les dossiers pour rendre éligibles au dispositif les travaux de réhabilitation et d'amélioration énergétique récemment menés sur les collèges suivants :

- J. Moulin à Wallers,
- T. Monod à Pérenchies,
- R. Salengro à Houplines,
- Montaigne à Poix-du-Nord.

Il est proposé de rechercher une éligibilité aux CEE pour les prochains projets repris ci-après.

#### **1.4. Planifier un GER collèges « Développement Durable »**

Il est proposé de mettre en œuvre un plan de Gros Entretien Renouvellement (GER), pour les collèges, axés « Développement Durable » conformément à l'engagement n° 1 du programme Nord Durable.

Ce GER vise à améliorer qualitativement l'état du parc des collèges tout en garantissant des économies d'énergies et en améliorant le confort des utilisateurs. Cinq chantiers sont identifiés.

##### 1.4.1. Réfection des étanchéités et isolation des toitures terrasse (AP de 20 M€)

Environ 200 000 m<sup>2</sup> de toitures terrasse ont plus de 25 ans et n'ont pas encore été réhabilités. L'objectif est de rénover les étanchéités pour pérenniser le clos couvert des établissements et de profiter de l'intervention pour isoler les toitures qui représentent 25 à 30 % des déperditions thermiques des établissements.

##### 1.4.2. Remise à niveau et déploiement des GTB sur la totalité du parc de collèges (AP de 10 M€)

Les GTB (Gestion Technique Bâtiment) des collèges, permettent de piloter les installations techniques : éclairage, chauffage ventilation, Systèmes de Sécurité Incendie (SSI), contrôle d'accès, vidéosurveillance. 112 établissements en sont équipés à l'heure actuelle.

Ce parc d'équipements est toutefois très diversifié (14 marques différentes), ce qui amène des difficultés de maîtrise et de réactivité dans le domaine de la maintenance. Il est aussi vieillissant puisque la moitié des installations a plus de 10 ans, or, les fournisseurs sont en grande majorité dans l'incapacité de fournir les pièces de rechange ou des mises à jour logiciel au-delà de cette limite.

L'objectif est à la fois de faire évoluer les GTB existantes pour permettre l'accès à distance à la supervision et d'équiper les collèges non pourvus d'un système de pilotage des installations. Il s'agit également d'harmoniser le parc et les technologies (séparation SSI, contrôle d'accès, vidéosurveillance, sonneries de fin de cours) tout en permettant une gestion centralisée offrant la possibilité de réaliser des diagnostics à distance et de gagner en réactivité lorsque des actions sont à entreprendre sur les installations.

In fine, ces systèmes accessibles en central par les services et les exploitants permettront également de mieux maîtriser les consommations liées au chauffage, à la ventilation, à la production d'eau chaude sanitaire, à la production d'énergies renouvelables et à l'éclairage.

#### 1.4.3. Installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation (AP de 7,5 M€)

17 collèges sont aujourd'hui équipés d'installations photovoltaïques dont la totalité de la production électrique est revendue sur le réseau. Pour 12 installations, les contrats ont été souscrits par le Département. Les recettes représentent environ 25 000 €/an. 5 contrats de revente ont été souscrits directement par des collèges car, avant juillet 2010 (Loi Grenelle II), la loi ne permettait pas aux Départements d'être producteurs d'énergie. Ces 5 collèges en assurent la gestion administrative et perçoivent les recettes comprises entre 7 000 € et 30 000 €/an selon les installations mises en œuvre.

L'expérience montre que cette ENergie Renouvelable (ENR) est simple, facile d'entretien et produite de manière stable et efficace.

Il est donc proposé l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation, pour compenser tout ou partie des consommations électriques « incompressibles », liées aux équipements qui fonctionnent même pendant les périodes de vacances (pompes, éclairage de sécurité, SSI). Une installation d'environ 100 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques par collège, permettrait de compenser environ un mois de consommation électrique en moyenne sur l'année.

#### 1.4.4. Remplacement des éclairages des salles de classes par des appareils LED (AP de 7,5 M€)

Hormis les collèges dits « full LED » (re)construits ou réhabilités ces dernières années, la quasi-totalité des établissements est équipée d'appareils d'éclairage fonctionnant avec des tubes fluorescents dans les salles de classes. Selon l'ancienneté des installations, ces éclairages sont plus ou moins énergivores et performants en terme de confort visuel.

En commençant par les installations les plus anciennes, l'objectif est d'équiper les salles de classes en appareils LED plus économiques et confortables et dont la grande durée de vie des sources lumineuses entraîne une baisse des coûts de maintenance.

La consommation électrique liée à l'éclairage des salles de classes peut être divisée par 2 entre un collège équipé en LED et un ancien collège équipé avec des tubes fluo T8. L'économie réalisée peut être estimée à environ 1 100 €TTC/an pour un coût d'installation de l'ordre de 20 000 €TTC par collège. Le temps de retour sur investissement est de l'ordre de 18 ans pour une durée des LED de 25 ans sans relamping.

#### 1.4.5. Traitement paysager des espaces extérieurs des collèges (AP de 30 M€)

30 collèges ont une cour de récréation de plus de 50 ans et les réseaux d'assainissement, de gaz et d'adduction d'eau sont d'époque. L'objectif est d'améliorer l'insertion paysagère des collèges par la plantation d'arbres, le remplacement des enrobés noirs par des revêtements perméables permettant ainsi de lutter contre les surchauffes climatiques. A cette occasion, les réseaux d'assainissement et d'alimentation pourront être rénovés, la récupération d'eaux de pluie pourra être développée, voire la mise en place de géothermie horizontale pour les sites le permettant. L'ensemble de ces actions sur les aménagements extérieurs permettra d'améliorer le cadre de vie en réduisant l'effet « îlot de chaleur » des collèges.

### **1.5. Mettre en œuvre un Contrat de Performance Energétique (CPE) pour 4 collèges de l'Avesnois puis du Cambrésis**

L'objectif départemental prévoit sur l'Avesnois la mise en place d'une stratégie territoriale de rénovation des collèges de Sains du Nord, Solre le Château et Fourmies (Joliot Curie et Léo Lagrange). L'opération de rénovation s'intègre dans une approche globale comprenant à la fois un volet énergétique prioritaire (mode de production, pilotage des installations, traitement des façades,

isolation, ventilation, etc) mais également fonctionnel (mise aux normes d'accessibilité, circulation, amélioration du cadre de vie, etc).

- 1/10 -

Pour ce faire, il est envisagé, sur ces 4 collèges, le recours à un Contrat de Performance Energétique (CPE). Ce type de contrat associe des prestations de travaux de rénovation et de services sur les systèmes de gestion énergétique ou sur les équipements de production/distribution/consommation d'énergie. La durée d'un CPE est généralement souscrite pour 5 à 10 ans.

Concernant l'angle énergétique, le recours à un CPE entraîne la définition d'objectifs précis et une évaluation. Il fait l'objet d'un contrat de garantie énergétique qui constitue une véritable obligation de résultat sur des performances mesurées à partir d'un protocole prédéfini. Les économies réalisées peuvent ainsi concerner l'ensemble des fluides distribués sur le site (eau, gaz, électricité...). Par ailleurs, la garantie des économies d'énergie dans la durée doit prévoir :

- l'indemnisation par l'opérateur de la sous-performance éventuelle,
- l'attribution à l'opérateur d'une prime à la sur-performance éventuelle.

Les études se déroulent en 2020 pour un démarrage des travaux par l'opérateur retenu courant 2021 en vue d'une livraison en 2023.

Les méthodes ainsi développées permettront d'envisager le recours au CPE sur d'autres territoires du Département, notamment le Cambrésis.

## **1.6. Autres actions sur le patrimoine**

### **1.6.1. De la certification HQE™ à la certification Bâtiment Durable pour les bâtiments neufs**

Dès 2006, le Département du Nord a décidé que tous ses bâtiments neufs seraient réalisés en intégrant la démarche de certification NF HQE™ effective depuis début 2005. Au travers de la démarche HQE, l'objectif était de :

- maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur à toutes les échelles,
- créer un environnement sain et confortable pour les usagers,
- préserver les ressources naturelles en optimisant leur usage et en utilisant les ressources locales.

A ce jour, 35 opérations (7 UTPAS + 27 collèges + 1 ruche d'entreprises) ont ainsi obtenu le droit d'usage de la marque NF HQE™ Bâtiments Tertiaires délivré par Certivéa, organisme certificateur filiale du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Avec 27 collèges certifiés NF HQE™, le Département du Nord se place comme le premier Maître d'Ouvrage en France en termes de certification de bâtiments d'enseignement.

En s'engageant dès 2006 dans une démarche certifiée systématique pour ses bâtiments neufs, le Département du Nord s'est positionné comme un Maître d'Ouvrage public majeur en France pour sa capacité d'innovation en lien avec son investissement patrimonial. Cette action a permis d'asseoir la renommée de la collectivité sur le plan technique mais également de renforcer sa crédibilité vis-à-vis des financeurs sollicités sur ces projets (BEI, FEDER, ANRU, Agence de l'Eau, etc).

Au-delà de la construction de bâtiments publics pérennes, confortables, sains, énergétiquement et environnementalement performants et parfaitement insérés dans leur contexte architectural urbain et social, la politique innovante du Département dans le domaine de la construction a aussi joué un rôle d'impulsion en tant qu'acteur économique auprès de toute la filière BTP régionale. Enfin, la démarche a été un puissant outil de management des services en interne et en externe auprès des partenaires.

Aujourd'hui, l'objectif est de passer sur le référentiel Bâtiment Durable (BD) pour les prochains collèges neufs notamment. Il s'agit d'aller au-delà des enjeux environnementaux de la certification

HQE™ pour mieux prendre en compte l'utilisateur, les services ou encore l'insertion au territoire. Les axes structurants du référentiel BD sont :

- respect de l'environnement,
- performance économique,
- qualité de vie,
- management responsable.

### 1.6.2. Interventions sur le patrimoine existant

Qu'il s'agisse de projets de réhabilitation (GER individualisé) ou d'interventions ponctuelles sur les bâtiments (GER programmé ou non programmé, renouvellement des équipements), les interventions menées sous Maîtrise d'Ouvrage départementale s'inscrivent systématiquement dans une recherche d'amélioration du confort des usagers et des performances énergétiques du patrimoine existant. A titre d'exemples :

- pour les opérations de réhabilitation, un gain moyen de 20 à 40 % est recherché par rapport à la réglementation thermique en vigueur grâce notamment au travail sur l'enveloppe des bâtiments (isolation, traitement des ponts thermiques, changement des menuiseries, etc) et sur les équipements techniques (chauffage, ventilation, éclairage, etc),
- les interventions menées dans le cadre du GER programmé visent notamment à remplacer les systèmes techniques par des systèmes plus performants (éclairage LED, systèmes de pilotage des installations, etc),
- les équipements de production de chaleur et de régulation renouvelés dans le cadre des marchés de maintenance collèges et bâtiment le sont par des équipements plus performants de dernière génération (chaudières à condensation, automates de régulation, etc).

## **1.7. Créer un programme de rénovation Développement Durable dans les bâtiments**

Il est proposé la création d'une AP de 5 M€ dans le cadre du vote du budget 2020 sur cet item.

### 1.7.1. Modernisation des équipements électriques

Au même titre que dans les collèges, il est proposé de mettre en place dans les bâtiments un programme de remplacement des appareils d'éclairage les plus anciens par des appareils LED plus économiques et plus confortables pour les utilisateurs.

Des bornes de recharge seront également installées pour permettre la recharge des véhicules électriques.

### 1.7.2. Lutte contre la surchauffe

La mise en place de systèmes de protection solaire sera étudiée au cas par cas afin de diminuer les sources de chaleur et améliorer les conditions de travail des agents.

### 1.7.3. Développement de la récupération d'eaux de pluie

Des systèmes de récupération d'eaux pluviales seront installés dans un premier temps dans les CER afin de permettre l'optimisation de la consommation d'eau dans le cadre des activités routières. Une étude sera également engagée pour les services sociaux en fonction de leur besoin spécifique.

## **1.8. Le nouveau FORUM : améliorer les conditions de travail et faire des économies d'énergie**

Le regroupement des services centraux du Département a pour objectif principal l'amélioration du confort et des conditions de travail des agents. Le projet permettra également d'atteindre et de pérenniser des objectifs élevés de performance énergétique permettant une économie importante en comparaison aux coûts énergétiques des services départementaux aujourd'hui implantés dans 11 bâtiments répartis sur Lille.

L'opération sera en effet labellisée selon le référentiel Energie-Carbone dit E+C- pour les bâtiments neufs. Cette labellisation E+C- a vocation, en plus de maîtriser les consommations d'énergie, de réduire les impacts environnementaux sur la durée de vie du bâtiment. Le niveau recherché est E3C1 :

- l'atteinte du niveau « Energie 3 » représente un effort important en termes d'efficacité énergétique du bâti et des systèmes et un recours significatif aux énergies renouvelables, qu'elles produisent de la chaleur ou de l'électricité renouvelable. Le nouveau FORUM atteindra 40 % de gain par rapport à la réglementation thermique actuelle en valorisant le chauffage urbain composé à plus de 50 % d'ENR. De plus, une partie des besoins électriques du bâtiment sera couverte par la production photovoltaïque installée en toiture.
- le niveau « Carbone 1 » se veut accessible à tous les modes constructifs et vecteurs énergétiques. Il vise à embarquer l'ensemble des acteurs du bâtiment dans la démarche d'évaluation des impacts du bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie et de leur réduction.

Le bâtiment sera également certifié HQE™ en phase exploitation avec un engagement énergétique contractuel permettant de s'assurer de l'atteinte des objectifs.

## **2. ACTIONS PROPOSÉES SUR LE VOLET « ORGANISATIONNEL ET HUMAIN »**

La mise en place d'une démarche d'économies d'énergie sur les bâtiments ne peut se limiter à des actions techniques. Il est en effet essentiel de prendre en compte les besoins des occupants et de les impliquer pour aller plus loin. Les bénéfices sont nombreux : efficacité, productivité, responsabilité, convivialité, etc.

### **2.1. Accompagner les utilisateurs dans la mise en œuvre de bonnes pratiques**

#### **2.1.1. Sur le patrimoine des collègues**

Différents niveaux d'interlocuteurs sont à considérer :

- la direction des établissements composée des principaux et gestionnaires,
- les professeurs, personnels et collégiens,
- les Agents De Maintenance des Collèges (ADMC).

Pour le premier niveau, une communication générale expliquant la démarche envisagée et les objectifs recherchés devrait permettre d'emporter l'adhésion. Un accompagnement des services départementaux dans la démarche sous la forme d'une communication spécifique pourrait être entreprise et étendue à tous les collègues, à l'instar des actions de communication « à vous le relai ! » déjà mises en œuvre pour les collègues HQE™.

Les actions en direction des deuxième et troisième niveaux sont présentées dans les paragraphes 3.2 et 3.3 ci-après.

#### **2.1.2. Sur le patrimoine des bâtiments départementaux**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'engagement 7 du programme Nord Durable visant à maîtriser les consommations liées aux bâtiments.

Un plan d'actions et de communication pourrait être adressé aux cadres encadrants dans le même esprit que celui proposé pour les cadres des collègues.

Pour les utilisateurs des bâtiments, l'accompagnement des services serait assuré par les économistes de flux du secteur concerné appuyés par le service central de la Direction des Bâtiments. Il s'agit concrètement d'engager un changement de comportement et une formation de référents utilisateurs

- 1/10 -

volontaires aux objectifs de réduction des consommations. Des objectifs par direction seront à fixer en lien avec ces référents utilisateurs et les agents de la Direction des Bâtiments.

Afin que chacun puisse prendre part à la recherche des économies escomptées et générer une dynamique à l'échelle des bâtiments et/ou des directions, il pourrait être envisagé la mise à disposition des données aux utilisateurs par l'intermédiaire d'une solution globale de monitoring. Dans un premier temps seront diffusées les données sur les consommations connues à ce jour par typologie de bâtiment. Chaque structure devra identifier un référent.

## **2.2. Lancer le challenge Cube'S dans les collèges**

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et aménagement) organise depuis plusieurs années, en collaboration avec l'IFPEB (Institut Français pour la Performance du Bâtiment), un concours intitulé « Cube's ».

Ce concours est destiné à sensibiliser les différents acteurs intervenant dans un établissement scolaire à la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre dans le but de créer une culture du développement durable partagée.

Il s'agit de challenger entre eux les établissements scolaires. A l'issue de ce concours, différents prix seront remis auprès des vingt meilleurs établissements au niveau national, que ce soit en matière d'économie mais aussi en matière d'investissement dans la démarche durable employée ; le but étant de susciter l'intérêt et la créativité des acteurs.

Le Département souhaite s'associer à ce projet soutenu par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Il prendra en charge les frais d'inscription et accompagnera les établissements qui le souhaitent en animant le dispositif avec l'IFEB et le CEREMA et en partageant les données liées au pilotage des installations ainsi que les relevés de consommations disponibles.

Les actions mises en place sont au nombre de trois :

- suivi de la consommation durant 5 années,
- accompagnement individuel,
- mise à disposition de matériel pédagogique.

A ce stade, une liste de 39 collèges, dont les actions inscrites dans le cadre du « Projet Educatif Départemental du Collégien » répondent à une démarche de développement durable, ont été présélectionnés pour rejoindre le dispositif sur la base du volontariat.

16 collèges ont confirmé leur adhésion.

- Albert Ball à Annoeullin
- Jean Lemaire des Belges à Bavay
- Paul Eluard à Beuvrages
- Boris Vian à Croix
- Gaspard Malo à Dunkerque
- Jean Mermoz à Faches Thumesnil
- Jean Moulin à Flines-Lez-Râches
- Roger Salengro à Houplines
- Jean Moulin à Iwuy
- Lavoisier à Lambersart



- Théodore Monod à Lesquin
- Nina Simone à Lille
- Van Deer Merch à Mouvaux
- Albert Camus à Thumeries
- Jacques Prévert à Masnières
- François Villon à Walincourt

Au vue des premiers retours et de l'engouement suscité par le dispositif, il est d'ores et déjà acté avec l'IFEB et le CEREMA qu'une deuxième session d'inscription serait organisée en 2020.

### **2.3. Représenter les missions sur le territoire**

#### 2.3.1. Les économes de flux

Présent sur les territoires, les économes de flux ont pour mission d'assurer le suivi et l'optimisation tarifaires des dépenses d'énergie et d'eau de la collectivité. Ils mettent en œuvre et exploitent les outils de traitement de l'information liés à la télégestion des équipements.

Il est proposé de renforcer le rôle de proximité des économes de flux en de réels interlocuteurs et animateurs de la gestion de l'énergie et de l'eau, de les rendre identifiables, d'animer leur réseau et de suivre leurs résultats.

#### 2.3.2. Les Agents de Maintenance Des Collèges (ADMC)

Depuis le 1er août 2019, un nouveau rattachement hiérarchique est mis en place pour les 195 agents de maintenance des collèges auprès de la Direction des Bâtiments pour conforter un soutien technique. L'encadrement fonctionnel reste assuré par le collège.

L'objectif est d'améliorer la qualité du service rendu et d'harmoniser le niveau et la gamme des prestations entre les établissements. La présence d'un agent de maintenance qualifié référent par collège a pour but d'optimiser la maintenance des locaux et les interventions préventives.

Les missions dévolues sont recentrées sur le cœur de métier des agents (électricité, plomberie, menuiserie, peinture) et visent notamment à améliorer l'accompagnement des entreprises extérieures et le rôle d'alerte et d'anticipation des problèmes matériels et techniques auprès des unités territoriales de secteur.

Cette nouvelle organisation mise beaucoup sur la collaboration et la co-construction progressive avec les équipes de direction des collèges et les agents départementaux pour rendre les processus d'intervention plus réactifs et plus efficaces.

A terme, la présence quotidienne et l'amélioration du processus d'intervention permettra d'avoir un impact significatif sur le pilotage des installations techniques, l'usage fait du bâtiment par les occupants et, par conséquent, les consommations énergétiques.

L'ADMC aura, dans ce cadre, un rôle central en :

- contrôlant les installations techniques (notamment thermiques) des collèges selon une fréquence établie dans sa gamme de maintenance,
- s'assurant que les prestations du marché multi technique sont réalisées par le titulaire suivant la planification prévisionnelle du marché,
- informant son gestionnaire et l'UT en cas de dysfonctionnement ou anomalie constaté afin que la demande d'intervention auprès de l'exploitant se fasse dans les meilleurs délais,

- assurant un rôle d'évaluation et de conseil dans l'usage des équipements, en lien avec l'économie de flux.

### 3. **BILANS D'ÉVALUATION**

Une évaluation de ce plan d'actions intégrant à la fois les dimensions techniques, économiques, humaines et organisationnelles de la maîtrise de l'énergie devra être réalisée. Elle consistera a minima en :

- la mise en place de bilans intermédiaires,
- la réalisation d'une évaluation des efforts / impacts des solutions mises en œuvre (a minima en termes de consommations énergétiques et de coûts de fonctionnement),
- la mise en œuvre d'une communication spécifique autour de ces éléments.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les orientations concernant la maîtrise des consommations énergétiques des collèges et bâtiments départementaux ;
- d'approuver le GER développement durable concernant les collèges et bâtiments départementaux ;
- d'autoriser la signature des conventions avec les concessionnaires afin de disposer des informations de consommation ;
- d'adhérer au challenge Cube's dans les collèges ;
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'accompagnement par l'IFPEB dans le cadre du challenge du budget 2019.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
33002OP012	33002E06	5000000	0	5000000
16005OP031	16005E06	20000000	0	20000000
16005OP032	16005E06	10000000	0	10000000
16005OP033	16005E06	7500000	0	7500000
16005OP034	16005E06	7500000	0	7500000
16005OP035	16005E06	30000000	0	30000000
16001OP006	16001E15	112000	69037	20160

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Adoption du nouveau Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2025

La loi du 05 juillet 2000 établit un équilibre entre, d'une part, la liberté institutionnelle d'aller et venir, l'aspiration des gens du voyage à stationner dans les lieux dédiés, dans des conditions décentes, et d'autre part la responsabilité des collectivités de réaliser et de gérer les aires d'accueil inscrites au Schéma, tout en renforçant leurs moyens pour lutter contre le stationnement illicite.

Le Schéma départemental prévoit ainsi, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante sur le territoire et en prenant en compte la fréquence et la durée des séjours, les possibilités de scolarisation des enfants, l'accès aux soins et l'exercice des activités économiques, les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

- des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;
- des terrains familiaux locatifs aménagés et implantés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;
- des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement, à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.

Ce Schéma est élaboré et mis en œuvre sous l'impulsion du Préfet, par les services de l'Etat concernés et par ceux du Département, dans le cadre d'une démarche partenariale. Le Président du Conseil départemental est cosignataire du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV).

Le précédent Schéma 2012-2018, approuvé le 24 Juillet 2012 et prorogé par l'arrêté du 3 août 2018, est arrivé au terme de sa validité. Compte tenu de la nature et de l'importance des travaux à mener, l'Etat et le Département ont souhaité être accompagnés d'un cabinet d'études (CATHS), pour mener à bien l'évaluation et la révision du SDAHGV. Les travaux ont été menés en concertation avec les acteurs et partenaires du schéma (EPCI, DDCS, Education Nationale, UDCCAS, DIRECCTE, CAF, ARS) et se sont achevés en juillet 2019.

**1. Contexte juridique du nouveau schéma**

Le SDAHGV 2019-2025, s'inscrit dans un contexte législatif nouveau :

- les EPCI se sont vus dotés de la compétence relative à la mise en œuvre total du schéma pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil, des aires de grand passage et des terrains familiaux locatifs. Les EPCI sont membres de la commission consultative et sont ainsi associés à la révision du schéma ;

- les terrains familiaux locatifs sont désormais inscrits dans le schéma au titre des prescriptions. Ils sont par ailleurs pris en compte dans le décompte Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) au titre de l'obligation d'un minimum de logements sociaux ;
- la procédure administrative de mise en demeure et d'évacuation a été renforcée et la procédure de substitution de la collectivité défaillante par le Préfet a été précisée ;
- le statut administratif concernant les titres de circulation des gens du voyage a été abrogé.

## 2. Synthèse du bilan du schéma 2012-2018 et principaux enjeux

Le diagnostic du précédent Schéma a fait état d'un taux de réalisation des aires d'accueil de 61 % (contre 56 % en 2012), plaçant ainsi le département du Nord dans la moyenne haute du taux de réalisation au niveau national (52 %).

Principaux constats qui se dégagent du diagnostic :

- **concernant les aires d'accueil**, on constate un réseau d'équipements important mais une couverture territoriale incomplète et inégale. Sont également constatés, des **phénomènes de sédentarisation** sur et hors des aires d'accueil, avec des familles très ancrées sur le territoire. Les aires d'accueil sont ainsi détournées de leur fonction d'origine ;

**concernant les aires d'accueil de grands passage**, le département ne remplit pas aujourd'hui ses obligations, les grands groupes de passage ne trouvent pas de stationnement.

Ces phénomènes sont à l'origine des stationnements illicites.

- **concernant l'accompagnement social, les Projets Socio-Educatifs (PSE)**, qui doivent être élaborés pour chaque aire d'accueil, n'ont pas été formalisés. L'accès au droit est relativement satisfaisant, cependant on constate une répartition inégale des actions d'accompagnement social sur le département. Des problématiques nouvelles sont à prendre en compte comme le vieillissement de la population, les évolutions, voire les disparitions de certains métiers spécifiques à cette population.

## 3. Les grands principes du schéma 2019-2025

- Toutes les communes sont concernées par l'accueil et l'habitat des gens du voyage en fonction d'une évaluation des besoins.
- Les obligations en équipements d'accueil sont définies à l'échelle des secteurs géographiques d'implantation : le Schéma indique les prescriptions aux EPCI et précise la commune à laquelle s'applique la prescription par défaut. Une exemption de réalisation a été créée pour les communes inscrites dans les territoires prioritaires de la politique de la ville, dont les Quartiers Prioritaires de la Ville représentent plus de 50 % des habitants.

L'état veillera, sur les secteurs concernés par la préservation des champs captants, à faire porter la prescription par défaut sur les communes les moins impactées.

- Les préconisations en matière d'accompagnement social des gens du voyage sont fortement liées à la mise en œuvre des projets socio-éducatifs, par chaque EPCI.

## 4. Les orientations du schéma 2019-2025

Les nouvelles orientations ne génèrent pas une augmentation substantielle du nombre d'aires d'accueil, mais visent à achever un maillage territorial pour lequel des manques sont constatés.

Le Schéma 2019-2025 est organisé en 2 volets <sup>-2/1-</sup> qui s'articulent autour de 4 axes. 18 fiches actions déclinent les travaux à mener au cours de ce schéma.

⇒ **Volet équipements :**

- **Axe 1 finaliser l'accueil :** il s'agit de consolider, adapter le réseau d'équipements et redonner leur rôle initial aux aires impactées par la sédentarisation. L'objectif global en 2019 en terme d'aires d'accueil est de 1 106 places (1 036 places existantes).

Fiche action 1 : harmoniser et consolider la gestion des aires d'accueil.

- **Axe 2 : mieux coordonner l'accueil du grand passage :** compléter et améliorer le réseau des terrains de grands passages en poursuivant la création des terrains. Un objectif de 1 950 places est attendu pour le prochain schéma, avec 1 090 places existantes. Une préconisation de 151 places de petits passages est faite pour répondre aux besoins immédiats.

Fiche action 2 : renforcer la coordination des grands passages estivaux.

- **Axe 3 : diversifier les réponses aux besoins des sédentaires :** engager un travail partenarial sur l'accompagnement des ménages sédentarisés vers un habitat fixe. 312 places d'habitats adaptés ou terrains familiaux locatifs sont prescrites (21 existantes).

Fiche action 3 : accompagner les parcours résidentiels des gens du voyage sédentarisés.

Fiche action 4 : piloter les sorties de précarité résidentielle identifiées sur les aires d'accueil et sur des terrains illicites

⇒ **Volet social :**

- **Axe 4 : favoriser l'accès au droit commun et permettre l'inclusion sociale :** l'objectif principal est l'élaboration et la mise en œuvre des Projets Socio-Educatifs (PSE), sous le pilotage des EPCI. Les PSE permettront d'affiner les besoins de ces populations afin de trouver des réponses adaptées.

Cet axe comprend 4 domaines :

○ **Le domaine social :**

Fiche action 5 : Faciliter l'accès au droit commun par la domiciliation.

Fiche action 6 : Poursuivre l'accompagnement social sur les aires d'accueil.

Fiche action 7 : Elaborer et mettre en œuvre les Projets Socio-Educatifs sur chaque aire.

Fiche actions 8 : Mobiliser les financements spécifiques existants.

Fiche action 9 : Sensibiliser les acteurs aux spécificités du public.

○ **Le domaine insertion économique et professionnelle :**

Fiche action 10 : Accompagner l'insertion par l'économique.

Fiche action 11 : Développer l'insertion par l'emploi.

Fiche action 12 : Développer la formation des voyageurs et lutter contre l'illettrisme.

○ **Le domaine scolaire** :

Fiche action 13 : Favoriser la scolarisation des moins de 6 ans.

Fiche action 14 : Favoriser la scolarisation des collégiens.

Fiche action 15 : Objectiver la pratique du CNED.

Fiche action 16 : Anticiper l'inscription dans des parcours professionnels

○ **Le domaine sanitaire et social** :

Fiche action 17 : Recueillir et capitaliser les données sanitaires et médico-sociales.

Fiche action 18 : Mettre en place des actions de prévention et d'information sur la santé.

⇒ **La gouvernance** :

Pour permettre une mise en œuvre efficiente du nouveau Schéma et un suivi opérationnel sur les territoires, une gouvernance dynamique est installée.

Ainsi, au niveau départemental, la commission consultative se dote d'un comité technique de suivi du Schéma (prévus par la loi égalité et citoyenneté), chargé d'animer, de coordonner et de suivre l'élaboration et la mise en œuvre des prescriptions du Schéma. Des groupes de travail thématiques au niveau local et départemental rendront compte au comité technique de l'avancée des réflexions et propositions.

A l'échelle territoriale, un comité de suivi par arrondissement, s'assure de la mise en œuvre et du suivi des Projets Socio-Educatifs (PSE) et dispose d'un rôle de soutien auprès des EPCI, pour faciliter la mise en œuvre du Schéma. Ces comités territoriaux sont présidés par le sous-préfet d'arrondissement, avec une vice-présidence assurée par la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (DTPAS).

Conformément aux dispositions réglementaires, le projet de Schéma a été préalablement soumis à la consultation officielle des communes et des EPCI, jusqu'en octobre 2019.

La commission consultative, après prise en compte des remarques des assemblées délibérantes des collectivités, a donné un avis favorable à la rédaction finale du Schéma, dont la durée d'application est de 6 ans à compter de sa publication.

En conséquence,

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer conjointement le Schéma avec l'Etat ;
- de faire procéder à la publication de ce Schéma au recueil des actes administratifs du Département.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
REUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019**

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DIPLE/2019/486**

**OBJET : Adoption du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019/2025**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Schéma des Gens du Voyage 2019-2025 a pour ambition de répondre à la problématique de l'accueil d'une population ayant des modes de vie diversifiés, en pleine mutation et très sensible aux changements sociaux. Il prévoit, à cet effet, un tableau des prescriptions pour les aires de grand passage :

- Les obligations sont fixées à l'échelle des secteurs géographiques d'implantation
- L'établissement public de coopération intercommunale compétent doit remplir ses obligations en créant, en aménageant, en entretenant et en assurant la gestion des aires et terrains dont le schéma départemental a prévu la réalisation sur son territoire. Il peut retenir un terrain d'implantation situé sur le territoire d'une autre commune que celle figurant au schéma départemental, à la condition qu'elle soit incluse dans le même secteur géographique d'implantation.

L'amendement proposé porte sur la prescription de 710 places sur le territoire de la MEL, dont 150 places sur la commune de La Bassée. Il a pour objectif de prendre en compte la spécificité géographique de la commune de La Bassée, véritable enclave dans le Pas-de-Calais et de permettre :

- d'insérer la notion de secteur de La Bassée pour la réalisation des 150 places ;
- de privilégier une logique interdépartementale sur le Pas-de-Calais.

**DISPOSITIF**

Il est proposé par conséquent de prendre en compte les modifications suivantes :

- 1) A la page 54 du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord

Avant :

« Modalités de mise en œuvre :

La MEL envisage dans le cadre de la révision de son PLUi, les localisations suivantes pour les 450 places en AGP à créer :

- Santes/Haubourdin : 75 places,
- Sainghin-en-Weppes/Wavrin : 75 places,
- La Bassée : 150 places,
- Baisieux : 150 places. »

Après :

« Modalités de mise en œuvre :

La MEL envisage dans le cadre de la révision de son PLUi, les localisations suivantes pour les 450 places en AGP à créer :

- Santes/Haubourdin : 75 places,
- Sainghin-en-Weppes/Wavrin : 75 places,
- La Bassée : 150 places,
- Baisieux : 150 places.

S'agissant de La Bassée, compte tenu de ses caractéristiques géographiques, une double solution pourra être recherchée consistant à privilégier la notion de secteur de La Bassée et une logique interdépartementale avec le Pas-de-Calais.

Elle supposera, outre l'engagement de la commune de La Bassée, un consensus avec les autres communes des Weppes et du Pas-de-Calais ».

2) Les propositions de décisions :

Le premier alinéa des propositions de décisions est modifié comme suit :

- de m'autoriser à signer conjointement le schéma avec l'Etat, dans les termes du projet joint au rapport modifié par le présent amendement.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

Le Département porte une ambition forte en matière d'insertion et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA. La délibération cadre du 17 décembre 2015, relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, renforcée par son engagement dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la Pauvreté, affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement, comme une priorité forte du mandat.

Le présent rapport propose différents leviers au service de cette politique d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi :

- le renouvellement en 2020 des contrats aidés pour dynamiser les recrutements d'allocataires du RSA en Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI),
- la prolongation des Contrats Initiative Emploi (CIE), pour le recrutement d'allocataires du RSA dans le secteur marchand et des Parcours Emploi Compétences (PEC), en collèges et secteur en tension non marchand,
- La rétrocession gratuite des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) au Cabinet TEKSIAL, au profit de l'Association WIMOOV.

**1. Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) concernant l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et la convention de gestion avec l'ASP**

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) proposent, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion de 2 ans maximum (CDDI), une expérience professionnelle couplée d'un accompagnement et d'une formation. Ces structures, financées principalement par l'Etat et les collectivités dont le Département, utilisent un support de production (maraîchage, entretien, bâtiment...), garantissant une mise en situation réelle de travail.

Le partenariat avec l'Etat sur le volet IAE fait l'objet d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM). Le coût de ce dispositif est estimé à 5 740 000 €, pour l'année 2020. Cette enveloppe financière permettra le cofinancement de 971 CDDI en parcours emploi-formation à destination des allocataires RSA.

Le Département du Nord conventionne avec l'Agence des Services de Paiement (ASP), pour gérer le paiement des aides aux postes (CDDI). Ladite convention est renouvelée pour 2020 par courrier à l'ASP, comme le prévoit l'article 7 de la Convention de gestion de l'aide au poste, octroyée par le Département pour les structures porteuses d'ACI.

Les frais de gestion demandés par l'ASP pour cette activité sont estimés à 10 000 €.

## **2. Convention transitoire à la Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2019 pour les PEC et les CIE**

Une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM), a été signée le 07 mai 2019 entre l'Etat et le Département du Nord pour l'insertion professionnelle des allocataires du RSA sans emploi, rencontrant des difficultés pour accéder au marché du travail.

Le Département s'est engagé dans le cofinancement de 400 Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les collèges et dans les secteurs en tension (Etablissements sociaux et médico-sociaux, notamment Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes...) et 2000 Contrats Initiative Emploi (CIE), dans les entreprises du secteur marchand.

Cette CAOM se terminant au 31 décembre 2019, il est proposé de prolonger cette convention afin de poursuivre la dynamique engagée, jusqu'à la parution du nouvel arrêté préfectoral en 2020.

Une nouvelle convention pourra alors être proposée pour 2020.

## **3. La rétrocession gratuite des Certificats d'Economie d'Energie au Cabinet TEKSIAL au profit de l'Association WIMOOV**

L'association Wimoov accompagne des allocataires du RSA dans le Département du Nord vers une mobilité durable et autonome. Pour réaliser cet accompagnement, l'association dispose d'une Plateforme de mobilité inclusive, pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi (ou en formation), des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle. La plateforme propose aux allocataires du RSA, identifiés par les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des solutions de mobilité, en apportant conseils et mises à disposition de véhicules.

L'association a signé le 20 mars 2017 une convention pour la mise en œuvre du Programme PRO-PE-14 « Plateforme Wimoov, la mobilité durable accessible à tous ! » avec l'Etat et l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

Ce programme reconnaît et valorise les actions de l'association Wimoov comme génératrices d'économies d'énergie. La collectivité qui finance Wimoov, au titre de son accompagnement à destination des publics précaires dont les allocataires du RSA, peut prétendre à la valorisation de Certificats à Economies d'Energie (CEE), permettant à Wimoov la création de nouveaux services de mobilité durable.

Afin de soutenir Wimoov dans cette démarche, la société TEKSIAL propose un dispositif mutualisé de valorisation des opérations d'économie d'énergie, reposant sur un principe de groupement des demandes de prime CEE.

L'association Wimoov, via la société TEKSIAL, sollicite la rétrocession gratuite du produit de vente des Certificats d'Economie d'Energie, générés par les financements du Département pour la mobilité des allocataires du RSA au titre de l'année 2018. L'association Wimoov pourrait récupérer auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, environ 50 % du montant de la subvention départementale, soit 60 000 € sur les 120 000 € versés en 2018. Cette valorisation sera investie par Wimoov sur le territoire départemental, au profit des allocataires du RSA.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens, portant sur les CDDI et de m'autoriser à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre ainsi que ses annexes ;

- d'approuver les termes de la convention de <sup>- 2/2 -</sup>gestion avec l'Agence des Services de Paiement (ASP) et de m'autoriser à la signer ainsi que tous les actes s'y rapportant,
- d'approuver la convention transitoire à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens, portant sur les PEC et CIE et de m'autoriser à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre ainsi que ses annexes ;
- d'approuver la rétrocession à titre gratuit, des Certificats d'Economie d'Energie, à l'association Wimoov, par l'intermédiaire de la société TEKSIAL ;
- de m'autoriser à verser les montants correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP002	12002E01	10 000 €	0 €	10 000 €
12002OP002	12002E15	5 740 000 €	0 €	5 740 000 €

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Partenariat avec Pôle emploi - Financement d'un coaching emploi pour les allocataires du RSA.

Par convention-cadre du 7 mai 2019, le Département et Pôle emploi ont affirmé leur engagement de collaboration étroite, pour apporter à chaque allocataire du RSA, un accompagnement personnalisé et adapté à sa situation en vue d'une réponse durable d'insertion sociale et professionnelle.

La mise en œuvre de cette coopération est à l'origine de la réussite de la journée « Réussir sans Attendre » du 14 novembre dernier, qui a permis à près de 10 000 allocataires de recevoir une offre d'emploi, de formation ou d'accompagnement adapté, par les 1 700 conseillers de Pôle emploi et des professionnels de nos 7 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi.

Cette collaboration efficace et engagée, incite à intensifier notre coopération avec Pôle emploi, notamment en faveur des allocataires du RSA, demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans sur les territoires de la Sambre, du Cateau-Cambrésis et du Versant Nord Est de la Métropole.

C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée départementale de créer au sein de Pôle emploi, une équipe « Coach Emploi » de 15 conseillers expérimentés, chargés de mobiliser l'ensemble des leviers à leur disposition pour permettre aux allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, d'accéder à l'emploi durable et de s'y inscrire de manière pérenne.

Cette équipe sera complètement dédiée à l'accompagnement intensif de 2 100 allocataires du RSA par an, demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, selon les conditions suivantes :

- un premier rendez-vous de diagnostic dans les 15 jours ;
- un accompagnement de 6 mois maximum, avec un objectif de 100 % de sorties (retour à l'emploi ou entrée en formation) ;
- un suivi dans l'emploi jusqu'à 3 mois ;
- un reporting hebdomadaire (entrées, moyens, résultats).

Le financement alloué à ce dispositif d'un montant de 630 000 € par an, sera pris en charge, pour moitié, par l'Etat et le Département dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2019-2021.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec Pôle emploi pour la mise en œuvre d'une équipe de 15 coaches emploi, au sein de Pôle emploi pour 3 ans, ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre,
- d'attribuer une subvention de 630 000 € par an, à Pôle emploi pour la mise en œuvre de cette action, soit 1 890 000 € pour les exercices 2020-2021-2022, sous réserve du vote du budget.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP018	12002E15		0	1 890 000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**REUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019**

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DIPLE/2019/534**

**OBJET : Partenariat avec Pôle Emploi - Financement d'un coaching emploi pour les allocataires du RSA**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'amendement proposé a pour objectif de financer un poste de coach Emploi supplémentaire sur le territoire de Cambrai et de porter ainsi à 16 le nombre de conseillers Pôle Emploi dédiés à l'accompagnement intensif de 2240 allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de plus de 2 ans.

Il est proposé également d'élargir la zone d'intervention de ces coaches aux territoires de Lille Métropole et du Valenciennois.

Le financement alloué à ce dispositif est porté à 672 000 euros par an, pris en charge par moitié par l'Etat et le Département

**DISPOSITIF**

Il est proposé par conséquent de prendre en compte les modifications suivantes :

- 1) Le corps du rapport à partir du quatrième paragraphe:

Avant :

« Cette collaboration efficace et engagée incite à intensifier notre coopération avec Pôle Emploi, notamment en faveur des allocataires du RSA, demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans sur les territoires de la Sambre, du Cateau-Cambrésis et du Versant Nord Est de la Métropole.

C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée départementale de créer au sein de Pôle Emploi, une équipe « Coach Emploi » de 15 conseillers expérimentés, chargés de mobiliser l'ensemble des leviers à leur disposition pour permettre aux allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, d'accéder à l'emploi durable et de s'y inscrire de manière pérenne.

Cette équipe sera complètement dédiée à l'accompagnement intensif de 2100 allocataires du RSA par an, demandeurs d'emploi de plus de 2 ans (...) »

Le financement alloué au dispositif d'un montant de 630 000 € par an sera pris en charge pour moitié par l'Etat et le Département dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2019-2021. »

Après :

« Cette collaboration efficace et engagée incite à intensifier notre coopération avec Pôle Emploi, notamment en faveur des allocataires du RSA, demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans sur les territoires de la Sambre, du Valenciennois, du Cambrésis, du Versant Nord Est de la Métropole et de Lille Métropole.

C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée départementale de créer au sein de Pôle Emploi, une équipe « Coach Emploi » de 16 conseillers expérimentés, chargés de mobiliser l'ensemble des leviers à leur disposition pour permettre aux allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, d'accéder à l'emploi durable et de s'y inscrire de manière pérenne.

Cette équipe sera complètement dédiée à l'accompagnement intensif de 2240 allocataires du RSA par an, demandeurs d'emploi de plus de 2 ans (...) »

Le financement alloué au dispositif d'un montant de 672 000 € par an, sera pris en charge pour moitié par l'Etat et le Département dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2019-2021. »

2) Les propositions de décisions :

Les deux alinéas des propositions de décisions sont modifiés comme suit :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec Pôle Emploi pour la mise en œuvre d'une équipe de 16 coaches emploi, au sein de Pôle Emploi pour 3 ans, ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.
- d'attribuer une subvention de 672 000 € par an, à Pôle Emploi pour la mise en œuvre de cette action soit 2 016 000 € pour les exercices 2020, 2021, 2022, sous réserve du vote du budget.

Le tableau d'incidences financières est modifié comme suit :

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP018	12002E15		0	2 016 000



Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Délibération cadre accueil familial.

L'assistant familial est « la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente, des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt-et-un ans à son domicile ».

Son activité s'inscrit dans un dispositif de protection de l'enfance, jouant ainsi un rôle prépondérant au sein des services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil.

Au 31 août 2019, 5 560 enfants et jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sont accueillis par les 2 580 assistants familiaux employés par le Département du Nord.

La volonté du Département est de renforcer encore le dispositif d'accueil familial en redéfinissant les orientations politiques en la matière (I) ; en clarifiant les éléments de rémunération des assistants familiaux (II) et en définissant les conditions de maintien de salaires au cours de la procédure d'évaluation des risques de danger en accueil familial (III).

**I. L'accueil familial en protection de l'enfance dans le Département du Nord**

Le Département exerce deux missions distinctes en matière d'accueil familial :

- d'une part, une mission réglementaire en délivrant l'agrément permettant à l'assistant familial d'exercer sa profession, auprès de divers employeurs (Départements, associations, établissements d'accueil spécialisé...);
- d'autre part, le Département est employeur d'assistants familiaux au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'assistant familial embauché par le Département est en effet un agent contractuel de droit public.

Dans sa délibération cadre du 17 décembre 2015 « Faire de la Protection de l'Enfance l'affaire de tous », le Département du Nord a souhaité promouvoir et développer l'accueil familial, mode d'accueil privilégié des enfants accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le Nord. Il intervient toutefois en complémentarité des autres modes d'accueil et des autres réponses possibles et toujours en fonction des besoins des enfants.

Le Département réaffirme son rôle de principal employeur d'assistants familiaux dans le Nord et décline son action en 3 axes majeurs :

- sécuriser et améliorer le cadre départemental d'exercice de la profession d'assistant familial ;
- promouvoir le développement des compétences et l'accompagnement des familles d'accueil ;
- améliorer la collaboration des assistants familiaux aux missions de protection de l'enfance.

- 2/4 -  
Ces objectifs guident l'action des services depuis 2015 et ont encore été développés et réaffirmés lors du Comité Technique dédié aux assistants familiaux, organisé le 20 juin 2019.

## **1. Une politique de recrutement dynamique**

Le Département du Nord est confronté à la problématique nationale de la pyramide des âges vieillissante des assistants familiaux et aux nombreux départs en retraite.

L'âge moyen des assistants familiaux employés par le Département est actuellement de 53 ans et 6 mois. En 2017, le Département a été confronté au départ de 175 assistants familiaux et 165 en 2018.

Dans une démarche forte de promouvoir et de préserver ce mode d'accueil, le Département a lancé depuis 2018 une campagne de recrutement massive auprès des nordistes.

Cette campagne de recrutement s'est traduite par la création de nouveaux supports et l'utilisation de modes de communication très dynamiques (flyers, plaquettes, vidéos, portraits d'assistants familiaux, jobs dating avec Pôle emploi en communes ; forums de l'emploi ; réseaux sociaux, ...).

Des objectifs précis et ciblés par territoire ont été établis afin de compenser les départs en retraite et de renouveler les effectifs. Des moyens supplémentaires ont également été accordés sur les territoires les plus en difficulté.

Parallèlement et afin de faciliter les embauches, les procédures de recrutement et d'agrément sont retravaillées dans un objectif d'optimisation et les contrats de travail ont évolué.

Afin d'anticiper les nombreux départs en retraite encore à venir, le Département du Nord s'engage à maintenir ces efforts en matière de recrutement sur les prochaines années.

## **2. Une volonté de renforcer l'accompagnement des professionnels**

La professionnalisation des assistants familiaux a été renforcée par la loi du 27 juin 2005, relative aux assistants maternels et familiaux. Le Département s'inscrit pleinement dans cette démarche et renforce ses interventions dans ce sens.

### Une plus grande intégration des professionnels assistants familiaux

Le Département du Nord œuvre au quotidien pour l'intégration professionnelle des assistants familiaux au sein du service de l'ASE.

Ainsi, l'assistant familial fait pleinement partie de l'équipe pluridisciplinaire et, à ce titre, participe aux réunions d'évaluation et/ou de synthèse, sur la situation du ou des enfants accueillis.

Les assistants familiaux disposent désormais d'une carte professionnelle leur permettant d'accéder à l'ensemble des bâtiments départementaux et de faciliter leurs démarches professionnelles auprès des acteurs extérieurs (Tribunaux, services de Police, Education nationale...).

Le Département du Nord a également procédé au déploiement des adresses professionnelles des assistants familiaux et leur a ouvert un accès à l'Intranet départemental, ainsi qu'un espace dédié à l'accueil familial.

### Le développement des dispositifs de formation

Le Département du Nord s'engage dans le développement de la formation continue des assistants familiaux, en développant de nombreux partenariats avec les acteurs institutionnels :

- le Département du Nord a mis en place et poursuit un partenariat avec le commissariat central de Lille pour la mise en place de formations sur « les risques liés à l'usage d'internet ». En 2018, cette formation a été dispensée auprès de 660 assistants familiaux. Cette action se poursuivra dans les prochaines années ;

- le Département cotise désormais auprès du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), pour l'organisation de la formation obligatoire des assistants familiaux et le développement des formations continues. Il a ainsi sollicité la création d'un itinéraire de formation dédié aux assistants familiaux pour des prises en charges spécifiques (le handicap, le tout petit, l'adolescence, l'autonomie des jeunes, les enjeux cliniques de l'accueil, ...). Ce partenariat devra être encore développé et permettre la mise en place de formations croisées avec les autres professionnels de l'enfance ;
- des partenariats avec l'URSAVS (Unité Régionale de Soins aux Auteurs de Violence Sexuelle) et l'ENPJJ (Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse), ont également été créés afin de pouvoir proposer des formations et journées dédiées aux thématiques de l'accueil familial, aux professionnels de l'enfance et notamment aux assistants familiaux. Ces journées thématiques seront régulièrement proposées en territoires ;
- le Département organise et finance un dispositif d'accompagnement collectif par l'analyse des pratiques, permettant aux assistants familiaux d'être soutenus, de mieux comprendre les enjeux de l'accueil et de renforcer leur posture professionnelle.

### Le déploiement du dispositif des Assistants Familiaux Ressources

Dans un objectif constant d'accompagnement des assistants familiaux, le Département du Nord, a également créé le dispositif des « Assistants Familiaux Ressources » (AFR), à titre expérimental sur les Directions Territoriales de Lille et de Flandre Intérieure en avril 2018.

Les missions principales des AFR, moyennant un complément de salaire (voir II. B.3), sont l'écoute et le soutien de proximité entre pairs, le relais d'informations entre les assistants familiaux et les services, et le rôle d'expertise et d'ambassadeur du métier.

Au regard de l'évaluation très satisfaisante et positive de ce dispositif et de la plus-value qu'il apporte à l'ensemble de la profession, la généralisation sera mise en place à compter de décembre 2019, sur l'ensemble du territoire.

### Une place plus grande pour l'accompagnement des professionnels par les services d'accueil familial

Enfin, le Département a réorganisé la fonction ressources humaines (centralisation et pilotage départemental renforcé) afin de redonner plus de place à l'accompagnement individuel et collectif, réalisés dans les services d'accueil familial, en territoires.

Des groupes de travail sont également organisés avec les organisations syndicales pour renforcer les missions d'accueil et d'accompagnement des assistants familiaux.

## **3. La sécurisation du cadre d'exercice de la profession**

Il est essentiel pour le Département de permettre aux assistants familiaux de disposer d'un cadre professionnel sécurisé et adapté aux spécificités de leur métier.

Le Comité technique du 20 juin dernier, intégralement dédié aux assistants familiaux, a permis de poser un cadre départemental harmonisé et juridiquement sécurisé en matière de congés et de contrats de travail.

Une simplification des éléments de la paie et des allocations pour l'enfant a également été présentée pour harmoniser les règles d'emploi.

Enfin, une procédure d'évaluation des risques de danger en accueil familial, présentée au Comité technique du 17 octobre 2019 et adoptée à l'unanimité, est proposée comme outil supplémentaire, permettant au Département de garantir le respect des droits des assistants familiaux tout en préservant l'intérêt supérieur de l'enfant.

## **II. La rémunération des assistants familiaux employés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que les allocations et prestations versées pour l'accueil de mineurs, de majeurs de moins de 21 ans et de femmes enceintes ou mères avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans**

La base de rémunération des assistants familiaux, dont le statut a été rénové par la loi du 27 juin 2005, ainsi que les allocations versées pour la prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs, sont fixées en grande partie dans le Code de l'Action Sociale et des Familles et ont fait l'objet de plusieurs délibérations depuis des années.

L'assistant familial est rémunéré selon les tarifs appliqués par le Département dans lequel il réside.

L'objectif de cette délibération est de regrouper toutes les dispositions relatives à la rémunération des assistants familiaux résidant dans le département du Nord, ainsi qu'aux indemnités et allocations versées pour la prise en charge de l'enfant, abrogeant et remplaçant toutes les dispositions des délibérations antérieures prises à ce sujet.

En application de cette délibération, un arrêté est pris chaque année précisant les montants de la rémunération des assistants familiaux employés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'accueil de mineurs, de majeurs de moins de 21 ans et de femmes enceintes ou mères avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

### **A – Salaire**

#### **1 - Rémunération durant le stage préparatoire à l'accueil**

Dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant au titre du premier contrat de travail suivant son agrément, l'assistant familial bénéficie d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfants. Ce stage, d'une durée de 60 heures, est organisé et financé par le Département du Nord.

Dès l'entrée en stage préparatoire et dans l'attente qu'un enfant lui soit confié, l'assistant familial perçoit une rémunération mensuelle fixée à 50 fois le SMIC horaire.

#### **2 - Rémunération selon le type d'accueil**

Le type d'accueil (continu ou intermittent) détermine le mode de rémunération des assistants familiaux.

Lorsqu'un enfant accueilli quitte définitivement le domicile de l'assistant familial, la rémunération cesse d'être versée.

##### **a. L'accueil continu**

L'accueil est continu s'il est prévu pour une durée supérieure à quinze jours consécutifs, y compris les jours d'accueil en internat scolaire ou dans un établissement ou service d'enseignement qui assure, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs, aux jeunes adultes handicapés ou encore à ceux présentant des difficultés d'adaptation. Sont également compris les jours d'accueil dans des établissements à caractère médical, psychologique et social ou de formation professionnelle. Lorsque l'enfant n'est pas confié les samedis et les dimanches, l'accueil est continu s'il est prévu pour une durée supérieure à un mois.

La rémunération de l'accueil continu est constituée de deux parts :

- ✓ la fonction globale d'accueil, fixée à 50 fois le montant du SMIC horaire par mois ;
- ✓ l'accueil de chaque enfant, variable selon le nombre d'enfants accueillis :

<b>Accueil permanent continu temps complet</b>	<b>1 enfant accueilli</b>	<b>2 enfants accueillis</b>	<b>3 enfants accueillis</b>	<b>A partir de 4 enfants accueillis par dérogation (accueil relais, fratrie...)</b>
Fonction globale d'accueil	50 H SMIC			
Salaire	70 H SMIC	140 H SMIC	226 H SMIC	+ 89 H SMIC par enfant supp.
TOTAL	120 H SMIC	190 H SMIC	276 H SMIC	

<b>Accueil permanent continu week-ends et petites vacances scolaires</b>	<b>1 enfant accueilli</b>	<b>2 enfants accueillis</b>	<b>3 enfants accueillis</b>	<b>A partir de 4 enfants accueillis par dérogation (accueil relais, fratrie...)</b>
Fonction globale d'accueil	50 H SMIC			
Salaire	70 H SMIC	140 H SMIC	221,50 H SMIC	+ 84,50 H SMIC par enfant supp
TOTAL	120 H SMIC	190 H SMIC	271,50 H SMIC	

### **b. L'accueil intermittent**

L'accueil est dit intermittent, s'il n'est pas continu ou lorsqu'il n'est pas à la charge principale de l'assistant familial. Les accueils en journée sont donc des accueils intermittents.

La rémunération de l'accueil intermittent est de 4 fois le montant du SMIC horaire par enfant et par jour d'accueil.

### **c. L'accueil urgent**

Certains assistants familiaux peuvent être spécialisés dans la forme d'accueil urgent. Ils s'engagent à recevoir immédiatement les enfants présentés par le service, dans la limite d'un nombre maximal convenu avec eux et de l'agrément. Le salaire versé est en fonction de la durée de l'accueil : continu (durée supérieure à 15 jours) ou intermittent (durée inférieure ou égale à 15 jours).

Une indemnité de disponibilité est également versée pendant 4 mois maximum lorsqu'une place relevant du dispositif d'accueil urgent devient vacante, dans la limite de l'agrément délivré à l'assistant familial et des places prévues pour ce type d'accueil. Le montant de l'indemnité de disponibilité est fixé à 3,37 fois le SMIC horaire par jour.

#### **d. L'accueil mère-enfant**

Certains assistants familiaux peuvent accueillir des femmes enceintes ou des mères avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans, qu'elles soient majeures ou mineures.

Le salaire mensuel est fixé à :

- ✓ 133 fois le SMIC horaire pour l'accueil d'une femme enceinte ;
- ✓ 148 fois le SMIC horaire pour l'accueil d'une mère avec son enfant de moins de 3 ans ;
- ✓ 59 fois le SMIC horaire pour chacun des autres enfants.

L'allocation d'entretien est versée pour la mère accueillie et correspond à celle versée pour un jeune de 15 à 21 ans. La mère accueillie assure l'entretien de son enfant.

#### **e. L'accueil des bébés admis en qualité de pupille de l'Etat**

Certains assistants familiaux peuvent être spécialisés dans l'accueil de bébés nés dans le secret. Ils s'engagent à rester disponibles immédiatement pour l'accueil d'un bébé confié par le Service Adoption et Droits de l'Enfant. Le salaire versé est en fonction de la durée de l'accueil : continu (durée supérieure à 15 jours) ou intermittent (durée inférieure ou égale à 15 jours).

Une indemnité de disponibilité est versée pendant 4 mois maximum lorsque l'assistant familial n'accueille aucun bébé. Le montant de l'indemnité de disponibilité est fixé à 3,37 fois le SMIC horaire par jour.

#### **f. Accueil relais formations / réunions liées à l'activité professionnelle**

Lorsqu'un assistant familial suit une formation ou participe à une réunion professionnelle, un collègue assistant familial accueille le ou les enfants habituellement pris en charge par l'assistant familial principal.

Le montant de la rémunération est de 3 fois le SMIC horaire par jour. Les frais d'entretien sont assurés par l'assistant familial principal qui perçoit l'allocation d'entretien habituellement pour l'enfant.

### **B – Majorations de salaire et indemnité complémentaires**

#### **1. Majoration du 1<sup>er</sup> mai**

Lorsque l'assistant familial est occupé le 1er mai (enfant présent), il reçoit en plus du salaire de base correspondant à cette journée, une majoration de 100 % de ce salaire.

#### **2. Majoration de salaire pour sujétions exceptionnelles**

Pour tenir compte de sujétions exceptionnelles entraînées par des handicaps, maladies ou inadaptations, la rémunération peut être majorée. La majoration est versée pour compenser des contraintes spécifiques et clairement identifiées, liées au handicap de l'enfant ou à son état de santé. Elle constitue une rémunération supplémentaire et, à ce titre, est soumise aux cotisations sociales, patronales et salariales et entre dans le calcul du revenu imposable.

La majoration est révisée en fonction de l'évolution de l'état de santé de l'enfant. Deux taux (1 et 2) sont fixés par le Département du Nord et permettent de prendre en compte le degré de sujétion reconnue.

Il revient à l'assistant familial d'en faire la demande. Lorsqu'elle est accordée, son versement prend effet au plus tôt à la date de la demande figurant sur le dossier remis au Pôle Enfance Famille Jeunesse pour décision, sans autre rétroactivité. La durée maximale de validité de l'avis est d'un an.

Le montant de la majoration est fixé à :

Par enfant accueilli	Taux 1	Taux 2
<b>Accueil intermittent</b>	0,50 fois le SMIC horaire par jour	0,75 fois le SMIC horaire par jour
<b>Accueil continu</b>	15,50 fois le SMIC horaire par mois	23 fois le SMIC horaire par mois

### **3. Rémunération des AFR**

Les assistants familiaux identifiés comme « Assistants Familiaux Ressources » (AFR), perçoivent une indemnité mensuelle forfaitaire de 50 fois le SMIC horaire par mois.

### **4. Indemnité d'attente**

Lorsqu'un assistant familial ayant accueilli des mineurs et jeunes majeurs n'a plus d'enfant confié, il perçoit une indemnité d'attente, sous réserve de l'engagement d'accueillir dans les meilleurs délais, les mineurs ou jeunes majeurs préalablement présentés par son employeur.

L'indemnité d'attente est due aux personnes justifiant d'une ancienneté d'au moins 3 mois consécutifs au service de l'employeur. Le montant de l'indemnité d'attente est fixé à 2,80 fois le SMIC horaire par jour. Son versement ne peut excéder une durée de 4 mois.

Lorsqu'un assistant familial accueille un enfant de façon intermittente pendant la période d'attente, celle-ci est prolongée du nombre de jours d'accueil effectué.

### **5. Indemnisation complémentaire en cas d'arrêt de travail**

Une indemnité complémentaire est versée par l'employeur à l'assistant familial sous réserve que ce dernier réponde aux critères légaux d'attribution suivants :

- ✓ avoir une ancienneté supérieure à un an,
- ✓ avoir justifié de l'arrêt de travail, dans les 48 h, par un certificat médical (généraliste, spécialiste, chirurgien-dentiste ou sage-femme),
- ✓ et, s'il y a lieu, avoir fait l'objet d'une contre-visite,
- ✓ être pris en charge par la sécurité sociale,
- ✓ être soigné sur le territoire français ou dans l'un des pays de l'Union Européenne.

En cas d'arrêt maladie, cette indemnité complémentaire est due à compter du 8<sup>e</sup> jour d'absence. Cette indemnisation s'applique déduction faite des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (IJSS). De ce fait, l'assistant familial doit fournir la copie des décomptes des IJSS.

### **6. Indemnité de suspension de fonction**

En cas de suspension de l'agrément, l'assistant familial est suspendu de ses fonctions pendant une période qui ne peut excéder 4 mois. Durant cette période, il perçoit une indemnité compensatrice égale

au montant de la part correspondant à la fonction globale d'accueil, soit 50 fois le SMIC horaire par mois.

## **7. Indemnité représentative de congés payés annuels**

Une indemnité représentative du congé annuel payé est versée à chaque assistant familial. Cette indemnité est égale au dixième formé par la rémunération reçue et l'indemnité de congé payé de l'année précédente.

Lorsque l'enfant est maintenu chez l'assistant familial pendant les congés annuels, la rémunération est maintenue et s'ajoute aux indemnités de congés payés.

Il est possible pour l'assistant familial n'ayant pas épuisé ses droits à congés, de reporter ses congés d'une année sur l'autre, dans la limite de 14 jours par an au maximum.

## **8. Indemnité de fin d'activité**

Cette indemnité est versée lorsque la rupture du contrat de travail intervient postérieurement à l'entrée en jouissance d'une pension à taux plein du régime d'assurance vieillesse, c'est-à-dire lorsque l'assistant familial a poursuivi son activité après la liquidation de la pension. Le versement est lié à la condition de justifier d'une ancienneté d'au moins deux ans et de ne pas faire l'objet d'un licenciement pour faute grave ou lourde.

Le montant de l'indemnité de fin d'activité est équivalent à celui de l'indemnité de licenciement. Il est égal, par année d'ancienneté, à 2/10<sup>ème</sup> de la moyenne mensuelle des sommes perçues au titre des six meilleurs mois consécutifs de salaire. Cette indemnité n'est pas soumise à cotisation et est nette d'impôt.

## **9. Indemnité de départ volontaire à la retraite**

A partir de 60 ans, l'assistant familial qui souhaite cesser son activité et demande la liquidation de sa pension de vieillesse perçoit une indemnité dont le montant est calculé sur la base de l'indemnité de licenciement. Cette indemnité est versée à partir d'une ancienneté de deux ans. Son montant est soumis à charges sociales, CSG, CRDS et imposable.

## **C – Les allocations versées aux assistants familiaux pour la prise en charge des enfants**

Les allocations liées à la prise en charge de l'enfant (habillement, argent de poche...) sont versées systématiquement pour les accueils provisoires de plus de 6 mois.

Pour les accueils provisoires conjoncturels de moins de 6 mois, le Responsable Territorial ASE peut accorder, à titre dérogatoire, le versement de ces allocations, si les conditions financières de la famille ne permettent pas de fournir l'habillement et l'argent de poche pour l'enfant accueilli.

### **1. L'allocation d'entretien**

Conformément à la loi, l'allocation d'entretien n'est versée que pour les journées de présence effective de l'enfant chez l'assistant familial. L'allocation d'entretien est due pour toute journée commencée, quelle que soit la durée de présence de l'enfant chez l'assistant familial pendant cette journée, dans le cadre d'un accueil continu ou d'un accueil intermittent (sauf pour l'accueil relais formations/réunions).

L'allocation destinée à l'entretien de l'enfant couvre les frais engagés par l'assistant familial pour :

- ✓ la nourriture (y compris la cantine scolaire et l'alimentation bébé) ;



- ✓ l'hébergement (lit, matelas), le matériel de puériculture (landau, poussette) ;
- ✓ l'entretien général (frais de coiffeur, réparations de chaussures, frais concernant les nécessités de la vie quotidienne) ;
- ✓ l'hygiène corporelle (savon, shampoing, traitement anti-poux, crème solaire, les couches pour bébé...) ;
- ✓ les loisirs familiaux (ex. piscine, journée au parc ou au zoo, cinéma, restaurant, théâtre, concert... réalisés lors d'une sortie ou activité familiale) ;
- ✓ les déplacements de proximité liés à la vie quotidienne de l'enfant, y compris les déplacements liés aux trajets effectués avec la famille d'accueil (ex. : trajets pour se rendre chez le médecin, chez le coiffeur, à l'école, au club de sport ou au centre de loisirs...).

Tous les déplacements ayant lieu sur la commune de résidence de l'assistant familial sont compris, ainsi que ceux n'étant pas réalisés au profit du seul enfant confié (ex : déplacements concernant aussi les enfants de l'assistant familial).

Pour tenir compte de dépenses supplémentaires liées à des maladies, handicaps ou inadaptations de l'enfant accueilli, l'allocation d'entretien peut être majorée, sur demande de l'assistant familial et après décision du Pôle Enfance Famille Jeunesse.

Deux taux (1 et 2), sont fixés par le Département du Nord et permettent de prendre en compte le degré de sujétion reconnue.

<b>Allocation d'entretien (taux journalier)</b>	
- 12 ans	3,50 fois le Minimum Garanti
12 à - 15 ans	3,80 fois le Minimum Garanti
15 à 21 ans	3,87 fois le Minimum Garanti
<b>Majoration de l'allocation d'entretien</b>	
Taux 1	4,55 fois le Minimum Garanti
Taux 2	5,11 fois le Minimum Garanti

## **2. L'allocation habillement**

Elle est versée mensuellement, même si l'enfant n'est présent que quelques jours dans le mois (hors accueil intermittent). L'assistant familial est tenu de gérer le budget habillement de chaque enfant, au moyen d'un carnet de comptes dans lequel seront consignés les différents achats effectués avec les factures justificatives. A tout moment, ce carnet pourra être demandé pour le contrôle du trousseau remis à l'enfant, notamment au moment de son départ. Le cartable et les vêtements d'usage scolaire (blouse blanche, tablier...), sont compris dans l'allocation habillement.

Les autres vêtements spéciaux en lien avec le projet éducatif ou professionnel peuvent être éventuellement pris en charge au titre des frais spéciaux, sous réserve de la validation du Pôle Enfance Famille Jeunesse (cf. allocation pour frais spéciaux).

Une allocation exceptionnelle d'habillement est versée lors de la première admission d'un enfant au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

<b>Tranches d'âge</b>	<b>Allocation d'habillement*</b>	<b>Habillement Exceptionnel</b> (4 fois le montant de l'allocation mensuelle d'habillement)
0 à - 6 ans	36,40 €	145,60 €
6 à -12 ans	46,80 €	187,20 €
12 à -16 ans	54,20 €	216,80 €
16 à -18 ans	62,40 €	249,60 €

*\* Ce taux est également applicable - 2/4 - aux mineurs et aux jeunes majeurs accueillis en établissements spécialisés pour lesquels le prix de journée de la Sécurité Sociale ne couvre pas les frais d'habillement et d'argent de poche.*

### **3. L'argent de poche**

Il est versé mensuellement (hors accueil intermittent), même si l'enfant n'est présent que quelques jours dans le mois. Il est remis à l'enfant confié qui doit le gérer avec l'aide et les conseils de l'assistant familial.

<b>Tranches d'âge</b>	<b>Montant de l'argent de poche*</b>
8 à -11 ans	9,50 €
11 à -14 ans	16,80 €
14 à -16 ans	31,10 €
16 à 18 ans	40,80 €

*\* Ce taux est également applicable aux mineurs et aux jeunes majeurs accueillis en établissements spécialisés pour lesquels le prix de journée de la Sécurité Sociale ne couvre pas les frais d'habillement et d'argent de poche.*

### **4. L'allocation de rentrée scolaire**

Elle est versée pour les élèves des classes primaires, secondaires et techniques. Elle concerne les achats de fournitures scolaires diverses (cahiers, copies, crayons, compas, calculatrices, photocopies, petits accessoires...) à l'exception des manuels scolaires et de l'outillage technique que le service peut prendre en charge (location ou achat) sous réserve d'accord préalable du Pôle Enfance Famille Jeunesse. Cette allocation est payée au mois d'août et varie en fonction de l'âge de l'enfant.

Pour les enfants ayant moins de 6 ans ou plus de 16 ans et moins de 18 ans au 1er septembre, la régularisation est effectuée après réception du questionnaire et selon la situation scolaire.

<b>Tranches d'âge</b>	<b>Montant</b>
Primaire	40,60 €
Secondaire	154,00 €

### **5. Le cadeau de Noël**

Le cadeau de Noël, d'un montant de 41,60 €, est versé au mois de novembre à l'assistant familial pour tous les enfants mineurs accueillis à temps complet.

### **6. L'indemnité de loisirs et l'allocation activités**

- l'indemnité de loisirs est versée aux assistants familiaux pour les frais occasionnés par la pratique d'activités éducatives ou sportives et pour les loisirs des enfants confiés. Le montant versé, qui intervient au mois d'août, est variable en fonction de l'âge de l'enfant et couvre l'année civile en cours.
- l'allocation activités est également destinée à couvrir les frais liés à l'inscription à des activités culturelles, sportives ou de loisirs spécifiques, dans la mesure où l'activité s'inscrit dans le projet pour l'enfant. Elle est versée une fois par an sur justificatifs des dépenses liées à l'inscription des activités. Son montant est déterminé en tenant compte de l'allocation loisirs déjà versée.

L'indemnité de loisirs et l'allocation activités sont versées pour les enfants confiés à temps complet et présents au moins 6 mois dans l'année. Le total des deux versements (loisirs + activités) est plafonné à 150 €.

Âges	Indemnité de loisirs	Allocations de Activités
3 à - 6 ans	47,90 €	150 € moins indemnité de loisirs déjà versée
6 à -14 ans	79,70 €	150 € moins indemnité de loisirs déjà versée
14 à 18 ans	111,40 €	150 € moins indemnité de loisirs déjà versée

### **7. L'allocation vacances**

Elle est destinée à prendre en compte le surcoût supporté par l'assistant familial qui accueille un enfant pendant les vacances scolaires. Elle est versée pour un enfant accueilli à temps complet par l'assistant familial pendant les vacances scolaires (pas de temps de présence minimal), sous réserve que l'enfant n'ait pas bénéficié d'un séjour en colonie dans l'année. Le montant, versé en septembre, varie en fonction du type de séjour : vacances organisées par l'assistant familial ou accueil collectif de mineurs sans hébergement.

<b>Allocation Vacances</b> (1 fois par an)	Séjour organisé par l'assistant familial : 180 € Accueils collectifs de mineurs sans hébergement : 1,50 € par jour (30 jours maximum)
<b>Allocation Colonies</b> (1 fois par an)	25 € (pour le trousseau)

### **8. L'allocation hospitalisation**

Elle est destinée à participer aux frais annexes en cas d'hospitalisation d'un enfant (télévision, téléphone, restauration...). Le montant est forfaitaire : ½ allocation d'entretien par jour d'hospitalisation.

### **9. L'allocation pour frais spéciaux**

Certaines dépenses sont directement liées au projet éducatif ou professionnel des jeunes, validé par le Pôle Enfance Famille Jeunesse : achats de matériel et outillage, d'instruments de musique, de moyens de transport (ex. : bicyclette). Elles peuvent être prises en charge de manière ponctuelle **dans la limite de 50% du montant de l'achat, la participation étant plafonnée à l'équivalent de l'allocation d'entretien mensuel**, selon l'âge de l'enfant. Cela implique que l'assistant familial et le jeune quand il s'agit d'un adolescent, participent, l'un sur l'allocation entretien, l'autre sur son argent de poche ou habillement selon l'achat.

- 2/4 -

D'autres dépenses notamment les équipements rendus obligatoires par la loi (lit-auto pour bébé, siège-auto, rehausseur) peuvent faire l'objet d'une prise en charge sur demande de l'assistant familial, après examen et accord du Pôle Enfance, Famille, Jeunesse.

Le remboursement est plafonné pour les lit-auto ou siège-auto (80 €) et rehausseur (25 €).

## **10. L'allocation adoption**

Une allocation d'adoption d'un montant de 1 200 € (versement en une seule fois sans condition de ressources) est versée à l'assistant familial lors de l'adoption simple ou plénière de l'enfant accueilli par l'assistant familial.

### **D – Informations complémentaires**

#### **1. Hospitalisation de l'enfant**

Toute journée d'absence de l'enfant entraîne la suppression de l'allocation d'entretien (une allocation hospitalisation peut être versée). Le salaire est maintenu lors d'une absence temporaire (quelques jours/semaine). Il cesse d'être versé si l'enfant ne réintègre pas le domicile de l'assistant familial au-delà de ces quelques jours.

#### **2. Fugue de l'enfant**

Toute journée d'absence de l'enfant entraîne la suppression de l'allocation d'entretien. Le salaire est maintenu pendant 5 jours. Il pourra être versé à titre dérogatoire pour une période plus longue d'un mois maximum si la place n'est pas jugée vacante par le Pôle Enfance Famille Jeunesse.

#### **3. Suspension du contrat d'accueil de l'enfant concerné, dans le cadre d'une Evaluation des Risques de Danger en Accueil Familial**

L'assistant familial continue de percevoir sa rémunération, hors allocations, majorations et indemnités, dans les conditions définies dans la délibération sur l'Evaluation des Risques de Danger en Accueil Familial.

#### **4. Durant la procédure d'inaptitude**

Versement de la rémunération égale à l'accueil d'un enfant (sans majoration de salaire) dans les conditions définies dans la procédure d'inaptitude.

### **III. Maintien de salaire des assistants familiaux dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques de danger en accueil familial (ERDAF)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'évaluation des risques de danger en accueil familial (ERDAF), il peut apparaître des situations pour lesquelles le Président du Conseil départemental et ses services sont destinataires d'informations laissant craindre une situation de danger ou de risque de danger d'un enfant ou jeune majeur accueilli par un assistant familial employé par la Collectivité.

Le Président du Conseil départemental, garant de la prise en charge des enfants confiés à l'ASE, chargé de l'agrément et employeur de l'assistant familial, doit alors impérativement conduire une évaluation interne lui permettant d'appréhender la situation de danger et de vérifier les conditions de l'agrément.

Dans ce même temps et selon la nature des éléments portés à la connaissance du Département, l'éloignement du/des enfants accueillis chez l'assistant familial peut s'avérer nécessaire.

Dans ces situations, l'assistant familial accueille alors moins d'enfants ou n'accueille plus d'enfant à son domicile.

La loi ne prévoyant qu'une indemnité en cas de suspension d'agrément, ces mesures conduisent à réduire la rémunération de l'assistant familial pendant la durée de l'évaluation.

Ainsi, de façon plus avantageuse pour l'assistant familial et afin de limiter l'impact financier de ces mesures, il est proposé de maintenir le salaire perçu par l'assistant familial avant la décision d'ouverture de la procédure ERDAF et d'en fixer les modalités précises :

- dans la limite des places accordées par l'agrément (y compris dans le cadre de la dérogation nominative prévue à l'article L421-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles),
- pour les départs d'enfants uniquement liés à la mise en œuvre de la procédure,
- dans le temps de l'évaluation administrative et jusqu'à la décision de clôture définitive de la procédure,
- hors allocations liées à l'accueil de l'enfant (allocation d'entretien, vêtue, majorations de salaire et d'entretien,...).

En conséquence, afin de poursuivre la politique forte menée en matière d'accueil familial dans le Département du Nord et de poursuivre les actions réalisées dans des objectifs d'amélioration du cadre départemental, de renforcement des compétences et d'accompagnement des professionnels, je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les propositions d'orientation et d'évolution de la politique d'accueil familial en protection de l'enfance, proposées dans ce rapport,
- de valider les dispositions relatives à la rémunération des assistants familiaux employés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que les allocations et prestations versées pour l'accueil de mineurs, de majeurs de moins de 21 ans et de femmes enceintes ou mères avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans et qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- d'abroger la délibération n° DEF/2012/516 du 21 mai 2012, relative au maintien de rémunération des assistants familiaux en cas de suspension,
- d'approuver le maintien de salaire perçu par l'assistant familial avant la décision d'ouverture de la procédure ERDAF :
  - ✓ dans la limite des places accordées par l'agrément (y compris dans le cadre de la dérogation nominative),
  - ✓ pour les départs d'enfants uniquement liés à la mise en œuvre de la procédure,
  - ✓ dans le temps de l'évaluation administrative et jusqu'à la décision de clôture définitive de la procédure,
  - ✓ hors allocations liées à l'accueil de l'enfant (allocation d'entretien, vêtue, majorations de salaire et d'entretien,...),
- de m'autoriser à verser les rémunérations correspondantes,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11002OP003	11002E01	142 382 000	0	142 382 000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Logements de fonction dans les collèges - fixation des prestations accessoires

En application des dispositions du Code de l'Education, le Département est chargé du suivi et de la gestion des logements de fonction dans les collèges publics.

Les personnels de l'Etat ou les agents Départementaux des collèges logés par Nécessité Absolue de service (NAS), bénéficient de la gratuité du logement nu. Les charges locatives (eau, gaz, électricité) sont prises en charge par l'établissement, à concurrence d'un plafond de prestations accessoires.

Au titre de l'article R 216-12 du décret du 14 mars 2008, le Département est amené à fixer, chaque année, le taux d'actualisation de la valeur des prestations accessoires, en distinguant les logements dotés d'un chauffage collectif de ceux qui n'y sont pas raccordés.

Pour le calcul des charges locatives, il est proposé de reconduire en 2019, le ratio de l'année précédente, soit 13 € du m<sup>2</sup> rapporté à la superficie du logement et pondéré selon la composition familiale de l'occupant. A noter que ce ratio ne s'applique qu'aux logements qui ne disposent pas de compteur individuel.

Comme l'année précédente, l'indexation selon la composition familiale est la suivante :

- 1 : 1 occupant et son conjoint ou 1 occupant avec 1 enfant à charge ;
- 1,1 : 2 personnes avec 1 enfant ;
- 1,2 : 2 personnes avec 2 enfants ;
- 1,3 : 2 personnes avec 3 enfants ;
- et ainsi de suite ....

Pour 2019, les plafonds des prestations accessoires sont reconduits au même niveau que l'année précédente soit :

- 2 119,58 € par logement et par an pour les logements avec chauffage collectif ;
- 2 820,53 € par logement et par an pour les logements avec chauffage individuel.

Pour les logements supérieurs à 130 m<sup>2</sup>, les établissements sont autorisés à faire payer le montant des charges à l'identique de l'année précédente, pour les occupants qui n'ont pas fait l'objet d'une mobilité au cours de l'année 2019/2020.

Je propose au Conseil départemental :

- de fixer le ratio de 13€/m<sup>2</sup> pour le calcul des charges locatives (eau, gaz, électricité), en l'absence de compteurs individuels, pour tous les occupants d'un logement de fonction dont la surface est inférieure à 130 m<sup>2</sup>. Pour les autres, le montant des charges reste identique à celui des années

antérieures, dès lors que les occupants n'ont pas fait l'objet d'une mobilité au cours de l'année 2019/2020 ;

- de fixer pour l'année 2019, le plafond des prestations accessoires au même niveau que celui de l'année 2018, soit :
  - 2 119,58 € pour les logements avec chauffage collectif ;
  - 2 820,53 € pour les logements avec chauffage individuel.
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Evolution de la politique touristique départementale.

**A - Modification de certains critères du dispositif départemental d'accompagnement à l'Office de Tourisme du Futur**

Lors de sa réunion des 4 et 5 février 2019, le Conseil départemental a adopté de nouvelles modalités pour la politique d'accompagnement à l'Office de Tourisme du Futur (cf. annexe n°1).

Le dispositif départemental permet d'accompagner les Offices de Tourisme dans la mise en œuvre de projets d'investissement liés à leurs pratiques, métiers, lieux d'accueil, ... répondant aux tendances actuelles de l'économie touristique (ex : lieux hybrides, déclinaison sensorielle et utilisation des différents sens, expérience client, marketing prédictif ...), tout en encourageant les démarches d'innovation.

Deux niveaux de projets ont été définis :

- les projets « tendances », qui répondent aux tendances actuelles de l'économie touristique développées en Région et/ou observées au niveau national. Ces projets sont accompagnés à hauteur de 30 % ;
- les projets « innovants », qui démontrent un caractère d'innovation avéré, sont accompagnés à hauteur de 50 %.

Ce dispositif a pris la forme d'un premier appel à projets annuel en 2019. Il est apparu, lors de cet appel à projets 2019, que les dossiers présentés sous l'angle « innovation » relevaient en fait de l'approche « tendance ».

Le présent rapport a donc pour objectif de préciser les conditions d'organisation des appels à projets suivants, tenant compte des constats de 2019 :

- un seul niveau de projets « tendance et innovation », répondant à minima aux tendances actuelles développées au niveau national et soutenus à hauteur de 30 % dans la limite du plafond des dépenses subventionnables ;
- la création d'un prix annuel de l'innovation, visant à récompenser le projet le plus innovant. Ce prix prendra la forme d'une subvention complémentaire de 20 % des dépenses subventionnables, ce qui portera le taux d'intervention final à 50 %. Le caractère innovant du ou des projets sera apprécié au regard :
  - du degré et de la nature de l'innovation ;
  - de la conduite d'un projet expérimental, à l'échelle de la destination et ayant une capacité d'entraînement du territoire.

- 3/2 -
- la mise en œuvre de l'appel à projets selon ces nouvelles règles pour une durée de deux ans (2020-2021), avec une instruction des demandes au fil de l'eau.

L'ensemble des modalités du dispositif figurent en annexe n° 2.

## **B - Nouveau dispositif départemental d'accompagnement aux micro-clusters touristiques**

### **1 - Contexte**

Le tourisme continue d'être impacté par la digitalisation, les prémices de l'intelligence artificielle, l'arrivée perpétuelle de nouveaux entrants sur le marché, l'évolution des modes de consommation de visiteurs en quête d'expériences uniques, toujours plus exigeants et mieux informés.

Face à ces enjeux, le Département mène depuis de nombreuses années, dans le domaine du tourisme, une politique volontariste recentrée sur le développement et l'accueil touristiques.

Un document cadre et stratégique relatif à la politique touristique départementale a été adopté le 22 mai 2017 (cf. annexe n° 3). Il identifie les axes de développement et d'orientation de la future action départementale, en matière de tourisme pour la période 2017/2020 :

*« Le touriste et l'habitant sont au cœur de la trajectoire tourisme. Deux entrées prioritaires sont proposées :*

- *les territoires d'intervention (ceux qui représentent le plus de besoins d'ingénierie),*
- *les domaines d'intervention (thématiques ciblées avec lesquelles une forte valeur ajoutée est attendue).*

*Il est proposé de repenser l'ensemble des dispositifs dans une logique de « cluster tourisme »\*. L'objectif de cette approche est de créer des synergies entre les équipements d'accueil (ex. : hébergements, OT, musées, ...), l'itinérance et les territoires et ainsi, de favoriser la compétitivité des acteurs du tourisme [...]*

*[...] Cette approche pourrait être déclinée selon « les domaines d'interventions ciblés par le Département qui recouvrent l'itinérance :*

- *les composants de l'accueil touristique : loisirs, hébergements touristiques et Offices de tourisme du futur,*
- *la randonnée, les Véloroutes, voies vertes, les sites naturels ouverts au public, les sports de nature,*
- *l'offre culturelle, les musées et les équipements (culturels) départementaux. »*

*\* Concentration géographique d'entreprises interdépendantes, de fournisseurs et d'institutions associés dans un domaine particulier.*

### **2 - Objectifs du dispositif**

En adéquation avec la délibération cadre tourisme, il est proposé la mise en œuvre d'un dispositif départemental d'accompagnement aux micro-clusters touristiques. Il s'agit de sites d'attractivité touristique dans l'environnement desquels l'ensemble des acteurs publics et privés coopère dans le cadre d'un projet commun.

Ce dispositif cible les territoires ruraux centrés autour de projets structurants, il a pour objectif d'ancrer dans son territoire un équipement phare ou une offre d'itinérance structurante en créant ou confortant à proximité des activités complémentaires qui répondent aux attentes des visiteurs.

Est considéré comme équipement phare ou offre d'itinérance structurante, un équipement ou une offre qui exerce un rôle moteur pour le territoire (par exemple un musée départemental) avec une aire

d'influence large (au minimum à l'échelle <sup>-3/2-</sup> régionale), ayant le potentiel pour bénéficier d'une fréquentation significative et générer des flux et des déplacements.

En soutenant ainsi l'émergence de micro-destinations, ce dispositif renforcera leur attractivité et les retombées positives sur les territoires ruraux.

### **3 - Principales modalités d'accompagnement du dispositif**

L'ensemble des modalités et exigences du dispositif départemental figure en annexe n° 4 du présent rapport.

Les bénéficiaires sont des porteurs de projets publics (communes et Etablissements Publics Intercommunaux) ou privés (Associations et Fondations), dont le projet est situé en milieu rural (communes de moins de 5 000 habitants - cf. annexe n° 5) et autour de l'offre structurante (équipement phare ou offre d'itinérance structurante) ou dans les communes d'implantation d'un équipement départemental.

L'accompagnement départemental est conditionné par la mise en œuvre en amont, d'une stratégie de « micro-cluster » par le territoire de micro-destination (gouvernance, mise en réseau et coopération des acteurs publics et privés). La définition d'une stratégie de « micro-cluster » peut faire l'objet d'un accompagnement spécifique par Nord Tourisme.

Les projets soutenus, en lien avec la stratégie du « micro-cluster », concourent au développement de services clients en milieu rural, autour d'une offre structurante s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du Département : la culture (équipements ou sites départementaux ou non) et l'itinérance pédestre, cyclo, équestre ou fluvestre.

Ce dispositif concerne l'accompagnement technique et financier à l'émergence d'idées, à leur expérimentation ou à leur mise en œuvre en investissement (études, travaux) et en fonctionnement (actions de valorisation).

Ce dispositif prendra la forme d'un appel à candidatures comportant un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), pour les projets au stade de l'idée et un Appel à Projets (AAP), pour les projets au stade de l'étude ou du démarrage de travaux.

Cet appel à candidatures est lancé pour une période de deux ans (2020/2021) durant laquelle les projets seront accompagnés au fil de l'eau.

Les dépenses liées au fonctionnement courant des structures porteuses de projets, que ce soit en termes de charges ou d'actions (ex. charges de personnel), ne sont pas éligibles au dispositif départemental.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les nouvelles modalités du dispositif départemental d'accompagnement à l'Office de Tourisme du Futur reprises en annexe n° 2,
- d'adopter les modalités du nouveau dispositif d'accompagnement aux micro-clusters touristiques reprises en annexe n° 4.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Dépôt de candidature du Département du Nord au label "Terre de Jeux 2024" lancé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024 et création d'un comité de pilotage "Jeux Olympiques et Paralympiques".

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 constitueront une formidable opportunité pour le développement des pratiques sportives et la promotion des territoires.

Il est proposé dans ce rapport de profiter de la dynamique impulsée par cette compétition pour engager une démarche stratégique, dès 2020, afin de valoriser plusieurs axes de la politique sportive départementale.

Le Département du Nord tentera ainsi de bénéficier des retombées médiatiques et économiques espérées par ces événements internationaux que sont les Jeux Olympiques et Paralympiques.

**I/ Candidature du Département du Nord au label "Terre de Jeux 2024"**

Monsieur Tony ESTANGUET, Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJOP), a annoncé le lancement d'une campagne de labellisation en faveur des collectivités territoriales afin qu'elles s'engagent dans une démarche de mobilisation, de célébration et d'héritage autour des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Décerné par le COJOP, ce label, intitulé "Terre de Jeux 2024", a pour objectif de renforcer la dimension nationale et internationale de l'événement, de créer une dynamique et d'animer les territoires. Cependant, ce label n'apporte aucune aide financière.

Le guide d'accompagnement des collectivités "Terre de Jeux 2024", ci-annexé, présente des exemples d'actions pouvant être entreprises. Chaque collectivité s'engage, selon ses moyens et son champ de compétences, à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes, en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Les institutions retenues peuvent également imaginer et mener, selon leurs besoins et leurs envies, tous les projets répondant au cahier des charges, rédigé par le COJOP.

Des axes de développement ont d'ores et déjà été identifiés :

**I.1/ Le partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS 59)**

Le CDOS 59 a la volonté d'entreprendre, lors de la prochaine olympiade 2020-2024, de nouvelles actions sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 :

- création d'une exposition (Forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq),

- mise en place de classes olympiques, dans le cadre du dispositif "Génération 2024", piloté par l'Education Nationale,
- valorisation des bénévoles du mouvement sportif (dirigeants et jeunes engagés dans les structures associatives),
- organisation annuelle de la Fête du Sport (le 23 juin), ainsi que de la semaine olympique axée sur des thématiques fondamentales (sport et handicap par exemple).

### I.2/ La promotion des animations départementales "Village en Sport"

Il est rappelé qu'en 2019, 150 communes nordistes ont bénéficié de ces initiations dispensées par les éducateurs diplômés des 23 associations sportives départementales partenaires, dont 17 disciplines sont reconnues olympiques.

Cette opération, qui vise à promouvoir la pratique sportive pour tous, par la mise en place de séances de découverte dans les zones rurales, s'intègre parfaitement dans l'esprit du label "Terre de Jeux 2024".

L'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs de "Village en Sport" et de les sensibiliser à cet événement planétaire et ainsi de transmettre les valeurs de l'olympisme en organisant notamment :

- des mini-olympiades,
- un ou plusieurs jeux concours,
- diverses animations avec des expositions.

### I.3/ Le soutien des équipes de "l'Excellence" et la préparation des athlètes

Terre de Sport, le Nord est fréquemment représenté par ses athlètes lors des diverses compétitions internationales. La politique de soutien aux sportifs de haut niveau, dont très peu sont professionnels, permet de les accompagner dans leur préparation afin de faciliter leur réussite sportive. Ce soutien prend une nouvelle dimension en vue de porter plusieurs athlètes nordistes jusqu'au Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le Département a également renouvelé son engagement auprès des clubs de haut niveau qui forment et détectent les champions de demain. Cet accompagnement au titre de la politique de l'Excellence sportive trouve, dans ce contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2020 et ceux de 2024, un nouvel écho.

Par ailleurs, le Département du Nord veillera à promouvoir d'autres actions émanant de sa politique sportive, telles que :

- sensibiliser les Nordistes à la pratique handisport et au sport intégré ;
- mobiliser les comités départementaux sur des projets spécifiques ;
- renforcer notre engagement en matière de soutien à l'apprentissage de la natation en soutenant le programme "Je nage au ValJoly" ;
- poursuivre le soutien aux événements sportifs majeurs ;
- organiser des temps forts pour promouvoir la compétition auprès des nordistes mais aussi auprès des agents de notre collectivité...

En collaboration avec la Région Hauts-de-France, il est aussi envisagé de valoriser le Vélodrome Couvert Régional de Roubaix, auprès des délégations étrangères.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 représentent également une occasion exceptionnelle que pourrait saisir le Département du Nord, pour sensibiliser et encourager ses agents volontaires à la pratique d'une activité physique et sportive, durant les pauses méridiennes.

En concourant au label "Terre de Jeux 2024", le Département du Nord poursuit l'objectif d'être un acteur ambitieux, actif et fédérateur autour de l'opportunité unique que représentent les Jeux olympiques et Paralympiques Paris 2024, pour le rayonnement du territoire.

## **II/ Création d'un Comité de pilotage « Jeux Olympiques et Paralympiques »**

En vue de fédérer l'ensemble des acteurs et partenaires autour de cette thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 et Paris 2024, il est proposé de constituer un comité de pilotage composé de 8 Conseillers départementaux et de techniciens départementaux, tout en y associant le mouvement sportif départemental. Un comité élargi pourra éventuellement rassembler les acteurs du monde économique et du secteur touristique.

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser le Département du Nord à candidater au label « Terre de Jeux 2024 », décerné par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJOP) ;
- de créer un comité de pilotage « Jeux Olympiques et Paralympiques », constitué notamment de 8 Conseillers départementaux et de membres n'appartenant pas à l'assemblée départementale et présidé par le Président du Conseil départemental ou son représentant ;
- de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des 8 Conseillers départementaux ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants, pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales sont remplies, pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Motion de soutien aux initiatives visant à réduire l'usage et l'impact des pesticides déposée par le Groupe Union Pour le Nord

Lors de la réunion du Conseil départemental du 18 novembre 2019, le Groupe Union Pour le Nord a déposé une motion de soutien, signée conjointement des deux co-présidents de ce groupe, relative aux initiatives visant à réduire l'usage et l'impact des pesticides.

Conformément à l'article 41 du Règlement intérieur du Conseil départemental, le Président du Conseil départemental a décidé de renvoyer l'examen de cette motion en commission thématique en vue de sa présentation à la réunion du Conseil départemental du 16 décembre 2019.

Cette motion est jointe au rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de délibérer sur l'adoption éventuelle de la motion de soutien déposée par le Groupe Union Pour le Nord ci-jointe.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Programmation des lauréats de l'appel à projets "Mobilités innovantes en milieu rural" 2019

En tant que chef de file des solidarités territoriale et humaine, le Département du Nord considère l'amélioration de la mobilité des habitants des territoires ruraux, comme un enjeu central pour ses politiques publiques. A ce titre, le Conseil départemental du Nord a voté le 1<sup>er</sup> juillet 2019, un plan d'actions en faveur de la mobilité en milieu rural (SEPPT/2019/147).

Le plan d'actions est structuré autour de 4 axes :

- 1- accompagner les jeunes vers de nouvelles pratiques de mobilité,
- 2- répondre aux défis de l'accessibilité pour tous,
- 3- soutenir les acteurs des territoires,
- 4- inscrire le Département du Nord dans une démarche exemplaire de mobilité.

Dans le cadre de l'axe 3 « soutenir les acteurs des territoires », le Département a lancé un appel à projets (AAP) « Mobilités innovantes en milieu rural », doté d'1 M€ sur 2 ans, afin d'accompagner les territoires dans leurs projets de mobilité.

Le présent rapport présente la programmation des lauréats de cet appel à projets pour 2019.

**Programmation 2019 des lauréats de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural »**

Cet appel à projets vise à encourager les expérimentations et les innovations dans le domaine de la mobilité du quotidien, afin de favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle et/ou la mobilité inversée.

Le Département souhaite accompagner les projets relevant des thèmes suivants :

- permettre la mobilité pour tous au quotidien,
- favoriser les usages partagés de la voiture,
- déployer sur les territoires des solutions innovantes en faveur des modes doux,
- proposer des solutions innovantes de mobilité inversée.

Les projets doivent présenter des bénéfices significatifs en termes sociaux, écologiques, économiques et sociétaux. La dimension transfrontalière est également recherchée.

Il s'adresse aux communes, groupements de communes, EPCI et associations relevant des territoires ruraux, tels que définis par la délibération cadre en faveur de la ruralité du 13 juin 2016.

Lancé le 15 juillet 2019 et clôturé le 15 octobre 2019, il a fait l'objet d'une large communication, afin que l'ensemble des structures intéressées fassent connaître leurs projets.

L'instruction technique a été menée de manière transversale, en associant différentes Directions Générales Adjointes et Territoriales. Elle a permis d'identifier les projets les plus qualitatifs, au regard des critères de la délibération, de l'impact du projet sur le territoire, des partenariats recherchés avec le Département ou d'autres acteurs locaux, de la qualité intrinsèque du projet et enfin de la maturité, afin d'être accompagnés dès 2020.

32 dossiers ont été déposés auprès des services départementaux issus de collectivités territoriales (communes/EPCI), de syndicats mixtes, d'établissements publics ou du secteur associatif.

Emanant de l'ensemble des arrondissements nordistes, les projets proposent différents leviers permettant de répondre aux enjeux de la mobilité en milieu rural : développement des modes doux, renforcement de l'autonomie des individus, levée des freins à l'insertion professionnelle, mobilité transfrontalière, développement des équipements de rechargement électrique, etc.

Après analyse des dossiers déposés, 3 niveaux d'accompagnement ont été retenus :

- pour les projets les plus innovants : taux à 70 %,
- pour les autres lauréats :
  - o si sollicitation au-delà de 50 %, le taux est écrêté à 50 %,
  - o si la sollicitation est inférieure à 50 %, maintien du taux demandé.

Ainsi, il est proposé de retenir 20 projets pour un montant de 475 493 €, représentant un montant total des projets de 1 002 793 € (liste des projets lauréats en annexe).

La subvention attribuée au titre de cet AAP, est cumulable avec toute autre subvention publique, dans la limite du plafond de 80 % (cf. Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences « Solidarités des territoires »), hors exception prévue par la législation et sous réserve du respect des règles encadrant les financements croisés des collectivités, selon la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

Dans le cadre de ce premier appel à projets 2019, plusieurs dossiers n'ont pas été retenus car ils n'étaient à ce jour pas suffisamment mûrs. Ceux-ci pourront néanmoins être repris et présentés en Conseil départemental, s'ils apportent les garanties demandées attestant de leur efficacité. A défaut, les porteurs de projets seront invités à déposer un nouveau dossier lors du lancement du deuxième appel à projets en 2020.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer des subventions d'investissement, dans le cadre de la programmation 2019, de l'appel à projets « mobilités innovantes en milieu rural », aux porteurs de projets dont la liste figure en annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions, conformes à la convention type, jointe en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2020, sur l'opération 23003OP004.

CODE GRAND ANGLE		- 5/2 - ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP004	23003E13	500 000	0	475 493

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
REUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° SEPPT/2019/458

**OBJET : Programmation des lauréats de l'appel à projets "Mobilités innovantes en milieu rural" 2019**

EXPOSE DES MOTIFS

L'amendement proposé a pour objectif de prendre en compte la modification de la convention-type jointe en annexe 2 du rapport.

La modification à apporter porte sur les articles suivants :

- **Article 5 :** Date d'effet et durée de la convention
- **Article 6.** Modalités de versement de la subvention départementale

DISPOSITIF

Il est proposé par conséquent de prendre en compte les modifications suivantes :

**1) Dans la convention :**

Avant :

**Article 5. Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prendra effet à la date de sa notification par le Département à la structure.

Elle prend fin après l'exécution des obligations des parties.

**Article 6. Modalités de versement de la subvention départementale**

La subvention sera réglée en une fois sur présentation de devis acceptés.

Après :

**Article 5. Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2021.  
Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité et ne permettra plus le versement du solde de la subvention.

De plus, le bénéficiaire de la subvention se doit d'engager les investissements avant le 31 décembre 2020. Dans le cas contraire, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité. L'envoi au Département d'une demande de versement fera foi de ce début d'exécution, le Département se réservant le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment.

**Article 6. Modalités de versement de la subvention départementale**

Une avance égale au maximum à 30 % du montant total de la subvention pourra être versée à la signature de la convention.

Le versement du solde se fera sous réserve de la présentation de la facture acquittée ou le cas échéant sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux et d'un état récapitulatif des dépenses H.T. Le solde sera calculé en fonction de la dépense réelle.

Si la subvention est inférieure à la somme déjà versée pour acompte, le reversement des sommes excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé.

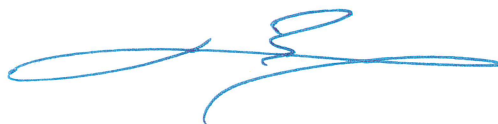
**2) Dans les propositions de décisions inscrites au rapport :**

Il est proposé de modifier le deuxième alinéa des propositions de décision de la manière suivante :

- de m'autoriser à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions, conformes à la convention type, jointe en annexe dans la rédaction issue du présent amendement.

Les deux autres alinéas des propositions de décisions restent inchangés.

**Jean-René LECERF**  
**Président du Département du Nord**







**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Partenord Habitat - Convention 2018-2021 - Avenant n° 1

Par délibération du 8 octobre 2018, le Conseil départemental a autorisé la signature de la convention de partenariat établie pour la période 2018-2021 avec Partenord Habitat (rapport DSTDL/2018/186).

Le document a été visé par les deux parties le 29 octobre 2018.

Cette convention prévoit la participation financière du Département à diverses actions de construction et de réhabilitation entrepris par Partenord Habitat selon 4 objectifs d'intervention définis par la collectivité, comme il suit et fixe les moyens dédiés à ces objectifs, pour un montant global de 19 012 000 €, inscrits sous autorisation de programme pour 4 ans.

Fiches aides	Objectifs d'intervention	2018	2019	2020	2021	total
Fiche 1.1	Offre de logements en territoire hors délégation et dans les communes rurales des territoires délégataires	2 184 000	2 587 000	314 500	314 500	5 400 000
Fiche 1.2	Offre de logements en territoires délégataires	480 000	196 000	148 000	176 000	1 000 000
Fiche 1.3	Réhabilitation PSEE et amélioration de l'habitat	1 439 500	1 200 500	1 802 000	1 170 000	5 612 000
Fiche 1.4	Soutien à l'attractivité des villes moyennes		2 500 000	2 500 000	2 000 000	7 000 000
<b>Total</b>		<b>4 103 500</b>	<b>6 483 500</b>	<b>4 764 500</b>	<b>3 660 500</b>	<b>19 012 000</b>

Les modalités d'engagement et de règlement du soutien financier départemental sont précisées dans l'axe 3 « mise en œuvre et suivi du partenariat ».

L'Office, à l'occasion d'un Comité de Pilotage prévu par la convention, a sollicité du Département une adaptation des règles qui encadrent la mobilisation des aides financières afin de répondre à l'évolution des conditions de réalisation des opérations qu'il a programmées.

Ainsi, l'Office a souhaité la suppression de la clause de non report sur l'exercice budgétaire suivant, du solde non engagé des enveloppes annuelles de l'autorisation de programme dans un souci d'adaptabilité aux aléas conjoncturels des programmes.

Parallèlement, il a également été souhaité un assouplissement des conditions de validité des subventions départementales, au regard des aléas de programme.

Il est proposé de réserver une suite favorable à ces demandes. En premier lieu, il serait dorénavant acté dans la convention de partenariat que la part non engagée de l'autorisation de programme ouverte annuellement pourra être reportée sur l'exercice N+1, à l'exclusion des crédits de l'exercice 2021.

En second lieu, la caducité de la subvention départementale sera conditionnée à l'engagement des travaux et à la sollicitation de l'acompte dans un délai maximal de dix-huit mois à compter de la certification du caractère exécutoire de la délibération accordant ladite subvention.

Ces modifications font l'objet du projet d'avenant n° 1 joint au présent rapport, en application des dispositions du chapitre 3.1 – Modalités de mise en œuvre du partenariat, article 2 – Clause de revoyure de la convention de partenariat.

Par ailleurs, il convient d'acter la rectification d'erreurs matérielles dans l'article 3.2.1 de la convention - Tableau de synthèse des objectifs et des moyens financiers de la convention 2018-2021, et l'annexe 2, fiche d'aide 1.4 – Soutien à l'attractivité des villes moyennes et structurantes.

Cet article et cette fiche font référence à une liste de 12 communes susceptibles de bénéficier de l'aide départementale, alors que le corps de la convention (Axe 1, article 1.4, page 11) énumère 30 communes moyennes et structurantes, suite au travail de recensement effectué par Partenord Habitat et le Département. Il s'agit des communes d'Aniche, Annœullin, Arleux, Avesnes-sur-Helpe, Bailleul, Bavay, Bergues, Carnières, Clary, Cambrai, Cassel, Le Cateau-Cambrésis, Caudry, Cysoing, Fourmies, Hazebrouck, Hondschoote, Landrecies, Le Quesnoy, Marcoing, Marchiennes, Merville, Orchies, Pont à Marcq, Solesmes, Solre-le-Château, Steenvoorde, Templeuve, Trélon, Wormhout.

Il est proposé d'acter dans l'article 3.2.1 de la convention - Tableau de synthèse des objectifs et des moyens financiers de la convention 2018-2021, et l'annexe 2, fiche d'aide 1.4 – Soutien à l'attractivité des villes moyennes et structurantes les 30 communes ci-dessus énumérées, comme bénéficiant de cette politique départementale.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2018-2021 entre le Département et Partenord Habitat, joint au rapport ;
- de m'autoriser à signer cet avenant n° 1 et tous les actes afférents à cette décision ;
- d'acter la rectification des erreurs matérielles de l'article 3.2.1 et de l'annexe 2, fiche 1.4 de cette convention quadriennale.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Partenord Habitat - Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2019-2025

La loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009, dite loi MOLLE, a créé l'obligation pour les organismes d'HLM de conclure une Convention d'Utilité Sociale (CUS), pour une durée de 6 ans avec le représentant de l'Etat de la région où l'organisme a son siège.

La loi du 27 janvier 2017, relative à l'Égalité et à la Citoyenneté, dite loi LEC, a réformé le régime des CUS afin d'améliorer leur pilotage et leur appropriation par les collectivités et d'adapter la politique des loyers à l'objectif de mixité sociale.

La loi portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 24 novembre 2018 et son décret d'application du 26 juillet 2019, ont modifié et complété le contenu de la CUS 2<sup>ème</sup> génération.

Les premières CUS établies pour la période 2011-2016 ont été successivement prorogées en 2017 et en 2018, pour permettre aux bailleurs sociaux d'intégrer l'impact de la Réduction du Loyer de Solidarité (RLS) dans leurs stratégies.

La CUS 2<sup>ème</sup> génération est réalisée pour la période 2019-2025. Elle est d'une durée de 6 ans renouvelable.

Ce document obligatoire couvre les principaux champs d'activité des organismes d'HLM et fait le lien entre leurs orientations stratégiques et les politiques territoriales et d'habitat formulées dans les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), le Programme Départemental de l'Habitat (PDH), le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisée (PDALHPD) et autres schémas départementaux, les conventions de renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et les conventions de délégations des aides à la pierre. Les collectivités et les associations de locataires sont associées à son élaboration.

La CUS est basée sur le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de l'organisme approuvé depuis au moins 3 ans.

Son contenu et sa structure sont déterminés règlementairement aux articles L. 445-1 et R. 445-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Par ailleurs, la loi ELAN introduit la possibilité pour les bailleurs sociaux d'expérimenter pendant 5 ans la Nouvelle Politique de Loyer (NPL), nouveau dispositif facultatif qui permet d'adapter le loyer des logements hors QPV aux capacités contributives des ménages entrants à bas revenus. C'est un outil de mixité sociale. Pour être effectif en 2020, la NPL devra être intégrée à la CUS.

La première CUS de Partenord Habitat, établie<sup>5/4</sup> pour la période 2011-2016, a fait l'objet d'une délibération du Conseil départemental du 20 juin 2011 (délibération n° DPAE/2011/644) et d'une signature avec l'Etat et l'Office le 30 juin 2011.

Elle a été complétée par un avenant relatif aux logements-foyers, voté par la Commission permanente du 24 septembre 2012 (délibération n° DHL/2012/900).

L'objet du présent rapport est de présenter le cadre réglementaire d'élaboration de la Convention d'Utilité Sociale 2019-2025 et d'exposer les orientations stratégiques majeures de Partenord Habitat pour les 6 années à venir.

Les attentes du Département, le cadre réglementaire, l'analyse de la CUS 2019-2025 de Partenord Habitat et la CUS 2019-2025 de l'office, figurent aux annexes 1 à 3 du présent rapport.

Toutefois, Partenord Habitat pourrait être amené à demander la conclusion d'une nouvelle CUS dans un délai de 3 ans en raison de modifications substantielles liées :

- à sa fusion effective en 2020 avec l'office Habitat Saint-Quentinois (délibération du Conseil départemental du 7 octobre 2019 (rapport n° DAT/2019/311) ;
- aux rapprochements potentiels envisagés avec d'autres bailleurs dans le cadre des évolutions générées par la loi ELAN.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la Convention d'Utilité Sociale 2019-2025, jointe au rapport (annexe n° 3) ;
- de m'autoriser à signer la convention et tous les actes afférents à cette décision.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 16 décembre 2019**

OBJET : Signature des avenants au Contrat de Plan Etat Région Nord-Pas-de-Calais 2015-2020.

Le Contrat de Plan Etat-Région Nord-Pas-de-Calais 2015-2020, délibéré par le Conseil Départemental le 15 juin 2015, a engagé collectivement l'Etat, la Région, mais également la Métropole Européenne de Lille et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais sur la programmation et le financement pluriannuel de projets pour six années. Sept volets thématiques avaient été définis : mobilité multimodale ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; transition écologique et énergétique ; numérique ; innovation, filières d'avenir et usine du futur ; emploi et territorial.

Au total sur le CPER 2015-2020, les cosignataires (Etat, Région, MEL, Départements du Nord et du Pas-de-Calais) se sont engagés pour un montant total de plus de 2,16 milliards d'euros (crédits contractualisés).

Depuis la signature du CPER 2015-2020, la réforme territoriale de 2016 a consacré l'avènement de la Région Hauts-de-France. Cette fusion a généré un partenariat renouvelé entre l'État et la Région, source d'une dynamique nouvelle au profit de l'ensemble régional. Le présent projet d'avenant acte donc d'une convergence des deux CPER Nord-Pas-de-Calais et Picardie, sans pour autant opérer de fusion ou une révision profonde de l'actuel CPER. Par ailleurs, les lois MAPTAM et NOTRe ont apporté des modifications dans la répartition des compétences entre les collectivités territoriales, ce qui impacte le niveau d'engagement financier des signataires du CPER 2015-2020.

Ces avenants permettent des ajustements techniques à enveloppes financières Etat/Région constantes, afin de prendre notamment en compte la nouvelle répartition des compétences entre collectivités territoriales et des évolutions de coûts de certains projets inscrits au CPER.

**1 - Volet Mobilité**

L'Etat et la Région Hauts-de-France ont souhaité actualiser certains éléments du volet mobilité, notamment dans le cadre des infrastructures ferroviaires. Ce volet fait l'objet d'un avenant spécifique qui s'achèvera fin 2022.

Le présent avenant réaffirme le soutien financier de l'Etat et de la Région sur le projet en maîtrise d'ouvrage départementale de Contournement de Maubeuge – première phase (10 M€ Etat et 4,9 M€ Région). Dans ce cadre, une première convention de financement avec la Région Hauts-de-France a été signée en octobre 2018, pour un montant de 3 M€.

**2 - Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)**

Sur ce volet ESRI, l'Etat et la Région ont souhaité actualiser la maquette financière de trois projets : le Laboratoire d'Analyse des Sols (Arras), l'Institut de recherche sur le cancer et l'Institut de recherche et d'innovation sur logiciel libre (opérations IRRIL – DATA).

- 6/1 -

Pour rappel, dans le cadre de ce volet thématique, le Département du Nord soutient financièrement le projet d'infrastructure de recherche nationale « Spectromètre à Résonance Magnétique Nucléaire RMN 1200 MHz » (1,5 M€).

### **3 - Volet Transition écologique et énergétique**

Le présent avenant a pour objet de prendre acte des orientations portées par la Région Hauts-de-France et ce, dans le cadre de nouveaux dispositifs ayant notamment donné lieu au lancement d'appels à projets « connaissance de la biodiversité », « génération plus biodiversité », « rendez-vous avec l'environnement » ainsi que le lancement du dispositif « la nature en chemins ».

### **4 - Volet Numérique**

Le projet d'avenant permet la prise en compte de la baisse substantielle du coût du projet de déploiement du réseau d'initiative publique (très haut débit), dans le périmètre de l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais. Au titre des solidarités humaines et territoriales, le Département du Nord poursuit son concours financier à ce projet porté par le Syndicat Mixte « La fibre numérique 59/62 ».

### **5 - Volet Territorial**

Le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région pour le Nord – Pas-de-Calais 2015-2020, tel que défini initialement en 2015, visait un objectif de solidarité entre les territoires. A ce titre, il a été structuré en sous volets :

- un sous-volet général territorialisé faisant référence :
  - o aux grands espaces infrarégionaux (Côte d'Opale, Hainaut-Avesnois-Cambrésis, Artois-Douaisis et MEL) engagés dans des dynamiques de structuration métropolitaine et de projets identifiés comme étant prioritaires à ces échelles ;
  - o au réseau régional de l'ingénierie de l'aménagement ;
  - o au soutien envers les territoires ruraux ;
- un sous-volet culture ;
- un sous-volet relatif à la politique de la ville et au NPNRU, dont les conditions partenariales de mise en œuvre n'étaient pas encore finalisées lors de la signature du CPER.

Les évolutions de contexte nécessitent aujourd'hui de réviser cette structuration des engagements contractuels. La fusion des deux régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie en 2016 et la définition de nouvelles politiques territoriales nationales et régionales impliquent de repenser les volets territoriaux des deux contrats de plan, leur écriture actuelle n'étant pas de nature à traduire la convergence des stratégies d'aménagement et de développement pourtant à l'œuvre à l'échelle de la nouvelle région des Hauts-de-France.

Par conséquent, le nouveau volet territorial de chacun des 2 CPER comprend à la fois une approche territorialisée renforcée vis-à-vis de certains territoires régionaux et une approche thématique en matière d'aménagement et de développement, s'adressant à l'ensemble des territoires de la nouvelle Région Hauts-de-France.

Désormais, le volet territorial offre également un cadre partenarial privilégié pour assurer le suivi de 3 contrats de territoires :

- le contrat de développement territorial de Calais et du Calaisis, signé en novembre 2015 et constituant le premier avenant apporté au CPER 2015-2020 pour le Nord – Pas-de-Calais ;

- ~~6/1~~
- l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM), signé en mars 2017 ;
  - le Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache, signé au mois de novembre 2018.

S'agissant du sous-volet culturel, l'avenant au CPER 2015-2020 confirme le soutien financier de l'Etat et de la Région Hauts-de-France au projet départemental de protection et couverture du cryptoportique du Forum Antique de Bavay. Ce projet est par ailleurs inscrit dans le Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache. De plus, l'avenant permet au Département du Nord d'inscrire sa participation de 1 M€ à la première phase de rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle de Lille.

Il est à noter que les volets emploi et innovation, filières d'avenir et usine du futur n'ont pas fait l'objet de modification dans le cadre de l'avenant proposé.

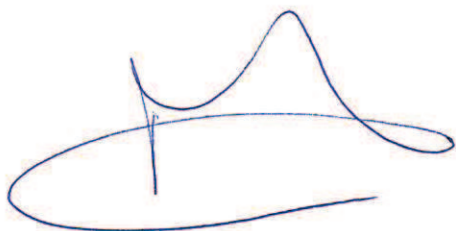
Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer l'avenant (hors volet mobilité) et son annexe (maquette financière), au Contrat de Plan Etat Région Nord-Pas-de-Calais 2015-2020 ;
- de m'autoriser à signer l'avenant spécifique au volet mobilité et son annexe (maquette financière), au Contrat de Plan Etat Région Nord-Pas-de-Calais 2015-2022.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES 16 et 17 DECEMBRE 2019**

SOU MIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 AVRIL 2020



**Doriane BECUE,**  
Secrétaire de séance



**Jean-René LECERF,**  
Président du Département du Nord